

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAVOIE

SECONDE SÉRIE

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE SAVOIE

SECONDE SÉRIE

TOME IX



CHAMBÉRY

IMPRIMERIE DE F. PUTHOD, RUE DU VERNEY

1868

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

AU 31 DÉCEMBRE 1867.

Membres du Bureau.

PRÉSIDENT.

GUILLAND Louis, docteur-médecin.

VICE-PRÉSIDENT.

D'ONCIEU DE LA BATHIE César (le marquis).

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

CHAMOUSSET François, chanoine.

SECRÉTAIRE ADJOINT.

TREPIER François (l'abbé).

BIBLIOTHÉCAIRE ARCHIVISTE.

PILLET Louis, avocat.

TRÉSORIER.

N. N.

Membres résidants.

Son Éminence le cardinal Alexis Billiet, archevêque de Chambéry, président honoraire perpétuel de l'Académie.
Bonjean Joseph, chimiste.
Vallet Pierre (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire.
Bebert Pierre-Antoine, chimiste, professeur émérite.
Carret Joseph, docteur-médecin, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu.
Greyfié de Bellecombe Amédée (le comte).
De Jussieu Alexis, archiviste du département de la Savoie.
Boileux J.-M., conseiller à la Cour impériale de Chambéry.
Costa de Beauregard Albert (le marquis).
Calloud Charles, chimiste.
Arminjon (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire.

Membres effectifs non résidants.

Mgr Charvaz, archevêque de Gênes.
Mgr Vibert, évêque de Maurienne.
Martinet, chanoine, à Villette (Tarentaise).
Trésal, docteur-médecin, au Bourg-Saint-Maurice.
Saluce François, chimiste, au Pont-Beauvoisin.
Rabut François, professeur d'histoire, à Dijon.
Ménabréa (le comte), général du génie, président du conseil des ministres, à Florence.
Mgr Magnin, évêque d'Annecy.
Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans.
Fabre Adolphe, président du tribunal civil de St-Etienne.
Zevort, recteur d'Académie.
Bailly Jean-Baptiste, percepteur, aux Marches.
Burnier Eugène, juge au tribunal de Saint-Jean de Maurienne.
Ducis (l'abbé), archiviste du département de la Haute-Savoie.
Mgr G. Mermillod, évêque d'Hébron, à Genève.

Membres de droit.

Le Recteur de l'Académie.
L'Inspecteur de l'Académie.

Membres agrégés.

AGASSIZ, géologue, à New-York (États-Unis).
BAUX Jules, archiviste départemental, à Bourg (Ain).
BEAUMONT (Élie DE), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, à Paris.
BONNEFOY, notaire, à Sallanches (Haute-Savoie).
BONJEAN Louis, docteur-médecin, à Rio-Janeiro (Brésil).
CAFFE Paul, docteur-médecin, à Paris.
CHALLES, sous-directeur de l'Institut des Provinces, à Auxerre.
CIBRARIO Louis, membre de l'Académie des sciences, à Turin.
COSTERG, docteur-médecin, à Paris.
DE CAUMONT, directeur général de l'Institut des provinces, à Caen.
DE LA RIVE, professeur de physique, à Genève.
DESCOSTES, chanoine, supérieur du Grand-Séminaire de Chambéry.
DU VERGER DE SAINT-THOMAS Charles (le comte), receveur d'arrondissement, à Apt (Vaucluse).
FORAS Amédée (le comte DE), à Thonon.
FOURNET, professeur de minéralogie, à Lyon.
FUSIER, docteur-médecin, directeur de l'asile départemental des aliénés, à Bassens.
GENIN Félix, entomologiste, à Lyon.
MARIN Léonide (le comte), à la Motte-Servolex.
MOLIN, professeur de peinture, à Chambéry.
PONSERO, docteur-médecin, à Suse (Italie).
SCLOPIS Frédéric (le comte), sénateur du royaume d'Italie, à Turin.
SISMONDA Ange, sénateur du royaume d'Italie, à Turin.
TROMPEO, docteur-médecin, à Turin.

Membres correspondants.

ADRIANI, professeur d'histoire et de géographie, à Racconis.
ALLIAUDI, chanoine, à Moûtiers.
ALLUT, ancien officier, à Lyon.
ANGREVILLE (J.-E. D'), à Saint-Maurice en Valais.
BARUFFI (l'abbé), professeur émérite, à Turin.
BELLARDI Louis, minéralogiste, à Turin.

BÉRARD Louis, député au Corps législatif.

BERTHIER, médecin de l'asile des aliénés de Bicêtre.

BLAVIGNAC, archiviste, à Genève.

BORSON Francisque, colonel d'état-major, à Paris.

BOTTO, professeur de physique, à Turin.

BOUCHET, avocat, bibliothécaire, à Chambéry.

BOULLÉE, membre de l'Académie, à Lyon.

BURDIN, ingénieur, à Clermont-Ferrand.

CALLIGÉ, docteur-médecin, à Faverges.

CACCIA (le comte Maximilien), à Verceil.

CANTU, professeur de médecine, à Turin.

CHALLAMEL, prévôt du chapitre, à Annecy.

CHAUMONT (le marquis Gaston DE), à Lyon.

CHAVANNE, professeur, à Lausanne.

CHEVALIER C.-U.-J. (l'abbé), à Romans (Drôme).

CHRESTIEN, docteur-médecin, à Montpellier.

CHRISTOL (Jules DE), géologue, à Montpellier.

CLARETTA (le baron), à Turin.

CLERT-BIRON, géomètre, à Saint-Pierre d'Albigny.

COURTOIS Aimé, secrétaire de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

CROISOLLET, notaire, à Rumilly.

CROSET-MOUCHET, chanoine, à Pignerol.

DATTA, professeur de philosophie, à Turin.

DE BOECKER, président de la Société d'histoire et des beaux-arts des Flandres-Maritimes, à Bergues (Nord).

DELMOTTE, avocat, trésorier de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

DE MAY, docteur-médecin, à Saint-Gervais (Haute-Savoie).

DE MORTILLET Arthur, propriétaire, à Méry (Savoie).

DÉNARIÉ Gaspard, docteur-médecin, à Chambéry.

DEPOISIER, professeur chez S. Exc. le duc de Magenta, à Alger.

DESCHAMPS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Saint-Omer.

D'ESCHAVANNES (le comte), à Paris.

DES FRANCS L.-B., professeur, à Tarbes.

DESCOTE François, avocat, à Chambéry.

DE RIVERIEUX DE VARAX, au château de Monteoy (Châlons-sur-Saône).

DESPINE Alphonse, avocat, à Annecy.

DESPINE Constant (le baron), docteur-médecin, à Aix-les-Bains.
DE SAINT-GENIS Victor, à Chambéry.
DREVET Paul-Gaspard, homme de lettres.
DUBEUX, procureur général, à Bordeaux.
DU BOYS Albert, secrétaire perpétuel de l'Académie delphinale, à Grenoble.
DUCHET, proviseur du lycée, à Saint-Omer.
DUCRET Joseph-Antoine, curé des Mollettes.
DUMONT François, chimiste, à Bonneville.
FAVRE Alphonse, professeur de géologie, à Genève.
FORAY Camille, secrétaire de la Société d'archéologie de Maurienne, à Aiguebelle.
FLEURY (l'abbé), curé de Saint-Germain, à Genève.
GALIFFE J.-G.-B., à Genève.
GARBIGLIETTI Antoine, docteur collégié, à Turin.
GARRIEL, bibliothécaire de la ville de Grenoble.
GLOWER Melvil, professeur, à Lyon.
GONDRAN, chanoine honoraire, à Chambéry.
GONOD, professeur de rhétorique, à Clermont-Ferrand.
GROS François, conseiller à la Cour impériale, à Chambéry.
GUGET, professeur de géographie, à Neuchâtel.
GUILLERMOND, pharmacien, à Lyon.
HAMMAN Herman, à Genève.
HAMON, curé de Saint-Sulpice, à Paris.
HENRY Ossian, chimiste, à Paris.
HERPIN (de Metz), docteur-médecin, à Paris.
HERVIER, docteur-médecin, à Rive-de-Giers.
HUARD Adolphe, homme de lettres, à Paris.
HUGARD Jacques, peintre, à Paris.
ITIER Jules, inspecteur des douanes, à Marseille.
JACQUEMOUD, docteur-médecin, à Moûtiers.
JAYBERT Léon, avocat, à Paris.
KOSCIAKIEWICZ, docteur-médecin, à Rive-de-Giers.
LACHAT Hippolyte, ingénieur des mines.
LACHENAL, docteur-médecin, à Annecy.
LACOSTE Jean-Fleury, propriétaire, à Cruet.
LANCIA DI BROLO (le duc Frédéric), à Palerme.
LAURENT (le Père), capucin, à Paris.

LECOQ, professeur à la Faculté, à Clermont-Ferrand.
LECOY DE LA MARCHE, à Paris.
LEGRAND, vice-président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
LEJOLIS Auguste, docteur-médecin, à Cherbourg.
LHUILLIER, professeur de mathématiques, à Genève.
LIOT DE NORTBÉCOURT, receveur des domaines, à Saint-Omer.
LORY, professeur à la Faculté des sciences, à Grenoble.
MACÉ Antonin, professeur à la Faculté, à Grenoble.
MALLET, président de la Société archéologique, à Genève.
MANNO, sénateur du royaume d'Italie.
MARCIEU (le marquis de).
MARIANINI, à Modène.
MARTIN (l'abbé), curé de Freney (Ain).
MARTINI Pierre (le chevalier), à Cagliari.
MARTIGNY (l'abbé).
MATILE, professeur, à Neuchâtel.
MATHERON, géologue, à Marseille.
MIGNARD, archéologue, à Dijon.
MIÉDAN-GROS, chanoine, à Moûtiers.
MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
MILLIET D'AUBENTON, inspecteur des forêts, à Belley.
MILLION, chanoine, secrét[re] de l'Académie de la Val-d'Isère, à Moûtiers.
MORELLET Carlos, à Grenoble.
MOREL, docteur-médecin, à Rouen.
MOTTARD, docteur-médecin, à Saint-Jean de Maurienne.
MUNARET, docteur-médecin, à Brignoles (Rhône).
MUTEAU Charles, à Dijon.
NAVILLE Ernest, ancien professeur de philosophie, à Genève.
NEGRI Christophe, inspecteur général des consulats, à Turin.
NOGUÈS A.-E., profes[r] de physique et d'histoire naturelle, à Oullins.
ONOFFRIO J.-B., à Lyon.
PADIGLIONE, à Naples.
PERREY Alexis, professeur à la Faculté, à Dijon.
PERRICAUD aîné, bibliothécaire de la ville de Lyon.
PERRIER DE LA BATHIE, botaniste, à Albertville.
PERRIER DE LA BATHIE, avocat, à Chambéry.
PERRIN André, à Chambéry.

Pétrequin, docteur-médecin, à Lyon.
Peyssard Alexis, lieutenant-colonel dans l'armée italienne.
Pillot, bibliothécaire de la ville de Grenoble.
Pinget, docteur-médecin, à Bonneville.
Plane Henri (de la), à Saint-Omer.
Poncet, chanoine, à Annecy.
Pont, curé, à Saint-Jean de Belleville.
Puget Alfred, avocat, à Saint-Julien.
Quenson, président du tribunal, à Saint-Omer.
Quentin Emile, homme de lettres, à Paris.
Quinsonnas Emmanuel (le comte de).
Rabut Laurent, professeur, à Chambéry.
Ragazzoni, docteur-médecin, à Turin.
Reinvillier, docteur-médecin, à Paris.
Revilloud, professeur au lycée de Versailles.
Reviglio, professeur à l'école vétérinaire, à Turin.
Reymond Jean-Jacques, professeur d'économie politique, à Turin.
Ringuet, vétérinaire, à Rumilly.
Ripa di Meana, bibliothécaire du duc de Gênes, à Turin.
Rollier, ancien officier des postes, à Thonon.
Rosset Léon, chanoine, vicaire général, à Chambéry.
Rosset Michel (l'abbé), professeur de théologie au Grand-Séminaire de Chambéry.
Rossignol, archiviste du département, à Dijon.
Sabattier (l'abbé), doyen et professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de théologie de Bordeaux.
Saint-Andéol Ferdinand (le vicomte), à Moirans (Isère).
Sauret, chanoine honoraire, à Embrun.
Sismonda Eugène, naturaliste, à Turin.
Slroder, bibliothécaire, à Stockholm (Suède).
Socquet, docteur-médecin, à Lyon.
Sonjeon André, naturaliste, à Chambéry.
Sopranis (l'abbé), à Turin.
Spano, chanoine, à Cagliari.
Stoppani Antoine (l'abbé), professeur, à Milan.
Taulier Jules, secrétaire perpétuel de l'Académie delphinale de Grenoble.
Terrebasse (le comte de), à Valence.

TOCHON Pierre, à Chambéry.

TOURNIER, curé de la Métropole, à Chambéry.

TRUCHET (l'abbé), curé-archiprêtre d'Aiguebelle.

TURINAZ Charles (l'abbé), professeur de théologie au Grand-Séminaire de Chambéry.

VALLET DE VIRIVILLE, professeur à l'école des chartes, à Paris.

VALLIER Gustave, à Grenoble.

VIDAL Léon, inspecteur général des prisons, à Paris.

VILLE DE TRAVERNAY Joseph (marquis DE), à Chambéry.

VIGNET (Xavier DE), commandant du génie, à St-Étienne (Loire).

VINGTRINIER, docteur-médecin, à Rouen.

VUY Jules, avocat, à Genève.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAVOIE

ANNÉE 1865.

Séance du 12 janvier 1865.

L'Académie nomme une commission pour examiner deux mémoires envoyés par M. de Saint-Andéol, relatifs au château d'Hermillon et aux églises de Maurienne et de Tarentaise.

M. Chapperon donne lecture d'un chapitre de son ouvrage sur les fiefs de la Savoie, relatif à la maison forte de Bonnet, située à Saint-Cassien. Cette seigneurie, dont le titre le plus ancien remonte à 1417, consistait dans une maison forte et une rente sans juridiction. Dans les titres de reconnaissance, on trouve que les seigneurs de Bonnet avaient le droit exclusif de *chasser, faire venir et prendre renards, lièvres et perdrix en toute la paroisse et mestralie de Montagnole.* L'auteur, après avoir énuméré les

divers titres féodaux qui se rapportent à ce fief, donne quelques détails sur les familles qui l'ont possédé. Ce sont les familles de Menthon, de Mareschal, de Valence et Cise. Cette dernière est demeurée en possession de ce fief jusqu'à la révolution. Il y a joint le détail des armes de ces maisons et la généalogie de la famille Cise, depuis son établissement à Chambéry, vers la fin du XVI[e] siècle, jusqu'à l'époque actuelle.

M. Chapperon donne également lecture du chapitre relatif au fief des Charmettes. Cette seigneurie fut créée en 1605 en faveur du président Favre, qui possédait la maison, soit Tour des Charmettes. Le duc de Savoie lui accorda la juridiction sur une étendue de terrain assez considérable.

La ville de Chambéry s'opposa à l'entérinement du décret, en alléguant que toute l'étendue de cette juridiction se trouvait dans ses franchises. Cette opposition donna lieu à un procès qui dura plus de trente ans et qui cependant ne fut jamais terminé. L'entérinement eut lieu en 1638; il est probable qu'il put être fait, par suite de la déclaration de noble Jean-Claude Favre, fils du président, en date du 9 juin 1637, de ne vouloir obvier en rien aux priviléges de la ville. Le même fait se renouvela pour diverses autres inféodations de terres que la ville soutenait également se trouver dans ses franchises. Depuis cette époque, la seigneurie des Charmettes resta dans la famille Favre jusqu'à Louise, fille de noble Joseph-Philibert Favre, qui la porta aux de Conzié par son mariage, le 14 novembre 1704, avec noble Édouard de Conzié. Le fils de ce dernier, François-Joseph, la garda jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 9 mai 1789, époque où il avait atteint l'âge de 83 ans. C'est dans sa maison des Charmettes qu'il recevait souvent J.-J. Rousseau lorsque celui-ci habitait chez Madame de Warens.

L'auteur expose ensuite quelques détails sur la famille Favre, dont la généalogie est connue depuis le commencement du xv[e] siècle. Elle a produit plusieurs personnages remarquables, parmi lesquels le président Favre et l'abbé de Vaugelas, un de ses fils. A ce travail se trouvent jointes les armoiries des Favre et leur généalogie qui finit à Madame Marie, fille de Joseph-Victor-Amédée Favre, dame du Villaret et de Vaugelas, qui épousa, le 12 octobre 1745, spectable Claude-Gaspard de La Place, de Saint-Julien, qui habitait à Frangy en 1776.

Dans cette séance, l'Académie a reçu au nombre de ses membres correspondants MM. Perrin André et Rabut Laurent, de Chambéry,

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, n[os] 25, 26.

Tout ou rien, Souveraineté temporelle du Pape.

Guide pratique du vigneron, par M. Lacoste.

Caractère et tendances du XVII[e] siècle, par M. Revillout.

Revue savoisienne, 15 décembre 1864.

Revue des sociétés savantes, septembre, octobre 1864.

L'Étincelle.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, n[os] 7, 8; 1864.

Actes de l'Académie impériale de Bordeaux, 2[e] trimestre 1864.

XVI[e] Lettre d'un bénédictin.

La Republica di Venezia e la Persia, par Guill. Berchet.

Mémoires sur la locomotion électro-magnétique, par Ch. de Rouvre.

L'Art gaulois, par Hucher.

Séance du 26 janvier 1865.

M. Chapperon lit un chapitre de son histoire des fiefs, relatif au comté de Chanaz près de Chambéry. Cette seigneurie fut créée le 1[er] janvier 1604 en faveur de noble Emmanuel Dian, trésorier général, moyennant mille écus d'or d'Italie. L'inféodation donne le détail des confins de ce fief qui présentait une étendue d'une lieue et demie au moyen de l'adjonction des hameaux de Grande et de Petite Villette, Necuidex et Buageoz, qui eut lieu le 7 juillet de la même année.

La ville de Chambéry forma opposition à l'entérinement des patentes, alléguant que plusieurs des maisons comprises dans ce fief se trouvaient dans les franchises. On fit entendre beaucoup de témoins relativement au nombre présumé des habitants et au revenu peu considérable de cette seigneurie; après un procès assez long, l'entérinement se fit le 17 septembre 1608.

Chanaz passa, en 1670, à noble Philibert Favre, en faveur de qui il fut érigé en comté le 15 mai 1680. Puis un mariage le transporta avec les Charmettes dans la maison de Conzié.

L'auteur donne quelques détails sur les familles qui ont possédé cette seigneurie, soit la famille Dian, qui se fondit dans celle des Siratioz, les Favre et les de Conzié. Il y a joint la note des déclarations de biens ecclésiastiques existant dans l'étendue du comté, le détail des armes de diverses familles auxquelles le fief a appartenu et les généalogies des maisons de Conzié et de Siratioz.

M. Chapperon donne encore lecture du chapitre relatif au marquisat de Challes. Il expose d'abord qu'au XIV[e] siècle

ce fief se composait de diverses rentes sans juridiction, appartenant aux familles Grange, Crochet, de La Ravoire et de Challes. Il donne ensuite le détail des différentes inféodations et autres titres féodaux concernant ces seigneuries. Le fief de Challes ne fut réellement constitué qu'à dater du 16 décembre 1570. Louis de Challes et de Belletruche, qui avait suivi la fortune du duc de Savoie, obtint, en récompense de ses services, l'union de plusieurs villages à ce qu'il possédait déjà.

Le 4 novembre 1579, il reçut l'inféodation de sa maison faite avec divers villages, soit Barberaz-le-Grand, la Ravoire, le Puits et le Choffert, sous le titre de seigneurie de Challes avec juridiction. Aussitôt la ville de Chambéry forma opposition, en soutenant que la plus grande partie du territoire inféodé se trouvait dans ses franchises. Louis de Challes déclara ne vouloir préjudicier en rien aux droits de la ville. Néanmoins la procédure continua son cours, malgré diverses confirmations de l'inféodation, notamment le 28 janvier 1581, que le nouveau seigneur paya 1,500 écus d'or au duc de Savoie. Enfin, le 10 mars 1581, la chambre des comptes vérifia l'inféodation sous la clause formelle : *sans préjudice des franchises.* La mise en possession eut lieu devant l'église de Triviers, et la ville, quoiqu'ayant émis appel, s'y fit représenter.

Challes passa, quelques années plus tard, à la famille Milliet au moyen de divers actes qui sont énumérés dans le mémoire. Il fut érigé en baronnie le 22 mai 1618, puis en marquisat le 27 décembre 1669. Ce fief est resté dans la famille Milliet jusqu'à la révolution. L'auteur expose ensuite les confins du marquisat tels qu'ils sont énoncés dans le consignement de 1786. Puis il donne quelques détails sur les familles qui ont possédé ce fief, ainsi que

la description de leurs armes, et il a joint à ce travail une généalogie de la famille Milliet, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours.

L'Académie, dans cette séance, a nommé membres effectifs M. l'abbé Arminjon et M. Calloud, pharmacien.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Journal des sciences médicales, n° 2.

Kantrons de la Tarentaise et de Belgique, par M. l'abbé Pont.

L'Étincelle.

Journal de la Société centrale d'agriculture.

Mémoire sur Marie-Antoinette, par M. Huard ; Paris, 1865.

Bulletin des entretiens et lectures.

Séance du 9 février 1865.

M. le ministre de l'instruction publique donne avis que la distribution des récompenses pour le concours de 1864 aura lieu, à la Sorbonne, le 22 avril, à midi.

L'Académie s'occupe des fouilles opérées dans le cimetière de Lémenc pour découvrir les restes de la chapelle, soit charnier, dont l'existence est attestée par des documents de tous genres.

Ces fouilles n'ont jusqu'ici produit d'autres résultats que de vider une sorte de fosse entourée de murs de trois côtés; le quatrième, soit celui qui regarde le couchant, se ferme par une balustrade au-dessus de laquelle on avait élevé une cloison en briquetage. Cette fosse était entière-

ment remplie de gravier dans lequel se trouvaient des ossements en petit nombre, mais consistant uniquement en têtes, fémurs et os des bras, sans qu'on y en rencontre aucun autre.

M. Pillet, membre de la commission, émet l'avis que l'on n'a plus rien à espérer de fouilles ultérieures et qu'il convient de replacer dans la fosse les déblais qui en ont été extraits. M. Chapperon, autre membre, émet l'avis contraire et donne lecture de la note suivante :

Note sur la chapelle du cimetière de Lémenc.

« Les fouilles opérées dans la chapelle souterraine du cimetière de Lémenc n'ont produit jusqu'ici qu'un résultat assez incertain. Elles ont mis à jour un espace, enclos de mur, présentant un rectangle de huit mètres de longueur, quatre mètres de largeur et divisé par une balustrade transversale en deux carrés égaux de quatre mètres de côté. Le carré placé à l'est de la balustrade contient des ossements mélangés à une grande quantité de déblais (presque exclusivement du gravier).

« Évidemment cet édifice n'a pas été construit pour y enfermer des ossements; car, dans ce cas, on aurait trouvé au fond des os amoncelés, ce qui n'a pas eu lieu; ils sont, en effet, assez rares vers le fond. D'ailleurs, on ne se serait pas donné la peine de bâtir pour cela des murs de cette espèce.

« Quelle pouvait être la destination de cette construction? L'inspection du terrain environnant, du chemin qui descend à Nezin et du clos Savoiroux, suffit pour démontrer que le cimetière actuel de Lémenc a été établi en terrasse par des travaux de mains d'hommes. Le plan incliné se prolongeait, selon toute apparence, jusqu'au pied de la

tour carrée qui se trouve vis-à-vis de la cure actuelle, dans le clos de la Visitation.

« Il en résulte qu'au moment de sa construction, cet édifice, quel qu'il soit, était posé sur le sol, comme l'église elle-même. Ce point est encore démontré par le niveau de l'église avant qu'on l'eût exhaussée d'un mètre et demi environ, il y a une trentaine d'années. A cette époque, on descendait dans l'église au moyen de cinq ou six marches, ce qui indique d'une manière certaine que le sol avait été, postérieurement à la construction de l'église, exhaussé d'une hauteur au moins égale à celle de ces marches.

« Ce point établit que l'édifice existant sous le cimetière actuel avait été, à son origine, entièrement en plein air. Qu'est-ce que ce pouvait être? Pour moi, je ne puis douter que ce ne fût primitivement une chapelle.

« Cela résulte d'ailleurs de plusieurs titres.

« M. de Comnène, qui vivait à Lémenc au XVIIe siècle et qui a recueilli des notes précieuses, dit formellement dans un de ses recueils : *Sur la porte de la chapelle du Saint-Sépulcre, au cimetière de Lémenc, il y a les armes suivantes*, etc.

« Dans un autre recueil, il dit : *En la chapelle des Trépassés à Lémenc, il y a, en entrant, à main droite, les armes des Tortellet; à main gauche, sont d'autres armoiries.*

« En 1732, à l'époque où tous les fiefs durent être vérifiés, on trouve la déclaration suivante pour Bassens: « Vigne à la Combe, soit au clos de Bassens, 112 toises, « don par J. Tortellet, sacristin de Lémenc, pour faire « celebrer une messe chaque jour dans la chapelle dite « *Capita mortuorum*, au prieuré claustral de Saint-Pierre « de Lémenc.

« Il y avait donc bien une chapelle dite *Capita mortuorum*. Il est à remarquer que, parmi les ossements qu'on a extraits de ce que je crois être cette chapelle, il y a beaucoup de têtes, de fémurs et d'os de bras, mais qu'on n'en voit pas d'autres. Ce n'était donc pas décidément une fosse où l'on jetait les squelettes, mais un lieu où l'on retirait les os que je viens d'énumérer, comme on le faisait, du reste, au charnier des Saints-Innocents, à Paris.

« Si c'était une chapelle, je crois qu'elle ne pouvait pas se composer uniquement de la partie qui vient d'être mise à jour. En effet, ce qu'on voit en ce moment est un carré long de huit mètres sur quatre de large. Cet espace est partagé en deux parties à peu près de quatre mètres de long chacune et séparées par la table ou balustrade qui fermait la moitié qu'on vient de fouiller. Je ne parle pas du mur qui sépare en deux la moitié qui regarde le couchant, ce mur étant récent ainsi que la voûte qu'il supporte. Or, dans tout ce qui peut se voir en ce moment, on ne trouve qu'une sorte de baie de fenêtre regardant le midi et située dans la partie antérieure de l'édifice.

« Si c'était une chapelle, elle devait nécessairement avoir une fenêtre du côté du levant, soit vis-à-vis de l'entrée, ce qui concorderait avec des souvenirs d'enfance qui me rappellent une fenètre précisément de ce côté.

« Voici donc ce que je suppose qui pourrait exister : La chapelle aurait formé un carré de huit mètres de côté. Nous ne verrions en ce moment que la moitié du côté du midi; moitié, dont une partie destinée à servir de charnier, l'autre partie, en deçà de la balustrade, réservée aux fidèles et éclairée par la baie ou fenêtre mentionnée plus haut. Ce qui me confirmerait dans cette idée, ce serait d'abord le mur qui clôt l'espace aujourd'hui ouvert du côté de

l'église. Ce mur n'est pas de la même hauteur que les deux autres et il paraît de construction plus récente. C'est ensuite ce passage des notes de M. de Comnène, dans lequel, parlant de l'autel de la chapelle, il dit : *Il y a du côté droit, soit du charnier des os, ou évangile, une armoire*, etc. — Or, c'est précisément la position de l'espèce de caveau qu'on vient de découvrir à l'égard de ce que je crois avoir été la chapelle.

« S'il y avait réellement, comme je le pense, une chapelle entre la fosse ouverte et l'église, elle devait nécessairement avoir une fenêtre qui donnait au levant, et devait se trouver ou au milieu du vide que je pense exister au delà de la cloison, ou au milieu de l'espace de la paroi qui est de construction ancienne.

« Dans le cas où ce dernier point se vérifierait, il resterait à savoir ce qui se trouve à l'intérieur de cette chapelle, d'où suivrait la nécessité d'y faire quelques fouilles pour voir si les armoiries citées par de Comnène y sont encore. »

M. l'abbé Trepier lit sur le même sujet une note extraite des procès-verbaux des visites pastorales du diocèse de Grenoble, qu'il a longuement explorés.

On y trouve les diverses mentions suivantes :

1399, 19 mai. — *Capella Sancti Michaelis in cimiterio* (Lemenci) *caret fundatione et dotatione, tamen sacrista manutenet lampadam et coperturam.*

1458, 25 martii. — Le samedi de la passion, 25 mars 1458, l'évêque ordonne sous-diacre, diacre et prêtre, Théodore du Terrail, abbé d'Ainay, et fait l'office *in capella Sancti Michaelis juxta eccl. siam dicti prioratûs* (Lemenci).

1493, 18 octobri. — *Item est alia capella* au charnier *Sancti Michaelis quæ pertinet religiosis.*

1497. — (Pouillé). *Capella Sancti Michaelis* du charnier

spectat dictæ (religiosorum) comunitati. Capella Sancti Sepulcri spectat sacristiæ pro parte; et est ibi una alia capella de fundatione et patronatu domini Escherenne.

1667, 21 septembre. — Dans l'enclos du cimetière de Lémenc est une chapelle de Saint-Michel en haut, et au-dessous est une chapelle du Saint-Sépulcre, laquelle a deux fondations, l'une desquelles est du patronage des religieux, l'autre du patronage de M. Bruiset de Villeneuve.

1687, 11 juin. — Il y a quatre chapelles dans le cimetière; l'une (celle du Saint-Sépulcre) a deux fondations.

1729. — Dans le cimetière, il y a quatre chapelles :

1° Celle du Saint-Sépulcre (deux fondations);

2° Celle de Saint-Michel, sans titres ni fondation;

3° Une autre, appelée *Chapelle des os* (près du Saint-Sépulcre);

4° Celle de Sainte-Anne.

Sur les Monts, se trouve la chapelle du Calvaire (déjà mentionnée dans les visites de Monseigneur Le Camus, de la fin du XVIIe siècle).

M. Trepier en conclut qu'il y avait réellement dans le cimetière une chapelle assez grande, puisque, en 1458, l'évêque y ordonna l'abbé d'Ainay. Il résulte également des notes qui précèdent que la chapelle de Saint-Michel semble avoir été établie au-dessus du charnier; enfin il se trouve établi qu'au XVIIe siècle, il y avait quatre chapelles dans le cimetière.

L'assemblée, après discussion, propose de s'entendre avec la municipalité pour savoir s'il ne conviendrait point de rétablir cette chapelle, et charge son président de communiquer cette proposition à M. le Maire de Chambéry.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

L'Étincelle.

Armorial de la Savoie, par M. de Foras, 2e livraison.

Géographie de la Savoie et de la Haute-Savoie, par M. Perrin.

Bois et vallons, par M. Replat.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie.

Généalogie de la famille Milliet par Besson, par M. Rabut.

Journal des connaissances médicales, 30 janvier 1865.

Jurisprudence décennale et deux années de complément, par M. L. Pillet.

Pellisson et Leibnitz, par M. de Riverieux de Varax.

Voyage en Orient au XVIe siècle.

Souvenirs des Alpes.

Notices bibliographiques.

XVIIe, XVIIIe, XIXe Lettres d'un bénédictin.

Niort, prospectus d'exposition.

Revue savoisienne.

Réunion de l'association.

Société vaudoise des sciences naturelles, n° 54.

L'Investigateur, tom. IV, 360e et 361e livraisons.

Société des Antiquaires de la Morinie, 51e et 52e livraisons.

Omn de geologiske forhold, etc.

Omn Swee hœen folgeton meteorolische.

Beobachetungen forhandlinger.

M. le chevalier Domenget a offert dans cette séance :

Album des eaux minérales et bains de mer, avec divers opuscules relatifs aux Eaux de Challes.

Napoléon III et autres poésies de Mme Domenget.

Séance du 23 février 1865.

M. Des Francs, professeur au lycée, envoie à l'Académie les premiers chapitres d'un ouvrage relatif à l'histoire des Francs. Une commission est nommée pour examiner ce travail.

L'Académie entend un rapport sur un mémoire de M. de Riverieux de Varax, intitulé : *Pellisson et Leibnitz*, et sur deux opuscules inédits du même auteur, relatifs l'un à Rapin de Thoiras, originaire de la Savoie, l'autre à Sabatier de Castres.

M. l'abbé Trepier, membre correspondant, présent à la séance, commence la lecture de l'intéressant ouvrage qu'il prépare sous le titre : *Recherches historiques sur le décanat de Saint-André* (de Savoie) *et sur les Abîmes de Myans*. Ses longues et consciencieuses recherches dans les archives de Grenoble, dont Chambéry a dépendu pour le spirituel jusqu'au siècle dernier, l'ont mis à même de jeter un grand jour sur cette partie si ignorée de l'histoire de notre pays. Cet examen rétrospectif a pour nous d'autant plus d'intérêt, que jusqu'en 1249 la ville de Saint-André était le siége du décanat de Savoie, qui comprenait une grande partie de l'arrondissement de Chambéry.

L'Académie témoigne à l'auteur la satisfaction qu'elle a éprouvée à entendre cette intéressante notice et l'invite à continuer dans les prochaines séances la lecture de cet ouvrage important.

Dans cette séance, l'Académie a nommé membre correspondant M. de Riverieux de Varax.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Revue savoisienne, 15 février.

L'Étincelle, deux numéros.

Journal de la Société centrale d'agriculture.

Savoie et Savoyards, par M. Montmayeur; Moûtiers, 1865.

Journal des connaissances médicales, deux numéros.

Compte-rendu des séances de l'Académie des sciences, sept numéros.

Une Église cathédrale du Ve siècle, par M. de Saint-Andéol, 1862.

Statistica dei sordi muti di Sicilia nel 1863, par M. Lancia di Broglio; Palerme.

Séance du 9 mars 1865.

M. Fivel, introduit par M. le président, expose à l'Académie le système d'après lequel il pense que la ville gauloise d'Alesia, dont la situation n'a pas encore été déterminée d'une manière certaine, se trouvait près de Novalaise, dans l'arrondissement de Chambéry. Lorsque M. Fivel aura achevé le mémoire explicatif de ce système nouveau, il le présentera à l'Académie, qui nommera une commission pour l'examiner et faire un rapport à ce sujet.

Dans cette séance, l'Académie a nommé membre effectif M. le marquis Albert Costa de Beauregard.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Gneiss con impronta di equiseto, par M. Sismonda; Turin, 1865.

Revue des Sociétés savantes, novembre et décembre 1864.

Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences, 20, 27 février 1865.

Rapport à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1864.

Budget départemental de 1865. *Supplément à celui de* 1864 *et Compte de* 1862.

L'Étincelle.

Société locale des médecins du département de la Savoie, 15 janvier 1864.

Journal de la Société centrale d'agriculture.

Lettres d'un Bénédictin, 5e série, 1re lettre.

La Philosophie italienne, par M. Naville; Paris, 1865.

Septième bulletin annuel de la Société centrale d'agriculture.

Divers opuscules relatifs à l'histoire de la Savoie, offerts par M. Pillet, membre de l'Académie.

Séance du 23 mars 1865.

Le rapporteur de la commission chargée d'examiner le mémoire envoyé par M. Des Francs, présente son rapport et exprime le vœu que cet important travail soit promptement achevé par son auteur.

M. Chapperon donne lecture d'un chapitre de son histoire des fiefs de la Savoie concernant la maison noble de Saint-Vincent. Ce manoir avait été construit par André Bertier, greffier de la chambre des comptes en 1568 et substitut du patrimonial en 1574. Il acquit depuis lors diverses rentes féodales. Le tout fut réuni sous le titre de Saint-Vincent, en faveur de son fils François, secrétaire ducal et auditeur des comptes en 1613. L'auteur passe en revue les divers titres féodaux qui se rapportent à cette seigneurie, puis il donne quelques détails sur la famille Bertier, qui l'a possédée jusqu'au milieu du siècle dernier; à cette époque, cette branche de la famille finit à deux filles, mariées, l'une à noble Gaspard de Nouvelle, l'autre à noble Gaspard Bally. Il a complété ce petit travail en donnant les armes et la généalogie de la famille Bertier.

M. Chapperon lit encore le chapitre relatif au comte de La Croix, près Chambéry. Au commencement du XIVe siècle, ce fief était compris dans les vastes propriétés de la famille de La Ravoire. Ce n'était alors qu'une maison forte. La juridiction des de La Ravoire s'étendait sur Saint-Alban, Bassens et Verel. Au XVe siècle, par suite de partages, la Croix forma une seigneurie séparée avec sa juridiction; les terres féodales étaient assez considérables, et ses fourches patibulaires étaient placées sur le rocher qui sépare les deux gorges de Saint-Saturnin. L'auteur énumère les divers titres féodaux relatifs à ce fief, depuis 1317 jusqu'à la fin du siècle dernier. Il donne la liste des familles qui l'ont possédé après les de La Ravoire, savoir : les Lambert, les de La Forest, les de Maréchal, les Rouer de Saint-Severin et enfin les de Ville de Traversay. La Croix fut érigé en comté en 1641; ses confins sont établis dans le consignement de 1774; ils prenaient au sommet

de Nivolet et s'étendaient jusqu'aux confins de Chambéry, comprenant Verel, Bassens et une partie de Saint-Alban. L'auteur donne ensuite quelques détails sur les familles énumérées ci-dessus et dont la plus célèbre a été celle des Lambert. Enfin il rapporte le blason de leurs armes et joint une généalogie de la famille de La Forest.

Dans cette séance, l'Académie a nommé M. Jaybert, avocat à Paris, membre correspondant.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Mémoires de l'Académie d'Apt.

Actes de l'Académie impériale de Bordeaux.

Sur le sanctuaire de Notre-Dame de l'Aumône à Rumilly, par M. l'abbé Morand.

Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Lyon, 9 vol.

Panégyrique de saint Vincent de Paul, par M. le chanoine Arminjon.

L'Étincelle.

Journal de la Société centrale d'agriculture.

Revue Savoisienne.

Mémoires de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, 1864.

Journal des Sciences médicales, 2 numéros.

Société des antiquaires de l'Ouest, 1 vol.

Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, 2 numéros.

Poèmes, 2 vol., par M. Achille Millien; 1860.

Douze Almanachs de Savoie, offerts par M. Pillet, membre de l'Académie.

Séance du 6 avril 1865.

M. Chapperon donne lecture du chapitre de son livre des fiefs relatif à la maison forte de Saint-Vincent. Ce fief sans juridiction fut créé, le 20 septembre 1613, en faveur de la famille Bertier. Il consistait en une maison forte située à Triviers et en plusieurs rentes qui lui furent annexées. L'auteur énumère les divers actes féodaux relatifs à cette seigneurie depuis sa création jusqu'en 1774. Le fief était toujours resté dans la famille Bertier jusqu'à Jean-Louis, qui mourut en 1747, ne laissant que deux filles. L'auteur donne également quelques détails sur les rentes dépendantes du fief ainsi que sur la famille Bertier, dont il a joint le blason et la généalogie depuis le milieu du XVIe siècle.

M. Chapperon lit ensuite le chapitre relatif au fief des *Cueuillettes*, désigné sous le nom de la *Colliette*, comportant un château avec rentes et juridiction, et comprenant la maison forte de *Lambert*. Cette seigneurie faisait autrefois partie des propriétés de la famille de La Ravoire et se trouva comprise dans la transaction du 3 mai 1317, déjà rapportée en parlant de Saint-Alban et de la Croix.

L'auteur met sous les yeux de l'Académie la longue liste des titres féodaux relatifs à ce fief et qui vont de 1317 à 1790; il énumère les familles qui l'ont possédé et qui sont les de La Ravoire, de Clermont, de Lambert, Duclos, de Troche, de La Forest, de Mareschal et de Thônes. Le château était situé à Saint-Alban, au nord et à peu de distance du château dudit lieu. Il n'en reste pas de vestiges. La maison forte de Lambert était au lieu dit *Rasurel*, sur le versant du rocher qui fait face à Monterminod. Elle

avait été construite en 1489 par noble Pierre de Lambert, qui en avait reçu l'autorisation du souverain. L'auteur entre dans quelques détails sur les rentes qui dépendaient des Cueuillettes. Les confins de la juridiction ne sont pas connus; elle était tout entière enclavée dans le comté de Saint-Alban. L'auteur termine ce travail en donnant les armoiries de plusieurs des familles qui ont possédé ce fief, les autres se trouvant déjà rapportées ailleurs; il y a joint la généalogie de la famille de La Forest, sur laquelle il donne quelques détails.

M. Chapperon arrive ensuite au chapitre relatif à la seigneurie de Salins, maison forte avec rentes sans juridiction. Le plus ancien titre de ce fief, situé à Saint-Jean d'Arvey, est de 1377; la maison forte, portant alors le nom de Saint-Jean d'Arvey, appartenait à Blanche de La Balme. Sa fille la porta dans la maison de Salins, dont elle prit le nom.

Vers la fin du xve siècle, elle passa dans la famille Piochet, probablement par un autre mariage. L'auteur donne, comme pour les autres fiefs, la liste des titres féodaux relatifs à cette seigneurie, ainsi qu'aux rentes qui en dépendaient. Le dernier de ces titres est de 1734. Cette maison forte ne doit pas être confondue avec une autre maison de Salins, située à Cognin. Cette dernière a aussi appartenu à la famille Piochet, dont les armes figurent encore sur la porte d'entrée. Il en sera question plus au long à l'article du comte de Villeneuve, dans la juridiction duquel elle se trouvait comprise.

La maison de Saint-Jean d'Arvey existe encore, mais sous la forme d'une habitation moderne. Elle fut déclarée féodale en 1734, avec environ vingt journaux de biens-fonds.

L'auteur termine par quelques détails sur les familles qui l'ont possédée, ainsi que sur leurs armoiries respectives. Il y a joint une généalogie de la maison Piochet.

L'Académie nomme membre agrégé M. le comte Amédée de Foras, et membre correspondant M. Des Francs, professeur au lycée.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Notice sur Xavier de Maistre, par M. L. Rey.

L'Étincelle.

Compte-rendu de la séance du 22 février de la Société des Monumenta historiæ patriæ, par M. Sclopis.

Observations géologiques et paléontologiques sur quelques parties des Alpes de la Savoie, par MM. Despine et Favre ; Genève, 1865.

Récit d'une histoire du terrain houiller des Alpes, par M. Favre ; Genève.

Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, deux numéros.

Lettres d'un bénédictin, 3e *lettre.*

Journal des connaissances médicales, deux numéros.

Étrennes religieuses, neuf volumes, 1801 à 1810, offerts par M. Pillet.

Séance du 4 mai 1865.

L'Académie, répondant à l'appel fait par Mgr l'évêque d'Annecy, vote une somme de 1,000 francs pour la souscription au monument à élever à saint François de Sales.

L'Académie nomme membre effectif M. l'abbé Trepier.

M. Pillet donne lecture d'un chapitre d'un nouveau travail qu'il présente à l'Académie et qui a pour titre : *Description géologique des environs de Chambéry*. Une commission est nommée pour l'examiner et faire un rapport dans une prochaine séance.

L'Académie fixe au 18 mai la séance publique qui doit avoir lieu pour l'installation de MM. Ducis et Burnier, qui ont été nommés membres effectifs. Cette cérémonie aura lieu dans la grande salle de récréation de la Salle d'asile, que l'Administration veut bien mettre à la disposition de l'Académie.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Mémoires lus à la Sorbonne en 1864, archéologie, 1 vol.; histoire, philologie et sciences morales, 1 vol.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique, janvier et février 1865.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, nouvelle série, tome VI; 1864.

Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences, numéros 14, 15, 16 et 17.

Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie, tome VIII; Chambéry, 1864.

Journal des connaissances médicales, 10, 20 et 30 avril 1865.

Mémoires de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, vol. I, 1865.

Revue savoisienne, 15 avril 1865.

Atti della Società italiana di scienze naturali.

Intorno all' opera manoscritta del dottore Fr. Valenti

Serini sopra i funghi sospetti, par M. Garbiglietti; Turin, 1864.

Les Poètes de la Savoie, par M. J. Philippe, d'Annecy.

Les Héritiers, comédie en cinq actes et en vers, par M. Jalabert; Thonon, 1864.

Aperçu de la législation anglaise sur la servitude pénale, par M. L. Vidal; Paris, 1865.

Sur l'Origine des lacs Alpins et des vallées, par M. Alph. Favre; Genève, 1864.

Mémoire historique sur Philibert-Albert Bally, évêque d'Aoste, par Albini, barnabite; Turin, 1865.

Coup-d'œil sur les antiquités du duché d'Aoste, par M. Gal; Aoste.

Séance publique du 18 mai 1865, tenue à la Salle d'asile pour la réception de MM. Ducis et Burnier.

S. Em. le cardinal-archevêque de Chambéry, président honoraire, assiste à la séance.

Les Sociétés d'histoire et d'archéologie, d'histoire naturelle et de médecine de Chambéry, et la Société Florimontane d'Annecy, y sont représentées.

La séance est ouverte à deux heures et demie, en présence d'un nombreux auditoire qui remplit la salle entière.

La parole est donnée à M. l'abbé Ducis, récipiendaire.

M. Ducis prononce un discours dans lequel, après avoir remercié l'Académie de lui avoir ouvert ses portes et exprimé des regrets sur la perte de quelques membres éminents, entre autres du marquis Costa de Beauregard,

cette grande figure qui domine toutes les autres, il traite de l'établissement des évêchés de la Savoie. Ce mémoire, qui n'est que l'aperçu d'un autre travail plus complet, contient beaucoup de détails très intéressants sur l'organisation civile, politique et religieuse de notre pays sous les Romains et dans les siècles qui ont suivi leur domination.

M. le comte Greyfié répond au discours qui précède en rappelant les divers travaux du récipiendaire qui s'occupe depuis longtemps de recherches historiques relatives à la Savoie. Il termine en exposant les vues élevées qui dirigent l'Académie dans la voie qu'elle continue à suivre, et en témoignant du plaisir qu'elle éprouve de compter M. Ducis au nombre de ses membres.

La parole est ensuite donnée à M. Burnier, également nouvel élu. Le sujet de son discours est une étude historique sur le marquis Costa de Beauregard, dont l'Académie regrette si vivement la perte. Il suit cet homme, éminent sous tant de rapports, dans sa carrière politique, scientifique et littéraire. Il rappelle quelques-uns des traits saillants de cette existence si courte et si bien remplie; il retrace le caractère de grandeur qui a présidé à tous les actes de sa vie. Sa mort a laissé dans sa patrie un vide qui se fera longtemps sentir.

M. le docteur Guilland répond, à son tour, à M. Burnier. Après avoir associé ses regrets à ceux que le précédent orateur a exprimés, il fait l'éloge du beau livre qui a ouvert au récipiendaire les portes de l'Académie. Puis il donne un aperçu d'un ouvrage du même auteur sur l'abbaye de Tamié, ouvrage qui est sur le point de paraître. Il termine en se félicitant du choix qui a acquis un nouveau membre à la Société dont il est vice-président.

Enfin M. Chapperon donne lecture d'un travail historique

dont l'Académie a déjà eu connaissance. Dans ce mémoire, l'auteur, au moyen de pièces authentiques qu'il a retrouvées dans les archives de Turin et de Chambéry, rétablit la vérité sur le tragique épisode relatif à Guy de Fésigny[1].

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

Séance du 1er juin 1865.

M. de Saint-Andéol, membre correspondant, est admis à la séance. Il donne lecture d'une note insérée par lui dans un journal en 1863, et dans laquelle il attaque très vivement ceux qui nient l'existence des baptistères anciens.

Il lit ensuite une autre note manuscrite sur les baptistères en général. Il combat chaleureusement l'opinion de ceux qui, prenant à la lettre la qualification quasi officielle de baptistère, donnée au monument de Poitiers sur lequel il rapporte douze opinions différentes, ne veulent pas que l'édicule de Lémenc soit un baptistère, parce qu'il ne ressemble pas à celui de Poitiers.

Dans une troisième pièce plus considérable, qui est publiée dans ce volume, il traite spécialement du baptistère de Lémenc et s'applique à démontrer que cette qualification ne peut lui être refusée.

M. de Saint-Andéol a joint à ces diverses notes deux feuilles de dessin représentant le baptistère de Poitiers, ainsi qu'un grand nombre de tracés de baptistères, piscines, etc.

[1] Ce travail est inséré au volume VIII des *Mémoires de l'Académie*, p. 243 et suiv.

M. de Saint-Andéol présente encore une note relative à une inscription romaine trouvée en 1864, par M. Bulliot, d'Autun, sur la montagne de Sainte-Marguerite, au-dessus de Détrier. Elle porte, suivant le dessin qu'il en a donné, M. SOLLIVS MARCELLVS T P I C SOLLIVS VERVS H P C. Il la traduit ainsi : *Marcus Sollius Marcellus testamento poni jussit Caius Sollius Verus hoc (monumentum) poni curavit.* Il rappelle qu'à la Chapelle-Blanche existe une autre inscription d'après laquelle *Julia Vera a ordonné par testament qu'on lui dressât un tombeau. Sa fille Julia Maximilia a eu le soin de l'élever*. Il fait remarquer que ces deux inscriptions ont dû être placées à environ un kilomètre l'une de l'autre ; il conclut de la similitude de noms *Verus* et *Vera* que les deux personnages auxquels se rapportent ces deux inscriptions étaient de la même famille.

Il suppose que, un temple romain devant s'être trouvé, suivant M. Bulliot, sur cette montagne, Julia Vera en aurait été prêtresse.

Il a joint le *fac simile* de cette inscription qu'il croit inédite.

Dans cette séance, l'Académie a nommé M. Millien membre correspondant.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Discours prononcé par S. Exc. le ministre de l'instruction publique à la réunion des Sociétés savantes, le 22 avril 1865.

Comptes-rendus de l'Académie des sciences, nos 18, 19, 20 et 21.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique, mars 1865.

Bulletin de l'Institut national genevois, 1864, n° 24.

Indicazioni relative alla commissione di Geologia nel Portogallo. (Extrait des actes de la Société italienne des sciences naturelles.)

Bulletin bibliographique de la Savoie, par M. F. Rabut, 8e année, 1863.

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 26e année, 1864, 4e trimestre.

Journal de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, mai 1865.

Revue savoisienne, 15 mai 1865.

Ve Lettre d'un Bénédictin, 5e série.

Mémoire pratique sur la cataracte, suivi d'un tableau synoptique, etc., par le docteur Cade, de Saint-Andéol, 1854.

De l'emploi de l'arnica comme moyen préventif et de l'aconit comme sédatif de l'inflammation consécutive à l'opération de la cataracte, par le même, 1856.

Observations et réflexions sur un cas de kyste multiloculaire, etc., par le même; Montpellier, 1861.

Cure radicale d'une paralysie générale des nerfs moteurs oculaires, etc., par le même; Montpellier, 1865.

Observations et réflexions sur le diagnostic différentiel de quelques tumeurs pathologiques, par le même; Montpellier, 1858.

De l'opportunité de l'opération de la cataracte monocle, par le même; Montpellier, 1850.

Deuxième Mémoire sur l'emploi de l'arnica et de l'aconit comme préservatif des accidents inflammatoires, etc., par le même; Montpellier.

Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques, 1865.

Almanach de l'archéologue français, par les membres de la Société française d'archéologie, 1[re] année; Caen, 1865.

Saint François de Sales, ses reliques sous la terreur à Annecy, par MM. Despine et Seran, 1865.

Séance du 8 juin 1865.

M. Bardin, professeur à l'École polytechnique, assiste à la séance; il expose le système ingénieux qu'il a inventé pour représenter en relief la France ou au moins les parties accidentées de l'Empire; il met sous les yeux de l'Académie plusieurs plans en relief de pays montagneux; ils sont admirablement exécutés. Il s'est écarté de l'usage ordinairement suivi d'employer deux échelles différentes pour exprimer les distances verticales et horizontales, et ne se sert que d'une même échelle. En restant ainsi dans la vérité, il fait saisir sans travail la véritable configuration du sol. Il s'est déjà occupé des Vosges, et il présente, en outre, une carte du bassin de l'Isère et du massif de la Grande-Chartreuse s'étendant de Grenoble jusqu'au lac du Bourget. Il donne à l'Académie le détail de ses opérations et lui demande de l'appuyer dans les travaux qu'il a l'intention de faire pour établir en relief le tableau indiqué ci-dessus. L'Académie lui exprime tout l'intérêt qu'excite l'entreprise hardie et généreuse qu'il poursuit avec habileté et persévérance, et fait des vœux pour qu'il la conduise à bonne fin.

Dans cette séance, l'Académie a nommé M. le docteur Reinvilliers membre correspondant.

Séance du 22 juin 1865.

Un membre appelle l'attention de l'Académie sur la question du Musée départemental. Conformément à sa demande, l'Académie, après discussion, décide de faire les démarches nécessaires pour acheminer cette œuvre, une des dernières auxquelles le marquis Costa a attaché son nom.

Un membre rappelle à l'Académie la question des archives de la Savoie et demande quel a été le résultat des démarches faites auprès de M. le ministre de l'intérieur pour obtenir du gouvernement italien la restitution de ce précieux dépôt, qui est garantie formellement par un traité. Après discussion, l'Académie invite son président à insister de nouveau auprès de M. le ministre pour obtenir cette restitution.

L'Académie, sur la demande de la commission pour le monument Favre, lui envoie deux inscriptions à placer sur le piédestal.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Journal de la Société centrale d'agriculture, juin 1865.

Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, deux numéros et une table.

Soixante ans de l'histoire de Savoie, par M. de Saint-Genis; Arras, 1865.

Le Père Céleste, par M. Naville; Genève.

Notice sur les eaux de la Bauche, par le docteur Guilland.

Séance du 29 juin 1865.

M. Alexis Peyssard, colonel au service d'Italie, envoie à l'Académie une assez grande quantité de monnaies romaines et d'objets d'art découverts dans l'Italie méridionale; ces objets sont destinés au Musée départemental. Un membre est chargé de faire un rapport sur ces diverses antiquités.

M. Chapperon donne lecture d'un article du livre des fiefs relatifs à la maison forte de Vermont, située au Chanay, sur le territoire de Chambéry. Ce fief a été créé le 22 janvier 1654 en faveur de dame Anne Dufour, veuve de noble Louis de Coysia, et de noble Louis, leur fils. Cinquante ans plus tard, on fit vendre cette seigneurie, qui appartenait alors à noble François de Coysia. La rente passa plus tard dans la maison Duclos, comte de Bonne. L'auteur donne quelques détails sur les titres féodaux relatifs aux familles qui ont possédé le fief, ainsi que les armes de la famille Duclos.

M. Chapperon lit ensuite le chapitre relatif à la maison forte de la Biguerne. Ce fief, dont le titre le plus ancien est de 1483, a appartenu aux diverses familles de Chignin, Allemand, de Caluse, Ruffin, Carron et Favier. L'auteur donne la liste des titres féodaux relatifs à la seigneurie, qui s'arrêtent à 1753. Puis il entre dans quelques détails sur les familles qui l'ont possédée, surtout sur la famille Ruffin, qui figure à Chambéry dès le milieu du XVIe siècle et y est restée dans une position honorable jusqu'au XVIIIe. Un de ses membres, comme on l'a déjà exposé à l'occasion du mémoire présenté par M. Ripa di Meana, prit part à l'expédition de Tunis de 1573. Il y fut fait prisonnier et

partagea la captivité de Miguel de Cervantès, qui composa deux sonnets en son honneur.

C'est dans la tour de la Biguerne qu'est né saint Anthelme de Chignin, en 1106. On y a conservé son lit pendant longtemps.

L'auteur a joint à ce travail les armes et la généalogie de la famille Ruffin.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Lettres d'un Bénédictin, deux numéros.
Annuaire philosophique, juin 1865.

Séance du 13 juillet 1865.

M. de Saint-Andéol a envoyé à l'Académie une nouvelle note sur le baptistère de Lémenc avec plusieurs dessins représentant, selon lui, ce baptistère tel qu'il a dû être construit au VIIIe siècle, et les changements et modifications qui doivent y avoir été faits pour arriver à son état actuel. Ces pièces devront être transmises à la commission chargée d'examiner ses précédents envois sur le même sujet.

La commission chargée d'examiner la *Description géologique des environs de Chambéry*, par M. L. Pillet, présente son rapport; l'Académie vote l'impression dans ses Mémoires du travail de M. Pillet.

M. Pillet donne lecture d'une note sur la source sulfureuse de Menthon. Il expose que M. Borda Bossana annonça dernièrement qu'il venait de retrouver la source sulfureuse de Menthon, qui alimentait les bains romains, et dont le

docteur Voysin parlait en 1741. Grâce à l'aide d'un homme ami de la science, il put opérer quelques fouilles. On découvrit d'abord une voûte au-dessous de laquelle se trouvait une cuve en maçonnerie de trois mètres de profondeur, remplie de boue et qui avait probablement servi de réservoir. Sous cette cuve s'en trouvait une autre plus étroite, revêtue de marbre gris et qui paraît avoir été le réservoir romain. Des briques, un poids en terre cuite et d'autres objets encore viennent à l'appui de cette opinion. Dans cette dernière cuve on a trouvé, en outre, une centaine de vases en terre cuite, ne dépassant pas la grandeur d'une tasse ordinaire; ils sont de formes diverses et entièrement neufs. Dans le même endroit, on a recueilli quelques monnaies de cuivre et encore d'autres objets. L'auteur pense que c'étaient là des *ex-voto* de malades venus pour chercher la santé à cette fontaine. On a trouvé des vases du même genre à la source sulfureuse de Bromines sur Sillingy. M. Despine, n'étant venu en aide à ces recherches qu'en réservant pour nos musées les antiquités qu'on pourrait y découvrir, a bien voulu en offrir quelques-unes au Musée de Chambéry. Cette source est figurée sur la mappe de Talloires, et les paysans en faisaient usage. Le cours de l'eau une fois rétabli, elle a fourni d'abord 40 litres par minute. On a fini par en obtenir 80. Elle peut donc non-seulement suffire abondamment aux buveurs, mais encore fournir une vingtaine de bains par heure. M. Calloud, qui l'a analysée en 1855, la classe avec celle de Bromines, parmi les eaux *sulfureuses, sulfhydriquées, sulfhydratées, alcalines*, et en a fixé la température à 18°. Il espère qu'on pourra la rendre thermale en la dégageant des eaux étrangères qui s'y mêlent probablement. La disposition des roches semble faire prévoir le contraire, comme cela a lieu pour celles de Bromines

et du Petit-Bornand, placées dans des conditions analogues. L'auteur attribue la sulfuration à la décomposition de pyrites sulfureuses dont plusieurs ont été extraites du bassin même. Quoique froides, ces eaux peuvent fournir un puissant agent thérapeutique, surtout pour les maladies de la peau. On y a établi des baignoires qui ont été livrées au public dès le 9 juillet. Une société se forme pour l'exploitation de cette nouvelle richesse territoriale, placée dans un site ravissant, entre le lac et la montagne. On espère aussi y trouver une source gazeuse du genre de celle de Saint-Galmier; mais il ne faut pas trop y compter, en raison de la nature des roches au milieu desquelles sourd cette fontaine déjà assez importante par elle-même.

Dans cette séance, l'Académie a reçu pour membres correspondants MM. de Saint-Genis; Peyssard, lieutenant-colonel en Italie; Miédan-Gros, chanoine à Moûtiers; Alliaudi, chanoine à Moûtiers.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Annales scientifiques de l'école normale supérieure, n° 3; 1865.

Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, 3 numéros.

Annales de la Société impériale d'agriculture du département de la Loire, tome VIII, 3e livraison; 1864.

Première séance générale des trois Sociétés d'agriculture de la Loire, 23 août 1864.

La Storia antica restituita à verità, par M. Negri.

L'Investigateur, tome V, 4e série.

Société académique des sciences et arts de Saint-Quentin, 3e série, tome V; 1863-1864.

Rapport présenté à la Société impériale d'agriculture au nom de la commission des soies; Lyon, 1865.

Journal des connaissances médicales, nos 13 à 19.

Nouvelle série de chartes inédites, par M. Jules Vuy; 1865.

Histoire de la cité et du canton des Equestres, par M. de Gingins; Lausanne, 1865.

Atti della Società italiana di scienze naturali, vol. VI, cahier 5; 1865.

Les Archives départementales et communales, par M. St-Joanny; Paris, 1865.

L'Ami des livres, par M. Muffat.

Séance du 27 juillet 1865.

M. d'Oncieu donne lecture d'un mémoire en réponse à celui présenté, le 1er juin, par M. de Saint-Andéol, sur le baptistère de Lémenc. Ce travail de M. d'Oncieu est publié dans ce volume, à la suite de celui de M. de Saint-Andéol.

L'Académie, ensuite du rapport qui lui est fait par sa commission, détermine quels sont les instruments d'agriculture auxquels elle affectera, pour 1865, les revenus de la fondation faite par M. le comte Pillet-Will.

M. Amédée de Foras donne ensuite lecture de la généalogie de la famille *Amblard*, soit des *Amblards,* qui fait partie de la troisième livraison actuellement sous presse du bel et intéressant *Armorial de la Savoie,* qu'il a entrepris de publier.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences, numéros 2 et 3.

Histoire de l'abbaye de Tamié, par M. Burnier; Chambéry, 1865.

Société d'encouragement pour l'instruction nationale.

Mémoires de la société des antiquaires de Normandie, 3e série, volume V.

Memorias de la real Academia de ciencias, tome VI; Madrid, 1864-1865.

Resumen de las actas de la real Academia, etc., 1862-1863.

Libros del saber de astronomia del rey D. Alfonso X de Castilla, tome III, 1864.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome XV; Genève, 1865.

Atti della Società italiana di scienze naturali, volume VIII, 1865.

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 3e série, 27e année, 1865.

Journal de la Société centrale d'agriculture.

Lettres d'un Bénédictin, 8, 9 et 10.

Séance du 10 août 1865.

L'Académie décide qu'elle ne donnera pas cette année de prix de poésie, aucune des seize pièces qui lui ont été adressées ne lui paraissant mériter cette récompense.

Elle accorde une médaille d'encouragement au n° 13 et une mention honorable aux n°s 4 et 14. Elle arrête de plus que les bulletins contenant les noms des auteurs de ces trois pièces seront ouverts dans la séance de réception du 17.

M. Chapperon donne lecture d'un chapitre de son livre des fiefs concernant la maison forte *Buisson-Rond,* située à Barberaz-le-Petit, soit Barberaz-le-Pellouz, près Chambéry. Le plus ancien titre concernant cette seigneurie date de 1377. Elle consistait en une maison forte près de l'église de Barberaz, avec un bois de chênes d'environ douze journaux, une maison à Chambéry et une rente au village des Caton, dans la commune du Bourget. L'auteur énumère ensuite les divers titres féodaux qui se rapportent à ce fief et dont le dernier est de 1774. Il donne quelques détails sur la maison située à Chambéry, près la place Saint-Léger, et qui jouissait de divers privilèges et exemptions en même temps que du droit pour son propriétaire de porter la bannière de la ville. Ces droits donnèrent lieu à plusieurs procès assez curieux avec l'administration municipale. Puis il entre dans quelques détails sur les diverses familles qui ont possédé le fief, et qui sont les nobles Grange, les de Luirieu et les Milliet de Faverges. Il a joint à ce travail la généalogie de la famille de Luirieu, qui paraît s'être éteinte vers la fin du XVIe siècle.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Compte-rendu des séances de l'Académie des sciences, 2 numéros.

Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, tome Ier.

Une Œuvre dramatique au moyen âge, par M. Lecoy de La Marche; Paris, 1865.

Journal des connaissances médicales, numéro 21.

L'Intermédiaire des recherches et curieux, 25 mai 1865.

La centième heure de la lune, par M. l'abbé Vaullet; Annecy, 1865.

Revue savoisienne, 15 juillet 1865.

Notice historique sur Menthon-les-Bains, par M. Despines; Annecy, 1865.

Séance du 17 août 1865.

Plusieurs membres non résidents, agrégés et correspondants, ont assisté à cette séance qui avait pour objet la réception de MM. le marquis Costa de Beauregard et Calloud.

M. Calloud a donné lecture de son discours de réception auquel M. le président a répondu.

M. le docteur Guilland, vice-président, a répondu au discours de M. le marquis Costa de Beauregard.

Les discours prononcés par les récipiendaires étant publiés dans le volume des Mémoires, il n'est pas le cas d'en faire ici l'analyse, malgré le grand intérêt qu'ils ont excité.

L'Académie a ensuite procédé à l'ouverture des bulletins contenant les noms des concurrents qui ont obtenu des récompenses pour le concours de poésie. Le n° 13 intitulé : *Quelques pages de l'éducation maternelle,* qui a obtenu une médaille d'encouragement de 200 fr., est l'œuvre de

Madame Delphine Didier, femme du sous-préfet d'Albertville. Le nº 4, qui a pour titre : *L'Hôtel du vieux Mage*, a obtenu une mention honorable. Son auteur est M. Jaquemier, de Viry. Le numéro 14, intitulé : *Les jours tristes*, et qui a obtenu une mention honorable, est également de M. Jaquemier.

A la fin de la séance, M. Boileux a donné lecture d'un mémoire historique sur les divers peuples qui ont habité la Gaule.

Séance du 21 décembre 1865.

L'Académie admet au nombre de ses membres agrégés M. le comte Duverger, qui était depuis longtemps membre correspondant.

M. Chapperon donne lecture du chapitre de son ouvrage sur les fiefs de la Savoie qui est relatif à Montgex près Chambéry.

La maison forte avait été rebâtie par noble Georges Louis, qui obtint son érection en seigneurie avec juridiction, en 1602. Les patentes du 25 juin lui attribuaient juridiction omnimode sur tout le territoire enclos par la rivière d'Hyère depuis le pont de Cognin au pont conduisant à Bissy, et suivant, depuis ce dernier point, la route qui conduit à la croix des Brigands et de là au pont de Cognin. L'auteur rappelle les discussions soulevées par la ville de Chambéry dans le territoire de laquelle cet espace se trouvait compris. Il énumère les divers titres relatifs à ce fief et qui vont jusqu'en 1790. Il donne ensuite

quelques détails sur les familles qui l'ont possédé et qui sont les Louis et les Wicardel, marquis de Fleury et de Saint-Trivier.

Il a joint à ce travail la généalogie de ces deux familles.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Vie de l'abbé J.-M. Favre, par M. l'abbé Pont; Moûtiers, 1865.

Réflexions sur le séjour obligatoire des employés dans les villes atteintes du choléra, par le docteur Mottard, de Saint-Jean de Maurienne; Chambéry, 1865.

Le Palais des Papes à Avignon, par M. Aug. Canron; Avignon, 1860.

Les Eaux de Challes, lettre de M. le docteur Domenget, 1865.

Annuaire philosophique, par M. L.-Aug. Martin; Paris, 1865.

Carte du département de la Savoie; Perrin, Chambéry.

La Bazoche, par M. A. Perrin; Chambéry.

COMPTE-RENDU

DE L'ANNÉE 1866.

Séance du 4 janvier 1866.

M. le président exprime les regrets que cause à l'Académie la perte qu'elle vient de faire en la personne du docteur Revel, l'un de ses plus anciens membres ; il était depuis longtemps trésorier de la Société et avait toujours montré le plus grand zèle et apporté le concours le plus assidu à tout ce qui avait trait à l'Académie.

M. le président donne lecture d'une pièce de vers qui lui a été adressée par M. de Mortillet, de Méry, qui a déjà vu une de ses œuvres couronnée au concours fondé par M. l'avocat Guy. Ce dernier opuscule est intitulé : *La poésie au XIXe siècle. Épître aux jeunes poètes savoisiens.* L'auteur de ce petit poème s'applique à démontrer que le temps présent, quoique ses idées soient résolument tournées vers la spéculation, quoiqu'il soit spécialement préoccupé des chemins de fer et des actions industrielles, n'est cependant pas absolument un siècle de prose. L'auteur le démontre, du reste, par son œuvre même ; il trace aux poètes une voie moralisatrice pour le peuple appelé

de plus en plus à participer à la vie publique, et les invite à rappeler le souvenir des grands hommes que la Savoie a produits.

Cette pièce a été entendue avec la plus vive satisfaction.

M. Chapperon donne lecture de l'article de son livre des fiefs de la Savoie, relatif au marquisat *des Marches*, près de Chambéry. Le plus ancien titre se rapportant à ce fief est de 1403; il appartenait alors à la famille de La Balme; un mariage le transporta aux Montmayeur. Après la déplorable catastrophe de Guy de Fésigny, les Marches furent du nombre des seigneuries relâchées à Gilberte de Polignac, dame de Miolans. En 1530, Béatrix de Portugal les reçut des de Miolans en échange de Caramagne en Piémont. Le même jour, elle les céda pour 3,000 écus d'or à noble François Noël de Bellegarde.

Le fief resta dans cette famille jusqu'à la Révolution. Il avait été érigé en marquisat en 1682.

L'auteur, après avoir passé en revue les titres successifs qui se rattachent à cette seigneurie, donne quelques détails sur les diverses familles qui l'ont possédée, surtout celle de Bellegarde dont plusieurs membres ont acquis de la célébrité et dont une branche existe encore en Allemagne. Puis il donne le tableau des terres féodales qui se trouvaient dans la commune et des rentes qui s'y percevaient. Enfin, il a joint à ce chapitre une généalogie de la maison Noël de Bellegarde.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry, par Mgr Billiet; Chambéry, 1865.

Discours de M. Gros pour la rentrée de la Cour impériale de Chambéry; Chambéry, novembre 1865.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, 3e série, IIIe volume, 1865.

Bulletin de l'Institut national genevois.

L'Investigateur, 4 livraisons.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1865, 1er et 2e trimestres; Auxerre.

Mémoires de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, tome XVIIIe, 1re partie, 1865.

Annales de la Société impériale d'agriculture de la Loire, tome IX, 2 livraisons; Saint-Étienne, 1865.

Observations sur l'exemption de criminalité, etc., par M. Léon Vidal; Paris, 1865.

Du Choléra asiatique, par M. Coster; Paris.

Journal des connaissances médicales, numéros 23, 35.

Revue savoisienne, 1 numéro.

Journal de la Société centrale d'agriculture, 1865.

Annual report of the board of regents, Washington, 1864.

Results of meteorological observations, Washington, 1864.

Les Conditions économiques de l'Italie, par M. Cibrario; Paris, 1865.

Compte-rendu des séances de l'Académie des sciences.

Séance du 11 janvier 1866.

M. le président donne connaissance d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, annonçant que, par arrêté du 9 courant, il a mis la somme de 1,000 fr. à la disposition de l'Académie impériale de Savoie.

Le président du comité d'agriculture de l'Académie de Mâcon donne avis qu'à l'occasion du concours régional qui aura lieu dans cette ville au mois de mai prochain, l'Académie de Mâcon a résolu d'organiser un congrès agricole pour la même époque. Il invite l'Académie impériale de Savoie à y adhérer, et la prie de s'occuper immédiatement de la rédaction des propositions qui lui paraîtraient les plus utiles à être discutées. M. Bonjean est chargé de faire un rapport sur ce sujet.

M. d'Oncieu a lu une notice sur quelques curiosités de la numismatique savoisienne. Il a parlé, entre autres, d'une monnaie dont le type est celui des princes et seigneurs latins en Orient, principalement en Morée, dont la légende est ANGELVS. SAB. C. et dont le lieu d'émission ou de frappe est indiqué par les mots DELLA. PATRA. Tout le monde sait que les comtes de Savoie, par leurs alliances de famille avec la maison impériale des Paléologue et par leurs expéditions militaires en Orient, avaient su se créer des relations importantes avec le Levant et une influence prépondérante dans les affaires de ces contrées ; que la descendance de Thomas de Savoie, comte de Piémont, avait acquis dans la presqu'île de Morée la principauté d'Achaïe, et que Patras était une des villes les plus importantes de ce petit État.

Aussi plusieurs numismates et des plus autorisés ont-ils pensé que les mots abrégés SAB. C. que l'on trouve sur la monnaie en question, indiquaient suffisamment un prince de la dynastie de Savoie. D'autres, dont l'opinion a aussi une grande valeur, rapportent cette pièce à Ange Comnène, et tout récemment on a complété l'attribution proposée en interprétant les abréviations SAB. C. par les mots *Sebastocrator Comnenus*. Cette version et l'ensemble du système

soulèvent de très sérieuses objections, et le problème n'a pas encore reçu de solution définitive.

En l'état, le devoir de la numismatique locale était d'élucider autant que possible les points de la question qui touchent à l'histoire de Savoie et de fournir au débat les notions spéciales qu'elle est plus particulièrement en position d'y apporter. L'auteur de la notice s'est donc efforcé de préciser nettement la nature, l'étendue et la durée des pouvoirs qu'ont exercés en Orient les comtes de Savoie et les princes des branches collatérales de cette Maison. Après avoir donné à cette étude quelques développements, il rappelle la glorieuse expédition d'Amé VI et les brillants faits d'armes qui rendirent à l'empereur Jean Paléologue la liberté et la couronne, et il signale ce fait particulièrement remarquable que le premier acte important de cette mémorable entreprise s'accomplit dans la ville de Patras. Là, nous disent et Guichenon et tous nos vieux chroniqueurs, là régnait une princesse, veuve d'un despote allié de la Maison de Savoie. Menacée par un puissant voisin, elle requiert le comte de Savoie de défendre les États de son fils. La médiation du comte est acceptée et la paix rétablie. Ce curieux épisode de Patras forme à lui seul tout l'objet d'un poème dû à la plume d'Alphonse del Bene, abbé d'Hautecombe et évêque d'Alby. Cette œuvre, intéressante à plus d'un titre, a nom l'*Amédéide*, et si l'on en croit son auteur, historien et savant assez connu, le prince allié de la Maison de Savoie, dont la veuve demande au comte Amé aide et protection, ne serait autre qu'Artus de Savoie, fils d'Amé V dit le Grand. Les princes d'Achaïe et les Paléologue lui auraient inféodé, pour récompense d'importants services militaires, le petit État de Patras. Dans tout ce récit, il y a des faits historiquement certains, et ce sont les

plus importants ainsi que les plus nombreux. Qu'Artus de Savoie, fils d'Amé V, ait suivi en Orient l'impératrice de Constantinople, sa sœur; que, vaillant chevalier, il ait fini ses jours en quelque combat livré dans les pays d'outre-mer, c'est Guichenon qui l'affirme, ajoutant que son corps gît en l'église de Saint-Pantaléon de Bithynie.

Que le premier acte par lequel Amé VI signala sa marche victorieuse en Orient ait été un fait de haute médiation accompli à Patras; qu'une princesse alliée de sa maison y ait demandé pour elle et pour son fils aide et protection contre un puissant voisin; que le comte, rendant à tous bonne justice, ait terminé le différend, c'est Guichenon encore qui nous l'apprend, et avec lui tous les chroniqueurs et historiens de Savoie.

N'y a-t-il pas là tout un ensemble de faits rigoureusement vrais et suffisant à donner une extrême vraisemblance, une très forte probabilité au récit de del Bene, et est-ce trop s'aventurer que de reconnaître dans ce jeune prince dont les chroniqueurs nous parlent sans nous en dire le nom, et dont la mère demandait l'appui du comte de Savoie, son parent, que de reconnaître l'Angelus de Savoie dont la monnaie porte la date de Patras?

M. d'Oncieu décrit ensuite un certain nombre de monnaies rares dont s'est enrichi le Musée de Chambéry. Il donne quelques détails sur des tiers de sou d'or de l'époque mérovingienne, dont l'un portant le nom de Darantasia (Moûtiers) est dû au monétaire Optatus. Il relève cette circonstance remarquable que le nom de ce personnage se retrouve aussi sur des pièces frappées à Maurienne (Saint-Jean de Maurienne), à Agaune (Saint-Maurice) et à Augusta (sans doute Aoste près Saint-Genix).

Enfin il donne le signalement d'un triens excessivement rare au monogramme *Ecclesia viennensis* et provenant de l'atelier, *oficina, Maret,* et il termine par la description d'un tiers de sou d'or inédit de Grenoble, acquis par lui tout récemment d'un orfèvre de Chambéry et trouvé en Tarentaise.

L'Académie nomme membres correspondants :

MM. Mortillet, de Méry; Million, chanoine à Moûtiers et secrétaire de l'Académie de la Val d'Isère; François Gros, substitut du procureur général; Léon Rosset, chanoine, professeur de théologie et directeur au Grand-Séminaire de Chambéry.

L'Académie procède ensuite au renouvellement des membres du bureau pour 1866. Elle maintient au fauteuil de la présidence M. le comte Greyfié de Bellecombe et renvoie à la prochaine séance la nomination des autres membres.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

L'Académie a reçu du ministère de l'intérieur :

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, 22 avril 1865.

Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, fascicules de mars, avril, mai, juin, juillet, août et septembre 1865.

Elle a reçu de divers :

Commission hydrométrique de Lyon, 1864, 21e année.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 6e série, tome III, 1865.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1865, XIXe volume, 3e trimestre.

Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles, tome VIII, bulletin 52 ; Lausanne.

Journal de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, par M. Joseph Bonjean, fascicules de septembre et d'octobre 1865.

Huitième Bulletin annuel de la Société centrale d'agriculture, VIIe volume, travaux de 1865, par M. Joseph Bonjean.

Discours prononcé, le 21 août 1865, à l'ouverture de la quarante-neuvième session de la Société helvétique des sciences naturelles, réunie à Genève, par M. Aug. de La Rive.

Étude sur la digestion et l'alimentation, par M. C.-L. Landras.

Étude sur la diathèse unique, par le même.

Principes du dessin linéaire, par M. A. Bouillon, architecte, 4e édition, 1856.

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. B. Haureau, lu le 7 juillet 1865.

Séance du 18 janvier 1866.

M. le président donne lecture d'une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique annonçant que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne le 7 avril prochain. Elle sera précédée de trois jours de lectures publiques ; aucun mémoire ne sera admis à cet honneur si préalablement il n'en a été jugé digne par celle des Sociétés savantes dont l'auteur fait partie.

La réception de M. le chanoine Arminjon, professeur au grand-séminaire, et de M. l'abbé Trepier, comme membres effectifs, est fixée au 8 février prochain. Tous les membres effectifs, agrégés et correspondants de l'Académie sont invités à assister à cette solennité académique.

L'Académie, qui avait déjà nommé son président dans la précédente séance, achève aujourd'hui la formation de son bureau, qui se trouve ainsi composé :

Président : M. le comte Greyfié de Bellecombe.

Vice-président : M. le docteur Guilland.

Secrétaire perpétuel : M. le chanoine Chamousset, vicaire général.

Bibliothécaire-archiviste : M. L. Pillet, avocat.

Secrétaire adjoint : M. le marquis d'Oncieu de La Bâthie.

Trésorier : M. Timoléon Chapperon.

M. le docteur Carret fait introduire dans la salle et présente deux enfants, un garçon et une fille, tous les deux âgés de neuf ans. Il a opéré le premier d'un *pied bot* il y a six ans; pour la petite fille, il se propose de lui refaire la *lèvre inférieure* qu'elle a perdue, il y a quelques années, à la suite d'un grave accident.

Le garçon est venu au monde avec sa difformité. Lorsqu'il s'est mis à marcher, elle a sensiblement augmenté, et au moment où l'opération a été faite, le pied reposait sur le bord externe, et la face plantaire était tout entière tournée en dedans. L'opération a consisté dans la section du tendon d'Achille, et peu à près l'enfant a marché comme il marche aujourd'hui, c'est-à-dire à ne pas laisser soupçonner lequel des deux pieds a été difforme. Le pied de l'enfant ayant été moulé avant l'opération, M. Carret le met sous les yeux de l'Académie. La difformité était complète; la comparaison de l'état du pied de cet enfant avant et après

l'opération est saisissante et prouve la puissance de l'art et l'habileté de l'opérateur.

La fille a été prise, il y a quatre ans, sous les roues d'une voiture. Elle a eu l'os de la mâchoire inférieure brisé et la lèvre inférieure complètement détruite. M. Carret se propose de remédier par une opération à cette grande difformité, qui est en même temps une grave infirmité; car, outre que l'enfant parle et mange avec difficulté, elle perd la salive, qui s'écoule incessamment de la bouche. M. Carret prévoit que l'opération sera longue, difficile et peut-être infructueuse; mais il a la conviction que, quoi qu'il arrive, l'état de cette pauvre enfant ne sera pas aggravé.

Espérons que M. le docteur Carret sera aussi heureux dans cette dernière opération qu'il l'a été dans la précédente et dans beaucoup d'autres.

M. le docteur Carret est chargé, conjointement avec M. l'abbé Vallet, de l'examen du mémoire de M. Chamousset sur le *Marais du Chêne et son influence sur les communes environnantes*.

L'Académie fera célébrer au premier jour un service funèbre pour le repos de l'âme de M. le docteur Revel, dont la mort inopinée a fait dans l'Académie un vide considérable et a laissé d'unanimes et vifs regrets.

La séance est levée.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 2e trimestre 1865.

Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles, tome VIII, bulletin n° 53; Lausanne.

Revue des sociétés savantes des départements, octobre 1865.

Sur la structure en éventail du Mont-Blanc, par M. Alphonse Favre.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique, octobre 1865.

Règlement de l'Académie de la Val d'Isère.

Séance du 8 février 1866.

S. Em. Mgr le cardinal et archevêque Billiet, président honoraire, assistait à cette séance solennelle qui réunissait un grand nombre de membres effectifs et correspondants.

La séance était spécialement consacrée à la réception de M. le chanoine Arminjon, professeur au Grand-Séminaire, et de M. l'abbé Trepier, qui avaient été précédemment nommés membres effectifs. Après les compliments d'usage, les deux récipiendaires ont traité chacun un sujet particulier en harmonie avec leurs études habituelles, et ils l'ont fait de manière à intéresser vivement l'assemblée.

Malheureusement une courte analyse n'en peut donner qu'une idée faible et fort amoindrie. M. Arminjon, qui le premier a pris la parole, s'est élevé dans les hautes régions de la philosophie, et a tracé les devoirs et les caractères de la science, ce présent « qui, après la foi, est le plus riche que le Ciel ait fait à l'humanité. » Car le Dieu très haut a bien voulu s'appeler le « Dieu des sciences, » *Deus scientiarum*.

M. le président, en répondant au récipiendaire, lui a

exprimé le bonheur qu'éprouvait l'Académie de recevoir dans son sein la plus haute expression de l'éloquence que possède maintenant la Savoie. Il a applaudi à ses désirs de voir la science se conformer toujours aux révélations par lesquelles le Créateur a voulu, sur les problèmes fondamentaux de notre existence, suppléer à l'insuffisance et à la versatilité de l'intelligence humaine; et il fait ressortir qu'à son tour la science est la base de la religion, en en démontrant la réalité et la nécessité. Enfin, il a fait allusion à la science particulière du théologien et de l'orateur chrétien, à la science de la charité et du véritable amour, qui purifie et agrandit l'observation de nos devoirs, et, les dépassant, est la source de l'héroïsme dans tous les genres.

La parole est ensuite à M. l'abbé Trepier. Le nouvel académicien, après avoir exprimé ses vifs remercîments pour le choix qui l'a appelé au nombre des membres effectifs, aborde un sujet qui tient essentiellement à l'histoire intérieure de notre pays pendant les sept ou huit derniers siècles.

Son discours est un savant traité sur l'*Origine et l'influence des monastères et prieurés de la Savoie.*

Une analyse ne pourrait en donner une idée suffisante.

M. le docteur Guilland, vice-président, répond au récipiendaire. Il passe rapidement en revue les travaux qu'il a communiqués à l'Académie delphinale, au Congrès scientifique de Chambéry et à notre Compagnie : sur le *Glossaire* de M. Onoffrio, — sur les cartulaires de *saint Hugues,* — sur la crypte de *Lémenc,* — sur les anciennes limites de la *Savoie,* — sur l'éboulement du *Mont-Grenier,* et enfin sur le même sujet dont il a eu l'heureuse idée de s'occuper aujourd'hui de nouveau.

M. le docteur Guilland s'associe, en terminant, aux touchants souvenirs du récipiendaire « pour les derniers survivants de cette forte et pieuse génération élevée à l'ombre des anciens monastères, de ces derniers patriarches de nos montagnes, dont les têtes vénérables et souriantes se sont penchées sur nos berceaux. »

A la fin de la séance, M. Louis Pillet appelle l'attention de l'Académie sur la démolition prochaine de l'ancienne église d'Albens, et le danger de voir détruire une pierre portant une inscription antique, dont a parlé M. de Beaumont et qui n'a pas encore été décrite.

M. Rabut ajoute qu'en effectuant les travaux du nouveau chemin de fer, on a découvert dans les terres de M. Canet, maire d'Albens, plusieurs antiquités et médailles romaines, qui sont actuellement entre les mains de M. Canet lui-même.

Le président remercie MM. Pillet et Rabut de ces communications intéressantes.

La séance est levée.

Séance du 22 février 1866.

M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces, invite l'Académie à se faire représenter au congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, qui s'ouvrira le 20 mars à Paris, rue Bonaparte. Après le dépouillement de sa correspondance et le règlement de quelques affaires d'administration intérieure, l'Académie reçoit de M. le conseiller Boileux un mémoire sur les

Modifications à introduire dans le Code Napoléon. Ce mémoire est renvoyé à une commission composée de MM. Greyffié, Chapperon, d'Oncieu et Pillet.

Sur le rapport de la commission qui avait été chargée d'en faire l'examen, l'Académie vote à l'unanimité l'insertion dans ses Mémoires du travail de M. le chanoine Chamousset, ayant pour titre : *Le Marais du Chêne et son influence sur les communes environnantes.*

M. Louis Pillet donne lecture d'une note, fort intéressante pour le pays, sur la *Nouvelle Carte de l'état-major en Savoie.* L'Académie en vote également à l'unanimité l'insertion dans ses mémoires.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, octobre 1865.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, tome IX.

Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, tome XXI, 1864.

Plusieurs volumes de *Mémoires de l'Académie des sciences de Christiania.*

Acta universitatis Lundensis, 1861 et 1864.

Compte départemental des recettes et des dépenses.

Budget départemental des dépenses et recettes.

Supplément du budget départemental de 1865.

Journal de la Société centrale du département de la Savoie, par M. Bonjean, 1er janvier 1866.

Tableau des membres de la Société florimontane d'Annecy.

Revue savoisienne, le Faucigny à l'époque romaine, 15 janvier 1866.

Souvenirs d'un pèlerinage aux Saints-Lieux, par l'abbé Ducret.

La Tradition de Niebelungen, par M. Édouard Secrétan.

Percée du Mont-Cenis, histoire des appareils employés, par M. G.-B. Patti.

Documents relatifs à l'exposition des insectes, tenue à Paris en 1865.

Programme des concours ouverts par la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Lo rigresso dell'Apostolo S. Paolo in Antiochia, per Mgre Cerri Domenico da Macello; Torino, 1865.

Séance du 1er mars 1866.

L'Académie approuve le procès-verbal de la séance précédente et règle quelques affaires intérieures.

L'Académie autorise la lecture, dans la réunion prochaine de la Sorbonne, d'un mémoire de M. le conseiller Boileux sur les *Modifications à introduire dans le Code Napoléon*, et du travail de M. l'abbé Trepier sur le *Décanat de Savoie*.

M. le docteur Guilland, vice-président, donne ensuite lecture d'une *Notice nécrologique sur M. le docteur Revel*, qu'il a préparée à l'invitation de l'Académie. L'Académie décide que cette notice sera imprimée dans ses Mémoires :

« MESSIEURS,

« Quand votre Compagnie demande l'éloge de l'un des siens, elle n'entend pas seulement satisfaire à cette haute convenance qui a revêtu force de loi dans les sociétés savantes; elle ne cède pas non plus exclusivement au besoin de se faire comme une douce illusion en replaçant pour quelques instants au milieu d'elle celui qu'elle regrette; ce qu'elle veut encore, c'est que les idées et les faits auxquels fut mêlé celui qu'elle a perdu, repassent devant ses yeux, dépouillés des teintes fugitives que l'actualité a pu projeter à leur surface, et plus semblables à l'opinion qu'en gardera cette première postérité qu'on a appelée la *postérité du lendemain*. En vous parlant du docteur Revel, je m'attacherai surtout à ce côté de ma tâche, et je m'efforcerai de joindre l'indépendance de jugement du confrère au pieux respect de l'ancien élève.

« Le docteur Eugène-Nicolas Revel était enfant de ce Faucigny qui a fourni à la liste de vos correspondants les deux Ducros, MM. Grobel, Ducrey, Depoisier, Puget, Bastian, Pinget, Nicolet, Rey, Bouvard, Dufresne, Dumont, Bonnefoy, les deux Hugard et d'autres encore. Ces noms rappellent des aptitudes fort diverses; mais, s'ils ont une caractéristique commune, c'est la persistance des résolutions, la fixité des directions. Les hommes de cette vallée ne courent ni ne s'arrêtent. Ils ne se précipitent pas vers le but, mais, ne le perdant jamais de vue, jamais ils ne manquent d'y arriver. Ce qu'ils ont décidé de faire, ils ne le réaliseront peut-être pas aujourd'hui, ni demain, ni après demain, mais, tôt ou tard, ils le feront. Le Faucigneran rappelle la ténacité savoyarde dans son expression

la plus accentuée, et au service de cette volonté inébranlable, il met ordinairement une santé robuste, prête à exécuter tous les ordres de l'*autre*, des talents variés, et surtout un infatigable amour du travail. Tel vous avez connu le docteur Revel, tel il s'est montré durant toute sa vie et dans les diverses manifestations de son activité.

« Lorsqu'il vint à Chambéry en 1826, il était docteur de Paris depuis 1815, et avait déjà pratiqué son art durant dix ans à Cluses, au milieu de ses concitoyens dont la confiance l'avait placé immédiatement à la tête de la commune[1]. Dès 1830, nous le voyons obtenir la chaire de physiologie à notre École préparatoire, et il la conservera jusqu'à ce que l'annexion enlève à Chambéry cette institution, et joigne le ruban de la Légion d'honneur à la croix des saints Maurice et Lazare, que lui avaient value en 1845 ses services dans l'enseignement. Il soutint en 1852 les droits de la Savoie au développement de ses institutions enseignantes, et signa, comme président de la Société médicale, la note rédigée, au nom de celle-ci, par le docteur Carret, son secrétaire, exposé concis et vigoureux, dans lequel nous retrouvions, en le lisant l'autre jour, les idées actuelles sur les avantages de la liberté d'enseignement et

[1] Son père, Nicolas Revel, avait été lui-même maire de Cluses durant les mauvais jours de 93; dans ce poste, il sut se faire estimer même des révolutionnaires, tandis que, durant toute la Terreur, sa maison était le refuge des prêtres poursuivis et que l'on y célébrait la messe chaque dimanche.

Nicolas Revel favorisa considérablement l'introduction et le développement de l'industrie horlogère à Cluses et dans le Faucigny. Il fournissait aux ouvriers le travail et jusqu'aux moyens de s'y appliquer; il voulait que chacun travaillât dans sa famille, et il n'ouvrit jamais d'atelier.

sur la convenance d'un jury examinateur distinct du personnel professoral.

« Devenu proto-médecin et médecin du roi et de la famille royale en Savoie à la retraite du docteur Guilland, mon père, il a laissé, dans son passage à la surveillance de la santé publique, plusieurs épidémiographies manuscrites, empreintes de cette réserve prudente, nullement exclusive de la précision, et de cet esprit pratique qui ne l'abandonnaient en rien. Il n'y en a pas moins de vingt-huit relatives à des épidémies typhoïdes. Ses rapports sur le choléra de Sonnaz (1854) et sur celui d'Yenne (1855) ont été utilisés dans notre histoire du choléra en Savoie.

« Observateur sagace, il avait demandé et obtenu que l'administration respectât le double rideau de peupliers qui, bordant la route d'Italie au sortir de Saint-Jeoire, protégeaient la commune de Chignin contre les miasmes des marais. L'invasion des fièvres paludéennes au lendemain de leur abattis lui a donné amplement raison, et votre secrétaire perpétuel a eu l'occasion de vous le rappeler dans son mémoire sur le *Marais du Chêne*. Il eut d'autres titres encore à la reconnaissance de Chignin, qui lui doit une vicinalité excellente et l'aisance de ses cultivateurs. A lui, comme au docteur Gouvert, l'agriculture a été redevable de bons exemples et d'utiles leçons.

« Le gouvernement de 1860 respecta les droits acquis de l'ancien proto-médecin : il l'appela au *Conseil d'hygiène,* et ses collègues, lui donnant tout ce qui dépendait de leur scrutin, l'y portèrent à la vice-présidence.

« L'un des quinze membres fondateurs de la *Société médicale de Chambéry,* premier fruit de la liberté d'association dans les États sardes, il en devint le vice-président par la première élection, et, deux ans après, succéda

pour la présidence au docteur Rey. La Société était encore en travail d'organisation, lorsque, le 3 juillet 1848, le docteur Revel y lisait une note sur une épidémie de scarlatine régnant à Corbel. Dès lors, président ou présidé, sans lui donner des communications écrites fréquentes, il n'a été absent d'aucune des questions agitées dans son sein. D'une assiduité rare aux séances, nous retrouvons son intervention dans toutes nos discussions, tantôt pour les éclairer par quelque souvenir de sa pratique personnelle agréablement évoqué, tantôt pour les diriger sans en entraver la liberté, mais, comme l'a dit le docteur Massola, « avec « un calme et une dignité qui prévenaient à temps la trans- « formation si prompte parfois du débat scientifique en « dispute orageuse. » Et si la Société avait à se manifester par quelque acte extérieur, il savait, selon l'occurrence, en assurer le succès, ou tout au moins sauvegarder la dignité du corps.

« Il fut son délégué au *Musée départemental.* Il la présidait lorsqu'elle fit admettre à l'*Exposition universelle de 1855* la collection si remarquée des eaux minérales de la Savoie, due surtout aux soins de M. Calloud. Il la présidait de nouveau lorsqu'elle donna le baptême scientifique à la découverte de la source de *La Bauche*. Il la présidait encore lorsqu'en 1862, à propos de l'organisation des médecins du département en association mutuelle, il lui maintint énergiquement l'honneur et l'avantage de l'initiative, et qu'il obtint, par son insistance patiente, polie, mais inébranlable, par son attitude inexpugnablement légale, que cette association sortît librement de la spontanéité locale. Aussi l'Association départementale reconnut-elle la grandeur du service rendu, en le portant en deuxième ligne sur la première rose de proposition à l'Empereur pour la prési-

dence. Mollard Charles, doyen d'âge, était présenté en première ligne, et le pouvoir s'honorait en respectant scrupuleusement cet ordre de présentation. Deux ans s'étaient à peine écoulés, et l'Association, hélas ! avait à faire une nouvelle présentation. Elle se souvenait encore, et désignait Revel à la nomination impériale par son vote compacte du 26 juin dernier.

« Il me reste à vous signaler deux brochures, les seuls travaux imprimés du docteur Revel, à ma connaissance du moins. L'une, à propos d'une grave question de médecine légale, tend à établir, contrairement à l'opinion la plus générale, que la luxation de la première vertèbre cervicale sur la seconde n'est pas toujours et nécessairement le résultat d'une suspension. Dans le procès P. B., deux experts, adoptant la thèse plus suivie, avaient conclu à un assassinat par pendaison. Un troisième expert avait admis la possibilité de la luxation par une chute. Consulté en quatrième lieu, le docteur Revel se déclara pour cette dernière explication, et, entraînant la conviction des juges par la lucidité et la vigueur de sa démonstration, il écarta la prévention. Son mémoire fut accueilli avec empressement par l'Académie médico-chirurgicale de Turin, dont il était membre correspondant, et inséré dans son journal.

« Sa deuxième publication est l'explication de l'*Anesthésie éthérée par la non-artérialisation du sang*, amenant elle-même l'insensibilité des centres nerveux privés de leur stimulant indispensable. Elle vous fut soumise dans votre séance du 24 mars 1847, donna lieu à un savant rapport de M. le docteur Domenget, et se lit au tome XIII[e] de vos Mémoires. A cette époque, deux théories se partageaient les physiologistes : celle de l'*asphyxie* adoptée par M. Revel, et celle qui invoquait l'action *spécifique* de l'éther

sur les centres nerveux; dès lors, divers autres moyens d'arriver à l'anesthésie, de la généraliser ou de la localiser (le froid, la catalepsie, l'hypnotisme, dont M. Carret vous a entretenus un jour), l'étude des nerfs vaso-moteurs et des actions réflexes, ont agrandi le champ de la discussion.

« En définitive, si les derniers travaux n'ont pas permis de constater la loi commune de l'anesthésie, ils n'ont pas non plus infirmé irrévocablement l'opinion à laquelle se rangeait, en 1847, le docteur Revel.

« Son mémoire lui valut l'*agrégation* à votre Académie le 14 juillet 1850. Il était votre *correspondant* depuis le 13 août 1820, et devint *effectif* le 14 mars 1851. Son discours d'entrée, prononcé le 30 mai 1851, roulait sur les « rap-« ports de la médecine avec les autres sciences. »

« Vos archives conservent de lui un mémoire adressé en 1824 sur un typhus des Ouches. Trois autres manuscrits sont des rapports sobres et judicieux sur le *Traité des dégénérescences* du docteur Morel (1858), sur le *Dosage de l'iode et du brome contenus dans les eaux d'Aix,* par M. Bonjean (1859), sur le *Traité de la Chorée,* par M. Quantin.

« Il entra dans votre bureau en qualité de *trésorier* en avril 1854. Vous savez quelle mesure, quelle habileté il sut déployer dans cette charge qu'il conserva douze années. Ses rendements de comptes et ses présentations de budget étaient de petits chefs-d'œuvre en leur genre. Il avait le bon esprit d'en comprendre l'importance et y mettait un louable amour-propre. Aussi les mêmes fonctions lui furent-elles dévolues au 30e *Congrès scientifique* et au *Musée départemental.*

« J'ai parlé longtemps, Messieurs, et je n'ai rien dit du praticien. Mais sa clientèle nombreuse et choisie en sait et

en dit plus que moi. Quoiqu'il eût débuté au milieu de nos populations rurales, ses aptitudes le désignaient plutôt à la pratique citadine, et celle-ci lui a été d'une rare fidélité. De son côté, il était toujours à sa disposition. Il ne s'accorda quelques loisirs que tard, lorsque son âge avancé et la présence de son fils vinrent l'y autoriser. Il n'arrivait jamais avant l'heure auprès du lit du malade; mais une fois arrivé, il lui appartenait entièrement et aussi longtemps que cela pouvait convenir. Il observait et interrogeait minutieusement. Dans ses prescriptions, il ne négligeait aucune des petites recommandations qui leur assuraient un utile prestige et en amenaient parfois le succès. Exempt de préoccupations systématiques et tout en poursuivant un diagnostic précis, sa médication réservée et prudente était volontiers celle des indications et des symptômes.

« Affable envers tous, avec un empire parfait sur lui-même, sa gravité ne devenait jamais sombre; son sourire ne cessait jamais d'être grave.

« Non moins doux et patient envers les pauvres qu'envers les riches, plein de déférence envers ses confrères, surtout envers ceux qui étaient moins âgés, moins expérimentés ou plus modestement placés que lui, d'une égalité d'humeur inaltérable, ne donnant ainsi aucune prise à l'emportement des autres, lors même qu'il en aurait pu provoquer le sentiment, ne se départant jamais de ses manières courtoises envers ceux qu'il combattait, toujours dans la légalité et dans les convenances, M. Revel possédait à un haut degré ce que nous appellerions dans cette enceinte les *mœurs académiques*, ce que l'académicien François de Sales a appelé d'une expression plus chrétienne et par là plus exactement applicable à celui que nous regrettons, « la fleur de la charité. »

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Revue des Sociétés savantes des départements, novembre et décembre 1865.

Novalaise en Savoie. La nouvelle Alesia, découverte par M. Théodore Fivel, architecte; par M. J. Tessier.

Journal de la Société centrale d'agriculture, février 1866.

Revue Savoisienne, 15 février 1866.

The celebrated theory of paralleles, by Matthew Ryan; Washington.

Schriften der Koeniglichen, physikalisch-economischen. Geselalschaft zu Koenisberg, 1864.

Séance du 8 mars 1866.

M. Louis Pillet offre à l'Académie un manuscrit inédit, ayant pour titre : *Nota pour la guerre de Savoye*, par dom Luc de Lucinge, prieur des Dominicains d'Annecy, 1693. L'Académie a, en outre, à sa disposition plusieurs documents historiques inédits, qui avaient été recueillis par M. le marquis Léon Costa de Beauregard. Elle nomme une commission afin de préparer la publication d'un nouveau volume de *Documents historiques*.

La commission qui avait été chargée de présenter le programme du *Concours de poésie, fondation Guy, pour* 1866, fait son rapport. Sur sa proposition, le programme suivant est adopté :

CONCOURS DE POÉSIE. — FONDATION GUY.

Conditions du concours.

I. — Le prix de poésie de la fondation Guy sera décerné, en 1866, à l'auteur de la meilleure pièce de vers, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Le prix sera de 400 francs.

II. — Chaque œuvre devra contenir de deux cents à quatre cents vers.

III. — Les travaux seront adressés au secrétaire de l'Académie avant le 1er novembre 1866, et seront accompagnés d'un billet cacheté, attaché au manuscrit et contenant le nom et la demeure de l'auteur.

Le billet portera, à l'extérieur, une épigraphe écrite aussi en tête du manuscrit.

IV. — D'après le vœu du fondateur, nul n'est admis à concourir s'il n'est né ou domicilié dans l'un des deux départements de la Savoie.

L'Académie vote à l'unanimité l'impression dans ses Mémoires du travail de M. T. Chapperon sur *Jacques de Montmayeur*, ainsi que des pièces et titres à l'appui[1].

Elle vote ensuite et successivement l'impression des discours de réception prononcés par MM. Burnier, Ducis, Albert Costa, Calloud, Arminjon et Trepier. Elle vote aussi l'impression des discours prononcés par MM. le comte Greyfié de Bellecombe et Guilland, ses président et vice-président, en réponse aux discours de MM. Ducis et Burnier.

M. le docteur Carret, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, met sous les yeux de l'Académie deux pièces

[1] Ce travail a paru dans le tome VIII des *Mémoires de l'Académie*.

pathologiques qui présentent un grand intérêt : ce sont deux *séquestres* volumineux, ou, pour parler un langage moins scientifique, deux os frappés de mort, qu'il a extraits l'un du crâne d'un homme de vingt-quatre ans et l'autre de la jambe d'une jeune fille de douze ans. L'opération n'a pas présenté de grandes difficultés dans le premier cas; elle a été, au contraire, dans le second, laborieuse et compliquée. Cette différence a tenu à ce que le séquestre, chez l'homme, était superficiellement placé sous la peau, tandis que, chez la jeune fille, il était *invaginé,* c'est-à-dire enfermé dans un autre os. C'était, suivant l'expression de M. Carret, un cadavre dans une bière. L'opération, pour rester dans la même comparaison, consistait à lever le couvercle de la bière, à déchirer le linceul et à tirer le cadavre au dehors.

On sait que les os vivent et se régénèrent au moyen du *périoste* qui leur sert d'enveloppe extérieure et d'une autre membrane nommée *médullaire* qui tapisse l'intérieur de leur canal central, où est logée la moëlle. — Un os dépouillé de l'une ou de l'autre membrane se dessèche et meurt; il doit même être expulsé du corps pour ne pas y entretenir un état permanent de maladie. Mais, en même temps, la nature travaille à réparer cette perte, et c'est celle des deux membranes restée saine qu'elle charge de cette réparation. Si la membrane médullaire est altérée, c'est le périoste qui deviendra l'os nouveau. Aussi on le voit bientôt se gonfler, rougir, sécréter une matière gélatiniforme dans laquelle viennent se déposer des sels calcaires, et peu à peu il acquiert le volume, la forme et la consistance de l'os qu'il est destiné à remplacer.

Un os doit devenir invaginé toutes les fois que le périoste, qui est la membrane externe, fera les frais de

Séance du 12 avril 1866.

L'Académie entend la lecture du rapport de la commission sur le mémoire présenté par M. Calloud dans la séance précédente. Ce mémoire est moins un travail nouveau qu'une série de documents importants sur l'*Irrigation* en Savoie, sujet déjà traité par M. Calloud dans son discours de réception du 7 août 1865, auquel ces notes doivent servir de complément. La plupart de ces documents étaient écrits à cette époque, et si M. Calloud ne les a pas communiqués alors à l'Académie, c'est que la forme d'un discours de réception et les limites du temps consacré à la séance solennelle ne lui avaient pas permis de le faire. Ce retard n'est pas à regretter; il a permis à M. Calloud d'y ajouter de nouveaux documents.

La commission, « tout en réservant son opinion sur quelques points de détail, émet le vœu que ce travail de M. Calloud soit publié dans les Mémoires de l'Académie, à la suite du discours prononcé par M. Calloud le 7 août dernier, discours dont l'impression a déjà été votée, et dont ces notes forment le complément. »

Les conclusions de la commission, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Le docteur Guilland réunit, depuis quelques années, les éléments d'un *Répertoire biographique des médecins de la Savoie*. Ayant, à cette intention, demandé à M. le chevalier Claraz quelques détails sur son père, le docteur Claraz Balthasar, de Thermignon, en Maurienne, médecin du Mont-Cenis pour les militaires et les cantonniers, il en a reçu en réponse une note sur les rapports du docteur Claraz avec Sa Sainteté Pie VII, note qui peut intéresser l'Académie.

Ce document ajoute quelques particularités inédites à ce que les mémoires du cardinal Pacca et l'histoire de Pie VII, par Artaud, ont appris sur la translation du Saint-Père de Savone à Fontainebleau et sur sa captivité.

L'Académie en aurait voté immédiatement l'impression si son rédacteur n'en avait fait espérer un prochain complément.

Nous analysons ici provisoirement une des pages les plus belles et les plus touchantes de la profession médicale en Savoie.

« On sait que Pie VII fut enlevé violemment de Savone le 9 juin 1812, vers dix heures du soir, n'ayant avec lui que le comte Porta, son médecin ordinaire. Ce dernier, tombé malade à Tortone, fut forcé de s'y arrêter; de sorte qu'en arrivant à l'hospice du Mont-Cenis, Sa Sainteté souffrait tellement de l'aggravation de sa maladie par le voyage, que dom Gabet dut mander en toute hâte le docteur Claraz auprès du Saint-Père.

« Le docteur Claraz trouva Sa Sainteté dans un état alarmant. Il déclara au commandant de l'escorte, le colonel Lagorse (et non Lagorie, comme a écrit M. le chanoine Chevray[1]), qu'il était impossible de poursuivre le voyage avant quelques jours de repos. Cette prescription contraria vivement cet officier, qui en avertit le gouvernement à Turin par voie télégraphique. On répondit qu'il fallait suivre les instructions de Paris.

« M. le docteur Claraz crut alors devoir protester de la manière la plus énergique contre cet ordre inhumain en s'exprimant par ces paroles que les échos de cet hospice ont longtemps répétées : « Monsieur le colonel, si le conseil

[1] *Vie de saint Pierre de Tarentaise*, par M. Chevray.

« que je viens d'avoir l'honneur de donner n'est pas suivi, « si le Saint-Père est forcé de faire un pas hors d'ici, ce « sera plus que de la violence à son égard, ce sera de l'inhu- « manité; il n'y résistera pas et il succombera infailliblement; je l'atteste sur ma foi et mon honneur comme « médecin; vous vous exposez à n'accompagner plus qu'un « cadavre à Paris, et vous assumerez sur vous la plus « grande des responsabilités. »

« Ce langage, tenu avec toute la fermeté et la conviction du devoir, de même qu'avec toute la sûreté de conscience d'un praticien très expérimenté, jeta la perturbation dans le chef d'escorte et dans son assistance. On se concerta un moment; après quoi, il fut décidé que ce voyage serait interrompu[1].

« Après vingt-quatre heures de repos et d'une habile médication, le St-Père put reprendre son voyage. Couché dans sa voiture, ayant à ses côtés son médecin seul, il arriva à Fontainebleau le 20 juin à minuit, après quatre jours et quatre nuits sans désemparer.

« Pendant tout ce temps-là, les deux portières se trouvaient fermées à clef; les persiennes, du côté du Saint-Père, avaient été exactement clouées, et qui plus est, on obligeait souvent d'abaisser les stores.

« Le Souverain-Pontife et son pieux compagnon se trouvaient donc ainsi enfermés dans une voiture étroite et souvent tourmentés par une chaleur et une poussière affreuses. La barbarie était poussée si loin, et les mesures de sûreté tellement prises, tellement sévères, de peur d'un enlèvement du Saint-Père, qu'il ne lui fut jamais permis, pendant

[1] *Memorie storiche del cardinale Pacca*, tome I, page 281; Pesaro, 1830.

ce long trajet, de descendre un seul instant de voiture, et lorsque son service l'exigeait, ou que son escorte, le soir, prenait un rapide repas, on s'arrêtait dans les lieux les moins populeux, et on faisait entrer sa voiture dans la remise de la poste, dont on fermait la porte avec beaucoup de soin [1].

« Le gouvernement a allégué pour prétexte de cette translation si rapide du Souverain-Pontife, la crainte que les Anglais, qui avaient des émissaires partout et qui croisaient dans la Méditerranée, ne voulussent tenter une descente sur Savone et n'envoyassent soulever, surtout en Savoie, les populations pour s'emparer de Sa Sainteté et la rendre à la liberté.

« Pendant toute sa détention, le Saint-Père ne voulut jamais sortir de son appartement; il s'y promenait pendant sa convalescence, demandant souvent à s'appuyer sur le bras de son médecin, M. le docteur Claraz.

« Le général comte de Saint-Sulpice était alors gouverneur du château, et le colonel Lagorse exerçait les fonctions de geolier de Sa Sainteté; il était natif de Brives, petite ville du Limousin; religieux doctrinaire, il quitta le froc pendant la révolution, pour prendre l'épée; il était parvenu au grade de colonel de gendarmerie.

« Pendant son séjour à Fontainebleau, il poursuivait par-devant les tribunaux un arrêt de divorce pour convoler à un second mariage avec la fille du maire, qu'il épousa en secondes noces. Ses formes étaient très dures; il ne pouvait dissimuler ses principes irréligieux et ses antipathies ou plutôt sa rage contre les ecclésiastiques.

[1] Voir les craintes du gouvernement sur un enlèvement par les Anglais, au *Mémoire justificatif* du baron Radet. (PACCA, tome II.)

« Comme le Saint-Père changeait de linge à l'hospice du Mont-Cenis, un riche chapelet s'échappa d'une chemise que déployait le docteur Claraz. Sa Sainteté, en s'en apercevant, et avec un doux sourire sur les lèvres, bien que très souffrante, lui dit : « C'est là aujourd'hui, Monsieur le « docteur, toute ma richesse ; je suis apostoliquement sans « pain, ni argent, ni deux tuniques ; n'est-ce pas celà? « Vous que le très bon abbé de cette maison vient de me « donner pour médecin et pour compagnon de voyage, en « ajoutant que vous étiez un bon chrétien de ce pays, « acceptez ce souvenir, que je bénis et vous aussi, afin « que le Ciel vous comble de ses dons avec votre famille. »

« A cette insigne faveur, il faut ajouter celle d'une belle médaille en or, ornée du portrait de Sa Sainteté, qui lui fut adressée de Rome, après le retour du Saint-Père ; elle était accompagnée d'un diplôme de médecin honoraire du Saint-Père et de la cour de Rome. Ce titre honorifique lui a été continué jusqu'à sa mort par les souverains pontifes qui ont succédé à Pie VII.

« Parmi les objets précieux que la famille Claraz conserve des bontés de Pie VII, se trouvent les feuilles desséchées d'une rose que, pendant son voyage, le Saint-Père avait tenue longtemps dans ses mains, en aspirant le parfum.

« Lorsque le docteur Claraz, prenant congé de Sa Sainteté à Fontainebleau, se jeta à ses pieds pour recevoir sa bénédiction, Pie VII le releva, lui disant qu'il le voulait dans ses bras et sur son cœur. Et lorsqu'il se rendit à Rome en 1817, il y fut de même comblé des témoignages de cette souveraine fraternité. »

La gratitude du Saint-Père eût voulu s'étendre à la famille de son médecin. Celui à qui nous devons ces notes devait, selon les désirs souvent exprimés par Sa Sainteté,

être élevé à Rome dans les écoles Pies ; mais la Providence en décida autrement...

Le docteur Claraz mourut dans son pays natal le 9 juillet 1839, universellement regretté, après y avoir exercé pendant cinquante-cinq ans sa profession avec succès et distinction. Il avait été le condisciple de son compatriote Fodéré.

M. le docteur Carret fait une communication sur l'*anesthésie* locale dont il a été beaucoup parlé dans ces derniers temps.

Le procédé, qui consiste à produire, au moyen du chloroforme ou de l'éther, l'insensibilité d'un organe seul sans y faire participer le reste de l'économie, n'est pas nouveau en chirurgie. Il était déjà en vogue il y a douze ans. En 1854, M. Carret a enlevé à un individu d'Entremont, sans la moindre douleur, tous les os de la machoire supérieure, et il lui a suffi, pour obtenir ce merveilleux résultat, de verser de l'éther goutte à goutte sur la joue et de le faire vaporiser à mesure au moyen d'un soufflet ordinaire. M. Carret n'a pas été moins heureux dans d'autres opérations, et pourtant il a fini par renoncer à l'anesthésie locale par la raison qu'un instrument tranchant, en contact avec l'éther, s'oxyde tout aussitôt et perd son fil. Il faut le remplacer par un autre qui a le même sort. M. Carret s'étonne qu'on n'ait pas signalé jusqu'ici cet inconvénient, auquel il attribue en grande partie l'oubli dans lequel est tombée l'anesthésie locale.

Dans les opérations qu'il pratique journellement, l'honorable chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu s'en tient exclusivement au chloroforme. Il en imbibe une compresse qu'il place sous le nez du patient jusqu'à ce que l'anesthésie soit complète. C'est le procédé, du reste, le plus

généralement mis en usage. Mais une innovation qui appartient à M. Carret, c'est l'*anesthésie préparatoire*. Elle consiste à soumettre une première fois le malade aux inhalations du chloroforme la veille ou l'avant-veille de l'opération. M. Carret expose les avantages qu'il trouve à cette manière de faire, et il croit que si elle était adoptée par les autres chirurgiens, on verrait promptement diminuer et peut-être disparaître les cas encore nombreux de mort par le chloroforme.

« J'ai fait cette communication, dit en terminant M. Carret, autant pour entretenir l'Académie d'un sujet qui doit l'intéresser vivement que pour bien fournir la preuve que la chirurgie savoisienne ne reste en arrière d'aucun progrès. »

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Revue des Sociétés savantes des départements, février 1866.

Memoria sopra alcuni idoletti di bronzo, trovati nel villagio di Tetti, par M. Giovanni Spasso.

Congrès scientifique de France, 33e session; Amiens, 1er avril 1866.

Revue savoisienne, journal de la Société florimontane d'Annecy, 13 mars 1866.

Voyage de circum-navigation, voyage autour du monde par le trois-mâts Léopold Catteau; Anvers, 1864.

Journal des Connaissances médicales, par M. le docteur Caffe, 30 mars et 10 avril.

Cenni storico-statistici intorno all' ospedale delle pie opere di san Luigi Gonzaga, pel cav. command. dottor Benedetto Trompeo.

Les mariages consanguins, par M. le docteur Paul Hervier.

Annuaire philosophique, par M. Louis-Auguste Martin, 3e livraison, tome III.

Découvertes et conquêtes du Portugal dans les deux mondes, par M. le baron de Septenville.

Histoire héroïque et chevaleresque des Alfonse d'Espagne, par le même.

Comment la Russie et la Perse peuvent anéantir l'influence anglaise en Asie, par le même.

L'Intention de l'Angleterre en 1863, par le même.

Di una singolare et rara anomalia dell' osso jugale, ossia zigomatico, noterella del dott. coll. Antonio Garbiglietti.

Intorno all' opusculo del d. Bernardo Davis, intitolato Dutch Antropology, relazione del dot. coll. Antonio Garbiglietti.

Revue de la presse spéciale sur le projet de bibliothèque et de musée de la ville de Grenoble, par M. C. Perrin.

Notice sur M. Feuché-Prunelle, par M. H. Guriel.

Bibliothèque et musée de Grenoble. — Réponse à M. le docteur Leroy.

Réponse à la lettre signée : le doyen de la Faculté de droit de Grenoble, par M. Burdet.

Répertoire historique des contemporains, publié par une réunion d'écrivains français et étrangers, tome II.

Séance du 26 avril 1866.

L'Académie, sur le rapport de sa commission, nomme à l'unanimité membre correspondant M. J.-E. d'Angreville,

de Saint-Maurice en Valais, auteur de plusieurs mémoires historiques et de la Flore valaisanne.

L'Académie vote l'impression dans ses Mémoires du catalogue des objets d'art qui ont figuré à l'Exposition de Chambéry à l'époque du Congrès scientifique.

Elle entend ensuite une lecture de M. l'abbé Trepier.

Sous ce titre : *Bribes archéologiques*, M. Trepier fait part à l'Académie des observations que lui a suggérées la rencontre fortuite de quelques restes d'antiquités aux environs d'Aix-les-Bains, dans la première quinzaine d'avril.

M. Trepier s'exprime ainsi :

« Dans une des séances tenues au printemps de 1865, j'avais l'honneur de rappeler à l'Académie que, à la mort d'un seigneur fondateur ou patron d'une église, cette église, pour porter le deuil à sa manière, recevait, en guise de crêpe funèbre, une ceinture noire sur sa robe blanche.

« J'ignorais alors s'il existait encore, aux environs de Chambéry, des restes de ces *litres* ou ceintures funèbres autour de quelques-unes de nos rares églises anciennes demeurées debout.

« Une visite récente à l'église de Saint-Innocent m'a permis d'en reconnaître un *spécimen* assez bien conservé autour des côtés est et nord de son chevet, les seules parties extérieures qui n'aient été ni restaurées ni engagées dans des constructions relativement modernes.

Cette litre, de 0m,70 de largeur, est placée à mi-hauteur du chevet, d'une hauteur totale de 8m,50 environ, du sol au toit. Le chevet est rectangulaire. La ceinture funèbre, qui court sur son mur oriental, long d'une douzaine de mètres, se prolonge en retour d'équerre sur le mur septentrional, et entoure, en passant, un épais contrefort en

maçonnerie appliqué à l'angle droit formé au nord-est par la rencontre des deux murs.

« Longtemps battue et lavée par les pluies, elle a perdu presque partout, sauf en de très petites places, sa teinte noire d'autrefois pour prendre une teinte cendrée, interrompue de deux en deux mètres par une série d'écussons polychromes représentant, sans doute, les armes du dernier seigneur patron dont l'église avait pris le deuil.

« Autant qu'on peut en juger aujourd'hui, ce patron portait *échiqueté d'or et d'azur*. Mais comment s'appelait-il, et à quelle époque a-t-il vécu ?

« D'abord, ce n'était pas un d'Orlier. Les d'Orlier ou d'Orly, seigneurs de Saint-Innocent, portaient *d'or à l'ours levé de sable*. D'ailleurs, on ne voit pas que les d'Orlier aient jamais eu le droit de patronage sur l'église du lieu; et leur qualité de seigneurs hauts-justiciers n'aurait pu leur donner le droit de litre sur elle qu'à défaut de seigneurs patrons ou fondateurs. Or, les traditions locales nous représentent les sires de Montfalcon comme ayant joui, de toute antiquité, du droit de patronage sur cette église, dans laquelle ils ont conservé jusqu'à la fin leur tombeau ou caveau de famille, placé sous le pavé de la première chapelle, à droite en entrant.

« Et ici les traditions sont confirmées par un document de la plus haute antiquité, par l'acte de fondation du prieuré de Saint-Innocent. Cet acte, de l'an 1084 environ, nous fait connaître et le nom du fondateur du prieuré et celui du patron de l'église paroissiale à cette époque. C'était un noble seigneur du nom de Gautier de Montfalcon : *Quidam vir nobilis nomine Galterius, de castro quod dicitur Monsfalconis*, qui donnait à l'abbaye de Saint-Chaffre, diocèse du Puy, l'église de Saint-Innocent ; et, à côté de l'église,

tout ce qu'il fallait de terrain pour y construire un prieuré. Il cédait en même temps à ladite abbaye un de ses fils nommé Sigismond, le tout du consentement de ses autres fils et de sa femme Bulgrade[1]. Mais les seigneurs de Montfalcon, à leur tour, portaient *d'argent à l'aigle éployé de sable, becqué et membré d'or*. Nous voilà toujours loin de *l'échiqueté d'or et d'azur* de notre ceinture funèbre.

« Nous nous en rapprochons cependant.

« La maison forte de Montfalcon ne resta pas toujours entre les mains des seigneurs de ce nom. Plus d'une fois elle passa avec ses droits honorifiques en des mains étrangères, et fit ensuite retour à ses anciens maîtres. Parmi les seigneurs qui en furent investis à diverses époques, on distingue plusieurs membres de la famille de Mouxy qui, elle, portait bien *échiqueté d'or et d'azur*, comme les écussons de Saint-Innocent.

« Ainsi, en 1392 Rolet de Mouxy reçut l'investiture de la maison forte de Montfalcon avec tous ses revenus et droits féodaux; François d'Orlier reçut la même investiture en 1447; Anthelme de Miolans, en 1497; un autre Rolet de Mouxy, en 1504; Georges de Montfalcon, en 1511.

« En 1524, par son testament du 2 septembre, François de Montfalcon institua son héritier universel le duc de Savoie, qui, en 1566, vendit son fief de Montfalcon à Louis Oddinet, baron de Montfort.

« Oddinet eut, à son tour, pour héritier Georges de Mouxy, après lequel la baronnie de Montfalcon passa, par les femmes, d'abord à la famille de Seyssel d'Aix, puis à celle d'Allinges de Coudrée, qui la conserva jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

« Or, des différentes familles qui ont possédé successi-

[1] *Monumenta hist. patriæ, Chart.*, tome II, col. 170.

vement la seigneurie de Montfalcon avec ses droits divers, seule la famille de Mouxy portait *échiqueté d'or et d'azur*. C'est donc à la mort de l'un des membres de cette famille, probablement à celle de Georges de Mouxy, héritier de Louis de Montfort vers la fin du XVIe siècle, qu'il faut faire remonter les dernières dispositions données à la litre ou ceinture funèbre de Saint-Innocent.

« On me dit qu'il existe encore d'autres ceintures funèbres en plusieurs localités de la Savoie, et notamment à Vaulx, près de Rumilly; à Meyrieux, canton d'Yenne, etc. Mais comme celle-ci est plus rapprochée de nous, et que d'ailleurs elle est menacée de disparaître bientôt devant de nouvelles réparations, j'ai pensé être agréable aux amateurs d'antiquités en la signalant à leur attention pendant qu'il en est temps.

« Si quelqu'un lui fait visite, il pourra (outre le vieux donjon de Saint-Innocent parfaitement conservé et diverses inscriptions romaines éparpillées çà et là) voir du même coup l'antique église prieurale avec sa nef (probablement de la première moitié du XIIIe siècle, si ce n'est de la deuxième moité du XIIe) accostée, au sud, d'un campanile de la même époque, percé de fenêtres géminées à plein cintre avec extrados régulier comme l'intrados; et voir aussi, en face de la chaire, un grand Christ en bois également fort ancien, autant qu'on peut en juger à sa facture générale, à la direction presque horizontale des bras et à la disposition de la draperie, qui s'abaisse presque en forme de tunique échancrée des reins vers les genoux.

« Permettez-moi de mentionner encore en terminant :

« 1° Une inscription gravée sur la tranche extérieure d'une pierre, aujourd'hui en grande partie noyée dans le

mur qui ferme en guise de façade l'ancien chœur de l'église prieurale de Clarafond (chœur conservé de nos jours comme chapelle de cimetière).

« Cette inscription, en beaux caractères gothiques (probablement de la première moitié du XVIe siècle comme la fenêtre à large baie et meneaux flamboyants qui éclaire ladite chapelle), est ainsi conçue :

: P : RODA : PRIOR : CLARIFONTIS :

« Elle sert à rappeler soit le nom d'un prieur, soit la vraie étymologie de *Clarafont,* qui vient, non de *clarus fundus,* comme on l'a supposé un moment; mais de *clarus fons,* comme on le voit ici et dans le Pouillé de 1497; ou, ce qui revient au même, de *clarifontes* ou *clarafons : Ecclesia de claris fontibus :* et *Ecclesia claræ fontis,* comme on lit au Pouillé de Saint-Hugues (XIIe siècle), ce qu'un procès-verbal de visite pastorale de 1634 traduit par : Eglise de *claire fontaine.*

« 2° L'existence, au clocher de Trévignin, d'une ancienne petite cloche[1] dont la légende, sans date, est écrite en beaux caractères du XVe ou XVIe siècle, et ainsi conçue :

AVE MARIA GIA (gratia) PLENA DUS (Dominus)
TECUM. BENEDICTA TU.

« Cette cloche est divisée par une série de filets superposés en zones circulaires parallèles, mais de hauteurs inégales. La légende, en une seule ligne, occupe la zone supérieure, où elle est précédée d'une croix nimbée et pattée avec piédestal à quadruple étage. La zône suivante,

[1] Cette cloche pèse environ 50 kilogrammes. Sa hauteur totale, anses comprises, est de 0m,45 ; son diamètre inférieur, de 0m,48, et le supérieur, de 0m,23.

en descendant, est occupée par quatre petits bas-reliefs équidistants.

« Le premier représente la Vierge avec l'enfant Jésus dans ses bras. Le deuxième (un peu maltraité) représente Jésus au milieu des Docteurs, ou peut-être le baptême du Sauveur ; le troisième, l'agneau nimbé et portant la banderole ; et le quatrième, le Christ en croix avec les saintes femmes à ses pieds.

« Enfin les zones inférieures sont absolument nues.

« La légende de la cloche de Trévignin rappelle, sinon par ses expressions, du moins par la forme de ses lettres, la légende, aussi sans date, d'une autre cloche de la même époque, mais de plus grande dimension, qui se trouve au clocher de Sainte-Reine. La similitude des caractères et des bas-reliefs de ces deux cloches ferait volontiers supposer qu'elles sortent du même atelier de fondeur. »

M. Chapperon donne lecture d'un chapitre de son ouvrage sur les fiefs de la Savoie, qui concerne Apremont. Il énumère les divers titres relatifs à cette seigneurie, dont le plus ancien est une inféodation de 1284 en faveur de la famille de La Balme. Cette famille le posséda pendant longtemps ; mais il se fractionna entre ses deux branches ; l'une des deux moitiés passa, par un mariage, dans la famille du Châtelard. Mais en 1399, Aymon de La Balme acquit cette moitié de Bérangère d'Hauteville, veuve de noble Pierre du Châtelard. Guigonne, fille dudit Aymon, l'apporta en dot à Gaspard de Montmayeur. Noble Jacques, comte de Montmayeur, leur fils, en hérita et consomma dans ce manoir l'assassinat judiciaire de Guy de Fésigny. L'auteur expose en quelques lignes le drame déplorable avec ses causes et ses suites, sans entrer dans de très grands détails, ayant déjà raconté cet événement très au

long dans un travail qui sera publié dans les Mémoires de l'Académie. Le fief s'étant trouvé au nombre des quatre qui furent confisqués par suite de ce méfait et dévolus au duc de Savoie, il fut constitué en apanage à René, bâtard de Savoie; il passa ensuite, en vertu d'un mariage, au duc du Maine. Le comte de Saint-Maurice conclut avec ce dernier un projet d'acquisition d'Apremont qui fut même approuvé par patentes ducales. Mais il paraît que ce projet n'aboutit pas; car, en 1609, le duc concéda le fief à noble de La Forest. Il s'ensuivit une complication occasionnée par des patentes accordées aux deux parties et qui semblaient se contredire entre elles. Noble Claude comte de La Forest le légua, le 11 novembre 1622, à Marguerite de La Chambre, sa femme; celle-ci le légua, à son tour, à Maurice de La Chambre, son neveu, avec substitution. Par suite de cette dernière clause, le fief passa à Henriette de La Chambre, qui le laissa à son fils, le marquis de Coudrée. Celui-ci eut à soutenir avec le marquis de Saint-Maurice un procès qu'il paraît avoir gagné. Apremont resta dans la famille d'Allinges jusqu'à la Révolution. L'auteur donne la note de divers feudataires d'Apremont au XVIe et XVIIe siècles. Il entre dans quelques détails sur la rente dépendante du fief; il énumère les rentes féodales et ecclésiastiques qui se percevaient dans le fief même; il donne ensuite les armoiries des diverses familles qui ont possédé le fief, et termine en exposant la liste des biens compris dans la déclaration de féodalité en 1732.

Enfin il a signalé dans cet article l'existence, à la fin du XVe siècle, d'un personnage qui paraît appartenir à la Maison de Savoie, mais dont le nom ne figure pas dans les généalogies.

M. Chamousset, dans une *Note sur le caractère spécial*

et très remarquable des formations géologiques des environs de Chambéry, a traité, dans un autre ordre et avec de nouveaux développements, le même sujet qui avait fait l'objet de sa *Note sur les terrains oxfordiens des environs de Chambéry*, dont l'impression avait été votée dans la séance du 11 janvier. L'Académie approuve l'impression du travail de M. Chamousset sous cette nouvelle forme.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Prima principia scientiarum, seu philosophia catholica, juxta divum Thomam, etc., auctore M. Rosset, presbytero et philosophiæ professore in majori Seminario Camberiensi, tom. II, 1866.

Bulletin de l'Institut national genevois.

Journal de la Société d'agriculture, par M. Sevez, secrétaire.

Revue savoisienne, publiée par la Société florimontane d'Annecy, 20 avril 1866.

Séance du 17 mai 1866.

M. l'abbé Michel Rosset, professeur de philosophie au grand-séminaire de Chambéry, auteur des *Prima principia scientiarum, seu philosophia catholica*, etc., a été nommé membre correspondant, à l'unanimité des suffrages.

L'Académie a reçu de M. Victor de Saint-Genis un manuscrit de six cent quatorze pages, ayant pour titre : *Histoire de Savoie d'après les documents originaux.* Ce

travail considérable a été renvoyé à une commission pour l'examiner et faire un rapport.

M. le comte Amédée de Foras, membre correspondant, assiste à la séance. Il met sous les yeux de l'Académie la quatrième livraison du magnifique ouvrage qu'il publie sous le titre d'*Armorial et Nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*.

Elle contient neuf blasons en couleur et vingt-quatre pages de texte. Il donne lecture de l'article de la famille d'Antioche, venue de Chypre en Savoie, à la suite d'Anne de Chypre avec la famille de laquelle les d'Antioche paraissent avoir eu une parenté éloignée. Ces d'Antioche n'appartiendraient à aucune des familles princières de ce nom, mais plutôt à une des premières maisons du royaume de Chypre, venues dans cette île avec la migration franque. Elle a peu duré en Savoie, de 1440 à 1530 environ. Son nom et ses biens sont passés par héritage dans la maison de Saint-Jeoire, et de celle-là, par alliance, dans la famille des nobles de Brotty, du Chablais, dont les descendants continuent à porter le nom d'Antioche.

M. de Foras produit ensuite deux chartes très curieuses et originales, dont il donne lecture à l'Académie. Elles concernent les anciens sires de Briançon en Tarentaise. Ce sont deux sentences motivées, rendues en 1291 et en 1296 par le juge de Savoie. Il en résulte que toute la population d'Ugine s'étant soulevée contre les seigneurs de Briançon, accusés par elle de lui faire payer injustement un péage à Briançon, et d'avoir confisqué des marchandises à ceux qui refusaient payement, fut condamnée à acquitter les droits qui appartenaient légitimement à ces seigneurs. Dans la dernière sentence rendue sous forme arbitrale, du consentement des parties, les communiers d'Ugine se

rachetèrent de la moitié de ce péage moyennant dix livres viennoises et promirent de payer dorénavant la moitié de ce qu'ils payaient auparavant, mais seulement ceux qui demeuraient dans l'enceinte des murs d'Ugine ; les autres devant continuer à payer, comme auparavant ils avaient fait, *a longo et longissimo tempore.*

Une discussion animée s'engage à la suite de la lecture de ces deux documents, qui se trouvent en opposition directe avec la tradition, qui représente les seigneurs de Briançon comme des brigands. Mais les termes très précis de ces chartes, que M. de Foras produira *in extenso* dans son ouvrage, semblent ne pas laisser de doute que la tradition est au moins exagérée. Elle peut, peut-être, se baser sur la manière dont ce péage et ces confiscations s'exerçaient; mais, à coup sûr, ces droits étaient, au fond, perçus légitimement par les Briançon, selon la législation de ce temps, circonstance qu'il ne faut jamais perdre de vue.

M. le docteur Carret fait part à l'Académie que, depuis la dernière séance, il a pratiqué trois opérations de *cataracte.* « Il peut, dit-il, répondre du succès complet des deux premières, quoique faites à des personnes très âgées. Mais il ne sait ce qui arrivera pour la troisième qui a été pratiquée il y a deux jours. »

M. Carret profite de cette circonstance pour faire connaître sa règle de conduite dans les opérations de cataracte. D'abord il opère, quel que soit l'âge des individus, chez l'enfant en bas âge comme chez le vieillard. — S'il n'y a qu'un œil cataracté, il n'opère pas. L'expérience a prouvé que, dans ce cas, on perd tout pour tout avoir. — Il ne se décide à l'opération qu'autant que la cataracte est assez avancée pour abolir complètement la vue. — Il opère

les deux yeux le même jour. On a de cette manière une chance très grande de rendre la vue à un œil si on ne la rend aux deux. Tandis qu'en les opérant séparément, à distance, on les perd souvent l'un après l'autre. — Le procédé opératoire préféré par lui, c'est l'*abaissement*. Cependant, si le cristallin a une tendance à remonter, il le dirige au moyen de l'aiguille en dehors et en haut. M. Carret a eu le premier l'idée de ce procédé, qu'il a fait connaître, il y a dix ans, sous le nom de *Méthode par élévation*.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Mémoires de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel, tome Ier, 1836; — tome II, 1839; — tome III, 1846; — tome IV, 1859.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel; tome I, II, III, IV, V, VI et le premier cahier du tome VII.

Vita di Maria Francesca Elisabetta di Savoia Nemours, regina di Portogallo, con note e documenti inediti, per Ganderio Claretta.

Atti della società italiana di scienze naturali, vol. VIII, fascicolo 3.

Annuaire de la Société libre d'Émulation de Liége, en l'année 1866.

Mémoires de la Société littéraire de Lyon, 1866.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique, 33e année, tome VI.

Erster Iahresbericht des naturuissenschaflichen vereines zu Bremen.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1re livraison, 1866.

Séance du 7 juin 1866.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. d'Oncieu présente à l'Académie un mémoire dans lequel, à l'aide de documents nouveaux, il cherche à préciser quelques dates et à jeter plus de jour sur certains faits peu connus de l'histoire généalogique de la Maison de Savoie. Il donne lecture d'une charte inédite de l'an 1281, relative au château de Montfalcon en Albanais et émanée de Louis de Savoie, alors simple chevalier, *miles*, plus tard baron de Vaud. Ce document, curieux à plus d'un titre, est surtout intéressant en ce qu'il détermine l'époque de la naissance de Louis de Savoie, qui ne peut être placée qu'entre les années 1257 et 1259; il fait connaître aussi plusieurs personnages appartenant aux nobles maisons de Mouxy, d'Orlier et de Montfalcon, qui y figurent comme parties ou comme témoins.

L'auteur parle ensuite d'un fait rapporté par le célèbre d'Hozier dans ses Registres, et dont aucun autre généalogiste n'a fait mention. C'est celui « d'un prince de sa maison que le duc de Savoye avait relegué dans la tour de Mondon, paroisse de Maillac sur les frontières du Poitou et du Limousin, pour quelque infirmité et aliénation d'esprit, où ledit prince mourut; son tombeau se voyait en l'église dudit Maillac... » L'auteur du mémoire démontre que ce prince ne peut être qu'un fils de Philippe II, dit *Sans-Terre*, et de Claudine de Bretagne Brosse.

Il propose d'ajouter aux tableaux généalogiques de la Maison de Savoie l'alliance de l'héritière de la branche

d'Arvillars, Françoise de Savoie, avec François de Villette, baron de Chevron et de Bonvillars, alliance dont Guichenon, Cibrario et Carron de Saint-Thomas n'ont pas parlé et dont la preuve résulte de plusieurs titres et documents. Le contrat de mariage fut passé le 12 mars 1479, en présence et de l'autorité de Philibert, duc de Savoie.

M. d'Oncieu donne quelques renseignements sur un charmant petit monument de l'architecture monastique au XV[e] siècle, dont la démolition a été jugée indispensable pour le libre et facile accès du marché couvert récemment établi à Chambéry.

Il s'agit d'une salle s'ouvrant sur le cloître de l'ancien couvent des Frères prêcheurs de l'ordre de Saint-Dominique. Longue de dix mètres sur douze de largeur, éclairée par deux grandes fenêtres à double rang de colonnettes prenant leur jour sur le cloître au levant et placées de chaque côté d'une belle porte d'entrée voûtée en tiers point, elle porte une voûte élevée, divisée en quatre compartiments. Les arceaux reposent au centre sur un pilier unique et tout le tour sur des consoles le long des murs. Chaque compartiment forme une voûte complète en arcs d'ogive avec clef ornementée, entourée de fleurs et de feuillages peints à la fresque, enfermés dans une devise en caractères dorés se détachant sur un fond sombre. L'une de ces clefs porte gravées les armoiries de Savoie; une autre, les initiales des mots *Jesus Hominum Salvator*. La présence des trois ouvertures, la porte et les deux fenêtres dans le même côté de la salle, aurait peut-être demandé, pour une complète régularité, six compartiments de voûte au lieu de quatre. Il eût fallu alors deux piliers au lieu d'un pour recevoir les retombées des arceaux. Mais la salle, plus symétrique, y aurait

perdu cet aspect svelte et élancé qui lui sied si bien. L'architecte a résolu fort heureusement la difficulté. Au lieu d'un arc partant d'une console posée au-dessus du centre de la porte, deux consoles placées à droite et à gauche donnent naissance à deux arcs qui vont mourir, en se rapprochant tout à fait, sur le pilier du centre, de manière à former entre les deux voûtes complètes en arc d'ogive une section de voûte triangulaire. Les fenêtres sont géminées et à lancettes; chacune d'elles a ses arcades portées par six colonnettes sur deux rangs. Leurs chapiteaux, ainsi que les consoles le long des murs, affectent la forme polygonale et sont dépourvus de tout ornement emprunté au règne végétal. Le grand pilier central porte un lutrin ou pupitre en pierre sculptée. Les nervures prismatiques des arceaux de voûtes, avec gorges profondes et l'absence de chapiteaux au grand pilier, donnent à l'édifice une date certaine et le classent dans les monuments du style ogival tertiaire. Quant à sa destination, elle est indiquée par sa position dans la partie du cloître qui est perpendiculaire au chevet de l'église. En outre, la forme et la disposition de la salle que de grandes ouvertures à claire voie plutôt que des fenêtres mettaient en communication avec le cloître, tous ces caractères ne permettent pas de voir dans ce petit monument autre chose qu'une salle capitulaire. La fenêtre haute et étroite placée dans l'angle au couchant et l'espèce de citerne que l'on voit au-dessous, et dans laquelle on descend par quelques marches, ont été construites à une époque beaucoup plus récente.

La salle capitulaire se trouvait située vers l'extrémité de la galerie occidentale du cloître. A ce point, des constructions comprenant d'autres salles voûtées se prolongeaient

assez loin dans la même direction et à peu près parallèlement à la ligne des fortifications de Chambéry; mais le cloître tournait à angle droit pour se développer dans le sens et en face de l'église. Il y a un mois, lorsque les démolitions ont commencé, six des travées du cloître étaient encore debout en partie, y compris les trois sous lesquelles s'ouvrait la salle capitulaire et qui correspondaient aux trois arcs intérieurs de la porte et des deux fenêtres. On voyait également le contrefort d'angle et deux des colonnes du cloître. Chaque travée était couverte par une voûte en arc d'ogive avec clef ornée, mais le plus souvent fort endommagée. Le long des murs, les consoles qui soutenaient les arcs étaient de forme polygonale et alternaient avec des têtes servant de support et assez difficiles à reconnaître. Les colonnes du cloître étaient octogonales avec chapiteaux dépourvus d'ornements et terminés par un puissant tailloir quadrangulaire.

D'après l'importance et les belles proportions des parties que nous avons vues encore debout de l'église et du couvent de Saint-Dominique, nous pouvons juger que le P. Fodéré a dit avec raison que tout y était merveilleusement apte à recevoir un évêché avec son église cathédrale et son chapitre. Tout le monde, en effet, se souvient encore des vastes et belles salles voûtées que renfermait le bâtiment connu sous le nom de *Manutention* et démoli en 1847, et nous avons vu tomber, il y a quelques jours, une élégante chapelle dont la haute fenêtre de façade avec son arc subtrilobé s'ouvrait à l'orient contre la maison de M. le marquis de Ville. Une pierre sépulcrale avec inscription y a été découverte. Dans les restes de mur qui faisaient face aux bâtiments des prisons, on voyait des crédences de chapelles, dont les contours se dessinaient

en forme d'accolade. Il y avait donc, après la nef de droite, deux rangs de chapelles. L'auteur fait connaître, en terminant, le nom et les armoiries d'un des principaux bienfaiteurs du couvent de Saint-Dominique tels qu'on les trouve dans un précieux manuscrit héraldique du XVIIe siècle. Ces armoiries sont celles qui figuraient sur le grand portail d'entrée.

Il ne restera plus rien qui nous rappelle cette ancienne résidence des Frères prêcheurs de Saint-Dominique de Chambéry, édifice remarquable par sa belle architecture gothique et un des ornements de notre cité, si ce n'est le portail démoli il y a quelques années, dont les matériaux restent ensevelis sous un hangar, au jardin du château impérial. Fasse le ciel qu'un jour peu éloigné nous le montre rétabli devant quelque monument de notre ville! Les révolutions ne laissent après elles que des ruines amoncelées, et le temps achève l'œuvre des démolisseurs en dispersant et faisant disparaître les ruines elles-mêmes!

Aussi l'Académie porte-t-elle le plus vif intérêt à la conservation des monuments de nos pères et jusqu'à celle des dernières traces de leurs travaux, qui sont la gloire de leurs descendants; et lorsqu'elle ne peut les soustraire aux ravages des hommes et du temps, elle se fait un religieux devoir d'en conserver la description et le souvenir dans ses annales.

C'est dans cet esprit qu'elle a entendu avec plaisir la communication suivante de M. E. Burnier, juge au tribunal de Saint-Jean de Maurienne :

« Nos ancêtres avaient mis un soin particulier à perpétuer par des inscriptions publiques le souvenir des événements qui intéressaient la cité. La plupart de ces précieux monuments ont disparu en 1793, comme si les

démolisseurs eussent voulu anéantir l'histoire en même temps que les priviléges féodaux. Il appartient à notre époque de restituer les tables commémoratives qui ont échappé à la fureur révolutionnaire, et, dans ce nombre, je signalerai une inscription placée provisoirement au jardin botanique, derrière le Musée. La voici :

D. O. M. ET M. Æ.
SIGISMVNDO D'EST MARCHIONE
DE LANS SABAVD. PRODVCE EXCELLENTISS.
FAVENTE
QVÆ QVONDAM PRIVATA ERAT AREA
REIP. COMMODO URBISQ. ORNAMENTO
PVBLICA COMPARATA ET
REDACTA EST CL.
CONSS.
ANT. RVFFIN. SID. MARESCHAL,
CLAVD. GINET. J. ANT. BONAVD.

« Cette inscription est gravée sur une pierre calcaire d'un mètre de largeur sur quatre-vingts centimètres de hauteur. Elle remonte aux premières années du XVII[e] siècle, à l'époque où Sigismond d'Est, marquis de Lans, était lieutenant-général en Savoie pour le duc Charles-Emmanuel I[er]. La ville avait acquis, pour les réunions de ses administrateurs et le dépôt de ses archives, l'ancienne maison commune qui vient d'être démolie. Il fallait dégager les abords de cet Hôtel-de-Ville : dans ce but, le marquis de Lans fit acheter aux syndics le jardin des Antonins et plusieurs maisons adjacentes (15 juillet 1615). Le sol, une fois déblayé, prit le nom de *Place aux Herbes* ou *Place de Lans*. On voulut conserver ainsi le souvenir d'un homme dont l'énergie et l'initiative avaient

été très utiles au pays dans des circonstances difficiles. Je propose à l'Académie de prendre les mesures nécessaires pour que l'inscription que j'ai citée soit replacée sur l'une des maisons qui s'élèvent aux côtés nord et sud du nouvel Hôtel-de-Ville. »

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, en avril 1865, partie archéologique.

Revue des Sociétés savantes des départements, tome IIIe; mars 1866.

Elogio funebre del principe Odone-Eugenio-Maria di Savoia, duca di Monferrato, par Mgr André Charvaz, archevêque de Gênes.

L'Italie et son armée en 1865, par M. le comte du Verger de Saint-Thomas, chef d'escadron aux chasseurs de la garde; 1866, 2 exemplaires.

Bulletin de l'Académie delphinale, 3e série, tome I, 1865.

Table alphabétique et analytique des matières contenues dans les comptes-rendus des monuments et documents historiques et bâtiments civils du département de la Gironde, de 1840 à 1855; 1865.

Compte-rendu des travaux de la commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde, pendant les exercices de 1862 à 1864.

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 3e trimestre, 1865.

Recueil, mémoires et documents de l'Académie de la Val de l'Isère, Ier vol., 1re livraison.

Notice historique sur la chapelle de Notre-Dame de Pitié

et de Grâce de l'ancienne métropole de Moûtiers, par M. l'abbé F.-M. Million, professeur de théologie à Moûtiers.

Revue savoisienne, journal publié par la Société florimontane d'Annecy, numéro du 15 mai.

Journal des connaissances médicales, etc., par M. Caffe, numéros d'avril et de mai.

Séance du 19 juin 1866.

M. le docteur Fusier, directeur médecin de l'asile des aliénés de Bassens et membre correspondant de l'Académie, lui a adressé un manuscrit intitulé : *Compte-rendu médical pour 1860 sur l'asile départemental de Bassens*. Ce travail est renvoyé à une commission pour faire un rapport.

L'Académie procède à l'élection comme membre effectif non résidant de Mgr G. Mermillod, évêque d'Hébron. L'illustre prélat réunit l'unanimité des suffrages.

M. Chapperon donne lecture d'un chapitre de son ouvrage sur les fiefs de la Savoie, relatif à Bassens, près de Chambéry. Après avoir énuméré les divers titres féodaux qui concernent cette seigneurie et qui remontent à 1317, il passe en revue les diverses familles qui l'ont possédée : ce sont les de La Ravoire, les de La Balme, les Rouer de Saint-Severin, ainsi que les Gallier. Il donne également quelques détails sur la maison forte de Bressieu qui se trouvait dans la commune. Il expose ensuite les diverses rentes qui se percevaient dans la seigneurie, ainsi que les armoiries des seigneurs qui ont possédé le fief. Enfin, il y

ajoute une note extraite d'un procès existant aux archives de la chambre des comptes à Turin et qui contient quelques détails assez curieux sur les mœurs et usages de la fin du XVIe siècle.

Le même membre donne également lecture de l'article relatif à Puisgros. Les titres de ce fief commencent en 1263. Il les cite l'un après l'autre et présente les actes au moyen desquels ce fief passa en diverses familles éteintes dès longtemps, telles que les nobles de Puisgros, Richard, Cuenaz, les Amblard, famille puissante, et les de La Balme, qui avaient également des possessions considérables. Après eux, Puisgros passa aux de Seyssel. Plus tard, la juridiction fut unie à Chaffardon. Pendant ce temps, le fief, soit la rente féodale, appartenait à la famille de Charansonny; au commencement du siècle dernier, elle était possédée, par moitié, par noble Joseph-Philibert Favre, comte de Chanaz, et noble Claude de Comnène, ainsi que les masures du château de Puisgros.

L'auteur fait ensuite l'exposé de deux événements tragiques dont Puisgros a été le théâtre. L'un se rapporte au meurtre du curé dudit lieu par les mains d'un Amblard, seigneur de Miradoux, et dont la chronique a seule gardé le souvenir. Seulement on montre la croix élevée à l'endroit même où le desservant, en l'exercice de ses fonctions sacerdotales, aurait été atteint par l'arquebusade dudit seigneur, et l'on trouve encore les ruines de son château qui paraît avoir été démoli en grande partie dans une sorte d'émeute occasionnée par le crime dont il s'agit.

L'autre se rapporte à un procès criminel existant encore dans les archives de Turin, pour des faits d'un scandale abominable, dont le héros était un autre membre de la famille Amblard, qui, ainsi qu'on le voit, professait un mépris assez grand des lois divines et humaines.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Nouveaux mélanges, par l'abbé Sabatier, 1866; 20 exemplaires.

Les Allobroges, à propos d'Alésia, par M. l'abbé Ducis.

Tables des comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences, 2e semestre, 1865.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences naturelles de Cherbourg.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique de France, tome VI, 4e série, 4e livraison.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1865, 4e trimestre.

Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, année 1865, 3e et 4e livraisons.

Séance du 12 juillet 1866.

L'Académie nomme deux membres correspondants: M. l'abbé Charles Turinaz, professeur de théologie au grand-séminaire de Chambéry, et M. l'abbé Sabatier, doyen et professeur à la faculté de théologie de Bordeaux.

M. L. Pillet lit un mémoire sur la crypte de Lémenc. Ce petit monument, qui est incontestablement le plus ancien et l'un des plus curieux que possède la ville de Chambéry, exerce depuis plusieurs années la sagacité et la patience des archéologues. On a beaucoup écrit, beaucoup discuté; l'Académie a nommé une commission et fait pratiquer des

fouilles, pour éclairer la question; mais les opinions sont restées divergentes. Les uns, comme M. le vicomte de Saint-Andéol, en font un *baptistère;* d'autres, comme M. l'abbé Trepier, croient y trouver un *ciborium*, sous lequel était placé le saint-sacrement; d'autres enfin, avec M. le marquis d'Oncieu de La Bâtie, y voient un *martyrium*, destiné à recevoir les reliques d'un saint.

M. Pillet, après avoir discuté les diverses opinions, donne toutes ses préférences au système du *martyrium*, qui a été exposé par M. le marquis d'Oncieu dans la séance du 4 février 1864, en proposant néanmoins quelques variantes.

Après la lecture de M. Pillet, une vive discussion s'engage. L'Académie clôt le débat par la nomination d'une commission chargée de coordonner les divers mémoires présentés jusqu'à ce jour sur cette importante question, de réunir dans un rapport tout ce qui a été dit et fait sur la crypte de Lémenc, enfin d'y joindre un *plan exact* du monument. Le tout sera très prochainement publié dans le volume des Mémoires, qui est actuellement sous presse.

M. le marquis d'Oncieu de La Bâtie présente un mémoire sur la *Sigillographie,* une des nombreuses branches de la science archéologique. Plus féconde et plus riche en enseignements utiles que l'étude des *Armoiries,* sa sœur, puisque, outre les pièces du blason, elle conserve des légendes, des noms, des dates précises et souvent la représentation complète d'un fait historique, elle a donné lieu déjà, en ce qui concerne notre histoire nationale, à de consciencieuses recherches que d'importantes publications ont mises en lumière. M. d'Oncieu a sous la main un certain nombre de sceaux appartenant soit aux maisons princières qui régnaient sur nos provinces, soit aux évêchés et aux abbayes qui en furent l'honneur dans les siècles écoulés, soit enfin

à quelques personnages marquants de nos grandes familles féodales. Il met sous les yeux de l'Académie un sceau inédit d'Amédée VI agissant en qualité de *Dominus terræ fulciniaci,* et un sceau du prévôt de Montjoux, où est représenté le fait miraculeux de saint Bernard chassant le démon de ces contrées où il régnait en maître absolu. Il indique ceux de deux comtes du Genevois de la fin du XIVe siècle, celui d'un noble de Saint-Jeoire, appendu à un acte de l'an 1310, et un très grand nombre de sceaux du XVIe siècle aux armes des nobles maisons de La Chambre-Seyssel, d'Allinges, de Miolans, de Marcossey, de Greilly, de Maillard-Tournon, etc., etc. L'importance historique de ces sceaux et leur fragilité donnent une grande valeur à l'exacte description qu'en fait M. d'Oncieu.

Son travail est renvoyé à une commission.

M. le marquis Albert Costa de Beauregard donne ensuite lecture de quelques passages d'un travail qu'il prépare, sous le titre: *Souvenirs intimes de la jeunesse de Charles-Albert.* L'œuvre entreprise par Charles-Albert, le malheur qui l'a frappé, son exil volontaire, sa mort lointaine, ont fait de lui un objet de culte pour quelques-uns, de haine pour quelques autres, de compassion pour tous. Sa vie semble marquée au coin de la légende, car bien peu se souviennent qu'ils ont été ses contemporains, tant les événements ont marché avec rapidité depuis 1849.

M. Costa a moins l'intention d'écrire l'histoire de la jeunesse de Charles-Albert que de raconter quelques épisodes de sa *vie intime*. La volumineuse correspondance de son grand-père, et surtout les mémoires de son grand-oncle le chevalier Costa, sont les sources principales où l'auteur a puisé. Le caractère de ces deux personnages et leurs rapports avec Charles-Albert, dont ils furent les confidents et

les amis, donnent toutes les garanties de la vérité. Ils ont été les témoins et quelquefois les agents des faits qu'ils racontent. Aussi doit-on s'attendre à des révélations intéressantes que la presse politique et les historiens du temps n'ont pu dévoiler. L'Académie en a les preuves dans les pages dont elle vient d'entendre la lecture, et qui comprennent la période courte mais agitée de l'abdication de Victor-Emmanuel I[er], de la régence de Charles-Albert et du rétablissement par Charles-Félix de l'ancien ordre de choses. Les bornes de ce résumé ne permettent pas d'en faire l'analyse.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

La question et la politique dano-allemande, à propos des duchés du Sleswig et du Holstein, dès les premiers temps jusqu'en juin 1866, par M. J.-B.-G. Galiffe; Genève, 1866.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique; avril 1866.

Les Franchises de Chatel en Genevois, du 18 mars 1307, par M. Jules Vuy; 1866.

Rapport de la commission des soies sur ses travaux en 1865.

Des Maladies qui règnent le plus souvent chez les Européens dans la circonscription médicale de Penthièvre (Algérie), par le docteur Em. Quantin; 1866.

Revue savoisienne; 15 juin 1866.

Journal des connaissances médicales, par M. Caffe, etc., 4 numéros.

Séance du 26 juillet 1866.

Une commission, composée de MM. Chamousset et Chapperon, est chargée de préparer un programme pour le prix d'histoire fondé par le général comte de Loche, à décerner en 1868.

M. Chamousset fait connaître un nouveau propulseur dont il a vu tout récemment l'application, le propulseur Salmon. Il a assisté, les 18 et 19 juillet, à Lyon, à des expériences faites sur le Rhône et la Saône. Essayé sur un bateau de 29 mètres de long, ce nouvel appareil de locomotion a donné des résultats très satisfaisants ; il paraît devoir remplacer très avantageusement dans les bateaux à vapeur soit les roues de côté, soit les hélices ; il a sur les autres systèmes l'avantage de ne produire aucune vague, aucune agitation et, ce qui est plus important encore, de maintenir toujours sa roue dans l'eau, même dans les plus gros temps.

M. Chapperon donne lecture d'un chapitre de son livre sur les fiefs de la Savoie concernant le *Donjon*. Ce fief avait été vendu, le 26 novembre 1582, par Son Altesse le duc de Savoie à noble Amédée Gerbaix de Sonnaz. François de Sonnaz, qui en possédait la moitié, la vendit en 1596 au président Charles de Rochette.

Cette seigneurie fut érigée en baronnie en sa faveur le 1er octobre 1603. Louise, sa fille, la porta en dot à noble Jacques de Michal, en 1629. Dès lors, elle resta dans cette famille jusqu'à la révolution.

L'auteur donne le détail des titres féodaux relatifs à cette baronnie et dont le dernier est de 1735. La juridiction

s'étendait sur le Vivier et une partie de Drumettaz et de Méry, suivant les confins qu'il rapporte en entier.

Il expose le tableau des biens déclarés féodaux dans cette seigneurie ainsi que la liste des rentes qui se percevaient dans les terres soumises à sa juridiction.

Il a joint à ce travail la généalogie de la famille Michal, qui paraît être originaire des Échelles.

Passant ensuite au fief de Saint-Cassien, il donne la série des titres féodaux qui s'y rapportent et dont le plus ancien est de 1258 et le dernier de 1770. Il fait connaître les familles auxquelles il a appartenu et qui sont les de Miolans, de Seyssel, de Clermont et de Regard. Saint-Cassien fut érigé en comté le 21 janvier 1681 en faveur de noble Jean-Baptiste de Clermont. Outre le château qui existe encore au chef-lieu, le fief comprenait le vieux château situé au lieu dit à la Chapelle et dont les ruines sont connues sous le nom de Tours de Saint-Claude. La juridiction s'étendait sur toute la commune de Saint-Cassien et comprenait pour le seigneur le droit sur les cours d'eau, notamment sur celui qui forme la cascade de Couz. L'auteur cite divers actes assez curieux des XVe et XVIe siècles. Il a joint le détail de chacune des maisons qui ont possédé le fief et termine cet intéressant travail par la liste des diverses rentes qui se percevaient dans la commune ainsi que des biens déclarés féodaux au siècle dernier.

Séance du 9 août 1866.

L'ordre du jour appelle une communication de M. Rabut, membre correspondant. On sait que M. Rabut s'est fait

connaître par ses études et ses recherches sur les habitations lacustres des diverses stations de la Savoie. Conduites avec suite et entente, les explorations auxquelles il s'est livré ont donné de fructueux résultats. C'est le narré de ces travaux avec leurs chances et leurs fortunes diverses qu'il vient faire aujourd'hui à l'Académie, en même temps qu'il met sous ses yeux, classés et groupés par nombreuses séries, les produits variés de ses trouvailles. Il trace ensuite à grands traits l'historique de cette branche toute nouvelle de la science.

Plusieurs membres prennent alors la parole. M. Pillet fait connaître le résultat de fouilles faites dans les cavernes de la Balme sous Pierre-Châtel. Divers objets se rapportant à l'âge de la pierre y ont été trouvés. Il les dépose sur le bureau. On y remarque des armes en silex, flèches et couteaux, ainsi que quelques objets en os diversement ouvrés. M. Rabut, désireux de pousser plus loin encore ses recherches en y consacrant tout le temps dont il va pouvoir disposer à cette époque de l'année, offre très gracieusement à l'Académie de se mettre à sa disposition pour faire en son nom des explorations nouvelles. M. le président donne lecture de la lettre qui lui a été adressée le jour même à ce sujet :

« Les résultats heureux des dernières explorations faites sur les bords du lac du Bourget, dit M. Rabut, donnent de nouvelles preuves de l'existence de centres assez importants de populations sur les bords de ce lac à une époque très reculée. La richesse et la beauté de quelques objets d'industrie accusent un progrès proportionnellement assez avancé dans les arts libéraux, en même temps que la simplicité des ornements qui décorent ces objets montre les arts encore à leur état d'enfance.

« Tous ces restes d'habitation, tous ces débris de ménage et ces objets de parure ou de défense, conservés par deux éléments destructeurs, sont très précieux pour l'histoire de ces populations de notre pays. Ils nous apprennent à connaître leurs mœurs, leurs usages et les progrès de leur industrie.

« Persuadé que l'Académie de Savoie comprendra tout l'intérêt que peuvent offrir ces découvertes, sachant que cette Société a toujours contribué avec zèle et ardeur à l'illustration de la Savoie, en faisant connaître les trésors de toutes sortes dont elle est si richement dotée, je viens avec confiance me mettre à sa disposition et lui offrir le temps de mes vacances pour faire en son nom des explorations qui me seront rendues plus faciles par l'expérience déjà acquise et par la possession d'instruments commodes.

« Si la Compagnie savante que vous dirigez, monsieur le président, veut bien m'accorder sa confiance, j'aurai l'honneur de vous adresser des rapports ou procès-verbaux des explorations que je ferai pour son compte, me réservant toutefois de coordonner ces rapports pour un travail d'ensemble qui fera suite à mon premier mémoire sur les habitations lacustres de la Savoie et qui comprendra aussi les découvertes que j'ai eu le bonheur de faire moi-même souvent seul, quelquefois en compagnie de savants ou d'amateurs distingués.

« En attendant les ordres de l'Académie, je vous prie, monsieur le président, d'agréer, etc. »

Après la lecture de cette lettre, l'Académie, heureuse de pouvoir témoigner à son auteur le cas qu'elle fait de ses travaux et les bonnes espérances qu'elle fonde sur leurs résultats, accueille avec reconnaissance ses propositions. Elle l'en remercie et met à sa disposition une allocation

de 200 francs. Elle décide, en outre, que tous les objets qui seront recueillis par M. Rabut, et dont il promet de faire hommage à l'Académie, seront par elle déposés dans les collections du Musée départemental.

M. Guilland, au nom de la commission chargée de l'examen du mémoire de M. le docteur Fusier, relatif à l'Asile départemental de Bassens dont il est le directeur, présente son rapport.

« Cet important travail, dit-il en terminant, nous a permis de connaître la situation de notre asile, gloire de notre pays et des hommes qui y ont contribué davantage ; il a mis sous nos yeux le grave problème, pendant actuellement, du désencombrement des asiles lié à celui des hospices de convalescents.

« Il nous a rappelé que notre honorable correspondant appartient, par sa position à la tête de la plus remarquable institution hospitalière de Savoie, par ses tendances et son caractère, aux sciences psycologiques, économiques, morales, non moins qu'à la pratique de l'art médical.

« Ses travaux antérieurs, publiés aux frais de l'administration, sont présents à votre mémoire.

« Bien que celui dont nous avons donné l'analyse ne soit pas de même portée, il vient motiver suffisamment notre proposition de relier le docteur Fusier à nos travaux par le titre plus étroit d'agrégé.

« Nous aurons ainsi encouragé de nouvelles études, souvent ingrates loin des grands centres et de leurs assises spéciales, et récompensé une suite de travaux utiles et consciencieux. »

L'Académie adopte les conclusions de la commission.

M. Chapperon poursuit, et bientôt il aura mené à bonne fin, son œuvre de reconstitution de la carte féodale du

bassin de Chambéry. Déjà il en a passé en revue les principaux fiefs, faisant connaître les limites, la nature et les degrés de leurs juridictions, les diverses rentes qui s'y percevaient, ecclésiastiques ou seigneuriales, avec les noms, les armes et souvent la généalogie des familles qui s'y sont succédé. Aujourd'hui c'est le tour de la terre de Méry, près d'Aix, ancienne dépendance des abbés d'Hautecombe, qui en étaient seigneurs justiciers. Il entre, à ce sujet, dans des détails pleins d'intérêt.

Le 5 des nones de mars 1232, le comte de Savoie donna à Hautecombe le village de Méry, avec ses hommes, dépendances et terres dès l'eau descendant de la Cluse au ruisseau, entre Mouxy et Fresenex, *excepto dominio de Acquis,* se réservant les bans et la cavalcade moyennant 1,000 livres fortes. Le lundi après la fête de la Circoncision, an 1287, le comte lui confirma cette donation avec juridiction omnimode et droit de glaive sur les habitants de l'un et de l'autre sexe, en y comprenant le château de Pontbeau, en la commune de Saint-Pierre de Curtille. Ce fief continua d'appartenir à Hautecombe, et lorsque cette abbaye fut unie à la Sainte-Chapelle, Méry resta acquis à cette dernière.

L'auteur énumère les divers titres relatifs à ce fief et donne les confins de la juridiction tels qu'ils sont établis dans le consignement du 29 juillet 1774. Il donne ensuite le détail des diverses rentes appartenant à la seigneurie de Méry. Il rapporte également les titres relatifs à Montagny qui se trouvait compris dans la concession de Méry et qui finit par faire un fief séparé, qui a appartenu en arrière-fief à diverses familles.

Il expose les demandes de déclaratoires de féodalité présentées au siècle dernier, demandes admises en partie, ainsi que les rentes qui se percevaient dans la commune.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Le Bibliophile français, nos 13, 14.

Revue savoisienne, 15 juillet.

Journal de la Société centrale d'agriculture, juin 1866.

Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles.

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Observations sur les incendies, par le commandeur Belleville; Toulouse.

Bulletin de la Société impériale d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise.

Bulletin de la Société médicale d'émulation de Paris.

Armorial et Nobiliaire de Savoie, 4e livraison.

Bulletin des travaux de la Société historique et scientifique de Saint-Jean d'Angely.

Séance du 8 novembre 1866.

L'Académie décide qu'elle entrera en relations avec l'Académie de Montpellier et qu'il sera fait échange de *Mémoires;* elle s'applaudit de voir ainsi s'établir de précieuses communications avec une Société aussi distinguée, à laquelle d'ailleurs est due l'initiative des bons rapports qui vont s'ouvrir et qui a bien voulu joindre à sa courtoise proposition les volumes des diverses sections de ses travaux.

Une lettre de M. le comte d'Estaintot, secrétaire général

du Congrès scientifique, fait connaître que le volume contenant les actes de la XXXIIe session est à la disposition des souscripteurs. L'Académie charge son secrétaire de le retirer.

M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences (Institut de France) remercie l'Académie de Savoie de l'envoi du tome VIII de ses Mémoires.

Une commission est chargée de présenter un rapport sur un travail qui vient d'être envoyé par le docteur Crimotel et qui traite de « l'épreuve galvanique ou bioscopie électrique. » L'auteur a cherché à établir :

« 1° Que l'absence de la contractilité électro-musculaire est un signe certain de mort et que jamais cette absence ne se rencontre sur le vivant ;

« 2° Que si cette propriété n'est pas éteinte aussitôt après le décès, elle ne persiste pas au-delà de deux heures ;

« 3° Que l'épreuve galvanique, loin d'exiger des maisons mortuaires et la prolongation des délais d'inhumation, permet d'abréger ces derniers lorsque la santé publique ou celle de la famille l'exige ;

« 4° Que cette épreuve est facile et toujours inoffensive ;

« 5° Qu'elle peut s'opérer à l'aide d'un appareil simple, portatif, peu coûteux, d'un entretien facile et n'exigeant pour chaque séance qu'une dépense insignifiante ;

« 6° Qu'enfin, l'épreuve galvanique, appliquée aux noyés, aux asphyxiés, etc., permet de distinguer si la mort est apparente ou réelle, et par conséquent de savoir si des secours sont utiles ou non. »

Ces conclusions font assez comprendre quelle serait l'importance de la découverte et avec quel intérêt elle mériterait d'être accueillie.

M. le marquis Costa de Beauregard, directeur du Musée

départemental, demande si l'Académie veut bien lui remettre, pour être déposés dans les collections qui lui sont confiées, les antiques et autres objets précieux qu'à diverses époques elle avait remis au même titre à la Société du Muséum d'histoire naturelle de cette ville.

L'Académie porte le plus grand intérêt à une institution qui a pris naissance dans son sein, dont l'initiative et la création sont dues à l'un de ses membres les plus éminents, aujourd'hui profondément regretté. Elle se rappelle que la réalisation de cet utile et patriotique projet fut un des derniers vœux qu'il forma pour le bien et l'honneur de son pays. Désireuse d'en assurer le succès et de lui prêter un concours efficace, elle porte chaque année à son budget une importante allocation; elle accueille donc la demande qui lui est faite; elle décide que les divers objets dont il a été question seront confiés, à titre de dépôt, à l'administration du Musée départemental.

Il est donné lecture de trois rapports adressés par M. Rabut, qui avait bien voulu se charger d'explorer, au nom de l'Académie, les diverses stations lacustres de la vallée du Bourget. Sept jours entiers ont été consacrés à ces recherches qui ont amené d'intéressantes découvertes. On y remarque des objets en bronze, les premiers en leur genre qui se soient encore rencontrés dans notre lac. L'Académie exprime à M. Rabut sa satisfaction. Elle espère que la fortune, qui jusqu'ici l'a traité avec une extrême faveur, récompensera ses travaux par de nouvelles largesses.

Le prix de poésie de la fondation Guy est disputé cette année par de nombreux concurrents. Douze poèmes sont déposés sur le bureau. Une commission en fera le rapport dans une des plus prochaines séances.

Enfin, l'Académie est appelée à décider s'il n'y aurait pas opportunité à publier avant tout autre pièce, dans le premier volume de ses *Documents*, deux recueils précieux existant aux archives départementales, qui renferment des indications et des points de repère extrêmement importants pour les recherches, et qui, comme tels, semblent devoir être d'une utilité exceptionnelle.

L'un est le *Registre de tous les titres du duché et province de Savoie en général et en particulier existant aux archives du Roi à Turin.* L'autre est intitulé: *Index ou Inventaire raisonné des actes de reconnaissances, albergements, transactions et autres titres et contrats, remis aux archives royales de Chambéry par le Rev^me^ archevêque de Tarentaise, Laurent de Saint-Agnès, en conséquence de la transaction passée entre S. M. et le Rév^me^ seigneur Claude-Humbert de Rolland, archevêque de Tarentaise, le 26 juin 1769.*

La publication de ces registres officiels des richesses paléographiques que contenaient autrefois les archives de notre pays ne peut qu'exciter un très vif intérêt; elle jettera un grand jour sur la justesse des réclamations inutilement poursuivies jusqu'ici à l'encontre du gouvernement de Florence pour obtenir la restitution de titres et de documents qui, après tout, ne concernent que la Savoie, dans lesquels se trouvent renfermées toute l'histoire religieuse, civile et politique de notre patrie et souvent la solution d'importantes questions de droit nobiliaire et même de simple propriété, dont pourtant la remise entre nos mains nous est obstinément et systématiquement refusée, lorsque Venise et Gênes, plus heureuses, voient leurs demandes accueillies et couronnées de succès. L'étude de cette question est renvoyée à une commission.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Du ministère de l'instruction publique : la *Revue des Sociétés savantes des départements*, mai, juin, juillet, août. Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes.

De la commission spéciale instituée par le préfet du Rhône pour l'examen de la méthode curative du bégaiement de M. Chervin : le Rapport de M. le docteur Gubian ; et de la Société d'éducation de Lyon : le Rapport de MM. Desgranges, Fonteret et Passot, sur le même sujet.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique de France, mai et juin.

Journal des connaissances médicales, par M. le docteur Caffe.

Bulletins et Documents de la commission hydrométrique de Lyon, 22e année, un volume.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, tome VII.

Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, 1866.

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 1866, 1er trimestre.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, XXe volume, 1er et 2e trimestres.

Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, 1864-1865.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1866, 1re année, 2e livraison.

Le Moniteur de l'archéologie, par M. le docteur Coustou, à Montauban.

Della condizione economica d'Italia ai tempi di Dante, par M. le comte Cibrario.

Relazione dei consoli veneti nella Siria, par M. Berchet.

Notizie intorno a Nicolo Canelles, primo introduttore dell'arte tipographica in Sardegna, par M. le chanoine Spano.

Mémoires de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, tome XVIII, 2e partie.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Neufchâtel, tome VII, 2e cahier.

Le Sanctuaire de Notre-Dame de l'Aumône à Rumilly, par M. L. Morand; 2e édition.

Dom Juste Guerin, évêque de Genève, par M. le chanoine Simond, curé de Rumilly.

Revue de Savoie; Paris, 1866.

Journal de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie.

Revue savoisienne, journal de la Société florimontane d'Annecy.

Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère.

Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne.

L'Echo du Salève, journal de l'arrondissement de Saint-Julien.

Séance du 29 novembre 1866.

Après la lecture du procès-verbal, qui est adopté, le président fait part à l'Académie d'une lettre d'invitation

qui lui est adressée avec les offres les plus obligeantes par M. Charles de Ribbe, secrétaire général de la session du Congrès scientifique de France, qui se tiendra cette année à Aix en Provence. L'Académie accueille avec empressement la demande qui lui est faite de son adhésion comme corps; elle délègue M. le marquis Costa de Beauregard pour la représenter.

Un nouveau mémoire de M. Rabut sur les habitations lacustres, ainsi que les divers objets qu'il a recueillis dans ses dernières explorations, sont mis sous les yeux de la Société, qui lui renouvelle ses encouragements et l'expression de sa gratitude. Les produits de ces nouvelles fouilles iront enrichir les collections du Musée départemental.

Une commission est chargée de présenter, à une prochaine séance, un rapport sur le meilleur emploi à donner aux sommes destinées, par l'acte de fondation de M. le comte Pillet-Will, à la propagation et à la vulgarisation des instruments perfectionnés d'agriculture.

L'Académie écoute avec le plus grand intérêt le rapport qui lui est présenté au sujet de la publication de quelques documents concernant l'histoire de la Savoie :

« Les deux registres, y est-il dit, sur lesquels on a appelé votre attention dans la dernière séance, sont certainement d'une grande importance.

« L'un est intitulé : *Index ou Inventaire raisonné des actes de reconnaissances, hommages, investitures, albergements, transactions et autres titres et contrats remis aux archives royales de Chambéry par le révérendissime archevêque de Tarentaise Laurent de Saint-Agnès, en conséquence de la transaction passée entre Sa Majesté et le révérendissime seigneur Claude-Humbert de Rolland, archevêque de Tarentaise, le 26 juin 1769*. Ce manuscrit

est divisé, comme son titre l'indique, en plusieurs catégories. Toutes sont composées de documents importants sous le rapport historique.

« L'autre registre est beaucoup plus considérable. Il est intitulé : *Titres du duché et province de Savoie en général et en particulier existant aux archives de la cour*.

« Il contient un inventaire de titres relatifs au duché de Savoie et aux diverses communes de la province de Savoie, un autre pour la province de Faucigny, un troisième pour la province de Chablais, un quatrième pour la province de Maurienne et un cinquième pour la province de Tarentaise.

« Ce sont, pour les provinces, des titres de reconnaissances de fiefs ou de ventes privées, ou même des procès relatifs à divers fiefs.

« La partie relative au duché de Savoie est d'un intérêt beaucoup plus général. Un grand nombre des pièces qui y figurent remontent au XIIIe siècle, quelques-unes au delà. On y trouve deux ou trois descriptions de la Savoie, probablement à diverses époques; l'une d'elles contient même en manuscrit une *description de Chambéry avec diverses inscriptions et antiquités*.

« Tous les titres énoncés dans ce répertoire ont une importance historique incontestable, et leur simple catalogue en a lui-même une qui lui est propre, comme il est facile de s'en convaincre en y jetant un simple coup-d'œil. Le premier de ces registres se compose de 102 pages in-folio écrites. Le deuxième en contient environ 300. Le tout occuperait environ 300 pages d'un de nos volumes. La commission vous propose de les publier dans le volume de documents dont il est le cas de s'occuper au plus tôt. Cette publication seule pourra déjà suffire à éclaircir plusieurs points de l'histoire de notre pays.

« Une autre considération se joint encore à ce qui précède à l'appui de cette demande. A l'exception de quelques-uns des titres énumérés dans ces deux répertoires et qui sont relatifs à des localités de la Bresse ou du pays de Vaud, tous regardent exclusivement la Savoie. Ce sont donc des titres que nous avons évidemment le droit de revendiquer à l'Italie en vertu des stipulations formelles contenues dans le traité de cession de la Savoie à la France ; ce serait là un excellent argument à faire valoir à l'appui de la demande qui a été faite et sur laquelle l'Académie ne saurait insister trop vivement. Gênes vient d'obtenir la restitution de la partie de ses archives qui avaient été transférées à Turin comme les nôtres. Vous avez vu sans doute les réclamations que faisait l'Italie sur le bruit qui s'était répandu que l'Autriche emportait à Vienne une partie des archives de Venise sur laquelle l'Italie n'avait encore aucun droit. Ne serait-il pas vraiment temps de voir mettre une fin au refus persistant de ce royaume de se conformer à un article formel inséré dans un traité ? »

M. le docteur Carret met sous les yeux de l'Académie un instrument destiné à éclairer le fond de l'œil et à faire voir les maladies qui peuvent s'y rencontrer.

L'*ophthalmoscope*, c'est le nom de cet instrument, consiste, pour ne parler que de la pièce essentielle, en un petit miroir réflecteur, concave, percé d'un trou à son centre.

Pour s'en servir, il faut être dans une chambre obscure. La personne dont on veut voir les yeux est assise à côté d'une table, sur laquelle repose une bonne lampe dépourvue de son globe. L'observateur tient l'instrument, la surface miroitante tournée vers l'œil à examiner et l'autre surface appliquée contre l'œil qui examine, de manière que cet œil

puisse regarder à travers le trou central du miroir. Cela fait, il tourne l'instrument un peu en dehors, et tout aussitôt un reflet lumineux se répand sur l'œil observé et permet de voir très distinctement les parties qui le constituent, même la rétine et le nerf optique à sa sortie du cerveau.

Pour rendre la démonstration plus complète, M. Carret a fait, en séance, sur un lapin angora, l'application de l'ophthalmoscope. L'instrument ayant été mis en place et l'œil de l'animal éclairé d'une vive lumière, les membres de l'Académie ont, à tour de rôle, regardé par le trou du miroir, et tous ont pu juger qu'il n'y avait pas d'exagération dans le mérite attribué à cette invention.

« Je ne dois pas vous laisser ignorer, dit en terminant M. Carret, que la commission administrative des hospices, ayant eu connaissance des services que peut rendre l'ophthalmoscope dans le traitement des maladies des yeux, s'est empressée d'enrichir de cet instrument l'arsenal chirurgical de l'Hôtel-Dieu et de disposer une chambre obscure pour son application. »

M. le marquis d'Oncieu, délégué par l'Académie pour la représenter au sein de la commission du Musée départemental, donne quelques renseignements sur les débuts, la marche et les progrès de cette institution. Dès son origine, les administrateurs n'ont cessé de travailler avec courage à réaliser les vues et les bonnes intentions du conseil général du département, de la municipalité de Chambéry et de l'Académie de Savoie; l'appui et le concours qu'ils en ont constamment reçus les ont mis à même de pouvoir, dans quelques jours, donner satisfaction à la légitime impatience du public par l'ouverture des salles d'exposition.

La partie du Musée destinée à recevoir les collections

de peinture a reçu sa disposition et son aménagement définitifs ; les tableaux sont en place avec le nom des donateurs ; celui d'*Isabelle,* que l'on voit inscrit au-dessus de l'une des salles, répond à une pieuse et touchante intention, en même temps qu'il rappelle l'importante libéralité faite par un de nos concitoyens les plus généreux, M. le baron Gariod.

La section archéologique s'enrichit chaque jour d'acquisitions nouvelles, elle prendra encore plus d'importance ensuite des fouilles et des explorations que l'administration du Musée ne cesse de faire pratiquer. Une mention spéciale est due à un remarquable anneau en or massif de l'époque mérovingienne, trouvé à Albens dans une propriété appartenant à M. Picolet. Le nom parfaitement lisible, inscrit en beaux caractères sur un double chaton, rappelle un personnage intimement lié à l'histoire de la domination burgonde dans nos contrées. M. Anatole de Barthélemy, président de la Société des antiquaires de France, dit au sujet de cet anneau : « Je lis sur la bague en question *Vandelœmaris*, nom qui n'est pas sans rapport de grande parenté, ce me semble, avec celui de Wandalmarus. Trois personnages ont porté le dernier nom : l'un, chambellan du roi Gontran (585). » (On voudra bien se rappeler le rôle important qu'a joué dans notre pays Gontran, roi de Bourgogne, fondateur et constructeur de la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne, dont le nom, alors très populaire, est demeuré à une localité de ce diocèse, Villar-Gondran, prince bienfaiteur de l'église et de l'évêque, à qui il avait fait donation de dix-sept paroisses en toute souveraineté.) « L'autre succéda, vers 591, comme duc de Bourgogne Transjurane, à Theufrid; il était mort en 604. Enfin, le troisième était duc dans l'armée bour-

guignone et envoyé en 625 par Dagobert contre les Gascons. »

Parmi les fouilles qui ont eu lieu par les soins de l'administration du Musée, il faut citer celle qui a pu être pratiquée tout récemment à Lémenc, grâce à l'extrême bienveillance de Son Eminence le cardinal et à la parfaite obligeance des Dames religieuses de la Visitation. M. d'Oncieu donne de précieux détails sur des tombeaux qui y ont été mis à jour; de nouveaux renseignements, recueillis sur place, lui permettent de préciser assez exactement l'âge et les caractères d'autres sépultures découvertes sur le même emplacement il y a quatre ans et à une époque plus reculée.

M. de Jussieu dépose sur le bureau le *Mémoire sur les hospices de la ville de Chambéry* dont M. le marquis de Ville de Travernay fait hommage à l'Académie.

L'Académie reçoit M. le docteur Fusier au nombre de ses membres agrégés.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Bulletin de la Société médicale de l'Aube, n° 2.

Répertoire archéologique du département du Morbihan.

Répertoire archéologique du département du Tarn.

Mémoire sur les hospices de la ville de Chambéry, par M. le marquis de Ville de Travernay.

Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère.

L'Écho du Salève.

Della vita e delle opere di Pietro Martini, discorso del professore Giuseppe Regaldi.

Le Moniteur d'archéologie.

Lettre relative aux silex taillés de main d'homme, de M. Boucher de Perthes.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée par le ministère de l'instruction publique.

Extrait du Bulletin de la Société géologique de France.

Notice sur l'église et la paroisse de Saint-Germain de Genève, par M. l'abbé Fleury.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XXX.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.

Bulletin de l'Institut national genevois.

L'Analyse, par M. d'Hericourt.

Revue savoisienne, de la Société florimontane.

Annuaire philosophique, par M. Louis-Auguste Martin, juillet-août.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique.

Séance du 13 décembre 1866.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Académie impériale d'Aix en Provence, qui demande à entrer en échange de publications avec l'Académie impériale de Savoie. Celle-ci s'empresse d'ordonner l'envoi immédiat du volume de ses Mémoires qui vient d'être publié.

Après avoir entendu la lecture d'un rapport fait par M. L. Pillet, son bibliothécaire-archiviste, dont elle accepte les conclusions, l'Académie, heureuse d'étendre de plus en plus ses relations avec les Sociétés savantes qui honorent la France par leurs utiles travaux, décide qu'elle échangera encore ses publications avec les Sociétés ci-

après désignées : 1° la Société historique et scientifique de Saint-Jean d'Angély; 2° la Société impériale d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise; 3° la Société littéraire de Lyon; 4° la Société de statistique de Marseille; 5° la Société impériale des sciences, belles-lettres et arts de Toulon.

M. le marquis Joseph de Ville de Travernay, auteur du *Mémoire sur les Hospices de la ville de Chambéry*, est nommé membre correspondant à la majorité des suffrages. L'auteur a consigné dans ce travail des faits nombreux, quelques-uns très curieux, tous très honorables pour notre cité. Il n'existe peut-être pas dans toute la France de ville du même ordre et de la même population que Chambéry, qui réunisse autant d'établissements précieux soit de bienfaisance, soit d'instruction publique et gratuite; et ce qu'il y a de bien remarquable, c'est que tous ou presque tous ces établissements ont été créés et agrandis par les dons spontanés de ses meilleurs habitants, ordinairement sans *autre subside de l'État* que des encouragements approbateurs qui ne faisaient jamais défaut. Chambéry partage d'ailleurs cette gloire avec toute la Savoie, terre fertile, qui, depuis les siècles les plus reculés, a, plus que tout autre pays, produit des âmes généreuses, bienfaisantes et amies de la propagation de l'instruction et de la science. L'Académie accueillera toujours avec bonheur les travaux du genre de celui de M. le marquis de Ville de Travernay. Il serait à désirer que dans toute la Savoie l'on recueillît avec un religieux patriotisme tous les documents et tous les faits relatifs à l'origine, aux transformations et au développement de nos établissements de charité et d'instruction publique avant qu'ils ne tombent dans un déplorable oubli. Il n'y a pas de petite

ville en Savoie, il n'est presque pas de commune qui ne puisse fournir la matière de quelque intéressante notice sur la création et les développements d'un hôpital, d'une école ou de quelque autre institution analogue. Que, dans chaque localité, un homme de bien se mette à l'œuvre pour élever un monument honorable à sa commune et à son canton! La réunion de toutes ces monographies fournira plus tard les matériaux de l'histoire morale et scientifique de notre bon pays et conservera pour la postérité un de ses plus beaux titres de gloire!

M. Fivel, architecte, a adressé à l'Académie un manuscrit accompagné de dessins ayant pour titre : *Collections d'armoiries*. Ce travail est renvoyé à une commission chargée de faire un rapport.

MM. Jamin, professeur à l'école polytechnique, et Pichon, pharmacien à Aix-les-Bains, envoient une note manuscrite sur la *thermalité des eaux minérales*. Il en sera donné lecture dans une des prochaines séances.

M. de Jussieu, archiviste départemental, annonce la présentation dans la prochaine séance, en son nom et en celui de M. Fabre, président du tribunal civil de Saint-Étienne, d'un mémoire manuscrit sur la Sainte-Chapelle de Chambéry.

La commission qui avait reçu la mission d'examiner les douze poëmes qui ont concouru au prix de poésie, lit son rapport. La discussion et la votation sont renvoyées à la prochaine séance. Dans l'intervalle, tous les membres de l'Académie auront pu prendre connaissance des manuscrits et se former une opinion personnelle.

Il est donné lecture d'une dissertation adressée à l'Académie par M. l'abbé Albert Pillet, vicaire de Notre-Dame de Chambéry. Elle a pour objet l'inscription ro-

maine qui se trouve dans le cimetière d'Albens, et qui est conçue en ces termes :

T TICERTI FILIVS
TORNAMENTIS VICANIS
IANI PARTE IVANTESICAE

Après avoir décrit avec soin la forme actuelle de ce monument, dont une partie a été brisée et où plusieurs lettres sont presque illisibles, le jeune auteur propose son système de lecture et d'interprétation.

La première ligne contenait les noms et prénoms du fondateur; ils ont disparu et ne laissent plus que le nom de son père Titus ou Titius Ticertus.

La seconde ligne indique un édifice qu'il aurait ajouté aux ornements du bourg d'Albens. Quel était cet édifice? Les quelques lettres qui restent ne le disent pas, ne permettent même pas de conjectures à ce sujet.

La troisième ligne aurait contenu le nom de deux bienfaiteurs du bourg, dont les fonds auraient été employés à cette construction : de l'un, nous n'avons plus que les dernières lettres de son nom, OIANI; l'autre, SICA, nom africain, est probablement un vieux légionnaire transporté au fond de l'Allobrogie, qui y sera mort consacrant une partie de son héritage à cette œuvre d'utilité publique.

M. Pillet s'attache ensuite à démontrer que l'inscription d'Albens appartient à la fin du IV[e] ou au commencement du V[e] siècle. Il se fonde sur le style, sur la forme des noms propres et sur les caractères de l'écriture, qui accusent une période de décadence.

Cette dissertation a vivement intéressé l'Académie, qui l'a renvoyée à une commission chargée d'en faire rapport dans une prochaine séance.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Conseil général du département de la Savoie, session de 1866.

Plusieurs publications importantes de l'Académie d'Amsterdam.

La Légende de la ville d'Ars sur les bords du lac de Paladru, par M. Gustave Vallier.

Association des médecins de la Savoie, assemblée générale du 31 mai 1866.

Congrès régional de Mâcon en 1866, par M. Pierre Tochon.

L'Agriculture française devant l'enquête, par le même.

Mémoire sur les résultats les plus récents des langues comparées, par M. l'abbé Pont.

Mémoire sur le Quarantième des Gaules, par M. Revilloud.

Journal des connaissances médicales, par M. Caffe, numéros 33 et 34.

Revue de Savoie, numéro 1.

Le Moniteur de l'Archéologie, numéros 1 et 2.

L'Écho du Salève, plusieurs numéros.

Mémoire sur l'acide phénique, par M. Bobœuf, 3 exemplaires.

Séance du 27 décembre 1866.

M. Laurent Rabut, membre correspondant, assiste à une partie de la séance. M. Rabut, auteur d'un premier

mémoire sur les habitations lacustres de la Savoie, honoré de flatteuses distinctions en 1863 au concours des Sociétés savantes de l'Empire, a continué ses fouilles sous les auspices de l'Académie impériale de Savoie, qui l'a encouragé par un subside destiné à couvrir une partie de ses dépenses. M. Rabut avait bien voulu offrir pour le Musée départemental les objets qu'il espérait recueillir, et pour l'Académie les études qui devraient les accompagner. Il a fait des pêches très heureuses sur plusieurs points du lac du Bourget. Après avoir percé une couche épaisse de poteries brisées, dans laquelle il s'était arrêté lors de ses premières recherches, il a fait pénétrer sa drague dans des couches plus profondes, où il a recueilli des objets nombreux en poterie, en pierre, en bronze, qui ont beaucoup de valeur pour l'histoire des habitations lacustres. Dans un second mémoire, qu'il a adressé à l'Académie dans l'une des dernières séances, M. Rabut a décrit avec soin tous les précieux restes d'une haute antiquité qu'il a recueillis depuis son premier mémoire de 1863; il a joint un grand nombre de ceux qu'ont trouvés d'autres infatigables observateurs des mêmes parages, MM. Costa de Beauregard, Perrin et Beauregard. Ce mémoire est accompagné de planches dessinées avec le plus grand soin, représentant environ deux cent cinquante objets.

C'est pour entendre de la bouche même de M. Rabut l'exposé intéressant de ces précieuses découvertes que l'Académie l'avait invité à assister à cette séance. M. Rabut a mis sous les yeux de l'Académie plusieurs objets extrêmement curieux d'industrie antique, provenant de divers

emplacements à pilotis du lac du Bourget. Il entre ensuite dans les détails les plus intéressants.

L'Académie vote des remercîments à M. Rabut. Ce dernier s'étant retiré, l'Académie entend le rapport de la commission chargée d'examiner ce second mémoire sur les habitations lacustres, qui ne le cède en rien au premier et qui réunit des objets plus nombreux et plus intéressants. La commission est d'avis que cette œuvre sérieuse ne peut manquer d'être appréciée au concours de 1866 des Sociétés savantes de l'Empire et de faire honneur à l'Académie qui l'aura prise sous son patronage. Sur les conclusions de sa commission, l'Académie vote : 1° la présentation de ce second travail de M. Rabut sur les habitations lacustres de la Savoie, au concours de 1866 des Sociétés savantes de l'Empire ; 2° l'impression de ce travail dans ses Mémoires aussitôt que la commission impériale aura prononcé son verdict et distribué les récompenses.

L'Académie vote encore la présentation, au concours de 1866, d'un mémoire fort intéressant sur la Sainte-Chapelle de Chambéry, qui a pour auteurs MM. de Jussieu, archiviste du département, et Fabre, président du tribunal civil de Saint-Étienne.

La commission chargée de préparer le programme du prix de la fondation de Loche, qui doit être décerné en 1868, propose une *étude sur la littérature savoisienne à l'époque de saint François de Sales*. Ce sujet est adopté en principe ; la commission rédigera le programme pour une prochaine séance.

M. Gustave Vallier, de Grenoble, auteur de *La Légende de la ville d'Ars sur les bords du lac de Paladru*, est nommé membre correspondant.

M. le marquis César d'Oncieu de la Bâtie lit une notice sur un tableau du Musée de la ville :

« Quelques personnes se souviennent d'avoir vu dans la grande salle de l'ancienne bibliothèque de Chambéry, autrefois l'église des Antonins, dans la galerie suspendue qui en faisait le tour, un tableau sur bois d'assez grande dimension, paraissant représenter quelque sujet religieux, mais dont il était difficile de reconnaître le sens et le mérite artistique à travers les nombreuses retouches qui lui avaient été infligées et sous l'épais badigeon dont il était couvert. Certains indices faisaient bien voir qu'on avait affaire à quelque tableau de pèlerinage ou de confrérie souvent visité, souvent vénéré; mais les traces qu'y avait laissées la piété de nombreuses générations attestaient un zèle moins heureux que bien intentionné; la fumée et la cire fondue des cierges s'y montraient en taches nombreuses, et un grossier et gras enduit, qui y apparaissait en couches puissantes, faisait assez comprendre que pendant de longues années, à chaque retour de la fête votive ou patronale, un vernis quelque peu primitif, le lard, puisqu'il faut l'appeler par son nom, était venu donner au coloris une fraîcheur, une vie toujours nouvelles.

« Lorsque l'Administration municipale remit au Musée départemental sa collection de peinture, la recherche et la mise en lumière de ce qui pouvait s'y trouver d'intéressant au point de vue archéologique furent l'objet des préoccupations de la direction; ce tableau devait attirer son attention. Des travaux de restauration, conduits avec une sage lenteur et une circonspecte prudence, n'ont pas tardé à faire reparaître un grand sujet religieux, la sainte Cène, une date fort ancienne, antérieure aux productions classiques de l'école française, celle de l'année 1482, un

nom de peintre, Godefroy, enfin deux portraits de fondateurs avec armoiries.

« A l'examen des pièces du blason, il n'a pas été difficile de reconnaître l'un de ces deux personnages, celui que l'artiste a peint sous les traits d'un apôtre, pour un membre de la famille bien connue à Chambéry des Bonivard. L'autre portrait est celui de la femme de ce gentilhomme. Le peintre l'a représentée avec les attributs distinctifs de sainte Catherine. A ses pieds, deux écus accolés retracent les armes des Bonivard unies à celles de l'illustre maison des Mareschal, seigneurs de Combefort. Une généalogie manuscrite de M. de Comnène, érudit du XVIIe siècle, qui peut faire autorité en pareille matière, est venue compléter les renseignements que nous donnait le tableau, en nous faisant connaître l'église dans laquelle il était placé, l'acte de fondation de la chapelle, sa date précise, les prénoms et la filiation des fondateurs.

« Voici le passage ayant trait à notre tableau :

« *Petrus Bonivardi præses computorum cameræ, et dominus Barre ex parte uxoris duxit domicellam Johannam de Marechal de Combafort. Hic Petrus jam defunctus erat ante mensem martium 1486. Fuit fundator capellæ sub nomine Cenæ Domini in Divæ Claræ (ecclesia), Chamberiaci fundatæ ab ipso vigesima prima junii 1482.* »

« Le manuscrit nous apprend que ce généreux seigneur était fils de Pierre de Bonivard, seigneur de Saint-Michel des Déserts, et de noble dame Marguerite, fille d'André de Grolée, seigneur de Saint-André de Briord, et de Bonne de Challant de Fénis. Ce Pierre de Bonivard fit un testament daté du 30 mai 1434.

« Notre tableau mesure deux mètres dix-huit centimètres de largeur sur un mètre vingt-trois centimètres de

hauteur. Quinze personnages y trouvent place, dont deux étrangers au sujet traité par le peintre, licence d'artiste que l'on retrouve dans la plupart des tableaux de fondation. Outre Notre-Seigneur et les douze apôtres, on y voit sur la gauche saint Jean-Baptiste portant l'agneau nimbé. C'est le patron de la fondatrice qui, elle, apparaît sous les traits et avec les attributs de sainte Catherine, à l'extrême droite du tableau. Elle porte sur la tête une couronne d'or fleurdelysée, semblable à celle des princesses du sang de France. Dans sa main droite est l'épée nue, dans sa main gauche le livre fermé. Elle est vêtue d'une robe de brocard bordée d'hermine, et pardessus, d'un justaucorps de velours garni de la même fourrure. Le fondateur, qui figure l'un des douze apôtres, est à table sur le devant du tableau. Il est posé de trois quarts; il est assis et porte à ses lèvres son verre rempli de vin. Sur sa tunique de drap bleu, on remarque le manteau du pélerin avec les coquilles et le chapelet. Autour de la pèlerine est une bordure de broderie où se voient plusieurs attributs significatifs : des coquilles, emblème assez connu; un petit édicule gothique avec gable, portail et pinacles, allusion à la chapelle qui vient d'être fondée; les clés de saint Pierre, patron du fondateur; une petite croix avec des signes particuliers dont le sens est difficile à définir; un *tau* de l'ordre de Saint-Antoine; enfin un glaive.

« Ce tableau, placé autrefois dans l'église du monastère de Sainte-Claire en ville, dans la chapelle de la maison de Bonivard, dite de la *Sainte-Cène,* y demeura pendant plus de trois cents ans. A la funeste époque où tous les monuments religieux furent fermés et, de par la loi, transformés en édifices civils, on chassa de leur demeure au nom de la liberté et on dispersa les saintes filles aux

soins de qui avait été confié pendant de si longues années le curieux monument de la piété d'une noble famille qui avait fondé dans notre ville un hôpital et un grand nombre de chapelles. De leur église, ce tableau passa aux mains de l'Administration municipale, qui plus tard lui donna une place dans sa collection de peinture. Son histoire éveille des souvenirs pleins d'intérêt, et fût-il même dépourvu de tout mérite artistique, sa date, qui le reporte plus haut que les plus anciennes productions de l'école classique française, le rendait assurément bien digne des soins entendus qui lui ont été donnés et de l'honneur d'une place distinguée dans notre Musée. »

Sur la demande qui lui en est faite par l'Académie, M. le marquis d'Oncieu complétera l'intéressante notice qu'il a donnée en y joignant quelques détails généalogiques sur la maison de Bonivard et des renseignements sur les nombreuses fondations dont elle avait enrichi notre ville.

Douze pièces de vers étaient venues se disputer le prix de poésie de 1866 (fondation Guy); les manuscrits avaient été mis à la disposition de tous les membres de l'Académie pour préparer leur jugement, et la commission chargée spécialement de faire un rapport, avait, dans la dernière séance, fait connaître son appréciation sur chaque poème en particulier. Elle avait aujourd'hui à formuler ses conclusions, et l'Académie allait ensuite prononcer son verdict.

Afin de n'apporter aucune entrave à l'allure capricieuse et indépendante du génie, le programme du 8 mars 1866 avait laissé une liberté absolue pour le choix du sujet et pour le genre de poésie à adopter; il ne demandait *qu'une pièce de vers ne contenant pas moins de 200 vers et pas plus de 400*. Trois des douze concurrents ont cependant trouvé

le moyen de se placer en dehors de limites aussi larges; l'un, en s'arrêtant au 88e vers, bien au-dessous du minimum 200; les deux autres, en produisant une collection de poésies détachées, sans lien d'unité, au lieu de traiter *un seul sujet*.

Le n° 1, qui ne contient que 88 vers, a pour titre: LE TREIZE MARS! C'est une *élégie* touchante où l'auteur pleure un ami que la mort de sa mère avait plongé dans une tristesse profonde et ensuite conduit au tombeau. Quelques strophes feront connaître le genre du poète:

Oh! lyre, je le sais; oui, tes cordes vibrantes
Ont célébré joie et bonheur;
Mais chante maintenant sur des notes plus lentes
L'angoisse de mon pauvre cœur.

Ah! tout en moi soupire une lugubre plainte,
Je pleure un tendre ami perdu;
Respectez, respectez une douleur si sainte,
O vous tous qui l'avez connu!

....

Son âme à peine respirait;
Il allait tristement déposer sa prière
Près d'une tombe qu'il aimait.

Et parfois on le vit sur le marbre en silence
Se pencher d'un air égaré;
Comme s'il entendait la voix de l'espérance
Venir à son cœur ulcéré;

Comme si les accents que murmurait sa bouche
Et les longs soupirs qu'il jetait,
Avaient dû réveiller dans sa funèbre couche
La tendre mère qu'il pleurait!

Le n° 2 n'a pas moins de dix-huit grandes pages et traite dix-sept sujets divers tour à tour graves et légers, sous le titre de : PAQUERETTES. Chaque pièce a sa forme et son rythme. Transcrivons, en passant, quelques vers de la pièce : *Si j'étais petit oiseau!*

Ah! si j'étais petit oiseau
Avec deux ailes pour partage,
Je volerais dans le nuage
Qui me semblerait le plus beau!

Et là, regardant tour à tour
Tous les royaumes de la terre,
J'ouvrirais mon aile légère,
Pour en aller faire le tour.

J'irais visiter les grands bois
Et les villes de l'Amérique,
Et dans les déserts de l'Afrique,
J'irais faire entendre ma voix.

J'irais porter mon vol joyeux
Dans la poétique Italie
Et sur la gondole jolie
Chanter l'azur de ces beaux cieux.

J'apporterais un vert rameau
Pris à la tombe de Virgile,
Et de ce souvenir fragile
Je tresserais un nid nouveau.

Si j'étais le gentil serin,
Dont la voix est mélodieuse,
A l'ouvrière travailleuse
Je dirais mon plus doux refrain.

Et si j'étais l'oiseau charmant,
La colombe blanche et chérie,

J'irais à l'autel de Marie
Caresser le divin enfant.

Si j'étais l'oiseau fugitif,
La brune et joyeuse hirondelle,
Tous les ans la saison nouvelle
Me reverrait près du captif.

Je serais pour lui tour à tour
Rayons et brise printannière,
Et je me ferais prisonnière
Quelquefois dans la sombre tour.

L'auteur du n° 3 paraît être une jeune personne récemment sortie du couvent, où elle a été élevée. Sous le titre: ESSAI POÉTIQUE D'UNE PENSIONNAIRE, elle réunit une épître à son père et à sa mère et une autre à sa sœur, écrites du couvent le 1er janvier; une longue pièce de vers, composée sous forme dramatique pour la fête du supérieur-aumônier de la maison; un adieu au couvent et enfin des ADIEUX A MES QUINZE ANS! Elle débute ainsi dans sa première lettre: *A mes parents, le premier jour de l'an :*

Quelques instants encore, et la nouvelle année
Commencera pour nous son cours mystérieux;
Mais mon cœur est ému, ma tendresse alarmée;
Et mon œil inquiet interroge les cieux.
Pour mes parents chéris, dis-moi, belle inconnue,
Que renferme ton sein? la joie ou la douleur?
Dis-moi s'il faut gaîment saluer ta venue.

Les citations que nous venons d'extraire des numéros 1, 2 et 3 indiquent un véritable talent; aussi, c'est avec regret que la commission a dû proposer et que l'Académie a prononcé leur mise hors de concours pour n'avoir pas

rempli les conditions du programme. La commission n'a donc eu à juger que les neuf poèmes ayant pour titre :

N° 4. *Les Honneurs ne changent pas les mœurs.*
N° 5. *Légende du mont de Lépine.*
N° 6. *Le Chemin du bonheur.*
N° 7. *Le 1er et le 2 novembre.*
N° 8. *Paul et Nina.*
N° 9. *L'Étoile de Napoléon.*
N° 10. *Le 21 septembre 1864.*
N° 11. *Les petits Ramoneurs.*
N° 12. *L'Enfant de Marie.*

Le choix du sujet expose à des écueils, contre lesquels plusieurs concurrents sont venus échouer. L'auteur du n° 4 n'a pas été bien inspiré lorsqu'il a entrepris le panégyrique d'un personnage vivant que toute la Savoie aime et vénère, mais qui heureusement n'appartient pas à l'histoire. Si cette œuvre eût été moins imparfaite et eût mérité de figurer à l'un des premiers rangs, le prélat, dont la modestie surpasse la profonde science et les hautes vertus, eût été blessé, et l'Académie se serait trouvée dans un embarras extrême pour décerner la récompense.

Le n° 5 est une conception bizarre et fantastique, dans laquelle le principal personnage est une sorcière vieille et laide, si laide que sa description soulève le cœur ; il est certaines images repoussantes qu'aucune expression délicate ne pourrait rendre supportables, et que l'auteur se complaît à décrire dans leur hideuse nudité. Il oublie aussi que l'imagination du poète doit toujours, même dans ses plus grands écarts, se contenir dans les limites du vraisemblable. L'auteur a travesti les caractères bien connus de personnages historiques : d'un grand pape qui a aboli la servitude et qui, en rendant la liberté aux sujets, a su

aussi apprendre la justice aux rois, d'Alexandre III, il fait un pape faible, un mannequin ; une de nos gloires les plus pures, notre saint Anthelme de Chignin, évêque de Belley, qui a allié à la mansuétude apostolique une invincible fermeté dans la défense des droits de son église contre les injustes prétentions d'Humbert, comte de Savoie, n'est plus sous son pinceau qu'un *prélat-guerrier, orgueilleux, pécheur*. Ces défauts graves sont d'autant plus regrettables que le poète paraît animé du feu sacré. L'action est conduite avec une vigueur croissante; le style, malgré de nombreuses imperfections et une tendance à l'enflure, est véhément et soutenu, et le rythme adopté est bien en harmonie avec la scène lugubre et satanique qui se déroule sur le Mont-du-Chat.

La pièce n° 6 commence bien, elle faiblit ensuite par intervalles. La pensée, ordinairement mâle et forte, devient quelquefois vague et nébuleuse; les vers sont trop souvent négligés et défectueux. Quelques strophes *Sur le temps perdu* montrent que l'auteur saura allier la poésie avec la philosophie, quand il observera le précepte : *Sæpe stylum vertas*.

Trente ans et rien de fait ! Trente ans et pas de gloire !
Rien que cette impuissance et ce poids du néant,
Qui fatiguent l'esprit du rêveur fainéant !
Ni livres, ni chansons... pas même une victoire !

Trente ans de jeune séve obscurément perdus !
Rien qu'un cercle insensé d'amusements frivoles,
D'âpres déceptions, de menteuses paroles
Dans le vide enchaînant mes rêves éperdus !

Trente ans jetés au vent minute par minute,
Trésor inestimable et sans fruit gaspillé :
Monde éteint dans l'espace et qui n'a point brillé !
Heures d'or, dont le temps a dédaigné la chute !

Le 1er et le 2 novembre (nº 7) est une prose douce et pieuse, rimée avec assez d'exactitude ; les pensées chrétiennes qu'inspirent ces deux grands jours sont exprimées avec onction et simplicité. Il manque la chaleur et l'inspiration, c'est-à-dire la poésie.

Dans Paul et Nina (nº 8) le thème n'a rien que de très commun ; la phrase est généralement prosaïque et se ressent de la contrainte de la rime ; quelques beaux vers apparaissent çà et là, surtout à la première page, quand l'auteur décrit les lieux où Paul et Nina se sont connus avant leur fatale séparation.

Le nº 9, L'Étoile de Napoléon, attaque un sujet qu'un génie de premier ordre n'aborderait qu'avec crainte. Il est des hauteurs que l'aigle seul peut atteindre. Les forces du poète n'ont pas égalé son courage ; il se montre trop souvent obscur, ampoulé, incorrect.

La pièce de vers nº 10 est consacrée à la mémoire du marquis Léon Costa de Beauregard. L'auteur décrit les scènes émouvantes *du 21 septembre 1864*, jour mémorable où la Savoie, plongée dans une douleur profonde, accompagnait à sa dernière demeure le plus grand, le plus aimé, le plus accompli de ses enfants.

Mais tout n'est pas perdu, quand froide et solitaire,
Sa dépouille mortelle est remise à la terre :
Il en reste ici-bas l'immortel souvenir.
Le fleuve de l'oubli, le flot de l'inconstance
N'emportent ni l'amour ni la reconnaissance :
L'homme sait aimer et bénir.

Le héros prend son vol vers la sainte patrie,
On exalte son nom ; sa mémoire est chérie
Et se transmet sans tache à la postérité ;

Dans les cieux, sur la terre, une double auréole
Imprime sur son front le glorieux symbole
D'une double immortalité.

La ville est demeurée déserte; ses habitants, réunis aux représentants de la Savoie entière, s'avancent tristement et remplissent tous les alentours du château de la Motte. Une veuve désolée, que Dieu soutient dans sa douleur, est à genoux auprès du cercueil!...

Madame, regardez!... Devant cette dépouille
Tout un peuple orphelin se presse et s'agenouille;
Il est venu pleurer et prier avec vous.
Il a perdu son père!... Un espoir le console,
C'est que ses nobles fils, formés à son école,
Feront revivre votre époux!...

Le cercueil, franchissant un modeste portique,
Entre sous les arceaux de l'église rustique,

. . . .

L'encens brûle à l'autel; au sein de l'assistance
Un mouvement se fait... puis un pieux silence.
On écoute... Un vieillard dans la chaire est monté.
Incliné sous l'éclat de la pourpre romaine,
Il montre réunie à la grandeur humaine
Une céleste majesté...

C'est l'auguste prélat dont la douce éloquence,
Divinisant les pleurs, ranime l'espérance
Et relève vers Dieu les esprits abattus,
Car il dit de Costa la carrière bénie,
La tendre charité, la touchante agonie,
Les chevaleresques vertus.

. . . .

Une dernière fois la foule s'agenouille...

Puis elle s'écoule silencieuse et désolée ; mais bientôt,

Tous pour louer Costa d'un même cœur s'unissent,
Et vers les cieux ravis des voix qui le bénissent
L'on entend monter le concert.

. . . .

« Il avait un grand cœur, une âme généreuse,
« Un esprit élevé... tenace et courageuse,
« En lui la volonté jamais ne sut faiblir ;
« Homme du temps nouveau, chevalier d'un autre âge,
« Chrétien, soldat, auteur, jamais devant l'orage,
« Jamais Costa n'a su pâlir. »

. . . .

Tous aiment à rappeler la bravoure qu'il montra, en 1833 et en 1848, dans l'expédition de Tunis et dans la campagne de Lombardie, et ses luttes parlementaires dans lesquelles il fut toujours le défenseur zélé de l'autorité du Pape et de l'autorité royale contre les orateurs anarchiques qui de loin préparaient la ruine de la liberté, de la monarchie et de l'Église :

Un jour d'être *Tudesque* un ministre l'accuse ;
Costa, tranquille et fier, répond pour toute excuse :
Je l'ai vu de plus près que lui.

Tous célèbrent à l'envi son amour pour les études sérieuses, qui ne laissa jamais une place pour les amusements frivoles, et ses succès littéraires et ses publications qui feront toujours regretter celles que la mort ne lui a pas donné le temps d'achever, et les encouragements qu'il n'a cessé de prodiguer au développement des sciences, des lettres et des arts en Savoie, soit dans le sein de l'Académie dont il fut l'âme, soit au Congrès scientifique qu'il

sut si bien organiser, soit dans tous les détails de la vie intime.

Cette courte analyse et les citations qui l'accompagnent font connaître suffisamment l'ouvrage.

La strophe consacrée à la guerre de 1848 prête à M. Costa des sentiments qui n'ont jamais été les siens. A Novi, il a affronté les boulets autrichiens à côté de Charles-Albert; il combattait pour son roi, pour son pays et pour l'*indépendance* de l'Italie, mais il a toujours lutté contre l'*unité* italienne, qu'il prévoyait devoir être funeste à l'Église, à la monarchie et à la liberté elle-même.

Lorsque le poète a rappelé l'époque où

Notre pays, noble et fidèle terre,
Rompit sans trahison le nœud héréditaire
Qui depuis huit cents ans l'attachait à ses rois;
Lorsque de leur plein gré s'unissant à la France,
Nos monts ont salué la nouvelle alliance
Et reçu de nouvelles lois,

Il n'a compris son héros qu'à moitié, en ajoutant :

Costa verse une larme à l'heure du passage;
Il jette, en s'éloignant, un regret à la plage
Qui fut de sa maison le glorieux berceau;
Mais, quand l'ancre est *levée*, délié de sa chaîne,
Il acclame en Français la France souveraine
Arborant chez nous son drapeau.

Le noble marquis avait trop de fierté pour laisser tomber une larme devant une nation qui avait brisé elle-même des liens séculaires. Les derniers vers ont aussi une forme trop retentissante pour exprimer des sentiments d'une délicatesse extrême, qui furent honorables à la fois et à celui qui les conçut et à la France qui en fut l'objet.

La commission a regretté que, contemplant presque exclusivement l'homme public, l'auteur n'ait pas pénétré plus avant dans le cœur de M. Costa de Beauregard. Sa muse lui aurait inspiré de magnifiques vers pour célébrer l'alliance des sentiments les plus purs de la véritable noblesse avec la foi vive et la charité ardente du chrétien fervent. Il nous l'aurait montré toujours aimable et bon envers tous, surtout envers ceux que la fortune a le moins favorisés, et consacrant ses richesses et sa vie au bien de son pays; il aurait peint l'excellent père et le tendre époux, renonçant au monde politique et repoussant les plus hautes dignités qui le recherchaient, pour donner ses dernières années à sa famille bien-aimée et former lui-même ses nombreux enfants par ses conseils et sur ses exemples.

Pourquoi le poète n'a-t-il pas retracé quelques-uns des faits nombreux qui caractérisent le chrétien, le gentilhomme, l'ami et le père de ses concitoyens, et qui honorent cette noble existence plus que la fortune dont il jouissait, plus que le beau nom qu'il portait si bien, plus que tout l'éclat de la gloire extérieure qui rayonnait autour de lui?

Quel magnifique tableau pouvait lui fournir la scène touchante de la dernière heure, alors que le malade, fortifié par les sacrements de l'Église, regarde sans effroi la mort qui est imminente, considère sans regret ce bas monde et la brillante fortune qu'il va quitter, élève vers le ciel ses regards illuminés par une espérance divine, bénit l'un après l'autre chacun de ses enfants, et, se tournant vers son épouse bien-aimée, la remercie, en versant une larme, de l'avoir rendu si heureux!

Si l'auteur du n° 10 n'a pas rempli sa tâche aussi parfai-

tement qu'on l'aurait désiré, est-ce sa faute ou la difficulté du sujet?... On regrette aussi quelques négligences dans la versification, quelques expressions qu'un goût pur n'approuve pas ou qui ne rendent pas exactement la pensée, et quelquefois une tendance à l'amplification.

Le n° 11 va nous ramener dans des régions plus modestes. Laissons l'auteur des PETITS RAMONEURS nous introduire lui-même dans son sujet :

Quatre cents francs, grands dieux! quelle excellente aubaine
Pour un heureux rimeur dont la muse est en veine !
Tel est pourtant l'appât que présente aujourd'hui
Aux élus d'Apollon défunt l'avocat Guy.
Quelle chance pour moi d'habiter la Savoie !
Cela seul du concours m'ouvre la bonne voie.
Si j'existais delà le pont de Beauvoisin,
Je ne pourrais joûter, et mon plan serait vain.
Heureusement encor le docte aréopage,
Chargé d'examiner et juger mon ouvrage,
De choisir le sujet laisse la faculté
Et permet de rimer selon sa volonté.
Mais quel genre choisir ? voilà le difficile !
Faudra-t-il se lancer dans l'églogue et l'idylle,
Chanter les bois, les prés, les troupeaux, les moissons,
Ou les beaux monuments qu'élèvent nos maçons ?
Faudra-t-il, embouchant la trompette guerrière,
Par des vers bien ronflants faire trembler la terre ?
Non, rien de tout cela. Du sein de mon logis
Je prétends émouvoir les dames de Paris,
En faveur de bambins qui, dans leur pauvre enfance,
Accablés de fatigue émigrent vers la France
Et vont de bas en haut, comme de haut en bas,
Ramoner, souffreteux, sans souliers et sans bas.

Le choix d'un tel sujet est une bonne action. On ne saurait peindre trop souvent et avec des couleurs trop vives les souffrances physiques et morales qu'endurent les jeunes enfants de nos montagnes livrés chaque automne à d'avides exploiteurs par leurs parents avares. L'opinion publique est la seule puissance capable d'arrêter enfin ces honteux trafics.

Le style de l'auteur est le style épistolaire de bon aloi. On lui pardonne volontiers certaines négligences et une teinte un peu prosaïque. Ces défauts sont rachetés par une originalité charmante et par des tableaux peints au naturel. Les limites de ce rapport ne permettent d'en citer qu'un seul exemple. Le voyage à Paris se fait à pied et dure quinze jours au moins. Pendant tout ce trajet, le *maître* ramoneur sait exploiter habilement l'intérêt que ces jeunes enfants, harassés de fatigue, inspirent aux âmes sensibles, afin de ne rien dépenser pour leur nourriture et leur logement.

Vers le milieu du jour, à l'heure où l'opulence
Quitte de ses festins la splendide abondance,
Sous les murs d'un château l'on s'arrête un moment,
Après avoir du maître obtenu l'agrément.
C'est alors que la vieille et bonne cuisinière,
Qui peut-être autrefois a connu la misère,
Fait passer de bon cœur aux affamés marmots
Des débris succulents de pâtés, de gigots;
Le tout est arrosé d'une liqueur vermeille
Qui depuis fort longtemps sommeillait en bouteille,
Et chacun des passants doit penser à part soi :
Ces jeunes gaillards-là sont « plus heureux qu'un roi ! »
Aussi l'heureux Jean-Claude auprès de son hôtesse
Exalte chaudement sa haute politesse.
Il est si fort ému, si fort reconnaissant,
Qu'il promet de la voir au retour, en passant.

Voilà pour le dîner; le gîte ne coûtera pas davantage.

On arrive le soir près d'une métairie,
Non loin du grand chemin, au bord d'une prairie;
Dans ce simple manoir notre groupe abrité
Va trouver pour la nuit bonne hospitalité.
Il existe au fenil beaucoup de paille fraîche,
On a pour le foyer plus d'une bûche sèche,
Et la soupe qui bout en joyeuses vapeurs
Aura de l'excédant pour tous les voyageurs.
Le lendemain matin, Jean-Claude, en galant homme,
Offre timidement une modique somme;
Mais l'honnête fermier, qui n'en a pas besoin :
« Gardez, gardez, dit-il, Paris est encore loin. »

Suivrons-nous l'auteur peignant les cruelles tortures que ces jeunes enfants vont endurer pendant la longue saison d'hiver jusqu'au moment où les beaux jours les ramèneront au foyer paternel?... Hélas! tous n'y rentreront pas! Le plus jeune, le moins robuste, succombe sur la route avant qu'il ait pu revoir son père et sa mère!... Il est affreux de penser jusqu'à quel point la misère et l'appât d'un gain sordide peuvent affaiblir les sentiments de la nature les plus forts et les plus doux à la fois!

Détournons nos regards d'un spectacle aussi triste... en le flétrissant. Le poème n° 12, L'ENFANT DE MARIE, par un heureux contraste, va dérouler sous nos yeux le tableau riant du bonheur qu'une jeune enfant qui vient de naître répand autour d'elle dans une famille que des morts récentes avaient plongée dans le deuil.

Les circonstances qui accompagnent la naissance de l'enfant, son berceau, les premiers mots qu'il bégaye, ses premiers pas, les premières paroles un peu comprises qu'il prononce et sa première absence fournissent les

motifs de pièces charmantes, où se déroulent les images les plus fraîches et les plus gracieuses. C'est de la véritable et bonne poésie, qui aurait mérité le prix si l'auteur, qui paraît né poète, avait cultivé davantage ce talent divin et avait appris par l'exercice à éviter quelques fautes de versification, des expressions un peu communes, des développements qui affaiblissent la pensée et quelques négligences de style. Des citations feront apprécier la valeur de cette œuvre.

L'auteur s'était endormie en se demandant comment elle célébrerait la fête de sa mère, qui arrivait le lendemain. Elle avait sans doute aussi le désir de devenir *tante*. Un ange lui apparaît dans un songe et lui dit que Dieu, touché de sa prière, l'a député pour offrir à sa mère *un lis en fleur*. Elle le lui demande pour le porter elle-même à sa mère ; l'ange lui répond :

Sous mon voile aux longs plis, regarde, jeune fille,
Vois cet enfant vermeil, c'est le beau lis promis,
C'est un fruit détaché de l'arbre de famille
Et cueilli de ma main sur ses rameaux bénis.

C'est un doux chérubin, c'est un ange, mon frère,
Que tristement je pose en ce val de douleur ;
Il vient pour essuyer les larmes de ta mère,
Pour *enchaîner* ses pas d'un cercle de bonheur.

Un prêtre, membre de la famille dont il était la consolation, venait de mourir. En montant au ciel, il

Rencontre la jeune âme aux célestes portiques,
Lui jette un doux regard et ce suprême adieu :
Ah ! sois la bienvenue au sein de la famille,
Enfant qui prends ma place au vallon des douleurs.
Je vais te préparer la couronne qui brille,

Va vers ceux que j'aimais pour essuyer leurs pleurs :
Ma tâche est achevée et la tienne commence...

. . . .

O toi qu'on a vouée à la Vierge chérie,
Reste près de son cœur comme un lis embaumé ;
Belle et pure toujours, sois l'enfant de Marie !
Et nous nous reverrons dans ce séjour aimé.

Toute la famille est heureuse autour du BERCEAU BÉNI !

Oh! oui, souris, enfant, aux baisers de ta mère,
A ses regards aimants..., souris à notre amour ;
Nos mains cachent pour toi les ronces de la terre.
Mais, mon pauvre ange, hélas! tu les verras un jour!...

La mère apprend à sa jeune enfant à former LES PREMIERS PAS.

Elle marche!... Oh! bonheur! Et ton premier voyage
Se finit dans mes bras...

C'est ainsi que parlait Irma, la jeune mère,
Jouant sur la pelouse avec son bel enfant,
Oubliant tout alors, plaisir et peine amère ;
Le passé n'était plus, tout était au présent.

La mère est ici-bas la première boussole,
Elle ne peut tromper, car c'est celle du cœur ;
Sa part est de guider loin du sentier frivole
Tous ces chers ignorants qui rêvent le bonheur !

La pièce intitulée : L'ENFANT DE MARIE ET L'OISEAU, est si gracieuse que nous ne résistons pas au plaisir de la reproduire tout entière :

L'ENFANT.

Gentil habitant des nuages,
Petit oiseau, qui *voles* aux cieux,

Pour te suivre dans tes voyages
J'abandonnerais tous mes jeux.

Tu dois voir de bien belles choses
Si haut dans le bleu firmament,
Oh! dis-moi *s'il y a* des roses
Que ton aile effeuille en passant ?

Pour faire le tour de la terre
Avec toi je voudrais partir ;
Mais ce soir que dirait ma mère ?
Sans moi pourra-t-elle dormir ?

Je voudrais savoir si ton aile
Peut s'élever jusqu'au bon Dieu ;
Dis-moi si Marie est plus belle
Que sa blanche image au saint lieu ?

L'OISEAU.

Je suis une fleur qui respire,
Enfant, je ne vis qu'un matin ;
Tour à tour je chante et soupire,
Et là se borne mon destin.

Je chante les fleurs, l'espérance
Et le ciel où tu veux aller ;
Mais sur l'aile de l'innocence
Plus haut que moi tu peux voler.

Terminons ici cet exposé pour arriver aux conclusions de la commission. Quoique aucun des poèmes soumis à son examen ne lui ait paru assez parfait pour mériter le prix proposé, elle a pensé que trois d'entre eux étaient dignes de fixer l'attention de l'Académie et de recevoir une récompense, et elle a émis l'avis d'accorder : 1° à titre de *prix d'encouragement*, 200 francs à l'auteur du poème ayant

pour titre : L'ENFANT DE MARIE; 2° une *mention honorable* à chacun des auteurs des poèmes : LES PETITS RAMONEURS et À LA MÉMOIRE DE MONSIEUR LE MARQUIS PANTALÉON COSTA DE BEAUREGARD. Après une discussion animée, l'Académie procède au vote au scrutin secret. Les conclusions de la commission sont adoptées à une grande majorité.

Après ce vote, le président brûle les billets cachetés contenant les noms des auteurs des poèmes qui n'ont reçu aucune récompense et ouvre les trois billets restants.

L'auteur du poème L'ENFANT DE MARIE, qui a mérité le prix d'encouragement de 200 francs, est M. Anne-Marie..., chez M. Lajoue, libraire à Chambéry. *Sans autre désignation.*

L'auteur du poème LES PETITS RAMONEURS est M. Joseph Rousseau, typographe, habitant à Chambéry, place Saint-Léger.

Enfin, l'auteur du poème À LA MÉMOIRE DE MONSIEUR LE MARQUIS PANTALÉON COSTA DE BEAUREGARD est M. François Descostes, de Rumilly, licencié en droit.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE.

Du ministère de l'instruction publique : *Revue des Sociétés savantes des départements*, tome IV, octobre 1866.

Mémoires de l'Académie de Gand, novembre 1863 et août 1864.

Mémoires de l'Académie impériale de Toulouse, tome IV.

Société académique de Saint-Quentin, tome VIII.

Mémoires de l'Université royale de Norwége, 13 volumes ou fascicules.

Le Château et le Prieuré du Bourget, par M. Eugène Burnier.

Les Écoles dans les prisons, par M. Léon Vidal.

Discours prononcé le 7 décembre 1866 à la séance d'installation du tribunal de commerce de Chambéry, par M. Chapperon, président.

Journal de la Société centrale d'agriculture, n° 12, décembre 1866.

Revue savoisienne, par la Société florimontane d'Annecy, 1866, 7e année.

Journal des connaissances médicales, par M. Caffe.

L'Écho du Salève, plusieurs numéros.

Le Moniteur d'archéologie, n° 5.

Les comptes-rendus de 1867 seront publiés dans le tome Xe, qui est sous presse.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. EUGÈNE BURNIER

LU DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 1866.

ÉMINENCE[1], MESSIEURS,

Ce n'est pas d'aujourd'hui que je suis votre obligé, et l'honneur que vous me faites en m'admettant à siéger parmi vous n'est pas votre premier titre à ma reconnaissance. L'Académie impériale de Savoie puise sa force dans un double sentiment : l'amour de la patrie et le culte désintéressé de la science. L'étude que j'ai consacrée à notre ancienne magistrature n'avait pas d'autres mobiles, et c'est pourquoi vous lui avez accordé l'hospitalité de vos Mémoires, quoiqu'un travail de cette étendue dût usurper la place réservée à de plus importantes compositions. J'ai donc éprouvé les bienfaits de l'Académie avant de recevoir ce

[1] Le cardinal Alexis Billiet, archevêque de Chambéry, président honoraire de l'Académie.

titre dont je viens la remercier publiquement. Oui, ce sont des bienfaits, dans la plus large acception du mot, que j'ai reçus de votre Compagnie, car ses deux présidents successifs m'ont prodigué les notes, les documents de tout genre et surtout les conseils, pour que l'*Histoire du Sénat de Savoie* fût le moins indigne possible du Corps illustre qu'elle devait faire connaître. L'un de ces hommes qui m'ont encouragé dès le début et soutenu jusqu'à la fin dirige en ce moment les travaux de l'Académie[1]. Sa modestie me ferme la bouche; mais que dirais-je de lui qui ne soit dans l'esprit et dans le cœur de chacun de nous? N'est-il pas le cas de lui appliquer le mot du président Favre à Charles de Rochette : *Sic denique sentiunt omnes qui te, non modo Præsidem, sed Præsidentem vident?*

Quant à l'autre, Messieurs, vous l'avez déjà nommé: c'est celui dont l'Académie et la Savoie pleurent encore la perte, le marquis Costa de Beauregard. Je ne viens point faire ici son panégyrique, car quel éloge pourrait valoir l'entraînement sympathique de l'immense population qui se pressait à ses funérailles le 21 septembre 1864? Mon but est de crayonner cette imposante figure sur laquelle l'histoire ne prononcera son dernier mot que lorsque les passions du moment se seront calmées et permettront d'en mieux saisir les traits. Je vais recueillir mes impressions personnelles et essayer de vous rappeler ce que votre ancien président a fait pour son pays et pour la science. Quoique ma voix ne soit guère autorisée en semblable matière, j'ai l'espoir qu'elle trouvera de l'écho parmi vous.

[1] M. le comte Greyfié de Bellecombe.

I.

Le marquis Pantaléon Costa de Beauregard était né le 19 septembre 1806, à Marcieux (Isère), chez M. de Murinais, son oncle, d'une famille italienne d'origine et dont le nom est étroitement lié à l'histoire de notre pays. Disons en quelques mots ce qu'était cette famille, pour avoir occasion de faire ressortir les idées de M. Costa sur la noblesse en général et sur le rôle qu'elle doit jouer dans la société moderne.

La maison Costa n'est établie en Savoie que depuis le commencement du XVIIe siècle. Elle est originaire de Gênes, où elle occupa très anciennement des emplois considérables et eut des alliances illustres. Jean-Baptiste Costa se fixa à Chambéry vers 1629; il fut tour à tour quatrième président de la Chambre des comptes en Savoie, surintendant général des finances et envoyé extraordinaire à la cour d'Espagne. Le plus connu des ancêtres du marquis Pantaléon est son aïeul Joseph-Henri, l'auteur des *Mémoires historiques sur la Maison royale de Savoie* et de plusieurs autres ouvrages. C'était un militaire distingué et un homme de lettres plein de goût. En résumé, M. Costa n'a eu qu'à recueillir ses traditions de famille pour y trouver ces exemples de fidélité au prince, d'amour de la patrie et de dévouement à ses semblables, dont il avait fait la règle de sa conduite. Il y a puisé quelque chose de plus précieux encore : je veux parler de la profonde bienveillance, du sentiment de vive sympathie qui, en dépit des dissidences politiques, lui faisaient épouser comme siens les intérêts de ses compatriotes. De tels hommes sont trop

rares en France, mais on en rencontre fréquemment dans la vieille Angleterre, et c'est pourquoi la noblesse y joue le premier rôle. Un écrivain de la *Revue des Deux-Mondes* a pu comparer M. Costa à ces lords anglais qui sont unis par des liens étroits à la clientèle séculaire de leurs familles. Voilà le secret de la popularité dont a joui votre ancien président et que la lutte ardente des partis n'a jamais altérée. Ses opinions sur la noblesse étaient celles d'un esprit vraiment libéral qui, sans rêver le retour d'un passé mort à tout jamais, accepte franchement la situation que les événements ont faite à son pays et veut prendre part au maniement de ses affaires. Vous allez l'entendre s'exprimant lui-même sur des matières si délicates. J'extrais l'une des plus belles pages qu'il ait écrites d'un document confidentiel adressé à sa famille peu de temps avant sa mort :

« Je vous transmets, mes chers enfants, les notions que j'ai pu recueillir sur l'histoire de notre famille. Il ne faut jamais parler de sa naissance, mais il est honteux d'ignorer ce qui peut y avoir rapport. Vos pères vous ont transmis un nom honorable, une fortune légitimement acquise, des traditions d'honneur auxquelles chacune de leurs générations est restée fidèle. Je vous lègue à mon tour ce dépôt précieux, que vous rendrez, je l'espère, intact à vos enfants, ou plutôt que vous devez accroître, comme le talent de l'Évangile. N'oubliez pas que la véritable noblesse consiste dans la générosité, dans la pureté, l'élévation des sentiments, et dans un éloignement invincible pour tout ce qui est faux et abject. Ces vertus vous feront distinguer des hommes, mais souvenez-vous qu'elles ne produiraient pour vous que des fruits stériles, si vous n'aviez en vue, en les pratiquant, que d'acquérir l'estime des autres et de

pouvoir vous estimer vous-mêmes. Il faut à vos actions un mobile plus élevé : vous devez le chercher dans les principes d'une religion sincère, solide et éclairée.

« La noblesse est aujourd'hui dépouillée de ses anciens priviléges. Ils ne constituaient pas son essence. Elle ne doit pas les regretter, mais elle recevra toujours dans l'opinion publique le rang qui lui appartient, si elle sait se distinguer, non par de vaines prétentions, mais par la supériorité du mérite et de la vertu. »

Quelques pages plus loin, M. Costa dit encore à ses enfants :

« Après le culte de sa religion, le premier pour un gentilhomme est celui de son honneur. Pour le conserver pur et sans tache, il doit pousser jusqu'à l'exagération, si c'est possible, l'amour de la vérité et la répugnance pour toute opération d'intérêts dans laquelle la délicatesse pourrait entrevoir un côté douteux. »

J'ai tenu à vous citer dès le début ces recommandations suprêmes, parce qu'elles sont tout un programme, et que dans une vie courte, à la vérité, mais admirablement remplie, M. Costa ne s'en est pas écarté un seul instant.

Je ne parlerai de son enfance et de sa première jeunesse que pour constater que cette religion éclairée, ce patriotisme intelligent dont il a donné tant de preuves, le marquis Costa en a puisé les principes dans l'enseignement d'une mère chrétienne et d'un prélat que nous avons vu occuper avec honneur le siége de saint François de Sales. Il serait assez glorieux pour Mgr Louis Rendu d'avoir produit un tel élève, quand cet évêque n'aurait pas d'ailleurs des titres nombreux à la reconnaissance de ses contemporains.

Le jeune Costa acheva ses cours d'études classiques au collége de Chambéry. En 1827, il faisait son premier pas

dans la carrière militaire, qu'ont illustrée plusieurs de ses ancêtres : le 30 juin, il obtenait un brevet de sous-lieutenant agrégé au corps de Piémont-Royal, le plus beau régiment de cavalerie des États sardes, et qui comptait dans son état-major les premiers noms de l'aristocratie. Deux jours après, le 2 juillet, Charles-Albert, prince de Carignan, héritier du trône de Sardaigne, le nommait son écuyer en second. Ces deux titres étaient purement honorifiques; mais ils forçaient M. Costa à quitter fréquemment sa province pour paraître à la cour, et lui procuraient des relations inévitables avec les premiers personnages de l'État. De cette époque date l'affection profonde qui unit le jeune gentilhomme savoisien au futur soldat de l'indépendance italienne. Nous la verrons se traduire, d'un côté, par une confiance pleine d'abandon et qui ne se dément jamais en dépit des événements, de l'autre, par un dévouement de toutes les heures qui se reporte sur l'héritier du trône, quand le martyr d'une noble cause a payé sa dette à la patrie. M. Costa de Beauregard a été l'ami de Charles-Albert. Un ambitieux eût profité de cette position pour accroître sa fortune ou son influence; mais M. Costa avait trop de grandeur d'âme pour descendre au rôle de courtisan. Il osa plus d'une fois dire la vérité, et ce rôle périlleux ne lui fit rien perdre de la faveur du souverain. De tels faits ne sont pas rares dans l'histoire de notre pays, et notre ancienne magistrature en a fourni plus d'un noble exemple.

J'arrive à l'expédition de Tunis, qui marqua les premiers pas de M. Costa dans la carrière diplomatique et militaire. Au mois de février 1833, un bâtiment génois était capturé par les autorités tunisiennes et le pavillon sarde recevait une insulte dont il était indispensable d'exi-

ger satisfaction. Le général Montiglio, chargé de négocier l'affaire et de déclarer la guerre au besoin, partit pour la Goulette sur le brick le *Zéphir*. Il était accompagné d'un certain nombre d'officiers, parmi lesquels figurait le jeune marquis Costa. Les pourparlers furent longs et difficiles. M. Costa, qui en avait suivi le cours avec l'intérêt d'un homme désireux de s'instruire et en même temps d'être utile à son souverain, s'impatientait des longs retards apportés à une action décisive qu'il appelait de tous ses vœux. Enfin, le bey se résolut à accorder les satisfactions qu'on demandait. M. Costa nous a laissé une relation manuscrite de son voyage. « Sire, écrivait-il au roi avant de quitter Tunis, cette solution pacifique, à laquelle chacun de nous s'attendait si peu, a déçu bien des espérances et détruit bien des illusions. Rien n'égalait l'ardeur et les bonnes dispositions des officiers de la marine et de leurs équipages. Tous espéraient se rendre dignes de l'approbation de Votre Majesté et de cette médaille qui avait donné un nouvel élan à toutes les émulations. Je me flattais comme les autres, Sire, et j'allais supplier Votre Majesté de me permettre d'attendre l'expédition à bord d'un de ses bâtiments, dès que le blocus eût été signifié. La bonté avec laquelle elle avait daigné me faire rappeler, pour condescendre aux vœux que je semblais former, dans un moment où la longueur des négociations m'avait un peu découragé, me faisait espérer qu'elle m'aurait accordé cette demande, que chacun eût faite comme moi. Je crois, Sire, que jamais la marine et l'armée de Votre Majesté ne trouveront une occasion plus belle pour faire de concert une expédition rapide, brillante, dont le succès eût été certain, et dans laquelle, indépendamment de la gloire, on eût trouvé des avantages matériels consi-

rables. Les sujets de Votre Majesté établis à Tunis ont tous fait preuve, dans cette circonstance, de calme et de sang-froid: tandis que les Napolitains, saisis d'une terreur panique, s'embarquaient de toutes parts, les Sardes, qui devaient se croire bien plus compromis, ont continué avec la plus grande tranquillité à s'occuper de leurs affaires, en attendant l'ordre du départ. »

Outre l'intérêt qu'ils présentent, ces détails peignent l'homme pratique et en même temps le gentilhomme fidèle aux traditions de sa famille. Après l'expédition de Tunis, qui lui valut le brevet de capitaine agrégé à Piémont-Royal et la croix de l'ordre des Ss. Maurice et Lazare, M. Costa revint en Savoie, où la faveur du roi et les sympathies de ses concitoyens continuèrent à le suivre. Charles-Albert le nomma son premier écuyer. Quelques années après, M. Costa devint membre du conseil de la dette publique et conservateur du musée et de la bibliothèque de Chambéry. Ce dernier titre m'amène naturellement à vous parler du sujet qui intéresse plus particulièrement l'Académie, c'est-à-dire des travaux scientifiques du marquis Costa de Beauregard. J'essayerai ensuite de retracer brièvement son rôle politique. Mais, avant d'aborder ces importantes questions, je ne puis m'empêcher de vous citer un trait peu connu et qui se rapporte à l'époque où votre ancien président n'avait point encore acquis la notoriété qui a fait de lui une des plus nobles personnifications de la Savoie.

Vers 1837, une compagnie s'était organisée pour établir et exploiter un chemin de fer qui, reliant Chambéry au Bourget, devait mettre la capitale de la Savoie en rapport direct avec Lyon, par le moyen des bateaux à vapeur. L'entreprise, qui avait débuté sous des auspices favo-

rables, échoua au bout de quelques mois, non sans occasionner de l'embarras dans le commerce local. Le marquis Costa, l'un des principaux actionnaires du chemin de fer, ne se contenta pas de faire le sacrifice des fonds qu'il avait versés dans la caisse de la société; il voulut encore indemniser de ses deniers les ouvriers et les fournisseurs menacés de subir des pertes. J'ai eu sous les yeux la lettre reconnaissante et enthousiaste de ces braves gens et la réponse du marquis. Je trouve dans la dernière pièce une phrase digne d'être notée : « Ce que j'ai fait, disait-il aux ouvriers, tout autre l'eût fait à ma place. Il était juste que je misse aux soins de vos intérêts plus d'importance qu'aux miens propres. »

A l'époque où M. Costa écrivait ces lignes qui lui concilièrent les plus vives sympathies de la classe ouvrière, il publiait à Chambéry la monographie historique des seigneurs de Compey. C'était le prélude d'un travail qui devait embrasser toutes les grandes familles de ce pays, et que des difficultés imprévues sont venues interrompre. Dans ce fragment, le petit-fils de l'auteur des *Mémoires historiques* donna la mesure réelle de son talent et fit voir qu'il tenait à conserver les traditions littéraires de ses ancêtres. J'aurai occasion de revenir sur son ouvrage. Mais je veux auparavant vous exposer quelques-unes des idées du marquis Costa sur la science historique appliquée à la Savoie.

Je ne vous dirai rien de nouveau, Messieurs, en vous rappelant l'extrême bienveillance avec laquelle votre ancien président accueillait les moindres essais, quand il les voyait inspirés par le patriotisme et accompagnés d'un amour véritable de l'étude. Tout travailleur sérieux avait accès auprès de lui, malgré les dissidences politiques. Il

lui ouvrait sa bibliothèque, ses riches manuscrits, les trésors de son expérience; il l'encourageait de son mieux, le stimulait parfois, sans se départir jamais de cette indulgence qui n'excluait pas la dignité et donnait tant de charme à ses entretiens. C'est à ce titre que M. Costa de Beauregard m'admit dans le sanctuaire élevé par lui à la science, je veux parler de cette bibliothèque qui n'a pas son égale en Savoie, pour la rareté, l'importance et le choix des ouvrages. C'est à ce titre que j'ai pu faire mon profit des vues si larges qu'il avait sur la littérature et les arts. Dans les trop courts entretiens que j'ai eus avec lui, le sentiment de la réalité m'échappait parfois. Il me semblait qu'un de ces gentilshommes des siècles héroïques, dont nous admirons la haute mine et la brillante armure, était descendu de ce cadre où il se tient immobile dans la gravité de l'histoire, et que, revenu à la vie, il me racontait les grandes actions dont il avait été le témoin. L'illusion était parfois complète. Vous avez tous présente à la mémoire la figure du marquis Costa. Cette tête sereine où la fermeté s'alliait à la douceur, ce geste noble et gracieux n'avait rien qui rappelât la vulgarité des types modernes. Jamais je n'ai mieux compris qu'en le voyant combien il est vrai que presque toujours le physique est un reflet du moral. C'était une belle âme servie par un beau corps, et l'on quittait ses entretiens tout à la fois instruit et charmé. Il possédait les trois aristocraties : le talent, la naissance et la fortune ; mais la première était pour lui bien supérieure aux deux autres, et c'est ce qui explique sa libre intimité avec tous les gens qui lui paraissaient dépasser un certain niveau intellectuel.

J'ai parlé de sa bibliothèque. Ni le temps, ni l'argent, ni les peines ne lui avaient coûté pour la compléter et l'enrichir. C'était surtout la partie consacrée plus spécialement

aux écrivains et aux choses du pays qu'il soignait avec amour. Il comparait volontiers les documents délaissés et épars à ces ossements retenus au fond des tombeaux ou dispersés dans la campagne, dont parle le prophète Ézéchiel. Un souffle leur est nécessaire pour s'émouvoir, se rapprocher et revivre. Si l'honneur de produire ce souffle appartient à l'historien, il est un travail préparatoire qu'on ne fait qu'à grands frais et que des sociétés spéciales ou les privilégiés de la fortune peuvent seuls entreprendre. La patience et la générosité de M. Costa étaient arrivées à un résultat unique : il possédait la collection complète de tous les auteurs savoisiens, depuis le commencement de l'imprimerie, et des écrivains qui se sont occupés de notre pays. Il avait fait copier dans les archives publiques ou particulières la plupart des pièces relatives à notre histoire ; il conservait de plus une quantité énorme de manuscrits, de notes, de documents concernant la Savoie, depuis l'origine de la dynastie jusqu'à l'époque actuelle. Dans ce volumineux recueil de choses disparates, les recherches étaient faciles, car tout se trouvait classé et catalogué avec un soin admirable. Et je noterai ici, comme un trait de caractère, cet esprit d'ordre qui présidait à tous les actes du marquis Costa, et dont on retrouve la trace jusque dans les moindres papiers où il a laissé son empreinte. Il voulait réparer, autant que faire se peut, les pertes déplorables que le vandalisme de 1793 a fait subir à la science. Son patriotisme a fait des prodiges, et on peut dire que l'histoire de la Savoie est tout entière en germe dans sa collection de documents. Inutile d'ajouter que son fils aîné, héritier de son nom et de ses traditions, conserve ce dépôt avec un soin pieux et l'ouvre avec la même libéralité aux travailleurs qui viennent y recourir.

Le marquis Costa ne se contentait pas de colliger des matériaux pour la science, il mettait la main à l'œuvre et travaillait à l'édifice national auquel chacun de nous doit apporter sa pierre. Il croyait que l'histoire générale d'un pays doit avoir pour base les chroniques mieux étudiées des provinces. Je ne partage pas toutes ses idées relativement à la décentralisation littéraire, qui me paraît une utopie. Paris, en effet, n'est pas une ville ordinaire; c'est une tribune où montent les illustrations en tout genre, non-seulement de la France, mais du monde entier. Sa suprématie est depuis longtemps acceptée; pourquoi essayerions-nous de la combattre? Un membre de l'Académie française, Octave Feuillet, disait dans cette admirable *Histoire de Sybille,* que tous les gens de goût ont lue: « Qu'une atmosphère intellectuelle enveloppe Paris et qu'elle en est le charme incomparable; » que « Paris peut être appelé la ville sainte de l'intelligence. » Ce sont là des vérités que ne peuvent affaiblir les productions malsaines qui nous viennent de la capitale. Faut-il jeter au feu un arbre plein de séve, sous prétexte qu'on a trouvé des fruits gâtés au milieu d'une abondante récolte? J'insiste sur ce point, parce que les idées contraires ont envahi un grand nombre de bons esprits dans les provinces, et qu'on les a particulièrement développées lors du Congrès scientifique tenu à Chambéry sous la présidence de M. Costa. On s'est beaucoup occupé, à cette époque, de la décentralisation historique. Sur ce point, tout le monde est d'accord. Elle est à la vérité ce que la décentralisation administrative est à la liberté.

M. Costa semblait avoir pris pour devise de ses travaux ce beau mot de Châteaubriand : « L'histoire de la Savoie est celle d'un peuple fidèle à son Dieu, à son roi et à l'hon-

neur. » Je ne cite que pour mémoire une *Notice sur l'extraction du borax des volcans boueux de Monte-Gerboli près de Volterra,* qu'il publia à vingt-deux ans. Sa dissertation, qui dénotait des connaissances étendues en géologie et en minéralogie, était écrite d'un style facile et obtint un légitime succès. M. Costa ne suivit pas cette voie. Il préféra s'adonner à l'histoire, qui offre de plus vastes horizons et qui touche, par certains côtés, à toutes les sciences. D'ailleurs, sa tendance naturelle, que favorisaient des traditions de famille, était excitée au plus haut point par l'impulsion donnée à ce genre de travaux par le roi Charles-Albert. Vers 1840, un élan général porta des hommes laborieux à préparer les matériaux qui devaient servir à construire sur de larges bases l'histoire de la monarchie savoisienne. Le roi de Sardaigne fit publier les *Monumenta historiæ patriæ,* compilation immense qui a rendu les plus grands services à la science en sauvant de l'oubli des chartes et des documents pleins d'intérêt. Le mémoire sur la famille de Compey, qui parut en 1844, est l'un des principaux fruits de cette impulsion. M. Costa y révéla les grandes qualités de l'historien; mais ce qui le distingua d'un grand nombre de ses devanciers, c'est la loyauté qu'il apporta tout d'abord dans la recherche et l'examen des faits. « Mon œuvre serait sans mérite, disait-il en sa préface, si elle n'était basée sur la plus scrupuleuse impartialité. Fermer l'oreille aux sollicitations de l'amour-propre, ne jamais adopter ou rejeter sans preuves les traditions flatteuses généralement accréditées, réfuter les prétentions injustes, dévoiler les usurpations, mettre au jour, quand il pourra les découvrir, les illustrations ignorées, tel est le devoir du généalogiste consciencieux. Sa tâche est délicate, mais, s'il a le courage de l'entreprendre, il doit avoir celui

de la remplir sans jamais transiger avec la vérité. » L'histoire générale du pays ou de ses villes les plus importantes offrait un champ plus sûr aux investigations de M. Costa. Il s'indignait, dans une de ses préfaces, que Chambéry, dont les annales étaient si curieuses et conservées avec tant de soin, n'eût trouvé personne qui s'occupât de les mettre au jour. Aussi avait-il publié dans vos Mémoires, en 1843, divers matériaux de nature à diriger les recherches des archéologues vers une mine féconde et encore inexplorée. Des événements dont j'aurai à parler plus loin interrompirent les travaux scientifiques du marquis Costa. Il se décida en 1854 à faire paraître une étude pleine d'intérêt sur la condition des juifs en Savoie pendant le moyen-âge. Ce mémoire abonde en faits inédits, qui jettent un grand jour sur l'une des périodes les moins connues de notre histoire. *Les Souvenirs du règne d'Amédée VIII* portent la date de 1859. Dans ce volume de 250 pages, l'auteur élucide, à l'aide de documents inédits, certains événements douteux. Il expose avec une grande hauteur de vues l'état de notre Maison souveraine et de ses alliances au commencement du xve siècle. Le dernier travail publié par M. Costa est une brochure intitulée : *Recherches sur le Livre anonyme, ouvrage inédit de Guichenon.* Personne de vous n'ignore que votre ancien président avait en portefeuille une certaine quantité de travaux auxquels il ne manque que la dernière main pour entrer dans le domaine de la publicité. On les mettra successivement au jour, après les avoir revus avec un soin pieux.

Je viens de passer en revue les titres littéraires du marquis Costa ; mais s'il m'avait fallu énumérer tout ce qu'il a entrepris et mené à bonne fin dans l'intérêt de la science et des beaux-arts, ma tâche aurait été bien plus longue. Pour

ne parler que des dernières années, vous souvient-il avec quelle ardeur juvénile il se faisait le promoteur d'un monument à élever au plus grand de nos jurisconsultes, à Antoine Favre? N'a-t-il pas été l'âme du Congrès scientifique de France, qui a tenu parmi nous, en 1863, l'une de ses plus fructueuses sessions? Ne l'avons-nous pas vu, quelques mois avant sa mort, prendre l'initiative de la création d'un musée départemental? La mort est venue nous arracher prématurément l'homme qui avait mûri et dont la volonté ferme devait faire aboutir tant de beaux projets. Mais sa pensée n'est point tombée sur une terre infertile, et, Dieu aidant, le jour de la moisson viendra.

J'ai hâte, Messieurs, de considérer M. Costa sous un autre point de vue et de vous parler de son rôle politique. Ma tâche devient plus difficile, et j'ai besoin plus que jamais de toute votre indulgence.

II.

La carrière politique du marquis Costa de Beauregard embrasse un espace de douze années. Elle s'étend depuis la mémorable année 1848 jusqu'en 1860, époque de notre réunion à la France. Que d'écroulements pendant une si courte période! Que de catastrophes diverses, de trônes disparus, de personnages éminents entraînés par le torrent de la révolution ou survivant à leur gloire éphémère! Au milieu de l'ardente mêlée des opinions et des intérêts, quel est l'homme qui n'ait été discuté et combattu? Plus que tous ses collègues peut-être, M. Costa a été l'objet d'attaques violentes, car, dès la première heure, il avait heurté de front la grande passion du moment, l'idée ita-

lienne. Et cependant quel nom est sorti de la lutte plus sympathique et plus pur que le sien? D'où vient cet hommage spontané que tous les partis lui ont rendu? La cause en est bien simple, Messieurs : c'est que M. Costa apportait dans la discussion des affaires du pays un sens droit, un cœur loyal et surtout un désintéressement parfait. L'a-t-on jamais vu faire des querelles au Pouvoir pour conquérir un portefeuille? A-t-il montré une seule velléité d'opposition systématique? Non, Messieurs, ses plus furieux adversaires ne l'ont jamais prétendu. M. Costa était avant tout un homme de principes et de solides convictions. Il est permis de croire qu'il s'est trompé dans l'appréciation de certains faits et a peut-être poussé parfois plus loin qu'il ne fallait la réserve inhérente à l'opinion conservatrice; mais ce qu'il faut reconnaître, sous peine d'être injuste envers sa mémoire, c'est qu'il s'est conduit jusqu'à la fin comme un parfait gentilhomme, fidèle à son prince, à la religion et à son pays. M. Costa était catholique; comme tel, il s'est toujours élevé contre les actes qui lui paraissaient de nature à gêner la liberté de l'Église. Il était Savoisien, et, à ce titre, il déplorait une politique qui devait amener tôt ou tard pour la dynastie la perte d'une province qui lui était profondément attachée. Il se disait, et il a répété plusieurs fois en plein Parlement, que lorsque la Savoie aurait fourni son or et son sang pour réaliser l'idée que poursuivait le ministère piémontais, on la rejetterait sur l'arrière-plan. Son rêve eût été le développement du système constitutionnel dans les États héréditaires de la Maison de Savoie, à la condition que le catholicisme serait respecté et qu'on renoncerait à toute vue ambitieuse sur les autres États de l'Italie. Ces principes, M. Costa les a hautement affirmés en plus d'une circonstance, mais il ne

l'a jamais fait avec autant d'autorité que dans la séance du 5 mars 1854, lors de la discussion des modifications à introduire dans le code pénal. Vous ne me saurez pas mauvais gré, Messieurs, de laisser un instant la parole à ce grand citoyen, qui fut ce jour-là un orateur :

« Puisque l'on me pose en chef de parti, disait M. Costa, je crois devoir déclarer que si on entend par là l'homme dévoué au culte catholique, au roi, à la constitution, je ne refuse point ce titre. Je suis sûr qu'aucun de nos amis qui siégent sur ces bancs ne me donnera un démenti, et je vous réponds : A nous seuls appartient le secret de notre appréciation du passé, de notre affection pour le présent, de nos espérances pour l'avenir. Personne n'a le droit de nous juger sur d'autres bases que sur nos actes et notre conduite.

« Nous avons juré d'être fidèles au roi, nous avons juré d'observer et de défendre le pacte fondamental de nos institutions nouvelles. Nul de nous n'a trahi son serment ; nul de nous ne le trahira, et c'est pour y rester fidèles que jamais nous ne reconnaîtrons à MM. les ministres le droit de torturer l'esprit et la lettre du Statut au gré de leurs volontés arbitraires.

« Nous voulons le respect et l'observation des lois, de la religion, de la morale. Nous voulons le maintien de l'indépendance de la justice, ce palladium des institutions sociales et de nos libertés. Ces libertés, nous les voulons toutes, telles qu'elles nous ont été promises ; nous les voulons sans la licence, mais aussi sans les restrictions et les entraves que leur suscite chaque jour le pouvoir exécutif...

« Nous ne reconnaissons à aucun pouvoir le droit de tyranniser les consciences, convaincus que plus une souveraineté veut être absolue, plus elle est faible, et qu'elle se

brisera lorsqu'elle voudra lutter contre des principes plus forts que les institutions humaines.

« Nous croyons que le ministère devrait chercher à régler d'une manière équitable les rapports de l'autorité civile avec le clergé et faire tous ses efforts pour empêcher de s'aigrir les uns contre les autres des hommes faits pour s'estimer et se comprendre, des hommes dont le concours et l'unité d'action présenteraient au gouvernement un appui si ferme, mais dont la division peut devenir si funeste au pays.

« Voilà quelle est notre profession de foi, voilà quels sont nos principes. »

Ces paroles étaient sincères. Quand M. Costa affirmait qu'il voulait la liberté et l'indépendance de la nation, on pouvait l'en croire. N'avait-il pas exposé sa vie pour elle sur les champs de bataille? C'était donc à juste titre qu'il apostrophait en ces termes, aux applaudissements de l'assemblée, les gens qui l'accusaient d'avoir des sympathies pour l'Autriche :

« Je répondrai encore à ce que disait M. le garde des sceaux (Rattazzi) en faisant allusion à mes affections prétendues pour une puissance étrangère. Or, cette puissance, je n'en doute pas, c'est l'Autriche. Eh bien ! je dirai à M. Rattazzi que, pendant que du haut de cette tribune il proclamait l'*ora della riscossa è giunta*, j'avais vu les Autrichiens de plus près que lui sur les champs de bataille où j'eus l'honneur de suivre volontairement S. M. Charles-Albert. »

Mais il faut remonter de quelques années en arrière pour prendre le marquis Costa au début de sa carrière politique, à cette année 1848, si pleine de promesses et qui fut si féconde en ruines.

L'ère de notre émancipation politique fut aussi celle de nos luttes. Dans l'État sarde, naguère occupé aux paisibles travaux du commerce et de l'agriculture, un cri de guerre s'élevait contre l'Autriche. Charles-Albert n'hésita pas; il tira l'épée et mit en jeu sa couronne et sa vie pour l'indépendance du pays. A la voix du chef de la chrétienté qui bénissait les armes italiennes, tous les cœurs s'ouvraient à l'espérance. Dédaignant les loisirs honorables que lui créait sa grande fortune, le marquis Costa suivit spontanément son prince sur les champs de bataille. Il prit une part active à toutes les péripéties de cette lutte qui passionnait si fort les esprits. Un décret royal du 3 avril 1848 le nomma sénateur du royaume; il en accepta les fonctions sans quitter le théâtre de la guerre. Au moment où tout se prépare pour l'assaut de Peschiera, M. Costa apprend que les électeurs de Chambéry l'ont choisi pour leur député. Cet honneur inattendu le déconcerte; il écrit à un de ses amis qu'il craint de n'être point à la hauteur de sa mission. « Le zèle et la bonne volonté, lui dit-il, ne suffisent pas dans une position si importante et si difficile. J'aurai donc à regretter de tromper l'attente de ceux qui m'ont témoigné une confiance si honorable. J'aurai à regretter la situation que le roi m'avait faite, situation dans laquelle je pouvais également servir les intérêts de mon pays, sans porter une si lourde responsabilité. » Pour répondre au vœu manifesté par les syndics et le conseil municipal de Chambéry, M. Costa quitte le quartier général, avec l'autorisation du roi, et se rend à la Chambre, après avoir donné sa démission de sénateur. C'est ici que son rôle politique devient accentué; je vais en parcourir rapidement les diverses phases.

Vous connaissez, Messieurs, les résultats de la première

guerre faite à l'Autriche. Après de brillants faits d'armes, le Piémont dut conclure un armistice, car ses alliés italiens lui avaient fait défaut et ses forces étaient près de le trahir. La nation mit à profit cette suspension d'hostilités pour consolider les bases du Statut et introduire les réformes dans toutes les branches de l'administration. Le marquis Costa vint au Parlement siéger sur les bancs de la droite. Son caractère, son talent et sa position en firent immédiatement l'un des chefs respectés de l'opinion constitutionnelle et conservatrice. Le député de Chambéry s'était prononcé pour un développement normal de toutes les libertés; mais l'idée d'une nouvelle guerre à l'Autriche lui répugnait, et il ne s'en cacha pas dans la réponse qu'il fit au gouvernement, qui l'avait nommé commissaire pour organiser la garde mobile en Savoie. Il refusa cette mission, et son nom devint désormais, pour les hommes de l'extrême gauche et pour les journalistes inspirés par Mazzini, le symbole du retour au passé. C'était une criante injustice, et M. Costa en fut douloureusement affecté. Il n'en continua pas moins à servir le pays de son mieux, et j'ai eu sous les yeux de nombreuses lettres qui prouvent que la plupart des réformes utiles introduites en Savoie vers cette époque sont dues au crédit dont il n'avait jamais cessé de jouir auprès du roi Charles-Albert.

Vers la fin de 1848, une fièvre belliqueuse s'était de nouveau emparée des esprits. Il n'était pas difficile de prévoir l'issue de la lutte qui se préparait, car le Piémont descendait dans l'arène sans chef, sans argent, sans alliés, contre une puissance dont l'écrasante supériorité rendait la lutte trop inégale pour qu'on pût espérer un succès. Avant de quitter Turin, M. Costa eut une longue conversation avec Charles-Albert le 1er janvier 1849. Il exprima

énergiquement au roi tous les dangers que la nouvelle guerre lui faisait entrevoir. A peine était-il parti qu'un ministre fit entendre au roi que M. Costa allait à Bruxelles pour travailler à la séparation de la Savoie d'avec le Piémont. La calomnie vint aux oreilles du marquis, et il s'en défendit avec l'indignation d'un honnête homme offensé dans sa délicatesse. Ce triste incident valut à M. Costa un des plus beaux témoignages d'estime qu'un souverain puisse accorder à un sujet, j'allais dire à un ami. Laissez-moi vous lire la lettre de Charles-Albert au député de Chambéry; elle fait un honneur égal aux deux personnages :

« Turin, le 12 janvier 1849.

« Une seule personne crut devoir me prévenir des bruits que l'on faisait circuler sur la dernière conversation que nous eûmes ensemble et dont, suivant mon constant usage, je n'avais rien répété. Mais je m'empressai, mon bien cher marquis, de repousser ces assertions, et je fus heureux, au contraire, de pouvoir assurer qu'en me quittant vous me donnâtes des assurances de votre dévouement et de votre affection dont je suis profondément pénétré et convaincu, ayant la plus haute estime de votre beau et noble caractère, et ayant reçu dans notre dernière campagne les preuves les plus réelles de votre attachement. Nous nous trouvons dans un moment de crise politique vraiment cruel, dans lequel toutes les passions sont déchaînées. On ne peut donc s'étonner si les hommes qui devraient être le plus à l'abri de la médisance en éprouvent aussi les injustes attaques. Les temps sont certes bien mauvais, mais la puissance de Dieu est immense. J'ai en lui une confiance sans bornes, et j'ai la conviction absolue qu'il ne nous abandonnera point, qu'il fera triompher sa sainte religion, et qu'il finira par nous mettre à même de pouvoir assurer la tranquillité

et le bonheur du peuple par de sages lois suivant son cœur. Quant à la Savoie, tout ce que je puis vous en dire pour le moment, c'est qu'en aucun temps aucun de ses souverains ne l'a aimée plus que moi et n'a plus ardemment désiré de procurer son véritable bien, sa félicité, et que rien au monde ne pourrait m'induire à y renoncer. Je vous embrasse, très cher Costa, en vous assurant de ma constante et vive affection. « CHARLES-ALBERT. »

Hélas! six mois après, le souverain qui avait écrit cette touchante lettre mourait dans son exil volontaire d'Oporto, avec le regret de n'avoir pu réaliser tous les souhaits de son cœur magnanime. Vous avez encore présente à l'esprit la catastrophe de Novare, qui mit l'État à deux doigts de sa perte. La consternation était générale. Depuis plusieurs mois déjà, le marquis Costa avait renoncé aux appointements attachés à la charge de premier écuyer et de gentilhomme de la chambre. On le savait dévoué sans réserve au jeune souverain qui avait recueilli sur le champ de bataille le lourd héritage de Charles-Albert. Sans rien abdiquer de son système constitutionnel, le ministère sentait le besoin de se rattacher la Savoie, un moment désaffectionnée par une politique exclusivement italienne. Le prince de Carignan fit des ouvertures au marquis Costa pour le presser d'accepter un portefeuille dans le nouveau cabinet. « Vous êtes, lui disait-il, la seule personne qui puisse convenir pour une telle place, et tout le monde est ici du même avis. Et puis cela ferait grand effet en Savoie, et vous rendriez un vrai service à l'État, au roi et à toute sa famille. » M. Costa s'empressa de décliner cet honneur qui eût fait peser en partie sur lui la responsabilité des fautes qu'on avait commises malgré ses avis. Sa conduite loyale n'empêcha pas que les journaux de la gauche, le *Messaggere*

torinese, la *Democrazia italiana* et la *Concordia,* ne l'accusassent de menées ambitieuses pour arriver au pouvoir. Une autre occasion s'offrit bientôt à M. Costa de montrer son éloignement pour les fonctions élevées où il pensait que ses services seraient moins utiles au pays; peu de temps après l'échec de Novare, on lui offrit le poste d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sardaigne près la République française. Il était sur le point d'accepter; mais les déclarations de l'abbé Gioberti, président du conseil des ministres, qui disait à qui voulait l'entendre que ce choix avait une couleur « par trop jésuitique, » fortifiérent la décision où il était de rentrer dans la vie privée.

Il allait en effet, pour plusieurs années, abdiquer ce mandat de député savoisien qu'il avait si courageusement rempli. Avant de quitter la triste année 1849, qui restera comme une date lugubre dans nos annales, il faut, Messieurs, que je vous rappelle deux faits qui serviront à mieux peindre l'homme éminent dont je vous entretiens ici : l'un est un trait de courage, l'autre est le couronnement des relations du marquis avec Charles-Albert.

A la fin de février 1849, la lutte allait de nouveau s'engager entre le Piémont et l'Autriche. La discussion de l'adresse en réponse au discours du trône fut d'une véhémence dont les fastes parlementaires de notre pays offrent peu d'exemples. L'un des points les plus délicats était la reconnaissance de la république romaine par l'Etat sarde. M. Costa de Beauregard présenta un amendement contraire à l'opinion de la majorité; il demandait la suppression du paragraphe relatif à la reconnaissance d'un gouvernement dont il ne pouvait accepter le principe. Ses paroles soulevèrent une véritable tempête au sein de la Chambre élective. Pendant plus d'une heure, sa voix émue dut lutter

contre les interruptions d'un grand nombre de députés et les murmures des tribunes. Le grand orateur de la gauche, Brofferio, se leva pour lui répondre. « Je suis, s'écria-t-il, l'adversaire politique de M. Costa de Beauregard, mais je ne puis m'empêcher d'admirer le courage qu'il vient de déployer dans sa défense du pouvoir temporel. » Il fallait, en effet, une dose d'énergie peu commune pour oser soutenir, au milieu du déchaînement des partis, une cause qui semblait à jamais perdue. Quelques mois après, dans sa fidélité pour les grandeurs tombées, M. Costa suivait de ses regrets l'exilé d'Oporto ; il consolait la reine-mère, il écrivait à Charles-Albert ces nobles paroles : « Sire, Votre Majesté a accompli un immense sacrifice ; mais elle l'a imposé en même temps à bien des hommes auxquels le souvenir des bontés et de la bienveillance de leur roi restera toujours présent. Que Dieu m'accorde un jour le bonheur de revoir Votre Majesté et qu'elle daigne me donner l'assurance de ne pas me repousser si j'ose me présenter dans sa retraite. C'est là le vœu dont je désire le plus l'accomplissement aujourd'hui. Je prévoyais les maux qui devaient fondre sur ma malheureuse patrie, et si mon langage deux fois a pu déplaire à Votre Majesté, je la supplie de me le pardonner, car ma franchise n'avait pour motif que mon dévouement et mon amour sans bornes pour mon prince et pour mon pays. »

Quelques années se passent pendant lesquelles M. Costa vit éloigné de la scène politique, occupé seulement aux détails de l'administration locale ou à l'achèvement de ses travaux littéraires. En 1853, la ville de Chambéry le choisit de nouveau pour son député. Il trouve à la tête des affaires un homme qui sera l'incarnation de l'idée que M. Costa repousse de toutes ses forces : l'idée italienne. Il voit M. de

Cavour établissant le libre échange dans un pays habitué à la protection, jouant avec le taux de l'intérêt sur des marchés où le capital monnayé est peu abondant, découvrant le travail national devant la concurrence étrangère et faisant appel à l'initiative individuelle pour la construction des grands travaux publics. Je crois qu'étant donné un autre terrain à exploiter, le marquis Costa et M. de Cavour eussent pu s'entendre sur bien des points, car tous deux étaient libéraux à la manière anglaise, et depuis longtemps ils s'étaient appréciés l'un l'autre. M. Costa un libéral! Cette affirmation peut faire froncer le sourcil à certaines gens, et cependant je la crois équitable de tout point. Un écrivain distingué, M. Prevost-Paradol, portait, il y a quelques mois, sur le P. Lacordaire un jugement dont plusieurs traits peuvent trouver ici leur application. « Peut-on, disait-il, refuser le nom de libéral à celui qui reconnaît le droit de discussion à ses adversaires, à qui proteste contre la pensée d'imposer par la contrainte silence à ses contradicteurs? Peut-on refuser ce nom à celui qui reconnaît la justice, la nécessité, la dignité des institutions libres, et qui les souhaite sincèrement à sa patrie? N'est-ce pas là tout ce qu'on peut demander à un esprit libéral, et peut-on exiger davantage sans donner soi-même un étrange exemple d'intolérance et d'inquisition? » Ceux qui ont étudié de près M. Costa le reconnaîtront à ce tableau. Il eut, il faut en convenir, les grandes aspirations du libéralisme; mais, dans l'application de ses principes, il rencontra deux obstacles: l'idée italienne et les réformes, qui lui parurent contraires à la liberté de l'Église. De là sa lutte avec M. de Cavour et avec la plupart des hommes d'État piémontais à propos des lois dirigées contre le clergé, de la loi qui supprime les couvents, du transfert de la marine militaire

à la Spezia, et surtout au sujet de l'appel de fonds fait par le ministère avant la campagne de 1859. Tout le monde prévoyait la séparation. M. Costa eut alors un de ses plus beaux mouvements oratoires. Il ne voulait pas la guerre, mais il craignait qu'on ne prît ses idées pour un ferment de discorde. « Est-ce à dire, s'écriait-il, que par ces paroles les députés de la Savoie veuillent jeter le découragement et la défiance dans les rangs de leurs frères? Ah! gardez-vous de le croire. Nous savons ce que nous nous devons à nous-mêmes, et la brigade de Savoie sait ce qu'elle doit à son serment, à l'honneur, à son roi. Tant que nous serons unis, vous la verrez au premier rang combattre les ennemis du Piémont. Mais si, par sa témérité ou son ingratitude, nos soldats un jour prennent rang dans les fortes armées de la France, comme nous ils seront trop fiers pour vous exprimer un regret. »

J'ai dit, Messieurs, que le comte de Cavour et M. Costa étaient faits pour s'entendre. Que ne puis-je vous en fournir la preuve en vous lisant quelques fragments des lettres si piquantes de l'homme d'État italien! Le grand ministre aimait M. Costa au moins autant qu'il l'appréciait. « Conservez-moi votre amitié, lui écrivait-il, et croyez que la mienne demeurera inaltérable tant que je pourrai compter sur votre estime. » — « Je ne vous parle pas comme ministre, lui disait-il ailleurs, mais comme un ancien ami qui a la plus entière confiance dans votre loyauté et votre amitié. » Je le répète, ces deux hommes s'étaient compris, mais ils ne pouvaient marcher ensemble : un abîme les séparait.

Le résultat des efforts de M. de Cavour est connu : ils ont amené la réunion de plusieurs Etats italiens en un seul royaume et la séparation de notre province d'avec le

Piémont. Il ne faudrait pas en conclure que les actes politiques de M. Costa aient été sans résultat pour notre pays. Il a coopéré de toutes ses forces à la réalisation des plus grandes entreprises qui intéressent la Savoie : le chemin de fer Victor-Emmanuel, la percée des Alpes et l'établissement thermal d'Aix. Dans le champ de la politique proprement dite, il a été vaincu avec la minorité. Mais n'est-ce point une victoire que d'avoir fait briller à la Chambre les plus grandes qualités de notre caractère national? N'y a-t-il pas quelque gloire à se retirer de la lutte avec l'estime de ses adversaires? Notre pays n'a-t-il pas le droit d'être fier d'un homme qui personnifie avec tant d'éclat la vieille loyauté savoisienne?

Le moment arriva où les prévisions de M. Costa devaient se réaliser, et l'annexion de la Savoie à la France ne surprit personne. Je n'ai point à vous rappeler l'enthousiasme avec lequel s'accomplit ce grand acte. Notre souverain légitime nous avait déliés de nos serments : M. Costa accepta le nouvel ordre de choses, non sans garder au fond du cœur une vive affection pour les princes dont le berceau est dans nos montagnes. On lui offrit un siége au Sénat; il le refusa avec modestie. « Je désire, écrivait-il au ministre, que mon rôle public soit terminé. Je ne peux ni ne dois prendre place au Sénat, et n'ai plus d'autre ambition que celle de finir tranquillement mes jours au milieu de ma famille et de mes études. Mais je désire que mes enfants servent la France avec honneur et dévouement. » Ce souhait se réalise déjà, et l'avenir nous prouvera, j'en suis sûr, que les fils sont de tout point dignes du père.

III.

Arrêtons-nous, car il faut savoir se borner, même quand on traite les sujets les plus sympathiques. L'histoire dira quelque jour, mieux que je n'ai pu le faire dans cette rapide esquisse, les grandes qualités du marquis Costa de Beauregard. Elle racontera de sa vie intime ce qu'il est permis d'y voir et ce que tout le monde en connaît : cette bienveillance, cette charité sans bornes qui est résumée dans ces mots de son testament : « Mes chers enfants, je ne vous laisse aucune espèce de charges, mais souvenez-vous que l'aumône n'a jamais appauvri personne. » Elle louera cette piété solide dont la pratique se basait sur une étude approfondie des grandes vérités de la religion; elle offrira en exemple cette mort qui est venue couronner une si belle vie. *Feminis lugere honestum est, viris meminisse,* a dit Tacite. M. Costa de Beauregard revit dans sa famille; nous pouvons le faire revivre nous-mêmes en perpétuant sa tradition et en professant comme lui le culte du vrai et du beau : c'est le plus glorieux hommage que nous puissions rendre à sa mémoire.

RÉPONSE

DE

M. LE DOCTEUR GUILLAND

VICE-PRÉSIDENT

ÉMINENCE,
MESDAMES ET MESSIEURS,

Ce siècle venait de commencer : dans une enceinte plus retentissante que celle-ci, mais non plus sympathique aux grandes idées et aux sentiments généreux, un illustre récipiendaire se voyait interdire « de mêler aux lettres la considération des choses contemporaines. »

Plus heureux que nos pères, nous avons pu, Monsieur, vous entendre rappeler les vœux de notre Savoie et ses préoccupations durant les péripéties de 1830, 1848 et 1860, sa constance dans les mauvais jours et sa noble attitude dans les épreuves ; car toutes les douleurs et toutes les joies de notre petite patrie durant ses dernières années, toutes ses aspirations et toutes ses gloires se reflètent et se personnifient dans notre collègue à jamais regretté, le marquis Léon Costa.

Plusieurs d'entre nous ont partagé les nobles passions du réveil politique de l'Italie, alors que — spectacle digne des méditations du philosophe et de l'historien — un roi conviait lui-même aux libertés constitutionnelles un peuple fidèle et patient, et qu'un grand pontife bénissait de sa main le drapeau de l'indépendance; ceux-là, Monsieur, vous remercient de les avoir rendus pour quelques instants à des émotions qui élèvent les cœurs et agrandissent les intelligences, et dont l'évanouissement laisse après lui un vide profond.

Parmi les auditeurs que nous avons l'honneur de compter aujourd'hui, ceux qui n'ont pas en commun avec nous ces souvenirs, ont compris une fois de plus combien cette mémoire nous est chère, et pourquoi nous devons allier sans cesse le culte du passé à l'estime du présent, notre vieille foi à notre nouveau symbole.

Les uns et les autres, tandis que nous suivions avec vous notre cher concitoyen sur les champs de bataille et dans cette autre arène où la parole se montre plus féconde encore que le sang, nous n'avons pu songer à vous reprocher d'avoir fait ici, devant une Académie, la part plus large à la vie politique de notre illustre mort, au risque même de laisser dans une pénombre relative, ce qui fit du marquis Costa un savant et un homme de lettres, grandi de toute la hauteur de l'homme public. Au reste, nous le savons, ce que nous venons d'entendre n'est qu'un fragment d'un travail plus en rapport par ses dimensions avec cette noble et sympathique figure et avec les documents qui vous ont été confiés. Plus tard, à côté du féal *gentilhomme* qui aima son roi jusqu'à lui dire la vérité, à côté du *député* de Chambéry, qui résigna sans hésiter le fauteuil de sénateur pour le mandat électoral, vous nous

rendrez en entier le président de nos *conseils divisionnaires,* de ces assemblées qui, par leurs larges attributions, par leur généreuse interprétation de celles-ci, par leur zèle et par leur indépendance, constituèrent une représentation sincère, sérieuse et efficace.

Celui qui parcourt les comptes-rendus de leurs sessions annuelles est frappé d'y rencontrer si peu souvent le nom de l'homme qui en fut sans cesse membre et président, dont l'initiative ou l'appui s'attachèrent à toute mesure importante, et dont la coopération est si présente à tous. C'est que là, comme ailleurs, dans un esprit que ses collègues partageaient et appliquaient comme lui, le marquis Costa savait s'effacer lui-même pour ne laisser subsister que la personnalité collective du corps entier. Avec ce tact parfait, avec cette aisance de grand seigneur, avec cette modestie presque trop méfiante de soi-même, mais qui en faisait un président si accompli, il abandonnait volontiers aux autres le développement des questions qu'il avait soulevées. Il se bornait à diriger la discussion, à la faire aboutir. Il harmonisait les efforts de tous, et venait ensuite, par son influence personnelle et ses démarches, assurer aux décisions adoptées le succès que la bonté d'une cause ne suffit pas toujours à lui garantir.

Ainsi l'avons-nous vu décider l'exécution du rail-way Victor-Emmanuel, enrayée par certaines visées particulières; acheminer, en face des doutes, des dénégations même de la majorité des gens de l'art, ce tunnel du Mont-Cenis, dont l'ingénieur Sommeiller rattache la gloire à notre Savoie. Ainsi des Thermes d'Aix, sauvés en 1856 de l'aliénation à long terme par le patriotisme du conseil divisionnaire et des villes d'Aix et de Chambéry. Ainsi encore (et c'est pour nous un devoir de le mentionner),

ainsi du Cercle d'Aix, de cette institution restée supérieure à sa mauvaise et même à sa bonne fortune. C'est le marquis Costa, qui conciliait en 1847 au Cercle d'Aix l'adhésion de la province et de la commune de Chambéry. Et plus tard en 1863, de même que le comte de Cavour en 1857, il consentait à prendre place dans son administration : « Heureux, disait-il, de témoigner une fois de plus sa sympathie pour une des rares institutions de bien public, qui attestent encore en Savoie l'initiative et l'autonomie locales. »

Ses derniers travaux hélas! furent pour le Conseil général, seule enceinte où il eut accepté de siéger après 1860; seule présidence qu'il eût consenti à garder en face de ses fatigues et de ses secrets pressentiments : la mort l'a pris au milieu même des préparatifs de la session de 1864.

Touchant avec fruit aux diverses branches de l'histoire naturelle et des arts, dans ses fréquentes explorations scientifiques ou artistiques, lors même qu'il semblait collectionner pour son plaisir ou pour l'ornement de sa demeure, il préludait à ces œuvres nombreuses d'intérêt public, que devait résumer et couronner son projet d'un *Musée départemental,* projet qui fut son dernier vœu scientifique et comme son testament envers Chambéry et cette province.

Il avait réuni dans son château de la Motte des échantillons minéralogiques peu nombreux, mais bien choisis; il y avait formé un *Musée ornithologique.* Président de la Société d'histoire naturelle de Savoie, il mit à sa disposition son préparateur et la dota d'une collection justement appelée de son nom.

Sa belle galerie de tableaux, de médailles et d'antiques, laissait présumer l'organisateur de la remarquable Expo-

sition artistique de 1863 : œuvre de *famille*, devons-nous dire, dans les sollicitations actives qui la rendirent possible, dans sa disposition, dans son exhibition et jusque dans ce livret déjà devenu rare, et que malheureusement il n'a pu reproduire avec ses appréciations, ainsi qu'il l'avait promis, à la suite des procès-verbaux du Congrès scientifique.

D'autres traditions encore lui étaient venues de ses aïeux : il suffisait à les continuer toutes. Sur la trace de celui qui écrivit le meilleur traité de l'*Agriculture dans nos pays montueux*, il se délassait aux champs et y occupait ses loisirs à la façon des lords anglais et des grands seigneurs hongrois. Ses étables réunissaient des reproducteurs des races les plus réputées. A la Motte, comme à Champigny, on le voyait tenter, à ses périls et risques, ces essais dispendieux que l'agriculteur, que le propriétaire simplement aisé ne peuvent ni ne doivent aborder les premiers, mais dont l'exemple les instruit et leur profitera un jour.

De tels exemples, et mieux encore son séjour prolongé au milieu des paysans de la Motte, leur faisaient aimer leur village et leurs champs. Ils trouvaient en lui leur modèle dans les travaux, leur soutien dans les épreuves, leur fête dans les bons jours, leur consolation dans les mauvais. Son hospice et son dispensaire rassuraient leur vieillesse et leurs infirmités, tandis que le pensionnat des Frères constituait une richesse publique pour la vallée, en même temps qu'un fort externat pour la commune.

Mais que dire ici, et dans cette Académie, de sa coopération active aux travaux de notre Compagnie! de la direction utile et douce qu'il leur savait imprimer! de cette générosité confraternelle toujours prête à céder aux travailleurs

de bonne volonté les documents qui attendaient sur sa table leur heure de ses loisirs si disputés ! de cette bienveillance exceptionnelle qui le rendait aussi utile aux lettres pour ce qu'il mettait les autres à même de faire, que pour ce qu'il faisait lui-même !

Président habituel de notre Société, que son ancien maître, Mgr Rendu, avait illustrée et servie comme secrétaire perpétuel, il a inscrit dans tous ses volumes sa collaboration dévouée et constante : ses extraits des *Archives de Chambéry,* la *Condition des Juifs en Savoie durant le moyen-âge,* la *Suspension d'armes de Cherasco,* les *Souvenirs du règne d'Amédée VIII,* les recherches sur le *Livre anonyme* (de Guichenon), bien d'autres mémoires encore, outre ceux qu'il nous faisait espérer, et tant de communications orales, vie des séances académiques, et dont il était prodigue en notre faveur ; tous ses travaux avaient eu besoin à la fois de sa plume véridique, de sa richesse généreuse, de ses relations personnelles et de ses archives et souvenirs de famille.

Partout et toujours, il se montrait inspiré par ce patriotisme local sans étroitesse, qui lui faisait répéter après le vicomte de Meaux, en ouvrant le Congrès scientifique de 1863 : « Pour bien servir sa grande patrie, il faut rester attaché à sa petite province. »

Vous, Monsieur, avant même d'entrer dans cette Compagnie où il vous conviait et où vous ne deviez plus le retrouver, vous avez fréquemment, comme nous tous, éprouvé sa bienveillance ; et je l'ai ressenti moi-même bien profondément lorsque je fus appelé à ses côtés pour cette vice-présidence dont il aimait, comme son successeur, partager gracieusement les honneurs plus que les charges.

Vous avez pu puiser largement dans les trésors de sa

bibliothèque, dans ses nombreuses copies et dans ses précieux manuscrits.

Le marquis Costa nous avait présenté le premier volume de votre *Histoire des Compagnies judiciaires de Savoie.* Son insertion dans nos Mémoires est justifiée par ce seul mot de notre rapporteur : « C'est l'histoire civile de la Savoie. »

En France, en Italie, en Suisse, comme chez nous, votre importante composition a été lue et commentée, et je ferais œuvre inutile en recommençant ici cet examen.

J'y dois renoncer, et je ne puis même mentionner plusieurs autres travaux semés pour la plupart dans la littérature quotidienne, préludes abondants et faciles de labeurs plus adaptés à la gravité de votre profession.

Aussi bien, votre ardeur sans cesse en éveil nous réservait la bonne fortune d'ouvrir devant nos bienveillants auditeurs d'aujourd'hui, un nouveau livre à peine broché.

Déjà, dans votre *Histoire du Sénat,* vous aviez vu se dresser devant vous l'antique *abbaye de Tamié,* tantôt défendant ses droits contre nos ducs et leur magistrature, tantôt donnant aux premiers des conseillers dévoués, à la seconde des membres glorieux. Alphonse Del Bene lui était venu d'Hautecombe ; Claude Milliet, d'Aulps ; et François Nicolas de Riddes vous était apparu siégeant près de son ami, Antoine Favre, dans sa tunique blanche à scapulaire noir sous sa toge écarlate.

Vous aviez été attiré vers cette représentation la plus antique et la plus générale de la vie monastique en Savoie, et l'on prévoyait que, poursuivant le filon entr'ouvert, vous rempliriez bientôt cette autre page « de notre histoire « provinciale, profondément liée, comme la première, « à celle de notre pays et de son ancienne dynastie. »

L'ordre laboureur et hospitalier des Bénédictins devait être attiré de bonne heure vers nos vallées alpestres que les frimas et les avalanches, les guerres et les invasions périodiques plus dévastatrices encore disputaient à l'agriculture et aux voyageurs. Aussi l'installation à Aulps en Chablais des cénobites de Molesme remonte-t-elle à 1094, presque aux origines de la dynastie de Savoie, pour ne s'interrompre, comme elle, qu'en 1793.

A travers cette longue existence, que de contacts féconds entre ces rudes guerriers entraînant sans cesse nos nobles et nos paysans contre quelques-uns de leurs puissants voisins, et ces paisibles solitaires adoucissant ou réparant autour d'eux les maux de la guerre, sauvant parfois du pillage la province entière par leur suave prudence, par le prestige de leurs vertus et par celui des grands noms cachés sous leur bure blanche.

L'histoire des Bénédictins en Savoie, c'est Notre-Dame d'Aulps avec ses attributions féodales, qui ont fourni des pages érudites à Léon Ménabréa. C'est Hautecombe, au bord de son beau lac, gardant les cendres de nos princes jusqu'à ce qu'au départ des moines chassés par la Convention, une famille pieuse et dévouée veille sur elle en attendant la restauration de Charles-Félix. Ce sont les abbayes du Beton, de Bonlieu et de Sainte-Catherine, abritant parfois derrière leurs murs la piété et la science, portées souvent chez les femmes de Savoie jusqu'à la célébrité, jusqu'à la sainteté; laissant aussi passer « sous la clôture » ainsi inviolée les gracieux et fiers passe-temps de la fleur de nos grandes dames.

Les Bénédictins en Savoie, c'est la chevalerie nationale des Saints Maurice et Lazare se rangeant sous la règle de Cîteaux ; c'est la lutte de la *commende* devant nos corps ju-

diciaires et au concile de Bâle ; c'est Pierre III et Amédée d'Hauterive, entraînant Humbert III dans la *Ligue lombarde;* c'est Urbain de Chevron, négociateur d'Yolande après les défaites de Granson et de Morat.

Les querelles religieuses viennent-elles envenimer les guerres et les poursuites judiciaires? Digne fils de la tolérante Savoie, digne contemporain de François de Sales et d'Emmanuel-Philibert, Pierre de Beaufort se méritera les honorables ressentiments des cours de France et de Turin en étendant la protection de l'abbaye jusque sur les Huguenots poursuivis par la maréchaussée de François Ier.

Voici le savant et pieux Jean-Antoine de La Forêt de Somont, ce second fondateur de Tamié, en qui, dit le cardinal Le Camus, on enterra « un grand homme et une immense bibliothèque. » *Son long bras* défend contre les soldats de Louis XIV toutes les propriétés depuis Annecy jusqu'à Aiguebelle. Deux ans après, c'est dom Cornuty, l'ami de l'abbé de Rancé, comme lui passionné et austère à la fois, âme de feu sous une volonté de fer, rêvant à vingt-cinq ans de ramener Tamié à l'Étroite-Observance et sauvant encore une fois les pays voisins du pillage des troupes françaises.

Cent ans plus tard et jour pour jour, quand la tourmente révolutionnaire renversera le clocher protecteur des Pères de Tamié, toute une population, pleurant leur départ, acquittera la dette de la reconnaissance, en se faisant complice de leur évasion sous les balles républicaines, et sauvera leurs bâtiments par d'ingénieux stratagèmes.

François Favre, l'héroïque fermier de Malapalud, donnera asile à l'image vénérée de saint Pierre de Tarentaise et aux objets les plus précieux ; et sous son toit sanctifié par ses reliques, la messe, célébrée sans interruption durant

toute la Terreur, témoignera de cette foi vivace de nos vallées, inoffensive et facile comme nos mœurs dans les temps ordinaires, mais prête aux plus audacieuses résistances quand le danger et la menace viennent réveiller en ces alpêtres natures la séve qui y sommeille.

Mais retournons à 1711 : voici Victor-Amédée II qui se repose à Tamié des fatigues de la guerre ; son âme et son corps se retrempent à la fois sous la règle calme et frugale du monastère qu'il a voulu suivre avec ses hôtes, refusant audience aux dames, suivant ses aides-de-camp aux champs où ils maniaient en silence la faucille ou la bêche à côté des religieux. C'est à Tamié qu'il combine les bases de ce traité d'Utrecht qui lui donnera le trône de Sicile.

Mais plus tard, il oubliera les impressions de sa retraite et ses promesses à l'abbé de Jouglas, pour prétendre un patronage sur les abbayes bénédictines en dépit des règles de saint Benoît ; et le Sénat, regrettablement entraîné dans cette lutte injuste, préparera ainsi une éclatante réparation au règne de Charles-Emmanuel III.

Cependant les libéralités reconnaissantes des plus grandes familles de la Savoie et du Dauphiné, des Chevron-Villette, des d'Albon, des de La Poëpe, des dauphins du Viennois et de celles des évêques voisins, avaient permis aux moines de Tamié de poursuivre la transformation matérielle du pays.

Comme au XIe siècle les religieux pionniers de Citeaux, comme de nos jours les trappistes de Staouëli, Tamié défriche les forêts, change les marais en viviers poissonneux et en cours d'eau fertilisants. Des routes bien tracées et protégées par des habitations nouvelles font perdre à la vallée son nom sinistre de Coupe-Gorge. Les cépages de Bourgogne améliorent les vignobles de Montmeillerat, de

Lourdin et de Montailleur, comme ceux d'Hautecombe. La situation de Tamié, intermédiaire à trois vallées et près des grands pâturages, ses relations avec les autres abbayes de Suisse et de France, perfectionnent par des croisements intelligents l'élève du bétail. Les paysans apprennent à restreindre pour les prairies artificielles leur culture excessive des céréales. L'industrie métallurgique vient compléter l'exploitation des richesses du sol ; et les forges de Tamié et de Bellevaux occupent les bras et consomment le minerai de St-Georges d'Hurtières. En un mot, par l'exemple et par la persévérance des efforts, par une application de capitaux suffisants, par l'importation des méthodes étrangères, ils luttent contre la routine locale et sont vraiment les écoles agronomiques et les comices de leur temps.

Ainsi, dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral, durant la paix comme pendant la guerre, les fils de saint Benoît, « courbant la tête des orgueilleux seigneurs sous le même joug que les serfs, opèrent la seule fusion possible du féodalisme et du servage, unissent par la charité chrétienne tant d'hommes que divisaient des préjugés séculaires, et font cesser le découragement des uns avec le mépris des autres : » manouvriers volontaires, rendus à la dignité par la spontanéité d'un sacrifice qui est « le plus noble effort du spiritualisme. »

Les temps sont changés, et pourtant l'humanité garde toutes ses misères ; elle a besoin des mêmes remèdes. Vous l'avez excellemment dit, Monsieur, avec une conviction basée sur l'étude de l'histoire et sur celle des lois éternelles : « Des hommes se sacrifiant pour une idée, c'est chose rare de nos jours et admirable en tout temps... Dans cette course effrénée du siècle vers le pouvoir et la

richesse, il faut qu'une protestation surgisse en faveur de l'esprit contre la matière. »

La Savoie pouvait donc attendre encore des services importants de ces moines qui lui en rendirent de si grands.

Le 15 octobre 1861, sept cent vingt-neuf ans avaient passé depuis la fondation de Tamié; soixante-huit ans depuis le jour où dom Gabet, ancien garde-du-corps du roi de Sardaigne et dernier abbé de Tamié, opérait en bon ordre sa retraite devant les soldats de Kellermann. Dom Gabet, qui prédit sa conversion au poétique et romanesque Père Mouthon, successivement religieux de Tamié, prêtre assermenté, soldat de la République, colonel, moine à Hautecombe et capucin; — dom Gabet, premier abbé de l'hospice du Montcenis et le médecin de Napoléon, lorsqu'il traversa les Alpes pour aller à Milan ceindre la couronne de fer.

Solennel exemple de la pérennité des institutions religieuses et de leur survivance aux plus fortes institutions civiles, ces moines, contemporains huit fois séculaires de la Maison de Savoie, rentraient à Tamié au lendemain du jour où celle-ci, poursuivant sa destinée désormais italienne, abandonnait décidément cette province, son berceau.

Les voûtes de Tamié résonnent de nouveau des notes harmonieuses de ce *Salve Regina* dont nos pères ont gardé le souvenir.

Les fils de saint Benoît ont repris leur œuvre de moralisation et de progrès agricole. Mais ils se sont souvenus que leur ordre unit l'estime des lettres à la culture de la terre. De la même main qui reprenait les défrichements et les assainissements compromis par leur absence, et qui repeuplait leurs fermes-modèles, ils ont collecté leurs

vieilles chroniques et ont eu l'heureuse pensée de vous en confier l'examen et la rédaction.

Comme au temps où, dans chacune de leurs vingt granges, brûlait toute la nuit une lampe pour guider les voyageurs, ils ont rouvert leur porte hospitalière.

Les touristes, votre livre à la main, iront chercher et admirer ce spectacle imprévu pour notre âge, que Charles-Félix avait, en 1828, rêvé de rendre à sa bien-aimée Savoie, que M. de Montalembert redemandait en 1845, que la colonie de la Grâce-Dieu a courageusement réalisé depuis quatre ans.

Plus d'une personne se demandant avec vous « quelle justice distributive peut refuser à des gens qui respéctent les lois, le droit commun de vivre comme il leur plaît, » et cet autre droit de renoncer aux honneurs, aux places et aux richesses, ira s'asseoir sur la terrasse du monastère. Il y retrouvera le *vieux cerisier* noirci par l'auto-da-fé qui consuma en 93 les premiers manuscrits et les beaux livres amoncelés dans les riches bibliothèques de Plancherine et de Tamié, et ce chartier « le plus propre et le mieux arrangé » qu'eût rencontré dom Martène en son *Voyage littéraire*.

Dirigeant vers ces hauteurs leurs reconnaissances aventureuses, les savants et les artistes s'achemineront à travers les magnificences de la *combe de Savoie,* jusqu'à ces sites pleins d'une majesté sombre et de cette mélancolie qui convient à une maison de prières... Épurant leur âme à ces splendeurs, et « s'isolant de toute préoccupation absorbante en face de Dieu révélé sur ces sommets par la magnificence de ses œuvres, » ils compareront avec la réalité cette splendide description qui sert de péristyle à votre livre, et ils verrônt qu'elle n'est que sincère.

Qu'il soit donc le bienvenu ce volume qui se présente à nous sous les auspices vénérés de notre saint prélat ! Lui-même, alors qu'il suffirait à sa gloire d'avoir apporté déjà tant de matériaux à l'histoire de notre pays et à la science, alors qu'il pourrait se borner à bénir, comme Moïse, de ses mains élevées, la nouvelle génération des travailleurs, il veut encore joindre l'exemple au précepte ; et sa plume toujours ferme vient de tracer des *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique du Diocèse de Chambéry*.

Vous, Monsieur, nous vous avons retrouvé dans votre dernière publication toujours consciencieux investigateur, mais vous assimilant peut-être mieux les ressources si prisées aujourd'hui de la forme moderne. Vous vous y êtes montré plus personnel et plus affirmatif à mesure que vous hantiez plus intimement notre vieille magistrature et les anciens ordres religieux. En face de ces deux grandes affirmations de la justice et de l'autre vie, qui soutiennent l'homme à travers ses loisirs studieux comme dans ses labeurs professionnels, vous avez désiré le doux secours de la confraternité scientifique et littéraire : comme à vos collègues de la magistrature savoisienne, MM. Ménabréa, de Juge, Adolphe Fabre, Boileux, l'Académie vous l'accorde avec espoir et bonheur.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. L'ABBÉ DUCIS

LU DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 1865[1].

ÉMINENCE, MESSIEURS,

Appelé par vos suffrages bienveillants à l'honneur de partager dans une mesure plus large et une action plus directe vos travaux importants, ce n'est pas sans une émotion profonde que je prends ici la parole pour vous exprimer les sentiments de la plus vive gratitude et faire comme une profession académique au sein de votre illustre Compagnie. Car, parmi les membres de cette Société qui ont bien voulu encourager mes premiers essais, je rencontre des vides à jamais regrettables. Une génération passe et une génération arrive, a dit le moraliste hébreu ; ah ! pourquoi faut-il qu'elles s'entrevoient à peine dans leur course? Vous, Messieurs, du milieu desquels ils ont été enlevés comme des membres sont arrachés du

[1] C'est par suite d'une erreur de mise en pages que le discours de M. Ducis, qui a été prononcé avant celui de M. Burnier, se trouve placé après.

corps dont ils faisaient l'ornement et complétaient l'harmonie, vous pardonnerez à ma douleur cette préséance de mes hommages à ceux qui ne sont plus. En passant dans le domaine de l'histoire, leur illustration en a reçu la sanction du respect et comme un caractère d'inviolabilité. Je voudrais pouvoir évoquer parmi vos gloires celles surtout que j'ai eu le bonheur de rencontrer sur ma route et qui m'ont tendu une main paternelle. Mais n'aurai-je pas à craindre de raviver des regrets que les distances ont apaisés, sans avoir pu toutefois les anéantir! Non, le temps n'effacera pas l'impression de leur bienveillance ni les souvenirs gravés sur le marbre de leurs labeurs. Laissez-moi déposer encore une larme sur leur tombe illustre et chérie, et surtout sur la dernière qui s'est fermée à nos regards attendris.

Costa de Beauregard, qui avez avec tant de bonheur présenté la Savoie à sa nouvelle patrie dans les assises scientifiques et littéraires de la France, vos accents chaleureux et patriotiques n'auront pas éclaté en vain; votre nom restera comme une loi et un principe. A une voix plus éloquente et plus autorisée il appartient de retracer les jours si pleins d'une vie si noblement accomplie. Si ma tâche doit se borner à un rôle plus modeste, elle n'en est pas moins l'accomplissement d'un devoir qui me procure la plus douce jouissance. Oui, Messieurs, j'ai à le proclamer hautement, c'est de concert avec ces personnages si regrettés que vous m'avez convié au travail archéologique, que vous m'avez ouvert de nouveaux horizons sur l'histoire de la patrie. En m'admettant aux grades inférieurs de votre Académie, vous avez, pour ainsi dire, façonné mes aspirations à vos jouissances. Enfin, vous avez bien voulu couronner un de mes essais et donner à cette

distinction l'éclat d'un congrès. Je sais que le jugement porté sur cette œuvre était indépendant de la personne de l'auteur dont le nom vous était inconnu. Néanmoins, comme ma satisfaction n'en a été que plus intime, j'en ai conservé une impression de reconnaissance dont vous voudrez bien me laisser le plaisir ; elle remontera, si vous le préférez, à l'initiative qu'a eue l'Académie de proposer un sujet de concours rentrant dans mes études de prédilection.

Au milieu des sympathies pleines de respect et d'admiration qui s'adressent au plus ancien fondateur de l'Académie, dont il est l'une des gloires les plus solides et chez lequel les travaux ni les années ne peuvent affaiblir l'ardeur du savoir, vous me permettrez de distinguer personnellement Son Eminence dans l'expression de ma profonde gratitude, pour la bienveillance avec laquelle Elle a tant de fois encouragé et guidé mes recherches historiques.

J'arrive donc, Messieurs, avec le culte des souvenirs, non point pour rêver un pas rétrograde, qui répugnerait à toutes les tendances de mon caractère, mais pour centupler la vie par la jouissance du passé, pour la fortifier par l'expérience de ceux qui nous ont précédés et lui donner cœur et courage en face des grands dangers dont aucune époque n'a été exempte ; pour réconcilier tous les âges, moins distancés par le fond de leurs œuvres et surtout l'intention de leurs actes que par les siècles qui les ont rendus obscurs ; pour rapprocher ce qui nous unit, expliquer ce qui nous sépare de ces temps qui ont eu leurs gloires et leurs regrets, leur éclat et leur ombre, comme nous aurons les nôtres auprès de nos successeurs ; travail de conciliation, de respect filial et d'amour fraternel, et partant d'illustration patriotique : programme au-dessus

de mes forces sans doute. Mais, que ne peut-on pas oser lorsqu'on trouve la voie ouverte par les pionniers de la science ici réunis, lorsqu'on marche sous l'égide des maîtres de la doctrine, sans plus s'apercevoir des obstacles que leurs travaux ont écartés !

Les évêques, a dit Gibbon, ont fait le royaume de France. Rien n'est plus vrai, ajoute le grand Joseph de Maistre ; les évêques ont construit cette monarchie comme les abeilles construisent une ruche.

Après l'organisation romaine, qui souvent elle-même avait dû respecter la division des pays et des races qu'elle trouvait, c'est donc l'organisation ecclésiastique qu'il faut étudier pour connaître les bases de notre vieille Société. Les éléments de l'histoire diocésaine de la Savoie se préparent depuis longtemps et sur plusieurs points pour ce beau travail. Je serais heureux de pouvoir apporter une pierre à l'édifice en jetant un coup-d'œil sur l'origine des diocèses en Savoie. Une plume habile, il faut l'espérer, viendra plus tard réunir ces matériaux épars et couronner cette œuvre nationale.

I.

La première pratique de l'Église a été d'opposer sa hiérarchie à celle du sacerdoce païen, c'est-à-dire d'établir des patriarches, des évêques là où il y avait des pontifes, des flamines, etc. C'est ce qui résulte du témoignage de saint Clément, pape, disciple de saint Pierre[1]. Mais aucun document ne nous a transmis cette organisation païenne.

[1] *Epist. comment.*, dans l'*Ami de la Religion*, décembre 1856.

Toutefois, comme les fonctions du culte chez les Romains étaient attribuées par le pouvoir civil exclusivement à toute classe ou caste privilégiée, et que souvent le même personnage cumulait les charges civiles ou militaires avec les fonctions sacrées, il est vraisemblable que la hiérarchie religieuse suivait l'organisation civile, d'après laquelle, surtout en Orient, les grandes provinces se subdivisaient en diocèses[1]. L'Église a gardé cette classification primitive avec sa nomenclature, même depuis que Constantin eut groupé les cités en petites provinces et celles-ci en diocèses civils, devenus ainsi plus grands que les diocèses ecclésiastiques.

Toutefois, on ne voit pas qu'au commencement les évêques se soient toujours préoccupés d'encadrer leurs divisions ecclésiastiques, au moins topographiquement, sur les divisions civiles. La supériorité d'un évêque sur les autres se mesurait le plus souvent, dans ces temps d'apostolat, sur le nombre de diocèses que son zèle avait pu fonder. Mais, ensuite de la conversion de Constantin, l'accord des deux pouvoirs reconnut un primat ecclésiastique dans chaque diocèse civil ou plutôt dans chaque ancienne province, des métropolitains dans chaque nouvelle province et des évêques dans les cités. C'est donc dans le tableau des provinces de l'Empire romain que nous pourrons reconnaître les bases de la division ecclésiastique. La *Notice des dignités de l'Empire* et surtout la *Notice des Gaules* sont, sous ce rapport, les deux documents les plus précieux à consulter pour reconstruire cette hiérarchie primitive vers les IVe et Ve siècle de notre ère. Les témoignages des historiens et des géographes grecs et romains

[1] STRABON, *Géog.*, XIII ; — CICÉRON, *Epist. ad Publ. servil.*

nous aideront à remonter de cette époque jusqu'aux premiers siècles pour retrouver les variantes qui ont précédé et amené le vaste réseau des provinces et des cités énumérées dans ces Notices.

L'étendue territoriale qui compose aujourd'hui les deux départements de la Savoie était loin de représenter, à l'époque romaine, l'unité administrative qu'aurait fait présumer l'unité topographique de cette région. En remontant les siècles, on voit que les Allobroges avaient occupé d'abord les parties les plus basses du pays. Arrivés plus tard ou refoulés par la conquête, les Ceutrons, les Médulles, les Graiocèles, les Acitavons, s'étaient cantonnés sur les hauteurs ou aux flancs des Alpes. Les Romains, dont les légions s'étaient épuisées à soumettre ces valeureux montagnards, avaient dû respecter leur nationalité dans l'organisation municipale. Mais ils s'étaient réservé de les diviser dans l'organisation provinciale pour rendre impossible toute tentative d'insurrection. Et ce fut à ce point que le petit espace qui a formé plus tard le duché de Savoie a été, pendant plusieurs siècles, partagé entre quatre provinces romaines, celle de Vienne, celle de Besançon, celle des Alpes et celle de Milan. L'organisation municipale, basée sur le fait de la possession primitive des peuples et sanctionnée par l'Église dans l'établissement des évêchés, est restée presque intacte jusqu'au siècle dernier, tandis que l'organisation provinciale, œuvre de despotisme, de stratégie ou de conquête, a subi toutes les phases des variations politiques.

Si le massif du Mont-Blanc est l'inconnue d'un des problèmes de la géologie, il est aussi la clef de la stratégie européenne. Ses ramifications marquent les trois grandes régions de l'Europe, et c'est autour de ses flancs que se

sont rencontrées, à toutes les époques, les bandes gauloises ou germaniques avec les légions romaines. Les variations que les frontières de l'Empire subissaient à l'arrivée des barbares avaient leur contre-coup jusqu'au centre de cette grande chaîne alpine. C'était comme une fluctuation permanente dont les dernières ondulations arrivaient jusqu'aux sommets de nos Alpes. On conçoit que, depuis la formation des trois royaumes burgondes sur les provinces de l'Empire jusqu'aux efforts de la Maison de Savoie pour en réunir les débris dans une nouvelle monarchie, cette petite zone territoriale, marquée par le Rhône et les Alpes, le Léman et la Romanche, et qui semblait cacher le nœud du réseau européen, présente aussi dans ses péripéties géographiques et historiques tout l'intérêt d'un petit monde.

Le pays des Allobroges formant avec une partie du Dauphiné et de la Provence la province Viennoise, détachée primitivement de la Narbonnaise, l'évêque, qui siégeait à Vienne dès le premier siècle[1], a eu pour provinciaux ou suffragants les évêques de Genève et de Grenoble, à mesure qu'ils se sont établis, puisque ces deux cités faisaient partie de la province Viennoise.

Le premier évêque de Genève, dont on sache certainement quelques faits, est Simon Domnus à la fin du III[e] siècle. L'empereur Constance I[er] lui permit de relever les murs de son église, détruits sous Dioclétien et Maximien, et la tradition de l'Église de Genève en fait remonter le diocèse jusqu'au II[e] siècle[2]. Ce qui concorde parfaitement avec

[1] COLLOMBET, *Hist. de la sainte Église de Vienne*, I.

[2] *Histoire manuscrite des premiers siècles du diocèse de Genève*, par Mgr MAGNIN, évêque d'Annecy. Je ne puis, en exprimant ma reconnaissance à l'illustre auteur, que former un vœu, celui de voir le couronnement et la publication de cet ouvrage.

l'opinion commune qui attribue à Adrien la création de la province Viennoise et conséquemment la reconnaissance du droit de cité à la ville de Genève, qui en aurait été investie plus tôt encore, s'il faut en croire l'auteur de l'*Histoire de Vienne*[1]; car il attribue à Galba le décret de création et à Vespasien celui d'organisation de cette province. Dans cette hypothèse, la limitation faite au plateau de la Forclaz sur Saint-Gervais en Faucigny entre les Viennois et les Ceutrons, l'an 74, aurait été un des actes recognitifs du territoire de cette province[2]. La cité et le diocèse de Genève comprenaient, de Genève à l'Écluse sur la droite du Rhône, une zone terminée par le Jura et constatée déjà par Jules-César et Pline[3]. Ensuite du transfert du siége épiscopal de Nyon à Belley, le *pagus equestris* forma avec cette zone le décanat d'Aubonne du diocèse de Genève, qui céda, un peu tard, en échange le décanat de Seyserieux, s'étendant de l'Écluse à Chanaz, principalement sur la rive droite du Rhône[4]. Ces deux pays portent dans l'histoire les noms de Gex et de Valromey.

Sur la rive gauche du Rhône, le diocèse comprenait la partie septentrionale de la Savoie par une ligne qui de Chanaz suivait vers le sud le plateau du Landaz jusqu'au Mont-du-Chat, traversait le lac du Bourget vers la Fin entre Aix et Grésy, englobait le plateau des Bauges, Seythenex, Ugines, et continuait entre le Faucigny et la vallée de Beaufort jusqu'au col du Bonhomme[5].

[1] MERMET, *Hist. de Vienne*, I.
[2] *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, V.
[3] *De Bello gall.*, I, II: — PLINE, *Hist. nat.*, III, IV.
[4] GUICHENON, *Series chronologica*, etc.; — BESSON, *Mémoires*, etc.
[5] La carte donnée par M. Blavignac dans l'*Histoire de l'architecture sacrée*, etc., est plus exacte que celle donnée par M. Hamon dans la *Vie de saint François de Sales*.

Le décanat de Savoie dépendait du diocèse de Grenoble. L'établissement de cet évêché remonte à l'empereur Gratien, qui, en agrandissant la cité de *Cularo* vers l'an 374, lui a laissé son nom de *Gratianopolis*, dont on a fait Grenoble. Le décanat de Savoie, appelé de *Saint-André* avant la destruction de ce centre par la chute du Mont-Grenier en 1248[1], comprenait cinquante-trois bénéfices depuis Entremont et Corbeil jusqu'à Saint-Sigismond sur Aix et depuis l'arête du Mont de l'Épine jusqu'à Saint-Michel du Désert, Thoiry, Puisgros, ainsi que toute la zone droite de l'Isère jusqu'à Montailleur[2]. Sur la fin du xv[e] siècle, ce décanat fut réuni au chapitre de la Sainte-Chapelle, sous la dépendance du Saint-Siége et de la Maison de Savoie[3].

La partie de la Savoie située à l'ouest de l'arête de montagne qui nous sépare du bassin du Rhône, depuis les Échelles jusqu'à Chanaz et plus tard jusqu'à Seyssel, dépendait du diocèse de Belley, qui lui-même appartenait à la province de Besançon. Ce siége avait été transféré de *Colonia equestris*, Nyon, cité romaine de la province dite la grande Séquanaise[4]. La dépendance de cette zone de l'ancien territoire des Séquanais se justifie par un texte d'Ammien Marcellin : *Rhodanus effertur per Sapaudiam et Sequanos*[5]. Comme la *Sapaudia* s'étendait sur les deux rives, puisque sur la droite elle allait jusqu'au lac de Neuchâtel, la Séquanaise arrivait sur la gauche jusqu'à l'arête du Mont-du-Chat et de l'Épine[6], considérée comme

[1] *Congrès scientifique de Chambéry*, 589.
[2] *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie*, III.
[3] BESSON, *Mémoires*, etc., 309.
[4] GUICHENON, *Hist. de la Bresse et du Bugey*.
[5] AMMIEN MARCELLIN, *Hist.*, XV, XI.
[6] *Notitia dignitatum imperii romani*, LXV.

une suite du Jura qui séparait les Séquanais des Helvètes et des Allobroges[1].

II.

Les changements survenus dans les priviléges des cités civiles devaient entraîner de semblables mutations dans les attributions ecclésiastiques. Cette conséquence aurait eu lieu par le fait même du transfert des droits civils, selon quelques lois impériales[2], par un décret pontifical selon l'usage de l'Église, qui, tout en s'accommodant autant que possible à la division civile, garda néanmoins la liberté de sa classification hiérarchique, surtout depuis l'invasion des barbares, dont elle ne sanctionna les partages qu'après les avoir civilisés.

Le chef du collége apostolique était venu s'établir à Rome, parce qu'elle était le centre de l'Empire. Mais, lorsque Constantin en eut transporté le siége à Byzance, le métropolitain de cette dernière reçut le titre de patriarche d'Orient. Puis ses successeurs ont prétendu attacher à ce titre une suprématie de juridiction égale à la seule qu'ils voulussent reconnaître au pontife de Rome comme patriarche d'Occident. De là une des principales causes du schisme grec.

Si nous descendons les degrés de la hiérarchie, nous verrons des discussions analogues, mais proportionnées aux fractions territoriales qui semblaient créer ces prétentions juridictionnelles. Et pour ne pas sortir de nos régions, Arles, autrefois simple cité de la province Viennoise, avait

[1] *De Bello gallico,* I, VIII ; — PLINE, *Hist. nat.*, III, IV.

[2] *Codex canonum Ecclesiæ universæ,* adopté par Justinien.

reçu de Constantin des faveurs considérables, qui en firent la seconde ville des Gaules, c'est-à-dire le siége du vicariat, et bientôt la première, c'est-à-dire le siége du prétoire, lorsque Trèves fut occupée par les barbares en 412. En considération de ces priviléges et du mérite personnel de l'évêque Patrocle, celui-ci devint métropolitain de la Viennoise et primat de ce qui restait à l'Empire dans les Gaules sous le nom des *sept provinces*. Après bien des réclamations de la part du métropolitain de Vienne, le pape S. Léon reconnut les droits des deux prétendants, en divisant toute l'ancienne Viennoise en deux provinces ecclésiastiques, celle de Vienne, qui reprit les diocèses de Valence, de Grenoble, de Genève, et acquit celui de Tarentaise récemment fondé, et la province d'Arles, qui garda les huit autres diocèses du midi [1].

J'ai dit que le diocèse de Tarentaise était récemment fondé. En effet, il l'avait été par le métropolitain d'Arles pendant que sa suprématie lui était contestée par celui de Vienne. Ici encore nous verrons la hiérarchie ecclésiastique se modifier en dehors de la hiérarchie civile, dont les barbares ébréchaient chaque jour l'immense réseau. Et pour l'établir plus complètement, il est nécessaire de faire un retour sommaire sur l'histoire de la formation des provinces échelonnées sur les Alpes, qui ont subi tant de variations.

Dans l'organisation primitive de la Haute-Italie, le gouvernement impérial avait marqué comme partie intégrante de cette région non-seulement toute la chaîne des Alpes, qui en forme l'enceinte, mais encore tout le versant opposé au nord et à l'ouest. Les descriptions géographiques de

[1] *Bullarium romanum*, I, *anno* 450.

Strabon, de Pomponius Mela, de Pline, de Ptolémée, sont unanimes sur ce point[1]. Deux causes avaient motivé cette zone de frontières : d'abord les stations de la même peuplade répandues souvent sur les deux revers de la montagne, qui avaient été reconnues en une seule cité civile, puis surtout la nécessité de garder militairement ces remparts de la nature contre les insurrections de la Gaule et de la Germanie. C'est ainsi que les Caturiges, les Graiocèles, les Médulles, les Ceutrons et les peuples du Valais ressortirent d'abord de la province d'Italie.

Après ses victoires sur les Marcomans, Marc-Aurèle forma sur les deux flancs des Alpes du nord une forte province, composée de la Vindélicie, de la Rhétie et de la vallée Pennine avec *Augusta,* Augt, *Curia,* Coire, et *Octoduro,* Martigny, pour cités[2]. Dès avant Vespasien, la cité des Helvètes, *Aventicum,* formait avec la cité des Séquanais, *Vesontio,* Besançon, la division de Germanie supérieure dépendant de la grande province de Belgique[3]. En 292, Dioclétien érigea en nouvelles provinces quelques-unes des divisions des anciennes grandes provinces. Il constitua l'Empire en tétrarchie avec deux Augustes et deux Césars ayant chacune leur prétoire ; Constance, César des Gaules, eut sous lui, entre autres, la Germanie distincte de la Belgique et la troisième Celtique, composée des Séquanais et des Helvètes.

Constantin, en séparant le pouvoir administratif du

[1] Strabon, *Géog.*, IV ; — P. Mela, *Cosmog.*, II, III ; — Pline, *Hist. nat.*, III, v, xx ; — Ptolémée, *Géog.*, II, 10, III.

[2] Inscriptions du Valais dans l'ouvrage de M. Boccard.

[3] Walckenaer, *Géog. comp. des Gaules cis. et trans.*, II. 314 ; — *Orbis descriptio*, faisant suite à la *Cosmographie* d'Ethicus.

pouvoir militaire, modifia les circonscriptions du premier et en créa de nouvelles pour le second. La division des provinces civiles fut plus conforme à la géographie naturelle. C'est ainsi que le Jura devint une limite provinciale. L'Helvétie, détachée de la Séquanaise, le Valais et le pays des Ceutrons formèrent la province des Alpes graies et pennines, composée des trois cités d'Avenches, de Martigny et de Tarentaise, qui avaient reçu de l'empereur Claude, à son retour de Bretagne, la qualification de *Forum Claudii Aventicum Helvetiorum*[1], *Forum Claudii Vallensium Octodurus*[2], *Forum Claudii Ceutronum Darentasia*[3]; c'est ainsi que la cime des Alpes sépara les deux prétoires de Gaule et d'Italie.

Ammien Marcellin n'ayant mentionné comme ville principale de cette province qu'*Aventicum*, on en a conclu qu'elle en était la métropole[4]. Mais rien ne le prouve certainement; car avant cette organisation, c'est-à-dire sous le règne de Marc-Aurèle ou Dioclétien, un procurateur augustal résidait chez les Ceutrons, comme on le verra plus loin, ainsi qu'un intendant, *dispensator,* avec son suppléant, *vicarius*, tandis que la présence d'un procurateur augustal et prolégat de Marc-Aurèle à Octodure ne prouve rien en faveur de cette cité alors qu'elle était annexée à la province de Rhétie et Vindélicie, dont elle ne pouvait être le centre[5]. Il est toujours vrai d'ajouter que les monuments romains d'*Aventicum* sont plus nombreux que ceux des deux autres

[1] LUQUET, *Études historiques sur le grand Saint-Bernard*, 19.
[2] ID., 17; — BOCCARD, *Hist. du Valais*, 395.
[3] Inscriptions d'Aime en Tarentaise: — PTOLÉMÉE, *Géog.*, III; — *Congrès de Chambéry*, 536.
[4] AM. MARCELLIN, *Hist.*, XV, XI.
[5] BOCCARD, *Hist. du Valais*, Inscript., 396.

cités et qu'on peut encore admirer les murs d'enceinte de cet essai de ville romaine[1].

Quoi qu'il en soit de la métropole, cette province avait encore les trois cités au temps de Julien[2]. Sous Valentinien Ier, les barbares menaçaient la frontière du Rhin. Le système de défense créé par Constantin fut reconnu défectueux. On dut renforcer la province Séquanaise en lui restituant *Aventicum* avec l'Helvétie[3]. L'évêque de cette cité devint suffragant, mais en même temps consécrateur du métropolitain de Besançon, très probablement en souvenir non pas de ses anciens droits de métropolitain des Alpes graies et pennines, comme je le discuterai plus loin, mais en souvenir de la prééminence d'*Aventicum* sur les trois autres *pagi* de l'Helvétie, réunis primitivement sous un propréteur[4].

Les deux cités des Valaisans et des Ceutrons restèrent unies sous le même titre. Quelques auteurs ont avancé que la cité de Suse avec la Maurienne et peut-être la vallée d'Aoste leur avaient été réunies momentanément. Il n'y a rien d'invraisemblable. Mais la preuve ne repose que sur trois variantes de la *Notice des Gaules,* qui, quoique copiées sur des manuscrits très anciens, comme je l'établirai plus bas, sont cependant l'une du xe siècle et l'autre du xive. Les autres variantes, qui ne sont pas antérieures au xe siècle, ne mentionnent que deux cités dans cette province. Le *Forum* des Valaisans fut saccagé par les Vandales en 407[5], et celui des Ceutrons fut détruit également au

[1] *Revue savoisienne,* 1863, p. 82.

[2] Am. Marcellin, *Hist.*, XV, xi; — Walckenaer, *Géographie comparée,* etc., II, 354.

[3] Schmidt, *Hist. de l'évêché de Lausanne,* I, 109.

[4] Momsen, *Inscriptiones helveticæ.*

[5] Boccard, *Hist. du Valais*, 18.

commencement du v[e] siècle[1]. Et la *Notice des Gaules*, qui est postérieure à cette date, ne leur donne plus que les noms de *Civitas Ceutronum Darentasia, Civitas Vallensium Octoduro*, formant la province des Alpes graies et pennines sans métropole. Cette privation s'expliquerait-elle parce que ni l'une ni l'autre n'aurait eu le droit de recevoir ce titre, tant que leur *forum* n'aurait pas été rétabli? Très probablement. Cette perte était dans les usages du droit romain, car nous voyons la ville de Lauréac dans le *Noricum* (Haute-Autriche) perdre ses droits de métropole pour les mêmes causes[2].

Quant à l'évêché d'Octodure, un historien de ce pays le fait fonder par le métropolitain de Milan en 349[3]. Il est tout naturel que le clergé italien ait pris possession de cette vallée pendant qu'elle ressortissait civilement de la métropole de Milan, avant d'être attribuée aux Alpes graies. Mais la signature de l'évêque d'Octodure au concile d'Aquilée en 381, au milieu de deux évêques gaulois, celui d'Orange et celui de Grenoble, suivi de celui de Marseille, peut jeter quelque doute sur cette hiérarchie. Et la lettre des pères du concile, qui remercie les provinces Viennoise, Narbonnaise première et seconde, de s'être fait représenter dans ce concile par les évêques d'Orange et de Marseille, sans mentionner celui de Grenoble, qui était de la Viennoise, ajoute encore un autre doute sur l'affiliation de celui d'Octodure[4].

Mais un fait qui pourrait trancher la question, c'est la

[1] *Gallia christ.*, XII, 700; — *Urbs postea destructo foro dicta est Darentasia.*

[2] Rhorbacher, *Hist. univ.*, XIII, 156.

[3] Boccard, *id.*, 16.

[4] *Collectio conciliorum.*

décision du pape saint Léon sur la contestation des métropoles d'Arles et de Vienne, dont j'ai parlé déjà. Il soumit à la métropole de Vienne le diocèse de Tarentaise sans y ajouter celui d'Octodure, quoiqu'ils formassent ensemble la province civile des Alpes graies et pennines[1].

J'arrive à la fondation du diocèse de Tarentaise, et je commence par écarter une conjecture émise par Godeau et Besson, et soutenue, il n'y a pas très longtemps encore, par M. Chevray[2].

En 313, un *Donatianus,* évêque de *Forum Claudii,* assiste au concile de Rome pour juger l'erreur des Donatistes. On a cru qu'il était évêque des Centrons. Mais, comme on l'a vu, les Alpes graies ressortaient alors du prétoire des Gaules et le décret de convocation spécifie expressément la nationalité des trois seuls prélats gaulois qui ont pris part à ce concile: c'était Maternus, évêque de Cologne; Reticius, évêque d'Autun, et Marinus, évêque d'Arles; les autres étaient d'Italie, où se trouvaient, du reste, plusieurs *Forum Claudii,* entre autres, un près de Massa et Carrara, un second près du lac Sabbatinus et un autre à Carinola près de Naples; c'est celui dont il s'agissait[3], et dont les successeurs ont continué à assister aux conciles de Rome, Gaudentius en 487, Calonius en 499, 501 et 504, etc. Avant 1793, on conservait à l'archevêché de Moûtiers la galerie des portraits de tous les évêques de ce pays[4]. En tête on voyait deux portraits en pied, celui de Donatianus, évêque de *Forum Claudii,* au commencement du IVe siècle,

[1] *Bullarium romanum,* I.
[2] *Vie de saint Pierre II,* Introd., 34.
[3] *Collectio conciliorum.*
[4] Inventaire du mobilier de Mgr de Rolland, 1770; manuscrit.

et celui de saint Jacques, qui a toujours passé pour être le fondateur du diocèse de Tarentaise au premier tiers du ve siècle.

D'abord ces galeries de portraits d'anciens personnages, qui n'ont pu être copiés nulle part, sont en général des œuvres de fantaisie et de commande et n'ont aucune autorité par elles-mêmes. Mgr Godeau, dans son *Histoire de l'Église,* est le premier qui ait présumé que ce Donatianus avait pu être évêque des Ceutrons. Il est tout naturel que son contemporain Mgr Millet de Challes, complétant la collection des tableaux de ses prédécesseurs dans son palais restauré à neuf[1], ait donné une réalité matérielle à cette conjecture, qui faisait remonter un siècle plus haut l'ancienneté de son diocèse.

Or, j'ai démontré la vérité vraie relativement à ce Donatianus. Indépendamment de ma démonstration et dans la supposition même que ce personnage eût été évêque de *Forum Claudii Ceutronum,* il est impossible de justifier cette lacune pendant un si long temps. On ne prétextera pas les persécutions. Le IVe siècle vit sur le trône des Césars les deux Valentiniens Ier et II, Gratien et Honorius, tous dévoués au développement du christianisme. Gratien, entre autres, fit réparer les églises du Valais en 377[2], et je ne doute pas que l'inscription *Pro salute Gratiani* du château de Montmayeur à Aime ne fût un souvenir de quelque bienfait de cet empereur. On ne concevrait donc pas cette interruption des évêques de *Forum Claudii Ceutronum* dans des circonstances aussi favorables à leur succession.

[1] BESSON, *Mémoires*, 221.

[2] BOCCARD. *Histoire du Valais*, Inscriptions, 400; LUQUET et BLAVIGNAC.

Il faut donc en revenir au récit de Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne et devenu le grand pape Calixte II au commencement du XIIe siècle, récit conservé en partie par Chifflet et les Bollandistes. Ce récit se complète par la tradition constante de l'Église de Tarentaise, consignée dans ses archives, et que nous a conservée Besson, et par la légende de l'ancien bréviaire de Tarentaise.

Vers 420, saint Honorat, abbé de Lérins, vint avec deux de ses disciples, Jacques d'Assyrie et Maxime de Riez, évangéliser les Ceutrons. Ils durent interrompre leur prédication au milieu des conflits de cette époque. C'était le moment où les légions romaines, cantonnées depuis cinq siècles et demi sur les Alpes, faisaient un dernier effort pour conserver à l'empire vermoulu ses limites naturelles et repousser les bandes burgondes accueillies par les populations. Par le traité de 422, Honorius leur avait cédé toute l'Allobrogie; Théodose dut leur confirmer en 428 la Tarentaise occidentale[1]. Pendant ces entrefaites, saint Honorat avait été élevé au siége d'Arles, devenu métropolitain. Il consacra un de ses missionnaires, Jacques d'Assyrie, évêque de *Darentasia*, et l'envoya continuer l'apostolat chez les Ceutrons (426). Cet évêché demeura suffragant d'Arles jusqu'en 450, que le pape Léon l'attribua à la métropole de Vienne avec Genève, Grenoble et Valence, dans les circonstances rappelées plus haut.

Il serait trop long de développer ici les causes qui ont pu modifier les limites de la cité primitive des Ceutrons, pour déterminer celles que le diocèse de *Darentasia* avait subies dans sa formation, en plein conflit des Romains et des Burgondes. C'est ainsi que les Ceutrons ont dû occuper

[1] *Congrès scientifique de Chambéry*, 551; 1863.

primitivement les plateaux de la Thuile et de Pré-St-Didier, avant la soumission du pays des Salasses par Messala Corvinus et Terentius Varro et l'établissement de la colonie d'*Augusta prætorianorum*, devenue le diocèse d'Aoste, qui s'étendait jusqu'à la Colonne-Jou du Petit-St-Bernard[1]. C'est ainsi qu'au temps de Vespasien, la cité de Tarentaise comprenait les vallées de Montjoie et de Chamonix, tandis que le bassin d'Albertville était aux Allobroges[2]. La fondation du diocèse de Tarentaise à l'avénement des Burgondes, qui l'ont gratifié tout d'abord de possessions territoriales, comme les rois francs l'ont fait pour le diocèse de Maurienne, peut seule expliquer ces déplacements[3]. Quoi qu'il en soit, ce diocèse confinait, avant 1793, ceux de Genève, de Grenoble, de Maurienne et d'Aoste, et comprenait, outre la Tarentaise, la vallée de Beaufort et le bassin d'Albertville avec Tamié, entre Ugines, Montailleur et l'Isère.

Quoique un des derniers créés, le diocèse de Tarentaise n'en a pas moins joué un rôle assez important sur lequel je reviendrai.

Ce que j'ai dit des Alpes graies et pennines est plus vrai encore des Alpes cottiennes, dont le centre était à Suse. Cette province a toujours appartenu au prétoire d'Italie, sauf quelques cités, comme celles des Caturiges, qui, depuis Constantin, entrèrent dans la composition des Alpes maritimes attribuées au prétoire des Gaules[4].

La cité de Suse comptait parmi ses *pagi* ou *vici* la Maurienne, qui resta ainsi rattachée à l'Italie. La cité de Suse,

[1] *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*, 51-60.
[2] *Congrès de Chambéry*, 539, 547.
[3] *La Vallée de Beaufort en Savoie*, 3.
[4] Walckenaer, II, 321, 361.

n'ayant pas encore d'évêque, ressortait du diocèse de Turin et conséquemment aussi la Maurienne. Lorsque les Lombards eurent cédé cette cité à Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, le petit-fils de Clovis et de Clotilde voulut y établir un évêque et transporta les droits de cité ecclésiastique de Suse à Saint-Jean de Maurienne, comme plus rapproché du centre de ses États[1]. C'était en 561. Cette translation n'est pas la seule qui se soit faite à cette époque, car l'évêque d'*Octodure* (Martigny), après avoir siégé quelque temps à Agaune, avait établi en l'an 580 son siége à Sion, où ses successeurs sont restés. L'évêque d'*Aventicum*, Avenches, était venu à Lausanne en 593; c'est le fameux Marius d'Avenches, auteur d'une chronique très estimée. L'évêque de *Colonia equestris*, Nyon, était venu en 412 à *Castrum argentariense*, appelé depuis Belley. Ces transferts de siéges épiscopaux, motivés par les incursions incessantes des barbares ou par de nouveaux partages d'États, n'étaient point considérés comme emportant les droits de la cité primitive, dont le titre fut respecté encore longtemps. Ainsi l'évêque de Belley, dont le siége avait été transféré de *Colonia equestris Nevidunum*, Nyon, depuis 412, porte encore le titre de *Nevidunum* au concile d'Épaone en 517[2]. Ainsi, dans une charte de Boson, roi de Provence, de 887, l'évêque Asmundus est encore qualifié de *Secusinæ civitatis vel Maurianorum episcopus*[3]. Et une variante de la *Notice des Gaules* du xe siècle dit formellement encore *Civitas Secusium et vicum Morienna*[4]. Et, comme pour perpétuer le souvenir de la primauté de Suse, l'évêque de

[1] *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, IV.
[2] Mille, *Hist. de Bourgogne*, I, Preuves.
[3] *Documents publiés par l'Académie impériale de Savoie*, II, 6, 8.
[4] Guérard, *Essai sur les divisions territoriales de la Gaule*.

Maurienne dut garder le titre et les droits de prévôt du chapitre de cette ancienne cité[1].

Gontran attribua, du consentement des évêques, le nouveau diocèse de Maurienne au métropolitain de Vienne, qui vint consacrer la cathédrale de son suffragant[2]. Cette soustraction, faite au diocèse de Turin et à la métropole de Milan sans l'autorisation du pape, fut de sa part l'objet d'une protestation auprès des rois francs et finalement approuvée. Son Éminence a traité cette question avec trop de science pour qu'il soit possible d'y rien ajouter[3]. Les limites de ce diocèse étaient celles de la cité de Suse, c'est-à-dire, du côté de l'Italie, la station *ad Fines*. Selon l'itinéraire dit d'Antonin et celui des vases trouvés aux *Aquæ appollinares,* cette station n'est pas autre que l'*Ocellum* qui, d'après Jules-César et Strabon, séparait la Cisalpine des États de Cottius et plus tard les États lombards de ceux des Burgondes, puis des Francs[4]. Ce sont les *Cluses,* aujourd'hui la *Chiusa,* près desquelles Charlemagne refoula les Lombards en Italie, comme, huit siècles plus tôt, Jules-César y avait repoussé les peuplades gauloises, Ceutrons, Graiocèles et Caturiges. Ces confins comprenaient naturellement la vallée d'Oulx et le passage du Mont-Genèvre. En deçà des Alpes, le diocèse de Maurienne embrassait tout le cours de l'Arve jusqu'à l'Isère et le bassin de Briançon[5]. Il touchait ainsi aux diocèses de Tarentaise, de Grenoble et d'Embrun.

[1] ANGLEYS, *Hist. du diocèse de Maurienne*, 72, 587.

[2] *Documents publiés par l'Académie impériale de Savoie,* II, 7, 8.

[3] *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie,* IV.

[4] *Congrès de Chambéry* (1863), p. 527; — *Scriptores rerum gallicarum,* V, 772.

[5] BESSON, Preuves, n° 109.

Il n'est plus question ici de l'ancien *pagus* des Médulles qui aurait dépassé l'Isère, s'il en faut croire Lescarena, d'après une charte relative au château de Miolans, appelé *Castrum Medullorum*[1].

III.

J'ai dit tout à l'heure que le diocèse de Tarentaise avait joué un rôle assez considérable dans l'Église et les États de Savoie. Ses prélats ont été élevés au rang d'archevêques. Cette prérogative a-t-elle été un acte de complaisance des pontifes romains ou était-elle fondée sur un droit ancien? C'est ce qu'il convient de rechercher.

On a vu sur quelle probabilité reposait l'opinion qui fait d'*Aventicum* la métropole des Alpes graies et pennines[2]. Quels qu'eussent été ses priviléges dans cette province lorsqu'elle en fut détachée, il est permis de présumer qu'ils n'ont pas été perdus pour la province et qu'ils ont été transportés à une autre cité, si déjà cette autre cité ne les avait pas avant *Aventicum*. Quel était, du *Forum Claudii Vallensium* ou du *Forum Claudii Ceutronum*, celui qui avait été investi primitivement des droits de métropole ou plus tard héritier de ceux du *Forum Claudii Aventicum* depuis son annexion à la grande Séquanaise? Interrogeons les monuments.

Avant que la cité des Helvètes, *Aventicum*, fut réunie à la province des Alpes graies et pennines, l'empereur Valérien avait, au milieu du IIIe siècle, son *procurateur augustal*,

[1] *Italia nel medio evo.*

[2] Walckenaer, *Géographie comparée des Gaules*, etc., II, 353.

L. Atinius Martinianus, chez les Ceutrons[1]. Je ne parle pas du propréteur et procurateur C. Afronius Cuspianus, ni du propréteur Mallius, dont les inscriptions sont sans date, mais qui habitaient certainement ce pays, puisque *Adonatia Priscilla*, femme du premier, lui a élevé à Aime une inscription sépulcrale[2] et qu'une stèle funéraire a été élevée aux fils et petit-fils du second par leur affranchi *Cladeus*. Je ne mentionnerai qu'en passant le monument élevé à Jucundus, sous-intendant de l'empereur, *Jucundo vicario Chriserotis Faustiani dispensatoris Cœsaris*, et que le secrétaire de l'Académie royale de Turin croit être de Trajan[3].

Mais le monument qui établit d'une manière évidente le séjour du gouverneur de la province chez les Ceutrons, avant leur réunion avec les Helvètes, c'est le vœu de T. Pomponius Victor en dix vers iambiques gravés sur un marbre, encastré aujourd'hui dans un mur de l'église de Saint-Martin d'Aime[4]. Le sixième vers est ainsi conçu : *Dum jus guberno, remque fungor Cæsarum*. Ce sont bien là les deux fonctions réunies du propréteur de province et du procurateur impérial, exercées au nom de deux Césars, de deux empereurs, *procurator Augustorum*. Ces deux Augustes ne peuvent être que Marc-Aurèle et Lucius Verus, car dans la tétrarchie de Dioclétien il n'y avait qu'un Auguste et un César pour chaque empire d'Orient et d'Occident.

[1] *Revue archéologique*, septembre 1857.
[2] *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, II, seconde série, Compte-rendu, 8.
[3] *Mémoires de l'Académie royale de Turin*, XIV, seconde série ; — COSTANZO GAZZERA.
[4] *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, XII ; — *Mémoires de l'Académie royale de Turin*, XIV, seconde série.

Le propréteur habitait cette vallée, car il remercie le dieu Sylvain, protecteur de ces lieux, de le conserver au milieu des champs et des montagnards des Alpes, *per arvæ, perque montis alpicos*. Le bassin d'Aime est pour lui un petit jardin, un peu élevé toutefois, *et hujus alti summe custos hortuli*, dit-il en s'adressant à Sylvain; c'est probablement le motif qui lui fait regretter les campagnes de Rome : *Daque itala rura te colamus præside,* et surtout le séjour de la grande ville, *tu me meosque Romam sistito*. Sa jeune famille désirait peut-être encore plus que lui de revoir la patrie, *me meosque*. Si le dieu veut bien être sensible aux accents de détresse de sa nostalgie, il lui vouera mille grands arbres : *Ego dicabo mile magnas arbores*. C'étaient probablement des pins; le propréteur avait savouré leur essence odorante, car il appelle les habitants *tuique luci suaveolentis hospites*. Tout cela convient parfaitement à la Tarentaise, si riche en conifères résineux. Evidemment le propréteur avait une villa à Aime pour sa famille, bien que le chef-lieu officiel fût à *Darentasia*.

Il n'est pas étonnant que les gouverneurs eussent choisi la cité des Ceutrons de préférence à celle des Valaisans pour leur séjour dans la province des Alpes graies et pennines, car l'embranchement de route qui, depuis *Augusta prætoria*, Aoste, tendait par l'Alpe pennine à *Octoduro*, Martigny, n'était accessible qu'aux piétons, tandis que celle qui de la même bifurcation se dirigeait par l'Alpe graie vers *Darentasia Ceutronum* et *Vienna Allobrogum* pouvait être parcourue par le *currus* romain. C'est Strabon qui nous est témoin de cette classification des routes des deux vallées[1].

[1] Strabon, *Géog.*, IV ; il le rappelle deux fois dans le même livre.

Les développements qui précèdent sont de nature à jeter quelque doute sur la prééminence d'*Aventicum* dans les Alpes graies et pennines pendant le demi-siècle qu'elle a fait partie de cette province. Je suis porté à croire que la cité des Ceutrons a gardé cette prééminence avant, pendant et après. La première partie de cette proposition me semble assez établie. Pour la seconde, ce n'aurait pas été les monuments d'*Aventicum* qui lui auraient valu cette faveur, car ils avaient été ravagés au IIIe siècle par les Germains[1], mais bien son rapprochement de Trèves, chef-lieu du prétoire des Gaules, dont les Alpes graies et pennines dépendirent depuis Constantin. Mais il est douteux qu'on eût ôté à une ville intacte, quoique petite, son droit de métropole pour en gratifier une ville en ruines. Et la question me semble presque tranchée par un document rédigé sous le règne de Théodose et conséquemment avant la distraction de la cité d'*Aventicum*, qui n'a eu lieu que sous Valentinien[2].

Le *Libellus provinciarum romanarum* énumère les dix-sept provinces des Gaules, dont les titres ne diffèrent pas de ceux donnés par la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*. Mais le *Libellus* n'entre pas dans le détail des cités. Il ne donne pas même toutes les métropoles. Toutefois, il est digne de remarque que *Tarentasia* y figure comme ville principale de la province des Alpes graies et pennines au même titre que *Vesuntio* pour la Séquanaise, *Agrippina* pour la seconde Germanie, *Moguntia* pour la première Germanie, *Treviris* pour la première Belgique. Or, ces quatre dernières sont mentionnées comme métropoles dans

[1] Schmidt, *Hist. du diocèse de Lausanne*, I, 83.
[2] *Scriptores rerum gallicarum*, I.

toutes les autres copies de la *Notice des Gaules*[1]. On se rappelle qu'en 369 Valentinien Ier, après avoir repoussé les Allamans qui avaient passé le Rhin, dut renforcer la Séquanaise en lui réunissant l'Helvétie[2]. La cité d'*Aventicum* fut donc enlevée aux Alpes graies et pennines. Vingt-trois copies de la *Notice des Gaules* représentent cette province réduite à deux cités. Deux seulement maintiennent à la Tarentaise le titre de métropole, en donnant à la province le nom d'*Alpes graiæ*[3].

ALPES GRAIÆ.

Provincia Alpium graiarum et penninarum habet civitates numero II:
Metropolis civitas Ceutronum, id est Tharantasia.
Civitas Vallensium, id est Octodorum.

In provincia Alpium graiarum civitates sunt duæ:
Civitas metropolis Ceutronum, id est Tarentasia.
Civitas Vallensium, id est Octodorum.

Les vingt et une autres copies ne donnent plus à la Tarentaise le titre de métropole. Elles sont postérieures à la destruction du *forum* des deux cités d'Octodure et de Tarentaise, qui leur en fit perdre le titre[4] et les autres avantages attachés à ce monument, ainsi que je l'ai développé plus haut.

Or, cet accident était arrivé pour les deux cités au commencement du ve siècle sous le règne d'Honorius.

Quelles que fussent les prérogatives perdues par les

[1] Guérard, *Essai sur les divisions territoriales de la Gaule.*
[2] Walckenaer, *Géographie comparée des Gaules,* II, 390.
[3] *Scriptores rerum gallicarum,* II, manuscrits du Sault et de Thou.
[4] *Gallia christ.,* XII, 700.

cités, le chef administratif ou militaire devait résider dans l'une d'elles, qui demeurait ainsi métropole de fait, sinon de droit. Il est probable que le *præses* ou le *rector,* qui avait succédé au *proprætor* ou au *procurator Augusti,* aura également continué à faire son séjour le plus habituel dans la cité de *Darentasia,* car elle est toujours nommée la première comme les métropoles, lors même qu'elle n'en a plus le titre.

Les monuments et documents que je viens d'apporter en faveur de la prééminence de la cité de Tarentaise, me semblent suffisants pour expliquer les aspirations des évêques de ce pays aux priviléges des métropolitains. Les droits à cette prérogative leur paraissaient tellement évidents qu'ils en ont attribué la possession au fondateur même du diocèse. C'est ainsi que dans les anciens bréviaires et missels du rit spécial à la métropole de Tarentaise saint Jacques est qualifié *primus archiepiscopus Tarentasiensis.* Mgr Germonio, qui avait été professeur de droit à Rome, supprima ce rit local et lui substitua le romain. Toutefois, en plein synode tenu à Moûtiers en 1609, il maintint le titre d'archevêque à l'apôtre des Ceutrons[1]. Les suppléments du bréviaire et du missel imprimés à Annecy en 1790 reproduisent la même qualification pour saint Jacques. Après ces autorités, il n'est pas étonnant de voir la liste des archevêques commencer par saint Jacques dans l'histoire de Savoie en vers latins par Frisat[2].

Malgré ces témoignages, il est impossible de faire remonter aussi haut l'exercice de ce droit. La province ecclésiastique des Alpes graies et pennines était reconnue,

[1] *Acta Ecclesiæ Tarentasiensis,* 60.
[2] *Domus Sabaudiæ,* etc., 1630; 89, 93, 463.

ainsi qu'on le voit, entre autres, par les lettres VIII et X du pape Hilaire aux évêques des Gaules en 470[1]. Mais elle n'avait toujours point de métropolitain connu, car le pape Symmaque, renouvelant le décret de saint Léon, attribuait encore en 513 les églises de Valence, de Tarentaise, de Genève et de Grenoble à la métropole de Vienne[2]. L'annexion du nouveau diocèse de Maurienne à la métropole de Vienne dont il était séparé par celui de Grenoble, au lieu de l'être à la Tarentaise, dont il enserre le diocèse comme un arc, prouve également qu'en 565 le prélat de cette dernière église n'était pas encore métropolitain.

Les luttes des Francs, des Burgondes, des Goths, des Lombards et des Sarrasins, n'avaient pas été favorables à la reconnaissance des anciennes provinces du droit romain. Le règne de Charlemagne ouvrit l'ère des restaurations. Après la défaite de Didier, roi des Lombards, ce prince alla à Rome, confirma à l'Église la donation de Pepin et s'occupa avec le pape Adrien de réorganisation ecclésiastique. Celui-ci écrivit à Bertherius, archevêque de Vienne, pour faire rétablir les droits des anciennes métropoles, même ceux qui avaient été négligés depuis longtemps. Il déclare que c'est à la demande du roi Charles, qui venait d'être nommé patrice romain et date la lettre de la première année de son patriciat, qui correspond à l'an 774[3]. Les évêques de Tarentaise, d'Embrun et d'Aix, se mirent à l'œuvre, mais ce ne fut pas sans rencontrer des obstacles, car le concile de Francfort de 794, saisi de cette question, s'en tint aux lettres des papes Grégoire, Zozime, Léon et Symmaque, relativement à l'altercation trop souvent renou-

[1] *Collectio conciliorum.*
[2] *Scriptores rerum gallicarum,* IV, 54.
[3] *Collectio conciliorum.*

velée entre les métropolitains de Vienne et d'Arles, dont le premier devait avoir quatre suffragants et l'autre neuf. Quant aux prétentions des trois autres, il les renvoya à la décision du souverain-pontife[1]. Il paraît qu'elle fut conforme au désir des évêques de Tarentaise et d'Embrun, car leurs églises figurent parmi les vingt et une métropoles auxquelles Charlemagne fit des largesses en 810 et 814. Celle d'Aix n'y est pas mentionnée, bien qu'elle fût métropole avant celle d'Arles[2].

Un prélat du nom de Possessor, qualifié tantôt d'évêque, tantôt d'archevêque, fut chargé de plusieurs missions importantes entre le pape Adrien et Charlemagne. Sirmond présume qu'il était évêque d'Embrun, Besson qu'il l'était de Tarentaise; les auteurs de *Gallia christiana* se sont rangés à ce dernier avis. Je n'ai pu en trouver la preuve[3]. Mais si Besson lui a donné cette qualité d'après les catalogues du diocèse, j'admettrais volontiers son témoignage.

Il ne serait pas étonnant que l'évêque de Tarentaise, dans le diocèse duquel se trouvait le passage des Alpes graies, entre celui des Alpes pennines et celui du Mont-Cenis, les deux choisis pour l'armée de Charlemagne, eût joué un rôle dans cette campagne mémorable de 874, qui affranchit la papauté des Lombards, et eût fait profiter ses services à grandir l'importance de son diocèse, en lui faisant restituer son droit primitif de métropole.

Mais en 867 le pape Nicolas I[er], tout en reconnaissant à l'archevêque de Tarentaise le droit d'ordination et de

[1] *Collectio conciliorum*, 794; — *Francof.*, can. VIII; — *Notæ J. Sirmundi.*

[2] *Scriptores rerum gallicarum*, V, 370, 372.

[3] Les déductions de M. Chevray dans *la Vie de saint Pierre II*, Introduction, sont loin d'être rigoureuses.

convocation à son synode des évêques des trois cités qui lui avaient été attribuées par une faveur spéciale, comptait néanmoins encore cette Église parmi les quatre formant la province de Vienne[1]. L'absence de celle de Maurienne dans cette énumération établit assez qu'elle faisait partie de la province des Alpes graies et pennines. Les documents que j'examinerai plus loin ajouteront, avec la Maurienne, Sion et Aoste pour suffragants de Tarentaise. Mais, quelques années après la lutte de Bernaire, évêque de Grenoble, intime du métropolitain de Vienne, et Adalbert, évêque de Maurienne, probablement soutenu par l'archevêque de Tarentaise, Boson, roi d'Arles, confirma à Asmonde, successeur de Bernaire au siége de Maurienne, les droits temporels des églises de Saint-Jean et de Suse, à condition, toutefois, qu'il fût assidu au synode de Vienne. C'était en 887[2]. Et en 907 le pape Sergius III confirma de nouveau à la métropole de Vienne le diocèse de Maurienne, conformément à la fondation du roi Gontram[3].

En 1077, Grégoire VII confirmait à la métropole de Vienne les cités de Grenoble, de Valence, de Die, de Viviers, de Tarentaise, de Genève et de Maurienne. Cette attribution de la Tarentaise à la métropole de Vienne n'était plus qu'une vieille formule copiée sur les bulles précédentes, pour ne pas blesser d'anciennes susceptibilités hiérarchiques; car, revenant sur l'archevêque de Tarentaise, il le maintient simplement sous le primat de Vienne, sans pourtant faire figurer son église parmi les métropoles soumises à la primatiale de Vienne, puisqu'il ne nomme que celles

[1] *Bullarium pontificium*, I.
[2] Angleys, *Hist. du diocèse de Maurienne*, 37, 452.
[3] Mgr Billiet, *Mémoire sur les premiers évêques de Maurienne*, 52.

de Bourges, Bordeaux, Auch, Narbonne, Aix et Embrun[1].

Pascal II, en 1099, et Callixte II, en 1120, ne mentionnent plus la Tarentaise parmi les suffragants de Vienne, ils la soumettent seulement à la primatie de Vienne. Enfin Alexandre III, en 1171, exempta l'archevêque de Tarentaise de toute juridiction primatiale pour le faire ressortir immédiatement du siége de Rome. Cette dérogation fut maintenue par Honorius en 1226[2].

On a vu que la province ecclésiastique des Alpes graies et pennines se composa d'abord de quatre diocèses, y compris celui de Tarentaise. Les auteurs de *Gallia christiana* énumèrent comme suffragantes les églises de Sion, d'Aoste et de Maurienne[3]. Ils n'ont pas connu la bulle de Paul V, du 28 mai 1606, qui compte cinq suffragants de Tarentaise. Entre autres motifs qu'elle apportait de l'union des deux chapitres séculier et régulier de Moûtiers, elle dit que le chapitre de l'église métropolitaine ne doit pas être moindre que ceux de ses suffragants, *Sedunensi, Augustensi, Maurianensi, Bellicensi et Gebennensi ecclesiis ejus pro parte suffraganeis*[4]. Ce *pro parte* doit s'entendre évidemment d'une suffragance temporaire plutôt que partielle pour les trois derniers diocèses, car les bulles d'Alexandre III en 1171 et d'Honorius III en 1226 n'énumèrent plus comme suffragants de Tarentaise que les évêchés de Sion et d'Aoste[5]. On a vu ce qu'il en avait été de la Maurienne, dont le déclassement avait toujours été un objet de contestation, mais que trois variantes de la *Notice*

[1] *Bullarium romanum*, II.

[2] Besson, *Mémoires*, etc., 365, 381.

[3] *Gallia christ.*, XII, 700.

[4] Bonnefoy, *Vie de Germonio*, 174.

[5] Besson, *Mémoires*, etc., 365, 381.

des Gaules des Xe et XIVe siècles maintiennent néanmoins dans la province des Alpes graies et pennines. Je vais essayer d'en faire une application à l'étude géographique de cette province.

MANUSCRIT DU P. PETAU.

Provincia Alpium gratiarum et penninarum habet civitates numero IV :

Metropolis civitas Ceutronium, id est Darentasia.

Civitas Valensium, id est Octodorus.

Civitas Augusta prætoria.

Civitas Morienna, a Gundranno rege Burgundionum constructa.

MANUSCRIT DU Xe SIÈCLE, DE M. DE THOU.

In provincia Alpium graiarum et penninarum civitates numero IV :

Civitas Ceutronium, id est Tarantasia metropolis.

Civitas verus ager, id est Valensium seu Octodorum.

Castrum Cana vetusta.

Civitas Augustana, id est Argentaria.

Civitas Secutium et vicum Morienna[1].

MANUSCRIT DU XIVe SIÈCLE, FONDS DE SAINT-VICTOR.

Civitas Ceutronium, id est Tarrasia.

Civitas Vallensium, id est Octodoro.

Civitas Sedunis.

Civitas Augusta, id est Edua.

Civitas Morigennensium[2].

[1] *Scriptores rerum gallicarum*, II.

[2] GUÉRARD, *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, 23.

Dans cette dernière variante de la *Notice des Gaules*, la cité de Tarentaise est bien nommée la première, mais elle n'a pas le titre de métropole, dont l'évêque exerçait néanmoins les droits dès la fin du VIIIe siècle. On peut en conclure qu'elle a été copiée et modifiée sur un autre du Ve siècle. L'orthographe de *Verus ager* pour le nom des Véragres, qui a fait place un des premiers au nom de la cité d'Octodure, est également remarquable.

Le titre de *civitas Sedunis* se justifie par une inscription de Sion en Valais, reproduisant un votif de la *civitas Sedunorum* à Auguste et par le transfert du siége épiscopal d'Octodure à Sion en 580[1]; car, au IVe siècle, Sion n'était plus qu'une cité rustique. Mais le copiste aura reproduit d'abord la cité de droit, *Octodurum*, puis il a ajouté la cité de fait, *Sedunum*.

Dans le manuscrit de M. de Thou, à la place de Sion nous voyons *Castrum Cana vetusta*. On ne connaît aucune localité de ce nom, à moins de lire *Acauna*, le vieux Agaune, où trois évêques d'Octodure ont résidé dans la première moitié du Ve siècle. Mais l'abbaye d'Agaune n'était pas un *castrum*, à moins que le *castrum* n'affecte *Octodurum*, comme l'a pensé D. Bouquet. Autrement je serais porté à retrouver dans ce mot, peut-être abrégé ou déformé comme celui de *Tarrasia*, l'ancien nom du château de Valère à Sion; car on sait que le nom de Valère lui vient de Valeria, fille de Domitien et mère de Campanus, préfet du prétoire sous Maximien[2].

Saint Althée, évêque de Sion, abbé d'Agaune et contemporain de l'archevêque Possessor, est le premier de son

[1] BOCCARD, *Hist. du Valais*, 26, 398.
[2] BLAVIGNAC, *Hist. de l'architecture*, etc., 267.

siége qui ait été suffragant de la métropole de Tarentaise. Ses successeurs ont continué jusqu'au XVI[e] siècle, où la nomination de deux cardinaux à ce siége et les guerres du temps motivèrent son exemption de l'autorité provinciale pour le faire ressortir immédiatement de Rome[1].

La *civitas Augustana* est évidemment la cité d'Aoste, appelée primitivement *Augusta prætoria*. *Argentaria* peut avoir été un atelier monétaire, car les minéraux de la vallée d'Aoste étaient exploités déjà à l'époque romaine[2]. Au moyen-âge, il y avait près de Villeneuve un *castrum argenteum*, Châtel-Argent, où l'on a trouvé des monuments romains[3]. Il est possible que les évêques y aient résidé pendant la prise d'Aoste par les Ostrogoths ou les Lombards. Cet incident n'est peut-être pas étranger au titre d'*episcopus subaugustanus* que prennent trois évêques d'Aoste à la fin du V[e] et au commencement du VI[e] siècle[4]. Mais, au XIII[e] siècle, l'église de Saint-Jacques de Châtel-Argent était la propriété de l'archevêque de Tarentaise, qui possédait également celles de Saint-Georges et de Saint-Jacques *in augustana civitate*[5]. Une tradition veut même que ces églises aient été fondées par saint Jacques, premier évêque de Tarentaise, qui aurait en même temps rétabli sur son siége Eustase II, chassé par les Goths[6]. Mais on ne trouve nulle part la preuve de cet acte juridictionnel.

Il y avait également dans la province Séquanaise un

[1] Boccard, *Hist. du Valais.*

[2] Strabon, *Géogr.*, IV; — *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, I, 254.

[3] Orsières, *Hist. du pays d'Aoste*, 144.

[4] Besson, *Mémoires*, etc., 246; — *Gallia christ.*, XII.

[5] Besson, *id.*, 381.

[6] *Gallia christ.*, XII, 804.

castrum argentariense, que Guichenon assure avoir été Belley, d'après une copie de la *Notice des Gaules* lue dans les bibliothèques du P. Petau et de J. Scaliger[1]. Il est difficile de supposer que le diocèse de Belley fut suffragant de Tarentaise lorsque celui de Genève ne l'était pas. Indépendamment de cette considération, il est à observer que, parmi les variantes qui ajoutent ce *castrum* comme une doublure de la *civitas Nevidunus*, Nyon, se trouve précisément celle qui mentionne en même temps la *civitas argentaria* dans la province des Alpes graies et pennines. La même localité ne peut avoir fait double emploi en même temps. Il y avait donc dans chacune des deux provinces un bourg du même nom, et celui des Alpes graies et pennines s'identifie avec la cité d'Aoste par l'incident *id est*.

Quant à l'épithète d'*Edua* que lui donne le manuscrit du XIV[e] siècle, ce ne peut être qu'une faute de copiste causée par la ressemblance de *civitas Eduorum Augustodunum* de la province Lyonnaise, dans laquelle se trouvaient également un *ager* ou *vicaria sedunensis* et un *ager argenterius*[2].

L'église d'Aoste, fondée au milieu du IV[e] siècle par saint Eusèbe, évêque de Verceil, dépendit d'abord de la métropole de Milan. Elle fut soumise à l'archevêque de Tarentaise et à la primatiale de Vienne par Adrien I[er], après que Charlemagne eut pris à Didier, roi des Lombards, la vallée d'Aoste.

L'assistance des évêques d'Aoste à quelques conciles de Milan ne contredit point leur agrégation à la province des Alpes graies et pennines, car plusieurs autres évêques des

[1] GUICHENON, *Episcoporum bellicensium chronologica series*, etc.

[2] GREMAUD, *Catalogue des évêques de Sion*, 18; — GUÉRARD, *Essai sur les divisions territoriales de la Gaule*, 144.

provinces gauloises y assistaient également avec licence ou mission spéciale de leur métropolitain, et ceux d'Aoste assistaient à la même époque aux conciles des Gaules[1].

Sous l'orthographe *Secutium* ou *Scutium* on reconnaît parfaitement la cité de Suse. On sait que la Maurienne était un *pagus* de cette cité. La mention du *vicus* principal accuse l'établissement de l'évêché, dont le titre était toujours attaché au nom d'une bourgade ou d'une ville et jamais à celui du territoire.

Le manuscrit du XIVe siècle ne parle plus de Suse, qui avait passé alors sous la juridiction exempte de l'abbé d'Oulx, et le *vicum Morienna* est devenu la *civitas Morigennensium*.

On a lieu de s'étonner de voir la Maurienne figurer encore à cette époque dans la province des Alpes graies et pennines, lorsqu'elle avait été rendue à la province Viennoise au moins dès le Xe siècle. Mais ce qui paraîtra plus surprenant encore, c'est que sur les vingt-six variantes de la *Notice des Gaules* trois seulement mentionnent la Maurienne pour la placer dans la province des Alpes graies et pennines, tandis que les vingt-trois autres n'en parlent pas du tout, loin de l'attribuer à la province Viennoise, dont elle a fait partie pendant dix siècles. Il est remarquable, toutefois, que quinze de ces dernières variantes expriment par XIV le nombre des cités de la province Viennoise, quoiqu'elles ne donnent les noms que de treize cités, en omettant la Maurienne.

Cette omission pourrait provenir de ce qu'elles sont des copies de plus anciens manuscrits, antérieurs à la fondation du diocèse de Maurienne, alors que la cité de Suse dépen-

[1] *Collectio conciliorum, ad decimum seculum.*

dait de la province des Alpes cottiennes annexée au prétoire d'Italie. Mais, à cette même époque, la cité d'Aoste ressortait aussi de la province de Milan et du prétoire d'Italie, et néanmoins les variantes la placent dans la province des Alpes graies et pennines, dépendant du prétoire des Gaules.

Je pense, Messieurs, qu'il faut chercher plus haut l'explication de cette difficulté. Déjà, sous Jules-César, l'État de Suse faisait partie de la Gaule ultérieure, séparée de la Gaule citérieure ou haute Italie par la station d'*Ocelum,* et les Ceutrons étaient ses alliés[1]. Aussitôt après les dernières victoires d'Auguste ou de ses lieutenants dans les Alpes, le Valais, le pays des Salasses et celui des Ceutrons et le territoire de Suse furent réunis provisoirement sous un propréteur[2]. Ce ne fut que plus tard, lors de l'organisation définitive de la Gaule et de l'Italie, qu'Auguste rétablit Julius Cottius dans son petit État de Suse, qui, sous Néron, forma la province des Alpes cottiennes, du nom de son dernier roi. Constantin rétablit un instant ce commandement militaire des anciennes Alpes graies et pennines, qui s'étendaient jusqu'au Mont-Viso[3].

Les trois variantes de la *Notice des Gaules,* sur lesquelles je viens d'étudier l'étendue de la province ecclésiastique de Tarentaise, semblent reproduire cette organisation primitive. La présence de la cité de Sion, *Sedunis,* qui plus tard fut absorbée par celle d'Octodure, vient appuyer ma conjecture sur l'ancienneté de ces copies de la *Notice*, et c'est sur les souvenirs de ce gouvernement militaire des Alpes graies et pennines que les évêques de Tarentaise ont

[1] *De Bello gallico,* I, x.

[2] *Mémoires de l'Académie de Savoie,* I; — Durandi, *Piemonte cispadano.*

[3] Gronovius, *Varia geographica.*

calqué les confins de leur province ecclésiastique. Il est remarquable que la résurrection de cette province a été l'œuvre de Charlemagne, le successeur des Césars d'Occident.

Dans les grandes cérémonies, l'archevêque de Tarentaise était assisté par quatre chanoines chantres portant chapes, mitres et bâtons d'argent pour représenter ses quatre suffragants[1]. L'institution de ces quatre assistants crossés, mitrés, fut maintenue au XVII[e] siècle par les statuts de M[gr] Germonio. Bien que la variante du XIV[e] siècle de la *Notice des Gaules* énumère quatre cités, après celle de Tarentaise, dans les Alpes graies et pennines, les suffragants n'avaient pas dépassé le nombre trois : c'étaient les évêques de Sion, d'Aoste et de Maurienne. C'est à tort qu'on a prétendu trouver deux siéges simultanés à Martigny et à Sion dans une époque même très reculée.

Ce souvenir de quatre suffragants n'avait de fondement réel que sur l'annexion momentanée des diocèses de Genève et de Belley sur la fin du XV[e] siècle et au commencement du XVI[e].

Dépossédés de la Maurienne au X[e] siècle, les archevêques de Tarentaise ont dû chercher à relever le décor de leur métropole par l'annexion de nouveaux suffragants. La position qu'ils occupaient dans l'Église et l'État, car plusieurs furent patriarches, cardinaux, lieutenants des empereurs d'Allemagne ou des princes de Savoie, légitimait leurs aspirations et semblait devoir leur en faciliter le succès[2]. Le pontificat de Félix V n'y fut peut-être pas

[1] BONNEFOY, *Vie d'Anastase Germonio*, 44 ; — FRISAT, *Domus Sabaudiæ*, 93.

[2] BESSON, *Mémoires*, etc., 211, 213, 215, 216.

inutile. En résignant l'évêché de Genève à Pierre III de Savoie, sur l'autorisation du pape Nicolas V en 1450, Amédée VIII en confia l'administration à l'archevêque de Tarentaise, Thomas de Sur. Jean-Louis de Savoie était évêque de Genève et administrateur de Tarentaise[1]. Les deux successeurs de Thomas de Sur à cette métropole furent les cardinaux de la Rovère, dont le dernier avait en Savoie la légation dont avait été pourvu Amédée VIII, lors de son abdication[2]. L'occasion semblait favorable d'attacher cette succession à la seule métropole ecclésiastique de Savoie qui fût en deçà des Alpes. Les luttes de la Maison de Savoie contre les Dauphins, la Suisse et les rois de France, lui en faisaient presque un devoir. En écartant la juridiction métropolitaine de Besançon sur Belley, de Vienne sur Maurienne et Genève, dont plusieurs titulaires avaient été transférés au siége métropolitain de Tarentaise, elle affermissait, par l'organisation ecclésiastique, l'unité politique imprimée à l'État par les *Statuta Sabaudiæ* et le concordat passé entre Amédée VIII et les prélats de Tarentaise, de Maurienne, d'Aoste et de Belley[3]. Rome avait sanctionné la nouvelle circonscription provinciale[4]. La création des évêchés de Chambéry et de Bourg, pour en soustraire les territoires aux juridictions épiscopales de Grenoble et de Mâcon, était une conséquence de la même politique qu'appuyait l'empereur d'Allemagne[5]. Mais les réclamations de François I[er] au concordat de Bologne et l'occupation française de la Savoie pendant plus de vingt-trois ans firent

[1] Besson, *Mémoires*, etc., 52.
[2] Id., 51, 217.
[3] Cibrario, *Studi storici*, 403 ; — Besson, *Mémoires*, etc., 455.
[4] Bonnefoy, *Vie de Germonio*, Preuves, 174.
[5] Grillet, *Dictionnaire historique*, II, 54.

disparaître cette organisation, qui cessa d'avoir sa raison d'être avec les aspirations d'Emmanuel-Philibert vers l'Italie et la cession progressive des provinces en deçà des Alpes.

J'aurais à étudier maintenant une autre face de l'histoire de l'épiscopat de Savoie : c'est l'origine des acquisitions territoriales, dont le caractère féodal mêla les pontifes aux agitations politiques. Issu de ce monde, le pouvoir temporel devait en traverser les péripéties.

Mais je crains de soustraire à cet auditoire distingué un temps précieux destiné à de véritables jouissances. Je ne veux pas retarder le charme qui nous attend tous dans le tableau patriotique que nous allons entendre.

Si cet essai a pu mériter votre bienveillance, vous voudrez bien, Messieurs, l'agréer comme un premier gage de la promesse qui vous a été faite de mon modeste concours aux travaux de l'Académie. Connaissant le prix qu'elle attache aux études sérieuses, j'ai pensé que l'hommage d'un travail qui a la conscience de l'être, bien que circonscrit dans des bornes restreintes, pourrait témoigner des sentiments qui me tiennent désormais à votre Société. A d'autres le privilége de produire des fleurs en toute saison, *flores*, et de tenir leur auditoire sous le charme toujours croissant de la parole ; pour moi, je serai heureux si je puis, en apportant quelques fruits, *fructus*, justifier l'honneur d'être membre effectif de l'Académie, qui produit depuis si longtemps des fleurs et des fruits.

RÉPONSE

DE

M. LE COMTE GREYFIÉ

PRÉSIDENT

MONSIEUR,

Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que vous appartenez à l'Académie. Il y a bien des années que vous êtes son correspondant et son agrégé, et ces titres n'ont pas été chez vous un vain mot. Les Mémoires de notre Compagnie renferment de nombreuses et importantes communications de vous. Et en même temps, Monsieur, que vous nous enrichissiez du fruit de vos études, en même temps que vous remplissiez avec zèle et succès les laborieuses fonctions de l'enseignement, vous trouviez le moyen de fournir aux Compagnies, sœurs et voisines de la nôtre, les trésors de votre vaste érudition.

Grâce à vous, Monsieur, les origines de notre patrie, les traces nombreuses qu'y ont laissées les Romains, les Francs, les Sarrasins, les Burgondes, les souverainetés

diverses qui s'y sont succédées, toutes les périodes de notre histoire nationale, ont été éclairées d'un nouveau jour.

Nous pouvons, avec vous, suivre pas à pas et dans tout leur parcours les voies romaines, qui sont le témoignage de cette puissante civilisation et qui ont dû la propager avec plus d'efficacité que les armes du Peuple-Roi.

Nous pouvons, avec vous, dire quelles villes ont successivement réuni les centres de population, quels monuments les ornaient, quelles inscriptions ont transmis jusqu'à nous les joies et les regrets de ces temps reculés.

Et vos charmantes monographies locales, quel intérêt n'ont-elles pas? Et avec quel charme ne voyons-nous pas se dérouler l'histoire de cette fraîche vallée de Beaufort, dans laquelle vous vîtes le jour, et qui ne fut pas seulement importante par ses vicissitudes féodales, mais aussi par ses institutions municipales.

Vos études, Monsieur, ne sont pas la stérile reproduction de choses qui ne sont plus. Elles nous montrent la vie humaine à des temps divers, et dans les passions et les agitations de l'humanité aux siècles les plus reculés nous pouvons contempler le miroir de ses passions et de ses agitations d'aujourd'hui et de toujours.

Aussi, pour obtenir ce résultat, vous a-t-il fallu au labeur incessant d'études scientifiques joindre cette imagination qui en présente les éléments sous son véritable point de vue, qui en comble les lacunes, qui donne à l'ensemble l'animation et la vie.

Vous n'aviez pas besoin de puiser ce don fécond de l'imagination dans un autre sang que dans celui de votre famille. N'êtes-vous pas le proche parent de ce grand poète dont vous portez le nom, de ce Ducis qui se rappela tou-

jours avec amour son origine savoyarde et que la Savoie aime tant à nommer parmi ses enfants, car il n'eut pas seulement un grand talent, mais, ce qui est bien préférable au talent, un grand caractère?

Aussi l'Académie est-elle heureuse de retrouver parmi ses membres ce nom qui lui est cher.

Mais permettez-moi de vous dire, Monsieur, qu'une des choses que notre Compagnie est heureuse de présenter en votre personne, c'est l'exemple, un grand exemple.

Vous souvient-il, Monsieur, de la première fois que j'eus l'honneur de vous voir, il y a bientôt un quart de siècle?

Vous étiez alors le vicaire inconnu d'une paroisse des montagnes; vous n'aviez à votre disposition ni livres, ni conseils, ni direction scientifique. Et cependant, tout jeune encore, vous aviez trouvé le moyen de parcourir les annales de notre passé, de les étudier dans les anciens auteurs et de comparer leurs passages souvent énigmatiques avec les choses elles-mêmes. L'épigraphie de nos vallées vous était familière, et vous connaissiez déjà tous les monuments de notre histoire nationale.

Depuis lors, et au milieu des fatigues de l'enseignement, et dans une ville où vous trouviez peu de personnes et peu de livres qui vous pussent aider, vous avez continué à marcher à pas sûrs vers la vérité historique; vous êtes devenu une autorité dans la science.

Ne m'est-il pas permis de vous dire que vous êtes un exemple, un grand exemple de ce que peut le talent uni à l'énergie du caractère, un exemple de ce qu'obtient la puissance du vouloir?

Il me semble qu'en vous accueillant dans son sein, en vous ouvrant ses rangs avec une solennité inaccoutumée, l'Académie s'adresse à ces jeunes générations qui nous

remplaceront bientôt sur le théâtre de ce monde et qu'elle leur dit :

Venez à nous, ô vous qu'intéressent le spectacle de la nature et ses grandeurs ; venez avec nous en étudier les mystères.

Venez à nous, ô vous qui aimez à sonder les âges anciens, à explorer l'histoire de l'humanité, à chercher dans son passé le secret de son avenir.

Venez à nous, ô vous qui désirez connaître la société présente, ses besoins, ses richesses, et qui cherchez son amélioration morale et matérielle.

Venez à nous, ô vous tous qui sentez un cœur généreux battre dans votre poitrine pour la science et pour la vérité, pour le bien, pour le beau, pour l'utile.

Venez à nous.

Que rien ne vous arrête. Apprenez, par l'exemple des nobles vétérans de la science, que vouloir c'est pouvoir et qu'il est aux veilles les plus laborieuses une compensation pleine de délices.

L'homme, nous dit un texte sacré, l'homme ne vit pas seulement de pain, il vit surtout de la parole qui sort de la bouche de Dieu.

Cette parole de Dieu, c'est la nature, c'est l'humanité, c'est son histoire, c'est son avenir, ce sont toutes les sciences qui racontent les œuvres de Dieu.

C'est là qu'est la vie de l'homme, la vie de ce qu'il y a en lui de grand, de noble et de sublime.

C'est par ces études que l'âme se prépare aux lumières surnaturelles qu'une révélation divine lui a dans ce monde laissé entrevoir, et dont elle jouira avec plénitude dans un monde meilleur.

Voilà, Monsieur, le haut enseignement que nous donne votre exemple; voilà l'un des motifs qui nous ont fait désirer de vous compter parmi nous et de profiter d'une manière plus complète de vos talents et de vos lumières.



DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. CHARLES CALLOUD

LU DANS LA SÉANCE DU 17 AOUT 1865.

ÉTUDES SUR L'IRRIGATION

ÉMINENCE, MESSIEURS,

Il y a quatorze ans, à pareille époque, j'avais obtenu l'agrément de lire, dans une séance de l'Académie de Savoie, un mémoire que je lui avais préparé. J'étais à peine installé dans cette ville où j'avais fixé ma demeure. Étranger à la cité, je ne l'étais déjà plus à l'Académie qui, patronne éclairée des jeunes essais, accueille toujours avec bienveillance et encourage même, en le couronnant, tout travail inspiré par l'amour de la science, des lettres et des arts. Le souvenir de cette séance est pour moi comme celui d'un jour qui marque dans la vie, car je me sentis, dès lors, affirmé dans le culte de la science et me vis admis

ouvrier dans ses chantiers. C'est que j'avais reçu un encouragement du caractère le plus amical. Je sentis, en ce jour, la chaude étreinte de plus d'une main amie, et de quel prix n'était-elle pas pour moi de la part d'hommes que je vénérais comme les Pères conscrits de la république des lettres dans mon pays !...

Hélas ! je ne les revois plus ici, au milieu de vous, ces hommes qui furent l'ornement de cet auguste aréopage, Léon Ménabréa, Aimé Rey, Melchior Raymond, Michel Saint-Martin, Augustin de Juge, Léon Costa de Beauregard ! A leur bienveillante protection, qui me plaça sur les marches de l'Académie et m'en aplanit la voie, qu'il me soit permis de répondre aujourd'hui par un salut de cœur à leur mémoire. A ce sentiment personnel de reconnaissance, ne faut-il pas ajouter l'expression d'un sentiment plus profond que vous éprouvez tous, de concert avec le pays, au souvenir de leurs services, de leur zèle pour la science et de leur dévouement si pur à tout ce qui touchait aux intérêts de nos chères vallées ?

J'ai pensé à ces illustres morts, si dignes d'hommages et de regrets, avant de venir vous adresser, à vous leurs bien-aimés collègues et amis, à vous leurs coopérateurs, à vous leurs successeurs, mes remercîments pour les suffrages bienveillants dont vous m'avez honoré. Mais si le titre d'académicien, décerné par des concitoyens, est le plus doux témoignage de leur estime qu'il est louable d'ambitionner, il ne faut pas méconnaître son prix, il est surtout le couronnement d'une vie de travail. Vous m'avez fait l'honneur qui n'est dû qu'au mérite et au mérite orné de cheveux blancs. Et quel honneur dans cette savante Compagnie où se remarque un prince de l'Église, l'éminent prélat qui, depuis cinquante

ans, alimente nos archives; que nous voyons avec orgueil présider, depuis bientôt trente ans, toutes nos solennités académiques, ce Nestor de l'épiscopat, que la divine Providence nous conserve et que nous aimons voir comme le grand chêne à la verdeur séculaire! Quel honneur, dirai-je, de prendre part à vos délibérations de savants, d'hommes de lettres et d'amis des arts; à vos travaux qui ont un but, celui de servir, de grandir l'humanité, et un objet, celui d'enrichir notre histoire littéraire et scientifique et de laisser ainsi une tradition de gloire à la patrie!

Aussi mon émotion est grande, car elle est proportionnée à la distance qui me sépare de vous. Un espoir me rassure, c'est qu'éclairé par vos lumières, affermi par votre expérience et guidé par le sillon de vos labeurs, j'arriverai, à votre suite, au noble but que s'est proposé l'institution de l'Académie dès son origine, sous les auspices de deux grands noms de notre Savoie, le président Favre et saint François de Sales, qui lui léguèrent cette épigraphe charmante que leur inspira l'amour de nos montagnes : *Flores et Fructus*.

Les premiers mémoires que j'ai présentés à l'Académie traitaient de l'amendement des terres et de la fixation de l'ammoniaque dans les engrais; c'était en vue de démontrer, d'après les leçons de la chimie qui a élevé l'agriculture au rang des sciences, l'importance capitale du maintien de l'équilibre dans le sol, c'est-à-dire la doctrine de la balance entre les principes producteurs fonciers et les produits enlevés par la culture. Dans une contrée spécialement agricole comme la nôtre, tout invite à parler d'agriculture, et qui de nous, en parcourant nos riantes vallées, n'aime pas à y promener un œil observateur? Qui de nous ne se sent pas attiré vers tout ce qui se rattache aux soins des

terres et même ne se sent pas excité à la recherche des moyens les plus propres à en augmenter la fécondité? C'est avec ces dispositions, pour ainsi dire, toutes naturelles à nous, fils de cultivateurs, que nous aimerons entendre les dissertations qui ont pour objet cet art éminent, auquel les anciens vouèrent une espèce de culte, et qu'on s'accorde à considérer comme la principale barrière de la décadence des peuples par l'amour du sol qu'il fixe dans les cœurs.

Après la question de l'amendement des terres, se place, sur un plan parallèle, celle de l'irrigation. En effet, après avoir conditionné le sol en matériaux producteurs, pris tant dans l'ordre minéral qu'organique, il convient de lui donner en supplément, toutes les fois qu'il en aura besoin, de l'eau qui est indispensable à la marche régulière de toute végétation. De l'eau et des matériaux d'amendement en quantité suffisante dans une terre en culture, appropriée d'ailleurs par tous les soins mécaniques, c'est tout le fond de l'art agricole. Celui-ci n'est art que dans la proportion des moyens à la disposition de l'homme. Ainsi, il ne dépendra jamais de l'homme de suppléer au défaut de lumière solaire et de chaleur atmosphérique; son art, si étendu qu'il soit, s'arrête là; mais il pourra toujours assujétir à son génie, à son industrie, une provision d'eau et d'engrais pour en faire bénéficier la terre confiée à ses soins. Ce n'est pas que l'eau, considérée en dehors de l'organisation et des lois de l'économie, fonctionne comme engrais, mais elle est, dans le plan de la végétation, aussi indispensable que les engrais, parce qu'elle leur sert de véhicule et que, sans elle, ils seraient inertes et, partant, la vie organique suspendue, anéantie. Considérés à ce point de vue, les engrais, soit les matériaux essentiels de nutrition des

végétaux, constituent le capital d'un fonds de terre et l'eau est l'agent de circulation de ce capital. Et que serait un capital sans circulation? l'image de l'immobilité et de la mort. L'eau est donc nécessaire à la vie végétative; elle en est le régulateur comme elle est le complément, le coefficient de toute sorte d'engrais. Cette doctrine se passe de démonstration.

Quand on considère la masse d'eau qui, sous toutes ses formes, à l'état solide, liquide et gazeux, couvre le globe terrestre, dont seulement, à la condition de mer, elle représente les 4/5es en étendue, on ne peut pas ne pas s'arrêter à la contemplation de la sagesse infinie qui a présidé à cette colossale provision. Avec les émissions infiniment subtiles et diffusibles de lumière et de chaleur de son soleil, Dieu a voulu répandre sur notre planète des torrents d'eau. Il y a ici la clef du mystère qui nous voile le mécanisme de la végétation, mécanisme admirable dont l'eau est le médiateur. D'une part, il a répandu avec profusion un fluide impondérable, calorifique, et, de l'autre, un fluide matériel, susceptible de garder, de conduire et de distribuer la chaleur et, par là, doué d'une force permanente de réaction. Nous ne savons pas ce que deviennent les flots de lumière dont l'espace est inondé; mais, en dehors des études optiques qui nous apprennent qu'elle est la cause de la visibilité et de la coloration des corps, nous savons que la lumière solaire opère une réaction capitale pour le règne végétal, celle de faire immobiliser par la plante le carbone de l'acide carbonique contenu dans l'air et dans le sol; mais nous savons aussi que la chaleur qui accompagne son émission sidérale peut être conservée, immobilisée et rendue ensuite libre. La conservation, soit la transmission de la chaleur, est supérieure

dans l'eau, à raison de sa fluidité, entre tous les corps de la nature. C'est par l'eau que se fait, dans tous les climats, l'économie de la chaleur dont la plante a besoin; c'est sur cette propriété éminente qu'a l'eau de conserver et de ménager la chaleur nécessaire à la vitalité de la plante, que repose toute l'intelligence de l'irrigation.

Par les lois de la création, il s'est fait une distribution inégale de la chaleur sur le globe; cette inégalité, si choquante en apparence, forme pourtant un beau tableau des harmonies de la nature; c'est que le Créateur, en faisant le monde tel qu'il est, a établi partout le système des équivalences, et ainsi tout son monde marche sans qu'une perturbation intervienne. On y voit, en effet, des zones opposées, caractérisées par une haute et basse température aérienne, et d'autres intermédiaires qui forment le juste milieu dans cette distribution, en tenant tour à tour des unes et des autres. De là les zones appelées *chaudes*, *froides* et *tempérées*.

Dans les premières, l'air, toujours fortement réchauffé, ne permet pas la fréquence de la pluie et circonscrit les précipitations aqueuses dans une saison où le vent prend une direction uniforme. Là, les jours et les nuits ont à peu près la même durée; là, des jours brillants, inondés de lumière, où l'air est saturé d'eau gazéifiée, et des nuits sereines qui ramènent au sol, desséché par un soleil ardent, la rosée et la fraîcheur en abondance. Dans les secondes, la température atmosphérique subit des élévations et des abaissements proportionnels à la durée des jours et des nuits. Là, la période des longues nuits constitue la saison rigoureuse où la terre se couvre de neige, de givre et de glaçons; c'est le temps des frimas, celui de la grande provision d'eau superposée qui précède l'époque

des longs jours où un soleil presque permanent à l'horizon, dorant le sol imbibé profondément, amendé par toutes les condensations d'engrais volatils entraînés avec la neige, et réchauffant sans interruption l'atmosphère, y fait marcher à grande vitesse la végétation. Là, des chaleurs éthiopiennes succèdent aux âpres hivers russes. Dans cette exposition des deux zones opposées, il ne faut pas mettre en compte les espaces considérables de l'une et l'autre zone où il y a un arrêt complet de la végétation. Dans ce cas, toutes les deux ont leur désert : ici, des mers de glace et des steppes; là, des mers de sable et des terres calcinées. Encore ici se trouvent-ils des exemples à l'appui de la thèse que je soutiens. La végétation n'apparaît-elle pas belle et luxuriante dans les oasis arrosées, soit dans les steppes du Nord, soit dans les sables arides des Saharas? Une considération vient, de plus, démontrer la correspondance des deux zones opposées. Sous le rapport de la production en grains, elles ont tant de similitude qu'il faut bien s'arrêter un instant sur la cause d'une fertilité prodigieuse commune à ces deux zones. Il y a quelque chose de choquant quand on rapproche la Russie de l'Égypte dont les climats sont si différents. Eh bien! certaines terres cultivées de l'une et l'autre région ont un égal privilége pour le rendement en blé, cette précieuse semence qui est l'expression radicale de la civilisation, parce qu'elle est la base constante de la saine alimentation de l'homme.

L'eau est le trait d'union de cette merveilleuse identité de fertilité pour des terres qui s'étendent, en Russie, de 54° à 57° latitude nord[1], sous le nom de *Tchernoï-Zem*, et, en Egypte, de 27° à 31° même latitude, de Medynet au

[1] MALAGUTTI, *Leçons de chimie agricole*, 7e leçon.

Delta. Pour ces deux régions à latitudes si distantes, l'apport de l'eau par le Nil et par les fortes rosées des nuits sereines, en Egypte, et, en Russie, par les couches superposées de neige et de grésil pendant six mois de durée, engraisse le sol arable en le dotant d'une riche provision d'azote, sous la forme de nitrate d'ammoniaque que les recherches de la chimie moderne ont démontré dans tous les météores aqueux[1]. Du reste, la profonde couche meuble des *Tchernoï-Zem* est d'une provenance identique à celle des limons déposés anciennement par le Nil. Ce sont, pour les unes et les autres régions, des terrains de transports fluviatiles si riches en matières organiques azotées qu'ils se passent d'engrais et rapportent sans frais de fumure. Ce sont ces observations qui ont donné l'idée de la méthode du colmatage, cette branche de l'art de l'irrigation, en profitant, pour couvrir les terres basses, dénudées ou submergées, des limons charriés par les cours d'eau chargés de matières terreuses très souvent riches en débris organiques. Ce sont ensuite des terres du meilleur rapport.

Ce n'est pas sans laisser un grand sujet d'instruction que la Providence a mis, dans les deux zones opposées du Nord et du Midi, d'immenses provisions d'eau. Dans l'intérieur des terres, nulle part cette provision n'est plus grande que dans le Nord, où l'on voit des lacs vastes et nombreux, et dans le Midi, se trouvent les plus hautes montagnes du globe, qui ont la mission d'arrêter les nuages et d'y amonceler des neiges perpétuelles pour entretenir de grands fleuves. En effet, c'est dans ces deux zones opposées où se remarquent les plus vastes cours d'eau, les plus beaux fleuves du monde.

[1] Liebig, Boussingault, Bineau, Barral, Isidore Pierre, Pouriau, Martin, etc. (Voir *Chimie agricole*, par Isidore Pierre, chap. vi.)

L'eau, ce médiateur de la végétation, qui, suivant les climats, fonctionne tantôt comme régulateur, tantôt comme compensateur de la chaleur atmosphérique, y apparaît en abondance et, par sa masse, invite les populations groupées sur leurs bords favorisés à féconder leurs héritages. Aussi, de temps immémorial, l'art admirable des irrigations y est-il pratiqué, particulièrement dans les zones méridionales. Ce que les récits des auteurs anciens nous ont appris des vastes travaux hydrauliques dont était dotée l'Égypte, en vue de la fertilisation des terres, suscite autant notre étonnement que notre admiration pour ce génie égyptien qui sut si bien utiliser les ressources d'un grand fleuve et lutter, par de beaux ouvrages de provision, contre les menaces du désert toujours prêt à élargir ses envahissements. Qui, déjà sur les bancs de l'école, ne s'est pas associé aux éloges de l'histoire en face des immenses réservoirs d'eau dits de Mœris?

La Babylonie, la Médie, la Perse, utilisaient les cours de l'Euphrate et du Tigre pour porter leurs eaux fractionnées au sein de vastes plaines sablonneuses, converties, par ce moyen, en belles prairies, en jardins délicieux, en riches moissons. Hérodote, dans son récit des merveilles de Babylone, cette reine des cités antiques, de quinze lieues de tour, dont la population était de plus de deux millions, rapporte qu'une grande souveraine de l'empire assyrien, Nitocris, fit creuser, en amont de la cité, un réservoir d'une fabuleuse dimension, un vrai ouvrage de Titan, pour régulariser le cours rapide de l'Euphrate et pour y recevoir les dépôts charriés par le fleuve. De là, les eaux éclaircies étaient distribuées, par un nombre prodigieux de canaux, dans les terres, tantôt directement, tantôt par des machines élévatoires. Aussi le district de la Babylonie,

le moindre de l'empire assyrien en étendue, était-il rendu, par ce moyen, si fertile qu'il nourrissait seul la populeuse capitale et, de plus, concourait aux subsistances de l'armée pendant un tiers de l'année[1]. C'est dans ces parages, dont la fertilité n'y faisait pas redouter un surcroît de population, que furent amenés les 70,000 captifs hébreux qui, errant sur les bords des canaux d'irrigation, sous les ombrages des saules, firent entendre les amers regrets de la patrie absente[2].

Dans l'Inde, les eaux du Gange et de ses nombreux affluents aussi beaux que les plus grands fleuves des régions tempérées, celles de l'Indus, de l'Hydaspe, du Brahmapoutra et des cours intérieurs alimentés par les monts Gates, diffluent dans les campagnes de la riche péninsule par une infinité de canaux d'arrosement, dont quelques-uns ont un parcours de plus de 200 kilomètres[3].

Cette savante distribution des eaux, au profit de l'agriculture, existait déjà dans l'Inde dans toute sa perfection, par les soins des princes indiens, avant que cette vaste contrée eût subi la transformation politique que lui a imposée le génie mercantile anglais, qui laisse déchoir ces beaux ouvrages[4].

En Chine, pays modèle des travaux agricoles, la méthode des irrigations est exécutée avec des soins qui attestent son importance. Là, l'amour de l'eau égale celui de la terre,

[1] Hérodote, liv. Ier, chap. CLXXXXIII.

[2] Psaume CXXXVI, *Super flumina Babylonis.*

[3] Vignotti, *Mémoire sur les irrigations du Piémont et de la Lombardie (Journal d'agriculture pratique)*, tome Ier, 1863, page 73 ; note extraite de l'ouvrage R. Baird Smith.

[4] Id., *id.;* note extraite du livre Holde, *Description de l'agriculture en Chine.*

tant on sait apprécier ses effets fertilisants. C'est dans cet immense plateau sémitique que circulent les deux plus grands fleuves connus, le Hoang-Ho et le Kiang-Tzi, dont le parcours a plus de mille lieues. Outre d'innombrables canaux d'arrosement, la Chine possède le canal impérial, la plus grande merveille hydraulique de l'univers. On raconte qu'une population de plusieurs millions habite constamment dans des bateaux amarrés sur les bords des lacs et des fleuves *Bleu* et *Jaune*. Entre les divers genres d'industrie de cette population grouillant sur les bateaux, il y a celle des fournisseurs d'eau pour l'arrosage des terres à l'aide de machines hydrauliques dont ils surveillent la marche. Sur un de ces lacs, le Toung-Ting, dans le Hounan, on voit les habitants de ses rivages établir des radeaux couverts de terre où ils cultivent des fleurs et des plantes potagères. Rien de plus gracieux que ces petits jardins flottants qui errent sur la surface de l'eau au caprice des vents.

On sait que cette pratique chinoise existe, de temps immémorial, dans les *Chinampas* du lac Tezcuco, qui fournissent des légumes et des fleurs aux marchés de la capitale du Mexique.

Cette manière de créer un sol productif, flottant sur l'eau, n'atteste-t-elle pas une industrie agricole avancée, que les exemples multipliés des avantages d'une irrigation bien ordonnée fortifient chaque jour?

Les Arabes, qui furent aussi initiés de bonne heure aux arts et qui les cultivèrent avec tant de perfection, importèrent dans les contrées conquises par leurs armes et où ils se maintinrent, la méthode savante des irrigations. On sait combien devinrent florissantes, au point de vue agricole, l'Égypte, Bagdad, Damas, leurs plus riches possessions orientales. L'Espagne doit à ces enfants du désert, issus de

pères pasteurs, sans compter ses magnifiques monuments mauresques, la plupart des ouvrages hydrauliques appliqués à l'agriculture, qu'elle possède. C'est d'eux aussi qu'elle a hérité de cette aptitude à triompher des difficultés qu'offre l'aménagement des eaux dans les terres montueuses, aptitude transmise ensuite aux colons de ses anciennes possessions américaines sur les deux versants des Andes. Chez nous, dans quelques localités à versant méridional de la haute Maurienne, nous voyons quelques restes de canaux d'arrosement, savamment ordonnancés en étages dans ces terres pentueuses, qui datent de l'invasion sarrasine. On a attribué ces travaux à l'époque gallo-romaine; mais on sait que les Romains s'appliquaient plus à la construction d'aqueducs en vue de la salubrité et des services hygiéniques qu'à ceux destinés à l'arrosement des prairies. Ce que l'on sait de la pratique des irrigations, par l'histoire romaine, se rapporte spécialement aux plaines transpadanes et cispadanes arrosées par les affluents du Pô; mais cette coutume, dont ont hérité et qu'ont perfectionnée au plus haut point les populations qui habitent aujourd'hui ces belles plaines, ne venait pas des Romains, mais des Étrusques[1], peuple primitif de l'Italie, plus ami des arts qui restent et civilisent que de la guerre qui, presque toujours despotique, aigrit et détruit.

Nous avons donc les plus beaux exemples de l'art de l'irrigation dans les peuples anciens, dans ces peuples primitifs de l'Orient, qui reçurent par privilége le don des arts et des connaissances utiles et qui, s'ils altérèrent ensuite les notions religieuses, tutrices de la vie des

[1] *Des Irrigations en Piémont et en Lombardie*, par VIGNOTTI; mémoire cité.

nations, jusqu'à tomber dans la plus déplorable confusion morale, conservèrent au moins des points de repère dans la conduite intelligente de l'agriculture, au moyen de laquelle ils eurent une ère de prospérité et de grandeur et acquirent même des droits aux éloges de l'histoire.

Dans ce rapide coup-d'œil rétrospectif sur la savante ordonnance des irrigations chez les peuples de l'Orient qui surent si bien, selon les cas, aider la nature et lutter contre les intempéries d'un climat brûlant, il y a déjà une leçon sur l'utilité de l'aménagement des eaux au profit de l'agriculture. Mais il ne faut pas confondre ce qui était nécessité chez eux et les obligeait à des sacrifices pour de grands travaux hydrauliques et ce qui ne serait qu'utilité dans nos zones tempérées, où il ne faut qu'aider la nature. Nous savons parfaitement qu'en parcourant les zones situées entre les 20e et 40e degrés de latitude de notre hémisphère, où les pluies intermittentes sont fort rares, les terres sont tour à tour riantes ou désolées, suivant que l'eau abonde ou manque. Nous savons, par exemple, ce que le génie de la France a fait dans le Sahara algérien, où des oasis mourantes et abandonnées ont été rendues à la culture en y faisant affluer de larges nappes d'eau, amenées par le forage des profondeurs du sol, sous les yeux des populations nomades du désert, stupéfaites de ce bienfait inespéré. Sans cet apport merveilleux d'eau, dû aux révélations de la géologie, aux savantes exécutions du génie et à la patience éprouvée des braves soldats de l'armée d'Afrique[1], que seraient devenues ces oasis que, des hauteurs de l'Aurès, on voit aujour-

[1] Dans la conception et l'exécution de ces beaux ouvrages artésiens, l'humanité et la science ont un hommage spécial pour M. Charles Laurent.

d'hui si vertes et s'élargissant chaque jour sous les ombrages des palmiers? Ces points de terre, où l'humidité est intermittente et où se groupent quelques pauvres familles sahariennes, par le seul attachement qu'inspirent les souvenirs traditionnels, eussent été bientôt laissés en proie à l'avidité dévorante du désert qui, lui, ne connaît qu'une barrière, celle des sillons protégés par un filet d'eau vive.

Nous avons suivi naguère, avec un intérêt renouvelé chaque jour, le voyage de notre Souverain en Algérie; nous l'avons vu parcourant par étapes, en tous les sens et jusqu'aux oasis de Biskra, cette belle colonie qui, depuis trente-six ans, a coûté, selon la mesure de ce qu'on en attend, tant d'or et de sang français. Nous l'avons vu se mêler à cette ardente population arabe qui remue comme un essaim d'abeilles attendant une ruche, se faire voir à elle, si peu habituée à l'idée de la majesté du pouvoir, sonder ses besoins, applaudir aux progrès des colons, encourager leurs vaillants efforts et prendre état de tout pour un plan d'administration coloniale inspiré par ses royales sollicitudes. Nous ne saurions pénétrer assez avant dans les combinaisons de ce plan en élaboration; mais nous formulons un vœu qui n'est sans doute que supplétif[1] : c'est qu'il

[1] En effet, le gouvernement et des sociétés industrielles ont déjà fait exécuter plusieurs barrages en Algérie pour les irrigations. Le barrage de l'Habra, dans la province d'Oran, sert à irriguer environ 20,000 hectares de terres appartenant à la colonisation. Le barrage de l'Hamiz, dans la Mitidja, sert à irriguer 24,000 hectares de terres appartenant aussi aux colons. La vallée du Chélif est coupée par de nombreux affluents de ce fleuve, où le gouvernement se propose d'établir des barrages pour des prises d'eau servant à l'irrigation. On voit que le gouvernement s'occupe d'étendre et d'encourager l'irrigation en Algérie.

y soit pris des mesures moins restreintes pour l'aménagement des eaux, c'est qu'il ne soit pas perdu une seule goutte d'eau en un pays où elle a tant de prix, c'est que le génie emploie toutes ses ressources à doter tous les cercles d'exploitation rurale d'un réseau de conduites d'eau courante, et, quand il n'y en a pas, de réservoirs assez vastes qui recueillent, comme cela se pratiquait dans l'ancienne Palestine, les eaux pluviales pendant l'hiver pour suppléer au manque d'eau pendant la saison sèche, enfin que tout y soit disposé pour un système d'irrigation en harmonie avec le genre de culture suivi par les colons. Alors l'avenir de la colonie sera assuré[1]; sa prospérité agricole, sauvegardée par des apports d'eau qui, sous un climat si chaud, est la mesure certaine d'une perpétuelle abondance, deviendra florissante, et la paix, résultat de la diffusion de l'aisance et d'une sage administration, ne quittera plus ces parages où elle a subi de fâcheuses intermittences. Et quand ce résultat désiré sera atteint, ce ne sera plus dans nos gazettes, périodiquement empreintes de récits sanglants, des soulèvements de la population arabe qui mettent en épreuve notre vaillante armée, mais sur nos marchés, alimentés par les productions de toute sorte de la riche colonie, que sera répétée cette question jadis familière dans la vieille Rome : *Quid novi de Africa?...*

[1] Cette interprétation de la sauvegarde de la colonie d'Alger, par le seul fait d'une ample distribution d'eau, peut paraître paradoxale. Nous la maintenons à plus d'un titre. Ce qui attachera au sol la remuante population arabe, ce sera la facilité de se procurer de l'eau, le principal élément de vie de la propriété. Notons aussi combien l'eau a d'attraits pour les peuples orientaux; ce qui fait bénir la France dans les oasis du Sahara, n'est-ce pas l'eau abondante qu'elle y a amenée par les puits artésiens ?

Il serait le cas d'examiner ici les travaux d'irrigation essayés dans nos vallées alpines. Disons tout d'abord qu'ils sont très restreints et pas en rapport avec les ressources que nous offrent d'abondantes eaux et des terres pentueuses généralement bien exposées. La manie d'écorcher le sol en vue d'une culture grainière, souvent chétive et payant à peine les frais, jusque dans les terres les plus pentueuses, est trop enracinée dans les conceptions de nos cultivateurs campagnards pour espérer d'y voir substituer le régime des prairies. On s'est plaint de ce que, dans nos hautes vallées, l'avalement y empêchait les progrès de l'agriculture; mais n'est-ce pas le favoriser que d'écorcher sans cesse les terres inclinées dont les eaux pluviales ruinent les labours, en emportant soit les engrais qui y ont été mis à force de bras, soit les parcelles minérales qui en constituent la couche meuble ?

Evidemment ces terres, par leur déclivité, sont spécialement destinées au régime des prairies dont les gazons soutiendraient le sol d'une part et, de l'autre, donneraient un rendement d'herbe que les eaux pluviales ou celles qu'on y conduirait par un aménagement spécial entretiendraient avec bénéfice sans amoindrir le fonds. Ce sont ces terres pentueuses, sans cesse exposées à l'avalement par les labours qu'on y pratique à tort, qu'il convient de réserver exclusivement au régime des prairies qui triplerait le nombre de nos bestiaux; c'est là le moyen le plus sûr de ménager le revenu que le cultivateur a en vue et qu'il compromet en maltraitant son héritage.

Ce n'est pas ainsi qu'on procède à l'égard des terres pentueuses du versant italien de nos Alpes. Dans la vallée d'Aoste, toutes les terres supérieures sont converties en prairies et irriguées. On peut voir là un modèle d'irrigation pour les terres inclinées; une multitude de canaux et de

tranchées, disposés en étages, y servent à distribuer les eaux, et ainsi ni la sécheresse ni l'avalement ne sont à redouter.

La tentative la plus considérable qui a été faite dans l'art de l'irrigation, pour les vastes terrains à prairies de la campagne de Chambéry, n'est point encore arrivée à un degré de perfection qu'elle serait susceptible d'acquérir. Ce n'est pas la faute de l'eau qui, là, réunit les conditions supérieures de fertilisation, mais bien celle de la préparation des terrains irrigués dont le nivellement laisse à désirer, dont l'étanchement par les canaux de dérivation, de manière à réaliser cette condition importante pour les régions tempérées, le *sat prata bibère* de Virgile, est imparfait et peut-être aussi celle du sous-sol qui, de nature argileuse, y maintient une humidité exubérante d'où naissent des herbes palustres.

Ce fait de la production d'herbes de marais, assez fréquent dans les essais d'irrigation pratiqués dans nos vallées, a motivé des accusations à l'encontre des eaux. On répand généralement l'opinion d'une influence mauvaise de la part des eaux. C'est une erreur qu'il faut relever. Toutes les eaux, sauf des exceptions extraordinaires prises dans certaines eaux minérales trop chargées de sels et incrustantes, sont propices à l'irrigation. J'ai vu des eaux, en Maurienne et en Tarentaise, chargées presque à deux milliémes de sulfate de chaux, d'autres, très peu minéralisées, produire de très bonnes récoltes d'herbe comme les simples eaux bi-carbonatées terreuses de la basse Savoie. Le défaut ne vient pas ici de l'eau, mais des conditions imperméables du sous-sol[1].

[1] Voir Documents A, Tableaux de la composition des eaux des régions *alpine* et *sous-alpine* de la Savoie.

Le succès de l'entreprise de la Société d'irrigation qui utilise les cours d'eau de l'Albane, de l'Hyère et de Leysse, commencée en 1771, suspendue pendant la Révolution et renouvelée en 1827, est limité aux prairies situées au nord de Chambéry et dont le plan présente le plus de nivellement. On y récolte deux fortes coupes de foin, sans compter une abondante pâture en automne.

Mais si les irrigations laissent à désirer considérablement chez nous au point de vue de l'art, il n'en est pas de même des travaux de colmatage. La vallée inférieure de l'Arc, la vallée moyenne de l'Isère, ont reçu et continuent à recevoir périodiquement les dépôts de ces cours d'eau alpins, très limoneux pendant la fonte des neiges. Déjà environ 3,000 hectares de terrains vagues, marécageux, où erraient les rivières de l'Isère et de l'Arc avant leur endiguement, ce qui en faisait des foyers d'émanations insalubres, ont été recouverts par leurs dépôts à une épaisseur d'un mètre et portent aujourd'hui de magnifiques récoltes.

Celui qui a donné l'exemple des premiers travaux réguliers de colmatage dans ces vallées est peu connu. Qu'il me soit permis de rappeler aujourd'hui la mémoire d'un généreux concitoyen qui sacrifia aisance, fortune et repos, pour nous initier à des opérations d'atterrissements dont on redoutait l'entreprise, par la perspective des frais à faire et des difficultés à vaincre.

Quelques années avant la Révolution, de petits essais d'atterrissements, par les dépôts périodiques de l'Arc, furent tentés par révérend Sébastien Brunier, chanoine de la collégiale d'Aiguebelle, sur des *glières* situées en aval de cette ville, sur la rive gauche de la rivière. Il rendit, par ce moyen, environ vingt hectares de terrains à l'agriculture. Mais ce fut son neveu, Paulin Brunier, pharmacien et

ancien militaire, qui donna un développement considérable à ce genre de travail, en construisant une digue solide et si bien agencée que le génie n'eût pas à y faire des rectifications lorsque, trente ans après, furent ordonnés les travaux pour l'endiguement général de l'Arc et de l'Isère. Par ses seules ressources et avec une constance héroïque, digne des temps antiques, il fit diguer et atterrir les fonds qu'on trouve en amont d'Aiguebelle, sur la rive droite de l'Arc, depuis Argentine jusqu'à Randens, et arracha, par ce moyen, aux divagations de la rivière plus de soixante-dix hectares de *glières* qu'il convertit en terres du meilleur rendement. Il commença ce travail en 1808 et le termina en 1820. C'était l'œuvre d'un gouvernement : aussi la fortune de Paulin Brunier s'y est épuisée ; il y a dépensé 150,000 francs. Et après un tel travail qui eût dû recevoir des subsides et des encouragements, après cette entreprise féconde en résultats les plus avantageux pour le pays, il est mort pauvre et oublié.

C'est le sort commun aux hommes de génie, aux hommes utiles ; car l'humanité est ainsi faite que, comme l'enfance, elle a plus d'attention pour l'objet reçu que pour la main qui a donné[1].

L'exemple des beaux résultats obtenus par le judicieux emploi de l'irrigation, dans les contrées où cette méthode

[1] L'exemple de Paulin Brunier, qui s'y était ruiné, n'a pas empêché François Rey, percepteur à Aiguebelle, d'opérer, quelques années après, l'atterrissement de trente-trois hectares de *glières* sur la rive gauche de l'Arc, en aval d'Aiguebelle. Après ce beau et utile travail, il n'eut pas la consolation de se voir dédommagé par le gouvernement sarde auquel il eut recours inutilement. Ces trois initiateurs de colmatage dans nos vallées ont donné plus de cent vingt hectares de terrains arables à la population d'Aiguebelle, qui auparavant était réduite à la médiocre possession de quelques lopins de terre.

est florissante, comme en Piémont et en Lombardie, est le plus souvent suffisant pour en recommander la pratique ; mais quand on peut appuyer le système par le raisonnement et par la science, son application a plus de chance d'être généralisée. Je ne réserve ici qu'un petit espace à cette explication, qui demande des développements dans un exposé moins restreint.

Le principe de l'irrigation comme science, et devant éclairer son application comme art, repose sur deux faits capitaux.

Indépendamment de ce qu'elle opère, au point de vue de l'économie organique, à l'égard de la plante et de tous les êtres organisés, chose qui est indiscutable, l'eau fait fonction, 1° de médiateur constant de la somme de chaleur nécessaire à la vitalité de la plante; 2° de véhicule d'agents substantiels pour subvenir à sa croissance.

Premier fait : L'eau, à raison de sa nature fluide et circulatoire, étant apte à conserver longtemps la chaleur répandue soit dans l'atmosphère, soit dans le sol, est le médiateur de la température nécessaire à la végétation.

Une couche d'eau courante sur l'herbe des prairies y opère l'effet d'un vêtement sur notre corps, d'une toison sur la bête ovine, d'un duvet de plumes sur l'oiseau, toute chose qui conserve la chaleur dans son foyer vital et fait obstacle à la soustraction du calorique par le rayonnement. L'eau est un corps long à s'échauffer, mais aussi très lent à se refroidir; en d'autres termes, l'eau est un des corps naturels qui garde le plus longtemps son calorique acquis. C'est l'inverse de ce qui se passe à l'égard du sol; celui-ci, composé d'éléments minéraux divers qui s'échauffent rapidement à l'exposition solaire, perd par le rayonnement, avec la même rapidité, son calorique acquis. De là une

acquisition exagérée et un abaissement prompt de température, deux états également préjudiciables à la vitalité de la plante, d'une part, par le dessèchement qu'elle éprouve, et, de l'autre, par la transition brusque du chaud au froid qu'elle subit.

Cette considération scientifique sur le principe fondamental du mouillage du sol, par un écoulement constant d'eau qui y maintient une température profitable à la plante, est parfaitement comprise par l'homme d'étude initié à la connaissance des lois qui président au régime et à l'équilibre de la chaleur. Pour l'homme des champs, il faut un exemple, une explication palpable du fait. Lorsqu'on voit, dans les climats tempérés, en plein hiver, à côté d'une mare d'eau glacée ou au milieu d'un pré couvert de neige, couler l'eau claire d'une fontaine et qu'on aperçoit sur tout son parcours l'herbe verdoyer et grandir, on a une preuve du fait de la conservation dans l'eau courante, d'une quantité de calorique suffisante pour développer les végétations herbacées du sol immergé. Le froid aérien, assez puissant pour maintenir soit la congélation de l'eau stagnante qui a perdu son calorique, soit une couche de neige sur la terre nue, ne fait rien ou à peu près rien sur l'eau courante qui recèle assez de calorique pour lui résister. Dans ce cas, l'eau, ne recevant pas de chaleur de l'air, l'a prise au sous-sol pour la ménager à la plante utile qui en a besoin pour végéter. Évidemment, à son égard, l'eau fonctionne ici comme serre chaude. Cette végétation mignonne de l'herbe prairiale sous la nappe limpide et demi-tiède de l'eau courante, alors que partout autour d'elle la nature est morte, est une preuve manifeste du bienfait promis par une irrigation savamment organisée, dans les saisons de transition de l'hiver à l'été et de l'été à l'hiver.

Voilà la ressource que nous offre l'art de l'irrigation dans les zones tempérées qui participent alors bien plus du climat des zones *froides* que de celui des zones *chaudes;* voilà une des applications du système des équivalences dans l'économie de la chaleur répandue sur le globe, dont je parlais tout-à-l'heure, et qui seule, parce que nous la comprenons, nous invite à bénir, à louer la sagesse infinie du Créateur[1].

Le fait de la réserve du calorique dans l'eau courante et de sa transmission par elle à la plante prime dans la question de l'irrigation. Il est parfaitement connu des hydrauliciens agronomes de la Lombardie et du Piémont, qui savent exploiter la capacité de l'eau pour le calorique par la formation des *marcite,* industrie spéciale, admirablement pratiquée dans ces deux contrées, qui donnent sans interruption de l'herbe pour le bétail, même au cœur de l'hiver[2].

Deuxième fait : L'eau est le véhicule des agents substantiels propres à l'alimentation de la plante.

Entre toutes les substances fertilisantes naturelles dont l'eau est le véhicule et qu'il serait trop long de développer ici, il en est une qui est l'élément fondamental de la plante : c'est le gaz acide carbonique, source du carbone, qu'elle immobilise dans une proportion considérable, puisque, desséchée à cent degrés centigrades, elle en contient cinquante pour cent.

Les études paléontologiques nous ont révélé la cause de production colossale de ces immenses végétaux que

[1] Voir Documents B, Notes sur la température des eaux de source et de rivière.

[2] Voir Documents C. Études sur l'établissement des prairies à *marcite.*

les révolutions successives, opérées à la surface du globe, ont ensevelis dans des couches de grès, où ils se sont carbonisés, soit par l'effet de la chaleur centrale, soit par celui de l'érémacausie ou d'un entassement considérable à l'abri de l'action destructive de l'air, et que les besoins de l'industrie de la vapeur font rechercher aujourd'hui dans leurs profonds gisements. Dans ces âges contemporains d'une vie végétale luxuriante sur la terre, l'acide carbonique, mêlé à la vapeur d'eau, saturait l'atmosphère et fournissait une immense provision de carbone aux gigantesques végétaux qui couvraient le sol en fourrés compactes. Dans ces conditions, l'aliment carboné des plantes abondait dans l'atmosphère; il dut en être ainsi tant que la masse des végétaux l'eût absorbé, pour ramener la composition gazeuse de l'air à l'état d'équilibre, propre à la vie animale qui allait venir pour couronner l'œuvre de la création. Dès lors, le gaz carbonique aérien descendit d'une proportion démesurée à celle qu'on trouve aujourd'hui et qui est fort minime. Les expériences de de Saussure, Thénard, Brunner et Boussingault, ont établi sans variation, à cinquante ans de distance, sa proportion dans l'atmosphère, évaluée à cinq litres pour dix mille litres d'air, ce qui donne un demi-millilitre d'acide carbonique par litre d'air. Malgré cette pauvreté relative, Liebig a calculé, dans une savante dissertation, qu'il y avait encore dans l'atmosphère de notre planète une provision d'acide carbonique capable de fournir à la flore actuelle quinze cent billions de kilogrammes de carbone. Mais si cette quantité d'acide carbonique, énorme vu le cubage de l'atmosphère, minime en la prenant en détail, est suffisante pour l'entretien carboné de la végétation, il n'en est pas moins vrai que la plante, qui en est très avide, prospère à

proportion du supplément qu'on lui en fournit par la fumure du sol.

Eh bien ! l'eau condensée à la surface du globe, l'eau amassée dans ses vastes réservoirs, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des terres, l'eau qui coule en fleuve majestueux et en modeste ruisseau, est le collecteur de ce supplément de gaz carbonique qui profite tant à la végétation. La masse de gaz carbonique qui, dans le plan de la création, saturait l'atmosphère des premiers âges du monde, pour une réserve de carbone destinée aux âges suivants, a passé de l'air dans le sol et dans les entrailles de la terre où il y est confiné en proportion immense, et les eaux ont la mission de le recueillir et de le ramener à la surface pour le ménager, par voie de dissolution, aux plantes, sans se répandre dans l'atmosphère et sans déranger les conditions de l'inhalation.

Les eaux, quelle que soit leur provenance, tant de l'intérieur du sol où elles pénètrent qu'au-dessus du sol où elles circulent, par l'acide carbonique qu'elles contiennent en dissolution, viennent donc apporter un supplément d'aliment carboné aux plantes qui sans cela seraient réduites à s'approvisionner de celui contenu dans l'atmosphère. Il faut établir ce fait par des chiffres.

Toutes les eaux de source et de rivière contiennent de l'acide carbonique libre et combiné. Mes expériences faites sur plus de 200 échantillons d'eau douce, tant dans la région alpine que dans la région sous-alpine de la Savoie, m'ont donné en moyenne de 3 1/2 à 4 centilitres de gaz carbonique libre par litre d'eau. En y joignant l'acide carbonique combiné des bi-carbonates terreux et alcalins qui minéralisent ces eaux et dont les plantes s'approprient les bases pour les unir aux acides organiques formés pendant

la végétation, il y en a environ le triple en supplément, ce qui donne de 10 1/2 à 12 centilitres de gaz acide carbonique par litre d'eau, quantité 240 fois plus forte que celle contenue dans l'air.

Dans cette évaluation de la quantité d'acide carbonique dont les eaux courantes sont dotées, je ne l'ai présentée qu'au *minimum;* mais il est certaines eaux plus chargées encore de ce gaz, ce sont celles qui sourdent des terrains carbonifères de la région métamorphisée alpine de la Savoie, des tourbes et des lignites. Pour ces sortes d'eaux, favorisées en ce qu'elles sont quelquefois légèrement gazeuses, la somme d'acide carbonique est supérieure et, notamment, il s'en trouve, dans les gîtes houillers de la Loire, du Nord, de la Belgique et du Wurtemberg, qui offrent une proportion de ce gaz, indispensable à l'alimentation de la plante, 1,600 fois plus forte que celle contenue dans l'air.

Cet apport considérable d'aliment carboné, sous la forme d'acide carbonique, à la plante, par l'intermédiaire de l'eau, est tout un trait de lumière dans le bénéfice promis par la pratique des irrigations[1].

En résumé, il est deux points capitaux qui doivent guider l'intelligence de l'art de l'irrigation : c'est, d'une part, le ménagement constant de la chaleur aux végétaux par l'intermédiaire de l'eau, qui a la propriété physique de la conserver mieux que tout autre corps de la nature, propriété qu'on peut exploiter pour obtenir une végétation herbacée, même pendant l'hiver, comme cela se pratique admirablement dans les *marcite* de la Lombardie ; de l'autre, c'est l'apport de substances fertilisantes tant organi-

[1] Voir Documents A.

ques qu'inorganiques, et particulièrement de l'aliment carboné que les eaux recèlent sous la forme d'acide carbonique, et dont la plante est avide pour sa plus grande prospérité.

Sur cette base repose la science de l'irrigation.

Que ne doit-on pas attendre de ses applications faites avec intelligence? Traduite en art avec l'aide du génie, à qui revient la mission d'un régulier aménagement des eaux pour les distribuer dans les terres, combien ne fera-t-elle pas prospérer l'agriculture qui a besoin de tant de perfectionnement, pour faire marcher l'humanité dans le plan des études économiques, pour asseoir la richesse publique et pour répandre le bien-être au sein des masses?

Un auteur a dit avec raison : « Point de culture profitable sans fumier, point de fumier sans bétail, point de bétail sans herbage.

« Les prairies, les pâturages, sont donc la base de toute science agricole; en faire naître là où il n'y en a pas, améliorer ceux qui existent, tel doit être le but premier des efforts des cultivateurs[1]. »

Or, c'est par la pratique intelligente de l'irrigation, qui multipliera le produit des prairies, que se peupleront les étables, qu'augmenteront les engrais, que prospéreront les exploitations rurales, que sera abaissé le prix des subsistances et, en fin de compte, que le prolétariat, auquel un modeste pécule refuse une nourriture au niveau de sa peine, aura sa part de chair au repas de la famille.

Ce n'est point un paradoxe que de poser en principe que la prospérité et la richesse d'un pays sont proportionnelles à sa production en bétail. Une contrée armenteuse a, par la

[1] Henri PELLAUT, *Art de s'enrichir en créant des prairies*, p. 38.

condition de l'industrie de l'élève des bestiaux, un degré de vitalité que n'atteindra jamais une contrée spécialement manufacturière. Notons que tous les peuples de l'antiquité, qui ont eu une histoire et une durée considérable, se livrèrent à toutes les branches de l'agriculture et spécialement à l'élève des bestiaux. Un seul exemple, entre autres, suffira.

Le petit pays de la Palestine, qui avait une population si considérable, tirait de son sol toute sa subsistance et de ses divers produits une source inépuisable de richesses. Mais là était un peuple éminemment pasteur, qui entendait bien la conduite des troupeaux. Qui ne sait ce que la religion hébraïque employait périodiquement de victimes propitiatoires pour les sacrifices prescrits par ses lois? L'origine de ce petit peuple, petit par l'étendue de son territoire, mais si grand par la foi en sa destinée, fut dans une famille de la Chaldée, qui émigra d'abord dans la Mésopotamie où, sur le rapport de Strabon, on avait coutume d'entretenir de nombreux troupeaux, et de là dans le pays de Chanaan. Elle y importa ses habitudes pastorales et son génie dans l'élève des bestiaux.

Qui de nous, en lisant la Genèse, ce grand livre d'histoire si précieux par sa traînée lumineuse dans les obscurités antiques, n'a pas remarqué les paroles portées par les enfants de Jacob au roi d'Egypte qui, par considération pour son surintendant Joseph, s'intéressait aux circonstances de leur voyage dans la vallée du Nil. A cette question protectrice que leur fit le roi : « Que savez-vous faire? » Ils répondirent : « Nous, comme nos pères, nous entretenons des troupeaux. *Viri pastores sumus, nos et patres nostri.* » *Viri pastores!* oui, c'étaient bien des hommes admirablement exercés dans l'élève du bétail, des hommes dont la destinée était d'être la souche du peuple le plus vital de la

terre. C'était par manque d'herbe pour leurs troupeaux, une sécheresse affreuse ayant mis la famine dans leurs héritages, *quoniam deficit herba gregibus,* qu'ils avaient été contraints de venir en Égypte. Et l'historien Flavius Joseph rapporte (*Antiquités,* livre IV) que Pharaon, qui tenait en grande estime son surintendant, leur frère, leur donna les terres d'Héliopolis (Gessen) où ils se multiplièrent ensuite et acquirent des richesses immenses avec leurs troupeaux, ce qui excita la jalousie du peuple et inquiéta si fort, comme on sait, le gouvernement de ce pays, qu'il en vint à un acte d'odieuse tyrannie, au point d'ordonner la suppression de cette race d'origine étrangère. Dieu les tira de ce péril et les ramena dans la terre promise à l'illustre chef de leur race, dont le nom, supérieur à tous les noms d'homme, vit encore après quarante siècles dans tout l'Orient. Dès lors, la nation israélite est faite : partis simples pasteurs, les enfants d'Abraham revinrent en guerriers. Ils s'assujétirent bientôt tout le pays appelé depuis Palestine, dont l'étendue mesurait environ soixante-dix lieues de long sur quarante de large. C'était une superficie près du double de celle de l'ancien duché de Savoie. Eh bien! cette contrée si limitée devint un royaume florissant qui, selon ses besoins, entretenait jusqu'à 500,000 soldats pour sa défense et comptait près de 7,000,000 d'habitants[1]. Ce phénomène de population de l'ancienne Palestine n'a qu'une explication, c'est que cette contrée fut éminemment armenteuse, c'est que, là, la viande abondait; le peuple avait ainsi son pot au feu garni, *super ollas carnium*[2]. En effet, ce peuple vigoureux,

[1] *Herméneutique sacrée,* Appendice, t. III, p. 255.

[2] Cette explication est donnée sans préjudice d'une autre tirée des conséquences de la loi mosaïque qui, prescrivant avec tant de soins l'honnêteté des mariages, en assurait la fécondité.

né de pères pasteurs, en conserva religieusement les habitudes pastorales et, de là, fut initié à tous les perfectionnements de l'agriculture la plus complète, chose facile, dirons-nous, avec la beauté du ciel, la fertilité du sol, l'abondance des engrais et la force des bras qui ne manquaient pas. Sans compter les pâturages montueux des environs de Mambré, de la Pérée, où, sur le rapport de Pline[1], fourmillaient des troupeaux de brebis, et des plateaux de Samarie où, selon Flavius Joseph[2], le lait coulait en prodigieuse abondance, il y avait les magnifiques plaines de Saron, d'Esdrelon et du Jourdain, toutes les trois bien arrosées, qui nourrissaient d'innombrables troupeaux de toute espèce. C'était dans la plaine de Saron qu'étaient les étables des rois de Juda[3]. « Les vivres pour la table royale de Salomon se composaient chaque jour, dit l'Écriture sainte, de dix bœufs engraissés exprès, vingt bœufs de pâturage, cent moutons, sans compter les cerfs, les chevreuils, les daims et les oiseaux de l'air. « (*Rois*, liv. III, chap. VIII.) Et quand on considère que ce grand prince offrait en holocauste, pour la consécration du temple de Jérusalem, 22,000 bœufs, 120,000 brebis, et que les rois Osias et Ézéchias, ses successeurs, à son exemple, répétèrent ces somptueuses hécatombes, que même, neuf cents ans plus tard, sous le gouvernement de Cestius, lors de l'occupation romaine, furent immolés en une seule pâque 256,500 agneaux[4], on peut se rendre compte de l'énorme production de chair que la culture prairiale des

[1] PLINE, *Hist. nat.*, liv. V, chap. XV.
[2] *Guerre des Juifs*, liv. III, chap. IV. — ISAÏE, cap. XXVIII, v. 4, appelle la contrée de Samarie *vallis pinguium, vallis pinguissima.*
[3] Mgr MISLIN, *Les saints Lieux*, t. II, de Tantoura à Jaffa.
[4] FLAVIUS JOSEPH, *Guerre des Juifs*, liv. VI, chap. IX.

terres de la Palestine rapportait à leurs tenanciers. Où aujourd'hui trouverait-on une contrée d'égale étendue qui réalise ces merveilles? Et ce n'était pas la seule production de cette remarquable contrée : la culture des grains, des oliviers et de la vigne, marchait de pair, sans compter ces belles plantations de palmiers et de l'arbre à baume de Jéricho qui firent l'admiration de tous les auteurs anciens de la Grèce et de Rome[1]. On sait qu'Hiram, roi de Tyr, demanda, en échange des bois du Liban que désirait Salomon pour ses splendides constructions royales, du blé et de l'huile dont les terres phéniciennes étaient privées et qu'il y fût pourvu sans gêner les besoins de la consommation intérieure du royaume. Il fallait bien enfin que la vitalité de la nation hébraïque eût une base aussi puissante que celle que, seule, peut fournir une complète application de l'art agricole, quand on songe aux immenses tribulations qu'elle eut à subir de la part de ses puissants voisins, les Assyriens, les Perses, les Égyptiens, les Syriens, qui se ruèrent successivement sur elle comme sur une proie à déchirer et en emportèrent des richesses sans cesse renaissantes, jusqu'à ce que la Rome des Césars, avec une résolution fatidique, par le sac de sa capitale et de son temple et par le déploiement de l'extrême fureur de la guerre, eût mis fin à sa tradition politique et l'eût rayée sans retour du rang des nations.

Mais je n'ai point eu pour but de faire de l'histoire. Cette digression n'est qu'un exposé auxiliaire d'une thèse chère aux amis éclairés de l'agriculture, qui ne cessent de demander la réforme des systèmes ruraux où n'entrent pas

[1] Abbé Guénée, *Recherches sur la Judée*, vol. III, Lettres de quelques Juifs.

en première ligne la propagation des prairies et l'élève des bestiaux.

La multiplication des prairies par l'irrigation, par une savante distribution de l'eau, offerte en abondance par la nature, est le plus sûr moyen d'arriver à la réalisation d'une richesse armentaire, base certaine de la prospérité agricole et même de la longévité de tout pays qui, doté, d'autre part, de tous les éléments constitutifs d'un bon gouvernement, de bonnes lois enfin, veut avoir vie et grandeur, histoire et durée.

La vie pastorale encouragée, c'est ce qu'ont désiré et popularisé les âmes d'élite dans tous les temps. C'est que la vie pastorale concourt puissamment à la conservation de la vie sociale. Par la bête, l'homme tient au sol de toutes ses entrailles. On verra souvent l'homme des champs froid devant une tempête qui ravage ses récoltes, qui anéantit ses labeurs, mais on le verra toujours chagrin devant la perte d'une tête de bétail. Une brebis, un agneau s'est-il égaré, il n'aura de repos qu'il ne soit retrouvé; se sera-t-il perdu dans un précipice, il affrontera le péril de sa vie pour aller l'y chercher. Oui, les âmes d'élite ont toujours été grandement inspirées du soin des popularisations agricoles; cela a été même pour elles l'argument économique de la réforme des populations.

Personne ne lit les admirables géorgiques de Virgile sans voir qu'il n'eût pas seulement en vue les éloges poétiques de l'agriculture, mais de ramener les esprits à l'amour du sol, mais de soustraire à la dépravation raffinée des villes la moralité antique des champs, mais de parer, par l'exaltation des avantages moraux et matériels de la vie rurale, à l'imminente décadence de la grande Rome qui lui sem-

blait ne devoir être éternelle qu'en faisant, par son influence et sa direction, régner partout la vertu.

Pour moi, m'associant de cœur à toutes ces conceptions humanitaires qui, dans tous les temps, ont vu la haute expression du bien-être public dans l'exercice des progrès agricoles, auxiliaires de l'assise des mœurs, dans le triomphe de la vie des champs, d'où naît celui de la patrie, j'ai désiré mêler à tant de travaux précieux que l'agriculture a inspirés les faibles études captées sur mes loisirs. Heureux si, en entretenant l'Académie d'une question toute économique, toute de prospérité rurale, j'ai pu semer quelques idées qui en aient fait ressortir le prix !

DOCUMENTS

POUR L'IRRIGATION

FOURNIS PAR L'AUTEUR

A

TABLEAUX

DE LA MINÉRALISATION DES EAUX DOUCES AU **maximum** ET AU **minimum** DANS LES ARRONDISSEMENTS DE CHAMBÉRY, DE SAINT-JEAN DE MAURIENNE ET DE MOUTIERS.

Ier TABLEAU

Arrondissement de Chambéry, Région sous-alpine.

Terrains : Jurassique, oolithique, oxfordien, vallangien, néocomien, urgonien, nummulitique, craie, molasse marine et lacustre, terrain quaternaire; pas de minerais autres que le fer limoneux et oolithique (oxyde ferrique hydraté); beaucoup d'eaux minérales, sulfureuses, alcalines et ferrugineuses; pas de terrains gypseux, triasiques ou métamorphiques.

Moyenne de la minéralisation des eaux douces des cours d'eau des vallées sous-alpines, Leysse, Albane, Hyère, Guiers, Sierroz, Chéran, lacs d'Aiguebellette, du Bourget, de Cheveluz, etc.

Pour 1,000 grammes d'eau :

	Minimum.	Maximum.
Acide carbonique libre .... gr.	0,028	0,033
Acide carbonique en combinaison instable, c'est-à-dire chassé des bicarbonates par la chaleur et l'évaporation	0,138	0,145
Total en poids...	0,166	0,178
Total en volume à la température de 10° centigrades .	9 centil.	10 cent.
En sels fixes :		
Carbonate neutre de chaux	0,250	0,260
— de magnésie.....................	0,075	0,080
— de soude } — de potasse }	0,018	0,028
Sesquioxyde de fer................................	0,007	0,007
Phosphate de chaux	0,010	0,010
Chlorure de sodium..............................	traces.	traces.
Sulfate de chaux et de soude	0,005	0,015
Silice alumine et matière organique	0,035	0,045
Total...	0,400	0,450

Les eaux de source desservant les propriétés ont la même composition minérale ou s'en écartent peu; mais généralement elles possèdent toutes une dose supérieure d'acide carbonique libre. La belle source du clos des Capucins à Chambéry donne, par litre d'eau, 13 centilitres d'acide carbonique *libre* et *instable*. J'ai obtenu jusqu'à 14 centilitres de ce gaz par litre d'eau de quatre sources de la Motte-Servolex (domaines de MM. Léonide Marin et Granthoranne), où il y a des gisements de lignite. De plus, j'ai remarqué que toutes les eaux douces qui sourdent des argiles ou des calcaires argileux et pyriteux contiennent, de même que les eaux ferrugineuses, de l'ammoniaque à

l'état de carbonate, moins toutefois que les eaux spécialement ferrugineuses, lesquelles sont, sans exception, notablement dotées de bi-carbonate d'ammoniaque variant entre 10 et 15 milligrammes par litre[1].

Dans la région calcaire sous-alpine se trouvent quelques eaux qui, à raison de leur dépôt tuffeux (ruisseau des Allues à Saint-Pierre d'Albigny, eaux des sources de Serrières, de Chindrieux, etc.), pourraient être considérées comme incrustantes et, partant, impropres à l'irrigation et à l'alimentation. Il n'en est rien; ces eaux ne nuisent pas aux prairies où elles coulent et sont très salubres. Le fait de leurs concrétions tuffeuses vient de ce que ces eaux bi-carbonatées calciques, s'écoulant en pleine exposition méridionale sur un plan incliné et raboteux, reçoivent une longue radiation solaire et se fractionnent en s'éparpillant en chutes continuelles, deux conditions qui leur font perdre aisément l'acide carbonique *libre* et *instable*, soit l'agent dissolvant des carbonates terreux de chaux et de magnésie. Sans ces conditions, ces eaux ne déposeraient pas sensiblement, car elles sont loin d'être saturées d'acide carbonique et de bi-carbonates terreux comme celles qui sourdent des terrains houillers de la Loire, comme celles de la fontaine Sainte-Allyre en Auvergne.

[1] Les eaux ferrugineuses à type *bi-carbonaté* ne nuisent pas à l'irrigation; au contraire, quand elles sont mêlées en certaine proportion aux eaux douces, elles font prospérer les herbes des prés; ces eaux sont riches en ammoniaque et en matières organiques azotées. Quelques observateurs prétendent que les eaux ferrugineuses *sulfatées* sont préjudiciables aux plantes; ce ne peut être que lorsque ces eaux sont très chargées de sulfate de fer et parce qu'elles deviennent acides par la suroxydation du fer. Cette sorte d'eaux ferrugineuses manque en Savoie.

IIe TABLEAU

Arrondissement de St-Jean de Maurienne, Région alpine.

Terrains : Crystallins, granite et gneiss, sédimentaires métamorphisés, trias, marbres crystallins, schistes durs et schiste-ardoise, gypse, anhydrite et anthracite, minerais de fer spathique, pyrites arsénicales, pyrites de cuivre, galène argentifère, blende, sel gemme. On compte, dans cette région, beaucoup d'eaux minérales, presque toutes de la classe des eaux *salines* et *salées ;* elles sont toutes très riches en acide carbonique libre.

Eau de l'Arc, prise à la Grand-Maison.

Pour 1,000 grammes d'eau :

	Été.	Hiver.
Acide carbonique libre .... gr.	0,039	0,066
Acide carbonique en combinaison instable, c'est-à-dire éliminé par la chaleur et par l'évaporation...	0,054	0,060
Total en poids.....	0,093	0,126
Total en volume...	5 centilitres.	7 centilit.
En sels fixes :		
Sulfate de chaux.............................. gr.	0,240	0,500
— de soude... / — de magnésie	0,024	0,040
Chlorures alcalins et terreux	0,050	0,125
Carbonate de chaux de magnésie................	0,100	0,125
Silice, alumine, oxyde ferrique..................	0,045	0,060
Matière organique	traces.	traces.
Total...	0,459	0,850

Telle est la moyenne de la composition des eaux du principal cours alpin de la Maurienne. On voit que la quantité des sels diffère considérablement en été et en hiver ; c'est qu'en hiver l'Arc ne charrie que des eaux de sources dont la plupart sont très séléniteuses, tandis qu'en été il s'y

mêle un énorme volume d'eau de neige des cimes alpines, très pure ou peu minéralisée.

J'opine, à raison de la belle végétation et de la nature métamorphisée et carbonifère des terrains de la région alpine de la Savoie, que les eaux des torrents et rivières de cette région sont, à l'origine, plus dotées en acide carbonique libre que l'analyse ne l'indique ; mais il s'en fait une déperdition considérable par l'agitation continuelle que subissent ces eaux dont l'écoulement se fait par chutes énormes.

Il se trouve dans beaucoup de localités de la Maurienne des sources d'eau douce bien plus riches en acide carbonique libre et instable, notamment à Saint-Rémi, Pontamafrey, Villard-Clément, Valmeinier, Saint-Michel, Saint-Martin-la-Porte, etc. A Villard-Clément, il y a une source d'eau qu'on pourrait considérer, à raison de ses concrétions tuffeuses, très incrustante ; elle dépose, en effet, une assez grande quantité de carbonates neutres de chaux et de magnésie. Malgré ses dépôts spontanés de tuf, cette source ne nuirait pas à l'irrigation, car elle ne les produit qu'en raison de sa chaude exposition solaire et de son écoulement par chutes répétées, toute circonstance qui facilite l'évaporation et la perte de l'acide carbonique libre et instable qui maintenait en dissolution les carbonates terreux.

Il s'y trouve aussi des eaux de source fortement chargées en sulfate de chaux (de 1 gramme 60 à 2 grammes par litre) ; exemples : à Saint-Julien, Saint-Pancrace, Saint-André, Termignon (source des Arcanes), etc., et d'autres très peu minéralisées (Épierre, Argentine), ce qui s'explique par la nature des terrains traversés par les eaux, suivant qu'ils sont cristallins et durs ou friables et gyp-

seux. Malgré cette différence, toutes ces eaux, employées à l'irrigation, donnent également une magnifique végétation prairiale.

Voici la composition moyenne des eaux des deux torrents d'Épierre (Moulin et Fabriques), les plus pures et les moins minéralisées entre toutes celles que j'ai analysées tant de la région alpine que la région sous-alpine de la Savoie :

IIIe TABLEAU

Eau des torrents d'Épierre.

Terrains : Schistes crystallins, gneiss, granite.

Pour 6 litres d'eau :

Acide carbonique libre	gr.	0,028
Acide carbonique en combinaison instable[1]		0,087
Total en poids		0,115
Total en volume		6 centil. 1/2
En sels neutres fixes :		
Carbonate de chaux	gr.	0,114
— de magnésie		0,065
— de soude / — de potasse		0,068
Sulfate de chaux		0,046
Chlorures		traces.
Silice alumine et oxyde ferrique		0,082
Matière organique		traces faibles.
Total		0,375

Ce qui donne environ 1 centilitre d'acide carbonique libre et instable et 0,062 milligr. de sel fixe par litre.

[1] Pour ne pas me répéter, j'appellerai acide carbonique *instable* la portion de cet acide qui sursature les carbonates terreux des eaux et les maintient en dissolution. On sait qu'il se dégage par l'évaporation spontanée de l'eau et par la chaleur : c'est cette déperdition spontanée d'acide carbonique qui est cause des dépôts de tuf et des stalactites produits par les eaux bi-carbonatées terreuses.

Ce sont les eaux les moins chargées en acide carbonique et en sels fixes. Par contre, elles s'échauffent facilement au soleil, parce qu'elles coulent sur des roches noires qui fixent les rayons caloriques. Elles ont en moyenne, en été, 18° centigrades au-dessus de zéro pendant le jour.

La raison de la pauvreté en acide carbonique et en sels de ces eaux, comparées à d'autres d'origine montueuse, tient à ce qu'elles proviennent directement de la fonte des glaciers qui comblent les anfractuosités des cimes de la haute montagne de cette localité, à terrains cristallins. Les eaux qui en résultent, n'ayant pas traversé des terres à prairies ou des plateaux cultivés et boisés, mais seulement des roches dures et presque nues, arrivent au bas, dans la vallée, pauvrement minéralisées soit en sels, soit en acide carbonique. Toutes les eaux de provenance montueuse, qui ont traversé des plateaux à prairies, riches en débris organiques et en bon terreau, contiennent une quantité notable d'acide carbonique, dont l'origine est dans le terreau même du sol des prairies des sommités montagneuses. On a, dans cette observation, la cause des différences de richesse en acide carbonique dans les eaux de torrents et rivières qui descendent directement des montagnes. Quand les eaux de neige, qui ont lessivé des prairies montueuses riches en terreau où elles ont recueilli une bonne somme d'acide carbonique, touchent ensuite des terrains calcaires, elles se chargent de bi-carbonates terreux qu'elles déposent, dans leurs chutes et par une belle exposition solaire, sous forme de tuf et concrétions calcaires. Les grands amas de tuf existant à Serrières et à Chindrieux sont évidemment dus aux eaux qui ont lessivé l'excellent sol humique des vastes prairies de Mont-Clergeon et de la forêt du Sapenay.

IVe TABLEAU

Arrondissement de Moûtiers, Région alpine.

Mêmes terrains que dans l'arrondissement de St-Jean.

Eau de l'Isère, à Moûtiers, en amont de la rivière.

Pour 1,000 grammes :

	Été.	Hiver.
Acide carbonique libre .... gr.	0,042	0,075
Acide carbonique en combinaison instable	0,058	0,080
Total en poids	0,100	0,155
Total en volume	5 centil. 1/2	8 centil. 1/2
En sels neutres fixes :		
Sulfate de chaux	0,250	0,400
— de soude... / — de magnésie	0,015	0,025
Chlorures alcalins et terreux	0,035	0,065
Carbonates de chaux et magnésie	0,120	0,160
Silice, alumine, oxyde ferrique	0,030	0,030
Matière organique	traces sensibles.	traces.
Total...	0,450	0,680

Ces eaux sont un peu moins chargées en minéralisation fixe que celles de l'Arc, mais possèdent sensiblement plus d'acide carbonique *assimilable* par le régime de l'irrigation appliquée aux plantes. Toutefois, toutes les eaux de source de la Tarentaise (arrondissement de Moûtiers) ne présentent pas la même somme de minéralisation. Il y en a, par exemple, à Salins, à Bozel, à Villarlurin et Saint-Laurent-la-Côte, qui ont jusqu'à 1 gramme 800 de sulfate de chaux par litre, et d'autres, comme aux *Glaciers* et à Plombières près Moûtiers, qui ont jusqu'à 10 et 16 centilitres de gaz acide carbonique *libre* par litre d'eau. Sans doute, des recherches plus étendues dans cette spécialité d'étude

feraient connaître des eaux douces tout aussi riches en acide carbonique libre.

V[e] TABLEAU

Arrondissement de Moûtiers.

Eaux de source employées à Séez et à Bozel, à l'irrigation et aux usages domestiques.

TERRAINS : Lias métamorphique, trias, gypses salifères, anthracite.

	Minimum.	Maximum.
Acide carbonique libre . . . . . gr.	0,032	0,038
— instable	0,068	0.100
Total en poids	0,100	0,138
Total en volume	5 centil. 1/2	7 centil. 1/2
En sels fixes :		
Sulfate de chaux	0,450	0,580
— de magnésie } — de soude . . . }	0,100	0,150
Chlorures alcalins et terreux	0,125	0,200
Carbonate de chaux	0,120	0,160
— de magnésie	0,040	0,050
Silice, alumine, oxyde ferrique	0,035	0,045
Matière organique	traces.	traces.
Total	0.870	1,185 [1]

Dans ces analyses d'eaux douces de diverses provenances, j'ai dosé soigneusement l'acide carbonique *libre* et

[1] Le *maximum* de minéralisation de ces eaux tient aux mêmes causes indiquées à l'égard des différences de densité des eaux des rivières de l'Arc et de l'Isère. Toutefois, ici, ce n'est pas exclusivement en hiver que le *maximum* de minéralisation se présente ; il a lieu aussi en été lorsque les eaux deviennent rares par le fait de la sécheresse.

en combinaison *instable*, parce que ce gaz est l'élément principal de la nutrition des végétaux. C'est, comme je l'ai exposé dans mon discours (pages 111 et 112), la source du carbone immobilisé en si grande proportion par la plante; c'est en cet apport abondant d'acide carbonique par les eaux que réside, à mon avis, la luxuriance des prairies soumises au régime de l'irrigation. La moindre de toutes ces eaux, sous le rapport de l'acide carbonique (eau d'Épierre), en contient vingt fois autant que l'air. Cette révélation de la richesse des eaux en acide carbonique est tout un trait de lumière dans la doctrine agricole de l'irrigation.

J'ai voulu avoir une démonstration de l'influence favorable des eaux plus ou moins riches en acide carbonique sur la végétation. J'ai composé un sol uniforme de sable pur dans lequel j'ai planté des grains d'orge, tous du même poids, et j'ai fait trois expériences séparées d'arrosement: 1° avec de l'eau distillée pure; 2° avec de l'eau de source dosée à 10 centilitres 1/2 d'acide carbonique libre et instable par litre; 3° avec de l'eau gazeuse chargée à quatre atmosphères. La germination des grains d'orge s'est opérée uniformément, mais leur végétation a été notablement différente. Les grains d'orge, arrosés avec de l'eau distillée pure, ont végété maigrement en s'effilant pendant vingt jours; ceux qui ont été arrosés avec de l'eau de source (expérience n° 2) ont eu une régulière végétation pendant quarante-cinq jours; mais ceux de l'expérience n° 3 ont végété avec vigueur pendant plus de deux mois et ont donné une tige ferme avec de belles feuilles vertes. Cependant les plantes ont péri avant la fructification, car le sol ne contenait pas les éléments suffisants d'une complète nutrition végétale. Ces expériences comparatives n'en

démontrent pas moins l'influence favorable de l'acide carbonique dissous dans les eaux utilisées en irrigation. D'autre part, j'ai constaté que les eaux qui avaient coulé sur l'herbe des prés présentaient une *différence très notable* dans le dosage de l'acide carbonique; elles en accusent *considérablement moins* après leur introduction dans les prés. Cette différence tient évidemment à l'absorption de l'acide carbonique par les plantes pendant l'acte de la végétation, car la même eau ne présente pas cette différence quand elle a coulé sur la terre nue. Du reste, c'est un fait acquis à la science que l'acide carbonique est la source du carbone que la plante s'approprie sous l'influence réductrice de la lumière solaire. Mais je ne sache pas qu'on ait déduit du fait de la richesse des eaux en acide carbonique le bénéfice de l'arrosement des prairies, pour en constituer l'argument essentiel de l'irrigation. Je n'ai pu recueillir cette observation que par le moyen des études spéciales que j'ai faites sur les eaux depuis bien des années.

C'est donc un fait que les eaux charrient une dose assez considérable d'acide carbonique libre qu'elles tiennent des diverses conditions du sol et du sous-sol où elles circulent. On sait, en effet, que le sol et le sous-sol retiennent en grande quantité l'acide carbonique confiné. Pour document, je ne saurai présenter mieux que la citation de la page 54 du *Traité de chimie agricole* de M. Isidore Pierre, où on lit:

« Les matières organiques qui servent d'engrais et se décomposent ainsi dans le sol, au contact de l'air, donnent, entre autres produits de leur décomposition, de l'acide carbonique dont une partie reste assez longtemps emprisonnée dans le sol.

« MM. Boussingault et Lewy ont trouvé que l'air normal contenant environ 4 litres d'acide carbonique par 10,000

litres, l'air contenu dans le sol à la profondeur des labours ordinaires, en contenait 90 litres, c'est-à-dire 22 1/2 de plus, dans les terres non fumées depuis un an. Ils ont trouvé jusqu'à 980 litres d'acide carbonique dans une terre fumée depuis neuf jours, c'est-à-dire 245 fois de plus qu'on en trouve dans l'air pris à quelques mètres au-dessus du même champ...

« L'air confiné dans un hectare de terre arable fumée depuis près d'une année contiendrait donc, d'après ces observateurs, à peu près autant qu'il s'en trouve dans 18,000 mètres cubes d'air atmosphérique, et, dans un hectare de terre arable récemment fumée, l'acide carbonique représente celui de 200,000 mètres cubes d'air normal.

« Par des expériences directes, M. Correnwinder a trouvé qu'une couche de terre argileuse de 8 à 10 centimètres d'épaisseur, fumée avec du fumier de ferme et 3,300 kilogrammes de tourteaux par hectare à une température comprise entre 20 et 30 degrés, peut fournir, en vingt-quatre heures, plus de 1,500 hectolitres d'acide carbonique par hectare et que cette proportion de gaz descend rarement au-dessous de 300 hectolitres par jour.

« Le même observateur a reconnu que le crottin de cheval, au bout de cinq ou six jours, peut en fournir encore beaucoup plus, 8,800 hectolitres par hectare et par jour. Les labours et une légère humidité ont pour effet inévitable d'accroître cette proportion d'acide carbonique.

« L'air confiné dans le sol contient aussi une proportion appréciable de bi-carbonate d'ammoniaque. »

Voilà ce qu'une faible couche de terre en culture peut fournir d'acide carbonique libre. On conçoit que les eaux de pluie et de neige, pauvres en acide carbonique, en

détrempant ou imbibant les terres, recueillent bientôt celui qui y est confiné pour en faire bénéficier les plantes. De plus, la fonction des eaux est de le retenir en dissolution pour le ménager aux végétaux et pour empêcher sa déperdition et son mélange avec l'air qui en serait vicié.

Les beaux résultats de l'arrosement des prés, obtenus par les cultivateurs lombards, viennent des soins qu'ils prennent à fumer les prairies. Par le fumier, ils apportent au sol les sels essentiels des végétaux, alcalis, silice et phosphates, de l'azote et une provision considérable de carbone par l'acide carbonique qui naît de la fermentation du fumier et que les eaux d'irrigation répandent uniformément au bénéfice des plantes herbacées, sans déranger les conditions d'une pure inhalation de l'air. Les eaux ont donc un double effet, celui de charrier des éléments fertilisants et celui de retenir en dissolution les gaz qui, sans cela, vicieraient l'atmosphère.

Les matières organiques, enfouies pour la fumure des terres, ne sont pas la seule source de l'acide carbonique que charrient les eaux; il y a, dans les diverses profondeurs du sous-sol, des couches de végétaux anciennement enfouis et dont la combustion lente fournit des effluves plus ou moins abondants de ce gaz si précieux pour la végétation. Les eaux qui circulent dans le voisinage des gîtes carbonifères, anthracite, houille, lignite, tourbes, sont quelquefois chargées d'acide carbonique au point d'être gazeuses. Il en est qui possèdent un volume de ce précieux gaz 1,600 fois plus grand que celui contenu dans l'air atmosphérique.

Voilà des provisions énormes de carbone pour les végétaux de la flore actuelle. Dans la question qui nous occupe, l'irrigation, c'est une considération très importante; les eaux apportent, apportent sans cesse l'aliment carboné aux plantes, et c'est ce qui contribue le plus à leur prospé-

rité sous ce régime. N'oublions pas qu'entre tous les corps *organogènes,* c'est le carbone qui est immobilisé en plus grande quantité par la plante ; celle-ci en absorbe 50 °/₀ ; l'hydrogène, l'oxygène, l'azote et les diverses substances minérales constituant la cendre, se partagent l'autre moitié.

D'après l'inspection des tableaux que je viens d'exposer, on voit qu'il y a une différence très sensible dans la composition des eaux, suivant leur provenance de terrains alpins ou sous-alpins. Eh bien ! malgré cette différence, toutes ces eaux sont également profitables aux herbes des prairies, car, tant dans la région alpine que dans la région sous-alpine, elles sont employées à l'arrosement des prés et donnent de très bons résultats. Il en ressort cette démonstration que toutes les eaux douces sont propres à l'irrigation.

Il serait donc avantageux de vulgariser ce fait pour détruire un préjugé, accrédité dans quelques ouvrages d'agriculture et répandu dans les campagnes, qui fait considérer comme nuisibles certaines eaux douces, parce qu'il se produit des herbes marécageuses sur leur parcours dans les terres. Le fait de la production des herbes palustres dans quelques prés arrosés ne vient pas de l'eau, mais de la condition du sol ou du sous-sol qui est de nature limoneuse ou argileuse et empêche l'étanchement des prairies, en y entretenant en permanence une humidité dont les seules plantes de marais s'accommodent. Du reste, quand on fait abus de l'eau, quelque bonne qu'elle soit, en irrigation prairiale, bientôt naissent des herbes palustres au détriment des herbes fourragères. Virgile savait certainement ce fait et connaissait bien l'importance de l'étanchement des prés irrigués quand il dit :

Claudite jam rivos, pueri : sat prata bibere.
Garçons, détournez l'eau : les prés ont assez bu.

B

NOTES SUR LA TEMPÉRATURE MOYENNE DES EAUX DE SOURCE ET DE RIVIÈRE.

Les eaux de source, au gryphon, ont une température invariable dans toutes les saisons. Mises en comparaison avec la température atmosphérique, elles paraissent froides en été et chaudes en hiver. Leur température propre (en moyenne 11° centigrades) explique cette différence. Si l'air est chaud, comme en été, de 22 à 26° centigrades, l'eau de source paraît glaciale; mais ce sera l'inverse, en hiver, quand la température de l'air sera abaissée au-dessous de zéro. Dans ce dernier cas, la même eau avec sa température de 11 à 12° centigrades, pareille à celle d'un bon appartement ou d'une serre, est considérée chaude. On répète la même observation en l'appliquant à la température des bonnes caves, bien encaissées, qui paraît si notablement différente, quoique constante, en été et en hiver.

En hiver, la température originelle des eaux de source diminue peu pendant qu'elles sont courantes; mais elle peut s'abaisser jusqu'à la congélation quand elles sont stagnantes; c'est qu'alors le froid que détermine le rayonnement est assez puissant pour solidifier les couches supérieures d'un amas d'eau. Mais auparavant il se fait un déplacement des couches refroidies; il s'opère, au sein de la masse d'eau tranquille, une espèce de circulation qui retarde la congélation, laquelle n'arrive qu'après que la température de toute la masse est descendue uniformément à 4° centigrades. A ce degré de température, l'eau a sa plus

grande densité ; si, par l'effet du rayonnement, la couche supérieure d'un amas d'eau a atteint cette température, à raison de sa densité acquise, elle gagnera le fond comme un corps pesant et successivement se fera un mouvement de descente de la couche d'eau pesante et d'ascension de la couche inférieure plus chaude et plus légère qui prendra sa place jusqu'à ce qu'à son tour elle ait subi sa réduction à 4° centigrades. La congélation sera d'autant plus retardée que la masse de l'eau sera plus grande, et si cette masse est représentée par un bassin profond, par un lac, par exemple, dont la température moyenne est de 11 à 12° centigrades, comme dans nos basses vallées, il faudra un froid excessif et persistant pour que la glace s'y forme à la surface. Mais nous observons rarement ce résultat complet dans les zones tempérées.

C'est, en effet, à cette circulation éminemment remarquable, entre les couches denses supérieures et les couches légères inférieures, qui s'opère au sein des grandes masses d'eau dès que la température atmosphérique est descendue au-dessous de zéro et qui en retarde la congélation, qu'on doit l'avantage inestimable du maintien de la navigation pendant l'hiver. C'est aussi à cette propriété de la précieuse conservation du calorique dans les eaux, et que les cultivateurs de la basse Lombardie et de la Chine ont su apprécier dans l'état liquide de leurs nombreux et profonds cours d'eau, pendant l'hiver, que sont dus les immenses travaux de canalisation entrepris pour l'arrosement des prairies dans ces contrées modèles dans l'art de l'irrigation.

La température des eaux douces varie selon la profondeur souterraine d'où elles proviennent ; mais, dans la condition habituelle des sources qui desservent les propriétés rurales, on peut établir pour toutes une moyenne

de 11° 1/2 °/₀ centigrades au-dessus de zéro, pour les vallées basses dont l'hypsométrie oscille entre 250 à 350 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Voici la température invariable de quelques sources d'eau douce de l'arrondissement de Chambéry, que j'ai prise avec un thermomètre de précision et en me conformant à toutes les prescriptions physiques dans cette sorte d'opérations ; je n'en citerai qu'un petit nombre pour exemples, parce qu'elles ont à peu près toutes le même degré de température :

Fontaine Saint-Martin alimentant la ville de Chambéry, au gryphon	11° 1/4	centigrades.
Fontaine du carrefour de Maché	12°	—
Fontaine à la Clusaz, propriété Perrotin	12°	—
Fontaine du clos des PP. Capucins	12°	—
Fontaine au vivier du même clos	11°	—
Belle fontaine à Challes, très abondante	11°	—
Fontaine au Bourget	11° 1/2	—
Fontaine Pillet-Will, à Montmélian	12°	—
Fontaine à Saint-Pierre d'Albigny	12° 3/4	—
Fontaine à Aix-les-Bains	11° 3/4	—
Eaux de puits de 8 à 10 mètres de profondeur et couverts	de 9 à 10°	—

Voici, pour comparaison, la température des eaux de source à Servolex, jaillissant de terrains à lignite :

Source Berthet, versant sud-est, sert à arroser un pré de M. le comte Léonide Marin, dans la même orientation	13°	centigrades.

Autres sources jaillissant dans la propriété de M. Marin, versant nord-ouest.

1re	source,	faible volume	14°	centigrades.
2e	—	triple en volume	13° 1/2	—
3e	—	faible	14° 1/4	—
4e	—	triple en volume	13° 1/2	—

Leur débit collectif est, en temps moyen, de 12 litres à la minute; elles arrosent temporairement une prairie pentueuse d'environ 2 hectares 1/2, qui produit deux fortes coupes de foin, plus la pâture d'automne.

Autres sources à Servolex, jaillissant de terrains à lignite, hameau de Côte-Chevrier, propriété de M. Granthorane; orientation : est-sud.

Belle source utilisée pour l'irrigation............	13°	centigrades.
Autre source débouchant dans le marais, même orientation..............................	14° 1/2	—

On voit que ces eaux ont une température supérieure aux eaux de source ordinaires, qui varie, pour les puits profonds de 8 à 10 mètres, de 9 à 10° centigrades, et pour les sources décurrentes, de 11 à 12° centigrades. Ce supplément de température vient apparemment des gisements de lignite au voisinage desquels elles s'échauffent, par la lente combustion du bois fossilifié.

Eaux de sources jaillissant des flancs de rochers, à environ 800 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer.

A Trévignin, pré Saint-Victor.................	8°	centigrades.
Au Montcel, pré Patrick......................	8°	—
A la Bauche, au châlet, domaine de M. le comte Crotti......................................	8° 1/2	—
A Saint-Jean de Couz, montée des châlets.......	8°	—
A Montagnole, Pas de la Fosse................	8° 1/2	—
Au Col du Mont-du-Chat.....................	7° 3/4	—
Aux châlets du Signal, montagne de Saint-Thibaud de Couz, altitude 1,000 mètres...............	7°	—

Dans ces altitudes, les eaux qu'alimentent tantôt la fonte des neiges, tantôt les réservoirs naturels dans les cavernes de la montagne, sont sensiblement plus fraîches que les eaux de source de la plaine; partant, elles subissent plutôt que ces dernières l'influence de la température atmosphé-

rique pendant l'hiver. La circulation indiquée tout-à-l'heure, et qui se fait au sein des eaux pour les faire résister à la loi du refroidissement pendant la saison froide, s'accomplit rapidement et cette ressource est bien vite épuisée.

Mais, en été, leur faible température s'accroît très sensiblement dans leur parcours sinueux sur les terres, surtout si elles circulent sur un fond caillouteux noir ou roux et où pénètrent les rayons solaires. Dès lors, elles servent avec bénéfice à l'arrosement des prés montueux.

Voici quelques exemples de l'accroissement de la température de ces eaux coulant dans une belle exposition solaire, alors qu'elle semblerait devoir, au contraire, rester stationnaire par suite de l'évaporation des molécules aqueuses et de l'élimination du gaz acide carbonique :

Première expérience. — 20 juin 1864. — Pré Patrick, montagne du Montcel. — Hypsométrie, 850 mètres. — Exposition, sud-ouest. — Temps serein. — Température de l'air, à l'ombre, à 10 heures du matin .... 18° centigrades.

Température de l'eau jaillissant du roc et abritée par une épaisse feuillée .... 8° —

A 20 pas plus bas, la rigole est constamment couverte par des touffes de caltha palustris .... 9° —

A 30 pas au-delà, non couverte et coulant par une déclivité de 15 degrés .... 10° —

A 60 pas au-delà .... 11° —

A 120 pas .... 12° 1/2 —

Deuxième expérience. — 12 juin 1865. — A Servolex, domaine de M. Granthorane. — Exposition, est-sud. — Hypsométrie, 320 mètres. — Temps serein. — Température de l'air, à l'ombre, à 10 heures 1/2 du matin .... 25° centigrades.

Température de la source, au gryphon .... 13° —

— — à 20 pas plus bas .... 14° —

— — à 40 pas, au réservoir d'irrigation .... 15° —

On remarquera ici que les eaux courantes s'échauffent notablement sous l'influence des rayons solaires pendant

l'été, et cela se comprend, puisqu'elles sont en contact avec l'air notablement réchauffé. La perte de leur calorique propre par le fait de l'évaporation des molécules aqueuses et de l'élimination des gaz ne balance pas l'apport du calorique qu'elles tiennent de l'air.

Voici des notes prises sur la température d'une eau de rivière pendant le jour, avant et après le coucher du soleil :

Eau de l'Hyère, à Chambéry, en aval du Champ-de-Mars.

27 mai 1865. — Temps serein. — Température *maxima* de l'air, à l'ombre, pendant le jour, 24° centigrades; *minima* à minuit, 15° centigrades.

L'eau coule à pleins bords, à une profondeur moyenne de dix centimètres.

Température de l'eau à	4 h. 1/2	matin, avant le lever du soleil....	12° 1/2.
—	à 7 h. 1/2	id. 2 h. après le lever du soleil..	15°.
—	à 11 h. 1/2	id.	18° 1/2.
—	à 3 h.	soir..................	20° 1/2.
—	à 6 h. 1/2	id.	21°.
—	à 8 h. 1/2	id. après le coucher du soleil...	18°.
—	à 9 h. 45 minutes, soir	....	17°.
—	à minuit	....	15°.

Pendant que je faisais la vérification de la température de l'eau, après le coucher du soleil, j'ai pris simultanément celle de l'air, du sol d'un champ voisin et du gravier sec sur les bords de la rivière. La température de l'eau a toujours été supérieure à celle de l'air, dès huit heures et demie du soir jusqu'à minuit; à l'heure de minuit, clôture des expériences, il y a eu égalité de température dans l'air et dans l'eau. La température du sol à 30 centimètres de profondeur (champ fumé depuis vingt-cinq jours et planté de maïs et haricots) a été de 20° centigrades; celle d'un champ labouré et fumé depuis peu de jours, 25°; celle des touffes d'herbe (d'une prairie artificielle en trèfles, à 50 centimètres de hauteur de l'herbe), 12°; de la prairie irriguée, fenasse, à 80 centimètres de hauteur

de l'herbe, 11°. Le thermomètre a marqué 21° dans le gravier sec à dix heures du soir et 18° à onze heures et demie, à 30 centimètres de profondeur. La rosée était abondante sur l'herbe des prairies, mais l'herbe, sur les bords des chemins pierreux et des tas de graviers, n'était pas encore mouillée à minuit.

Voilà des notes instructives sur la température acquise par les eaux courantes pendant l'été. Le rayonnement de la nuit n'abaisse pas au delà de 13° centigrades au-dessus de zéro la température des eaux de rivière pendant la saison chaude. A cette température, les eaux ont encore une grande force végétative.

Ajoutons que l'on peut augmenter artificiellement la température des eaux servant à l'irrigation en garnissant les bassins collecteurs et les rigoles de distribution de cailloux noirs qui absorbent, comme on sait, les rayons solaires. Toute matière minérale noire peut être employée, exemples : les débris d'ardoise, de coke, de houille et les pierres noires du minage des champs. J'ai vérifié à la Chambre et à Saint-Julien (Maurienne) des eaux de glaciers qui, après avoir coulé sur un lit de schistes violets et ardoisiers en pleine exposition solaire, avaient acquis la température de 22° centigrades, c'est-à-dire la même que possèdent les eaux employées à l'arrosement des plantations d'orangers à Jaffa, de palmiers à Biskra et de cannes à sucre à Bénarès.

Je ne saurais trop le répéter, la circonstance de la température des eaux prime dans la question de l'irrigation.

Dans l'étude suivante sur l'introduction des prairies à *marcite* dans l'arrondissement de Chambéry, je donnerai les notes concernant la température naturelle et acquise des eaux servant aux irrigations à Chambéry et à Aix.

C

ÉTUDE SUR L'ÉTABLISSEMENT DE PRAIRIES A *marcite* DANS LES PLAINES DE CHAMBÉRY ET D'AIX-LES-BAINS.

Les notes que j'ai recueillies sur l'état de la température des eaux de source et de rivière des vallées basses de la Savoie, dans les saisons d'été et d'hiver, m'ont suggéré l'idée d'une proposition d'établissement de *prati di marcite* dans nos contrées.

Je me hâterai de dire que ce système d'irrigation ne peut avoir, dans nos vallées basses, qu'une application très restreinte, vu la grande quantité d'eau dont il faut disposer pour mettre les prairies au régime des *marcite*. Mais un pareil établissement, quelque restreint qu'il serait, n'empêchant pas d'utiliser le *trop plein* des eaux pour les irrigations temporaires des prés établis, je ne crois pas téméraire cette proposition.

Les points essentiels pour un établissement à *marcite*, c'est : 1° de pouvoir disposer d'une masse d'eau évaluée à environ 1,200 mètres cubes par hectare, soit d'un volume d'eau courante pouvant couvrir, à une épaisseur de 2 à 3 centimètres, la surface d'un hectare pendant tout le temps de la végétation prairiale soumise à ce régime ; 2° c'est que ces eaux soient assez dotées en température pour qu'elles puissent conserver au moins 9 degrés centigrades de chaleur pendant l'hiver, soit pendant toute la saison froide.

D'après l'examen que j'ai fait de la nature et du volume

des eaux dont on dispose dans les plaines de Chambéry et d'Aix, j'ai calculé qu'on pouvait y former, au *minimum*, 50 hectares de prairies à *marcite*, dont 30 hectares dans la plaine de Chambéry et 20 hectares dans celle d'Aix-les-Bains.

Pour la température et pour les éléments fertilisants, je puis dire que nous avons, dans l'arrondissement de Chambéry, des eaux dans des conditions excellentes pour tous les systèmes d'irrigation et notamment pour le régime des prairies à *marcite*.

Je ne serai pas aussi affirmatif relativement au volume suffisant des eaux, car le système d'irrigation à *marcite* exige une provision énorme d'eau courante; mais en considérant que le régime complet de cette sorte de prairie a lieu exclusivement dans la saison froide et que c'est précisément le temps où les eaux sont abondantes dans notre vallée, je me crois fondé à maintenir ma proposition.

Le cubage des eaux de l'Albane et de la Revériaz réunies, c'est-à-dire celles qui servent aux irrigations de la Société de Montbel, Dupont et Comp^e, donne en moyenne 15,500 mètres cubes (15,500,000 litres) par vingt-quatre heures, quantité qu'il faut doubler pendant les six mois de la saison froide, temps des grandes eaux, ce qui donne un volume de 31,000,000 de litres. En y joignant les eaux des rivières Leysse et de l'Hyère, dont le volume n'est constant que pendant la saison froide, on peut évaluer un surcroît d'au moins 15,000,000 de litres. Ce serait donc un volume quotidien d'environ 45,000 mètres cubes d'eau courante à utiliser, pendant la saison froide, pour le plein régime des *marcite*. Nous négligeons dans ce calcul l'apport supplémentaire des eaux de source, dont l'évaluation, difficile à fixer, peut déjà être prise en considération, vu la condition

du sous-sol du bassin de Chambéry où se trouve une nappe d'eau douce capable de donner quelques *fontanili à marcite,* comme dans la basse Lombardie[1].

La température moyenne des eaux de l'Albane, prise à Buisson-Rond, est, en été, de 16° centigrades et, en hiver, de 9 à 10° centigrades au-dessus de zéro; celle des eaux de la Revériaz, avant sa jonction à l'Albane, de 14° en été et de 9° en hiver.

Après la jonction de ces deux rivières, la température des eaux, même au cœur de l'hiver, est de 11° 1/2 centigrades. Cette augmentation de calorique provient des eaux des éviers, bains et des déjections de la population de Chambéry, qui sont représentées au total de 250,000 litres d'eau chaude à environ 35° centigrades déversées chaque jour dans l'Albane. Ici, à raison de la valeur de ces eaux grasses, il y aurait un rendement en herbe supérieur à tout ce qu'on peut imaginer, tout au moins comparable à celui obtenu avec les eaux de la Vettabia dans la campagne de Milan. On peut remarquer, pendant l'hiver, l'état luxuriant des végétations herbacées baignées dans ces eaux le long du canal d'irrigation.

La condition des eaux aménagées dans la plaine d'Aix-les-Bains pour une irrigation à *marcite* est encore meilleure. Là, l'apport de 4,500,000 litres d'eaux thermales à 45° centigrades, mêlées à six fois leur volume d'eau douce du cours du Tillet et des ruisseaux de Pugny et de Mouxy,

[1] Les belles sources dont dispose la propriété Cabaud, à la Motte-Servolex, ne gèlent jamais, même par les hivers les plus rigoureux. Il en est de même de toutes les eaux où se réfugient les canards sauvages pendant l'hiver. La végétation herbacée est permanente sur les bords de ces eaux; on y trouve des primevères fleuries en plein janvier.

donnerait environ 25,000 mètres cubes d'eau à 16° centigrades, c'est-à-dire un volume d'eau pouvant couvrir de 2 à 3 centimètres la surface de 20 hectares, en y fixant une température de serre chaude plus que suffisante pour les herbes de prairie. A raison de cette chaleur exceptionnelle, l'herbe pousserait très vite sous la nappe demi-tiède d'eaux dotées de leur *maximum* d'éléments fertilisants, acide carbonique et azote, et dont la limpidité y permettrait tout le jeu physiologique de la lumière solaire. Il y aurait, là, l'image riante d'une perpétuelle végétation herbacée contrastant avec le pauvre dépouillement de la campagne pendant les rigueurs de l'hiver.

J'ajouterai qu'un pareil établissement dans la plaine d'Aix, sur les bords du Tillet, y ferait disparaître nécessairement les marécages existants, dont le maintien, pour une station thermale si visitée et si grande d'avenir, est un triste voisinage quand ce n'est pas, de plus, comme foyer d'émanations insalubres, un sujet d'inquiétude pour la santé de la population.

L'établissement d'une prairie à *marcite* exige certainement des capitaux. Outre le fonds, il y a les concessions d'eau, les travaux de canalisation, d'écluse, de dérivation, et l'appropriation parfaite du terrain. Toutefois, l'exemple de la prospérité de cette sorte d'établissement en Lombardie est une bonne recommandation pour en tenter l'entreprise dans nos vallées, là où les conditions se présentent favorables. Or, il n'est peut-être pas d'endroit où cette entreprise peut offrir plus de succès que dans la plaine d'Aix-les-Bains, avec le concours des eaux thermales, si abondantes dans cette localité privilégiée.

Pour éclairer la question, je rapporterai ici quelques

renseignements que je dois à l'obligeance de M. le comte Pazzi, de la province de Bergame, sur l'état prospère des prairies de la Lombardie soumises au régime d'une irrigation parfaitement conduite.

Extraits de la lettre de M. le comte Pazzi, en date du 6 juin 1865.

« Sous le rapport des prairies et des cultures, la Lombardie est partagée en quatre régions distinctes :

« 1° Les montagnes ;

« 2° Les collines et la haute plaine ;

« 3° Les plaines basses à l'ouest de l'Adda ;

« 4° Les plaines basses à l'est de l'Adda.

« *1re Région.* — Dans les montagnes domine la petite propriété : les prés n'y sont pas arrosés. On y élève d'assez beaux troupeaux de vaches qui sont nourries en plein air, en été, dans les pâturages, et, en automne, avec la provision de foin tiré des prairies de la montagne. A la fin de l'automne, ces troupeaux descendent dans les plaines basses à l'est de l'Adda (région n° 4). Là, les bergers, qui sont en général des gens à leur aise, propriétaires de troupeaux variant entre 30 et 150 vaches, achètent le foin à raison de 50 francs la tonne (ils payent le *cane,* 81 myriagrammes de foin, 40 francs environ) et y passent l'hiver. Avec le lait de ces vaches ils font : 1° du beurre ; 2° du fromage de seconde qualité. Les bergers remontent leurs troupeaux avec des élèves tirés des troupeaux mêmes et vendent l'excédant des veaux pour la boucherie, à raison de 40 à 60 francs, un mois et même moins après la naissance. Le prix des vaches de ces éleveurs varie de 200 à 300 francs

par tête, et les meilleures sont même achetées plus cher par les fermiers à l'ouest de l'Adda qui en tirent un grand profit par l'abondance des fourrages dont ils disposent. Les propriétaires de la 4e région trouvent un avantage à vendre leur foin aux bergers à 40 francs le *cane* (81 myriagrammes), plutôt que de le vendre 60 francs à la ville, à cause du fumier qui reste sur la propriété par le séjour temporaire des troupeaux descendus des montagnes.

« *2e Région.* — Les collines et la haute plaine tirent leur revenu principal des céréales, de la vigne et des mûriers. Le système agricole est le métayage, c'est-à-dire le partage *à moitié* de tous les produits, avec plus ou moins de modifications. Les métayers cultivent des terres dont l'étendue varie de 2 à 15 hectares. Toutes les bêtes sont la propriété des métayers ; mais il y en a peu, vu que les prairies sont de peu d'étendue à cause de l'insuffisance de l'eau d'arrosage et surtout à cause de l'absorption de l'engrais par la culture du maïs, culture de prédilection pour le paysan de cette région qui en fait sa principale nourriture. Les fermes n'ont qu'un très faible revenu en troupeaux à cause de l'insuffisante quantité de prairies. Depuis quelques années, plusieurs propriétaires, instruits de l'avantage de cette sorte de rendement, ont commencé à s'occuper eux-mêmes de l'amélioration des prairies et de l'élève des bestiaux. Les prairies existantes, en général médiocrement arrosées et peu fumées, donnent en moyenne *4 cani*, soit 324 myriagrammes, de foin par hectare. Le prix du *cane* de foin (environ huit quintaux métriques) est, en moyenne, de 40 francs. Pour ce qui manque à la nourriture des bêtes, on y supplée avec le trèfle, la paille mêlée au trèfle, la paille seule, les feuilles de maïs et le pâturage.

« *3e Région.* — La troisième zone, c'est-à-dire la plaine basse entre le Tésin et l'Adda (Milan, Pavie et Lodi), est le pays des prairies par excellence. Le système adopté est la grande culture; elle est conduite par des fermiers riches et intelligents qui disposent d'un capital variant entre 40 et 100,000 francs. Les fermes ont une étendue depuis 70 à 300 hectares et même plus, dont les *trois quarts au moins en prairies.*

« Il y a dans cette région privilégiée trois espèces de prairies : 1° les *marcite,* qui donnent de sept à dix coupes d'herbe qu'on emploie exclusivement verte même en hiver[1]; 2° les *prati stabili,* où l'on fait de trois à quatre coupes de foin par an; 3° les *prati à vicenda* ou *spianate* (prairies d'assolement), formées principalement de trèfle incarnat qu'on sème dans le blé et de trèfle *ladino (trifolium repens)* qui croît spontanément dans ces terres. Les prairies de la troisième catégorie forment l'assolement après le blé, durant trois ans, et sont remplacées par le maïs. Les fermiers de la troisième zone (à l'ouest de l'Adda) entretiennent de gros troupeaux de vaches (jusqu'à 200 têtes) dont le lait est employé à la fabrication du beurre et d'un fromage très estimé, le *grana.* Les vaches viennent presque toutes des cantons suisses allemands et sont payées jusqu'à 400 francs par tête. Le reste est acheté chez les bergers de la montagne (1re région) ou chez les fermiers aisés des collines et de la haute plaine (2e région). Les fermiers estiment particulièrement les vaches au pelage brun.

[1] L'herbe dominant dans les *marcite* est le ray-grass, *lolium italicum* ou *lolium perenne;* elle passe pour fournir un lait gras et abondant. Cette excellente plante fourragère dure moins dans le *marcite* que dans les prés traités par une irrigation temporaire.

et ce sont celles qu'ils cherchent à se procurer de préférence comme bonnes laitières. On n'y fait point d'élèves, parce que la nourriture en vert, très abondante, et la stabulation permanente modifient bientôt la constitution des vaches qui deviennent inféconde tout en s'engraissant, parce que, d'autre part, il n'y a pas de pâturages de peu de valeur pour les jeunes bêtes, le tout étant soumis à la culture la plus perfectionnée et, enfin, parce qu'il y a plus de profit dans l'exclusive production du lait. Ces vaches sont entretenues presque toute l'année avec l'herbe verte des *marcite*, et quand l'hiver n'est pas rigoureux et persistant de manière à paralyser la force végétative des eaux d'irrigation, il n'y a presque pas d'interruption dans leur régime en vert. Chaque vache donne en moyenne (il y a cependant de fréquentes exceptions plus favorables) de 35 à 40 hectolitres de lait gras et crêmeux par an; mais ce rendement considérable en lait ne dure guère plus de quatre ans, parce que les vaches, constamment nourries avec l'herbe des *marcite*, finissent par s'affaiblir tout en s'engraissant. Dès lors, elles sont vendues pour la boucherie. Elles portent une seule fois lorsqu'elles sont amenées à la ferme, parce qu'elles sont achetées ordinairement pleines ou primipares. Les veaux sont vendus huit ou dix jours après leur naissance aux bouchers, et plus cher que ceux de provenance des troupeaux de la haute plaine. Les fermiers ont, en outre, des bœufs pour le travail, qu'ils font venir des régions 1re et 2e (montagnes et haute plaine), mais qui, étant mieux nourris, deviennent plus beaux. Leur nombre varie de huit à trente par ferme. Ils entretiennent aussi un certain nombre de chevaux tirés de la Suisse et du Crémonais et qui sont assez forts et beaux. L'accessoire en bétail le plus considérable est dans l'entretien d'un

grand nombre de porcs (de 30 à 100 par ferme), qui sont nourris avec les abondants restes de la fruiterie dont ils profitent énormément. Ces bêtes ont acquis, après un an ou dix-huit mois, le poids de 25 à 30 myriagrammes et sont vendues, à mesure de leur engraissement, de 260 fr. à 330 fr. par tête. On peut juger par là des revenus que se font les fermiers à l'ouest de l'Adda, les plus riches agriculteurs de la Lombardie. Ajoutons que cela résulte de leur haute intelligence dans l'art de l'irrigation.

« *4e Région*. — La région n° 4, c'est-à-dire la plaine basse entre l'Adda et le Mincio (une partie des provinces de Bergame, Brescia, Crémone et Mantoue), renferme les terres naturellement les plus fertiles de la Lombardie, mais elle n'est pas aussi bien cultivée que la précédente. Les propriétaires font, en général, valoir eux-mêmes leurs terres, partagées en grosses fermes. Il s'y trouve beaucoup de pâturages, de prairies à *vicenda* et *stabili*, mais peu de *marcite* proprement dites. Cette dernière sorte de prairie a reçu quelques développements importants depuis peu, partout où la condition des eaux, en température et en volume, se montre favorable. On y élève de gros bœufs pour le travail, dont le prix arrive jusqu'à 800 francs la paire, et aussi pour la boucherie, qui sont encore plus beaux. On y élève aussi de forts et beaux chevaux de travail, de la race dite de Crémone, dont le prix varie de 600 francs à 800 francs. On y entretient des vaches pour les élèves, mais peu pour la production du lait. L'excédant du foin, très abondant dans cette région, est vendu, comme nous avons dit, aux bergers de la montagne, qui le font consommer sur place à leurs troupeaux pendant l'hivernage. »

Pour compléter ces documents, voici une statistique du bétail de la Lombardie qui, quoique déjà un peu ancienne

et laissant quelque chose à désirer pour l'exactitude, peut donner une idée approximative des ressources nutritives tirées de l'industrie du sol :

Vaches	250,000	Brebis et Agneaux	145,000
Bœufs	140,000	Chèvres	64,000
Veaux	60,000	Chevaux	70,000
Taureaux	4,200	Mulets	12,000
Porcs	120,000	Anes	15,000

Une statistique dressée, il y a quelques années déjà, donne les chiffres approximatifs suivants sur le nombre d'hectares de terre cultivée en Lombardie :

Total des terres cultivées		hectares :	1,132,765
Ainsi divisées : Terres non arrosées		id.	705,573
— arrosées	céréales	237,192	427,192
	prairies	163,500	
	marcite	4,500	

Les terres qui sont mises au régime de l'eau par les divers genres d'irrigation sont ainsi réparties :

Province de Sondrio	hectares	2,910,	presque tout pour le maïs.
— de Côme	—	3,166,	id.
— de Milan	—	49,128,	la moitié en prairies, l'autre moitié en maïs et rizières.
— de Bergame	—	55,680,	un quart en prés, le reste en maïs et rizières.
— de Lodi	—	79,420,	trois quarts en prés, le reste id. id.
— de Brescia	—	108,466,	un quart en prés, le reste id. id.
— de Pavie	—	58,502,	la moitié en prés, le reste en rizières.
— de Mantoue	—	19,800,	un quart en prés, le reste en maïs et rizières.
— de Crémone	—	50,020,	un quart en prés, le reste en maïs.
Total : Hectares arrosés		427,192.	

Les prairies à *marcite* sont presque toutes dans les terres basses des provinces de Pavie, Lodi et Milan.

Le peu d'étendue occupé par les *marcite* ne doit pas étonner parce qu'il faut, pour elles seules, disposer d'une quantité énorme d'eau pendant tout l'hiver et parce qu'enfin leur établissement, entretien, fumure, égalisation du terrain, etc., exigent des capitaux, de l'intelligence et une habileté spéciale qu'on ne trouve pas partout chez les fermiers et les propriétaires.

L'eau qu'on emploie pour cette sorte de prairie est, de préférence, celle des sources *(fontanili)* qui, dans la plaine basse à l'ouest de l'Adda, sont très abondantes. Dans le seul canton de Melzo, il y en a 230. On les trouve à moins d'un mètre de profondeur du sol. Ces *fontanili* donnent une eau limpide d'une température constante de 10 à 11 degrés centigrades à l'origine; elles ne gèlent jamais en hiver[1]. L'habileté des spécialistes en *marcite* est admirablement exercée pour leur aménagement. Ils pratiquent une excavation dans le sol et, à l'endroit d'où l'eau jaillit, ils enfoncent un tonneau sans fond qui la recueille et permet de la déverser pour le service de l'irrigation. On emploie, au surplus, l'eau des rivières, déversoirs des lacs Majeur et de Côme, par exemple : le Tésin, l'Adda, avec celle de leurs canaux de dérivation, la Muzza et le Naviglio-Grande. Dans les hivers rigoureux, cette eau gèle et, pour cela, les *marcite* arrosées avec l'eau des *fontanili* sont plus estimées.

[1] La température de ces eaux de source est conforme à celle que j'ai vérifiée, en été et en hiver, pour les sources d'eau douce de la basse Savoie. Il est probable qu'elles sont aussi dotées que les nôtres en acide carbonique libre, que j'estime être l'élément principal de fertilisation des eaux d'arrosement. Dans le questionnaire que j'avais posé à M. le comte Pazzi et auquel il a répondu avec une bonté incomparable et une intéressante précision, je n'ai pu avoir des détails sur la composition chimique des eaux employées à l'irrigation en Lombardie. Cette lacune est motivée par le défaut d'analyses connues de ces eaux.

Produit approximatif d'un hectare de pré irrigué en Lombardie :

A. — Prairie a *vicenda* (prairie d'assolement).

			Lire ou francs.
1re coupe foin, quintal métrique	30	à 4 fr. 50	135 »
2e — — —	22	à 3 fr. 50	77 »
3e — — —	15	à 3 fr. »	45 »
Herbe de pâturage d'automne			10 »
Total...	67		267 »
Quart déduit pour les frais			66 75
Produit net			200 25

B. — Prairie permanente *(prato stabile)*.

1re coupe foin, quintal métrique (100 kilogr.)	30	à 5 fr. »	150 »
2e — — —	22	à 4 fr. »	88 »
3e — — —	15	à 3 fr. 50	52 50
Herbe de pâturage			15 »
Total...	67		305 50
A déduire un tiers pour les frais			101 83
Produit net			303 67

Pour les prairies de la région des collines et de la haute plaine, le rendement est moindre de moitié environ, parce qu'elles ne sont pas aussi bien entretenues ni aussi régulièrement arrosées. En effet, la moyenne de la récolte de foin par hectare n'y est que de 325 myriagrammes (32 quintaux métriques et demi).

C. — Prairie a *marcite*.

Mois de février, herbe, quintal métrique	105
avril, — —	150
mai, — —	180
juillet, — —	120
septembre, — —	90
octobre, — —	60
Total	705

c'est-à-dire 705 quintaux métriques d'herbe correspondant à 176 quintaux et quart de foin évalués à 4 francs le quintal, qui donneraient .... fr. 705

A déduire ²/₅ pour les frais	282
Produit net.....	423

Cette évaluation des foins est faite d'après les prix des années antérieures à 1860. Depuis lors, les prix du foin se sont accrus d'un cinquième environ, ce qui augmente d'autant le revenu net des prairies. Leur prix tend à augmenter encore. En effet, le prix courant des foins de la coupe du mois de mai (1865) les porte à 7 francs le quintal de dix myriagrammes.

Des renseignements que j'ai reçus postérieurement à ceux que m'a transmis avec tant d'obligeance M. le comte Pazzi, fixent à 620 francs le revenu net du louage d'un hectare de prairie à *marcite* en toute bonne condition. C'est là assurément un beau revenu pour le propriétaire. Notons, de plus, qu'il n'est pas sujet à varier, car le produit d'une *marcita* ne subit pas les intempéries atmosphériques comme ceux des autres cultures.

On a vu, par cet exposé, que le rendement en herbe et en foin est relativement le plus grand pour la prairie à *marcite*.

Le résultat favorable d'une *marcita*, c'est qu'elle est l'aliment continu d'une fruiterie en fournissant en permanence du fourrage vert aux vaches à lait entretenues à l'étable. Le pendant d'un rendement permanent d'herbe par cette sorte de prairie est donc un rendement supérieur et invariable de lait de première qualité. C'est qu'avec le régime du fourrage vert et de la stabulation permanente les vaches, devenant inféconde, sont constamment laitières. Après quatre ans de ce régime, pendant lequel elles

ont fourni une énorme provision de lait, qui a quadruplé au moins le capital d'acquisition des vaches, elles deviennent lourdes, prennent de l'embonpoint et on est obligé de les vendre pour la boucherie. La viande qui en provient est tendre comme celle des animaux soumis à l'engraissement.

Un hectare de prairie à *marcite*, bien entretenue, fournit la subsistance de trois vaches à lait de la race de Schwitz, du poids de 550 kilogrammes chacune, en moyenne, celle de deux vaches sept dixièmes (2, 7). Cette moyenne est calculée sur la ration quotidienne de chaque vache de cette espèce à 86 kilogrammes d'herbe correspondant à 18 kilogrammes de foin. La ration d'une vache suisse, de la même race que celle employée dans les fermes lombardes à *marcite*, est de 16 kilogrammes de foin par jour à la ferme-école de Corte Palario près de Lodi, c'est-à-dire moindre de 2 kilogrammes, ce qui est en faveur de notre calcul. Chaque vache produit annuellement, en moyenne, 40 hectolitres de lait, soit un rendement *minimum* en espèces de 400 francs par an. D'après cet exposé, un hectare de prairie à *marcite* rapporterait, par la seule industrie du lait, plus de 1,000 francs par an. Dans ce revenu ne sont pas comprises les bonifications importantes qui résulteraient de l'entretien supplémentaire d'une porcherie, avec les abondants débris de la fabrication du beurre et du fromage et d'une cession partielle de l'engrais d'étable, toujours excédant les besoins de fumure de la *marcita*.

On peut donc établir qu'un hectare de prairie, conditionnée pour des *marcite*, rapporterait, avec les excellentes eaux des bassins de Chambéry et d'Aix-les-Bains, environ 1,500 francs, c'est-à-dire le quadruple, sinon plus, du revenu d'un hectare de terre cultivée en plein rapport.

De plus, comme je l'ai dit, le trop plein des eaux qui auraient servi aux irrigations spéciales des *marcite* serait employé, *sans préjudice,* à l'arrosement secondaire des prairies. Je dis *sans préjudice,* quoique les eaux aient déjà perdu de leurs principes fertilisants, notamment en acide carbonique, après leur parcours sur l'herbe d'une prairie; mais elles en gardent encore assez pour exercer une action fécondante ultérieure. Je puis dire, de plus, que le groupement des eaux aménagées pour le service d'un établissement à *marcite,* d'une étendue d'environ 30 hectares, dans la plaine de Chambéry, faciliterait même avec plus de régularité qu'aujourd'hui les irrigations temporaires qu'on a coutume de faire sur les prés établis.

Mais une considération plus importante encore, c'est qu'un pareil établissement serait un bon exemple; c'est que, plus que tous les conseils, plus que toutes les dissertations les plus savantes et les plus autorisées, il encouragerait la pratique de l'irrigation et l'extension des prairies et, partant, l'élève des bestiaux dans toutes les exploitations rurales de nos chères vallées.

Cette étude ne saurait limiter l'application supérieure de l'irrigation aux seules plaines de Chambéry et d'Aix-les-Bains. Notre pays, assez favorisé par ses eaux thermales, pourrait offrir ailleurs quelques applications avantageuses d'irrigation spéciale, là, toutefois, où les eaux ne sont pas très chargées en minéralisation saline. Par exemple, les eaux thermales de Brides, mêlées à cinq fois leur volume de l'eau de source ou du torrent du Doron, pourraient alimenter une irrigation supérieure; mais la conformation et l'exiguïté de la vallée ne le permettraient que sur un espace presque insignifiant. Les eaux thermales de Bonneval, de beaucoup plus abondantes, mêlées à six fois leur volume

d'eau de source ou du torrent du Chapieu, et amenées dans les terres planes de Séez ou du Bourg-Saint-Maurice, pourraient servir, sur une plus grande étendue, à une irrigation supérieure et finalement à une irrigation secondaire[1]. Il est peut-être aussi des localités très avantageusement disposées pour les établissements à irrigation supérieure; j'indiquerai les terres basses de la Chautagne, à Serrières, à Chindrieux et à Mollard-de-Vion. Dans la commune d'Yenne, à Étain et à Lagneux, il y a des conditions favorables par les eaux, par le sol et par une chaude exposition, pour les systèmes supérieurs d'irrigation. Quoique l'étendue à irriguer ne serait pas considérable, tout travail entrepris dans cette voie de progrès agricole serait, je le répète, un bon exemple qui ne tarderait pas à être imité pour le plus grand avantage des exploitations rurales et de l'économie publique.

D

EXPÉRIENCES SUR LA VALEUR ET LE RENDEMENT RELATIFS DES FOINS DE PRÉ ARROSÉ ET NON ARROSÉ.

La qualité des foins récoltés sur les prairies qui ont été mises au régime de l'eau est inférieure à celle des foins

[1] Il est regrettable que les abondantes eaux thermales de Bonneval, dotées de 38° centigrades de chaleur, ne puissent pas être utilisées en un établissement thermal dans l'ingrate localité d'où elles jaillissent. Cette belle source est souvent encombrée par les éboulements produits par les avalanches. Pour l'utiliser, il faut, de rigueur, la déplacer de ce lieu dangereux et l'amener, par un conduit bien agencé, dans la plaine de Séez qui est assez ouverte et d'une bonne exposition.

des prairies sèches. La végétation forcée des prés irrigués a pour résultat de donner une plus grande quantité de foin, mais au détriment de sa qualité ; c'est un fait que l'expérience de la valeur comparée des deux sortes de foin, pour l'alimentation des bestiaux, a rendu incontestable. En effet, le foin des prairies sèches est plus sapide, plus aromatique et plus nutritif que le foin provenant des prés arrosés. Les ruminants, entre tous les animaux herbivores, le préfèrent parce qu'il se broie facilement et qu'il se réduit plus vite en pulpe. On peut appliquer, jusqu'à un certain point, au fourrage qui a subi le régime de l'eau la réponse mise par le grand fabuliste dans la bouche du roseau : *Je plie et ne romps pas*. En effet, le foin de pré irrigué n'est pas aussi cassant et est plus tenace que l'autre ; la matière ligneuse, cellulose, y est plus développée, et il renferme moins de la matière incrustante qui donne le *craquant* au foin de première qualité.

Sous le rapport nutritif, le foin des prairies arrosées est inférieur d'environ un cinquième au foin des prairies sèches ; c'est à peu près la différence constatée pour la proportion d'azote contenue dans l'un et dans l'autre. La raison de cette différence est que le régime de l'eau appliqué aux végétaux favorise l'immobilisation du carbone au détriment de l'azote dans la plante. En effet, on a constaté une richesse supérieure en carbone dans les bois qui ont crû sur un sol humide et submergé. Personne n'ignore que, dans les saisons pluvieuses, il y a luxuriance de production de virgultes, et qu'alors les arbres et arbustes fruitiers portent moins de fruits et de moindre qualité. Quant à la proportion d'azote contenue dans les plantes à végétation humide, on sait que tous les fruits alimentaires, farineux, des cypéracées et des graminées, par exemple :

le souchet, le riz, la châtaigne d'eau *(trapa natans)*, très riches en amidon et en glycose (substance hydro-carbonée), sont pauvres en albumine et en gluten (substance azotée). La proportion d'azote varie d'un cinquième à un quart en moins dans le foin de pré arrosé.

Après avoir donné tous les documents favorables à la thèse que j'ai soutenue sur les précieux avantages de l'irrigation prairiale, je n'ai pas dû omettre ceux qui pouvaient rafraîchir mon enthousiasme.

Avec une certaine mesure de philosophie on peut accorder les contrastes. La perfection est désirable en toute chose; mais la Providence a permis qu'elle ne fût pas la loi absolue dans la constitution des êtres.

Admettons, dans la question qui nous occupe, que le foin des prairies sèches est de beaucoup supérieur en qualité à celui des prairies arrosées, et que son rendement est considérablement inférieur en quantité. D'un côté, nous avons la perfection; de l'autre, la compensation. Et quand l'examen de cette compensation matérielle sera traduit en chiffres, nous aurons, de ce côté, un avantage qui constituera un argument irrécusable en sa faveur.

La récolte en foin d'un hectare de prairie naturelle, qui ne reçoit d'autre engrais que celui que l'air et le sol lui fournissent et d'autre arrosement que celui de la pluie, produit dans nos vallées, en moyenne, 25 quintaux métriques de foin par an. Il y a des conditions plus favorables de production (de 28 à 30 quintaux), mais aussi de moindres à 20 quintaux. Je crois abonder en adoptant une moyenne de 25 quintaux métriques.

Le rendement d'un hectare de prairie arrosée temporairement à l'eau douce de fontaine, débitant de 4 à 5 litres à la minute, est dans notre vallée, en moyenne, de 32 1/2

quintaux métriques à la première coupe du mois de mai ou juin, et de 19 quintaux métriques à la seconde coupe du mois d'août; en tout, 51 quintaux métriques 1/2. Admettons un compte rond de 50 quintaux métriques.

Balance :	25 quintaux métriques	foin de pré sec	à 8 fr. . .	200 fr.
	50 — —	foin de pré arrosé	à 6 fr. . .	300 fr.
Gain en faveur de ce dernier			100 fr.	

Il y a, de plus, la pâture d'automne, abondante dans le pré arrosé et chétive dans celui qui ne l'est pas. Si l'on admet que le foin de pré arrosé est inférieur, eu égard à la valeur nutritive, d'un cinquième à l'autre, il y aura toujours le gain de 15 quintaux métriques de foin, ce qui est déjà assez important.

J'ai pris pour base de démonstration les faibles et incomplètes irrigations qu'on pratique çà et là dans les exploitations rurales de nos vallées où l'on dispose de quelque petite source, sans se donner la peine d'y adjoindre l'eau d'un ruisseau voisin, de niveler le sol du pré pour l'arroser également, ni de l'amender, c'est-à-dire les conditions les moins favorables.

Le rendement en foin d'un pré de la plaine de Bissy près Chambéry, arrosé une fois par semaine avec l'eau grasse de l'Albane, est bien supérieur, et si l'on met en comparaison le rendement moyen d'un pré en Lombardie *(prato stabile)*, qui a reçu avec l'engrais un arrosement régulier, la différence est encore plus sensible [1].

La raison du rendement supérieur en foin pour le pré

[1] Nous avons vu, dans l'étude sur les *marcite*, que le rendement moyen du *prato stabile* en Lombardie est de 67 quintaux métriques et de 176 quintaux métriques de foin pour la *marcita* par hectare.

irrigué est dans l'égalité et la luxuriance de la végétation herbacée sur toute la surface du pré, tandis qu'il y a des lacunes considérables dans le pré sec. Il y a encore une raison qui paraîtra surprenante, mais qui est donnée par le résultat d'une expérience faite avec tous les soins prescrits ; la voici :

Voulant me rendre compte du rendement en foin par la dessication d'une égale quantité d'herbe fauchée sur le pré arrosé et sur le pré qui ne l'est pas, je me suis rendu, à l'époque de la fenaison, à Servolex, dans le domaine de M. le comte Léonide Marin, qui m'a prêté le plus gracieux concours en manifestant tout l'intérêt qu'il prenait à des expériences d'économie agricole.

EXPÉRIENCE. — 29 mai 1865. — Temps serein. — Température *maxima*, à l'ombre, 26° centigrades. — Pré naturel d'environ 3 hectares, existant de temps immémorial, pentueux ; exposition, sud-est.

1° Partie supérieure non irriguée, sèche.

Composition herbacée de cette partie du pré, par ordre de prédominance d'herbe :

Fenasse, sauge des prés, scabieuse ou knautie, trèfle des prés, silène enflé, plantes synanthérées diverses, œillet de poète, liseron.

2° Partie moyenne et inférieure, arrosée de novembre à mars inclusivement par eau pure de source (à 13° centigrades), grossie quelquefois par la pluie ; débit naturel et moyen, 2 $^1/_2$ à 3 litres à la minute ; irrigation médiocre.

Composition herbacée par ordre de prédominance d'herbe :

Fenasse, sauge des prés, trèfle, scabieuse ou knautie, plantes synanthérées diverses, silène enflé, œillet de poète, pas de liseron.

Herbe fauchée sur l'une et l'autre partie du pré, à poids égal .... 35 kil. 500 gr.

Les deux fagots ont été portés sur le plancher d'un galetas très aéré, sous le toit. L'éparpillement de l'herbe a été fait, de part et d'autre, avec le plus grand soin, pour obtenir sa dessication parfaite.

VÉRIFICATION. — 12 juin 1865. — Temps beau. — Température *maxima*, à l'ombre, 25° ½ centigrades.

La dessication de l'herbe fanée est complète dans les deux lots; la température de l'air a toujours été très chaude, du 29 mai au 12 juin.

Le foin récolté sur la partie du pré non arrosée, n° 1, pèse 10 kil. 500 g.
— — — arrosée, n° 2, pèse... 11 kil. 400 g.

Différence en faveur de ce dernier : 900 grammes, c'est-à-dire presque un dixième.

REMARQUES : Le foin n° 1 est plus *vert* que celui n° 2 qui a une couleur *gris-verdâtre* ou *vert-argenté*. Le premier est aussi très parfumé, tandis que l'autre ne l'est pas ou n'a qu'une odeur de foin ordinaire. Cette différence est caractéristique. Ainsi, l'un et l'autre foin contiennent une certaine quantité de sauge des prés, plante très odorante; celle du foin n° 1 (pré sec) est très parfumée, tandis que celle du foin n° 2 (pré arrosé) l'est à peine. Les personnes témoins de cette expérience ont trouvé la différence très nette.

En rapportant le rendement au centième, l'expérience ci-contre donne :

Pour 100 kilog. d'herbe de pré non arrosé,	foin....	29 kil. 576 gram.
— — arrosé,	foin....	32 kil. 112 gram.
Gain en foin en faveur de ce dernier............		2 kil. 536 gram.

En d'autres termes, il faut 338,100 grammes d'herbe de pré non arrosé pour produire 100 kilogrammes de foin, tandis qu'il n'en faut que 311,460 grammes de pré arrosé pour produire la même quantité de foin. Il y aura, en conséquence, en faveur du pré arrosé, un gain de 100 kilogrammes de foin sur 4,000 kilogrammes d'herbe fauchée de part et d'autre. Il est vrai que la dessication que j'ai obtenue ici pour l'une et l'autre herbe a été faite sur un plancher, sans perte, tandis que le fanage opéré en plein

air, sur le pré même, laisse une perte très sensible de foin qui diminue la proportion du rendement. Ici, le rendement est près d'un tiers, tandis qu'il n'est que d'un quart et même d'un cinquième lorsque le fanage a été opéré sur le sol; mais le rapport reste le même.

J'avais présumé que j'obtiendrais, par cette expérience, un résultat inverse. Il me semblait, en effet, que le régime de l'eau, appliqué aux végétations prairiales, devait les rendre plus aqueuses et, partant, diminuer leur rendement relatif en foin. L'expérience que je viens de rapporter prouve le contraire. Par un grand nombre de plantes soumises à la dessication pour l'office pharmaceutique, dans une pratique de plus de vingt ans, j'avais été frappé que certaines plantes médicinales de marais, telles que la salicaire *(lythrum salicaria)*, la reine des prés *(spiræa ulmaria)*, la persicaire *(polygonum persicaria)*, le chanvre d'eau *(lycopus europœus)*, etc., perdaient, relativement aux plantes de terres sèches, considérablement moins en poids par la dessication. Toutefois, cette remarque ne se présentant pas de même pour d'autres plantes de marais, telles que la ciguë aquatique *(cicuta aquatica)*, l'osmonde *(osmunda regalis)*, le ményanthe *(menianthes trifoliata)*, etc., dont la dessication laissait un déchet notable, je n'avais pas cru pouvoir statuer sur une immunité aqueuse en faveur des plantes originaires de sols humides.

Une observation, plus favorable en ce point, permettrait de trouver une base à l'appui de cette démonstration.

J'ai observé, en effet, que la quantité d'eau de végétation des plantes était en rapport avec la quantité de matières minérales ou sels minéraux absorbés par elles. D'après ce fait, plus une plante est riche en cendres, plus elle contient d'eau de végétation.

Ce serait ici la raison du déchet plus grand pour l'herbe de pré sec par le fanage.

En effet, par une expérience d'incinération de l'un et l'autre foin, j'ai obtenu :

Foin de pré sec, cendres	6,09	pour cent.
Foin de pré arrosé, cendres	4,99	id.
Différence	1,10	id.

Il y a excès de plus d'un cinquième de cendres dans le foin de pré naturel non arrosé.

J'ai exposé les deux foins pendant quatre mois dans un hangar ouvert à tous les vents pour leur faire subir l'impression de l'air ambiant.

Le foin de pré sec a jauni, perdu son parfum et est devenu hygrométrique.

Le foin de pré arrosé n'a pas changé sensiblement et a présenté une hygrométricité différente.

Le premier avait acquis en poids	0,85	pour cent.
Le deuxième — —	0,50	id.
Différence	0,35	id.

La prédominance de sels alcalins à bases minérales, malate de chaux, acétate et malate de potasse, chlorures alcalins et terreux, tous sels hygrométriques, donnerait la raison de cette différence correspondante au déchet opéré par le fanage.

Voilà des expériences faites dans les conditions les moins favorables sous le rapport du foin provenant de pré arrosé. J'ai regretté de n'avoir pu les répéter avec des foins récoltés sur des prés mieux soumis au régime de l'eau. C'est une lacune, si l'on veut; mais je ne doute pas de

recueillir, de ce côté, un argument qui appuierait plus solidement ma thèse.

Le foin de pré irrigué est, comme je l'ai dit, de contexture plus fibreuse que celui récolté sur les prairies sèches. C'est sa nature fibreuse qui rend difficiles son broiement et sa réduction en pulpe, condition défavorable qui ne va pas à l'organisation de l'appareil digestif chez les ruminants. C'est là, la principale objection qu'on doive lui faire. La question de la saveur et du parfum, moindres dans le foin de pré arrosé, est secondaire ; sous le rapport de sa valeur nutritive, un peu inférieure, nous avons vu qu'il présentait, par son abondance, une large compensation à ce défaut.

Par une récolte faite à propos au moment de la floraison, on pare à ces inconvénients, surtout pour le premier point, car, à cet état de végétation, l'herbe n'est pas avancée au point d'être ligneuse. C'est un défaut et une perte pour le rendement en foin que d'attendre la fructification des plantes de prairies. M. le comte Léonide Marin, de Servolex, s'est toujours appliqué à couper l'herbe de ses prés à l'époque de la floraison et il s'en trouve bien. De même, il a soin d'arroser avec un peu d'eau salée le foin de pré irrigué, avant de distribuer la ration au bétail, et celui-ci le mange avec délices. Cet arrosement préalable à l'eau salée attendrit la paille du foin. C'est, de plus, une excellente occasion d'administrer le sel au bétail qui en profite notablement.

Nous faisons une distinction rigoureuse pour le foin suivant sa provenance de pré sec ou irrigué, parce que la composition herbacée de nos prairies laisse beaucoup à désirer pour la qualité des plantes fourragères. En Lombardie et en Suisse, où l'industrie laitière donne tant de

profits, on soigne les prés avec perfection et on en extirpe les mauvaises plantes pour n'y propager que les bons herbages. Toutes les plantes ne s'accommodent pas également de l'irrigation. Celles qui prospèrent avec le régime de l'eau sont surtout le ray-grass (*lolium perenne)* et le trèfle *(trifolium pratense)*. Avec une pareille composition herbacée, le foin de pré irrigué possède toutes les qualités requises en vue de l'alimentation perfectionnée du bétail.

ꝏ

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. LE Mis COSTA DE BEAUREGARD

Lu dans la séance du 17 août 1865.

MESSIEURS,

Si je suis appelé par votre bienveillance à siéger, les mains vides encore, dans cette Académie, où chacun de vous est riche de talent et de travail, je le dois à une mémoire qui vous fut chère, à un souvenir que vous invoquiez sans doute en m'ouvrant les portes de cette enceinte.

Plus heureux que tant d'autres, mes premiers pas dans la vie sont protégés et l'indulgence m'accueille partout. Merci, Messieurs, de l'honneur que vous me faites, mais cet honneur m'oblige à beaucoup, car la récompense couronne ordinairement la fin d'une carrière et n'est pas donnée comme un encouragement à celui qui débute.

Il y a un an à peine, Messieurs, vous entendiez mon père vous développer avec tout ce que son cœur renfermait d'amour pour son pays, d'enthousiasme pour ses gloires, de jalousie pour ce qui appartenait à notre Savoie; vous

l'entendiez vous développer le projet d'un Musée qui devait réunir à Chambéry les richesses artistiques, historiques et archéologiques de notre pays.

Pardonnez-moi, Messieurs, si je revendique aujourd'hui comme miens ces sentiments de patriotisme, le plus précieux héritage que m'ait légué mon père; comme mienne cette idée d'un Musée, la dernière qu'il ait eue avant de nous quitter. Je remplis un devoir filial; puissiez-vous, Messieurs, voir dans mes paroles un grand désir de bien faire.

La décentralisation est un problème que les meilleurs esprits cherchent à résoudre. J'applaudis à ces nobles efforts, mais je ne les comprends qu'au point de vue historique ou archéologique. Autant Paris et son atmosphère toute chargée de surexcitations, d'aspirations, de mouvements et d'idées, est nécessaire à la littérature fantaisiste, autant le calme que l'on ne peut trouver qu'en province est favorable aux patientes recherches de l'histoire. La critique moderne imprime à ces études une marche différente de celle qui fut suivie jusqu'à ce jour. Tout homme sérieux, dominé par une idée puissante, en fait la monographie, la fouille, la creuse, l'épuise, laissant aux générations futures le soin d'élever l'édifice dont lui-même ne jette que les fondements.

Plus que personne, Messieurs, vous connaissez les charmes de ce mystérieux travail, de ces découvertes acquises au prix de longs efforts; aussi votre docte Académie prendra-t-elle sous son haut patronage le Musée national de Chambéry, qui sera, Messieurs, la monographie complète de notre Savoie.

Il est un fait que l'on ne peut nier, le goût de l'étude s'étend et se développe. Pour les uns, vieillards désillu-

sionnés, l'étude est un oubli ; pour les autres, jeunes gens qui craignent d'affronter l'orage, l'étude est un asile assuré.

Parmi toutes les sciences, l'archéologie est fertile en heureux résultats, elle satisfait l'esprit, et chacune de ses découvertes est la confirmation d'un diagnostic porté sur tel ou tel point obscur. J'emploie le mot Archéologie dans son acception la plus complexe. Le numismate qui découvre une monnaie, le pêcheur lacustre qui retire des eaux un fragment de poterie, rendent à la science d'incontestables services ; elle serait inabordable pour nous s'il fallait, comme Champollion, inventer une signification aux hiéroglyphes ou, comme Cuvier, reconstruire le mastodonte.

L'archéologie, du reste, est dans nos mœurs ; la mode a daigné la prendre sous sa puissante protection.

L'architecte, qui construit autre chose qu'une gare de chemin de fer ou un chalet suisse, choisit, selon son caprice ou votre fantaisie, le style grec, roman, gothique ; le tapissier et le décorateur empruntent au style Louis XIV ses meubles de boule, ses formes droites et majestueuses ; au style Louis XV, ses ornements tourmentés et ses meubles bizarres ; le style Louis XVI, dans sa simplicité si riche pourtant en charmants détails, n'est-il pas aujourd'hui le plus en vogue ? L'art enfin, Messieurs, cette émanation de Dieu, cette production palpable de la puissance créatrice, l'art ne vit aujourd'hui que par cette science que je comparerais à la Cybèle égyptienne. Quel est le chef de l'école moderne ? Quel est le génie qui est parce qu'il est lui-même ? Les immortelles pages que nous admirons en Grèce ou en Italie inspirent seules celui qui veut avoir un mérite réel.

Je ne fais qu'effleurer ici un sujet qui pourrait fournir d'intéressantes perspectives ; nous aurions à suivre pas à

pas cette transmission de l'idée du beau, produisant successivement ces hommes grands comme le monde, qui se sont appelés Phidias, Praxitèle, Michel-Ange, Raphaël et Titien. Quand l'art veut abandonner le chemin que lui trace le doigt de Dieu, il est frappé d'aveuglement. Ne voyons-nous pas aujourd'hui, sous le nom d'école réaliste, se produire des monstruosités? Vous parlerai-je de l'art du peintre-verrier, de l'art de terre qui immortalisa Palissy? Eh! mon Dieu, nous sommes inférieurs à nos devanciers; aussi, convenons-en, l'archéologie est-elle pour nous une belle et profitable chose.

Au point de vue de la critique historique, nous sommes supérieurs aux écrivains d'un autre âge; mais, ici encore, nous avons grâces à rendre à l'Archéologie. Nos hommes de travail se départent du respect que leurs devanciers avaient voué aux documents originaux. On les met à contribution, et chaque jour l'historien leur emprunte le récit d'un fait nouveau ou la confirmation d'une hypothèse.

Permettez-moi, Messieurs, de restreindre ce cadre trop vaste, de vous énumérer avec quelques détails les richesses que renferme notre pays. Je vous montrerai quelle intéressante collection nous réunirons si, comme je l'espère, on veut bien juger favorablement la cause dont je me fais ici l'avocat.

Une science nouvelle, Messieurs, l'archogéologie ou l'étude de l'homme par celle du sol, est née avec les découvertes de M. Boucher des Perthes. Elle réclame les efforts combinés de l'historien, de l'antiquaire, du naturaliste et du géologue. Nous sommes ici placés au centre des régions les plus tourmentées de l'Europe. Sans cesse en contact avec les terrains de toutes les périodes, pourquoi ne chercherions-nous pas à les fouiller? Nous rencontrerons peut-

être dans nos bancs diluviens les ossements fossiles d'éléphants ou de sauriens; parmi ces débris nous trouverons les ustensiles de pierre appartenant à la période antédiluvienne. Cette affirmation n'est pas téméraire, j'en ai pour garant la parole de M. Boucher des Perthes. Puis, après la période antédiluvienne vient la période antéhistorique, contemporaine, si l'on en croit M. Truttat, de celle où vivaient les lacustres. Ici, Messieurs, nous sortons de l'hypothèse, je ne vous dirai pas, comme tout à l'heure: nous devons rencontrer, je vous dirai: nous avons trouvé.

Les lacs sont nombreux en Savoie, sans parler d'Aiguebellette et du Bourget. A Sainte-Hélène, à la Thuile, à Étable, des pilotis ont été reconnus, dans le dernier endroit, si serrés, que la tradition locale accuse les Sarrasins d'avoir voulu couvrir avec des planches le lac où s'abreuvaient les animaux féroces.

L'histoire, aussi longtemps qu'elle se limite aux sources écrites, est incomplète. La raison en est évidente. Aussi le souvenir de nombreuses générations serait-il perdu, si elles n'avaient laissé dans le sol et au fond des eaux des traces de leur existence. Chacun de vous, Messieurs, a entre les mains le travail qui mérita l'année dernière à M. Rabut une distinction flatteuse. Tout ce que nos lacs ont donné y est consciencieusement décrit. Voici d'abord la collection de poteries si diverses par leur forme et leur grandeur. Parmi ces vases, les uns sont hauts et rebondis; ils étaient destinés sans doute à contenir les provisions qui assuraient l'hiver. Les autres rappellent nos plats et nos ustensiles ordinaires. Ne nous prouvent-ils pas que l'instinct avait, dès les premiers âges, consacré la forme la plus commode aux besoins journaliers. M. Rabut nous

parle aussi d'anneaux, de supports, de grains de collier, de poids de toutes les tailles, de poinçons et de polissoirs.

En somme, les objets que nous nous sommes procurés déjà, malgré l'imperfection de nos appareils, nous garantissent pour l'avenir un succès plus complet encore.

Il faut rattacher aux stations lacustres les cavernes et monuments tumulaires qui recouvrent les mêmes débris.

Les grottes autrefois habitées se rencontrent au bord des lacs et le long des fleuves. J'ai eu la bonne fortune de trouver à quelques lieues d'ici une de ces cavernes dont nul ne soupçonnait la richesse. Là les couteaux de pierre et les outils rudimentaires étaient mêlés aux fragments de la plus grossière poterie ; les ossements humains aux ossements de porc, de cheval, de moutons et de ruminants.

On éprouve, croyez-le, une singulière émotion à soulever ces stalagmites qui depuis des siècles recouvrent des vestiges oubliés, à pénétrer ces secrets que le temps semble vouloir dérober à toute recherche.

Passons à l'anthropologie; les éléments d'une collection de cette nature sont nombreux en Savoie. Les cimetières de Saint-Jean de Belleville, d'Aiguebellette, nous fournissent de précieux spécimens. Personne n'ignore les savants travaux du docteur Pruner-Bey; mon père lui communiqua l'année dernière les types trouvés en Savoie, et, dans une lettre trop longue pour être citée ici, l'illustre maître les compare aux prototypes qu'il possède; il les donne comme des fragments de la plus haute curiosité. La Savoie, comme la France et la Suisse, était habitée par la race brachycéphale au moment où les races dochycéphales de l'Asie envahirent l'Europe avant la période historique. Les autochthones disparurent, exterminés par leurs vainqueurs. Or,

Messieurs, les types soumis à l'examen du docteur Pruner appartiennent à cette race brachycéphale, première race qui ait peuplé nos montagnes. Nous pourrions donc rendre à la science de véritables services en réunissant des matériaux pour l'étude. L'anthropologie n'a que peu de données encore, et quand on procède par induction, comme ces données remplacent des preuves, il faut qu'elles ne soient pas aventurées.

Les Romains ont partout ici laissé l'empreinte de leur puissante domination; nous retrouvons à chaque pas les chemins qu'ils ont tracés, les aqueducs qu'ils ont faits, leurs camps retranchés, leurs installations thermales. Aix, Moûtiers, Evian, devaient être, si l'on en juge par les ruines que l'on retrouve chaque jour, d'importantes stations.

Vous parlerai-je d'Alise? Mon plus cher désir serait de voir Vercingétorix dominer nos montagnes. Mais il ne m'appartient pas d'élever la voix dans un aussi grave débat; libre à chacun de croire ou de ne pas croire à la découverte de M. Fivel; il n'en existe pas moins, dans l'endroit désigné, de splendides vestiges et gaulois et romains, des armes, des inscriptions, des monnaies et des poteries, qui sont un précieux à-compte sur nos richesses futures. Il suffit de visiter le musée d'Aoste pour se convaincre de l'utilité qu'auraient des fouilles sagement dirigées.

Je continue, Messieurs, cette rapide excursion au travers de votre futur Musée; vous y consacrerez une vitrine à la numismatie savoisienne. Les pièces les plus anciennes datent des Allobroges; les unes, ornées d'un chamois, appartiennent aux races montagnardes; les autres, frappées par les habitants des bords du Léman, portent l'hippocampe comme signe distinctif. Toute la série des monnaies romaines, depuis l'as énorme par son poids jusqu'aux

magnifiques médaillons des Antonins, y sera représentée. Puis, par ordre de date, viendront les monnaies mérovingiennes, frappées à Daranthesia, Maurienna, Agaume; celles des évêques seigneurs de Vienne, de Lausanne, de Maurienne; enfin, les monnaies de nos comtes et de nos ducs. La merveilleuse variété de types qu'offrent ces dernières nous fournira une étude intéressante. Les attributs et les ornements tiennent à la fois de l'élégance italienne et de la beauté plus mâle et plus guerrière du style français. Je citerai encore, Messieurs, comme devant faire partie de notre collection, les monnaies des rois de France, des seigneurs féodaux et ecclésiastiques; nos voisins, tels que les ducs de Bourgogne, les dauphins de Viennois, les évêques de Sion et de Valence. Vous voyez, Messieurs, ce que vous pouvez réunir. Je ne m'étendrai pas autant que je le voudrais sur la question bibliographique, ce serait abuser des instants que votre bienveillance m'accorde; cependant permettez-moi quelques mots encore. Les manuscrits sont rares en Savoie; nous avons pourtant le pontifical de Saint-Jean de Maurienne, une bible du XIII[e] siècle appartenant à S. E. le cardinal Billiet, le manuscrit sur vélin et le bréviaire dit d'Amédée VIII que possède la ville de Chambéry. Nous serions trop heureux s'il nous était donné de connaître les artistes auxquels sont dues les précieuses peintures qui enrichissent ces manuscrits; comme moi, vous savez, Messieurs, que de Charlemagne datent les premières enluminures connues et qu'avant le règne de Louis XII on ne cite guère que dix miniaturistes. Je ne ferai pas de l'érudition trop facile en vous citant leurs noms d'après M. Charles Louandre. Je me borne à vous donner Jean Fouquet comme le plus illustre et le plus connu de tous.

Nos cartulaires sont nombreux et du plus haut intérêt. Je ne vous citerai que celui d'Aillon et celui de Tamié, dont M. Burnier, dans son dernier travail, donne de si curieux fragments.

Viendront à leur tour se classer dans des armoires spéciales les chartes et les vieux documents. Grâce à eux, nous nous identifions à ces temps si bien définis par M. Léon Ménabréa, temps où le passé ne comptait pour rien dans le présent et où une bonne épée formait toutes les chances de l'avenir.

Laissons de côté Servion et son Ezeus, roi de Cologne, Champier, Paradin et tous nos chroniqueurs. Ne serait-il pas intéressant aussi de réunir dans notre musée la série complète des imprimeurs savoisiens? En première ligne, nous y ferions figurer Neyret avec son *Gerson*, son *Exposition des évangiles en roman* et son *Roy Modus*. Pomard l'aîné, qui imprima en 1568 les *Pastorales sur le baptême de Charles-Emmanuel,* viendrait ensuite; après lui, Pierre Dufour, lequel donnait aux bibliophiles de son temps les fanfares et corvées abadesques des roule Bontemps de la haute et basse coquaigne et dépendances. Bien des noms connus m'échappent. L'imprimerie fonctionnait à Annecy, à Alby, à Moûtiers, à Saint-Jean de Maurienne, et les livres sortis des premières presses savoisiennes ont, dans le monde savant, une grande réputation; la date de leur impression, leur perfection typographique et leur rareté les font coter fort cher dans les catalogues de vente.

Messieurs, pour être complet, je devrais parler encore des fresques que nous pourrions réunir, des vitraux, des émaux, dont quelques rares échantillons sont encore en Savoie; de la mosaïque, de la gravure, des coins monéaires, de la tapisserie, de la broderie sur étoffes. Je devrais

enfin vous entraîner au travers de cette série d'objets rares et intéressants que le profane appelle irrévérencieusement *bric-à-brac*. Comptons ensemble, si vous le voulez bien, Messieurs, les meubles sculptés, les ivoires, les porcelaines, les faïences de toutes les provenances et de toutes les époques. Mais non, permettez-moi de vous indiquer, comme plus complet que je ne saurais l'être, le catalogue de notre dernière Exposition.

Malheureusement notre pays est parcouru dans tous les sens par des spéculateurs, et nous sommes dépouillés de nos objets les plus précieux. Que faire à cela? Quel remède trouver à cette exportation qui enrichit à nos dépens le Musée Britannique et le Musée du Louvre? Messieurs, ouvrons un asile, une maison de refuge, où nous conserverons pour le pays les objets rares, ce qui appartient au pays.

Je m'arrête quand à chaque pas s'offrent de nouvelles perspectives; on prolonge volontiers l'excursion entreprise, sans compter avec la fatigue d'autrui.

L'année dernière, Messieurs, l'idée d'un Musée départemental avait été favorablement accueillie par votre Académie; M. le Préfet de la Savoie et le Conseil général l'avaient prise sous leur bienveillant patronage; ne laissons pas tant d'éléments de réussite disparaître et devenir inutiles; agissons, Messieurs, ne nous contentons pas de cette bonne volonté passive qui est un obstacle à toute grande entreprise. Élevons à la gloire de notre pays un monument durable. Réunissons nos forces et marchons en avant, car le but est désirable et le succès assuré.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. L'ABBÉ ARMINJON

PRONONCÉ DANS LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1866

SUR LES CARACTÈRES DE LA SCIENCE

ÉMINENCE[1], MESSIEURS,

La science est, après la foi, le plus magnifique présent que le Ciel ait fait à l'humanité.

La science éclaire l'homme, l'ennoblit par ses facultés les plus hautes et met sur son front le sceau glorieux de cette domination qu'il doit exercer sur l'universalité des êtres visibles.

Par elle, l'homme prend possession de cet empire de la création, qui est son domaine et son héritage ; il s'assujétit les éléments et les forces matérielles ; d'un regard il s'élance vers le Ciel pour décrire aux globes lumineux leur route ; il contraint les vents à lui prêter leurs ailes, et les fluides les plus subtils et les plus meurtriers à porter au loin ses commandements comme des serviteurs et des

[1] Le cardinal Alexis Billiet, archevêque de Chambéry, président honoraire de l'Académie.

coursiers dociles. Ainsi que le faisait Adam dans le paradis terrestre, il appelle de sa voix de maître l'universalité des créatures, et celles qui sont dans le ciel, et celles qui habitent la terre, et celles qui peuplent les profondeurs des eaux; et les créatures dociles se présentent devant lui; comme une armée qui défile devant son général le jour d'une revue, elles lui disent : Nous voici, *Adsumus.*

Un homme qu'éclairerait l'universalité des sciences, et qui aurait de plus au service de sa volonté l'ensemble de toutes les forces qu'il se serait appropriées par son génie et ses découvertes, ne serait-il pas, dans l'ordre purement humain, l'être le plus grand que notre raison puisse concevoir? La création tout entière ne l'acclamerait-elle pas unanimement pour son roi, ne lui décernerait-elle pas ses hommages et sa soumission, comme au plus noble représentant du Dieu très haut, qui dans les saintes Écritures a daigné s'appeler : *Deus scientiarum,* le Dieu des sciences.

La science a donc ses grandeurs, mais laissez-moi vous le dire, elle a aussi ses écueils et ses périls.

C'est avec un sens profond que saint Paul, le grand théologien, recommande la modération et une sorte de sobriété dans l'étude des sciences : *Non plus sapere quam oportet, sed sapere ad sobrietatem.*

Si la science élève l'homme à des hauteurs merveilleuses, aisément aussi elle lui fait monter à l'esprit les obscurcissements de l'ivresse et le rend sujet au vertige.

La science, déviée de sa fin, n'est plus qu'un élément de décadence et de ruine. Toute l'histoire le démontre : les peuples corrompus, dégradés par l'abus de leurs connaissances, le sont plus profondément, plus incurablement que si, étrangers à toute civilisation, à toute

culture, ils fussent restés ensevelis dans les ténèbres de la barbarie.

Dans l'antiquité, la science était considérée comme une sorte de religion : elle avait ses rites, ses solennités, ses initiations. Platon, Pythagore, ne la dispensaient qu'à un petit nombre de sujets de choix, à qui ils avaient eu soin d'inculquer des sentiments de vertu, de respect d'eux-mêmes, et qu'ils avaient formés patiemment à des mœurs graves et austères.

Jamais ces philosophes éminents n'eussent imaginé de prodiguer leur enseignement à des intelligences non éprouvées, moins encore de le rendre forcé et obligatoire.

Il y avait sans doute de l'excès dans cette parcimonie; en retenant captives dans l'injustice certaines vérités indispensables, ces penseurs profonds attentaient, ainsi que le leur reproche saint Paul, à l'honneur et à la dignité de notre nature, à la vie intellectuelle et morale de l'humanité. Le christianisme est venu détruire ce monopole. Il a vulgarisé ce qui était l'apanage du petit nombre, et la science a cessé dès lors de former une aristocratie et une caste privilégiée.

Si j'évoque ces souvenirs historiques, c'est pour vous dire que, de tout temps, les hommes ont vécu dans cette persuasion que la science avait une mission morale et civilisatrice, qu'elle imposait à ceux qui en étaient favorisés une redoutable responsabilité.

Votre Compagnie, Messieurs, s'est maintenue dans cette conviction. Dans vos études littéraires, dans vos travaux et vos découvertes, vous n'avez pas simplement cherché une agréable récréation, un délassement inoffensif, vous avez eu en vue un *apostolat*.

En parcourant vos œuvres, les Mémoires de votre

Société, j'ai vu avec bonheur et avec admiration que l'Académie de Savoie avait constamment persévéré dans ses grandes et saines traditions. En poésie, dans vos écrits littéraires, vous avez mis en relief le beau, pour faire aimer et goûter ce qui est sage et honnête; en histoire, par la mise en lumière des chroniques et des archives, vous avez restauré les faits, vengé souvent la mémoire de nos pères d'injustes accusations; dans les sciences naturelles, vous avez exhumé les débris des êtres vivants qui ont précédé, à la surface de la terre, l'apparition de l'homme; vous avez rétréci le domaine des douleurs physiques, frayé les voies à de belles et utiles applications.

Aussi vous suis-je profondément reconnaissant de votre choix; vos suffrages bienveillants, qui m'appellent à siéger dans cette enceinte, ne sont pas simplement à mes yeux une distinction et un honneur, ils sont de plus un avantage du plus grand prix. Votre œuvre, à laquelle vous daignez aujourd'hui m'associer, n'est point entièrement étrangère au ministère que je remplis; sans doute elle en diffère dans son objet direct et immédiat, mais elle tend à un but analogue, celui du perfectionnement individuel et social de l'humanité.

La science, dont l'Académie est dans notre pays un des plus anciens et des plus florissants sanctuaires, n'atteindra avantageusement sa sublime destination qu'autant que, dans ses travaux et ses investigations, elle marchera étroitement unie à la foi, que, dans ses obscurités et ses défaillances, elle consentira à s'éclairer au foyer divin de la révélation.

En d'autres termes, la science humaine se reconnaît à trois grands caractères, qui sont aussi, d'après saint Paul, les caractères essentiels de la science divine : la pro-

fondeur, l'universalité, l'élévation, *altitudo, longitudo, sublimitas*.

Le premier caractère essentiel de la science, c'est la *profondeur*.

Toute science est une synthèse, elle est le fruit d'une suite d'observations, d'une étude de faits, d'un ensemble d'idées, de conclusions groupées dans un ordre rationnel et déduites logiquement de principes certains.

Tout système scientifique est un édifice, *structura;* il faut qu'il repose sur de fortes et solides assises, pqur parvenir à la croissance et à la stabilité.

L'immutabilité, loin d'arrêter l'essor des esprits, de rendre la science stationnaire, est le point de départ de tout mouvement, le germe de toute perfectibilité et de tout progrès.

Les sciences les plus progressives sont celles dont les principes sont les plus invariables, les plus absolus.

Ainsi cette activité dévorante, ce besoin d'exploration, cette soif et cette ardeur de l'inconnu, qui poussent les générations contemporaines à demander à la nature le secret de ses phénomènes les plus cachés, c'est, si je puis parler ainsi, le levier d'Archimède. Mais le levier d'Archimède, quelle que soit, du reste, sa puissance, s'agitera en vain; il frappera les airs d'un balancement inutile, s'il n'a un point d'appui; et ce point d'appui, que, dans notre siècle moderne, par une inconséquence inqualifiable, certaines intelligences voudraient rejeter comme une forme vieillie et surannée, ce sont les lois constitutives, les principes primordiaux; ces lois, ces principes, ce sont les colonnes du temple; supprimez-les, il ne vous restera que le vide; vos théories les plus ingénieuses, vos systèmes les plus habilement conçus, fussent-ils énoncés par des bouches d'or, ne seront

qu'une conception fantastique, que le songe-creux d'un malade en délire.

Sans doute les réflexions que j'émets ne sont contestées par personne, tant qu'il ne s'agit que des sciences physiques et naturelles. Le simple bon sens nous avertit alors que si nous supprimons les lois, nous supprimons de fait les applications et les résultats.

Qu'en mathématiques, par exemple, un réformateur porte la manie d'innover jusqu'à rejeter les axiomes fondamentaux de la géométrie, il aura beau multiplier ses calculs, il n'obtiendra qu'un logogriphe, que des formules sans réalité et sans valeur. Il en serait ainsi des autres inventions. Supposez un homme jaloux de s'immortaliser en établissant un appareil télégraphique suivant un procédé nouveau, et cet homme, afin de se dégager de l'ornière battue, rejetterait toutes les données reçues sur l'aimantation. Messieurs, vous le regarderiez, à bon droit, comme un utopiste et un insensé.

Le vrai et légitime progrès, ce n'est donc point l'innovation absolue qui attaque les racines et les éléments constitutifs, c'est le mouvement dans la stabilité, ce sont les applications nouvelles, déduites de principes toujours immuables et constants; le progrès n'a jamais consisté dans la production de vérités nouvelles, la vérité n'est-elle pas indéfectible? Elle est d'aujourd'hui, d'hier et de tous les temps, *heri, hodie et in secula.* Le vrai progrès consiste dans des vérités obscures et latentes que la puissance de l'esprit humain met en relief, qu'elle entoure de plus de lumières et de plus de clartés. Il consiste dans des phénomènes que la science et l'industrie font éclore, qu'elles dégagent de leur cause, comme la fleur qu'une habile horticulture fait épanouir de son bouton et de son germe.

Or, non-seulement le Christianisme n'a jamais désavoué ni combattu le progrès ainsi défini et ainsi conçu, mais il en a été le plus fidèle et le plus ardent promoteur. C'est donc à tort que, de nos jours, des hommes, dont le nom fait autorité, stigmatisent la doctrine catholique au nom de la science, qu'ils l'accusent de couper les ailes à la raison, de lui borner l'espace en lui refusant toute initiative, toute spontanéité.

« Tout se transforme, tout se renouvelle, lui dit-on, et vous, vous méconnaissez cette grande loi du mouvement qui, pour l'universalité des êtres, est le principe de la vie et de l'activité; en face de ce siècle impatient de l'avenir, vous restez stationnaire dans votre passé, semblable à ces pyramides placées dans la solitude, et qui ne sont plus qu'un objet de curiosité pour l'antiquaire.

« Vous demandez à l'esprit humain qu'il se renferme dans un cercle inflexible, qu'il s'immobilise dans les chaînes étroites de vos dogmes, comme ces momies égyptiennes que leurs éternelles bandelettes garantissent seules du souffle de l'air et des atteintes de la décomposition. »

Messieurs, à force d'être répétée dans certaines écoles, dans certaines revues, cette calomnie a acquis auprès d'un grand nombre d'esprits la valeur d'une conviction arrêtée. Est-ce à vous qu'il est besoin de rappeler que la doctrine catholique, quoique divine dans son origine, quoique immédiatement descendue du Ciel, n'a cependant, au point de vue scientifique, jamais prétendu à un privilége exclusif; elle n'a prétendu et ne prétend encore qu'au bénéfice de ce même droit, inébranlablement revendiqué par toutes les institutions et les sciences humaines, quels que soient leur caractère et leur objet.

N'est-il pas dans la nature des premiers principes de

s'imposer à l'esprit humain avec l'autorité de l'évidence, et d'échapper à tout examen, à toute démonstration? Hé bien, le Catholicisme n'a jamais procédé par une conduite différente. Sans doute il a demandé aux esprits et aux cœurs une adhésion formelle et sans réserve à son symbole. Avec une persévérance et une énergie que l'on a accusées de ténacité, il n'a cessé de garantir contre toute attaque, contre toute discussion, ses dogmes et ses mystères qui sont le principe et la base même de son existence. Dès que la raison a voulu soumettre à son creuset les articles compris dans le trésor des vérités révélées, il s'est écrié : *Iota unum aut unus apex non præteribit a lege.*

Félicitons-le, messieurs; si le Catholicisme, dès son origine, n'eut agi avec cette invariable fermeté, s'il n'avait lutté jusqu'à la mort pour repousser les invasions du libre examen et du sens privé, il n'aurait pas vécu un seul jour : à peine né, il se serait, je ne dis pas dissous, mais pulvérisé; il aurait offert au monde le spectacle que présente aujourd'hui le Protestantisme, où les croyances, même celles qui touchent aux points les plus importants, sont multipliées à l'égal des individus. Il serait devenu une Babel, où la vérité seule n'eut plus eu d'écho au milieu de la confusion de toutes les langues.

Mais, mettez à part les dogmes, les mystères qui sont comme le fondement et les colonnes servant de support à tout l'édifice religieux; nulle doctrine ne s'est plus accrue, n'a dilaté plus au loin ses rameaux, ne s'est manifestée dans le cours des temps avec une puissance et une vigueur d'expansion pareille à la doctrine catholique. Durant près de huit siècles, nos monastères et nos écoles n'ont-ils pas été le grand foyer intellectuel de l'Europe civilisée? Lisez Origène, saint Augustin, saint Thomas surtout, et vous vous

convaincrez que ces dogmes immuables, que l'on dit être forgés d'acier ou de fer, ont été, pour ces sublimes docteurs, des mines fécondes qu'ils sont parvenus à explorer jusqu'à des profondeurs inouïes; qu'à l'aide de leurs méditations, ils en ont fait jaillir des conclusions, des aperçus, des reflets, dont ils se sont servis pour éclairer même les sciences naturelles et physiques, aider celles-ci à trouver la clef de certains mystères, à parvenir à des solutions que, laissées à leurs propres forces, elles n'auraient jamais pu obtenir. Ne sait-on pas que c'est en portant leur regard vers l'infini, en s'inspirant de la pensée chrétienne et par l'étude des grands monuments théologiques, que Képler et Copernic ont pu pressentir par une sorte d'intuition surnaturelle, et avant même de recourir au calcul, les mystères de la mécanique céleste et les grandes lois qui régissent le monde matériel? Ce fut aussi la puissance d'un sentiment religieux qui imprima dans l'âme de Christophe Colomb la persuasion d'un monde situé au delà des océans, et le fit courir à la découverte de nouveaux cieux et de nouvelles terres.

Sans l'esprit chrétien, l'horizon de la nature ne se serait pas déployé aux regards de ces hommes dans d'aussi vastes limites.

Je ne veux pas dire qu'ils n'eussent pas marché dans la route des sciences, ils s'y seraient avancés sans doute, mais d'un pas plus lent, plus incertain, entourés de mille défaillances, de mille obscurités.

Messieurs, mon intention n'est nullement de vous présenter ici une apologie de la religion chrétienne, j'ai voulu simplement, par un exemple emprunté à un sujet qui m'est plus familier, vous rappeler que dans nos travaux, nos investigations, il importe, surtout lorsqu'il s'agit des

sciences historiques et philosophiques, littéraires même, de nous tenir en garde contre cette funeste tendance qui, sous l'apparence et les noms spécieux d'actualité et de progrès, porte notre siècle à s'affranchir des principes, à secouer le joug des saines et antiques traditions.

Si nous voulions rechercher la cause de sa décadence religieuse et morale, de son infériorité sur les siècles précédents dans les sciences les plus nobles et les plus utiles, nous la trouverions dans cette fureur d'innover, dans cette témérité impie à saper les fondements de l'ordre intellectuel, ces vérités capitales qui pendant de longs siècles avaient été réputées indiscutables, et qui sont consacrées à la fois par le double suffrage de la raison humaine et de la révélation.

Sans doute, dans cette enceinte plus que partout ailleurs, il nous convient de porter d'une main haute et ferme la bannière du progrès, mais ce progrès, auquel nous aspirons tous de concert, a pour objet les phénomènes et non les grandes lois; il doit s'attacher, non aux substances qui sont immuables, mais aux formes qui vieillissent et qui sont destinées à renaître et à rajeunir.

Il y a dans les choses humaines une partie mobile et accidentelle : celle-là est exposée au changement, elle accepte la loi de la perfectibilité; mais il est une autre partie qui sert de support à toutes les surfaces; celle-ci n'est sujette à aucune diminution, à aucune décrépitude. Tout vrai savant dira de la vérité qui fait l'objet de ses recherches: *Manet in æternum*.

Messieurs, ce caractère de profondeur et de solidité, qui est le fondement et le point d'appui de toute vraie science, n'a cessé d'être un des signes distinctifs de votre Compagnie dès son origine; jamais l'Académie de Savoie n'a dévié un

seul jour de ses nobles et légitimes traditions, jamais elle ne pactisa avec les idéologues et les novateurs, et l'homme éminent que nous regrettons tous[1], dont la perte laisse dans cette enceinte un vide si grand, à sans doute dû à son savoir, à sa vaste érudition, à son patriotisme ardent et éclairé, l'honneur de vous présider et de diriger durant plusieurs années vos travaux; mais je ne pense pas qu'aucune voix s'élève parmi vous pour me désavouer, si j'affirme de plus que vous aviez surtout honoré ce grand citoyen de cette haute et insigne distinction, parce que son austérité inflexible et son culte chevaleresque pour les anciens et grands principes l'avaient rendu le vrai représentant de vos sentiments et de votre foi.

Le second caractère de la science, c'est l'*universalité*. Les sciences ont pour objet, soit dans l'ordre spirituel, soit dans l'ordre physique, l'étude de Dieu dans le spectacle de ses œuvres, c'est-à-dire l'une et indivisible vérité; elles émanent toutes de ce Verbe éternel, par qui tout a été fait.

Issues d'un même principe, elles ont entre elles des rapports de similitude et de parenté; elles s'illuminent et se pénètrent par mille points. Ainsi, tel problème, tel fait qui serait pour nous insoluble, nous en découvrons la cause et la raison dans des ordres de connaissances souvent très divers.

Saint Paul nous dit que les images empruntées aux choses visibles servent à éclairer et à rendre compréhensibles les choses invisibles. Aussi, messieurs, je ne crains pas d'affirmer que, pour exceller dans une science quelconque, il faut posséder au moins une notion universelle et comme une teinture de toutes les autres sciences.

[1] M. le marquis Costa de Beauregard, président de l'Académie.

Quelqu'un a dit une parole passée en proverbe : *Timeo hominem unius libri*. L'homme, messieurs, qui m'inspirerait le plus de défiance, n'est pas celui qui n'aurait parcouru qu'un livre, ni même celui qui n'en aurait lu aucun, mais le savant, dont l'esprit serait muré dans le domaine exclusif d'une spécialité ; celui-là, messieurs, pourra être versé dans ce que j'appellerai les rudiments, ce sera un homme de détail ; il sera impuissant à rien généraliser ; il saisira difficilement la liaison et les rapports des faits qui sont la matière de ses observations ; jamais il ne les contemplera d'un regard unique et dans leur ensemble harmonieux.

Autre chose est, pour un observateur placé sur une colline, de diriger sa longue-vue sur un objet isolé, une tour, un vieux castel ; autre chose est de voir ces mêmes objets dans leur encadrement, au milieu des lacs, des sentiers perdus, de cette multitude d'objets épars, dont la réunion transfigure une ruine, et en fait pour l'œil le spectacle le plus pittoresque et le plus ravissant.

Aussi, autant le firmament l'emporte sur la terre, autant ce grand et large travail que fait un esprit en généralisant ses idées et ses observations, en les comparant avec les autres ordres de connaissances, l'emporte-t-il sur les conceptions d'un homme qui dans la science n'embrasse qu'une perspective et voit les choses sous un jour étroit et incomplet.

La pensée que j'émets était celle d'Aristote, de Cicéron, de saint Thomas. C'est en suivant cette belle et large méthode que Dante, Raphaël, Bossuet, toute cette pléiade de grands artistes et de grands orateurs, ont immortalisé leurs élucubrations, qu'ils ont porté si haut le vol de leur génie.

Jamais il ne serait venu à la pensée de ces grands

hommes qu'un enseignement trop vaste étouffât l'essor de la jeunesse, nuisît au progrès et au développement des facultés intellectuelles.

Ils auraient plutôt protesté avec énergie contre l'extension excessive donnée de nos jours au système des spécialités. Toutes ces dénominations d'*écoles spéciales*, d'*enseignement spécial*, dénominations qui ne nous choquent plus, tant elles nous sont devenues usuelles, ils les auraient rejetées comme l'antipode du progrès, la mort et l'extinction de la vraie science.

En diminuant ainsi la part de vérité que réclame l'esprit humain, on arrive à ne former que des hommes à courte vue, des hommes impuissants à s'élancer au delà du cercle étroit où un enseignement tronqué les a fatalement circonscrits.

Les anciens pensaient que par cette méthode bornée jamais on ne parviendrait à produire ces grandes et fortes races d'intelligence qui témoignent irrécusablement de la supériorité d'un peuple.

Cicéron voulait que les lettres fussent la base de l'enseignement scientifique; mais à ses yeux celui qui aspirait aux palmes oratoires devait posséder d'autres qualités que le style et l'élocution facile du rhéteur; il le voulait versé dans tous les genres d'érudition, qu'il fût à la fois philosophe, moraliste, poète, jurisconsulte, homme d'État.

Saint Thomas considérait la science de plus haut encore : de son regard puissant et synthétique, il voyait les sciences divines et humaines, unies et fortement organisées pour perfectionner l'homme et le conduire à sa fin. Elles lui apparaissaient comme une armée rangée en bataille. Chacune d'elles avait sa stratégie, décrivait ses évolutions, conduite par ses chefs et marchant sous sa bannière

respective. Au premier rang, il voyait la Théologie présidant les sciences naturelles, comme une reine entourée du cercle de ses vassaux; l'Histoire, pour corroborer la véracité de ses dogmes, apportait à la Théologie les témoignages de ses faits; la Physique et la Géologie, leurs découvertes; la Syllogistique lui forgeait ses armes pour la discussion; la Philosophie établissait les préambules de la foi; les Mathématiques préparaient l'esprit aux sciences rationnelles; la Médecine elle-même s'éclairait des sciences religieuses et morales, pour élever l'art au-dessus d'une froide étude d'anatomie, arriver à saisir ces phénomènes intimes qui échappent à l'observation extérieure et sont dus à la pénétration mutuelle du double principe qui constitue le composé humain, l'esprit et le corps.

Il semblait à l'Angélique Docteur que de toutes les forces intellectuelles groupées en faisceau jailliraient dans le monde de plus vives et plus abondantes clartés, et que la vérité, devenue un arbre unique, enlaçant l'esprit humain de la multitude de ses rameaux, aurait plus d'empire pour vaincre l'ignorance et détruire toutes ces forteresses de l'erreur.

J'ai cité Dante; ce qui frappe le plus dans son œuvre immortelle, n'est ni le rythme, ni la structure métrique, quoique incomparable de richesses et d'harmonie : Dante est à la fois publiciste, théologien, contemplatif; dans son œuvre, il touche à tout, au ciel, à la terre, à ces noirs abîmes où ceux qui *entrent laissent toute espérance*. La *Divine Comédie* est toute une histoire; elle est une philosophie épique, où viennent se condenser les idées, les croyances, les passions, les discordes d'une nation enthousiaste, d'un siècle de luttes et de factions. Le christianisme et l'humanité s'y trouvent peints. Comme dans ces belles

cathédrales de style ogival, dont la structure est un symbole, et où les voûtes élancées, avec le luxe et le dédale de leur ornementation, représentent moins l'œuvre d'un artiste que l'esprit et la foi de toute une génération.

Tels se montrent saint Thomas dans les sciences rationnelles, Dante dans la poésie; tels apparaissent dans les arts Fra-Angelico, le Dominiquin, Buonarotti, Raphaël. Ici encore, ce qui étonne dans les chefs-d'œuvre de ces maîtres, c'est moins le fini du travail, la perfection du dessin, la pureté et l'éclat du coloris, que l'ampleur même de la conception. Sous leur main, le pinceau devient un grand style; la toile, un poème et un chant où l'humanité se reflète dans le vif avec ses joies et ses douleurs; et si l'artiste représente une vierge, un saint, vous diriez qu'en saisissant sa palette, il s'est senti éclairé d'une vision d'en haut, et que les célestes physionomies qu'il représente lui sont apparues dans la sérénité de leur lumière et le rayonnement de leur ineffable transfiguration.

Dans une des salles du Vatican, il existe une fresque célèbre, où le peintre trace un sujet dont la nature ne paraissait pas susceptible d'être exprimée par les formes de l'art : ce sujet, c'est la religion, ou plutôt la théologie catholique, représentée dans son indivisible unité et dans ses divins et radieux épanouissements.

Le tableau forme une double scène : la scène supérieure, c'est la manifestation du Ciel; la Trinité, entourée d'une couronne d'anges, de patriarches et de saints, apparaît comme centre de la gloire divine et des irradiations béatifiques; en dessous du Père, l'humanité de Notre-Seigneur est assise, ayant à sa droite sa sainte Mère, et à sa gauche son Précurseur; devant le Fils, le peintre a représenté sous forme de colombe le Saint-Esprit, en qui tout se

consomme et d'où découlent ces océans de lumière et d'amour qui jaillissent à la fois du Fils et du Père.

La partie inférieure du tableau sert de complément à la scène supérieure ; l'artiste y représente la cité de Dieu sur la terre ; comme dans le Ciel, tout dans l'Église converge à l'unité. C'est l'hostie placée sur un autel, qui est représentée comme le grand foyer de vérité et de vie. Autour de l'autel sont groupés en cercle, le visage tourné vers le Saint-Sacrement, les plus grands et les plus illustres personnages de la religion chrétienne ; ici les grands docteurs qui ont été sa lumière par leur éloquence et leurs écrits ; là, les poëtes, les artistes, qui l'ont magnifiquement ornée par les productions de leur génie ; les uns prosternés dans l'attitude de l'adoration, les autres debout dans le ravissement de l'extase, tous rendent gloire au mystère caché des illuminations qu'ils reçurent, et célèbrent dans un seul et même concert le sacrement au-dessus de tous les cantiques de louange.

Il faut avoir longtemps contemplé cette œuvre pour en comprendre toute l'élévation. On dit que le pape Jules II, quand il la vit pour la première fois, fut transporté d'une admiration si grande, qu'un moment il voulait qu'on effaçât toutes les autres fresques du Vatican, comme indignes de figurer auprès du nouveau chef-d'œuvre.

En face de cette grande composition, vulgairement appelée *Dispute du Saint-Sacrement*, Raphaël a représenté, pour faire opposition, la philosophie humaine, avec l'innombrable variété de ses systèmes : ainsi, d'un côté, c'est le christianisme se manifestant dans l'expansion de son unité ; de l'autre, c'est l'esprit humain privé du soleil de la foi et cherchant la lumière à travers les incohérences, les tâtonnements de ses opinions et de ses dissidences.

L'artiste a su caractériser chaque doctrine, chaque école, par la distribution des groupes, la pose et l'expression des figures mises en scène. Il est facile de reconnaître Platon à l'éclair de génie qui brille sur son front; à ses côtés, on voit Aristote qui discute; puis le cynique Diogène qui est étendu couvert de haillons sur les marches du portique. On voit que le peintre théologien n'était pas moins versé dans les connaissances antiques que dans l'esthétique sacrée.

Avant de peindre un personnage, Raphaël méditait profondément ses œuvres et ses écrits; il l'étudiait dans son histoire, s'efforçait de le saisir, de le pénétrer dans ses idées, sa trempe morale, le caractère saillant de son génie. Il recherchait attentivement quels traits, quelle physionomie vivante et extérieure avait dû autrefois revêtir une telle nature d'âme. Il la peignait ensuite telle qu'il l'avait entrevue par l'énergie de sa conception, et souvent, chose surprenante, il rencontrait juste.

Le buste d'Homère ne fut découvert, dit-on, que longtemps après la mort de Raphaël, et l'on constata avec admiration une frappante similitude de traits entre l'original d'après nature et l'image créée idéalement par l'artiste.

Ce fut donc une merveilleuse et héroïque époque que celle du Moyen-Age, où le génie humain se manifesta par une multitude de chefs-d'œuvre et d'impérissables monuments. L'esprit chrétien, la séve surnaturelle qui depuis Charlemagne n'avait cessé de couler à pleins bords dans les artères du corps social, pénétrait alors toutes les entreprises et toutes les institutions; il inspirait la politique, les lettres, mettait aux lèvres de la poésie des harmonies plus élevées, des chants plus célestes et plus austères.

La Réforme vint dessécher cet arbre divin et séculaire,

dont les rameaux avaient si longtemps abrité nos pères. Aux ardeurs de la foi, elle substitua un froid scepticisme. La politique de l'égoïsme et de l'intérêt remplaça l'esprit de dévouement et cette fraternité généreuse qui jusqu'alors avait fait le lien des nations chrétiennes. C'était toute une révolution dans les doctrines et dans les traditions. Elle fit éprouver aux lettres et aux arts son douloureux et fatal contre-coup.

Les siècles de Suger, de saint Bernard, de saint Louis, qui avaient donné à l'Europe féodale ses constitutions et ses chartes, bâti les cathédrales, produit la chevalerie et les croisades, furent appelés des siècles d'ignorance et de barbarie. Il fut convenu que l'âge d'or de la foi avait couvert l'humanité d'un linceul de ténèbres, et il y eut, dans les partis hostiles à l'Église catholique, comme une vaste conspiration pour fixer à l'époque dite de la *Renaissance* le réveil des sciences en Europe, la rénovation intellectuelle et sociale des nations civilisées.

Il passa en principe que, en architecture, en peinture, en poésie, le Paganisme offrait seul les véritables types du beau. L'art devint une œuvre servile d'imitation grecque ou romaine, la poésie se sensualisa, les muses furent préférées aux anges et aux saints; l'impure théogonie des dieux, au merveilleux surnaturel et aux légendes; au lieu de ces grandes et fortes conceptions, de ces toiles, de ces sculptures, où la matière devenue transparente participait en quelque sorte à la grandeur de l'esprit, on n'eut plus que des formes anatomiques et une perfection plastique. Il n'y eut pas jusqu'aux voûtes et aux flèches de nos temples chrétiens qui ne s'inclinassent; l'architecture religieuse cessa de parler à l'âme pour n'offrir à l'œil que la fastidieuse régularité des lignes et le luxe théâtral des décors.

Aujourd'hui notre siècle commence à s'affranchir de ces étroites et mesquines préventions. Déjà l'architecture chrétienne est complètement réhabilitée; des plumes éminentes et non suspectes ont rendu un éclatant hommage aux œuvres et aux grands travaux qui signalèrent ces temps où le Catholicisme marchait à la tête des institutions et des doctrines. Espérons que le même retour ne tardera pas à s'opérer à l'égard des lettres, de la philosophie, des sciences morales et politiques.

Si j'en juge par le progrès de ces derniers temps, l'époque n'est pas éloignée où, sans vouloir contester aux modèles païens leur genre spécial de mérite et de beauté, on reconnaîtra cependant que l'on ne peut persévérer à les produire dans l'enseignement comme le type exclusif de la perfection, et que les mêmes formes, qui ont pu jadis donner à l'erreur un harmonieux et brillant vêtement, ne peuvent servir d'expression aux idées, aux sentiments, aux aspirations qu'a fait éclore le spiritualisme chrétien.

Quoi qu'il en soit, si les œuvres qui nous sont restées du Moyen-Age témoignent de l'incontestable supériorité des hommes qui étaient alors à la tête de la science et du génie, les multitudes, les classes infimes n'étaient point sevrées de la science, comme on le pense trop généralement.

A la vérité, l'organisation de l'éducation populaire n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui; probablement chaque bourgade n'était pas tenue d'ouvrir une école; on n'exigeait pas de tout serf attaché à la glèbe qu'il sût lire et fût initié aux règles du calcul, mais en revanche les âmes vivaient dans un milieu plus grand et plus fécond. Les foyers intellectuels, qui avaient abreuvé avec tant de profusion ces génies immortels dont nous avons cité les noms, étendaient au loin leur rayonnement et faisaient arriver jusqu'aux plus

petites et aux plus obscures intelligences la part de vérité et d'enseignement nécessaire. D'innombrables monastères offraient partout des centres gratuits d'instruction; leur solitude mélancolique et silencieuse devenait éminemment propice aux méditations élevées.

L'Église catholique exerçait alors sans entrave et sans contrôle ce droit d'*enseigner les hommes* que lui a départi son divin Fondateur. Par sa prédication, par ses peintures symboliques, par les mystères qu'elle faisait représenter sur la scène les jours de réjouissance publique, elle saisissait l'âme humaine par toutes ses facultés, elle épurait les imaginations et les sens, en même temps qu'elle élevait les intelligences et les cœurs. Ses leçons publiques de sainte Écriture, sa liturgie, ses institutions et ses fêtes étaient autant de canaux par où l'*institutrice et la nourricière* des nations, comme on a justement appelé l'Église, versait à profusion et sans effort dans l'âme du pauvre, du travailleur obscur, une lumière plus saine, plus abondante que cette lumière imparfaite et mélangée d'ombre, qu'un enseignement purement laïc leur aurait fait lentement puiser dans les écoles et dans les livres.

L'ardeur de toutes les intelligences pour s'instruire était incomparable. L'histoire a conservé le souvenir des antiques universités si justement appelées le boulevard de la science; elle nous a retracé l'irrésistible élan qui, de tous les points de l'Europe, y faisait affluer une jeunesse rendue insensible aux privations et aux fatigues, pourvu qu'elle entendît l'un des princes de la science et qu'elle se désaltérât aux eaux limpides de sa doctrine. Ce rapprochement d'hommes de toute race et de toute nationalité était rendu facile par la perfection merveilleuse avec laquelle on parlait cette langue latine si malheureusement tombée en désuétude de

nos jours. Et on sait les émotions, l'enthousiasme, les fascinations incompréhensibles que faisait naître l'éloquence des maîtres nommés Pierre Lombard, Albert le Grand, Scot, Abélard, lorsque, portés par les bras de leurs auditeurs, ils étaient enlevés de leurs salles trop étroites et contraints de donner leurs leçons sur les places publiques et en plein air.

L'enseignement était alors ce que nous désirerions qu'il fût toujours, œcuménique, ou si vous préférez, il était *universitaire,* en donnant à cette expression sa vraie signification étymologique et primitive.

Messieurs, votre Compagnie, par son organisation et par ses encouragements, a constamment témoigné sa foi au principe de l'universalité. Les sciences les plus diverses sont encouragées par vous à égal titre. Toutes les spécialités et toutes les découvertes sont indistinctement honorées de vos suffrages. La variété de vos travaux est une des causes qui attachent un intérêt spécial à chacune de vos réunions; elle établit entre tous les membres de votre Compagnie une union et une fraternité étroites, et par l'échange mutuel des connaissances qui se fait dans cette enceinte, chacun de nous devient en quelque sorte l'obligé de son collègue. Entendant discourir dans un ordre d'étude qui n'est pas le sien, il agrandit son trésor intellectuel, il reçoit sur une infinité de questions une multitude d'éclaircissements que seul il n'aurait pu qu'imparfaitement recueillir.

Par suite de cette action collective, il n'est personne parmi nous qui n'éprouve une satisfaction intime, en se disant que, si modeste soit sa part, elle contribue à notre mission commune, l'impulsion et l'essor donnés aux sciences et aux lettres dans notre pays.

Il est un dernier caractère nécessaire à la science, c'est la *sublimité.*

L'homme, a dit Bossuet, n'est grand que par le cœur. S'il ne se livre aux connaissances humaines qu'avec la seule raison, s'il ne s'y porte avec le sentiment du bien, l'enthousiasme des convictions, alors la science devient fatale à son âme, souvent elle le dégrade profondément, elle le rend mauvais ou inutile.

La raison de cette conséquence m'entraînerait à de trop longs développements.

J'ajouterai que la vraie, la grande science, celle qui jaillit de la plénitude des facultés de l'âme humaine, est la seule qui atteigne ce degré que l'on appelle génie ; celle-là plane au-dessus des arides calculs. Vous ne la voyez pas, dit de Maistre, « pâle de veilles, sillonnée d'algèbre, se traîner sur la route de la vérité, sans cesse appuyée sur le syllogisme et les méthodes compliquées de l'art. » Elle a les yeux fixés au ciel, et dans ses conceptions hardies, dans ses découvertes créatrices, elle s'élance plutôt par voie d'inspiration. Elle acquiert ainsi une clarté plus vive, une certitude plus complète que celle qu'elle aurait obtenue par l'effort du raisonnement. Car, dit saint Thomas, plus la science prend dans l'homme le caractère de vision, plus elle se perfectionne par sa ressemblance avec son modèle, et s'approche de cet état ineffable qui n'appartient qu'à Dieu, en qui la science n'est qu'*une pure intuition*.

Voulez-vous de cette vérité des exemples patents et populaires : prenez un grand capitaine au moment de livrer bataille ; il a tracé son plan, observé de point en point toutes les données stratégiques, cependant il est inquiet et incertain. Tout-à-coup une lumière imprévue le saisit, son âme tressaille, son front étincelle ; en un clin d'œil ses premières dispositions sont interverties..... la victoire est remportée.

Voyez encore un médecin luttant avec désespoir pour réparer une vie qui se détruit, retenir dans un corps en ruine un dernier souffle prêt à s'échapper. Tout son art est resté vain. Le voilà touché d'une grande inspiration. Ne lui demandez pas l'explication théorique de sa raison d'agir... Ce qu'il y a de certain, c'est que cette fois il procède d'une main sûre, avec une confiance inébranlable, et que son malade sera sauvé.

Jamais, messieurs, les sciences naturelles n'acquerront cette puissance et cette sûreté de vue, si elles ne consentent à s'éclairer des lumières de la métaphysique chrétienne.

La méthode de calcul et d'expérimentation dont notre siècle fait un si grand cas, a simplement pour objet l'observation des phénomènes, elle ne saisit que ce qui est apparent et extérieur et est impuissante à atteindre les causes, les forces intellectuelles qui président au gouvernement des forces matérielles, et sans lesquelles l'ordre physique ne pourrait même exister.

C'est pourquoi tout le secret de l'élévation de la science est renfermé dans ce passage si profond et si lumineux de saint Paul :

Le monde est un système de réalités invisibles manifestées à travers le voile des choses visibles et palpables.

Ne nous le dissimulons pas, l'essor et le développement excessif donnés de nos jours à l'industrie et aux arts mécaniques, si on ne prend soin de leur opposer l'énergique contre-poids d'un enseignement solidement chrétien, exposent l'humanité à de graves écueils. Le Paganisme se retrouve tout entier dans cette ardeur éxagérée à scruter les forces cachées de la nature. La prépondérance exclusive donnée à l'étude des sciences physiques sur celles des sciences philosophiques et morales rendra nos générations

utilitaires ; elles arriveront à ne plus rien percevoir au delà des réalités qui affectent les sens, et, d'affaissement en affaissement, elles s'aveugleront au point de ne plus chercher que dans le perfectionnement de la matière le secret de leur grandeur et la réalisation suprême de leur destinée.

Pour que l'équilibre soit gardé, il faut que le progrès moral s'élève en raison du progrès matériel. Les corps ayant centuplé leurs forces, grâce aux merveilleux appareils et aux redoutables instruments qui leur sont livrés, il est rigoureusement nécessaire que les âmes croissent proportionnellement en lumières, en amour, en pureté.

Sans cette condition, nous aurons le sort des anciennes civilisations. Saint Augustin nous assure qu'elles renfermaient des hommes doués de connaissances extraordinaires et d'une force indomptable de volonté ; aidés de ces secours, ils parvinrent, dans certains ordres de science, à faire de grands pas, *magni passus;* mais ces grands pas, ils les firent hors la voie, *extra viam*, ils retournèrent leur génie contre eux-mêmes en le faisant servir, non à procurer le bien, mais au triomphe de l'égoïsme effréné de leur cœur. Par suite, les dons éminents que le Ciel leur avait départis n'aboutirent qu'à les pousser avec une vitesse accélérée à l'ignominie et à la destruction.

Ces conséquences se produiraient plus promptement encore parmi les nations chrétiennes.

Il est de fait que, depuis dix-huit siècles, la civilisation ne s'épanouit que sous le soleil du Christianisme et aux ardeurs vivifiantes de la Croix. Partout où l'humanité adore d'autres signes, elle est dégradée et barbare ; elle tombe même dans un abaissement inférieur à celui de l'ancien Paganisme. La raison en est simple : l'hostilité qui fait repousser aux hommes la lumière révélée, les éloigne par

le fait de cette lumière naturelle, qui, elle aussi, est une émanation du Verbe.

Aussi, voyez l'Orient, pays qui fut le berceau de la science religieuse et le foyer des grandes inspirations : depuis bientôt treize siècles il demeure engourdi et stationnaire.

La Chine, ce pays qu'un homme d'esprit a appelé une *grande manufacture de lettrés,* où la hiérarchie administrative et politique est basée sur le système des capacités, où pour tous les emplois publics on exige des examens et des diplômes, n'a rien produit en fait d'invention; ses arts sont dans l'enfance comme ils l'étaient quatre cents ans avant Jésus-Christ; sa philosophie est restée nulle; son histoire, manquant de critique, est un tissu de fables; sa littérature, un mélange de conceptions monstrueuses, semblable aux informes divinités adorées dans les pagodes.

Bacon a dit : *La religion est l'aromate qui empêche la science de se corrompre.* J'ajouterai que la science sans la religion ressemble à cette plaine déserte remplie d'ossements arides, offerte en vision au prophète Ezéchiel. Tous nos systèmes, toutes nos froides abstractions, demandent à être vivifiés par un souffle supérieur. C'est la lumière de Dieu qui féconde ces germes desséchés, c'est sa voix qui appelle la vie dans ces éléments inertes, comme autrefois par la bouche de son prophète : *Insufla super interfectos istos et reviviscant...*

Votre Compagnie a constamment professé ces principes qui étaient ceux des François de Sales, des Favre, des de Maistre et de tous les grands noms dont s'honorent les lettres et les sciences savoisiennes.

En admettant dans vos rangs un missionnaire dont les travaux personnels, encore peu nombreux, n'auraient pas

suffi à mériter cette distinction, ne m'est-il pas permis de penser que vos suffrages ont eu une signification plus haute ?

Vous avez voulu cimenter de plus en plus l'alliance étroite qui doit exister entre le principe chrétien et la science. Vous avez témoigné que l'homme, voué au culte du progrès, doit aimer à s'entourer de tous les concours; que, dans ses investigations ardues, il ne redoute pas le contrôle de la religion et que la robe austère du prêtre ne lui fait pas ombrage.

J'ai l'assurance que l'apostolat de l'Académie sera toujours fructueux; l'Académie a dans son sein toutes les conditions et tous les éléments propres à en assurer le succès. Elle a le culte des entreprises sérieuses, le zèle du bien, l'ardeur patriotique, d'éminentes lumières mises au service de tous les intérêts, et constamment elle s'est animée du principe de foi et de l'esprit de dévouement.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. L'ABBÉ TREPIER

Lu dans la séance du 8 février 1866.

MESSIEURS,

Ce n'est pas sans une certaine émotion que je me présente aujourd'hui dans cette illustre assemblée. Les portes de votre Académie ne s'ouvrent, d'ordinaire, que devant les services rendus aux sciences, aux lettres ou aux arts. Cette fois, en m'admettant à l'honneur de siéger à vos côtés, vous avez daigné encourager la simple bonne volonté et aussi, peut-être, le dévouement à tout ce qui touche, de près ou de loin, à l'histoire de notre bien-aimé pays.

A défaut de travaux accomplis dans le passé et de services rendus, je ne puis offrir à l'Académie, en retour de sa haute bienveillance, que de faibles promesses pour l'avenir. Je tâcherai, du moins, de m'en acquitter de manière à vous témoigner combien je suis touché et reconnaissant de la faveur dont vous m'honorez.

Un salutaire et constant usage veut que, dès son entrée dans le sein de l'Académie de Savoie, le récipiendaire donne, en quelque sorte, la mesure de ses forces dans un discours de réception sur un sujet de son choix. Ainsi ferai-je, Messieurs. Laissant à d'autres [1], à ceux dont le regard pénétrant sait découvrir de lointains horizons, le soin de vous transporter sur les hauts sommets de la pensée, tout près du ciel, pour y dérouler devant vous le vaste tableau de l'ensemble des connaissances humaines et les magnifiques perspectives de la foi, et pour vous faire entendre les sublimes harmonies jetées entre la foi et la science par l'auteur de l'une et de l'autre, je vous demanderai la permission d'appeler un instant votre attention sur une petite face de notre histoire nationale : sur l'origine des monastères et prieurés de la Savoie, sur leur influence au point de vue des défrichements du sol, de la formation des paroisses, de l'accroissement du bien-être physique et moral dans nos vallées et nos montagnes, et enfin sur leur décadence et leur destruction.

Quelque restreint que soit mon sujet, je sens que je ne le traiterai pas d'une manière digne de lui, et surtout digne de vous, Messieurs ; car, en réalité, c'est moins un discours que je viens vous adresser qu'une série de faits, de noms et de dates que je viens rappeler à votre mémoire. Mais je prends courage en pensant que, malgré sa faiblesse, toute voix qui parle avec amour de leur mère la Patrie à des enfants bien nés, est toujours sûre d'être écoutée avec indulgence.

[1] M. le chanoine Arminjon, professeur d'éloquence sacrée au Grand-Séminaire de Chambéry, et reçu dans la même séance membre de l'Académie de Savoie.

I

Les grands monastères de l'Europe et de la France en particulier ont presque tous donné naissance à des bourgs ou à des villes qui portent encore leurs noms aujourd'hui.

Fondés pour la plupart dans des lieux retirés et déserts, ils virent bientôt se grouper autour d'eux les habitations des personnes attirées par le service, les besoins ou les bienfaits de la nouvelle maison religieuse. Avec le temps, les habitations grandirent assez en nombre et en importance pour former de vastes agglomérations : Salzbourg, Corbie, Luxeuil, Abbeville, Saint-Gall, Saint-Claude, Cluny, Saint-Maurice d'Agaune et une foule d'autres lieux considérables qu'il serait facile de nommer, durent ainsi leur origine, ou leurs rapides développements, à la présence d'une communauté dans leur voisinage.

Les mêmes résultats devaient se reproduire, quoique avec de moindres proportions, autour de cette multitude presque innombrable de petits monastères ou prieurés qui ne tardèrent pas à sortir des grands monastères, comme des branches d'un tronc vigoureux, pour couvrir de leur bienfaisant ombrage le sol de l'Europe catholique.

Outre les terres destinées à leurs emplacements et à leurs dépendances les plus rapprochées, les grands monastères, abbayes ou chapitres réguliers, recevaient encore, soit par l'acte de leur fondation, soit par d'autres donations successives, des terres et même des églises avec leurs dîmes et revenus, situées à une distance plus ou moins grande de la maison mère.

Dans les commencements, celle-ci se contentait d'envoyer quelques-uns de ses religieux pour percevoir les

dîmes et censes dues à la communauté dans ces divers endroits. Mais, plus tard, lorsque le nombre des moines devenait considérable dans un monastère, l'abbé en députait quelques-uns : ici, pour régir, avec l'autorisation de l'ordinaire, les églises et paroisses de sa dépendance; là, simplement pour administrer et faire valoir les biens au nom de la communauté.

Le chef de la petite colonie recevait le nom de *Prévôt* ou *Prieur*, et l'habitation dont elle faisait sa résidence recevait celui de *Prieuré*.

Quand le lieu où les religieux se fixaient n'était point déjà pourvu d'une église, ils ne tardaient pas à se construire une chapelle dans l'une des terres, fermes ou métairies qui leur étaient confiées. Ils y célébraient le service divin, et leurs serviteurs y assistaient les jours de précepte. Le nombre des assistants croissait avec celui des serviteurs. Parfois il s'augmentait de quelques habitants des environs, qui, lorsque les circonstances de temps, de lieu, et les statuts de l'ordre s'y prêtaient, venaient volontiers fixer leur demeure dans le voisinage d'une maison où ils étaient sûrs de trouver travail, conseil et souvent aide et protection. Il se formait alors peu à peu, autour du petit prieuré, comme il s'était formé plus en grand autour de la maison mère, d'abord un hameau, puis un village dont les habitants étaient admis, par extension de privilége, dans la chapelle prieurale, que les évêques diocésains étaient très heureux d'élever au rang d'église paroissiale, lorsque l'église paroissiale primitive se trouvait trop éloignée, ou devenait trop étroite pour recevoir le surcroît de population groupée autour du monastère.

Telle fut, sans doute, l'origine d'un grand nombre de villages ou de paroisses, sinon en Savoie, du moins dans

les contrées où l'on vit les monastères surgir de très bonne heure, alors que les paroisses devaient encore être rares et clairsemées.

En Savoie, au contraire, les plus anciens monastères, abbayes, chartreuses, chapitres ou prieurés, dataient presque tous du XI[e] et du XII[e] siècle.

A cette époque, les paroisses étaient déjà très nombreuses dans notre pays, plus nombreuses peut-être qu'elles ne l'ont jamais été depuis[1]. Aussi, nous le verrons bientôt, n'est-il presque pas de maison religieuse dont l'existence y ait donné lieu à la formation de nouvelles paroisses.

Ce qu'il fallait alors dans nos régions alpines, ce n'était pas multiplier les paroisses, mais tirer la plupart de celles qui existaient du triste état matériel et moral dans lequel les avaient successivement plongées les derniers ravages des barbares hongrois ou sarrasins, les usurpations des biens ecclésiastiques par les laïques, et le relâchement de la discipline dans le clergé séculier.

Cette double transformation morale et matérielle coïncida avec la fondation ou les premiers accroissements de nos plus anciens monastères, et souvent elle en fut l'heureuse et naturelle conséquence.

Après avoir subi sa large part de troubles et de désordres pendant le IX[e] et le X[e] siècle, la Savoie devait aussi voir des jours meilleurs luire sur elle avec le XI[e] et le XII[e] siècle. Éclairés enfin sur la seule véritable destination des églises, de leurs dîmes et revenus divers, les détenteurs laïques

[1] Cela est vrai surtout pour le décanat de Savoie en particulier, comme nous espérons le démontrer ailleurs.

de ces biens ne tardèrent pas à s'en décharger soit par des demi-ventes ou de simples restitutions opérées entre les mains de l'évêque diocésain, soit par des donations directes, faites de son consentement à des communautés religieuses.

Une fois redevenu pleinement maître de disposer des églises et de leurs biens, l'évêque s'empressait d'en confier le soin aux plus dignes d'entre les prêtres séculiers, et, quand il le pouvait, à des religieux.

Lorsqu'un évêque ou un seigneur laïque cédait une église paroissiale avec ses dîmes et revenus à une communauté religieuse, c'était presque toujours avec la condition, formelle ou tacite, que celle-ci établirait et entretiendrait, dans la paroisse, une petite colonie de son ordre, chargée soit d'administrer les biens de l'église, soit de faire le service paroissial par quelqu'un de ses membres ou par un prêtre séculier.

Dans le premier cas, la petite colonie se fixait ordinairement à côté de l'église, dans la maison curiale, qui devenait ainsi un prieuré-cure; de même que l'église paroissiale devenait aussi prieurale, comme à Arvillard, à Saint-Jeoire, à Thoiry, à Bassens, à Lémenc, à Clarafont, à Notre-Dame d'Aix, etc. Dans le second cas, elle fixait ordinairement sa demeure et construisait sa chapelle prieurale à une distance plus ou moins grande de l'église paroissiale, comme au Bourget[1], à Arbin, à Saint-Philippe (paroisse de Saint-Jean de la Porte), à Bellevaux (paroisse d'École), etc.

[1] On sait que l'église prieurale du Bourget fut bâtie d'abord et resta pendant de longues années sur l'éminence dite de Saint-Jean, près du hameau de Matassine ou Maltacène. Elle fut transportée et reconstruite à la place qu'elle occupe aujourd'hui vers le milieu du xve siècle par des prieurs du nom de de Luyrieu.

La cession d'une seule église paroissiale à un ordre religieux suffisait pour qu'il établît un prieuré dans la paroisse, comme les chanoines réguliers de Saint-Martin de Miséré le firent à Bissy ; les Bénédictins de St-Michel de la Cluse, à Fréterive et à Montailleur ; ceux de la Novalaise, à Voglans ; ceux de Cluny, à Contamine sur Arve ; ceux de Savigny, à Arbin, etc.

Lorsque, au lieu d'une seule église, un ordre religieux en recevait plusieurs à la fois dans un même pays, il se contentait d'établir le nombre de prieurés nécessaires pour l'administration spirituelle et temporelle des unes et des autres. Toute paroisse isolée et hors de portée d'autres paroisses cédées avec elle recevait presque toujours sa colonie de religieux, et était pourvue d'un prieuré. Mais aussi les paroisses groupées ensemble, ou peu éloignées les unes des autres, ne voyaient d'ordinaire se former, par chaque groupe, qu'un seul prieuré, fondé le plus souvent dans la plus centrale ou la plus importante d'entre elles.

C'est ainsi que la cession des églises d'Aix, de Saint-Jean d'Arvey, des Déserts, de Thoiry, de Puisgros et de Cruet, faite simultanément par saint Hugues, évêque de Grenoble, au commencement du XIIe siècle, en faveur des chanoines réguliers de Saint-Augustin, établis à Saint-Martin de Miséré [1], donna naissance à deux prieurés du même ordre : celui de Notre-Dame d'Aix, n'ayant d'abord sous sa dépendance que la seule église de Notre-Dame d'Aix, et celui de Thoiry, ayant sous la sienne les églises groupées de Thoiry, des Déserts, de Saint-Jean d'Arvey, de Puisgros

[1] Saint-Martin de Miséré forme aujourd'hui une section de la commune de Montbonnot, à 8 kilomètres au nord-est de Grenoble.

et une partie de celle de Cruet. C'est ainsi encore que, sous le même évêque, la donation des églises groupées de Saint-Jeoire, de Chignin, de Triviers, de Barby et de Curienne, donna lieu seulement à la fondation du prieuré de Saint-Jeoire; celle des églises d'Arvillard, de Destrier et du Désert près de la Rochette, à la fondation du prieuré d'Arvillard; celle des églises de Clarafont et de Méry, à la fondation du prieuré de Clarafont; et enfin que la cession des églises de Saint-Michel, de Fessons, de Salins, de Montagny, faite en 1140 par saint Pierre de Tarentaise aux chanoines réguliers de Saint-Maurice en Valais, donna seulement naissance au prieuré de Saint-Michel sur Moûtiers.

Le prieur était presque toujours nommé par l'abbé ou le supérieur de la maison dont son prieuré tirait son origine. Il avait lui-même le droit de patronage sur les paroisses ou églises de sa dépendance, qu'il faisait desservir tantôt directement par des religieux de son prieuré, tantôt par des prêtres séculiers de son choix, nommés par l'évêque. Ainsi, pour nous borner à ce seul exemple, le prieur de Saint-Jeoire faisait desservir par des religieux de son prieuré, outre l'église ou paroisse de Saint-Jeoire, celles de Chignin et de Triviers, qui en étaient très rapprochées; et par des prêtres séculiers les églises, plus éloignées, de Barby et de Curienne.

La cession d'une ou de plusieurs églises à un ordre religieux avait donc pour résultats assez ordinaires, d'abord de donner naissance à un ou plusieurs prieurés; ensuite de confier à des religieux d'une vertu éprouvée et bien connue de l'évêque, l'administration des biens ecclésiastiques, retirés parfois des mains des laïques; et, surtout d'ôter, à ceux des prêtres séculiers qui étaient tombés dans le relâchement, l'administration spirituelle

des églises, pour la transférer à ces mêmes religieux destinés à vivre en communauté régulière au milieu des paroisses, ou, tout au moins, à des prêtres séculiers de leur choix, appelés à vivre en quelque sorte sous leurs yeux et à recevoir chaque jour l'heureuse impulsion de leurs bons exemples.

Ce fut là, on n'en saurait douter, un des moyens les plus efficaces employés par les évêques aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, pour renouveler l'esprit de foi et les pratiques de piété parmi les populations et le clergé de notre Savoie et des pays circonvoisins.

Mais la création de nos divers prieurés et monastères ne fut pas toujours inspirée par une seule et même pensée. Outre le but général, qui était de coopérer à une œuvre de religion, chaque fondateur ou bienfaiteur avait encore son but particulier.

Quelquefois c'étaient des princes ou de simples seigneurs qui, pour remercier le ciel d'un bienfait signalé, pour se le rendre favorable dans quelque entreprise, pour expier leurs fautes passées, ou pour s'assurer d'abondantes prières après cette vie, fondaient eux-mêmes un monastère, destiné peut-être à abriter un jour leurs dépouilles mortelles et celles de leurs familles; ou augmentaient les biens et revenus d'un monastère déjà existant, afin d'accroître à proportion le nombre de ses religieux. C'est ainsi que la reine Hermengarde et Rodolphe III, son mari, dotèrent, vers 1031 ou 1032, le prieuré de Talloires; que les seigneurs de Langins et de Ballaison fondèrent la chartreuse de Vallon (1138), et les seigneurs de Chevron-Villette, de concert avec saint Pierre Ier de Tarentaise, l'abbaye de Tamié (1132); qu'Amédée III fonda l'abbaye d'Hautecombe

(1125); Gérold de Langins, l'abbaye cistercienne de Bellerive (1150); Aymon de Faucigny, le prieuré de Bellevaux en Chablais (1136) et la chartreuse du Reposoir (1151); Humbert III, la chartreuse d'Aillon (1178); Guillaume Ier, comte de Genève, l'abbaye cistercienne de Sainte-Catherine sur Annecy (1179); Béatrix de Savoie, comtesse de Provence, la commanderie des Échelles (1263-66); une autre Béatrix de Savoie, dame de Faucigny, la chartreuse de femmes de Mélan (1282), etc. C'est ainsi encore que l'on vit des princes et une foule de seigneurs, grands ou petits, augmenter par des donations successives les biens et revenus, et souvent, par là-même, le nombre des religieux des prieurés du Bourget, d'Aix, de Bellevaux en Bauges, de Talloires, de Pellionex, de Contamine sur Arve; des chartreuses de Vallon, de Pomiers, du Reposoir; des abbayes d'Aulps, d'Hautecombe, en un mot de tous les principaux monastères du pays.

Quelquefois aussi, las de vivre au milieu d'un monde pervers, désireux de se consacrer uniquement au Seigneur dans la solitude, et ne trouvant plus de places vides dans les monastères du voisinage, des hommes plus ou moins riches et puissants se réunissaient pour obtenir de concert, dans leur propre pays, soit gratuitement, soit à prix d'argent, un terrain favorable à leur dessein et y fonder un nouveau monastère. Ainsi en fut-il des premiers chartreux de Saint-Hugon : Guillaume Blanc, Rodolphe de Chambéry, Pierre Nantelme, Guillaume Fabri, etc., presque tous sortis de la noblesse du pays environnant. Ou bien ils cédaient leurs avoirs à un monastère déjà existant dont ils sollicitaient l'entrée, afin de l'aider à subvenir au surcroît de dépenses nécessitées par l'adjonction de nouveaux membres, comme le firent, peu après la fondation de la

chartreuse d'Aillon, en y prenant l'habit religieux, Bernard de *Cropibus*, Aymon de Moûtiers, Jean et Ebrard du Châtelard, André de la Maigny, Étienne de la Compôte et plusieurs autres.

Enfin, le fondateur d'un nouveau monastère n'était autre, parfois, qu'une première abbaye qui, arrivée à l'état d'aisance, construisait une maison religieuse sur un terrain reçu gratuitement ou acheté de ses deniers. Et souvent, de simple prieuré d'abord, la nouvelle maison ne tardait pas à devenir une véritable abbaye à son tour, comme l'abbaye de Sixt et celle d'Entremont, fondées l'une et l'autre en Faucigny vers le milieu du XII[e] siècle par les chanoines réguliers de l'abbaye d'Abondance, établie elle-même en Chablais, depuis un demi-siècle au plus, par l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune.

Ou bien c'était un ordre plus ou moins récent, qui, répondant à des besoins nouveaux du pays, y était appelé du dehors par les vœux des populations et y établissait successivement une ou plusieurs maisons, comme le firent les Antonins et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem au XII[e] siècle ; les Dominicains, les Franciscains, les Carmes et les Augustins du XIII[e] au XV[e] siècle ; les Capucins et les Jésuites au XVI[e] ; les Feuillants, les Barnabites et les Oratoriens au XVII[e].

Telles furent les diverses et premières origines de nos anciennes maisons religieuses.

Après les jours de formation et d'accroissements vinrent les jours de prospérité. Et c'est alors, surtout, qu'elles purent exercer autour d'elles une influence multiple et répandre les bienfaits à pleines mains.

II

L'influence des prieurés et monastères de la Savoie sur le défrichement des forêts et la colonisation des campagnes devait dépendre de la destination, de l'importance de la situation topographique et aussi de l'époque de la fondation de chacun d'eux.

Il est évident qu'aucune influence de ce genre n'a pu être exercée par les maisons religieuses fondées dans les temps modernes, ni par celles des Ordres mendiants (Franciscains, Dominicains, Carmes et Augustins), à qui leurs statuts défendaient de posséder des bénéfices, tandis que leur destination et leurs besoins de chaque jour les forçaient, aussi bien que les corps enseignants, à se fixer dans l'intérieur ou dans le voisinage des villes.

Quant aux anciens chapitres, abbayes et prieurés situés loin des villes, mais dans les plaines ou sur les premiers gradins inférieurs des montagnes, c'est-à-dire, dans des régions depuis longtemps couvertes d'habitations et de cultures, ils durent sans doute substituer plus d'une fois une culture à une autre, la vigne aux céréales, un champ à une prairie, et réciproquement. Peut-être même convertirent-ils en champs, en prairies ou en vignobles (comme chaque propriétaire particulier pouvait d'ailleurs le faire autour d'eux), quelques lambeaux de bois, de broussailles, de pâturages ou de terres vaines, oubliés jusqu'alors par la bêche du travailleur et disséminés çà et là sur la lisière des héritages. Mais rarement ils eurent l'occasion d'opérer de ces défrichements considérables entrepris par la plupart des monastères situés, comme les chartreuses d'Aillon, de Saint-Hugon, de Mélan, de Pomiers, de Vallon, du

Reposoir, les prieurés de Bellevaux en Bauges, de Bellevaux en Chablais, de Chamonix, de Pellionex, etc., les abbayes de Tamié, d'Aulps, de Sixt, d'Entremont, d'Abondance, etc., sur les flancs élevés, dans les gorges sauvages ou les vallons reculés de nos montagnes.

C'est là surtout, c'est dans ces lieux habités, défrichés et en quelque sorte créés par eux, qu'ils ont laissé des marques plus profondes et plus longtemps reconnaissables de leur bienfaisant passage.

A peine installés dans le sombre désert dont ils vont faire leur séjour, ils s'empressent de refouler autour d'eux les épaisses forêts qui menacent d'envahir leurs demeures, et de leur substituer des prairies pour l'entretien des troupeaux nécessaires à leur subsistance. Le défrichement continuera de proche en proche; mais pour s'arrêter juste au moment où une part convenable aura été faite à la région des bois, comme à celle des prairies et des pâturages. Et si, plus tard, semblables au sauvage qui, sans souci du lendemain, coupe ou déracine l'arbre pour en manger le fruit, les particuliers sacrifient, avec leurs forêts séculaires, l'intérêt des générations à venir à un lucre d'un jour; tandis que, d'un autre côté, les communes livreront les leurs à un gaspillage aussi stupide qu'effréné; alors on verra les monastères, luttant seuls contre des dévastations si funestes, mettre tous leurs soins à conserver, dans les territoires de leurs dépendances, ces forêts précieuses, vastes dépôts d'approvisionnements pour mille besoins de la vie, richesse et parure des lieux élevés, et placées là par la Providence pour défendre également les montagnes contre les ravinements, la dénudation, la stérilité, et les plaines contre les ravages non moins terribles des inondations.

Aussi, chacun le sait, s'il y avait encore çà et là en Savoie, au commencement de ce siècle, quelques magnifiques forêts vierges; si même il en reste encore aujourd'hui de rares débris, à la veille, hélas! de disparaître pour toujours, c'est là seulement où la sagesse de ses vieux monastères avait pu étendre sa main protectrice.

Nous disions, en commençant, que les monastères de nos contrées alpines sont restés tout à fait étrangers à la formation des paroisses. On peut aller plus loin et ajouter que la plupart d'entre eux, tels que les chapitres, collégiales et prieurés ruraux de toute la Savoie, comme aussi les abbayes et prieurés conventuels de ses basses vallées, sont restés sans influence notable sur l'accroissement de la population autour d'eux.

En effet, les chapitres, les collégiales et les prieurés ruraux ont tous été fondés au centre de paroisses déjà existantes. Leur fondation aura naturellement entraîné la construction ou l'agrandissement des édifices destinés à l'habitation des religieux et des bâtiments, fermes, celliers ou grangeries nécessaires à l'exploitation des terres de leur dépendance. Mais elle n'a donné lieu ni à la formation de hameaux quelque peu importants, ni, surtout, à la création de nouvelles paroisses; puisque les chartes de fondation parvenues jusqu'à nous attestent presque toujours formellement que chacune de ces communautés recevait, à titre de dotation, les revenus de l'église préexistante de la paroisse au milieu de laquelle elle était fondée, et dont elle allait désormais prendre et garder le nom.

Cela est vrai du moins, et sans exception, pour tous les chapitres et prieurés ruraux de l'ancien décanat de Savoie;

c'est-à-dire pour les chapitres de Saint-André (des Abîmes), de Saint-Jeoire, de Notre-Dame d'Aix; pour les prieurés de Montailleur, de Fréterive, d'Entremont, de Saint-Baldoph, de Thoiry, de Bassens, de Bissy, de la Motte-Servolex, de Voglans, de Clarafont et d'Arvillard. Cela doit être vrai également pour les chapitres ou collégiales de Viry, de Sallanches, de Saint-Martin de Moûtiers, de Chamoux, d'Aiguebelle, de Saint-Marcel de la Chambre, etc., pour tous les prieurés ruraux des divers diocèses de la Savoie; et, s'il est permis d'assimiler les plébanies aux chapitres et prieurés, vrai aussi pour les plébanies de Thonon, d'Évian, de Thônes, de Cluses, de Mégève, de Flumet, de Bonneville, etc.

Les abbayes du Betton, d'Hautecombe, etc., les prieurés conventuels d'Arbin, de Saint-Philippe, du Bourget, comme tous les autres prieurés conventuels et abbayes des basses vallées, n'ont donné naissance ni à de nouvelles paroisses, ni même à des hameaux de quelque importance; car les abbayes d'Hautecombe et du Betton sont toujours restées et sont encore aujourd'hui isolées de tout village ou hameau; l'église paroissiale de Saint-Jean de la Porte et celle de Saint-Véran d'Arbin étaient l'une et l'autre antérieures aux prieurés d'Arbin et de Saint-Philippe, comme l'attestent les chartes de fondation de ces prieurés; enfin l'église paroissiale de Saint-Maurice du Bourget existait déjà en 1030, c'est-à-dire vers l'époque de la fondation du prieuré de ce nom.

Si la présence d'un monastère, grand ou petit, dans une localité, avait dû déterminer autour de lui un accroissement de population assez considérable pour nécessiter la création de nouvelles paroisses, c'eût été surtout dans les régions montagneuses où, comme à Saint-Hugon, à Tamié, à

Bellevaux en Bauges, à Aillon, à Pomiers, à Vallon, à Aulps, au Reposoir, etc., se trouvaient réunis tout à la fois l'importance du monastère, l'étendue de ses possessions et de ses défrichements, et l'éloignement de l'église paroissiale. Hé bien, là même, l'extension des défrichements a nécessité, en effet, la création successive d'un certain nombre de fermes ou grangeries, et même de petits hameaux. Les travaux et les besoins du monastère ont dû amener un accroissement notable de population dans les hameaux du voisinage, et préparer ainsi, de loin et peu à peu, les éléments d'une nouvelle paroisse. Mais ces éléments sont presque toujours restés insuffisants, comme à Aulps, à Tamié, à Saint-Hugon, à Bellevaux en Bauges, etc., pour donner lieu à la formation d'une paroisse; ou s'ils sont devenus suffisants, ce n'est que rarement et après de longs siècles. Et même alors, malgré les réclamations parfois très pressantes des évêques, la nouvelle paroisse n'a ordinairement été érigée, comme au Reposoir et à Aillon-le-Jeune, qu'après que le monastère et ses moines eurent disparu, et avec eux la facilité, pour les habitants des alentours, d'assister aux offices divins et de se procurer les secours religieux.

Il est donc vrai de dire que, parmi les établissements religieux si multipliés autrefois dans notre pays sous les noms de chartreuses, d'abbayes, de couvents, de chapitres et de prieurés conventuels ou ruraux, très peu furent appelés, par l'ensemble des circonstances au milieu desquels ils se trouvaient, à créer un nombre un peu considérable de fermes isolées dans les terres de leur dépendance, ou à déterminer un accroissement notable de population dans les hameaux de leur voisinage. Il est vrai aussi que, sauf peut-être Talloires, il serait difficile d'en

citer deux ou trois dont on puisse affirmer avec certitude et preuves à l'appui, qu'ils ont, de leur vivant, donné naissance à de nouvelles paroisses.

Les nombreux monastères sortis du sol fécond de la Savoie travaillèrent tous, chacun à sa manière et suivant ses propres constitutions, à faire refleurir autour d'eux la foi, la discipline, les bonnes mœurs et, par là même, la civilisation dans ce qu'elle a de plus éminent, l'amour du vrai et la pratique du bien, qui seuls élèvent et ennoblissent réellement l'homme en le rendant meilleur.

Mais le christianisme est l'ami et le fauteur de tous les progrès honnêtes. Avec le progrès moral qui constitue le côté suréminent, nous allions dire le côté divin de toute vraie civilisation, les monastères eurent bientôt ravivé autour d'eux cet autre progrès, moins élevé sans doute, mais toujours noble et bon, qui constitue ce que nous appellerions volontiers le côté matériel ou terrestre de la civilisation, et dont le but est de pourvoir, avec plus de facilité et d'abondance, aux nécessités, aux commodités et même aux agréments ou aux ornements de la vie.

Malgré les ruines accumulées par la main du temps et celle des hommes sur l'œuvre multiple des anciens moines de nos contrées, partout encore l'œil le moins exercé peut reconnaître aujourd'hui les traces de leur passage ; tant ils les avaient profondément imprimées dans les lettres, les sciences, les arts, l'industrie et jusque dans le sol.

N'est-ce pas à leur travail personnel, à leur initiative, ou au moins à leur généreux concours, que nous devons à peu près tout ce qui reste d'anciens documents, de manuscrits précieux, de miniatures délicates et, sous un rapport, de belles éditions dans nos bibliothèques publiques ou

privées ; d'objets d'art, produits de l'orfévrerie, de la peinture, de la sculpture dans nos musées, et surtout d'anciennes églises un peu remarquables dans nos paroisses? Que saurions-nous du passé de notre pays, s'il n'avait pas été donné aux historiens nationaux de compulser les archives, de feuilleter les chartes, cartulaires, chroniques, obituaires des prieurés du Bourget, de Talloires, etc.; des chapitres des cathédrales de Maurienne, de Genève, de Tarentaise ; des chartreuses d'Aillon, de Saint-Hugon, de Pomiers, de Vallon, du Reposoir ; des abbayes d'Aulps, d'Abondance, de Saint-Maurice, d'Hautecombe, etc.?

Et maintenant, malgré de nombreuses et désolantes ruines, s'il reste encore, dans nos villes et nos campagnes, d'antiques églises quelque peu dignes de fixer, au moins par certains côtés, les regards de l'archéologue, ne sont-elles pas toutes, à peu près sans exception, l'œuvre de nos anciens monastères? Cela est si vrai qu'un archéologue, même le plus étranger à notre pays et à son histoire religieuse, qui aurait visité nos églises paroissiales il y a vingt-cinq ou trente ans avant la reconstruction de la plupart d'entre elles, aurait pu, presque sans crainte de se tromper, dire, à la seule inspection des unes et des autres : il y avait là, ou il n'y avait pas un prieuré, un chapitre, un couvent, un monastère quelconque. Il est inutile de citer des exemples à l'appui de cette assertion ; toute personne un peu au courant de la topographie monumentale de notre pays en a cinquante présents à la pensée.

Aussitôt qu'une colonie religieuse avait planté sa tente dans un pays, elle se mettait à l'œuvre qui avait particulièrement motivé sa venue.

Même sans parler des couvents de femmes, elle serait

longue la simple énumération des travaux accomplis dans notre Savoie, des services rendus à la religion, aux lettres, aux sciences, aux arts, à l'industrie, à l'agriculture, à la civilisation en un mot, par cette foule de religieux des ordres les plus divers.

A la vie de prière, de pénitence et de pauvreté commune à tous, les uns, comme les Chartreux, les Bénédictins, joignaient plus spécialement le chant des psaumes, les veilles de la nuit, le travail des mains, la lecture et la transcription des chefs-d'œuvre de l'antiquité sacrée ou profane; d'autres joignaient le soin des pauvres, des malades, des voyageurs et pèlerins; d'autres, le service des paroisses, là prédication de la parole de Dieu, l'œuvre des missions; d'autres enfin, comme les Barnabites, les Oratoriens et surtout les Jésuites, l'enseignement public, dans nos colléges, des lettres divines et humaines.

Qui pourrait dire le nombre des hommes éminents par la sainteté ou le savoir que nos diverses maisons religieuses ont abrités ou formés à travers les siècles?

Ne réveillent-ils pas en nous le souvenir des plus sublimes vertus, les noms seuls du Bienheureux Amédée d'Hauterive, Ier abbé d'Hautecombe; de saint Guérin, Ier abbé d'Aulps; de saint Pierre II de Tarentaise, Ier abbé de Tamié; du Bienheureux Ayrald, doyen des chanoines réguliers de Saint-André (des Abîmes); du Bienheureux Ponce de Faucigny, Ier abbé de Sixt; du Bienheureux Jean d'Espagne, Ier prieur du Reposoir; du Bienheureux Jean de Maurienne, capucin, mort à Chambéry en 1614; de saint Ruph, de saint Germain, de saint Jorioz, de saint Ismidon et de saint Bompart, tous sortis d'entre les premiers religieux de Talloires?

Et si des sommités de la vertu nous passons dans le

domaine des sciences et des lettres, quels souvenirs ne réveillent pas les noms du dominicain Pierre de Compagnon ou de Champagny (plus tard Innocent V), le digne héritier de la chaire de saint Thomas d'Aquin à l'université de Paris; du barnabite (plus tard cardinal) Gerdil; et, dans un rang inférieur, les noms d'Alphonse del Bene, abbé d'Hautecombe; du Père Monod, jésuite; du franciscain Michel Treperius, du dominicain Guy Furbity, du célèbre Père Chérubin de Maurienne, capucin, apôtre du Chablais et du Valais; et ceux d'une infinité d'autres religieux que les bornes trop étroites de ce travail ne nous permettent pas de mentionner, mais qui, nous le savons tous, se sont distingués dans la dialectique, l'éloquence, la théologie, la philosophie, la grammaire, les mathématiques et dans les diverses branches des connaissances humaines?

Et, indépendamment des religieux dont l'histoire, grâce à des circonstances favorables, a pu recueillir les faits et gestes, combien d'autres ont vécu, dont la sainteté, le savoir et jusqu'au nom sont restés ensevelis à l'ombre du cloître et connus de Dieu seul!

Entre les heures consacrées à la prière, à la méditation, à la lecture ou à la transcription des ouvrages de l'esprit, et parfois, suivant les circonstances, à la prédication, au service des paroisses, à l'éducation morale et intellectuelle de la jeunesse, les religieux en trouvaient encore pour s'appliquer à faire ou à diriger des travaux plus extérieurs. L'industrie métallurgique, la pratique judicieuse des irrigations, l'amélioration des troupeaux, le perfectionnement des instruments aratoires, l'agriculture, en un mot, l'horticulture, la viticulture, l'arboriculture, l'apiculture, la pisciculture, les plus petits secrets comme les plus habiles procédés de l'économie rurale et domestique, tout

leur était familier. Si bien qu'aujourd'hui, après de nombreux essais nouveaux en sens divers, on en revient volontiers, sauf en ce qui concerne les perfectionnements dus aux efforts combinés de la mécanique et de la vapeur, à préconiser la plupart des méthodes que leur longue expérience leur avait fait adopter et propager autour d'eux.

De nos jours aussi, même après un abandon de trois quarts de siècle, il suffit de voir leurs celliers, leurs fermes, leurs grangeries, leurs chalets, et d'en comparer l'emplacement, la construction, la distribution, les abords, les aménagements divers, on serait tenté de dire le *confort*, avec ceux des bâtiments analogues des environs, pour être frappé de la différence entre les uns et les autres, et forcé de reconnaître, à ce signe caractéristique, la grande supériorité de leurs procédés dans tout ce qui concerne les travaux de la vie agricole ou pastorale.

Cependant ces hommes, si industrieux pour augmenter la valeur et le produit de leurs exploitations rurales, que se réservaient-ils pour eux-mêmes du fruit de leurs labeurs? Rien, ou presque rien. Que leur fallait-il personnellement? Si peu que rien. Une cellule et un ameublement dont la description de la chartreuse de Gresset peut donner une idée; une maigre pitance qu'ils se mesuraient toujours avec parcimonie, et qu'ils savaient bien diminuer encore à de certains jours pour augmenter à proportion la part faite à la charité; les étoffes les plus communes, souvent même les plus grossières, pour leurs vêtements : c'était tout là.

Mais, avec cette vie de privations et de pauvreté personnelles, comme ils étaient habiles à répandre l'aisance et à soulager les misères autour d'eux! Pleins d'affection et

d'égards pour leurs fermiers, colons ou *grangers*, ils leur octroyaient des conditions de fermage si douces qu'elles justifiaient une fois de plus, dans notre pays, ce proverbe si connu au delà du Rhin : « Il fait bon vivre sous la crosse. » C'est par douzaines et quelquefois par centaines qu'ils appelaient chaque année des environs les ouvriers de tout état pour travailler à l'entretien, aux réparations ou aux constructions nouvelles du monastère et de ses dépendances.

Une fois que la part affectée aux dépenses du matériel et du personnel de la maison était prélevée, le reste du revenu (sauf une petite partie mise en réserve pour les besoins pressants et imprévus) était consacré tout entier à des œuvres de piété et de charité : à orner de pauvres églises, à soulager de grandes infortunes, à procurer l'hospitalité aux voyageurs, des médicaments gratuits aux malades, et surtout d'abondantes aumônes aux indigents.

Outre l'aumône de chaque jour aux pauvres des environs, il y avait encore, une ou deux fois par semaine, des distributions générales de pain, de légumes, et quelquefois de viande et de vin à tous les pauvres qui se présentaient.

Survenait-il une épidémie ou une disette? La part mise en réserve était distribuée généreusement. Le monastère ou quelqu'une de ses dépendances se transformait parfois en une sorte d'hospice public, et toujours en un véritable grenier d'abondance pour la petite contrée. Et il en était ainsi, à peu près, dans chaque localité de la Savoie où il y avait une maison religieuse considérable.

La présence d'un grand monastère dans une contrée devenait donc habituellement, pour elle, une source presque intarissable de bienfaits et de secours dans tous les besoins de la vie.

Mais ce n'est pas seulement autour des grands monastères, souvent assez éloignés les uns des autres, que la charité allait rayonnant ainsi comme d'un foyer toujours vivant sur les indigents des environs. Il n'est pas jusqu'aux plus petits prieurés de nos vallées hautes ou basses qui n'eussent aussi leurs œuvres de miséricorde, à des jours ou à des époques fixes de l'année, particulièrement vers le carême et le printemps; c'est-à-dire, au moment où les provisions de l'année précédente sont déjà bien diminuées, et où la récolte pendante ne peut encore donner que des espérances. Et quand on pense combien ces prieurés, disséminés sur tous les points de la Savoie, étaient rapprochés les uns des autres, on ne peut s'empêcher de bénir la Providence qui avait placé avec tant d'amour les secours de la charité à la portée de toutes les misères.

Citons quelques exemples, pris non pas à Chambéry même, où les ressources de ce genre devaient abonder plus qu'ailleurs, mais dans un petit rayon autour de Chambéry.

Le prieuré du Bourget faisait une aumône générale, ou à tout venant, d'un quart de pain chaque jour du carême et chaque dimanche de l'année. Celui de la Motte donnait une demi-livre de pain à tout venant chaque jour du carême. Pendant le même temps, celui de Clarafont en donnait une livre par jour à tout venant, et dépensait ainsi vingt-huit veissels de froment[1]; ce qui porte à quarante ou cinquante le nombre des indigents secourus quotidiennement. Le prieuré-chapitre d'Aix distribuait, chaque année, soixante veissels de seigle. Le prieuré de

[1] Le veissel de Savoie contient environ 80 litres.

Saint-Innocent, cinquante-cinq veissels. La commanderie des Échelles donnait une livre de pain à chaque pauvre qui se présentait les dimanches et jeudis du carême. Le prieuré de Thoiry distribuait, à Noël, aux pauvres de la paroisse quatorze veissels de *gros blé* (orge ou avoine) qui, réduits en pain, faisaient une livre et quart de pain par pauvre; ce qui porte à près de huit cents (plus de la moitié de la paroisse) le nombre des personnes ayant part à la distribution. Le même prieuré distribuait, en outre, vingt-quatre veissels de « pois ou fèves secs » dont il donnait chaque jour à midi, de la Saint-Jean d'hiver à la Saint-Jean d'été (du 27 décembre au 24 juin), une grande cuillerée à chaque garçon de la paroisse, non marié, qui se présentait. Le prieuré de Bellevaux en Bauges faisait à tout venant, chaque jour de l'année, une aumône de pain d'orge qui se convertissait en un pain de froment et de seigle (dit pain de *Chalendes*) aux trois grandes fêtes de Noël. Il distribuait en outre à tout venant, le jeudi-saint, le quart d'un pain d'orge, une écuellée de pois, du vin et de la viande, sans doute pour contribuer à faire célébrer joyeusement les fêtes de Pâques dans la famille du pauvre. Deux fois par an, le jour des Morts (2 novembre) et le jour de saint Clair (2 janvier), le prieuré d'Arbin faisait à tout venant une aumône de pain, de vin et de fèves cuites. Chaque année, aux fêtes de Noël, le prieuré de Saint-Philippe (paroisse de Saint-Jean de la Porte) distribuait aux pauvres une vache fournie par la chartreuse d'Aillon, deux charges de vin et deux charges de froment réduit en pain. Il distribuait aussi quatre veissels de blé en pain le 1er avril, et autant le 1er mai. Et puisque nous en sommes à Saint-Jean de la Porte, ajoutons ici qu'il y avait en outre, dans cette paroisse, une confrérie du Saint-Esprit assez bien dotée, dont les revenus

étaient employés en partie à restaurer et à rafraîchir ceux qui assistaient aux processions des Rogations ou à celle de Myans. Enfin le prieuré-chapitre de Saint-Jeoire faisait, trois jours par semaine pendant toute l'année, et chaque jour durant le carême, une aumône générale de cinq onces de pain à tous les pauvres et pèlerins. Les pèlerins y recevaient, en outre, un verre de vin, et « les pauvres prêtres passants, » une demi-mesure de vin et une demi-livre de pain blanc.

Nous venons de voir ce que faisaient nos plus modestes prieurés dans les années d'abondance ordinaire. Mais, à l'instar des grands monastères, ils savaient redoubler de sacrifices et de dévouement dans les temps plus difficiles. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1790, année de disette, les aumônes du prieuré de Bellevaux en Bauges furent portées à 2,000 livres. Aussi, lorsque, vingt-sept ans plus tard (en 1817), une cruelle famine vint désoler notre pays, en plus d'un endroit on put entendre des malheureux, réduits à manger l'herbe des champs pour prolonger une vie d'horribles angoisses, s'écrier avec douleur : « Ah! si nous avions encore notre couvent! »

C'en est assez, Messieurs; il est temps de mettre un terme à toutes ces citations, fastidieuses peut-être, mais bien propres à nous montrer une fois de plus avec quelle libéralité la main de Dieu avait répandu sur tous les points de notre chère Savoie, par l'entremise de ses établissements religieux, les secours les plus variés pour les besoins les plus divers.

III

Plusieurs de nos anciens prieurés et monastères conservèrent jusqu'à la fin la régularité des premiers jours. Dans

ses doléances sur le triste état matériel et moral des maisons religieuses de son diocèse et de son temps, saint François de Sales excepte formellement les Ordres mendiants (Dominicains, Franciscains, Carmes et Augustins) et les Chartreux, dont on a dit avec raison que l'ordre n'a jamais eu besoin d'être réformé, parce qu'il n'a jamais été déformé : *Nunquam reformatus quia nunquam deformatus.*

Mais un très grand nombre tombèrent dans un relâchement déplorable, auquel contribuèrent diversement l'indifférence de presque tous les prieurs ou abbés commendataires, laïcs pour la plupart, et ne paraissant qu'à de rares intervalles dans leurs monastères, dont ils étaient plus soigneux de retirer les revenus que de maintenir la discipline ; la faiblesse ou l'impuissance des prieurs claustraux ; le défaut de liberté dans quelques vocations, l'instabilité des bonnes résolutions, la contagion du mauvais exemple, l'infirmité en un mot et la caducité naturelles à toutes les institutions humaines.

Quelques-uns furent supprimés; d'autres furent simplement unis à des établissements de création plus récente; d'autres furent cédés à des religieux d'une congrégation nouvelle, et d'autres se réformèrent eux-mêmes, comme le prieuré de Bellevaux en Bauges, ou adoptèrent une réforme étrangère, comme l'abbaye de Tamié. Des Chartreux furent substitués aux chanoines réguliers de Ripaille. Les Feuillants remplacèrent les chanoines réguliers de Saint-Augustin à Abondance, puis les Bénédictins d'Aynay à Lémenc. Les prieurés de Saint-Hippolyte de Thonon, de Contamines, d'Arvillard, le chapitre de Saint-Jeoire et l'abbaye d'Abondance furent unis à la Sainte-Maison de Thonon, érigée par saint François de Sales. Les prieurés de Mégève, de Saint-Philippe, du Bourget, furent unis au

collége des Jésuites de Chambéry. Les prieurés de Bassens, de Thoiry, d'Arbin, de Clarafont, ainsi que les abbayes du Betton et d'Hautecombe, furent successivement unis au chapitre de la Sainte-Chapelle, puis à la mense épiscopale du nouvel évêché de Chambéry. L'abbaye d'Aulps et le prieuré de Célestins de Villard-Sallet furent supprimés et leurs revenus unis également à la mense épiscopale de Chambéry.

Cette série de décadences, de suppressions, de substitutions, avait fait disparaître quelques-uns de nos anciens monastères et en avait transformé un grand nombre d'autres. Plusieurs cependant, et ceux des Chartreux en particulier, avaient encore conservé leur première physionomie et leur antique ferveur, lorsque l'ouragan de 93 vint emporter du même coup tout ce qui restait des uns et des autres.

Maintenant que toutes les vieilles maisons religieuses de la Savoie ont disparu depuis longtemps, si on interroge, pour les comparer entre eux, les souvenirs laissés dans les divers lieux occupés autrefois par des monastères, on est forcé de reconnaître que ces souvenirs sont d'autant plus sympathiques, vifs et durables dans chaque pays, que les religieux y ont été, jusqu'à la fin, plus fidèles observateurs de leurs règles monastiques. Preuve nouvelle de la vérité de cette parole du Psalmiste : « La mémoire des justes sera éternelle. »

Nous l'avons déjà constaté : c'est particulièrement dans les vallons élevés, habités jadis par les Chartreux, que la ferveur primitive s'était maintenue ; c'est là aussi que la mémoire des monastères est le plus restée en bénédiction. C'est que ces religieux, si fidèles à l'accomplissement de

tous leurs devoirs, n'étaient pas seulement des défricheurs de forêts; ils étaient surtout, comme on l'a dit de bien d'autres, des défricheurs d'âmes.

Tout ce qui se trouvait à leur portée subissait la salutaire influence de leurs conseils et de leurs exemples. Leur sérénité calme et douce se communiquait à leurs serviteurs ordinaires et jusqu'aux ouvriers employés à des travaux temporaires. A plus forte raison était-on sûr de la retrouver dans ces familles patriarcales, perpétuées en quelque sorte à l'ombre du monastère et préposées aux fermes ou grangeries des alentours. Heureuses familles! formées de longue main à l'école pratique de la vertu, toutes semblaient retracer en petit l'image de la maison sainte dont elles voyaient parfois les flèches et les toits aigus briller au soleil, et dont elles pouvaient, à chaque heure du jour et de la nuit, entendre la cloche appelant de sa voix céleste les religieux à la prière.

Aussi quelle harmonie à l'intérieur de chaque maison fermière, malgré le nombre de ses membres, s'élevant à vingt, vingt-cinq ou trente et plus, et formant ensemble, à des degrés divers, plusieurs branches demeurées indivises d'une même famille! Qui pourrait imaginer, s'il ne l'a vu de ses yeux, la bonté des vieillards, la respectueuse déférence des plus jeunes, les égards et les prévenances de tous pour chacun? Et, au dehors, il faisait si bon rencontrer sur son chemin ces figures tantôt épanouies et souriantes, tantôt graves et recueillies, mais toujours sympathiques, toujours illuminées de ce reflet de bonheur incomparable qui a sa source dans la paix d'une bonne conscience! Une candeur naïve, une admirable innocence de mœurs, une tenue parfaite de modestie, de simplicité, de propreté; une grande décence de langage et de maintien;

une profonde vénération et un dévouement sans bornes pour les bons religieux à qui, après Dieu, ils devaient le bonheur de cette vie et la vive espérance du bonheur de la vie à venir ; voilà ce qui caractérisait à peu près sans exception tous les membres de ces familles privilégiées.

Lorsque, jeune encore, je lisais pour la première fois le récit des merveilles opérées par la religion dans les *réductions* de l'Amérique et du Paraguay en particulier, je m'étonnais qu'on pût trouver extraordinaires des vertus et des mœurs presque en tout semblables à celles dont ces pieux habitants m'offraient encore chaque jour le modèle vivant sous les yeux, même longtemps après la destruction de leur monastère.

Il y a un tiers de siècle à peine, on les rencontrait nombreux encore ces patriarches vénérables, glorieux représentants d'un autre âge. Nous tous qui les avons connus, nous ne saurions penser à eux sans être saisis d'une admiration profonde, mêlée d'une religieuse émotion. Peu à peu la mort est venue qui les a appelés au séjour des immortelles récompenses. Nous les avons vus partir ainsi l'un après l'autre jusqu'au dernier.

Formés à une si haute école de vertu, leurs enfants ont continué de marcher sur leurs traces. Eux aussi commencent à disparaître.

Les enfants de leurs enfants suivent même encore les traces de leurs pères, mais d'un pas plus lent. Déjà les lectures frivoles prennent, çà et là, une partie du temps uniquement consacré naguère aux lectures pieuses. Encore deux ou trois générations, et, je le crains, le journal et la brochure occuperont seuls dans leurs loisirs la place réservée autrefois à la *Vie des Saints*. Et alors, je ne sais si, parmi ces populations, il y aura,

plus qu'autrefois, de cette sorte de progrès qui consiste à être au courant des théories économiques et sociales, des événements politiques, des chroniques judiciaires, des nouvelles des romans, des théâtres et de la Bourse; mais ce que je sais bien, c'est que les sentiments religieux seront moins vifs, les mœurs moins pures, les enfants moins respectueux, les vieillards moins vénérables. Ce que je sais bien, c'est qu'il y aura moins d'union dans les familles, de probité dans les transactions, de courageuse résignation dans l'adversité; moins de rectitude et d'élévation dans les intelligences, de charité et de dévouement dans les cœurs; c'est-à-dire, moins de tout cet harmonieux ensemble de qualités, de vertus, de sentiments, que la religion avait formés avec tant de soin par la main de nos anciens moines, et sans lesquels il ne saurait y avoir de vraie civilisation.

LE MARAIS DU CHÊNE

ET

SON INFLUENCE SUR LES COMMUNES ENVIRONNANTES

Par M. l'abbé CHAMOUSSET,

VICAIRE GÉNÉRAL, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LA SÉANCE DU 18 JANVIER 1866



1. Les eaux stagnantes, et surtout les marais et les terres habituellement humides, deviennent, sous les rayons du soleil d'été, le point de départ d'influences pathogéniques souvent très funestes. Ce fait, admis aujourd'hui sans contestation par la science, n'est pas encore assez connu de la multitude, pour qu'elle se résigne aux légers sacrifices qui seraient nécessaires pour détruire ces foyers d'infection. On ne saurait donc trop insister sur ce point.

Ce qui est encore d'une évidence incontestable pour l'observateur, et ce que l'ensemble des propriétaires n'a pas assez compris, c'est que le desséchement des marais et des terres humides est en général, dans la Savoie, une

opération financière des plus fructueuses, où le capital dépensé est placé au denier 100 pour cent.

Ainsi, il importe extrêmement de prouver à tous que la question du dessèchement des marais et des terres humides est en même temps une question humanitaire du premier ordre et une affaire d'intérêt très importante. La première considération eut été suffisante à une autre époque; mais dans ce siècle, où l'argent a obtenu le triste privilége de marcher au premier rang, il faut prouver aux propriétaires qu'en faisant une bonne action, ils s'assureront des revenus beaucoup plus grands et donneront à leurs terres une valeur quintuple.

Ce que je vais dire du *Marais du Chêne* pourra facilement s'appliquer aux autres marais de la Savoie; je l'ai choisi pour exemple, parce qu'il est sous nos yeux et que son dessèchement intéresse plus particulièrement la ville et les environs de Chambéry.

2. Le Gouvernement de Sa Majesté prodigue les exemples et les encouragements les plus puissants pour amener le dessèchement des plaines immenses des Landes, de la Sologne, des Dombes, etc. Dans ce dernier pays, qui est le plus rapproché de nous, l'établissement modèle de la Saussaye, dirigé par des hommes habiles et dévoués, montre, par le double enseignement de la théorie et de la pratique, comment il est possible de transformer une contrée ingrate. De riches propriétaires, entraînés eux aussi par le désir d'être utiles, ont prouvé, dans des fermes qui sont des modèles, la puissance d'un capital considérable. Les Trappistes, fidèles à l'esprit qui a présidé à l'institution primitive de leur ordre et excités par l'immense charité du digne évêque de Belley, sont venus, à leur tour, planter leur tente sur ce sol déshérité;

ils se sont fixés au centre même du foyer redouté, là où les fièvres sévissent avec le plus d'intensité, là où le sol promet le moins. Ils ont abordé le problème en sens inverse : au lieu de s'appuyer sur le capital, ils sont venus prouver à l'agriculteur pauvre ce que peut un bras courageux armé de la bèche. En visitant, l'été dernier, le nouvel établissement des Trappistes, je me suis senti pénétré d'une profonde admiration à la vue de ces immenses étangs desséchés en deux ans, de ces terres profondément remuées, et de ces moissons magnifiques couvrant un sol, qui n'avait offert jusque-là que de misérables landes et sur lequel la charrue n'avait jamais osé tracer un sillon.

Exemples touchants et dignes d'être imités, donnés à la fois par l'État, par de riches propriétaires et par d'humbles et pauvres religieux!...

Et, qu'on le remarque bien, dans les Landes, la Sologne et les Dombes, le travail du dessèchement est la moindre partie du problème à résoudre; le sol, une fois desséché, reste encore un mauvais sol, qui réclame des amendements dispendieux et continuels, tandis qu'en Savoie, le sol de nos marais est presque toujours très riche des substances minérales qui sont nécessaires à la végétation.

3. La Savoie n'a pas manqué de nobles dévouements; il me suffit de citer près de Chambéry les marais du Viviers, dont le dessèchement et la mise en culture ont été entrepris à une époque déjà éloignée, où le défaut d'expériences antérieures a nécessité beaucoup de tâtonnements longs et dispendieux; et le marais de Challes, desséché dans sa plus grande partie, au grand avantage des propriétaires et des communes. Ce dernier occupait toute la plaine qui se développe depuis Challes et Barby jusqu'au pied de la butte sur laquelle est bâtie l'église de

la Ravoire. Un seul canal, creusé à peu de frais, a suffi pour donner à l'agriculture une étendue immense et détruire les fièvres paludéennes qui étendaient au loin leurs ravages. Le peu qui reste de ces marais demande à être promptement détruit; les fièvres se manifestent encore dans le voisinage, et l'agriculture des terres environnantes en souffre beaucoup. Par l'humidité qu'il entretient tout à l'entour, le marais favorise les gelées blanches du printemps, qui détruisent les cultures précoces et ne permettent pas l'établissement des *hautains*; par les brouillards dont il couvre les champs à l'époque de la fécondation des grains, il anéantit en quelques jours les espérances que l'agriculteur avait fondées sur ses céréales magnifiques jusque-là. On assure que l'on s'occupe actuellement d'un projet de desséchement du reste du marais de Challes. Il est de l'intérêt des propriétaires d'en hâter l'exécution; à demi desséché, le sol ne produit qu'une *blache* peu abondante. Aussi l'hectare n'a-t-il qu'une valeur vénale de 1,000 francs. Après le desséchement et une culture intelligente de quatre ou cinq ans, le sol devenu fertile se vendrait 4,000 ou 5,000 francs l'hectare.

Je rappellerai aussi avec empressement les heureux effets du desséchement des marais de Chignin, dû à l'initiative et aux efforts persévérants d'un homme de bien, de l'honorable collègue que nous avons tous aimé et estimé et dont la mort récente et inopinée nous cause les plus vifs regrets, de M. le docteur Revel père. Il a eu à vaincre les résistances les plus opiniâtres de nombreux propriétaires. Eh! bien, la dépense répartie entre les divers intéressés a été presque insensible. Voici maintenant les résultats obtenus : Il y a vingt-cinq ans, les marais de Chignin se vendaient difficilement 700 francs l'hectare; dix

ans après, ils avaient acquis une valeur moyenne de 5,000 francs; ce n'était là que le moindre des avantages prévus et obtenus par M. Revel. Quoique les villages de Chignin soient très éloignés du marais, l'état sanitaire de la commune a été singulièrement amélioré, comme je l'établirai plus loin par des chiffres précis ; mais les effets de ce dessèchement ont été merveilleux pour la colline de Myans, qui a été transformée comme par enchantement. Au lieu d'un petit nombre d'habitations occupées par une population toujours maladive, c'est aujourd'hui un fort beau village dont les fièvres ont été *à peu près* bannies. Ce site, qui est un des plus beaux de la Savoie, serait en même temps un des plus salubres, si le travail du dessèchement des marais de Chignin avait été complété par celui des marais de Saint-Jeoire et surtout par celui du Marais du Chêne.

M. le docteur Revel n'a cessé, jusqu'à ses derniers jours, de pousser les populations au dessèchement du marais de Saint-Jeoire, qui est alimenté par une partie des eaux du Marais du Chêne. Sa persévérance aurait été, à la fin, couronnée de succès. Espérons que ses efforts généreux ne seront pas perdus!... Aujourd'hui, les marais de Saint-Jeoire, à demi desséchés, ne produisent presque plus de *blaches;* l'intérêt du propriétaire est donc que le dessèchement ait lieu sans retard.

4. Après ces détails un peu longs peut-être, mais féconds en enseignements utiles pour le but que je me propose dans cette Notice, j'arrive à son objet principal, au Marais du Chêne, dont les effets pernicieux méritent de fixer sérieusement l'attention du Pays et des Administrations. J'ai étudié la question sous toutes ses faces et avec le plus grand soin. J'ai acquis la certitude, 1° que

le dessèchement de ce marais est facile et peu dispendieux, et qu'il est appelé à améliorer considérablement, sous le point de vue agricole, une région fort étendue; 2° que ce marais est des plus meurtriers.

Je vais traiter ces deux points l'un après l'autre. J'apporterai des preuves tellement convaincantes, qu'aucun esprit sérieux ne pourra refuser ses sympathies à l'exécution du projet de dessèchement de ce marais.

PREMIÈRE PARTIE

Le Dessèchement du Marais du Chêne au point de vue agricole.

5. Pénétrons, après une longue sécheresse d'été, dans la vallée qui commence au pont d'Arragon, à deux kilomètres de Chambéry, et se prolonge jusqu'aux Abîmes de Myans sur une longueur d'environ quatre kilomètres. Je dis, *après une longue sécheresse d'été,* car, dans le reste de l'année, le centre de la vallée, détrempé par les eaux, n'est souvent qu'une boue impraticable. Nous avons à notre droite les riches collines de Saint-Baldoph et d'Apremont, renommées pour leurs excellents vignobles; à notre gauche, le plateau qui porte les villages de Boëge et de Bois-Plan. Suivons les contours sinueux de l'Albanne, qui serpente au milieu de la vallée. A l'extrémité supérieure de la rivière, dont le lit finit par disparaître, nous arrivons à de mauvais pâturages, qui se terminent par le Marais du Chêne. Un ruisseau, qui parfois devient un

torrent, descend entre Saint-Baldoph et Apremont et s'épanche sur ces pauvres et maigres prairies; plus loin, à l'extrémité sud-est du marais, arrive des hauteurs d'Apremont, un ruisseau plus considérable que le premier, qui par intervalle est un torrent dévastateur. Ces eaux, répandues sur une large surface, alimentent le Marais du Chêne.

Parvenus à l'extrémité sud-est du marais, nous avons à notre gauche le village de Chacusard et devant nous les Abîmes de Myans.

6. Ce qu'on appelle les Abîmes de Myans est une surface de plusieurs lieues carrées, très curieuse à parcourir et cependant fort peu fréquentée et presque inconnue du touriste. La nature s'y montre prodigue de singularités ravissantes et s'y permet les fantaisies les plus insolites et les désinvoltures du plus grand laisser-aller. De tous les sites pittoresques des environs de Chambéry, si distingués par leur beauté et leur variété, c'est le plus capricieux, le plus riant et le plus sauvage. Figurez-vous une surface immense, recouverte sans ordre par des monticules plus ou moins élevés, qui affectent les formes les plus accidentées et qui sont revêtus de vignes luxuriantes. Les intervalles de ces proéminences sont de petites vallées ou des cirques peu étendus; tantôt la végétation y déploie toutes ses richesses; tantôt l'espace est occupé par de charmants petits lacs; d'autres fois, je dois dire toute la vérité, quoiqu'il m'en coûte de révéler l'incurie des propriétaires et surtout des Administrations, qui n'ont jamais eu la pensée de donner un écoulement aux eaux nuisibles de cette région; d'autres fois, ce sont des mares fangeuses, qu'il était pourtant facile de faire disparaître!

La physionomie étrange des Abîmes de Myans est due à la chute d'une tranche verticale très puissante de la montagne de Granier, qui, le 24 novembre 1248, a enseveli sous un épais manteau de ruines la petite ville de Saint-André et seize villages voisins, ainsi que les terres qui en nourrissaient les six mille habitants. Le sol primitif, les blocs erratiques et le diluvium alpin qui recouvrent le fonds de nos vallées, les maisons elles-mêmes, ont disparu sous le nouveau sol qui est venu se superposer.

Ce vaste pays, qui, depuis ce terrible événement, a pris le nom d'*Abîmes de Myans,* était déjà auparavant partagé diagonalement en deux parties par une colline dirigée à peu près du sud au nord; partant à peu de distance du pied de Granier, où elle est le plus élevée, cette colline se prolonge en s'abaissant et finit par disparaître sous la plaine avant d'arriver au sanctuaire de Myans. C'est sur la partie la plus élevée de cette colline qu'est venu se poser le village de Saint-André; mais rien ne prouve jusqu'ici que la ville de ce nom fût située autrefois au même endroit.

Cette colline est entièrement recouverte par les débris de la montagne, sauf un escarpement de très peu d'étendue, situé au-dessus du charmant lac des Marches, dans la partie de la colline opposée à Granier, escarpement qui est resté à nu. Je n'y ai pas trouvé de fossiles; mais, d'après les caractères minéralogiques de la roche, je crois pouvoir la placer dans le groupe supérieur de notre oxfordien.

Cette colline a exercé une grande influence sur la direction des matériaux lancés pendant la chute de la montagne, ne leur a pas permis de s'étendre et de s'accumuler autant qu'ils l'auraient fait naturellement du côté des Marches et

de Chapareillan, et les a conduits plus avant du côté du nord-ouest vers Chacusard.

Les Abîmes de Myans sont donc divisés par cette colline en deux parties : l'une qui regarde les Marches, l'autre qui s'étend contre Apremont et Chambéry.

Le sol actuel des Abîmes des Marches, des Abîmes d'Apremont et de la colline qui les sépare, est exclusivement formé d'un mélange de toutes les roches qui constituent la montagne de Granier, depuis le sommet jusque près de sa base, et qui appartiennent aux divers étages de la formation néocomienne. D'énormes blocs de calcaire blanc à *cama ammonia* résistent depuis des siècles à l'action des agents atmosphériques, tandis que les fragments jaunâtres ou bleuâtres des étages inférieurs se sont décomposés en une terre fertile, ou continuent par leur désagrégation à maintenir une végétation vigoureuse. Le mélange, dans un désordre parfait, des couches successives de Granier a déterminé celui des fossiles caractéristiques des divers étages. Un célèbre géologue écossais, M. Murchison, me disait un jour, sur la description que je lui avais faite des Abîmes : « Je ne connais sur aucun autre point du globe une surface aussi étendue, qui ait été recouverte par la chute d'une montagne. » C'est, en effet, le plus grandiose et le plus remarquable fait géologique de ce genre.

La nature des roches dont la décomposition a formé le sol des Abîmes de Myans, explique suffisamment son admirable fertilité. La vigne y produit jusqu'à 80 hectolitres à l'hectare, les récoltes en blé y sont magnifiques dans les quelques localités où on le cultive. Il est bien reconnu dans toute la Savoie que les roches néocomiennes inférieures à l'étage à rudistes, sont d'une désagrégation

facile et contiennent dans les meilleures proportions le calcaire, l'argile et la silice, qui sont la base de toutes les bonnes terres. Partout où ces roches se présentent à la surface, elles se transforment facilement en sol cultivable, et celui-ci devient des plus riches, lorsqu'il a été convenablement remué et fumé. Cependant, le croirait-on, les Abîmes de Myans sont restés incultes pendant des siècles ; les agriculteurs en étaient écartés par le manque de communications et par l'insalubrité du climat ! La surabondance des eaux stagnantes s'opposait aussi aux efforts des agriculteurs les plus courageux... Il y a peu d'années que les Abîmes des Marches ont été mis en culture ; ils étaient aussi meurtriers que le sont aujourd'hui les Abîmes d'Apremont.

Avant de pousser plus avant l'étude de ces derniers, il me paraît utile de retracer en peu de mots l'histoire du desséchement récent des Abîmes des Marches et de montrer ce que peuvent le courage et l'intelligence.

7. *Desséchement des Abîmes des Marches.* — La commune des Marches était, il y a vingt ans, d'une insalubrité peu commune : les fièvres paludéennes y étaient entretenues par les marais de ses Abîmes et ceux d'Apremont, par les marais de Chignin et par les eaux qui restaient stagnantes dans la plaine située entre le château des Marches et l'Isère. Les fièvres se manifestaient tous les ans à Myans, dans le village de l'église des Marches et bien loin sur la route de Chapareillan. Tout l'espace compris entre le chef-lieu et Saint-André était inhabitable ; on n'y voyait que quelques rares maisons et dans ces maisons que des fiévreux.

Par quels louables efforts ce triste état d'une grande commune a-t-il été amélioré, et que reste-t-il à faire pour

qu'elle devienne une des plus salubres, comme elle est déjà une des plus pittoresques de la Savoie? J'aurai l'occasion d'exposer plus loin comment les marais de Chignin ont été desséchés et rendus à une riche culture en 1845 et 1846. Immédiatement après, Mme la comtesse Camille de Costa fit exécuter de grands travaux pour l'écoulement des eaux qui séjournaient dans ses vastes propriétés situées dans la plaine qui est au-dessous du château du côté du sud-est. De nombreux fossés furent creusés et envoyèrent les eaux dans un canal principal aboutissant à l'Isère, qu'elle dut régulariser et approfondir. C'étaient une dépense considérable et un immense bienfait. Il est à regretter que cet exemple n'ait pas été assez compris pour être imité. Toute la plaine qui s'étend jusqu'à l'Isère est habituellement humide et souvent inondée. Des travaux d'ensemble devraient être exécutés par tous les intéressés; cette immense étendue, assez peu productive, deviendrait un jardin en même temps que la salubrité publique continuerait à s'améliorer.

Mais ce qui était le plus nuisible, c'étaient les marais des Abîmes. Rien n'a encore été fait sur les Abîmes d'Apremont, qui continuent à propager au loin les maladies et la mort. Les Abîmes des Marches, au contraire, ont été admirablement transformés. Ils comprennent tout l'espace renfermé entre la colline décrite plus haut, la route de Myans aux Marches, celle des Marches à Chapareillan et la montagne de Granier. Cet espace est lui-même formé d'un premier plateau plus élevé et adossé contre la colline, qui, autrefois, était couvert de monticules et de flaques d'eau; et d'un plateau inférieur plus rapproché des Marches, où les eaux venaient se ramasser et former *les petits lacs*. Ceux-ci contenaient assez d'eau en hiver et au

printemps pour porter un petit bateau; mais ils se desséchaient en été et devenaient une mare infecte.

Le plateau supérieur, divisé en un très grand nombre de petits propriétaires, a été nivelé par eux; les monticules ont été jetés dans les bas-fonds, et les eaux, autrefois croupissantes, ont été dirigées par des canaux dans la région inférieure des *petits lacs;* c'est aujourd'hui une charmante plaine, couverte de vignes, de hautains et de champs, où l'air est pur, la végétation magnifique. La spéculation n'aurait jamais osé entreprendre un semblable travail; mais le pauvre n'a pas demandé à combien lui reviendrait la création d'un journal de terre; il attaquait le sol peu à peu, toise par toise. Il le couvrait de ses sueurs, et il se croyait largement rémunéré, lorsqu'il voyait un nouveau petit lambeau de terre produisant de beaux et bons raisins, des légumes ou des céréales. La persévérance de ces travailleurs infatigables ne saurait être trop admirée. Hélas! le croirait-on, ce sol, acheté si cher, ne leur serait pas encore définitivement acquis, et la commune conserverait *quelques droits de revendication!...* Ne serait-il pas temps de calmer leurs alarmes? L'exercice de *ces droits,* si droits il y a, ne serait-il pas la plus criante ingratitude, pour ne pas dire iniquité?

Le centre du plateau inférieur où étaient les *petits lacs,* était devenu la propriété d'un homme intelligent, M. P. Viviand; sur neuf hectares de terrain qui formaient ce mas, plus de cinq étaient lacs, étangs ou mares fangeuses. Les terres cultivables et les vignes, qui formaient le surplus, étaient presque sans produit par suite des gelées d'hiver et surtout du printemps, et des brouillards qui couvraient les champs de céréales à l'époque de la floraison. Les voisins en souffraient comme lui. Il arrivait

fréquemment, dans les fortes pluies, que vignes et champs étaient inondés dans tout ce bassin jusqu'à une grande distance. Il forma le projet hardi et généreux de régénérer lui seul et à ses frais tout ce bassin. A l'époque où s'achevait le desséchement des marais de Myans et où Mme la comtesse de Costa exécutait le rassainissement de ses terres, M. Viviand était occupé à surmonter les obstacles qui s'opposaient à ses desseins. Le trop-plein des petits lacs s'écoulait en dehors de sa propriété, sur une longueur de 322 mètres, par des canaux étroits et peu profonds qui aboutissaient au délicieux lac des Marches. Les propriétaires, sur le terrain desquels ces canaux étaient tracés, refusèrent de vendre à M. Viviand le sol nécessaire à l'établissement d'un canal plus régulier, plus large et plus profond, quoiqu'il dût leur être d'un immense avantage pour l'amélioration de leur sol. Il se pourvut donc à Turin, en 1847, pour obtenir un décret d'expropriation pour cause d'utilité publique; il fut appuyé dans sa demande par le conseil municipal et par un rapport bien motivé de M. le docteur Revel, que nous retrouvons toujours lorsqu'il s'agit de ces sortes de travaux qui intéressent la salubrité publique. Ce ne fut qu'en novembre 1849 qu'il put être propriétaire du sol que le canal devait occuper, et les travaux furent exécutés en 1850, d'après les plans de M. le géomètre Thomé, qui avait déjà dirigé avec un succès complet le desséchement du marais de Myans.

Un canal principal de 537 mètres de longueur part du sommet de sa terre, qu'il traverse sur une longueur de 215 mètres, et se prolonge en aval sur ses voisins, sur une longueur de 322 mètres jusqu'au lac des Marches. Cette partie étant coupée par deux chemins communaux,

M. Viviand fit établir à ses frais deux aqueducs. La profondeur du canal varie de 1 mètre à 1 mètre 50; la largeur au fond est de 1 mètre, la pente de 2 millimètres par mètre. M. Viviand mit ensuite en bon état 838 mètres de fossés transversaux et latéraux, qui existaient déjà dans sa propriété, en leur donnant une profondeur de 1 mètre 15 centimètres, une largeur de 2 mètres à la surface et de 40 centimètres au fond, et une pente minimum de 1 millimètre 1/2 par mètre. Ces canaux secondaires versaient leurs eaux dans le canal principal. Les voisins amenèrent aussi leurs eaux dans ce dernier, et en peu de temps tout le bassin fut complètement desséché.

M. Viviand acheva son œuvre en abaissant les monticules, comblant les bas-fonds et minant le sol devenu uni, jusqu'à une profondeur d'environ 80 centimètres. La dépense de ce dernier travail et celle du creusement des canaux et fossés furent considérablement augmentées par les énormes blocs de pierre disséminés partout dans le sol, qui là, comme dans le reste des Abîmes, est entièrement composé, jusqu'à une profondeur inconnue, des débris de la montagne de Granier.

Néanmoins les dépenses furent largement compensées par les résultats obtenus. M. Viviand eut encore la satisfaction de voir son exemple imité par ses voisins, qui eux aussi abaissèrent peu à peu les monticules, nivelèrent et minèrent leurs terrains.

Les Abîmes des Marches n'ont plus rien qui rappelle ce nom; quelques monticules isolés sont restés les seuls témoins de l'ancien état des choses et coupent gracieusement la monotonie de la plaine. Les gelées du printemps et les brouillards de l'été ont disparu. La vue se repose agréablement sur des campagnes riantes et fertiles;

les fièvres ont cessé et des maisons confortables s'élèvent de tous côtés et sont habitées par des populations vigoureuses.

Ce magnifique exemple ne demeurera pas stérile.

8. *Abîmes d'Apremont.* — Un triste panorama va se dérouler sous nos yeux et succéder au charmant tableau que nous venons d'esquisser.

Les routes qui conduisent depuis le pont d'Arragon jusqu'à l'entrée des Abîmes d'Apremont ne sont devenues un peu praticables que depuis quelques années; la route principale, celle d'Apremont, a été rejetée contre les collines de Saint-Baldolph et d'Apremont, où elle se développe outre mesure et s'avance péniblement par une série de circuits, de pentes et de contre-pentes, en suivant tous les contours de ces collines. L'intérieur des Abîmes est encore aujourd'hui presque entièrement privé de chemins qui méritent ce nom. Ce n'est qu'avec la plus grande difficulté que les vignerons peuvent y conduire les engrais et en sortir les récoltes.

Les bas-fonds et surtout le Marais du Chêne s'étant peu à peu exhaussés par les dépôts que les eaux abandonnent, celles-ci se déplacent et tantôt se jettent sur des vignes naguère très productives et les transforment en marécages; tantôt enveloppent des celliers anciens ou nouveaux, les minent par la base et les font crouler. Il y a lutte journalière entre les propriétaires qui, afin de se défendre contre cet ennemi autrefois inconnu, exécutent des travaux partiels, pour repousser le fléau sur leurs voisins. On se dirait dans un pays sauvage, où la civilisation n'a jamais pénétré. Aucune Administration ne s'est occupée d'un projet d'ensemble pour l'écoulement de ces eaux.

L'humidité entretenue par le Marais du Chêne et par

quelques autres bas-fonds détermine, au printemps, de fréquentes gelées blanches, qui détruisent en une nuit les récoltes des vignes les plus basses, sur des étendues considérables.

Mais ce qui décourage le plus l'agriculteur, c'est de ne pouvoir établir sa demeure dans le lieu même où il doit travailler. Dans ce vaste pays, si beau, si fertile, vous ne découvrez presque aucune habitation permanente, aucune ferme; il n'y a que des celliers, qui sont destinés à retirer provisoirement les récoltes et à fournir aux vignerons un abri de quelques jours! La fièvre et la mort sont là pour arrêter et punir le téméraire qui oserait s'y fixer! Aussi, les pauvres seuls et les ouvriers de la ville ont-ils eu le courage d'aborder ce sol inhospitalier, de le défricher et de le cultiver; aussi les capitaux ont-ils évité de se porter de ce côté. C'est ce qui explique pourquoi il n'existe aucune propriété de quelque étendue dans les Abîmes; pourquoi le sol, extrêmement divisé, appartient exclusivement à la classe la moins fortunée. C'est un motif de plus pour que les hommes de cœur et les Administrations s'occupent enfin de ce pays trop longtemps oublié.

9. J'ai décrit la nature et les conditions du sol des Abîmes d'Apremont; je vais étudier sous le même rapport la vallée qui s'étend depuis les Abîmes jusqu'au pont d'Arragon, sous les communes d'Apremont et de Saint-Baldoph.

L'analyse du sol indique une terre d'excellente qualité: cependant je l'ai vu, pendant de longues années, à peu près inculte; si l'on en excepte la partie la plus rapprochée du pont d'Arragon, où la végétation commence à être rémunératrice, j'ai le regret de constater que les efforts des agriculteurs, continués avec de grands sacrifices

pendant trente ou quarante ans, n'ont obtenu que des résultats peu satisfaisants.

Quelle en est la cause?

Le sol qui contient dans de bonnes proportions l'argile, la chaux et la silice, ne demande qu'à être *desséché* pour devenir des plus fertiles; mais il ne peut l'être pendant que l'Albanne, faisant mille circuits, ne fournit, à l'époque des grandes pluies, qu'un écoulement insuffisant aux eaux du Marais du Chêne et de quelques petits torrents; les terres sont alors inondées. Cette belle vallée est demeurée inhabitée, parce qu'elle est insalubre et qu'elle nourrit mal le cultivateur.

Le sol est une formation paludéenne récente, mélangée, surtout sur les bords de la vallée, avec le *diluvium* alpin remanié. Il contient une assez grande quantité de coquillages, ayant appartenu à des mollusques dont les espèces vivent encore dans nos marais. Ses éléments sont presque partout réduits à un état de grande ténuité; ce qui lui donne l'apparence et les défauts d'une terre *argileuse* et plastique, qui se dessèche et se fend sous le soleil de l'été et dans laquelle les racines pourrissent après les pluies, parce qu'alors elles ne peuvent ni pénétrer le sol, ni être mises en contact avec l'air et les autres gaz qui servent à la végétation.

J'ai fait l'essai d'une de ces terres, située sous Bois-Plan, qui a fait pendant longtemps le désespoir du propriétaire et des fermiers. A l'œil et à la main, cette terre paraît être une véritable argile; l'analyse a prouvé qu'elle est un mélange, à l'état de division extrême, d'argile et de calcaire, dans lequel ce dernier domine. La nature de cette terre réunit donc, sous le point de vue de sa *composition chimique*, tous les éléments qui assurent la fertilité.

Le terrain de la plus grande partie de la vallée est de la même nature que celui que je viens de décrire; et celui qui continue à se déposer sur toute l'étendue du marais est peu différent. Les eaux qui viennent alimenter le marais ont parcouru, sur les hauteurs d'Apremont et de Saint-Baldoph, les marnes et les calcaires marneux de l'oxfordien supérieur qui se désagrége et aussi un peu le *diluvium* alpin. Elles déposent, avant d'entrer dans le marais, les blocs et les fragments de pierre et n'apportent sur toute la surface du marais qu'un limon fin. Celui-ci tombe de lui-même par le repos et se trouve mélangé avec le carbonate de chaux qui était dissous dans l'eau et qui s'en sépare par l'évaporation. Le niveau du marais va s'exhaussant chaque année.

10. Ces terrains sont donc très riches par leur composition chimique; plusieurs personnes sont tombées dans une erreur dangereuse, en considérant cette vallée comme essentiellement *argileuse*. Elles y ont été amenées par une mauvaise définition de l'*argile*, que l'on trouve dans la plupart des petits livres d'agriculture, où l'on décrit l'argile : une terre *imperméable*, *pâteuse* et *plastique, quand elle est imbibée d'eau;* et *se fendillant, quand elle se dessèche*. Toutes les terres, quelle que soit *leur composition chimique*, manifestent ces propriétés, lorsque leurs éléments sont à un état suffisant de ténuité. Ainsi l'on trouve sur la montagne des Déserts, à Aillon-le-Jeune, sur les montagnes de la Grande-Chartreuse et ailleurs, une terre éminemment *plastique*, qui n'est presque que de la *silice* avec peu d'*argile* et très peu de *fer* et de *chaux;* ainsi, ai-je constaté, il y a quelques mois, que ce qu'on appelle *terre argileuse* dans la plupart des livres qui s'occupent des Dombes, est de la silice presque pure,

contenant très peu de véritable argile et à peine des traces de chaux.

11. Le sol du Marais du Chêne et celui de la vallée d'Apremont et de Saint-Baldoph contiennent donc, dans les proportions les plus convenables, tous les éléments qui constituent un bon sol. Ce n'est point, comme on le croit communément, un sol *argileux,* quoiqu'il en ait les apparences et en présente les inconvénients. Que faut-il faire pour que ce sol, pourvu abondamment de tous les sels minéraux réclamés par la végétation, devienne un sol très fertile ?

La première chose à faire, celle sans laquelle tous les efforts et tous les sacrifices resteront inutiles, c'est le *desséchement.*

Lorsque le sol sera débarrassé des eaux surabondantes, il suffira de le défoncer profondément et de le nourrir pendant quelques années avec un *abondant fumier de ferme.* Ce dernier se décompose en *humus*, qui s'unit intimement au sol et en modifie les qualités physiques. L'humus, en effet, a la propriété de rapprocher toutes les terres de l'état des *terres franches,* de rendre plus compactes et plus fortes celles qui sont trop légères ; d'ameublir et de rendre plus perméables à l'air et à l'eau celles qui sont trop plastiques et trop pâteuses. Si vous avez soin de consacrer à la culture des racines et des plantes fourragères la plus grande partie du sol que vous voulez améliorer, vous entretiendrez immédiatement un bétail plus nombreux ; ce sera ce sol lui-même qui vous permettra d'obtenir sans aucun sacrifice cette grande quantité de *fumier de ferme* dont il a besoin. Ce mode de culture, qui ne coûte pas plus que tout autre et qui est plus rémunérateur, suffira pour développer une végétation luxuriante, soit

dans le Marais du Chêne, soit dans toute la vallée d'Apremont et de Saint-Baldoph.

12. Mais cette culture est subordonnée à l'opération préalable du *desséchement*. Heureusement, la *nature* du sol et son *inclinaison* permettent d'exécuter à peu de frais ce travail important. La *nature du sol?*... C'est une terre légère, ne contenant presque pas de pierres et absolument exempte de ces gros blocs, si fréquents dans l'intérieur des Abîmes; facilement attaquable par la pioche et la bèche, elle n'offre qu'une faible résistance à l'ouvrier qui creuse les canaux et les fossés. Son *inclinaison?*... La nature elle-même a indiqué dans quel sens les eaux doivent s'écouler. Un canal mal établi et plus mal entretenu conduit déjà une partie des eaux du Marais du Chêne dans le marais de Saint-Jeoire et de là à l'Isère. Une autre partie arrive à l'ouverture supérieure de l'Albanne et vient passer à Chambéry en parcourant mille circuits. L'un ou l'autre de ces deux moyens aurait été suffisant pour dessécher le Marais du Chêne, si les canaux étaient assez larges, assez profonds et tracés avec quelque intelligence; en l'état, la plus grande partie de l'eau reste stagnante. Il sera plus commode et moins dispendieux de se servir de ces deux exutoires naturels en les perfectionnant. Si on y ajoute la *rectification* de l'Albanne, on dessèche à la fois d'une manière complète et le Marais du Chêne et toute la vallée d'Apremont et de Saint-Baldoph. Cette vallée a une pente prononcée depuis les Abîmes jusque vers le pont d'Arragon; elle se relève légèrement vers les bords dans le sens transversal, de sorte que les points les plus bas se trouvent sur une ligne menée à peu près au centre de la vallée dans le sens de sa longueur. Le travail consiste donc à creuser suivant cette ligne, dans un terrain léger et facilement atta-

quable, un canal régulier de dimensions convenables; les eaux du Chêne s'écouleront facilement. Les deux côtés de la vallée seront aussi bientôt desséchés par les canaux transversaux que les propriétaires intéressés ne manqueront pas d'ouvrir. Toute la vallée deviendra immédiatement une des plus riches et des plus riantes de la Savoie. La nature du sol permettrait d'en faire un jardin dans toute sa longueur.

Si l'on compare la modicité de la dépense que ces travaux exigeraient, avec l'étendue considérable de terre qui sera transformée et vivifiée, on se convaincra que la dépense par chaque hectare sera peu de chose et qu'elle sera couverte par l'augmentation des récoltes dans une ou deux années.

Je sais que quelques propriétaires, qui ont l'habitude de récolter sans frais de culture une *blache* misérable et chétive, s'en contentent et ne veulent rien de plus, tandis qu'ils pourraient obtenir des récoltes magnifiques dans le sol desséché et travaillé; mais je sais aussi que tous ceux qui ont quelque intelligence dans cette région, désirent vivement la prompte exécution d'un projet aussi utile. Les premiers sont en petit nombre, et ce nombre va en diminuant, à mesure que les *blachères* cessent d'être productives, par suite de l'exhaussement annuel du sol.

J'émettrai aussi le vœu qu'une route soit pratiquée le long de l'Albanne rectifiée. Cette route, dirigée vers le centre des Abîmes, abrégerait notablement la distance de Chambéry à Apremont et à Chapareillan; elle conduirait promptement à ce beau et grand pays qu'on appelle les Abîmes. Je fais aussi des vœux pour que ce dernier pays soit traversé par des routes intelligentes et bien établies. C'est là que les pauvres et les ouvriers ont leurs *domaines*

et leurs *maisons de campagne*. Il est temps qu'on vienne enfin à leur aide !...

La rectification de l'Albanne, la route directe de Chambéry au centre des Abîmes, et les chemins intérieurs à établir au milieu de ces vignobles productifs et pittoresques, sont, il est vrai, indépendants du projet de dessèchement du Marais du Chêne; mais ils sont dans la nature des choses; ils se feront tôt ou tard : mieux vaudrait tout de suite. La ville de Chambéry, resserrée au milieu de hautes montagnes, n'a-t-elle pas le plus grand intérêt à agrandir son territoire, et à voir s'ouvrir devant elle une nouvelle vallée et un immense pays, riches par leurs produits et attrayants par leurs beautés naturelles? Tous les environs de Chambéry sont sillonnés par des routes nombreuses et bien entretenues. Comment expliquer cette unique exception?

13. La conclusion évidente de ce qui précède, est celle-ci : *Un grand intérêt agricole demande le dessèchement prompt et efficace du Marais du Chêne*. Mais il me reste à traiter une question plus importante et d'un ordre plus élevé.

DEUXIÈME PARTIE

Le Marais du Chêne, foyer redoutable d'infection paludéenne.

14. Cette proposition paraîtra étrange à plusieurs; la région, sur laquelle j'appelle l'attention, n'est presque pas connue, quoique près de nous. Il n'y a pas de bonnes

routes pour y conduire, et les familles aisées n'ont jamais dirigé de ce côté leur attention et leurs capitaux. J'ai à dérouler le tableau déchirant de souffrances cruelles, qui se reproduisent depuis des siècles et qui, par une fatalité inconcevable, ont passé presque inaperçues, quoiqu'il s'agisse d'un grand pays situé à la porte de Chambéry.

Je n'exagérerai rien : je ne dirai que ce que j'ai vu et constaté moi-même. Je me suis rendu plusieurs fois sur les lieux ; j'ai étudié le foyer d'infection ; j'ai parcouru les communes environnantes sur lesquelles il étend ses ravages ; j'ai pénétré dans les maisons et j'ai interrogé les habitants et MM. les curés. Enfin, j'ai compulsé les registres des décès, et j'en ai tiré des conclusions irrécusables.

J'ai déjà fait observer que la vallée de quatre kilomètres de longueur, qui va du pont d'Arragon jusqu'aux Abîmes, est presque inhabitée. Le sol des Abîmes, sur lequel s'élevaient, avant la chute de Granier, des villages populeux et florissants, est resté désert ; la fièvre et la mort attendent l'imprudent qui tenterait de planter sa tente dans les Abîmes d'Apremont. Quelques rares maisons se voient sur les points qui paraissent moins insalubres. Tous leurs *habitants ont ou ont eu la fièvre, sans exception.* Il n'est pas nécessaire de le leur demander : la *fièvre* se lit sur tous les visages. Les morts s'oublient vite : regardez les vivants ; toutes les santés sont affaiblies et altérées par ce que les médecins appellent la *cachexie paludéenne.* Ces malheureux s'habituent à cet état morbide et ne s'en rendent pas compte. Si vous les interrogez, ils vous répondront, comme à moi, qu'ils sont aussi forts et aussi robustes que les habitants des autres communes et que la *fièvre est rare parmi eux.* Mais insistez, et vous connaîtrez l'affreuse vérité. Dans une de mes excursions, je me suis

approché d'un propriétaire aisé, qui pêchait à la ligne sur les bords du *Lac des Pères*. « Comment allez-vous, cher Monsieur? — Très bien, » répondit-il. Cependant sa physionomie était pâle et verte, et elle présentait tous les signes d'une santé profondément altérée. Lorsque, dans les grandes chaleurs de l'été, je m'approchais du Marais du Chêne ou d'une de ces petites mares disséminées dans l'intérieur des Abîmes, je sentais une odeur fétide et repoussante. La population n'a pas l'idée d'une existence meilleure; les tempéraments très faibles sont prêts à succomber à la première occasion; mais enfin on vit plus ou moins longtemps, plus ou moins misérable. Malheur à l'étranger qui, poussé par le besoin, se hasarde, de temps à autre, à venir demander l'hospitalité à ce sol riche, mais perfide : ou il périt bientôt, ou sa santé reste affaiblie pour le reste de sa vie.

Le village de Chacusard est aussi habituellement visité par les fièvres paludéennes. Quelques maisons, situées sur la route de Chacusard à Myans, qui auparavant avaient été *à peu près* à l'abri du fléau, ne renferment que des malades depuis quatre à cinq ans : on a remarqué que ce fait a coïncidé avec l'obstrusion partielle du canal qui conduit une partie des eaux du Chêne dans le marais de Saint-Jeoire.

A quelque distance des lieux où les *fièvres* sévissent, il règne une influence morbide, latente et permanente, qui affaiblit tous les tempéraments. Cette influence s'étend dans toute la commune des Marches. Cette commune est aussi travaillée par les émanations qui s'élèvent d'une partie de son territoire généralement très humide, et principalement des bords de l'Isère.

Les fièvres paludéennes sont aussi en permanence dans

toute la commune d'Apremont. Les émanations des marais s'élèvent et vont sévir dans presque tous les villages. Dans quelques-uns, il n'y a pas une famille, et dans chaque famille, il n'y a pas une personne qui n'ait ou qui n'ait eu la fièvre. En 1863, des ouvriers étrangers à la commune étaient venus travailler à la construction de la nouvelle église; j'en pourrais citer plusieurs qui sont morts de la fièvre, et d'autres qui, s'étant éloignés à temps, sont allés traîner ailleurs leur existence maladive. L'Hôtel-Dieu de Chambéry reçoit fréquemment, pendant l'été, des ouvriers, qui ont été atteints par les fièvres paludéennes après avoir travaillé quelques jours à Apremont. Les villages les plus frappés sont le Villard, Saint-Vit, le Gaz et celui des Charbonniers. C'est presque toujours par suite des fièvres paludéennes, que meurent les habitants de ces villages. Les villages plus élevés sont un peu moins maltraités.

Cependant, l'exposition de la commune d'Apremont est des meilleures; le sol est peu ombragé et sans humidité; il reçoit les premiers rayons du soleil levant et les derniers rayons du soleil couchant. Les habitants, plutôt aisés, disposent d'une nourriture saine et abondante; les eaux y sont pures et les vins excellents; détruisez ce maudit Marais du Chêne qui est là au-dessous des villages, et ce beau pays deviendra salubre et heureux.

Ce que j'ai dit d'Apremont, doit s'appliquer aussi à la partie de Saint-Baldoph qui est la plus rapprochée du marais.

Les fièvres sévissent plus ou moins toute l'année. Il y en a moins l'hiver et le printemps; elles commencent à devenir plus fréquentes en mai et juin, et elles atteignent leur *maximum* en août et septembre, après la fauchaison des

marais. Elles tiennent leurs malades trois ou quatre mois, et sont assez souvent suivies d'autres affections qui les emportent.

Ces fièvres sont encore plus pernicieuses contre les étrangers qui viennent habiter les lieux exposés à l'influence du marais ; ils succombent en grand nombre. Les gens du pays résistent mieux, quelques-uns même arrivent à la vieillesse. Mais quelle vieillesse !... Depuis longtemps ils ont été assez affaiblis pour ne pouvoir plus travailler.

Les fièvres sont d'autant plus nombreuses et dangereuses, que la sécheresse et les chaleurs de l'été ont été plus intenses. Pendant l'hiver, le sol est généralement recouvert par les eaux ; celles-ci, s'écoulant peu à peu par les deux mauvais exutoires que j'ai indiqués plus haut, et s'évaporant sous les ardeurs d'un soleil brûlant, laissent à découvert un sol humide, renfermant une quantité d'insectes et de végétaux qui ne tardent pas à entrer en décomposition. Aux insectes et aux végétaux, qui sont nés sur les lieux, viennent se joindre tous ceux que les eaux ont balayés sur les hauteurs d'Apremont et de Saint-Baldoph, avant d'arriver dans le marais, où elles les déposent.

Et comme le sol s'exhausse chaque année, il est plus tôt mis à sec et le mal va en empirant ; de telle sorte que la même cause, qui diminue la production autrefois très abondante des *blaches*, rend en même temps le sol toujours plus meurtrier.

15. J'aurais pu m'arrêter à ces faits généraux, qui parlent avec une éloquence irrésistible ; mais j'ai cru utile de consulter les registres de l'état civil de deux communes voisines, ceux d'Apremont et de Saint-Baldoph, ainsi que ceux de la commune de Chignin, qui est vis-à-vis. Leur comparaison m'a fourni d'utiles enseignements. Les deux

communes d'Apremont et de Saint-Baldoph sont dans des conditions à peu près identiques : même sol, même exposition, mêmes produits. La seule différence est dans leur rapport avec le Marais du Chêne ; celui-ci est au-dessous d'Apremont, tandis que la partie de la vallée, qui est au-dessous de Saint-Baldoph, est maintenant à peu près desséchée et cultivée. La commune de Chignin a vu ses marais desséchés et cultivés dès 1847 ; son état sanitaire s'est amélioré immédiatement.

16. Pour pouvoir tirer des conclusions certaines des données des registres, j'ai dû rechercher quelle a été la population de ces trois communes à diverses époques. Pour les années antérieures à l'année 1800, je n'ai trouvé que les documents consignés dans le *Pouillé de Grenoble* de 1497 et dans les *Registres des visites pastorales* qui sont conservés à l'évêché de cette ville. Je dois à l'obligeance de de M. l'abbé Trepier les extraits de ces registres, que je vais reproduire, quoiqu'ils n'inspirent pas une grande confiance. Depuis 1800, j'ai recueilli les résultats de plusieurs recensements exécutés, les uns, par MM. les curés, à l'invitation de Son Éminence Mgr Billiet, qui a bien voulu me les communiquer, les autres, par les officiers civils, d'après les ordres des Gouvernements sarde et français. Les méthodes suivies par les diverses personnes à qui ce travail a été confié, n'ont pas été les mêmes ; il existe des différences assez notables dans les chiffres ; cependant, malgré leurs divergences, ces données suffiront pour le but que je me suis proposé. J'ai réuni tous ces résultats dans le tableau suivant. Les *feux* ou familles représentent environ cinq ou six individus ; les *communiants* indiquent les adultes, soit tous ceux qui ont été admis à la première communion.

TABLEAU N° 1

Population.

ANNÉES	AUTORITÉS	Apremont	St-Baldoph	Chignin
		feux	feux	feux
1497	Pouillé de Grenoble..............	45	80	20[1]
1551	Visites pastorales du diocèse.......	40	70	120
		communts	communts	communts
Id.	Id. id.	120	300	400
1673	Id. id.	140	400	500
1684	Id. id.	200	350	500
1687	Id. id.	220	400	500
1729	Id. id.	150?	400	500
		habitants	habitants	habitants
Id.	Id. id.	200?	500	850
1801	*Actes administratifs du département de la Savoie*, 1862..............	499	637?	883
1804 et 1805	*Annuaire statistique du département du Mont-Blanc*, par M. Palluel, an XIII de la République..........	500	600	883
1838	*Informazione statistiche per gli Stati di Sua Maesta in terra ferma, censimento della popolazione;* Torino, 1839..........................	928	1025	1112
1845	Premier volume des Visites pastorales de Mgr Billiet..................	1108?	1065	1107
1848	Premier volume des Visites pastorales de Mgr Billiet..................	924	1087	1081
1853	Deuxième volume des Visites pastorales de Mgr Billiet.............	952	1071	1015
1859	Troisième volume des Visites pastorales de Mgr Billiet.............	919	1011	1052
1858	*Actes administratifs du département de la Savoie pour 1860*, d'après le dénombrement fait par le Gouvernement sarde..................	913	1009	1049
1861	*Actes administratifs du département de la Savoie pour 1862*, d'après le dénombrement fait par le Gouvernement français................	892?	955	1011
1865	Nombres communiqués par Son Éminence Mgr Billiet...............	970?	963	913

[1] Le chiffre 20, relatif à Chignin, est probablement dû à une distraction du compilateur du *Pouillé;* il est beaucoup trop faible, si on le compare aux chiffres des époques suivantes.

Les chiffres qui donnent les populations depuis 1497 jusqu'à 1729, paraissent entachés de nombreuses inexactitudes, qui ne permettent pas de les discuter avec précision; mais leur ensemble autorise à conclure que, *pendant cette période, les populations ont été à peu près stationnaires à Apremont et à Saint-Baldoph;* que *la population d'Apremont n'a été qu'environ la moitié de celle de Saint-Baldoph;* que *ces populations ont été d'environ 200 ou 250 pour Apremont,* et *450 ou 500 pour Saint-Baldoph.*

Depuis 1729 jusqu'en 1800, la population a plus que doublé à Apremont, tandis qu'à Saint-Baldoph, elle ne s'est accrue que d'un cinquième.

Depuis 1800, l'accroissement de la population des trois communes a été rapide et a atteint son *maximum* vers 1840, et depuis lors a fait place à un mouvement rétrograde.

17. Le tableau suivant, n° 2, met sous les yeux le mouvement de la population des communes d'Apremont et de Saint-Baldoph depuis 1743 jusqu'en 1792 inclusivement. Je n'ai pu remonter plus haut que 1743, les registres des communes ayant été brûlés par les Espagnols en décembre 1742. Après 1792 jusqu'en 1804, il n'y a plus de registres suivis. Cette lacune de 13 ans, que nous devons à la grande Révolution, est très regrettable dans la question présente; nous allons voir que c'est précisément dans cette période de 13 ans, que se sont produites des modifications radicales et de sens contraire dans l'état sanitaire des deux communes d'Apremont et de Saint-Baldoph.

TABLEAU N° 2.

Mouvement de la population d'Apremont et de Saint-Baldoph de 1743 à 1792 (50 ans).

Moyennes de dix ans en dix ans, de 1743 à 1792 inclusivement.

ANNÉES	APREMONT			SAINT-BALDOPH		
	Naissances	Mariages	Décès	Naissances	Mariages	Décès
1743—1752	13.5	3.6	13.2	21.0	7.5	21.4
1753—1762	13.1	3.0	9.7	21.7	6.0	16.0
1763—1772	14.7	4.5	10.5	20.6	5.1	9.3
1773—1782	18.2	4.4	8.8	26.2	5.4	14.2
1783—1792	20.1	4.1	13.6	28.4	8.0	21.3
Moyennes des 50 années.	15.9	3.9	11.2	23.6	6.4	16.24
Moyennes des 20 dernières années.......	19.15	4.25	11.2	27.3	6.7	17.75

Le tableau n° 1 ne nous fait connaître qu'imparfaitement la population de ces deux communes pendant la dernière moitié du dernier siècle. Il convient donc de ne considérer que les 20 dernières années (1773-1792). Cette période est assez rapprochée de l'année 1800, pour qu'on puisse s'appuyer principalement sur les nombres des populations de cette année 1800, qui sont mieux connus. Cela suffira pour établir que, *pendant cette période de temps, les* NAISSANCES, *les* MARIAGES *et les* DÉCÈS *ont été, proportionnellement aux populations*, BEAUCOUP PLUS CONSIDÉRABLES *à Saint-Baldoph qu'à Apremont.*

En effet, on peut admettre, *sans trop d'erreur*, que le

rapport de la population de Saint-Baldoph à celle d'Apremont a été, pendant cette période, à peu près comme 600 est à 500[1], soit de 1.20

Celui des naissances a été de $\frac{27.\ 3}{19.15}$, soit 1.43

Celui des mariages a été de $\frac{6.\ 7}{4.25}$, soit 1.55

Celui des décès a été de $\frac{17.75}{11.\ 2}$, soit 1.58

Les trois derniers rapports sont bien plus forts que le premier.

Ce fait est remarquable, j'y reviendrai plus loin.

De plus, si l'on admet que la population moyenne d'Apremont a été d'environ 480 pendant cette période, et qu'on divise 480 par le nombre 11.2 des décès, on trouve 1 décès pour 42.85 habitants. Ce résultat est satisfaisant, puisque aujourd'hui où la longévité de la vie humaine s'est accrue, il y a en moyenne, dans toute la France[2], 1 décès pour 41.48 habitants. Il n'en est pas de même pour Saint-Baldoph : en admettant le nombre 580 pour sa population moyenne approximative pendant cette période, et divisant 580 par 17.75, nombre moyen des décès, on obtient 1 décès par 32.67 habitants. Il y a donc eu, pendant toute cette période, une assez grande mortalité à Saint-Baldoph et une longévité ordinaire à Apremont.

18. Nous allons trouver des résultats tout opposés pour la période qui commence au XIX[e] siècle. Le tableau n° 3 donne le mouvement moyen de la population depuis 1804.

[1] Voir la note à la fin du Mémoire.

[2] Voir, dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes pour 1864*, le mémoire de M. Mathieu sur le *Mouvement de la population en France.*

TABLEAU N° 3

Mouvement de la population dans les trois communes d'Apremont, Saint-Baldoph et Chignin, depuis 1804 jusqu'en 1865 inclusivement (62 ans).

ANNÉES	APREMONT			SAINT-BALDOPH			CHIGNIN		
	Naissances	Mariages	Décès	Naissances	Mariages	Décès	Naissances	Mariages	Décès
1804	23	7	32	29	5	20	32	12	20
1805	35	4	32?	25	5	28	53	4	27
1806	31	2	15	27	5	12	50	7	26
1807	23	2	39	30	5	?	37	9	27
1808	32	2	20	17	10	?	35	5	74
1809	17	6	24	38	6	?	43	3	11
1810	30	4	22	28	5	16	20	3	20
1811	36	3	9	31	2	13	38	7	38
1812	20	10	18	21	5	12	29	7	29
1813	43	9	30	26	10	24	35	15	34
1814	38	4	33	35	1	19	34	5	21
1815	46	5	32	33	9	20	37	15	22
1816	35	7	16	34	18	17	42	9	23
1817	40	1	28	32	2	35	26	1	40
1818	30	3	41	20	5	36	34	9	44
1819	36	10	36	47	9	31	40	14	20
1820	43	5	29	34	7	30	31	4	32
1821	36	3	25	31	7	19	45	7	23
1822	36	9	44	40	7	23	34	10	16
1823	43	10	21	29	8	31	43	4	37
1824	15	5	48	35	7	30	37	5	27
1825	38	5	25	28	3	19	32	5	41
1826	39	3	31	37	8	28	34	12	31
1827	35	10	49	29	13	27	50	17	26
1828	46	6	33	37	5	38	48	7	29
1829	40	7	30	28	7	40	52	8	34
1830	41	8	30	35	12	25	38	10	31
1831	30	7	34	37	6	17	42	11	26
1832	36	5	45	39	5	16	44	4	30
1833	36	7	29	34	7	18	42	7	21
1834	35	11	34	31	12	34	54	5	52
1835	43	8	34	47	15	16	43	5	36
1836	40	6	30	29	10	37	57	4	23
1837	32	9	56	35	6	19	34	4	29
1838	24	9	20	41	7	16	40	9	24
1839	31	8	37	33	4	29	47	6	36
1840	38	10	24	38	7	30	39	6	43

ANNÉES	APREMONT			SAINT-BALDOPH			CHIGNIN		
	Naissances	Mariages	Décès	Naissances	Mariages	Décès	Naissances	Mariages	Décès
1841	36	6	21	40	2	27	34	3	27
1842	46	12	27	42	12	30	27	10	17
1843	33	8	39	40	3	22	48	14	43
1844	28	3	32	36	5	38	41	4	44
1845	39	10	45	37	8	26	35	5	38
1846	33	5	37	42	10	29	31	9	33
1847	29	10	46	29	4	23	28	0	22
1848	29	1	25	33	5	27	28	6	23
1849	40	3	22	45	5	33	31	10	16
1850	30	5	28	26	7	24	26	10	25
1851	33	4	33	25	6	19	30	5	18
1852	39	14	22	34	8	24	37	5	29
1853	35	11	27	29	1	21	28	6	20
1854	39	10	34	22	3	26	32	3	23
1855	38	4	50	29	6	34	28	5	23
1856	43	8	41	31	5	14	36	11	23
1857	40	5	31	31	4	22	29	7	23
1858	47	7	34	31	9	31	41	8	61
1859	33	11	39	29	8	38	43	11	24
1860	38	11	24	25	15	29	35	12	20
1861	35	10	36	37	3	27	45	6	27
1862	45	13	28	32	8	24	39	10	15
1863	49	9	40	39	6	23	39	12	29
1864	35	9	45	34	5	33	42	13	27
1865	46	9	32	27	0	24	39	5	37

En examinant les colonnes des *décès* des trois communes, on remarque des écarts très grands entre le nombre des décédés de chaque année ; Apremont et Chignin se distinguent par des années d'une mortalité terrible. Cependant, à Chignin, depuis 1846, les nombres des décès annuels prennent une allure normale, à l'exception de 1858, qui a produit 61 décès.

Le tableau qui précède permet d'obtenir les moyennes relatives à certaines périodes, qui doivent être discutées séparément. Nous les plaçons de suite sous les yeux de nos lecteurs.

ANNÉES	APREMONT			SAINT-BALDOPH			CHIGNIN		
	Naissances	Mariages	Décès	Naissances	Mariages	Décès	Naissances	Mariages	Décès
1804-1815 (12 ans)	31.2	4.8	25.5	28.3	5.7	18.1?	36.9	7.7	29.1
1816-1825 (10 ans)	35.2	5.4	31.3	33.0	7.3	27.1	36.4	6.8	30.3
1826-1835	38.1	6.2	34.9	35.4	9.0	25.9	44.7	8.6	31.6
1836-1845	34.7	8.0	33.1	37.1	6.4	27.4	40.1	6.5	32.4
1846-1855	34.5	6.7	32.4	31.4	5.5	26.0	29.9	5.9	23.2
1856-1865	40.9	9.2	35.0	31.6	6.4	26.5	38.8	9.5	28.6
1804-1865 (62 ans)	35.66	6.6	31.8	32.66	6.66	24.9	37.77	7.50	28.9
1804-1842 (39 ans)	34.70	6.0	30.3	32.7	7.2	24.0	41.8	7.4	29.9
1843-1846 (4 ans)	33.3	6.5	38.2	38.7	6.5	28.7	38.7	8.0	39.5
1847-1865 (19 ans)	37.9	8.1	33.6	30.9	5·7	26.1	34.5	7.6	25.5[1]

Ce tableau donne d'abord, pour les trois communes, les moyennes des naissances, mariages et décès pour les périodes successives de 10 ans, sauf la première qui est de 12 années; puis la moyenne de 62 années (1804-1865). J'ai cru devoir ensuite partager ces 62 ans en trois périodes; les 4 années (1843-1846) ayant amené

[1] La moyenne des décès annuels, qui a été à Chignin de 25.5 pendant les 19 années 1847-1865, descendrait à 23.5, si l'on voulait ne pas tenir compte de l'année 1858, pendant laquelle une mortalite effrayante, due à une espèce de petite vérole, différente de celle que l'on connaît, vint s'abattre sur cette commune et lui enlever 61 habitants dans cette seule année.

L'épidémie s'attacha surtout au sexe masculin; il ne mourut que 14 femmes ou filles, tandis que le sexe masculin fournit 47 victimes, dont 13 enfants âgés de moins d'un an, 6 âgés de 2 ans, 20 aux divers âges répartis entre 3 et 32 ans, enfin 8 disséminés à peu près également entre les âges de 33 à 82 ans.

une mortalité extraordinaire, surtout à Chignin, j'ai dû séparer ces 4 années des 39 ans qui les ont précédées et des 19 qui les ont suivies. Le tableau n° 3 donne donc, après les moyennes générales, celles de la première période (1804-1842), celles de la période intermédiaire (1843-1846); enfin celles de la dernière (1847-1865).

Quoique la population de Saint-Baldoph ait été plus considérable que celle d'Apremont pendant la période de 62 ans, on voit dans les moyennes générales que les *naissances et les décès d'Apremont ont de beaucoup surpassé les naissances et les décès de Saint-Baldoph, et que les mariages sont légèrement plus nombreux.* C'est le contraire de ce que nous avait présenté la dernière moitié du siècle précédent.

Et comme la mortalité a constamment été plus grande à Saint-Baldoph qu'à Apremont jusqu'en 1792 et constamment plus faible depuis 1804, on est en droit de conclure que la mortalité a dû être égale dans les deux communes vers 1800, quoiqu'on n'ait pas de registres de décès depuis 1792 jusqu'en 1804. Il est remarquable que cette transformation ait eu lieu précisément pendant les années où les registres civils font défaut.

19. Ces faits, en apparence singuliers, s'expliquent facilement.

La nature du sol, dans toute la longueur de la vallée depuis le pont d'Arragon jusqu'aux Abîmes, est, comme nous l'avons vu, de formation paludéenne; il y a donc eu une époque où toute la vallée a été couverte par les eaux. Or, il est facile de s'assurer que c'est vers 1800 que la partie de la vallée, qui est au-dessous de Saint-Baldoph, a été définitivement émergée et a cessé d'être recouverte annuellement par les eaux. En effet, ayant eu chaque année

l'occasion de parcourir cette vallée depuis 1814 ou 1815, il me souvient qu'elle était alors inculte dans toute sa longueur; au-dessous d'Apremont, elle était à l'état de marais; au-dessous de Saint-Baldoph, elle était à l'état de mauvais pâturages, très humides et partiellement inondés dans les grandes crues; mais, si elle n'était plus un marais, il était facile de deviner qu'il n'y avait pas longtemps qu'elle avait cessé de l'être. Le lit de l'Albanne, qui a été principalement creusé par le travail des eaux, commença dès lors à s'approfondir, et depuis cette époque, les érosions ont continué jusqu'à ce jour, soit sur le fond du canal, soit sur ses côtés. L'inspection seule du canal suffit pour s'assurer que ces érosions sont récentes. Soit par ce fait, soit peut-être aussi par d'autres causes, il y a eu un changement dans le régime des eaux, qui en a abaissé le niveau. Et comme la nature ne procède pas brusquement, il faut bien admettre que ce niveau s'est abaissé peu à peu et qu'il y a eu une époque où les eaux, continuant à couvrir toute l'année l'emplacement du marais actuel, ne couvraient que pendant la saison des pluies le sol de la partie de la vallée qui est au-dessous de Saint-Baldoph. Là était encore, à la fin du dernier siècle, le foyer d'infection qui étendait ses ravages sur toute la commune de Saint-Baldoph; tandis qu'Apremont devait être complètement épargné, le sol au-dessous de cette commune étant alors un petit lac ou étang, dont le fond n'était jamais mis à sec. C'est ce qui nous explique les résultats déduits des registres des décès. (Tableau n° 2, 1743-1792.)

Mais le niveau de l'eau continuant à descendre et le fond du Marais du Chêne s'élevant par les dépôts annuels, il est arrivé un moment où le Marais du Chêne a pu être à sec pendant l'été, au-dessous d'Apremont, et où la vallée a

pu être émergée toute l'année au-dessous de Saint-Baldoph. Alors, le foyer d'infection s'est déplacé et s'est fixé sous Apremont, tandis que Saint-Baldoph s'est amélioré. C'est le résultat des registres de décès. (Tableau n° 3, 1804-1865.)

L'exhaussement annuel du Marais du Chêne est assez sensible sur plusieurs points. Je connais un propriétaire qui, il y a vingt ans, a acheté, à raison de 4,000 francs l'hectare, une pièce de marais qui était très fertile en blache; aujourd'hui, elle est à demi desséchée et elle ne se vendrait pas 1,000 francs l'hectare, si elle était estimée d'après la faible quantité de blache récoltée; elle ne reprendra sa valeur que lorsqu'un desséchement complet permettra de la mettre en culture. Ces exemples ne sont pas rares; cependant, l'exhaussement naturel du sol par les dépôts que les eaux abandonnent, n'a pas marché assez vite, et l'Albanne n'a pas pu creuser elle-même son lit assez rapidement, pour qu'on puisse attribuer à ces deux causes le changement radical qui s'est opéré sur le niveau général des eaux pendant la courte période des treize ans écoulés depuis 1792 jusqu'en 1804. La nature opère rarement par soubresaut, il est donc probable que, vers l'an 1800, la main de l'homme ou une cause soudaine sera intervenue pour diminuer la masse des eaux stagnantes, soit en détournant vers Chapareillan une plus grande partie des eaux qui descendent de la montagne, soit en rendant plus facile l'écoulement de ces eaux par la Bondelauze, ou par l'Albanne, ou des deux côtés à la fois.

On vient de voir pourquoi la mortalité a été, dans le dernier siècle, plus grande à Saint-Baldoph qu'à Apremont, et pourquoi depuis 1804 c'est le contraire qui a lieu. Mais lorsque la mortalité sévit dans une commune,

chaque famille d'agriculteurs sent le besoin de réparer les vides. Ainsi, le nombre des mariages doit croître avec celui des décès; de là aussi le plus grand nombre de naissances; d'autant plus que, dans ces mariages précipités, les époux s'unissent à un âge moins avancé.

20. Nous avons suivi la marche du foyer d'infection, qui a progressé successivement du bas vers le haut de la vallée, et qui, aujourd'hui, sévit sur Apremont et sur les villages de Saint-Baldoph les plus rapprochés d'Apremont. Nous avons vu les causes de ce déplacement. Il est fort probable que si nous avions des documents plus anciens, nous arriverions à prouver que ce foyer était situé autrefois plus bas que Saint-Baldoph, au-dessous de Barberaz et dans la plaine de Chambéry. Le sol de la partie inférieure de la vallée est un sol paludéen, de même nature que celui de la partie supérieure de cette vallée[1].

Les mêmes causes continuant à agir et le sol du Marais

[1] Dans une enquête sur l'inondation de Chambéry du 20 décembre 1807, dont il sera parlé dans une note à la fin de ce Mémoire, on lit: « L'Albanne vient se réduire sous Buisson-Rond, au-dessus du pré du Colombier, où elle forme une espèce de lac appelé le *Lac des Juifs*, qui fait une division de deux branches: l'une qui tend à Leysse, et l'autre vient en ville..... Dans les temps de pluie, les rivières grossissent, l'eau regorge et se répand dans les terres et prés qui sont entre le grand chemin devant la Magdeleine et Buisson-Rond, se jette dans les rigoles et les petits fossés qui tendent du grand chemin au canal d'Albanne, et qui étaient faits pour faire écouler par iceux les eaux du chemin dans le canal; ce qui faisait présentement un effet tout contraire, l'eau de l'Albanne, lors des grandes pluies, se jetant dans iceux et de là dans le grand chemin, qu'elle rend impraticable aux gens de pied, et prenant le bas du côté du faubourg Montmélian, vient inonder la ville. De plus, l'eau dans les grandes pluies s'introduit en partie très abondamment dans le canal des moulins de M. des Charmettes, d'où elle passe dans la ville, etc..... »

du Chêne s'exhaussant chaque année, le marais et le foyer d'infection finiraient à la longue par disparaître. Mais, d'ici-là, combien de malheureuses victimes?... N'est-il pas temps d'en arrêter le nombre? Faut-il attendre que les fièvres aient régné encore pendant des siècles à Apremont, dans les Abîmes et sur tous les pays environnants?

21. Un examen plus approfondi du tableau n° 3 achèvera de convaincre les plus obstinés. Pour en saisir tous les enseignements, il est nécessaire de connaître la population des communes aux diverses époques. Le tableau n° 1, qui réunit tous les documents que j'ai pu me procurer sur ce sujet, est insuffisant pour arriver à la vérité absolue; j'ai cru néanmoins pouvoir en déduire, avec une approximation suffisante, les nombres moyens qui désignent les populations de ces communes pendant les trois périodes 1804-1842, 1843-1846, 1847-1865. Je m'arrête, faute de mieux, aux chiffres suivants, qui ne s'éloignent pas trop de la vérité :

TABLEAU N° 4

Population moyenne des communes pendant chaque période.

PÉRIODES	APREMONT	St-BALDOPH	CHIGNIN
1804—1842	740	840	1.000
1843—1846	940	1.040	1.110
1847—1865	930	1.020	1.020

Examinons les conséquences qui découlent naturellement des tableaux qui précèdent.

22. *Mouvement de la population.* — Pour démêler les effets dus à l'*émigration* et à l'*immigration*, qui compliquent les résultats, nous allons, d'après les données des tableaux

1 et 3, rechercher quelle aurait dû être la population en 1865, si l'émigration avait égalé l'immigration. Le calcul est fort simple.

	Apremont	St-Baldoph	Chignin
Le nombre des naissances, pendant les 62 ans (1804-1865), a été de........	2.210	2.024	2.341
Celui des décès, pendant le même espace de temps, de....................	1.973	1.546	1.810
L'excédant des naissances sur les décès a donc été, pendant ces 62 ans, de...	237	478	531
La population, en 1804, était de.......	500	600	883
En réunissant la population de 1804 à l'excédant des naissances sur les décès, on obtiendra la population qui aurait dû exister en 1865, si l'émigration avait égalé l'immigration. Cette population serait donc de..............	737	1.078	1.414
Mais la population réelle, en 1865, a été de..............................	970	963	913
Différences...	— 233	+ 115	+ 501

Ces résultats sont favorables pour Chignin, médiocres pour Saint-Baldoph et déplorables pour Apremont.

Cette dernière commune aurait actuellement 233 habitants de moins, si l'immigration avait simplement égalé l'émigration ! Si donc sa population a augmenté considérablement, elle le doit à l'*étendue* et à la *richesse* de son territoire, qui appellent les personnes étrangères à cette commune à venir s'y fixer et remplir les vides que l'insalubrité du climat ne cesse de creuser. Quand la mort a frappé les travailleurs d'une ferme, les étrangers viennent offrir leurs bras au propriétaire, ou leur main

au veuf et à la veuve ; ce sont 3 ou 4 habitants qu'Apremont reçoit ainsi chaque année des communes voisines.

Saint-Baldoph n'a fourni, pendant toute cette période de 62 ans, qu'un excédant de 115 à l'émigration, parce que Saint-Baldoph est encore, en partie, exposé au Marais du Chêne. Du reste, son territoire est assez vaste pour nourrir une population plus considérable que la sienne ; la manie déplorable de l'émigration a déjà trop travaillé cette commune.

Chignin, malgré l'influence de ses marais, qui ont subsisté jusqu'en 1846, malgré la désastreuse période de 1843-1846, malgré son épidémie de 1858, présente un excédant de 501. C'est plus de 8 personnes, dont chaque année le nombre des émigrants l'emporte sur celui des immigrants. La population de cette commune serait aujourd'hui très élevée, si l'étendue de son territoire égalait celui d'Apremont et de St-Baldoph. Des considérations d'un ordre moral très élevé font néanmoins regretter vivement cette tendance excessive à l'émigration qu'ont les habitants de Chignin. La population de cette commune a diminué de 200 depuis 1840. Si cette progression continue, les bras manqueront à la culture des champs et des vignes. C'est une grande et funeste illusion, qui fait miroiter à leurs yeux un fantôme de bonheur, et les entraîne dans les villes, où mille déceptions les attendent.

23. *Durée de la vie moyenne.* — Dans une commune où la population serait constante et où le nombre des immigrants serait égal à celui des émigrants, la *vie moyenne* s'obtiendrait *exactement en divisant le nombre qui exprime la population par celui des naissances*. Si la population est augmentée par l'excès de l'immigration sur l'émigration,

ce qui est le cas d'Apremont, on obtient par cette division un nombre *plus élevé* que celui qui représente la *vie moyenne*.

Pendant la dernière période de 19 ans (1847-1865), la population moyenne a été, à Apremont, de 930 et celui des naissances de 37.9. Le quotient est 24.51 ans. Ainsi la *vie moyenne* est, à Apremont, *plus petite* que *24 ans et demi :* c'est un bon tiers de moins que la *vie moyenne* de toute la France, qui est de 39 ans 8 mois ! Triste résultat, qui doit faire désirer le prompt desséchement du Marais du Chêne.

Si la population est moindre qu'elle ne devrait l'être, par suite de l'excès de l'émigration sur l'immigration, on obtient, en divisant la population par les naissances, un *nombre moindre* que la *vie moyenne* réelle. Ce quotient, pour la même période de 19 ans, est, pour Saint-Baldoph, 31.10 ans ; pour Chignin, 29.85 ans. Comme l'émigration ne l'emporte que peu sur l'immigration à Saint-Baldoph, la *vie moyenne* dans cette commune s'élève peu au-dessus de 31.10 ans. Ce résultat est encore très faible et montre l'influence du Marais du Chêne sur la commune de Saint-Baldoph.

Quant à Chignin, où l'émigration est très considérable, le nombre 29.85 ans est *beaucoup au-dessous* de la *vie moyenne* de cette commune. Quoique les éléments me manquent pour la déterminer exactement, il est évident que la *vie moyenne* y est supérieure à celle de Saint-Baldoph. Le desséchement des marais de Saint-Jeoire et des atterrissements de l'Isère finira par placer cette belle commune au rang très élevé où elle a droit de prétendre par l'exposition et la richesse de son sol.

24. *Naissances et mariages.* — Nous venons de voir

que, pendant les dix-neuf dernières années, le rapport des *naissances* à la population a été, à Apremont, de 1 naissance pour 24.5 habitants; à Saint-Baldoph, de 1 sur 31.1; à Chignin, de 1 sur 29.8.

Ce nombre s'élève bien au-dessus de la moyenne de toute la France, qui est de 1 naissance sur 34.81 habitants[1]; c'est, *en général*, en faveur de ces trois communes, la preuve d'*une moralité* supérieure à la *moralité moyenne* de toute la France. Nous obtiendrions un résultat analogue pour le plus grand nombre des communes de la Savoie.

J'ai dit: *en général;* car je ne voudrais pas en conclure que la *moralité* d'Apremont soit plus remarquable que celle de Saint-Baldoph ou de Chignin, par exemple. Je vais dire pourquoi.

Le rapport des *mariages* à la population a été, pendant la même période, à Apremont, de 1 mariage sur 114.8 habitants; à Saint-Baldoph, de 1 sur 178.9; à Chignin, de 1 sur 134.2. Le même rapport pour toute la France est de 1 sur 127. Ainsi, tandis qu'à Saint-Baldoph et à Chignin le nombre relatif des mariages est plus faible que dans le reste de la France, il est plus considérable à Apremont. D'où vient cette différence entre Apremont et Saint-Baldoph, deux localités qui se touchent et qui ont le même sol, le même climat, la même exposition, le même genre de vie? Il vient de ce que la mortalité, plus forte à Apremont, crée des vides qu'il faut remplir. Dans les villes, l'insalubrité du climat tend à amener une diminution dans la population; dans les campagnes, où le sol est riche et rémunérateur, l'insalubrité produit une augmentation dans le nombre des mariages : une *bonne ferme* ne restera jamais

[1] Voir, dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes pour 1864*, le mémoire de M. Mathieu sur le *Mouvement de la population en France.*

sans être cultivée, faute de bras, lorsque dans les communes voisines il y a des bras qui demandent du travail. *On vient se marier à Apremont.*

C'est la vraie cause qui explique pourquoi il y a relativement plus de naissances à Apremont qu'à Saint-Baldoph. Les mariages sont plus nombreux à Apremont ; ils s'y célèbrent aussi à un âge moins avancé, par suite de la même impatience, qui demande à voir les vides comblés. En effet, il résulte des registres de mariages, que l'âge moyen des époux, au moment du mariage, est en général plus élevé à Saint-Baldoph qu'à Apremont.

25. *Mortalité.*—Si l'on divise les nombres qui désignent les populations moyennes des trois communes pendant chacune des périodes, par le nombre moyen des décès de chaque période (tableau n° 3), on formera le tableau n° 5.

TABLEAU N° 5

Nombre d'habitants pour 1 décès pendant chaque période.

PÉRIODES	APREMONT	St-BALDOPH	CHIGNIN
1804—1842	24.41	35.00	33.44
1843—1846	24.61	36.24	28.10
1847—1865	27.67	35.22	40.00

Ce tableau est effrayant pour ce qui concerne Apremont. Nous avons déjà vu qu'en moyenne dans toute la France, il meurt actuellement par an 1 habitant sur 41.48. Sur la fin du siècle précédent, la longévité était, à Apremont, sensiblement au-dessus de cette moyenne, puisqu'il ne mourait que 1 habitant sur 42.85. On voit par ce tableau

que pendant la période de 1804 à 1842, il y a eu 1 décès sur 24.42 habitants; pendant celle de 1843-1846, 1 sur 24.61; pendant la dernière, 1 sur 27.67!...

Saint-Baldoph est allé en s'améliorant : dans le dernier siècle, il en mourait 1 sur 32.67; ce nombre s'est élevé, pendant les trois périodes, aux chiffres 35.00, 36.24 et 35.22. Il est encore loin de la moyenne; nul doute que si le Marais du Chêne est desséché, non-seulement Saint-Baldoph, mais encore Apremont, n'atteignent promptement et ne surpassent la moyenne, comme Apremont l'avait fait au dernier siècle. Ces deux localités réunissent en effet, si l'on dessèche le Marais du Chêne, les meilleures conditions de salubrité.

Pendant la première période, Chignin était un peu au-dessous de Saint-Baldoph, puisqu'il y avait à Chignin un décès pour 33.44 habitants, et à Saint-Baldoph, un décès pour 35. Pendant la seconde période, si désastreuse pour Chignin, on a compté un décès pour 28 habitants. Mais Chignin s'est relevé immédiatement en 1847, époque où l'on venait d'achever le desséchement de son marais. Il n'y eut dès lors qu'un décès pour 40 habitants; ou mieux, un décès pour 43.4 habitants, si l'on ne tient pas compte de la désastreuse année 1858.

Qu'on le remarque bien! le chiffre de 1 décès sur 41.48 habitants est une moyenne prise sur toute la France; dans ce grand empire, il existe encore, malgré tous les efforts du Gouvernement, d'immenses étendues de terre qui sont insalubres; ce chiffre est la *moyenne longévité* des bons et des mauvais pays; il ne doit pas faire règle pour Apremont et Saint-Baldoph, dont la longévité peut s'élever beaucoup plus haut, à raison de l'excellence du sol, du climat et de l'exposition; et cependant, par l'effet de ce maudit Marais

du Chêne, Saint-Baldoph et surtout Apremont restent bien au-dessous de la longévité moyenne. Si ces deux communes atteignaient au moins la moyenne générale de un décès sur 41.48 habitants, il n'y aurait, en moyenne, actuellement que 22.4 décès par an à Apremont, et 24.5 à Saint-Baldoph. Or, nous avons vu que les décès annuels s'élèvent en moyenne à 33.6 à Apremont, et à 26.1 à Saint-Baldoph. Le Marais du Chêne coûte donc au minimum *par an la vie de 11.2 personnes à Apremont, et de 1.6 personnes à Saint-Baldoph !...*

J'ai tenu à constater ces résultats, persuadé qu'ils lèveront toutes les résistances qu'une vieille routine pourrait encore opposer au desséchement du Marais du Chêne. Ajoutez à cela que les fièvres exercent aussi leur influence désastreuse à Chacusard et bien loin dans tous les alentours; que les Abîmes, qui pourraient nourrir, comme autrefois, des populations nombreuses et robustes, sont presque entièrement déserts; qu'enfin, les tempéraments de ceux même qui n'ont pas la fièvre, sont tous plus ou moins affaiblis, sinon altérés; et vous me direz combien de personnes sont immolées chaque année à un marais qui est d'ailleurs peu productif et dont le desséchement peu coûteux serait, pour l'agriculture de toute la contrée, le plus grand des bienfaits !

26. En poursuivant l'examen des tableaux qui précèdent, nous reconnaîtrons l'immense service rendu aux populations de Chignin et aux communes voisines par notre confrère regretté, M. le docteur Revel. Puisse cet exemple être imité de tous les hommes jouissant de quelque influence dans les communes qui renferment des marais insalubres.

Pendant la première période, soit depuis 1804 à 1842,

il y avait à Chignin 1 décès sur 33.44 habitants; la mortalité, moindre qu'à Apremont, était alors plus grande qu'à Saint-Baldoph; il n'y a plus que 1 décès sur 40.00 habitants depuis l'époque où le marais a été desséché. En même temps, le village de Myans a été vivifié et toutes les communes environnantes ont participé à ce bienfait. La population de Myans, qui s'est beaucoup augmentée et qui deviendra considérable lorsque les Marais du Chêne et de l'Isère seront desséchés, a éprouvé de fortes oscillations, sur lesquelles je n'ai pu obtenir des chiffres précis. Il est certain que si l'on connaissait quelle a été cette population avant et après le dessèchement du marais de Chignin, on verrait par des chiffres éloquents de quel immense bienfait Myans a été gratifié.

Le résultat obtenu à Chignin est encore, il est vrai, au-dessous de la longévité moyenne; Chignin le doit principalement au marais de Saint-Jeoire et aussi un peu à l'influence des bords de l'Isère. M. Revel a lutté toute sa vie contre les résistances qui s'opposent au dessèchement du marais de Saint-Jeoire; il ne perdit pas courage et il s'en occupait encore très activement lorsque la mort est venue le frapper.

Les circonstances remarquables, qui ont accompagné le dessèchement du marais de Chignin, méritent d'être rapportées.

En 1838, les principaux propriétaires des communes de Chignin, Francin, les Marches et Myans, parmi lesquels nous voyons figurer en première ligne deux membres de notre Académie, MM. les docteurs Gouvert et Revel, donnèrent un bel exemple et la preuve de leur haute intelligence; ils sollicitèrent vivement l'intervention et l'appui du gouvernement pour la rectification du canal

de Bondelauge, opération qui devait suffire pour le desséchement des marais qui de Saint-Jeoire s'étendaient par-dessous Myans et Chignin jusqu'à Francin. Le gouvernement accueillit favorablement la demande et accorda un subside. Saint-Jeoire opposa une résistance invincible ; aussi force a été de laisser subsister les marais de Saint-Jeoire et de ne commencer ces travaux qu'à la limite de cette commune, pour les continuer jusqu'à Francin.

Malheureusement, des difficultés qui surgirent de diverses sources ne permirent d'entreprendre la création du nouveau canal qu'en août 1845. Dans l'intervalle, les fièvres paludéennes, produites par les atterrissements de l'Isère et les marais des Marches, de Chignin et du Chêne, sévirent avec un redoublement cruel pendant les quatre années 1843-44-45-46 ; les gaz délétères s'étendirent au loin et montèrent jusqu'à Entremont, où ils produisirent une grande mortalité. Le tableau n° 3 fait voir que la moyenne des décès annuels s'éleva, pendant ces quatre ans, à Saint-Baldoph, de 24 décès à 28.7; à Apremont, de 30.3 à 38.2; enfin à Chignin, de 29.9 à 39.5!... La mortalité continua à Apremont jusqu'en 1847, où il y eut 46 décès. Chignin fut surtout rudement traité pendant les deux premières années 1843 et 1844 ; pendant la première, il y eut 43 décès et pendant la seconde 44. Chignin perdit donc, dans ces deux seules années, le *onzième* de sa population! Voici quelle fut la cause particulière et en apparence inoffensive, qui frappa un coup si terrible sur cette malheureuse commune.

La route royale de Saint-Jeoire à Montmélian était bordée, des deux côtés, d'une rangée de peupliers élevés et touffus, qui coupaient en quelque sorte la vallée par le

milieu de sa largeur et séparaient la commune de Chignin des marais inférieurs. Les courants, qui transportaient les miasmes, étaient brisés et portés en partie dans une autre direction. D'ailleurs, la forte végétation de ces arbres devait absorber une certaine quantité des gaz délétères, qui sont aussi utiles à la vie des plantes que nuisibles à celle de l'homme. Comme ces arbres entretenaient l'humidité sur la route, l'Administration des ponts et chaussées voulut les faire abattre. M. le docteur Revel demanda qu'on suspendît cette opération jusqu'après le desséchement des marais de Chignin, qui devait avoir lieu incessamment. L'Administration y consentit et attendit quelques années; mais, comme le desséchement projeté ne commençait jamais, par suite de difficultés sans nombre suscitées de divers côtés, l'Administration fit abattre les arbres en 1842. La recrudescence des influences paludéennes, qui commença en 1843, devint terrible pour Chignin; cette commune, ouverte de tous les côtés, reçut les miasmes de l'Isère et surtout ceux de ses propres marais et fut décimée en deux ans.

Enfin, le 4 août 1845, commencèrent les travaux de la rectification de la Bondelauge. Suspendus le 13 septembre par suite de la surabondance des eaux, ils furent repris le 8 juin 1846 et terminés le 16 septembre. Cette rectification fut donc accomplie en cent quarante jours et coûta une somme peu importante. *Immédiatement* commença pour Chignin une ère de prospérité, dont cette commune n'avait jamais joui auparavant. La mortalité, qui avait été de 29.9 habitants avant la période désastreuse de 1843-1846 et qui était montée à 39.5 pendant cette période, descendit par une brusque transition à une moyenne de 25.5 habitants pendant les dix-neuf années qui se sont

écoulées depuis lors. Cette moyenne se réduirait même à 23.6, si l'on retranchait l'année 1858, où une épidémie terrible vint s'abattre sur cette commune et lui enleva 61 habitants.

27. Pour compléter cette étude sur l'influence de nos marais et sur celle du Marais du Chêne en particulier, j'ai cru devoir dresser deux tableaux comprenant, le premier, le nombre des naissances masculines et féminines pendant les 23 dernières années, dans les trois communes d'Apremont, de Saint-Baldoph et de Chignin; le second, l'*âge* et le *sexe* des décédés pendant les mêmes années.

Nous avons vu que de ces 23 années, les 4 premières ont été remarquables par les ravages de l'influence paludéenne; il m'a paru convenable de diviser chacun de ces tableaux en deux parties: la première A sera relative à la période troublée des quatre mauvaises années 1843-1846; la deuxième B comprendra les 19 dernières années 1847-1865. La comparaison de ces deux tableaux présentera d'étranges singularités.

TABLEAU N° 6

Donnant le nombre des naissances masculines et féminines des 23 années 1843-1865.

A. — Première période (1843-1846).

ANNÉES	APREMONT			SAINT-BALDOPH			CHIGNIN		
	NAISSANCES			NAISSANCES			NAISSANCES		
	Masculines	Féminines	Total	Masculines	Féminines	Total	Masculines	Féminines	Total
1843	10	23	33	23	13	36	28	20	48
1844	16	12	28	19	17	36	16	25	41
1845	20	19	39	15	22	37	21	14	35
1846	16	17	33	27	15	42	16	14	30
Total....	62	71	133	84	67	151	81	73	154
Moyenne..	15.50	17.75	33.25	21.00	16.75	37.75	20.25	18.25	38.50

B. — Deuxième période (1847-1865).

ANNÉES	APREMONT			SAINT-BALDOPH			CHIGNIN		
	NAISSANCES			NAISSANCES			NAISSANCES		
	Masculines	Féminines	Total	Masculines	Féminines	Total	Masculines	Féminines	Total
1847	18	11	29	9	20	29	14	14	28
1848	14	15	29	20	13	33	18	10	28
1849	18	22	40	22	23	45	16	15	31
1850	15	15	30	11	15	26	10	16	26
1851	24	9	33	14	11	25	21	9	30
1852	25	14	39	12	22	34	17	20	37
1853	23	12	35	12	17	29	11	17	28
1854	19	20	39	14	8	22	18	17	32
1855	18	20	38	13	16	29	14	14	28
1856	20	23	43	14	17	31	17	19	36
1857	13	27	40	17	14	31	15	14	29
1858	23	24	47	16	15	31	21	20	41
1859	24	9	33	15	14	29	17	26	43
1860	18	20	38	14	11	25	17	18	35
1861	13	22	35	13	24	37	19	26	45
1862	25	20	45	18	14	32	22	17	39
1863	21	28	49	21	18	39	22	17	39
1864	22	13	35	16	18	34	20	22	42
1865	27	19	46	11	16	27	22	17	39
Total....	380	343	723	282	306	588	328	328	656
Moyenne.	20.00	18.05	38.05	14.84	16.11	30.95	17.31	17.31	34.52

Si l'on compare les nombres moyens des naissances de la période troublée A à ceux de la période normale B, on remarque, 1° qu'il y a eu, annuellement à Apremont, beaucoup moins de naissances pendant les 4 années 1843-1846 que pendant les 19 dernières années 1847-1865, et que le contraire a eu lieu à St-Baldoph et à Chignin; 2° qu'à Apremont il est né *moins* de garçons que de filles pendant la période A, et *plus* de garçons que de filles pendant la période B; qu'à Saint-Baldoph, au contraire, il est né

plus de garçons que de filles pendant la période A, et *moins* de garçons que de filles pendant la période B; qu'enfin à Chignin, les naissances masculines ont été plus nombreuses que les naissances féminines pendant la période troublée, et que depuis lors le nombre des naissances masculines a égalé celui des naissances féminines.

La cause de ces différences est inconnue.

TABLEAU N° 7

Donnant l'âge et le sexe de tous les décédés pendant les 23 dernières années (1843-1865).

A. — Première période, 4 ans (1843-1846).

AGE DES DÉCÉDÉS	APREMONT			SAINT-BALDOPH			CHIGNIN		
	Nombre des Décès			Nombre des Décès			Nombre des Décès		
	Masculins	Féminins	Total	Masculins	Féminins	Total	Masculins	Féminins	Total
de 0 j. à 1 an.	19	20	39	25	12	37	21	20	41
de 1 à 5 ans.	7	21	28	6	8	14	9	7	16
5 à 10.....	5	2	7	4	2	6	7	2	9
10 à 20.....	7	5	12	3	1	4	4	3	7
20 à 30.....	3	5	8	1	2	3	1	3	4
30 à 40.....	3	6	9	3	0	3	5	9	14
40 à 50.....	5	4	9	5	9	14	9	9	18
50 à 60.....	8	6	14	3	4	7	4	9	13
60 à 70.....	7	12	19	7	7	14	13	7	20
70 à 80.....	7	3	10	9	4	13	4	3	7
80 à 90.....	0	2	2	2	0	2	5	3	8
au-dessus de 90.....	0	0	0	0	1[1]	1	0	1[2]	1
A tous les âges dans les 4 ans..........	71	86	157	68	45	113	82	76	158
A tous les âges, nombre moyen par an.....	17.75	21.50	39.25	17.00	11.25	28.25	20.50	19.00	39.50

[1] 96 ans. [2] 95 ans.

B. — Seconde période, 19 ans (1847-1865).

AGE DES DÉCÉDÉS	APREMONT Nombre des Décès			SAINT-BALDOPH Nombre des Décès			CHIGNIN Nombre des Décès		
	Masculins	Féminins	Total	Masculins	Féminins	Total	Masculins	Féminins	Total
de 0 jour à 3 mois....	125	71	196	70	73	143	85	50	135
de 3 mois à 6 mois....	17	17	34	9	5	14	4	5	9
de 6 mois à 1 an......	24	31	55	22	19	41	27	11	38
de 0 jour à 1 an......	166	119	285	101	97	198	116	66	182
2	21	20	41	15	12	27	17	19	36
3	10	15	25	2	5	7	10	6	16
4	8	8	16	3	3	6	6	7	13
5	6	0	6	6	6	12	2	5	7
de 0 jour à 5 ans......	211	162	373	127	123	250	151	103	254
6	6	7	13	2	4	6	3	1	4
7	5	0	5	2	2	4	1	4	5
8	1	2	3	0	3	3	1	0	1
9	1	2	3	1	1	2	0	2	2
10	1	2	3	1	1	2	2	3	4
de 5 à 10 ans.....	14	13	27	6	11	17	7	10	16
11	5	0	5	1	0	1	1	1	2
12	2	1	3	3	3	6	1	1	2
13	1	1	2	1	0	1	0	0	0
14	0	1	1	2	0	2	0	1	1
15	0	2	2	1	3	4	0	0	0
de 10 à 15 ans.....	8	5	13	8	6	14	2	3	5
16	0	0	0	0	0	0	1	1	2
17	0	1	1	1	1	2	0	1	1
18	0	0	0	0	1	1	1	2	3
19	0	3	3	1	1	2	1	1	2
20	1	3	4	1	3	4	4	3	7
de 15 à 20 ans.....	1	7	8	3	6	9	7	8	15

AGE DES DÉCÉDÉS	APREMONT			SAINT-BALDOPH			CHIGNIN		
	Nombre des Décès			Nombre des Décès			Nombre des Décès		
	Masculins	Féminins	Total	Masculins	Féminins	Total	Masculins	Féminins	Total
21 ans.....	1	2	3	0	0	0	2	2	4
22	2	0	2	1	0	1	2	0	2
23	0	0	0	3	0	3	1	1	2
24	0	2	2	2	0	2	1	0	1
25	1	1	2	0	2	2	0	0	0
de 20 à 25 ans.....	4	5	9	6	2	8	6	3	9
26	2	0	2	0	0	0	1	0	1
27	0	1	1	1	2	3	3	0	3
28	0	2	2	0	5	5	1	2	3
29	0	1	1	0	1	1	1	2	3
30	1	6	7	1	1	2	3	2	5
de 25 à 30 ans.....	3	10	13	2	9	11	9	6	15
31	1	1	2	1	1	2	2	1	3
32	2	0	2	3	1	4	1	1	2
33	0	2	2	1	3	4	0	0	0
34	0	2	2	3	2	5	0	2	2
35	2	3	5	0	1	1	1	1	2
de 30 à 35 ans.....	5	8	13	8	8	16	4	5	9
36	1	1	2	0	2	2	1	1	2
37	0	1	1	0	1	1	0	0	0
38	0	3	3	0	3	3	2	1	3
39	1	1	2	0	2	2	1	0	1
40	4	3	7	3	0	3	2	1	3
de 35 à 40 ans.....	6	9	15	3	8	11	6	3	8
41	1	0	1	0	0	0	1	1	2
42	1	1	2	1	3	4	0	1	1
43	2	2	4	0	0	0	1	2	3
44	4	0	4	2	1	3	0	0	0
45	0	3	3	1	2	3	2	0	2
de 40 à 45 ans.....	8	6	14	4	6	10	4	4	8

AGE DES DÉCÉDÉS	APREMONT Nombre des Décès			SAINT-BALDOPH Nombre des Décès			CHIGNIN Nombre des Décès		
	Masculins	Féminins	Total	Masculins	Féminins	Total	Masculins	Féminins	Total
46 ans.	6	0	6	2	0	2	0	1	1
47	1	1	2	0	1	1	0	1	1
48	3	2	5	2	0	2	0	3	3
49	0	0	0	1	1	2	2	0	2
50	5	2	7	4	1	5	0	1	1
de 45 à 50 ans.	15	5	20	9	3	12	2	6	8
51	4	0	4	0	1	1	0	0	0
52	3	2	5	0	1	1	0	4	4
53	2	1	3	0	1	1	1	2	3
54	1	1	2	2	3	5	1	2	3
55	4	4	8	1	2	3	3	4	7
de 50 à 55 ans.	14	8	22	3	8	11	5	12	17
56	1	3	4	0	2	2	4	0	4
57	0	2	2	1	1	2	2	3	5
58	0	0	0	1	0	1	5	1	6
59	0	1	1	4	1	5	2	2	4
60	9	9	18	4	4	8	3	3	6
de 55 à 60 ans.	10	15	25	10	8	18	16	9	25
61	5	1	6	1	3	4	2	2	4
62	2	2	4	4	1	5	1	1	2
63	2	1	3	3	5	8	2	2	4
64	1	3	4	2	3	5	5	1	6
65	4	11	15	3	3	6	5	1	6
de 60 à 65 ans.	14	18	32	13	15	28	15	7	22
66	2	8	10	2	2	4	4	5	9
67	1	0	1	2	3	5	1	3	4
68	0	0	0	4	5	9	2	3	5
69	2	1	3	2	3	5	3	1	4
70	4	5	9	1	4	5	3	2	5
de 65 à 70 ans.	9	14	23	11	17	28	13	14	27

AGE DES DÉCÉDÉS	APREMONT Nombre des Décès			SAINT-BALDOPH Nombre des Décès			CHIGNIN Nombre des Décès		
	Masculins	Féminins	Total	Masculins	Féminins	Total	Masculins	Féminins	Total
71 ans.....	1	1	2	1	1	2	1	1	2
72	1	1	2	9	3	12	2	2	4
73	0	0	0	1	0	1	1	1	2
74	1	0	1	2	4	6	1	0	1
75	2	1	3	0	8	8	3	3	6
de 70 à 75 ans.....	5	3	8	13	16	29	8	7	15
76	1	0	1	1	1	2	2	3	5
77	0	0	0	1	3	4	1	0	1
78	2	0	2	2	1	3	1	2	3
79	0	0	0	1	1	2	0	1	1
80	8	4	12	2	3	5	3	2	5
de 75 à 80 ans.....	11	4	15	7	9	16	7	8	15
81	1	0	1	0	0	0	0	0	0
82	0	0	0	1	0	1	1	1	2
83	1	0	1	0	0	0	3	2	5
84	2	0	2	1	1	2	3	1	4
85	1	0	1	0	1	1	1	0	1
de 80 à 85 ans.....	5	0	5	2	2	4	8	4	12
86	2	0	2	0	2	2	1	1	2
87	0	0	0	1	0	1	0	0	0
88	0	0	0	1	0	1	0	0	0
89	0	0	0	0	0	0	0	0	0
90	0	0	0	0	1	1	0	0	0
de 85 à 90 ans.....	2	0	2	2	3	5	1	1	2
Total des décès pendant les 19 ans....	345	292	637	237	260	497	271	213	484
Nombre moyen des décès par an	18.15	15.37	33.52	12.47	13.67	26.16	14.26	11.21	25.47

Ces tableaux[1] répandront quelque lumière sur la résistance plus ou moins grande que l'âge et le sexe opposent à l'influence des marais; ils nous révéleront, en outre, certains faits très curieux que je me bornerai à exposer, en émettant le vœu que les hommes spéciaux en étudient et découvrent l'explication, si elle ne leur est pas encore connue.

28. Ce qui frappe tout d'abord dans ce tableau, c'est la mortalité effrayante des enfants, surtout à Apremont, soit pendant la période troublée 1843-1846, soit pendant les 19 ans qui forment la période 1847-1865.

La mort se montre impitoyable pendant les 3 premiers mois qui suivent la naissance, et continue ensuite à être très sévère envers les enfants; ce qui devient plus évident encore par le petit tableau supplémentaire qui suit et qui est relatif à la seconde période 1847-1865 :

TABLEAU N° 8.

COMMUNES	NOMBRE MOYEN ANNUEL DES NAISSANCES	NOMBRE MOYEN DES DÉCÈS AVANT				RAPPORT DES DÉCÈS AUX NAISSANCES APRÈS			
		3 mois.	6 mois.	1 an.	5 ans.	3 mois.	6 mois.	1 an.	5 ans.
Apremont	37.9	10.3	12.1	15.0	19.1	0.27	0.32	0.40	0.50
Saint-Baldoph.	30.9	7.5	8.3	10.4	13.2	0.24	0.27	0.34	0.43
Chignin	34.5	7.1	7.6	9.6	13.4	0.21	0.22	0.28	0.39

Ainsi il meurt, depuis la naissance jusqu'à l'âge de trois mois, le 21 pour cent des enfants à Chignin, le 24 pour cent à Saint-Baldoph, le 27 pour cent à Apremont!

[1] Il s'est glissé dans le tableau n° 3 deux ou trois erreurs légères, qui ont été corrigées implicitement dans les tableaux n°s 6 et 7. Elles sont d'ailleurs peu importantes.

Dans cette dernière commune en particulier, un tiers des nouveaux-nés est enlevé avant six mois, les deux cinquièmes avant un an et la *moitié avant cinq ans!*

Je sais qu'une partie de ces décès doit être attribuée, soit aux travaux pénibles et excessifs auxquels on assujettit les femmes et qui devraient être réservés aux hommes, soit au peu de soins que l'on donne aux femmes enceintes et aux nouveaux-nés; mais l'influence des marais n'en est pas moins incontestable. Les enfants naissent-ils moins viables, parce que la constitution du père et de la mère est altérée par l'action incessante des miasmes paludéens? Est-ce que ceux-ci agissent plus énergiquement sur l'état particulier où se trouve la mère avant la naissance de l'enfant et sur le tempérament délicat et impressionnable de cette tendre créature? Ces causes agissent peut-être toutes ensemble; mais c'est là un problème qui n'est pas de ma compétence et dont je laisse la solution à nos docteurs.

Les résultats que je viens de révéler deviennent plus tristes, lorsqu'on les compare à la mortalité moyenne de tout l'Empire français. Il meurt en moyenne, en France, un sixième des enfants dans la première année qui suit leur naissance, et il en reste la moitié à 42 ans[1]. A Apremont, la moitié est enlevée avant l'âge de 5 ans!...

29. Il est facile maintenant d'expliquer pourquoi les habitants des communes étrangères, qui viennent planter leur tente à Apremont, à Chacusard, dans les Abîmes et en général dans tous les lieux où règnent les fièvres paludéennes, ne tardent pas à en recevoir les plus rudes atteintes, et doivent, comme l'on dit, *acheter le pays*. Tous achètent le pays; mais il y a cette différence que ceux qui sont nés

[1] MATHIEU, *Annuaire du Bureau des Longitudes pour l'an 1864.*

dans la localité ont payé une grande partie de leur tribut de bonne heure. Apremont a perdu la moitié de ses enfants, avant qu'ils soient parvenus à l'âge de cinq ans ; ceux qui ont résisté aux premières attaques, parce qu'ils étaient plus forts ou moins disposés à ces sortes de maladie, continueront à en être harcelés et décimés. Si tous ne périssent pas par les fièvres, c'est que les influences épidémiques, de quelle nature qu'elles soient, ne frappent jamais tout le monde, mais seulement les personnes qui sont prédisposées à les recevoir. Les étrangers, qui arrivent au milieu du foyer délétère, payent immédiatement un large tribut. Il n'y a pas eu de triage fait dans leur enfance ; il y a donc parmi eux une proportion relativement plus considérable de sujets sur lesquels la fièvre peut sévir et exercer ses ravages.

On dit qu'on finit par s'habituer, après un séjour de quelque temps, aux influences des marais ; nous venons de voir au prix de quels sacrifices. A leur arrivée dans la commune, plusieurs immigrants sont immolés au dieu terrible du Marais du Chêne. Après ce cruel holocauste, ceux qui lui ont échappé entrent dans la condition des adultes nés dans la commune, et, comme ces derniers, ils traînent une existence plus ou moins misérable et vivent moins longtemps que s'ils habitaient des lieux plus salubres.

En effet, je vais démontrer maintenant, toujours avec des chiffres authentiques, que la partie de la population d'Apremont, qui n'a pas succombé dans les premières années après la naissance, est loin d'atteindre la vie moyenne dont jouit la partie analogue des populations de Saint-Baldoph et de Chignin.

30. J'ai calculé, d'après les éléments contenus dans le

tableau n° 7 B, *la vie moyenne des décédés* dans les trois communes pendant la même période des 19 dernières années. La durée de cette vie moyenne s'obtient en *divisant la somme des âges que tous les décédés ont vécus, par le nombre des décédés*. La vie moyenne des 637 décédés à Apremont se trouve être de 19.67 ans; celle des 497 décédés à Saint-Baldoph, de 25.43 ans; enfin celle des 484 décédés de Chignin, de 25.52 ans.

L'infériorité frappante d'Apremont tient au grand nombre d'enfants qui dans cette commune sont enlevés avant l'âge de cinq ans; mais dépend-elle de cette unique cause? Pour éclaircir ce point, j'ai calculé la vie moyenne des décédés de chaque commune, qui ont vécu plus de cinq ans; il y a eu pendant cette période, à Apremont, 264 personnes qui sont mortes après l'âge de cinq ans; à Saint-Baldoph, il y en a eu 247; à Chignin, 230; leur vie moyenne a été de 46.20 ans pour Apremont; de 50.30 ans pour Saint-Baldoph; enfin de 52.60 ans pour Chignin. On voit ici qu'en ne prenant que les personnes qui ont échappé à la mortalité des cinq premières années, la durée de leur vie moyenne a été moindre à Apremont qu'à Saint-Baldoph, et moindre à Saint-Baldoph qu'à Chignin. La différence d'Apremont à Saint-Baldoph a été de 4 ans, d'Apremont à Chignin de 6 ans 5 mois.

De quelque côté que l'on retourne le problème, on trouve toujours l'influence désastreuse du Marais du Chêne. On aurait pu espérer une plus grande longévité pour ceux des habitants d'Apremont qui avaient échappé à l'effroyable mortalité des cinq premières années. Tout ce qui était frêle ou taré avait été enlevé; il ne restait que les natures les plus saines et les mieux constituées. Eh! bien, les miasmes au milieu desquels elles ont continué

de vivre ont détruit avant le temps leur vigueur naturelle et ont abrégé considérablement la durée de leur vie.

31. Il me reste à dire quelques mots sur la mortalité relative des deux sexes dans chacune des trois communes. Je commence par le jeune âge.

Un fait extrêmement curieux et jusqu'ici inexplicable est la différence de la mortalité des enfants des deux sexes dans les trois communes.

Pendant les trois mois qui ont suivi la naissance, il est mort, à Apremont, 125 garçons et seulement 71 filles, et à Chignin, 85 garçons et 50 filles; à Saint-Baldoph, au contraire, il est mort un peu moins de garçons que de filles, 70 contre 73. Ce qui donnerait, pour 100 filles qui *meurent avant l'âge de trois mois,* 176 garçons à Apremont, 170 à Chignin, et 96 à Saint-Baldoph.

Maintenant, si l'on examine le nombre des décès des deux sexes qui ont eu lieu après l'âge de trois mois et avant celui d'un an, l'ordre est renversé pour Apremont et Saint-Baldoph, tandis qu'à Chignin la mortalité continue à être beaucoup plus grande pour les garçons que pour les filles; il est mort, à l'âge de trois mois à un an, 41 garçons contre 48 filles à Apremont; 31 contre 24 à Saint-Baldoph, et 31 contre 16 à Chignin.

Si l'on prend ensemble tous les décès qui ont eu lieu dans l'année qui suit la naissance, on trouve que, pour 100 filles qui meurent dans chacune des trois communes, il y a 130 décès de garçons à Apremont, 103 à Saint-Baldoph, enfin 147 à Chignin; ainsi, après un an, le nombre des décès des garçons est plus grand que celui des filles dans les trois communes; la différence, faible pour Saint-Baldoph, est grande pour Apremont, plus grande encore pour Chignin.

On sait que, dans la moyenne mortalité de toute la France, il meurt un peu plus d'hommes que de femmes, 73 contre 72, soit 101.4 contre 100; cette différence minime ne peut expliquer la différence qui existe dans la mortalité des garçons et des filles à Apremont et à Chignin.

Je me suis demandé si cette différence du nombre des décès des garçons et des filles ne provenait point d'une différence semblable dans le nombre des naissances. Dans la moyenne générale *pour toute la France*, il naît 17 garçons contre 16 filles, soit 106 garçons contre 100 filles; et comme la mortalité n'est que de 101.4 garçons contre 100 filles, il faut admettre que, sur un nombre égal d'enfants des deux sexes, il meurt *un peu moins de garçons que de filles*, dans la moyenne générale de la France entière. Or, en dépouillant les registres des naissances de nos trois communes, j'ai trouvé qu'il est né en moyenne, annuellement, pendant la période de dix-neuf ans que nous considérons, 19.27 garçons et 18.05 filles à Apremont; 14.84 garçons et 16.11 filles à Saint-Baldoph; 17.26 garçons et 17.26 filles à Chignin; soit pour 100 filles, 108 garçons à Apremont, 92 seulement à Saint-Baldoph, et 100 à Chignin.

Ainsi, tandis que, dans la moyenne générale de la France, il meurt, *à nombre égal, un peu moins* de garçons que de filles, dans nos trois communes il meurt *plus* de garçons que de filles; à Apremont, où il naît 108 garçons contre 100 filles, il meurt 130 garçons contre 100 filles; à Saint-Baldoph, où il naît moins de garçons que de filles (92 contre 100), il meurt 103 garçons contre 100 filles; enfin à Chignin, où il naît exactement le même nombre de garçons et de filles, il meurt 147 garçons contre 100 filles.

Il est donc bien évident que dans les trois communes, le rapport des naissances des *deux sexes* n'est pas le même

que celui des décès; qu'une cause inconnue y détermine, dans l'année qui suit la naissance, une mortalité plus grande pour les garçons que pour les filles, contrairement à ce qui se passe en moyenne dans toute la France; qu'enfin, cette cause agit énergiquement à Chignin, fortement à Apremont, sensiblement à Saint-Baldoph. J'ai dit : *une cause inconnue.* Ce ne peut être l'influence des marais; car des trois communes que j'ai considérées, c'est à Chignin, où l'influence paludéenne a le moins d'action, que cette cause produit des effets relativement plus intenses.

Ainsi, quoiqu'il soit démontré que les miasmes paludéens produisent une mortalité considérable parmi les enfants âgés de moins d'un an, il faut chercher ailleurs la cause de la grande différence qui existe dans la mortalité relative des enfants des deux sexes, puisque cette différence est plus considérable à Chignin, où la mortalité des enfants est moindre, ainsi que l'influence paludéenne.

32. On peut se faire une idée de la distribution de la mortalité dans les deux sexes, pour les âges supérieurs à un an, par le tableau suivant, relatif aux 19 années 1847-1865 :

TABLEAU N° 9

COMMUNES	NOMBRE DES DÉCÈS SUPÉRIEURS A UN AN		DIFFÉRENCE
	masculins	féminins	
Apremont.	179	173	+ 6
Saint-Baldoph.	136	163	— 27
Chignin............	155	147	+ 8

Ces différences paraissent peu sensibles pour Apremont et Chignin ; cependant, si l'on observe que le nombre des petits garçons morts avant l'âge d'un an l'emporte sur celui des petites filles mortes aussi avant un an, de 47 à Apremont et de 58 à Chignin, ce qui a diminué la population masculine dans les âges plus élevés, on voit que, dans ces deux communes, le nombre relatif des décès masculins l'emporte notablement sur celui des décès féminins ; le contraire a lieu pour Saint-Baldoph. Les différences ne peuvent cependant être exprimées avec précision par des chiffres, parce que le rapport des populations masculines et féminines, qui sont modifiées par les émigrations et les immigrations, n'est pas connu exactement.

33. *Durée de la vie moyenne relative des décédés des deux sexes dans les trois communes, pendant les dix-neuf dernières années.* — J'ai suivi, pour ce calcul, la méthode indiquée au n° 30, en l'appliquant à chaque sexe en particulier : ainsi, pour les décès masculins, j'ai fait la *somme de tous les âges qu'ont vécus les personnes de ce sexe décédées pendant cette période, et je l'ai divisée par le nombre des décédés.* J'ai procédé de même pour les décès féminins. Les résultats de mon calcul sont renfermés dans le tableau n° 10. La première partie du tableau donne la durée de la vie moyenne de tous les décédés pendant cette période ; la seconde, celle des décédés après l'âge de 1 an ; enfin la troisième, celle des décédés après l'âge de 5 ans. Il était intéressant de savoir comment la mort se comportait à l'égard des individus de chaque sexe, qui avaient pu lui échapper pendant les premières années, où elle se montre si impitoyable.

TABLEAU N° 10.

Durée de la vie moyenne des décédés des deux sexes, pendant la période 1847-1865.

COMMUNES	DÉCÉDÉS											
	A TOUS LES AGES				AGÉS DE PLUS D'UN AN				AGÉS DE PLUS DE CINQ ANS			
	Masculins		Féminins		Masculins		Féminins		Masculins		Féminins	
	Nombre des décédés	Durée de la vie moyenne	Nombre des décédés	Durée de la vie moyenne	Nombre des décédés	Durée de la vie moyenne	Nombre des décédés	Durée de la vie moyenne	Nombre des décédés	Durée de la vie moyenne	Nombre des décédés	Durée de la vie moyenne
Apremont..	345	19 ans 3 mois	292	20 ans 2 mois	179	36 ans 10 mois	173	33 ans 10 mois	134	48 ans 3 mois	130	44 ans 2 mois
St-Baldoph	237	23 ans 10 mois	260	26 ans 10 mois	136	41 ans 4 mois	163	42 ans 9 mois	110	50 ans 5 mois	137	50 ans 3 mois
Chignin . . .	271	25 ans 5 mois	213	25 ans 9 mois	155	44 ans 2 mois	147	37 ans 1 mois	120	56 ans 3 mois	110	48 ans 8 mois

On ne peut tirer de ces résultats des conclusions d'une précision mathématique, soit parce que la période ne comprend que dix-neuf années, soit surtout parce que les populations ne sont pas stationnaires, et que la différence entre l'émigration et l'immigration n'est pas la même dans les trois communes. Il est nécessaire de se rappeler, pour l'interprétation de ce tableau, ce qui a été établi précédemment, que la population d'Apremont se maintient par l'arrivée annuelle d'un certain nombre d'adultes des communes environnantes, qui viennent s'y fixer; et qu'au contraire, Saint-Baldoph et Chignin payent un tribut annuel à l'émigration, médiocre pour Saint-Baldoph, considérable pour Chignin. Comme l'adulte a une *vie probable* beaucoup plus grande que celle de l'enfant, l'introduction d'adultes étrangers dans une commune fait que le calcul de la durée de la vie moyenne, basée sur les registres des décès, conduit à un résultat plus élevé que la durée vraie de la vie moyenne; l'émigration des adultes produit l'effet contraire. Les chiffres obtenus ci-dessus sont donc trop élevés pour Apremont, un peu déprimés pour Saint-Baldoph, beaucoup trop faibles pour Chignin. Nous manquons de renseignements précis, non-seulement sur le nombre des émigrants, mais encore sur leur sexe. Malgré les incertitudes qui peuvent en résulter sur l'exactitude des chiffres obtenus, ce tableau nous amène à quelques observations intéressantes.

34. La durée moyenne de la vie dans la France entière est de 39 ans 8 mois. La durée moyenne de la vie des personnes décédées dans les trois communes pendant les dix-neuf dernières années, à quelque sexe qu'elles appartiennent, s'abaisse extrêmement au-dessous de ce chiffre; cela tient à deux causes : La première est la mortalité excessive des

enfants dans les trois communes, mortalité qu'il serait facile de diminuer en prenant plus de soin des mères et des enfants, et en détruisant les marais. La seconde est le grand nombre de naissances relativement à la population. Quoi que l'on fasse, la mortalité des enfants sera toujours plus considérable que celle des adultes; d'où l'on doit tirer cette conséquence importante, que *la vie moyenne, calculée en divisant la somme des âges qu'ont vécus tous les individus d'un pays pendant un grand nombre d'années, par le nombre de ces individus, que cette moyenne, dis-je,* sera plus faible pour une commune où le rapport du nombre des naissances à la population est plus grand, que pour une commune où ce rapport est plus petit, *quoique la longévité des individus qui vivent plus de 5 ou 6 ans, soit égale dans les deux communes.* Cette règle, que l'on adopte d'une manière trop générale, conduirait donc à ce résultat erroné, que de deux communes où la longévité serait réellement la même, celle où il y aurait un plus grand nombre de naissances par rapport à la population, c'est-à-dire celle où les mœurs et le mariage seraient mieux respectés, serait réputée moins salubre.

Il résulte des études statistiques faites à Genève sur le nombre des naissances, qu'un mariage *protestant* produit en moyenne environ *un* enfant et *demi*, tandis qu'un mariage *catholique* produit un peu plus du double de ce chiffre. C'est une des principales causes de l'accroissement relatif considérable de la population catholique par rapport à la population protestante, à Genève. Si l'on voulait calculer séparément la durée de la vie moyenne des catholiques et des protestants de Genève, en se servant de la règle générale exposée plus haut, on arriverait infailliblement à cette conséquence absurde, que la durée de la vie moyenne

de la population protestante est, à Genève, plus grande que celle de la population catholique.

Il est malheureusement trop vrai qu'en France l'abaissement de la moralité et la diminution de la foi réduisent de plus en plus le nombre des naissances et retardent considérablement l'accroissement normal de la population. Il serait mieux d'attaquer le mal dans sa racine, que de s'en consoler en disant que *la vie moyenne s'est notablement accrue en France.*

Cette observation nous conduit à modifier ce que l'on dit communément de l'accroissement de la vie moyenne depuis cinquante ans. Je ne nie pas absolument qu'il y ait eu sur ce point un progrès dû à la vaccine et à un plus grand bien-être général, progrès qui aurait été plus sensible, si la débauche et le désordre dans les jouissances matérielles n'agissaient pas en sens contraire; mais cet accroissement est moindre qu'on ne l'affirme et que ne le donne le *calcul de la vie moyenne;* une partie au moins de cet accroissement n'est qu'*apparent,* et il vient de ce que le *rapport des naissances à la population va en diminuant dans toute la France*[1]. L'accroissement réel de la vie moyenne n'est pas encore absolument démontré, quoi qu'on en dise; du moins, il n'a pas encore été établi par des calculs dirigés suivant une méthode irréprochable.

35. Le tableau n° 10 fait voir que la durée moyenne de la vie des individus des deux sexes s'accroît rapidement dans les trois communes, lorsqu'on ne prend que les individus qui *ont vécu plus d'un an;* mais elle reste encore éloignée de *la vie moyenne* des mêmes individus dans toute la France, qui, d'après les tables de M. Mathieu,

[1] Mathieu, *Annuaire du Bureau des Longitudes pour l'an 1864.*

est de 46 ans 4 mois. Elle n'a été à Apremont que de 34.6 ans; à Saint-Baldoph, de 42.2 ans; à Chignin, de 40.7 ans.

Enfin, si l'on sépare de la masse les enfants décédés avant l'âge de 5 ans, on trouve, pour les individus qui sont morts après cet âge, une vie moyenne beaucoup plus élevée, qui atteint ou même surpasse à Saint-Baldoph et à Chignin la vie moyenne des individus de la même catégorie qui, d'après M. Mathieu, est de 49 ans 2 mois. Cette vie moyenne s'élève, à Saint-Baldoph, au-dessus de 50 ans, pour les deux sexes; à Chignin, elle est de 56 ans 3 mois pour les hommes et de 48 ans 8 mois pour les femmes; à Apremont, elle a été de 48.3 ans pour les hommes et 44.2 ans pour les femmes.

Cette augmentation considérable de la vie moyenne dans les trois communes, lorsqu'on ne prend que les individus qui ont vécu plus de cinq ans, doit être attribuée principalement à la mortalité des enfants, qui, étant considérable dans les trois communes, a frappé toutes les natures plus ou moins tarées et n'a laissé en quelque sorte que des *têtes choisies*. Cependant Apremont reste toujours au-dessous de la moyenne.

36. Le même tableau démontre que la longévité de l'*un* et de l'*autre sexe* reste à Apremont beaucoup inférieure à celle de Saint-Baldoph et de Chignin, soit qu'on prenne *tous* les individus décédés pendant la période de 1847-1865, soit qu'on en retranche ceux qui sont décédés pendant la première et même pendant les cinq premières années de leur âge. Cela est d'autant plus remarquable dans ce dernier cas, que la mortalité excessive des enfants des deux sexes à Apremont n'a dû laisser subsister que les tempéraments les plus forts, et que l'immigration a introduit dans

cette commune un assez grand nombre d'adultes qui, à raison de leur âge, ont une plus grande chance de longévité.

37. La durée de la vie moyenne de *tous les décédés* a été un peu plus faible pour le sexe masculin que pour le sexe féminin. La différence a été, pour Chignin, de 4 mois; pour Apremont, de 11 mois; pour Saint-Baldoph, de 3 ans.

Mais lorsqu'on a eu séparé les enfants *décédés avant un an,* le sexe masculin a gagné du terrain; la différence, qui, pour Saint-Baldoph, était auparavant de 3 ans, n'a plus été que de 1 an et 5 mois; pour Apremont et Chignin, elle a changé de signe, et la vie moyenne du sexe masculin l'a emporté sur celle du sexe féminin, de 3 ans à Apremont et de 7 ans et 1 mois à Chignin.

Enfin, lorsqu'on a eu retranché tous les enfants *décédés avant cinq ans,* la vie moyenne du sexe masculin a reçu un nouvel accroissement relatif. A Saint-Baldoph, où ce sexe était le plus en retard, il a atteint et même dépassé de 2 mois le sexe féminin; à Apremont, il a acquis un avantage de 4 ans et 1 mois, et à Chignin, de 7 ans et 7 mois.

Je note ces faits pour leur singularité. Parmi les petits enfants, les garçons ont la plus grande chance de mortalité dans les trois communes; cette chance peu désirable est moins grande à Saint-Baldolph, et plus forte à Apremont et surtout à Chignin. Mais, en retour, le jeune âge une fois franchi, le sexe masculin peut espérer, à Saint-Baldoph, de vivre aussi longtemps que le sexe féminin; à Apremont, de vivre quatre ans de plus; à Chignin, de vivre sept ans et demi de plus. C'est, du moins, le résultat moyen des dix-neuf dernières années.

Cela devait être : la cause inconnue, qui a frappé plus cruellement le sexe masculin à Apremont et surtout à

Chignin, y a laissé un nombre relativement moindre de natures faibles ou altérées dans le sexe masculin que dans le sexe féminin.

38. La comparaison des tableaux des naissances et des décès des années successives, donne lieu à des observations extrêmement curieuses, qui sortent, en général, du sujet principal de ce mémoire :

Dans certaines années, le nombre des naissances *masculines* est à peu près égal à celui des naissances *féminines;* dans d'autres, il y a un très grand excès de naissances *masculines;* dans d'autres enfin, ce sont les naissances *féminines* qui l'emportent considérablement. (Voir le tableau n° 6.)

De même, dans certaines années, la mort frappe un peu tous les *âges* et tous les *sexes;* d'autres fois, certains *âges* sont frappés de préférence, quel que soit le *sexe;* d'autres fois encore, c'est *un sexe* qui est emporté, quel que soit l'*âge*. Il arrive aussi, dans certaines circonstances, que la mort choisit surtout les enfants et les vieillards, en épargnant les âges intermédiaires; dans d'autres circonstances, ce sont les âges intermédiaires qui se trouvent principalement atteints, tandis que les enfants et les vieillards sont épargnés. Ces remarques sont plus frappantes si, au lieu de prendre les nombres *annuels* des décès, on groupe des périodes plus courtes, pendant lesquelles ont régné des maladies particulières.

Ces faits et d'autres analogues doivent présenter un vif intérêt aux médecins qui suivent attentivement l'état sanitaire d'une commune, leurs études spéciales leur permettant de rechercher les causes de ces phénomènes qui paraissent anormaux.

39. Cette étude sur le Marais du Chêne m'a conduit plus

loin que je ne l'avais prévu en le commençant. Je serai heureux si ce travail peut accélérer de quelques années le dessèchement d'un marais aussi funeste à la santé des habitants de plusieurs communes que nuisible à l'agriculture d'une vaste région. J'ai mis sous les yeux des propriétaires une bonne affaire et une bonne action. Il arrive en cette circonstance, ce qui est bien rare, que, tout en augmentant leur fortune, les propriétaires peuvent satisfaire un des plus doux sentiments du cœur, celui de donner la santé et la vie à de nombreuses familles. Si l'on commençait le travail cette année, il pourrait être terminé en 1867!.. Les résultats obtenus par la commune de Chignin dans le dessèchement de son marais, ont prouvé que les effets du dessèchement sont immédiats; il en serait de même du Marais du Chêne. Si on le veut, 1867 deviendra, pour un vaste et beau pays, une ère de merveilleuse prospérité, sous le double point de vue agricole et sanitaire. La Providence lui a accordé un sol riche et une exposition des plus heureuses; ces bienfaits, perdus par l'influence d'un marais infect mais facile à détruire, peuvent être acquis immédiatement par l'avance de quelques légers capitaux, qui seraient bientôt restitués au centuple. Est-il un homme intelligent et ami de son pays qui puisse hésiter?...

Ce que j'ai dit du Marais du Chêne peut s'appliquer à la plupart des marais de la Savoie; il en existe encore beaucoup dont la destruction est demandée pour les mêmes motifs et produira les mêmes avantages.

Le marais qui s'étend depuis Mognard jusqu'au delà d'Albens et de Saint-Girod est un de ceux que j'aimerais à voir dessécher des premiers. Il produit peut-être moins de fièvres que celui du Chêne, mais il fait naître, dans les communes d'Albens et de Saint-Girod, des goîtreux nom-

breux et quelques cas de demi-crétinisme; d'ailleurs, les récoltes en céréales souffrent considérablement, surtout à Saint-Girod, par l'action des brouillards qui couvrent les champs au moment de la fécondation des grains. La vallée, occupée par les marais d'Albens et de St-Girod, est traversée depuis peu par le nouveau chemin de fer; il est à désirer que ces mares fétides et insalubres disparaissent et se transforment en belles prairies et en champs fertiles, sur lesquels reposeront agréablement les regards des voyageurs.

Les atterrissements de l'Isère sont, sans contredit, des plus meurtriers; mais leur desséchement, moins facile dans sa généralité, ne peut être exécuté sans des études préliminaires faites par des hommes habiles. Néanmoins, cette vallée présente quelques étendues considérables dont le desséchement n'offre aucune difficulté et serait largement rémunérateur. Je ne citerai que l'immense plaine située entre l'Isère et le village des Marches; ses produits agricoles sont presque nuls, parce que les eaux pluviales et celles qui arrivent de plus haut n'ont presque pas d'écoulement. Il suffirait, pour enrichir et rassainir complètement la commune des Marches, d'établir un large canal presque parallèle à l'Isère et aboutissant en aval dans ce fleuve.

Le Marais du Chêne et celui d'Albens se présentent dans les circonstances les plus favorables. Il suffit de creuser un canal régulier et peu dispendieux, dans un sol facilement attaquable, suivant une direction indiquée à première vue par l'inclinaison des vallées.

NOTE RELATIVE AUX Nos 17, 18, 19.

APREMONT ET LE MARAIS DU CHÊNE
DANS LES DERNIERS SIÈCLES

J'ai admis (nº 17) que, pendant la période des vingt années 1773 - 1792, la population moyenne d'Apremont était de 480, et celle de Saint-Baldoph, de 580, quoique le tableau nº 1 ne renferme aucune donnée relative à la population de ces deux communes depuis 1729 jusqu'en 1801.

Le chiffre 580, relatif à Saint-Baldoph, ne saurait être contesté; la population, qui était de 500 en 1729, n'était que de 600 en 1801. Ce chiffre 580 serait même un peu trop fort. Il reste donc bien prouvé, comme je l'ai établi (nos 17 et 18), que, dans le dernier siècle, une mortalité considérable régnait à Saint-Baldoph, et qu'elle a cessé vers 1800, à l'époque où le sol de la vallée a été desséché au-dessous de cette commune. Ce fait est une démonstration des plus frappantes de l'influence funeste des marais.

Le chiffre 480, que j'ai adopté pour Apremont, n'est pas aussi sûr. Je le croyais *probable,* lorsque j'ai rédigé ce mémoire; mais les renseignements que j'ai recueillis depuis lors me portent à penser qu'il doit être modifié et notablement diminué. En le comparant avec la moyenne annuelle des décès, j'en avais conclu que la *vie moyenne était, à la fin du dernier siècle, aussi élevée à Apremont qu'elle l'est aujourd'hui dans toute la France.* Réduit, le chiffre de la population conduira à une conclusion tout opposée.

En effet, la population d'Apremont, stationnaire entre les nombres 200 et 250 depuis 1497 jusqu'à 1729, époque où elle n'était plus que de 200 habitants, s'est élevée à 500 vers 1800 (tableau nº 1). J'avais supposé, pour établir le chiffre 480, que la population d'Apremont avait pris un

accroissement rapide dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, époque où les communaux des Abîmes d'Apremont ont été distribués entre les habitants de cette commune et ont été mis en culture. Cette supposition était-elle fondée?

Si l'on admet, au contraire, un accroissement régulier et uniforme dans la population d'Apremont depuis 1729 jusqu'en 1801, on obtiendra, par interpolation, pour le chiffre moyen de cette population pendant la période 1743-1792, le nombre de 350 habitants; et en divisant ce nombre par 11.2, nombre moyen des décès, qui correspond à cette période de cinquante ans (tableau n° 2), on trouvera 1 décès par 31.2 habitants!... Si l'on considère la période des dix années 1743-1752, on peut admettre une population de 280; en la divisant par 13.2, nombre moyen des décès de cette période, on arrivera à 1 décès pour 21 habitants!... c'est-à-dire à une mortalité double de la mortalité moyenne actuelle de toute la France, et plus grande que la mortalité de cette malheureuse commune pendant les soixante-deux dernières années, pendant lesquelles elle a eu 1 décès par 25.7 habitants.

Ainsi, ce ne serait pas seulement depuis le commencement de ce siècle, comme je l'avais dit (nos 17 et 18), mais depuis plusieurs siècles et probablement depuis la chute du Granier, qu'Apremont aurait été cruellement traité par les fièvres paludéennes!...

N'est-ce point là la cause principale qui a tenu pendant si longtemps à un chiffre si bas la population de cette commune dont le territoire est immense? Le tableau n° 1 ne donne que 200 à 250 habitants depuis 1497 jusqu'en 1729!...

L'existence de l'influence paludéenne à Apremont pendant les derniers siècles n'est pas en opposition avec l'abaissement survenu depuis 1800 dans le niveau des eaux, abaissement que j'ai prouvé au n° 19. Cet abaissement a eu lieu surtout dans la vallée au-dessous de Saint-Baldoph, par le creusement du lit de l'Albanne. D'ailleurs, de ce qu'avant cette époque,

les eaux auraient couvert, *toute l'année*, une plus large surface au-dessous d'Apremont, on ne devrait pas conclure qu'il n'y ait pas eu alors des étendues considérables, submergées pendant l'hiver et mises à sec pendant les chaleurs de l'été. Le sol de la plaine n'est pas horizontal, les alentours du marais ont dû être toujours des foyers d'infection. On sait d'ailleurs qu'il existait alors dans l'intérieur des Abîmes des mares plus nombreuses que celles qu'on y voit encore, et que les vignerons ont comblées depuis lors et ont fait disparaître.

Cette opinion est confirmée par un manuscrit de 1708[1],

[1] Le 20 décembre 1707, *la ville et les faubourgs de Chambéry et les lieux circonvoisins* avaient été inondés; et, *pour empêcher qu'il n'en pût arriver de semblable* (inondation) *et pour la conservation de la santé des habitants, et de la ville,* la Souveraine Chambre des Comptes et le Souverain Sénat nommèrent chacun une commission, composée de deux de leurs membres, pour examiner les lieux et ordonner les mesures opportunes. Ces deux commissions se réunirent, s'adjoignirent une délégation du Conseil de ville, un géomètre-ingénieur, des prud'hommes et des témoins, et ils partirent tous à cheval le 27 janvier 1708. Ils se transportèrent d'abord au village de Leysse, et ils constatèrent que la rivière, sortie de son lit, avait inondé une partie du village, traversé la plaine de la Ravoire sous la Peyrouse, et passé sous les ponts de Veran et de Gala, pour se jeter dans l'Albanne, qui elle-même était très grosse, et de là par le lac des Juifs (sous Buisson-Rond), était entrée à Chambéry, soit du côté des Charmettes, soit par le faubourg Montmélian. Ayant appris que, *depuis quelques années*, les eaux de l'Albanne grossissaient extraordinairement dans les grandes pluies (ce qui n'arrivait pas auparavant), la commission se transporta à Apremont. Elle reconnut que « le Grand-Nant, *qui se répand présentement* dans la prairie d'Apremont et particulièrement dans le lieu appelé aux Sables (où il cause de grands dommages aux prairies), avait autrefois son cours par le lieu appelé les Fontanettes au Gaz-de-l'Ours, tombait au lieu appelé les Fontaines larges, d'où il descendait au lac du Bec, duquel il passait au Colombier et ensuite au coin du Marais de Chesne, de la part du vent et dudit marais, se jetait dans le lac appelé de Tirebuche, qui est aujourd'hui appelé le lac des Religieux de Myans... et le faisait regorger de telle sorte que de l'eau

que je n'ai connu qu'après l'impression de mon mémoire et qui m'a été communiqué par M. l'abbé Trepier. Ce manuscrit montre avec certitude que, pendant le XVIIe siècle, les eaux qui alimentent le Marais du Chêne n'avaient pas plus qu'aujourd'hui un cours bien fixe; qu'alors, comme aujourd'hui, elles divaguaient *au hasard*, et qu'en l'absence de toute surveillance gouvernementale ou communale, elles étaient chassées tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, par les propriétaires qu'elles molestaient; c'était le plus fort ou le plus rusé qui rejetait l'eau sur ses voisins. Ne serait-ce point le déplacement des eaux du Grand-Nant dont il est parlé dans la note ci-dessous, qui (tableau n° 1) aurait fait tomber tout à coup la population d'Apremont, de 220 *communiants* qu'elle avait en 1687, à 150 *communiants* qui lui restaient en 1729? Elle aurait ainsi perdu, en quarante-deux ans,

dudit regorgement il s'en faisait une espèce de rivière, qui servait de décharge audit lac et se jetait entre les Marches et Francin, etc.» C'est ce qu'affirment les témoins pour l'avoir appris de *leurs pères, beaux-pères et anciens d'Apremont*. Dans sa nouvelle direction, le Grand-Nant « se joint à plusieurs petites fontaines dans la prairie, forme une petite rivière appelée Capadieu..., dans laquelle se jette encore le Pichu, et lesdites eaux jointes font moudre les moulins de Chacusard... et se jettent dans l'Albanne, laquelle prend son origine au-dessous de Chacusard. »

La commission, après avoir reconnu l'existence de l'ancien lit du Grand-Nant, ordonna que les eaux fussent ramenées dans leur direction primitive, afin qu'elles ne puissent plus nuire *aux prairies d'Apremont*, ni venir à Chambéry.

A son retour, la commission examina minutieusement tous les canaux de Chambéry, qu'elle trouva remplis de divers dépôts et d'immondices, et plus ou moins obstrués par les constructions riveraines. Elle donna des ordres, qui, à ce qu'il paraît, n'ont pas été très efficaces, puisqu'aujourd'hui ces canaux sont encore à peu près comme la commission les a décrits en 1708.

Le manuscrit cité plus haut est le procès-verbal original de cette visite, et porte la date du 30 mars 1708.

le tiers de sa population, par l'augmentation de l'influence paludéenne.

Rien de curieux comme le dossier de la commune d'Apremont, que j'ai parcouru aux Archives de la préfecture. Quoique ce dossier ne commence que depuis une cinquantaine d'années, il est rempli de plaintes de propriétaires dont les maisons et les terres étaient tout à coup envahies par les eaux; celles-ci avaient pris une direction nouvelle, soit *par les soins de quelques voisins*, soit *parce que leur lit précédent avait été obstrué par les dépôts.*

Singulier et triste état de choses, qui subsiste depuis des siècles!... Est-il tolérable dans un pays civilisé? Peut-il durer plus longtemps?

Aujourd'hui, une Administration bienfaisante et éclairée propose aux populations le desséchement de ce marais, qui est aussi nuisible à la culture des terres qu'à la santé des habitants; dans sa prévoyance, elle a déjà préparé les projets, plans et devis pour l'exécution. Elle ne rencontrera, il faut l'espérer, aucune opposition; elle ne recevra que des paroles de reconnaissance et une adhésion empressée [1].

Jusqu'à ces dernières années, un préjugé presque général dominait les agriculteurs de nos vallées : ils s'opposaient à la destruction des marais, parce que la *blache* leur paraissait un produit supérieur au produit des autres terres,

[1] J'ai appris, depuis la présentation de ce mémoire à l'Académie, que M. Deloche, ingénieur distingué des ponts et chaussées, chargé spécialement du service hydraulique en Savoie, avait étudié plusieurs de nos marais sous le point de vue de leur desséchement, et que ses projets, plans et devis étaient déjà terminés pour quelques-uns d'entre eux et en particulier pour le *Marais du Chêne*. Les populations intéressées vont donc être appelées prochainement à donner leur avis et leur consentement. C'est un arrêt de vie ou de mort pour ou contre la génération présente et les générations futures, qui va être prononcé. Les développements apportés dans ce mémoire le prouvent surabondamment.

et que ce produit ne coûtait rien!... La véritable science agricole commence à faire justice de ces erreurs, et le préjugé s'est affaibli depuis les heureux résultats obtenus et observés partout où des marais ont été desséchés.

Les *blaches* sont, il est vrai, une excellente litière. La Savoie a le mérite d'en avoir apprécié la valeur plus que tout autre département ; les expressions *blache* et *blachères* ne sont même employées en ce sens que dans ce pays, et elles n'ont point été admises dans le Dictionnaire de l'Académie française. J'ai parcouru d'immenses pays couverts de marécages, les Landes, la Sologne, les Dombes, etc.; l'on s'y donne peu la peine de récolter la *blache*, quoique les terres appauvries réclament de l'humus et des engrais. Dans ces diverses contrées, on pèche par défaut et par insouciance ; en Savoie, c'est par excès.

Que l'on récolte la *blache* avec le plus grand soin, tant que le marais existe, c'est de la bonne agriculture. Mais que l'on conserve avec affection des marais infects pour la seule blache qu'ils produisent, c'est ce que l'économie agricole réprouve aussi bien que l'hygiène.

Il importe de bien définir le véritable rôle de la *blache* dans l'agriculture. Tout le monde convient que, seule, elle n'est qu'un engrais fort médiocre, qu'elle n'est pas un engrais, à parler exactement. Elle est seulement un moyen commode de recueillir et de retenir les engrais véritables, qui sont les déjections animales. Il existe des pays très avancés en agriculture, où l'on n'emploie pas de la litière dans les écuries, mais où l'on prend plus de soin qu'en Savoie de réunir et d'utiliser toutes les déjections solides et liquides des troupeaux; on obtient là des récoltes bien supérieures aux nôtres.

Est-ce à dire que la *blache* soit inutile? non certainement. 1° Elle se transforme en humus par sa décomposition dans le sol; 2° elle rend plus légères et plus perméables certaines terres compactes et pâteuses, comme le sont les terres des

Abimes. La blache est donc précieuse sous ce double point de vue; mais elle peut être suppléée par les pailles et autres débris végétaux. L'économie agricole montre avec évidence que l'intérêt de l'agriculteur demande la suppression des marais et la substitution des pailles de diverses natures à la blache.

En effet, la *blachère* ne donne ni engrais ni aucun produit autre que la litière. Transformez cette terre en prairie naturelle ou artificielle, elle vous donnera, 1° un bénéfice positif dans l'élevage et les produits d'un troupeau; 2° l'engrais, qui fertilisera vos champs et vos vignes; 3° par cet engrais, des pailles surabondantes, qui ne vous permettront pas de regretter la *blache* et en rempliront toutes les fonctions.

D'ailleurs, les blachères vraiment productives sont devenues très rares; chaque année, elles s'abâtardissent par l'exhaussement du sol. On l'observe partout où il y a des marais et tout particulièrement dans les marais d'Apremont eux-mêmes. Excepté quelques parcelles peu étendues, ces marais sont d'une pauvreté désolante.

Telle est la puissance d'une vieille routine : on sacrifie depuis longtemps, sans s'en rendre compte, à quelques *blaches* misérables et chétives, les magnifiques récoltes que l'on est en droit de demander à ce sol dont la nature est des plus riches; on expose les vignes basses des alentours aux gelées du printemps et les céréales aux brouillards de juin. En même temps, l'on voit avec indifférence les ravages affreux que les miasmes paludéens répandent au loin! et la commune d'Apremont elle-même consent à immoler, chaque année, au démon du marais, 11 ou 12 de ses habitants en sus du tribut ordinaire que tous les pays doivent à la mort!...

NOUVELLE CARTE DE L'ÉTAT-MAJOR

EN SAVOIE

Par M. L. PILLET

(LU DANS LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1866)

Depuis l'annexion de la Savoie à la France, nous avons vu les officiers du corps de l'état-major (sous la direction de notre excellent compatriote, le colonel Borson) parcourir notre département, escalader les cimes escarpées pour y planter leurs signaux, et procéder d'abord à une triangulation générale. Ils ont pris ensuite des notes minutieuses sur chaque commune, sur chaque hameau, nous pouvons presque dire sur chaque parcelle de terre.

Aujourd'hui leur travail sur le terrain est achevé : ils s'occupent à dessiner les cartes à l'échelle de 1 à 40,000, à courbes horizontales, qui sont des merveilles de précision. Sur ces minutes on relèvera les cartes à l'échelle de 1 à 80,000, destinées à être gravées et livrées au public.

Le savoir et les antécédents des habiles ingénieurs à qui ce travail est confié, nous sont de sûrs garants des soins qui seront donnés à sa rédaction.

Toutefois, pendant qu'on crée ainsi à nos départements leur *acte de l'état civil,* on ne trouvera pas mauvais que

les amis de leur pays, que les Sociétés savantes, suivent ce travail avec le plus vif intérêt.

Nous n'avons pas à donner des conseils... ce serait de notre part présomption déplacée. Mais, familiarisés dès notre enfance avec les noms du petit canton que nous avons habité, nous voudrions les consigner ici avec les observations qu'ils nous suggèrent; d'autres le feront pour les cantons qu'ils connaissent également. Livrées à la publicité, ces simples études géographiques pourront être discutées, corrigées par quiconque les trouvera fautives. De la discussion jaillit la lumière; nous aurons ainsi plus de garanties pour la rédaction de nos cartes départementales.

On ne croirait pas combien il est difficile, même à un habitant de la commune, de donner le nom vrai de chaque localité.

Pour les montagnes, surtout pour les moins élevées, on a grand'peine à leur attribuer une dénomination. Ordinairement elles ont autant de noms qu'elles longent de communes différentes. Chacun donne le sien; lequel devra-t-on préférer?

Pour les petits hameaux, les châteaux, les maisons isolées, qui, en pays de montagnes, sont clairsemés et doivent être soigneusement marqués dans les cartes, les noms changent avec les propriétaires d'une année à l'autre.

Pour les noms de communes, de hameaux plus importants, l'orthographe présente encore une infinité de questions de principe, de difficultés de détail, qu'on ne soupçonne point quand on n'en a pas fait une étude spéciale.

En admettant que le jugement exercé de nos ingénieurs de l'état-major ait triomphé de toutes ces difficultés dans

les cartes minutes, il reste encore un dernier écueil : c'est le graveur qui lira mal le manuscrit des officiers et commettra des *quiproquo*, ce qu'on appelle *coquilles* en terme de typographie ; ces *quiproquo*, une fois stéréotypés sur les bronzes, deviennent indélébiles. Ce sera là encore pour le voyageur qui parcourra notre pays, comme pour le savant qui en étudiera l'histoire, une source d'erreurs à perpétuité.

Pour prouver ce que nous avançons ici et montrer comment les erreurs se glissent en dépit de toutes les précautions, nous avons une démonstration bien facile et bien concluante.

De 1854 à 1856, l'état-major italien, composé d'officiers tout aussi capables, tout aussi dévoués à leur œuvre, a parcouru notre pays pour le même objet qui occupe aujourd'hui les ingénieurs français. Il a publié les cartes à l'échelle de 1 à 50,000 de presque tous nos districts et rendu déjà par là un grand service à la science.

Dieu nous garde de la manie de critiquer pour le plaisir méchant de la critique; mais, en examinant de près leur travail, nous verrons comment se produisent, comment sont inévitables ces erreurs topographiques sur lesquelles nous voulons appeler l'attention.

Que cet exemple ne soit pas perdu ! Que les cartes de l'état-major italien nous servent de canevas, de brouillon dont toutes les fautes seront relevées et soigneusement corrigées dans la nouvelle édition qui se prépare à Paris !

Si, au contraire, la première édition fautive de Turin ne soulève, dans nos pays, aucune observation, les officiers de l'état-major français devront croire qu'elle est acceptée par les intéressés, qu'elle est parfaitement exacte. En bonne logique, ils seront autorisés à reproduire les mêmes indications, les mêmes erreurs.

Ainsi, nous n'avons pas de malveillance systématique contre les belles cartes de 1856 qui nous servent de guide dans toutes nos courses. Nous avons moins encore de défiance contre l'état-major français; mais pendant que son œuvre s'élabore, pendant qu'il en est temps, nous voudrions inviter tous les amis de notre pays à réunir les documents, afin que rien ne manque au grand et beau travail des officiers français. Nous nous souvenons du précepte de nos jurisconsultes romains : *Melius est rem intactam servare, quam post vulneratam causam remedium quærere.*

Notre pensée étant ainsi bien expliquée, nous allons entrer dans quelques détails sur l'arrondissement de Chambéry et plus spécialement sur les quelques cantons que nous avons le mieux connus.

CANTON D'AIX

AIX.

CARTES DE L'ÉTAT-MAJOR	OBSERVATIONS
Goncellin.......	Ce nom est écrit *Goncelin* dans le département de l'Isère, où il a la même prononciation.
Domanget......	On écrit *Domenget;* ce nom de famille est très répandu à Aix. Je crois qu'il faudrait ajouter *les*, ou bien *chez*. On ne dit pas : aller *à Domenget,* mais *chez les Domenget.*
Berthier.......	Il faudrait *maison Bertier :* cette famille écrit ainsi son nom aujourd'hui. Mais je préférerais supprimer cette indication du propriétaire actuel d'une maison, ainsi que

tous les noms qui changent d'un jour à l'autre avec les transmissions de propriétés.

Les Gachets.... En principe, les noms propres d'homme ou de famille sont invariables et ne prennent pas la marque du pluriel. On ne dirait pas les Pierres, les Josephs, etc. Il faut de même écrire ici *les Gachet.*

Source d'Esculape. Le nom d'Esculape n'a pas été reçu dans le langage usuel; il n'est pas connu dans le pays.

Outre ces corrections de peu d'importance, je voudrais voir ajouter sur la carte les indications ci-après :

Rocher du Roi, roc qui domine Aix; but de promenade très connu des étrangers.

Nant de la Bay, torrent qui confine Aix au nord et qui pendant des siècles a formé la limite entre la Savoie et le Genevois, les diocèses de Grenoble et de Genève.

Touvière, vignoble fort estimé.

TRESSERVE.

Le Sommet.... N'est pas le nom d'un village : à supprimer.

Station du Port. N'a plus de station : à supprimer.

Les Fiollets.... Les Fiollet, même observation que pour les Gachet. Le nom de leur village serait ainsi *les Fiollet.*

Les Cochets.... Même observation, *les Cochet.*

VOGLANS.

Vauglans....... Dans l'ancien pouillé de 1493, on lit :

	Ecclesia sancti Martini de Voglens. On écrit aujourd'hui *Voglans.*

MÉRY.

Fornet.........	Fournet.
Madigny.......	Maison Madignier.

DRUMETTAZ-CLARAFOND.

Clarafond......	Dérivé de *clara fons*, devrait être écrit Clarafont; néanmoins l'usage contraire a prévalu.
Serages........	Cérarges ou Sérarges.
Maison Megève.	N'appartient plus, je crois, à M. de Megève : à supprimer.
Moulin Bocher..	Moulin Rochex ou du Nant.
	Je voudrais voir ajouter sur la carte :
	Le Donjon, ancien château qui domine tout le paysage.
	L'église, qui est dans une position isolée, en dehors de tous les villages.

GRÉSY.

Mont de Corsué.	Corsuet.
Chovet.........	Maison Chauvet; a changé de propriétaire : à supprimer.
Commenderie...	Commanderie, nom peu connu.
Les Géants.....	Lejean.
Fillards........	Les Fillard.
Couduriex......	Les Coudurier.
Fontagny......	Fontanil, titre d'une ancienne maison noble.
Aillaud........	Les Ailloud.
Mellets........	Les Mellet.

CARTES DE L'ÉTAT-MAJOR	OBSERVATIONS
Château........	Château de Loche. Il est nécessaire d'indiquer le nom du château et de la famille.
Planche........	Je crois qu'elle est supprimée par le chemin de fer.
	Il faudrait ajouter :
	Cascade, localité fort connue, visitée de tous les étrangers.
	Tour de Grésy, ruine également très connue.
	Les Durand, village sur la route des Bauges, l'un des plus importants de la commune.

SAINT-INNOCENT.

Granges de Brisson. Granges de Brison.

MOUXY.

Chalet de Plan-Pré. Il est plus connu sous le nom de Revard.

PUGNY.

Les Cendres....	Les Sandre. C'est une famille Mailland dit Sandre (Alexandre) qui lui a donné son nom.

TRÉVIGNIN.

Roberts........	Les Robert.
Clercs.........	Les Clerc.
Marine........	Les Marin.
	A ajouter :
	Saint-Victor, village considérable.
	Les Mailland, village considérable.

MONTCEL.

Les Légers..... Les Bertrands, les Blancs, Jacquignons, devraient être écrits, suivant nous, les Léger, les Bertrand, les Blanc, etc.

Chamous....... S'écrit ordinairement Chamoux.

Colons......... Colomb.

Coulins........ Colin.

SAINT-OFFENGE-DESSOUS.

Croset......... Creuset.

Muret......... Les Moret.

SAINT-OFFENGE-DESSUS.

Faverins....... Les Favrin.

Cornal......... Les Cornant.

A ajouter :

Tour de Loex, vieille ruine d'un ancien château.

Saint-Offenge a subi une bizarre transformation : il dérive de *Sainte-Euphémie.* L'*i* final ayant été écrit *j*, on l'a fait consonne; puis la sainte est devenue je ne sais quel saint, dont le nom n'existe sur aucun martyrologe : le Saint-Offenge.

CANTON D'ALBENS

ALBENS.

La Martine..... Écrivez Marline.

Dorlier........ Orlié.

Les Peaux...... Lépaux.

Braille......... Broille.

CARTES DE L'ÉTAT-MAJOR | **OBSERVATIONS**

Chez le Col et Mollard. Maison Mollard. C'est une coquille du graveur qui devait écrire : *Chez le colonel Mollard.* Le colonel est devenu aujourd'hui général et sénateur. Mieux vaudrait y mettre le nom de *Futenay,* qui est celui de l'un des plus grands hameaux d'Albens, avec une source minérale ferrugineuse.

Druissy........ Dressy.
Aubry......... Chez Abry.
Crochet........ Les Crochet ou Chez Crochet.

Il y aurait à supprimer les mots Nantés, les Crouteaux, qui ne marquent pas des villages connus; mais par contre à ajouter :

Montvagnard, petit village, ancien fief noble.

Albenche, nom du ruisseau qui descend vers Albens.

LA BIOLLE.

Lorme......... L'Orme.
Rousson........ Roasson.
Moglière....... La Mollière, ancien fief noble.
Chez Simon, notaire. A supprimer. Me Simon réside aujourd'hui à Albens.
Tareusy........ Tarency.
Longefau....... Longefan *(longa fames)*, ancien château.
Parc........... Le Parc.

SAINT-GERMAIN.

Morsin......... Marcin.
Verdel......... Verdet.

CARTES DE L'ÉTAT-MAJOR	OBSERVATIONS
	CESSENS.
La Gragnat.....	La Grange.
Les Bruts......	Chez les Broz.
Chenefy........	Chenay.
Dominian......	Dominiat.
Piollat.........	Chez Piollat.
Sapnay........	Sapenay (chemin du).
	SAINT-GIROD.
Saint-Girod....	On devrait écrire Saint-Giraud, du nom de Geraldus, saint Girard, patron de la paroisse, mais l'usage contraire a prévalu.
Chez Bavy......	Chez Pavi.
	MOGNARD.
Marclens.......	Maclin (mal incliné).
Couty..........	Chez Couty.
	ÉPERSY.
Éperzy.........	Épersy; le *z* n'a pas de raison d'être introduit contre l'usage.
Au Bas des Bois.	Sous les Bois (en patois *davat lous boès*). On devrait ajouter au bord du Sierroz : *Moulin de Prime,* but d'excursion très connu des étrangers.

CANTON DE CHAMBÉRY (CANTON NORD).

	CHAMBÉRY.
Le Bouvard.....	Beauvoir.
Diville.........	Maison de M. Deville, qui est en vente et qui va changer de maître. Il vaudrait

CARTES DE L'ÉTAT-MAJOR	OBSERVATIONS
	mieux la désigner sous le nom d'*Angleterre*, qu'elle reçut de l'avocat général Deville, condamné à l'exil en 1723, et qui, pour se retirer en *Angleterre*, donna ce nom à cette petite propriété qu'il avait près de Chambéry.
Domenget......	Maison de M. Domenge, qui a changé de maître. C'est un nom à supprimer.
Rey...........	Au nom du propriétaire actuel, il vaudrait mieux substituer le nom de la terre, *la Bionna*.
Faubourg Machet.	Maché.
Faubourg Montmeillan.	Montmélian.

SAINT-JEAN D'ARVEY.

Mont-St-Jean...	C'est le Mont-Penay.
Louvettaz......	C'est Lovette.

LES DÉSERTS.

Mont de la Rame.	On ne connaît d'autre nom que *la Gorliaz*.
Les Favres.....	Les Favre.
Les Mermets....	Les Mermet.
Les Gérards....	Les Gérard.
Bouvard.......	Chez Bouvard.

PUISGROS.

Marile.........	Marle.

VEREL-PRAGONDRAN.

Ripe...........	Ne s'emploie qu'au pluriel : *Les Ripes*.

CHAMBÉRY (CANTON SUD).

BARBERAZ.

Barberaz....... Est désigné sous le nom de *Petit-Barberaz*, par opposition avec Triviers, appelé autrefois *Grand-Barberaz*.

Gotelin........ Maison Gotteland.

JACOB-BELLECOMBETTE.

Ch. Solin....... Château de Salins.

LA RAVOIRE.

Crépine........ Nom à supprimer : la maison a changé de maître et de nom.

Guillelmin...... Nom du propriétaire, M. Guillermin : il vaudrait mieux le supprimer et marquer *Leschaux,* nom de la butte voisine.

MONTAGNOLE.

Routens........ Les Routin, nom propre invariable.

Sizolet......... Cesolet.

SAINT-CASSIN.

Abers.......... Aux Aberges.

SAINT-JEOIRE.

Silvoz......... Nom de famille, s'écrit Sylvoz.

CANTON DE MONTMÉLIAN.

MONTMÉLIAN.

Montmeillan.... S'écrit Montmélian.

Moretelle...... Morestel.

CARTES DE L'ÉTAT-MAJOR	OBSERVATIONS
	APREMONT.
Charbonnier....	Les Charbonnier.
	CHIGNIN.
Alexandrie	Maison d'Alexandry, nom du propriétaire de la maison.
	LAISSAUD.
Lessaud........	Le nom ancien était *Leyssaud*; dans les documents officiels on écrit aujourd'hui *Laissaud*.
	LES MARCHES.
Sellier des Pères.	Il faut Cellier des Pères.
La Bergai	La Bergery.
Ch. Bellegrade..	Château de Bellegarde, du nom de ses anciens propriétaires, ou mieux encore : *Château des Marches*.
	PLANAISE.
L'Arme	L'Orme.
	SAINT-PIERRE DE SOUCY.
Villardprend ...	Villarprond. — En règle générale, je crois qu'il convient de supprimer le *d* final de Villard, quand il se trouve dans le corps d'un mot : Villarly, Villaroux, Villarbé, etc.
	VILLARD-D'HÉRY.
Montchaboux ...	S'écrit Montchaboud.
Tour de Montmajeur.	Tour de Montmayeur.

CANTON DE RUMILLY (HAUTE-SAVOIE).

RUMILLY.

La Jeanne......	Est connu sous le nom de *Champ du Comte*.
Le Rendu.......	Chez Rendu.
Gron...........	Aux Gueroux.
Hameau de Boise.	H. de Broise.
Parroge........	Les Pérouses.
Madry.........	Madrid.
Motz..........	Moisy.
Surlieraz......	Surcheraz (sur Cheran).

MOYE.

Moye..........	Se prononce *Moï* (comme Bloye, Bloï).
R. de Petteman.	C'est Palman qu'on trouve dans les anciens titres; les paysans prononcent *Parman*.
Laconay.......	Vers le Fau (vers le Hêtre).
Marcetty.......	Marcelley ou Marcellet.
Hilairette......	N'est pas un nom connu dans cette localité; probablement c'est le mot *chez les Rey* qui aura été mal compris et ainsi défiguré.
Longy.........	Sallongy.
Couin..........	Chez Touin.
Bruyère........	La Bruyère.

MASSINGY.

Hercullet.......	Recullez.
Combacheret...	Combachenex.

UN DERNIER MOT

SUR

LE BAPTISTÈRE DE LÉMENC

La crypte de Lémenc a été l'objet de discussions intéressantes au sein du Congrès scientifique de Chambéry en 1863. (Voy. Compte-rendu, p. 98 et 565.)

Des communications sur le même monument ont été faites à l'Académie de Savoie, dans les séances des 19 novembre, 17 décembre 1863 et 4 février 1864. Elles sont consignées dans les Comptes-rendus de cette Société savante, en tête du tome VIII de la 2e série de ses publications.

Nous ne résumerons pas ces discussions que chacun a encore présentes à la mémoire. Il nous suffira de rappeler que la plupart des archéologues présents au Congrès de 1863 avaient considéré l'édicule entouré de colonnettes, dans la crypte de Lémenc, comme un ancien autel avec *ciborium*.

M. le docteur Cattois avait dès lors émis l'idée que ce pourrait être un baptistère. Cette thèse a été soutenue dès lors avec une grande érudition par M. le vicomte de Saint-Andéol, qui a cru, d'après le caractère de l'architecture, pouvoir en assigner la date vers la fin du VIIIe siècle de notre ère.

M. le marquis d'Oncieu y voit, au contraire, une crypte romane avec son *martyrium*, et entre les colonnes de la rotonde il place la lampe qui brûlait devant les reliques du martyr, au-dessous du maître-autel de l'église.

Aujourd'hui, M. de Saint-Andéol vient apporter de nouveaux arguments en faveur de sa thèse. Laissant de côté les conjectures qu'il avait émises, en 1863, au sujet de la petite chapelle, *capita mortuorum*, dans l'intérieur du cimetière, il concentre le débat sur la crypte, ou plutôt sur le *baptistère de Lémenc*.

Nous donnons d'abord son travail, lu à la séance du 1er juin 1865. Nous placerons ensuite la réplique de M. le marquis d'Oncieu, du 27 juillet de la même année, et enfin quelques notes présentées par l'un de nous, à la séance du 12 juillet 1866.

Nous terminerons par trois planches représentant le *plan vrai* et la coupe de la crypte, malheureusement défigurés dans la planche insérée à la fin du volume des Comptes-rendus du Congrès de 1863, ainsi que les détails d'ornementation des bases et chapiteaux du précieux édicule, objet de cette controverse.

MÉMOIRE DE M. DE SAINT-ANDÉOL

Membre correspondant de l'Académie impériale de Savoie.

MESSIEURS,

Depuis le jour où le baptistère de Lémenc, reconnu déjà par des hommes d'étude et des esprits sérieux, sortait, sous vos auspices, des limbes d'une crypte, devant les preuves irréfutables de son existence que je mettais à découvert, l'erreur s'est flattée, contre toute attente et malgré l'évidence, de l'y plonger de nouveau...

J'avais pensé, même avant les preuves éclatantes fournies par les fouilles, qu'il suffisait de donner un aperçu des caractères généraux de nos anciens baptistères pour faire reconnaître celui-ci. Ces caractères, je les empruntais à nos propres monuments, au lieu d'aller les puiser dans des manuels élémentaires qui n'apprennent rien sur l'époque dont il s'agit, et parce que l'étude et l'expérience m'ont conseillé, en archéologie, de croire plus à ce que je vois ici qu'à ce qu'on écrit à Paris; parce qu'enfin je n'aborde le côté technique mais ingrat du métier, qu'après avoir tenté la persuasion avec ce que j'appelle de l'archéologie de sens commun. Puisque cela n'a pas suffi, je vais donc remémorer ici les caractères communs à ces sortes d'édifices, ce dont j'ai déjà eu, Messieurs, l'honneur de vous entretenir; puis, par voie de comparaison, je donnerai sa place à celui de Lémenc dans les familles des anciens

baptistères encore debout ; par l'analogie dans les détails de son style, je lui assignerai son rang, son numéro d'ordre, et je terminerai en exposant la raison d'être de sa création.

Les quelques minutes que j'avais passées sous ses voûtes pendant la visite du Congrès, minutes écoulées en conversation bien plus qu'en observations, ne m'avaient pas permis d'y découvrir les absides caractéristiques de la première période, de la fin du IVe siècle au règne de Charlemagne, quoique sa forme circulaire avec coupole au centre, ses fûts et chapiteaux, ainsi que sa position au nord de l'ancien cimetière et de la primitive église de Lémenc par conséquent (puisque les anciennes églises à charge d'âmes étaient toujours bâties au centre du cimetière), me désignaient d'une manière certaine cet édifice pour être un baptistère. L'établissement toujours nécessaire d'un autel dans ceux de la première période, exigeant une abside, je ne trouvais de place qu'au fond de cette petite nef qui se prolonge à l'est. Mais dès qu'à la seconde visite faite en votre compagnie j'eus découvert les absides, *parce qu'il fallait qu'elles y fussent,* cette nef devenait dès lors un hors-d'œuvre dont je n'avais plus que faire, car le baptistère se retrouvait avec ses formes liturgiques irréprochables. Son exiguïté, nécessitée par la difficulté de la voûte à cette époque et dans ces parages, ne pouvant donner que de très petites absides, on avait eu la pensée, pour obtenir un peu plus grande celle de l'autel, de donner au pan de l'est une largeur plus grande que celle des six autres, largeur prise au détriment du pan de l'ouest, de celui de la porte, qui, pour cette raison, ne fut pas creusé en hémicycle. L'autel se trouvait donc dans la grande abside, vis-à-vis de la porte, abside complète-

ment détruite ainsi que ses deux voisines, afin de mettre la rotonde en communication immédiate avec le dessous du prolongement du chœur, quand on eut l'heureuse pensée d'en faire une crypte. Les trois petites nefs, qui font suite au baptistère circulaire, ont donc toujours appartenu à l'église supérieure.

Les trente à quarante baptistères que j'ai relevés dans la vallée du Rhône, se divisent en trois catégories distinctes, répondant à trois révolutions politiques, architecturales et liturgiques. Ceux de la première période, isolés, datent de l'empereur Constantin, du style du bas-empire, et du triomphe du christianisme qui voit se formuler la liturgie romaine. Ils cessent d'être construits, dans notre province, à la fin du VIIIe siècle.

Ceux de la seconde période, contigus aux églises, commencent avec Charlemagne, avec la création de la bonne architecture gothique, et les profondes modifications dans la discipline ecclésiastique, dont témoignent les capitulaires. Leur construction cesse avec le Xe siècle.

Ceux de la troisième période, contigus aussi, mais dans d'autres conditions, datent du règne d'Hugues Capet, de l'établissement de la féodalité, de la naturalisation par toute la France et de la diffusion dans le nord de l'Europe, par la puissante action de Cluny, du style gothique dès lors francisé, et de la grande extension donnée au privilége baptismal à l'égard des paroisses rurales.

Parmi ceux de la première période, les plus anciens, de forme octogone, avec colonnade circulaire à l'intérieur portant les combles et laissant au milieu une ouverture à ciel découvert avec bassin d'impluvium pour recueillir les eaux du ciel, sont une imitation frappante d'édicules et d'oratoires païens, et sont parfois ces oratoires mêmes.

Les plus anciens n'ont point d'absides, parce que les deux sacrements complémentaires du baptême, l'onction du chrême et la communion, avaient lieu dans un oratoire extérieur, comme au baptistère de St-Sauveur de Latran, dans les oratoires de Saint-Venant ou de Sainte-Croix, dans celui de Saint-Sauveur d'Aix, dans l'oratoire voisin de Saint-Maximin. Bientôt, pour éviter l'inconvénient d'un déplacement, on construisit dans les baptistères mêmes plusieurs absides, généralement au nombre de huit, tant hémicycles que rectangles, pour le plan octogone, et de quatre en hémicycle pour le plan en croix grecque, les deux plans les plus usités dans cette première période. Ainsi, sur les douze que j'ai reconnus tant entiers que ruinés, sept sont octogones à l'intérieur, dont quatre le sont aussi à l'extérieur, un est circulaire et quatre sont en croix à l'extérieur, dont trois en croix grecque, c'est-à-dire à côtés égaux et un seul allongé sur l'un de ses côtés. Les baptistères octogones présentent, en outre, deux plans différents, avec colonnade circulaire à l'intérieur, ou sans colonnade, et couverts alors par une seule voûte. Nous avons vu que les plus anciens baptistères à colonnade circulaire étaient primitivement couverts d'une charpente sur la galerie circulaire, et à ciel découvert au centre; mais dès que les absides furent employées et reçurent des autels, la partie centrale fut voûtée en coupole. Les sept baptistères octogones, avec ou sans colonnade, étaient donc recouverts d'une coupole, ainsi que le baptistère circulaire; les trois composés de quatre absides égales, l'étaient aussi, tandis que celui dont un des côtés est allongé, le fut par une voûte en berceau, moyen facile à l'ignorant constructeur d'éviter la coupole.

Ces formes diverses appartiennent indistinctement aux

quatre siècles de cette période, qui s'ouvre au IVᵉ, par les baptistères octogones sans absides de Saint-Sauveur de Latran et d'Aix, et se ferme, au milieu du VIIIᵉ, par le baptistère octogone avec absides de Lémenc sur Chambéry. Il n'y avait alors qu'un seul baptistère par diocèse, sauf de rares exceptions fondées sur des barrières naturelles, telles que chaîne de montagne, cours d'un fleuve, bras de mer, enclave qui séparait du corps du diocèse l'une de ses parties. L'aspect dominant leurs diverses physionomies peut se résumer dans ces deux mots : multiplicité d'absides. Leur place était généralement au nord et à quelques pas de l'église. Leur plan est emprunté à des édifices antiques; ainsi il n'est pas un seul des treize baptistères que j'ai reconnus dont on ne trouve le modèle antique dans Montfaucon, Serlio, Soria, Ciampini, etc.

Or, quand ces édifices romains possédaient une colonnade intérieure, leurs murs, avec ou sans absides, étaient privés de jour. La lumière y pénétrait par une ouverture centrale, disposition commune à tous les atrium. Aussi les antiquaires ont-ils admis que le baptistère de Latran avait primitivement à découvert le centre de sa colonnade, et dans ce cas son bassin octogone n'est que la reproduction de l'impluvium. Il devait en être de même au baptistère d'Aix, tandis que ceux avec absides et coupole perpétuèrent cette forme de l'impluvium. Cette remarque est importante pour notre sujet.

J'affirme donc que le baptistère de la première période, dans son type le plus rigoureux, est de forme octogone; au centre, un bassin de même forme, dont le diamètre égale à peu près la moitié du diamètre total de l'édifice, s'accuse par une paroi élevée au-dessus du sol, de la hauteur d'une marche de 25 centimètres environ; il est

creusé, à l'intérieur, de moitié ou trois quarts au plus en sus, soit de 35 à 45 centimètres. Le ciment de son pavé est hydrofuge. Une colonnade circulaire, reposant sur le bord même du bassin avec lequel elle fait corps, y supporte une voûte en coupole. Devant cette description je crois entendre quelques naïfs de l'école s'écrier : « Mais ce baptistère type, que vous décrivez ainsi, n'est pas autre chose que votre prétendu baptistère de Lémenc ; vous faites un original de ce qui n'en est pas même la copie. Les baptistères sont carrés comme à Poitiers, on y descend, par trois marches de marbre au moins, dans une cuve de marbre, comme à Poitiers (voy. l'*Abécédaire*) ; et d'ailleurs le *Dictionnaire raisonné de l'architecture du* XIe *au* XVIe *siècle* n'en parle pas. (Voy. à la lettre C le mot *Crypte*.) » Je répondrai à cela que si la description que je viens de faire d'un baptistère modèle, reproduit de point en point le baptistère de Lémenc, je n'en ai nul souci, car c'est tout simplement la description du baptistère type de Latran à Rome, érigé au IVe siècle sous Constantin, et celle du baptistère de Saint-Jean des Fonts à Ravenne, érigé au Ve siècle par l'évêque Néon. Si donc le baptistère de Lémenc, d'après la description que je viens de donner, se trouve, dimensions et luxe de matériaux à part (Lémenc n'est pas Rome), ressembler aux baptistères types de Latran et de Ravenne, à peu près comme deux gouttes d'eau se ressemblent, il faudra bien reconnaître que cette identité de formes, que l'ignorance avoue dans le reproche qu'elle m'adresse, tourne à sa confusion, puisqu'en niant qu'elle constitue un baptistère à Lémenc, elle nie du même coup qu'elle constitue le baptistère type de Rome et celui de Ravenne. (Voy. CIAMPINI, *Vet. Mon.*) C'est qu'avec le faux baptistère de Poitiers pour unique modèle, voyons-

nous l'archéologue roman n'avoir jamais pu découvrir un seul baptistère sa vie durant, même quand il s'en trouve un constamment devant ses yeux. Pétrifié dans son erreur, il déclare que le baptistère octogone de Lémenc n'est pas un baptistère, que sa piscine n'est pas une piscine, par cette raison qu'il n'a jamais su ce que c'était qu'un baptistère, et qu'il ne s'est jamais fait le moins du monde l'idée d'une piscine, je ne dis point thermale, mais baptismale.

Il nie donc, non point d'après la connaissance qu'il peut avoir du sujet, mais sur sa complète ignorance. Il est bien temps, Messieurs, de reléguer, une bonne fois pour toutes, la fausse crypte-ciborium de Lémenc au catalogue des mystifications, sous la garde de ses derniers champions, et de revenir au baptistère de Lémenc, l'une des quatre œuvres capitales de la Savoie.

Ce baptistère est donc une modeste imitation du baptistère de Latran et de Ravenne, il l'est aussi de ceux d'Aix, de Riez et de Marseille; ce dernier complètement détruit, mais scrupuleusement reconnu. Et si le baptistère d'Aix et plusieurs autres ne montrent plus aujourd'hui la paroi de leur piscine, au-dessus du sol, supportant la colonnade, c'est que, rendue inutile par l'usage de la cuve, on l'a comblée, comme à Lémenc, jusqu'à la base de ces colonnes, pour faciliter la circulation.

Je répète ici ce que j'avais dit une première fois, au sujet de l'anneau placé sous la coupole de notre baptistère; il n'était pas destiné à supporter une lampe, d'abord parce que cet édicule se trouvait suffisamment éclairé par le jour venant de la porte et par celui de la fenêtre de l'abside, et parce que les cérémonies du baptême n'y ayant lieu que pendant la nuit, les cierges de l'autel et celui que chaque néophyte devait tenir allumé y répandaient une lumière

abondante. (Voy., pour cette coutume, S. AMBROISE, *Liber de lapsu virg.;* S. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Orat. de bapt.;* AMALARIUS, *Lib. de eccles. offic.*, cap. XXIX.) Mes contradicteurs ne voulant pas chercher si ce n'est trop s'aventurer de voir dans la suspension des colombes dans les baptistères un usage général, je puis donc m'y aventurer fort à mon aise. A cet anneau était suspendue une colombe portant le saint chrême. Plusieurs colombes en or et en argent étaient suspendues au baptistère de Latran. (LENOIR, *Arch. mon.*, t. II, p. 163.) On suspendait des colombes d'or et d'argent au-dessus de la piscine. (Act. 5 du Concile de Constantinople en 536.) On a toujours placé une colombe au-dessus des fonts baptismaux. (*Étude sur les fonts,* par l'abbé VAN DRIVAL, *Rev. de l'art chr.*, mars 1858.) En quelques endroits on pendait au-dessus des cuves ou fonts baptismaux une colombe d'argent, qui tenait dans son bec la phiale du chrême. (MÉZERAI, *Hist. de Fr. avant Clovis,* p. 451.) *In baptisteriis mysterii causa, ad significandum scilicet spiritum sanctum, qui in columbæ specie super Christum baptizatum spectabilem se præbuit, quales etiam nunc super baptisteria appensæ sunt quibusdam locis.* (DOM MABILLON, *de Liturgia.*) A propos du baptistère de Bade, le même auteur dit : *Est in superiori navis parte ad aquilonem positum sub effigie columbæ suspensæ.* Enfin, Dom Martenne, dans son voyage littéraire, dit du baptistère d'Aix : « C'est une voûte élevée en un dôme, au haut duquel est suspendue une colombe. » La colombe a donc été d'un usage général dans les baptistères de la première période jusqu'au VIIIe siècle, et d'un usage fréquent dans ceux de la troisième jusqu'au XIIe siècle. Mais il faut en finir même avec les citations. Quant à l'objection que cette colombe aurait gêné la cérémonie du baptême, on peut se

rassurer ; une colombe y était suspendue habituellement, mais comme on en avait besoin pendant la cérémonie, il s'ensuit qu'elle n'y était plus.

Il existe dans un baptistère octogone sans colonnade, couvert d'une voûte unique par conséquent, une particularité reproduite dans notre baptistère de Lémenc. Ce baptistère est celui de Saint-Sauveur dans l'île de Saint-Honorat de Lérins. Ses pans, tous égaux, sont à surface plane à l'extérieur et des absides y sont creusées, selon l'usage, sur le côté intérieur. Mais, tandis que trois absides du côté nord et leurs vis-à-vis du côté sud sont de dimensions fort moyennes, celle de l'est, beaucoup plus grande, occupe presque toute la largeur de ce pan ; en outre de ce point de ressemblance avec le baptistère de Lémenc, la porte qui ouvre en face, à l'ouest, au lieu d'être pratiquée dans une abside, ainsi qu'il est d'usage dans les baptistères à huit absides, dans ceux de Fréjus, de Mélas, etc., et dans tous ceux à quatre absides, est percée dans un mur à surface plane, comme à Lémenc. L'abside de l'est, celle de l'autel, était plus grande que les autres, l'épaisseur du mur ne pouvait pas suffire à sa profondeur ; aussi ce pan, à l'extérieur, est-il doublé par un mur épais formant une saillie d'un mètre environ, contenant dans son épaisseur l'excès de profondeur de cette grande abside. Il est percé d'une petite fenêtre carrée, la seule qui put éclairer cet édifice. Il est facile de comprendre, par ces traits frappants de ressemblance, qu'il en était de même à Lémenc ; et peut-être la longue dalle trouvée au point où cessait sa grande abside, n'est-elle que la fondation de ce mur faisant saillie à l'est. Les baptistères ne recevaient que peu de jour. Celui de Lémenc n'en recevait, comme celui de Saint-Honorat, que par la fenêtre de la grande

abside, et cela suffisait, par la raison bien simple que dans ces temps le baptême ne se donnait que la nuit, aux vigiles des fêtes de Pâques, de Pentecôte, puis de Noël. Ce baptistère, dont la porte a été retouchée et la voûte refaite lors des guerres des XVIe et XVIIe siècles, quand tous les édifices de l'île eurent leurs combles mis en terrassement et crénelés, date du Ve siècle, alors que Fauste, son abbé, s'était attribué les prérogatives d'un évêque. L'ordination et la consécration du chrême lui furent retirées dans un concile d'Arles, tenu de 452 à 460. Il lui resta le baptême et la charge d'âmes de tous les laïques du monastère. Son autel en table est encore à sa place; il est supporté par un cippe romain couvert d'une inscription. (GRÉGOIRE DE TOURS, *de Glor. confess.*, l. V.)

Après tout ce que nous venons d'exposer sur la matière de notre baptistère, après l'avoir placé comme étant bien chez lui, dans cette famille aux traits si franchement accentués des baptistères de la première période, il serait bien difficile, ce me semble, aux plus ignorants archéologues de l'en retirer. Ils me chicaneraient peut-être sur sa piscine; nous en dirons donc quelque chose, en procédant toujours du connu à l'inconnu et non de l'inconnu au dictionnaire; du connu que je vois et que je touche à l'inconnu que j'entrevois, et non de l'inconnu que l'on ne comprend pas au dictionnaire qui n'en parle pas.

La piscine baptismale, toujours confondue avec les cuves et même avec les baptistères, était une pièce à peu près inédite pour l'archéologie avant la publication de mon article sur l'église de Saint-Irénée, que j'ai eu l'honneur de vous offrir, ce qui l'a fait nier par de prétendus archéologues, même quand ils en ont une devant les yeux. Étant plus importante encore que les cuves et les baptistères

pour l'intelligence de l'administration du baptême dans les temps anciens, je crois utile de la faire connaître ici, en peu de mots, de son origine à son dernier jour.

Dès les premiers siècles, les chrétiens s'assemblèrent à Rome dans des maisons particulières. Saint Pierre et saint Justin furent reçus chez le sénateur Pudens ; au IIe siècle, son petit-fils Pudens transforma sa maison en église. Après sa mort, ses filles Praxède et Pudentienne, désirant avoir un baptistère dans leur maison, l'obtinrent du pape Pie, qui traça lui-même le plan de la *fontaine*. Leur frère Novatus étant mort, elles firent transformer en église la grande salle de ses thermes, et Praxède fit, en outre, dédier sous son propre patronage une autre église avec un baptistère dans la rue de Latran. Le plan le plus simple des maisons romaines comportait toujours un atrium, cour entourée d'un toit avec ciel ouvert au centre, et un triclinium ou salle à manger. Les maisons plus vastes et plus complètes comportaient, en outre, un péristyle, galerie en parallélogramme, entourée de colonnes supportant le toit avec ciel ouvert au centre, et une grande salle dite tablinium, qui séparait le péristyle de l'atrium. Le triclinium ou le tablinium servait tout naturellement de cénacle ou d'église, puisqu'on voulait pour cette destination les salles les plus grandes de la maison, ainsi que le témoigne le choix de la salle des thermes de Novatus. Quant au baptistère, comme il s'agissait ici d'immerger partiellement et de verser trois fois sur la tête le contenu d'un vase plein d'eau, il ne pouvait y avoir de lieu plus propice que l'atrium, dont le bassin central peu profond, destiné à recueillir les eaux pluviales pour les perdre par un orifice sous le sol et connu sous le nom d'impluvium, pouvait absorber de la même manière les eaux du baptême apportées là dans une

cuve. Dans les maisons à péristyle, le bassin qui en occupait le centre, ayant moins d'un mètre de profondeur, alimenté d'eau par une fontaine disposée sur ses bords, devenait le baptistère le plus naturel. Quand nous voyons le pape Pie tracer le plan de la fontaine d'un baptistère, on ne peut que supposer l'érection d'une fontaine sur le bord d'un impluvium dans une maison privée de péristyle.

Un impluvium vide ou un bassin de péristyle plein, telles ont été les premières piscines baptismales. La piscine vide de Latran, établie d'abord à ciel découvert et au milieu de laquelle une urne de basalte était constamment alimentée d'eau par un agneau d'or, rappelait ainsi l'impluvium ; dès que quatre à sept cerfs d'argent jetèrent de l'eau dans la piscine, il rappela le bassin alimenté des péristyles. Les piscines baptismales des cités épiscopales, la plupart *oppidum* ou *castrum* romains, alimentées par des aqueducs ou situées au pied d'une colline, rappelaient le bassin rempli des péristyles. Il devait en être ainsi non-seulement à Rome, à Ravenne, mais aussi à Aix en Provence, à Fréjus, etc. A Viviers, un cerf d'airain jetait l'eau dans la piscine du baptistère construit par saint Venance au VIe siècle ; à Grenoble, une salle carrée contenait la source destinée à alimenter la piscine du baptistère, tandis que les piscines placées, comme celle de Vénasque, sur le plateau d'un oppidum gaulois ou, comme celle de Lémenc, sur un aride rocher, rappelaient l'impluvium vide des atrium dont la profondeur dépassait à peine 30 centimètres et n'écoulait que l'eau apportée là dans une cuve.

Telle est l'origine des piscines baptismales. Au VIIIe siècle, Charlemagne ayant ordonné que l'on baptisât les enfants au-dessous d'un an (capitulaires de l'an 789), ce qui eut lieu par immersion totale dans une cuve de pierre ou de

bois, la piscine cessa d'être employée en même temps que le baptistère isolé de la première période cessa d'être construit. Ainsi finit la piscine dans nos provinces ecclésiastiques d'Arles, de Vienne et de Lyon.

Avant le triomphe du christianisme, les églises tolérées sous la condition que toutes les cérémonies seraient cachées dans leur enceinte avaient une piscine placée au bas de la nef, comme on le voit à l'église romaine de Saint-Irénée à Lyon, ou dans une abside formant le fond de la nef à l'opposé du sanctuaire, comme à l'église de Saint-Réparat en Afrique.

La piscine de l'antique église romaine de Saint-Irénée à Lyon, découverte depuis peu de temps, est de forme circulaire ; elle a un mètre environ de diamètre et sa maçonnerie cesse à 40 centimètres de profondeur, épaisseur du plancher comprise, soit 36 centimètres jusqu'à cette épaisseur, tout comme à Lémenc. La piscine du baptistère type de Latran (IVe siècle), d'environ 5 mètres de diamètre, est formée par un rebord polygonal comme à Lémenc, saillant comme à Lémenc, supportant les colonnes de la coupole comme à Lémenc, de la hauteur d'une marche à l'extérieur comme à Lémenc et d'une profondeur de moitié ou trois quarts au plus en sus toujours comme à Lémenc. La piscine du baptistère de Ravenne (Ve siècle) a les dimensions environ de celle de Latran ; elle est aussi octogone et la reproduit dans son ensemble comme à Lémenc. La piscine de Poitiers a 2 mètres de large environ comme à Lémenc et 36 centimètres de profondeur comme à Lémenc, puisque, d'après Siauve qui la découvrit en 1804, l'enduit de ciment cessait à 40 centimètres de profondeur. Quant aux trois marches sacramentelles nécessaires à tout baptistère, suivant mes doctes contradicteurs,

n'ayant pas à les rechercher, je leur laisse le soin de les découvrir.

Le dessous du plancher de la piscine de Saint-Irénée était composé de cailloux dont la grosseur diminuait avec la profondeur du sol jusqu'à 2 mètres, où un lit de sable formait une couche naturelle absorbante pour l'écoulement des eaux de la piscine, dans laquelle il suffisait pour cela d'un trou de la grosseur du petit doigt.

Le dessous du plancher de la piscine de Poitiers, aujourd'hui vide des blocs qui, de même que les cailloux de Saint-Irénée, y faisaient fonction de drain, est creusé en fond de chaudron à 60 centimètres environ de profondeur et terminé par l'orifice d'un canal d'absorption.

Le dessous du plancher de Lémenc est composé de fragments de rocs concassés, laissant du vide pour faire drain comme à Saint-Irénée et jadis à Poitiers, afin de faciliter l'écoulement et l'absorption des eaux *qui ne devaient jamais reparaître au dehors*. (Voy. S. EDMOND DE CANTORBÉRY, *Const.* an 850.)

Je n'insiste pas davantage, Messieurs, sur l'identité de composition de ces diverses piscines, dont l'étude comparative, donnée pour la première fois dans ma notice sur Saint-Irénée, fixe désormais la parfaite connaissance de cet objet du culte que la science archéologique, privée de matériaux, n'avait point encore étudié et que l'ignorance trouvait plus commode de rejeter.

J'ai prouvé que le baptistère de Lémenc appartient à cette famille de baptistères de la première période du IVe aux deux tiers du VIIIe siècle, de Constantin à Charlemagne ; et, tout en démontrant pour la première fois ce que c'était qu'une piscine, j'ai affirmé du même coup celle de Lémenc, un modèle des plus rares et le mieux conservé de France.

Je vais maintenant fixer le siècle de ce baptistère, par l'étude et la comparaison de quelques-uns de ses détails.

Dès le XIe siècle, les fûts des colonnes deviennent démesurés dans leurs proportions. Ils sont taillés verticalement comme un billot, tandis que les astragales supérieurs et inférieurs appartiennent à la base et au chapiteau. Avant le XIe siècle, les fûts des colonnes, loin d'avoir une longueur démesurée sur leur diamètre, conservent les proportions romaines ou sont même trapus. Ils sont souvent renflés au centre, et portent dans leur bloc l'astragale du sommet et le congé tout au moins de la base, ce qui est le cas des colonnes du baptistère de Lémenc. Nous voyons sur ses chapiteaux l'extrémité des feuillages s'arrondir en globule. J'ai relevé cette particularité sur les chapiteaux du porche de Penol (Isère), qui appartient au IXe siècle; sur des chapiteaux de la tour trésorerie de la cathédrale de Viviers, œuvre remarquable élevée par les soins de Charlemagne, de l'an 768 à l'an 775 environ, et sur l'imposte des premiers piliers de la cathédrale de Grenoble, érigée par les ordres du même souverain lors de son passage dans cette ville en 773. Des chapiteaux de Penol et de Lémenc montrent, au-dessus de deux rangs d'acanthes, une tête entre deux volutes dont les extrémités sortent de sa bouche. Ce travail place donc au VIIIe siècle les colonnes de Lémenc. Il y a aussi à Lémenc quelques chapiteaux dont le tailloir n'évase pas, on dirait une ou plusieurs tablettes superposées. Ce style apparaît sur des chapiteaux de la tour trésorerie de la cathédrale de Nîmes, érigée du IXe au commencement du Xe siècle; sur des chapiteaux du clocher de Germigny les Prés, du commencement du IXe siècle; sur ceux de l'église de Saint-Pierre de Rhèdes (Hérault), attribuée à l'époque de

Charlemagne et reconnue antérieure au XIe siècle par les timides archéologues de cette région. Il se reproduit aussi sur des chapiteaux de l'abside de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, construite vers 770, sur des chapiteaux de la tour trésorerie de Viviers, œuvre de la même époque ; enfin sur les chapiteaux de la partie haute du faux baptistère de Poitiers, partie restaurée sous Pepin, de 742 à 750 environ. Cette sorte de travail place donc aussi au VIIIe siècle les tailloirs de Lémenc.

Après avoir trouvé son siècle, il ne me reste plus, pour trouver son âge à quelques années près, qu'à chercher et reconnaître la raison de sa création.

En qualité de baptistère isolé de la première période, il ne peut pas appartenir au règne de Charlemagne, qui, par des changements profonds opérés dans l'administration du baptême, fit produire ceux de la seconde. Il est donc antérieur au règne de ce souverain. Nous avons vu plus haut que, pendant la première période du IVe au VIIIe siècle, il n'y avait qu'un seul baptistère par diocèse ; que cette règle ne souffrait que de rares exceptions fondées sur des barrières naturelles, telles que chaîne de montagnes, cours d'un fleuve, bras de mer ou enclave, qui séparaient du corps du diocèse l'une de ses parties.

Ainsi j'ai reconnu sur la rive droite du Rhône, dans le Vivarais, un baptistère circulaire à huit absides, du VIe au VIIe siècle, ayant appartenu au diocèse de Valence. Le baptistère octogone de Saint-Honorat de Lérins fut permis, ainsi que nous l'avons vu plus haut, au Ve siècle, par les évêques de Fréjus aux abbés de ce monastère. Dans le diocèse de Grenoble même, j'ai reconnu les restes d'un baptistère à quatre absides du VIe au VIIe siècle. Il est situé dans les montagnes de Lans sur Sassenage, où l'on

ne pouvait aborder alors qu'en franchissant aux trois quarts de sa hauteur la montagne de Saint-Nizier. Un baptistère avait été établi au cœur de ces montagnes, afin d'obvier à l'inconvénient pour ses populations, de se rendre à Grenoble et d'y conduire leurs enfants au baptême, aux cérémonies de Pentecôte et à celles de Noël et de Pâques surtout, puisqu'encore à ces dernières époques de l'année, ces cantons et le chemin qui y conduit étaient souvent couverts par la neige. Il y avait là une barrière naturelle. Mais on ne pouvait pas en dire autant de la situation de Lémenc et de ses environs. De plein pied pour ainsi dire avec Grenoble, ces parages étaient abordables en toute saison. Si pourtant, eu égard à l'éloignement, un baptistère avait été fondé dans ces parages, il l'aurait été dans d'autres conditions : il aurait été érigé, selon l'usage, isolé de toute église, indépendant de tout monastère. Une situation critique faite au diocèse de Grenoble explique seule le choix d'une position forte, d'un établissement religieux déjà organisé pour devenir le nouveau siége de son autorité restreinte et déplacée.

Une cause en dehors de celles précitées, toute spéciale par conséquent, avait motivé l'établissement de son baptistère. Si, pour découvrir cette cause, nous n'avions que les ressources de l'histoire écrite, il faudrait y renoncer. Les traditions abondent, il est vrai, mais on trouve les textes écrits trop rares et trop insuffisants à contrôler leur valeur. Il est une étude nouvelle encore, celle des étymologies, destinée à donner, dans un débat contradictoire avec les traditions et les textes, d'heureux résultats. Déjà mise en œuvre par l'un de nos plus savants confrères de l'Académie delphinale, M. Fauché-Prunelle, pour l'histoire de l'invasion des Sarrasins en Dauphiné, elle a

répondu à ses peines et à ses recherches en éclairant cette obscure question plus qu'à moitié. Que l'archéologie encore inconnue de cette époque fasse entendre un jour le langage des monuments à ce triple concert d'un mutuel contrôle, et la lumière tant désirée se fera complète.

Voici ce que j'ai appris concernant le baptistère de Lémenc, de l'étude complexe de l'histoire, des traditions, des étymologies et des monuments matériels. De 732 à 739, les armées sarrasines, refoulées plusieurs fois dans la vallée du Rhône de Vienne à Avignon, par Charles Martel et Childebrand, se jetèrent éparses dans les pays de montagne pour échapper à la fougue éclatante des puissantes armées franques et, au besoin, pour résister, dans ces terrains accidentés, aux attaques dont elles seraient l'objet. L'un des principaux groupes pénétra dans les Alpes par la gorge de Voreppe et se jeta tout d'une haleine dans les montagnes et les plateaux élevés du pays de la Mure ou des Maures, proche du lac Maure. Là, oubliée des Francs et bientôt familiarisée par sa civilisation et par ses diverses industries, avec la rare population indigène qui redoutait moins cette race qu'elle ne craignait celle des Francs, fortifiée dans son établissement qu'elle étendit autour d'elle, cette tribu descendit un jour sur Grenoble et s'en empara. Elle s'empara, du même coup, de la ville de *Morginum* (Moirans), défendue par les murailles romaines de sa station et par un large fossé toujours rempli d'une eau intarissable. Elle posta une vedette sur la montagne de Wise sur Voiron, qui fut appelée la Serre des Maures *(Sermorenc)*, afin d'avoir l'œil sur le chemin des Francs et pour protéger ses communications avec la tribu de l'Albarine.

Une fois maîtresse de la vallée du Graisivaudan, ainsi

défendue du côté de l'ouest, le côté de ses plus rudes ennemis, cette tribu s'empara aussi du rocher de Montmélian qu'elle fortifia. L'évêque de Grenoble s'était enfui avec son clergé du côté de Vienne, par la triple raison que de ce côté se trouvait son métropolitain, que de ce côté seul il pouvait attendre quelque secours et que ces pays de plaines, plus peuplés que les montagnes, étaient d'ailleurs antipathiques aux Sarrasins autant que les pays de montagnes leur étaient favorables. Cette première invasion du VIII[e] siècle n'atteignit pas le diocèse de Maurienne, ni même la partie du diocèse de Grenoble qui lui était contiguë, de Montmélian à la Rochette, de Montmélian à Aix.

Afin de ne pas laisser en souffrance cette partie de leur diocèse, dont l'invasion sarrasine les avait séparés, les évêques de Grenoble, de concert avec leur métropolitain de Vienne, instituèrent à cet effet un doyen, muni de tous les pouvoirs et priviléges épiscopaux, qu'ils placèrent dans le monastère de Lémenc, situé au centre de cette partie épargnée. Un baptistère y fut construit et l'église de Lémenc devint une cathédrale provisoire, dotée d'un chapitre régulier. Le doyen était, dans les chapitres, la première dignité après l'évêque, car le prévôt lui était inférieur; il en était comme l'*alter ego*. L'évêque absent ou mort, le doyen administrait en son lieu et place; il en possédait les prérogatives, sauf à ne devoir les exercer qu'à son défaut. Dès avant ce même siècle, les diocèses étaient divisés en archiprêtrés ou en archidiaconés. La charge des archiprêtres consistait principalement en une surveillance des églises et de la conduite du clergé, avec droit de censure et même de jugement. Mais, avant Charlemagne et la multiplication des baptistères, l'administra-

tion des principaux sacrements appartenait absolument à l'évêque. Or, nous voyons quatre divisions au diocèse de Grenoble : l'archiprêtré de la ville et *sub urbe*, dit de Graisivaudan, celui d'au delà du Drac, celui dit plus tard de Viennois, et au nord le *décanat* de Savoie. Pourquoi cette exception, pourquoi cet insigne privilége? C'est en vain qu'on lui chercherait une autre cause que celle que nous venons d'énoncer. Le décanat de Savoie fut créé afin de suppléer à l'absence de l'évêque, chassé de Grenoble par la première invasion sarrasine. Or, cette invasion dans les Alpes ayant eu lieu de 732 à 739 et plus probablement de 737 à 739, et l'occupation de Grenoble l'ayant suivie de près, la construction du baptistère de Lémenc peut être fixée entre l'an 740 et l'an 745. Le doyen de Savoie exerça les fonctions épiscopales pendant l'espace de vingt-deux à vingt-cinq ans, les évêques de Grenoble étant rentrés dans leur diocèse en 767, lorsque Pepin, de séjour à Vienne, envoya un corps d'armée sous la conduite d'un de ses officiers, du nom de Roland, chasser les Sarrasins de la vallée de Graisivaudan et des hautes vallées de la Mure, d'où ces hordes se réfugièrent dans le cirque de montagnes de l'Oisans, pour s'y livrer paisiblement à l'exploitation des mines, à l'entretien par irrigation des pâturages et à celui de leurs nombreux troupeaux. Pendant cette lutte que les monuments permettent de suivre pas à pas, la troupe de Montmélian, attaquée la dernière et coupée dans ses communications avec l'Oisans par l'occupation de la vallée d'Allevard, s'enfuit dans le cirque de montagnes des Bauges pour s'y livrer aux mêmes travaux. Dès ce jour, les principaux priviléges, l'ordination, la consécration du chrême, firent retour à l'évêque, et le titre de doyen

fut conservé au premier dignitaire du chapitre régulier, transféré plus tard dans la ville de Saint-André.

Cette création provisoire de Lémenc, qu'on peut appeler un petit évêché, dut exercer une influence sur l'importance de cette localité. Des familles pieuses, timorées, durent quitter en foule le Graisivaudan, occupé par les mécréants, et se réfugier autour de ce nouveau centre religieux.

L'origine de Chambéry n'a pas eu, je le crois, d'autre cause. Cette nouvelle population s'établit sur la colline du château. Un mur d'enceinte la protégea contre toute surprise. Le développement que prit cette localité le fit préférer pour chef-lieu de justice, sous le nom de Chambre du Roi, au premier village de ce nom.

Et pour finir je résume ainsi : La rotonde de Lémenc est un baptistère; ce baptistère est de la première période; les détails de ses chapiteaux portent les caractères du VIII[e] siècle; il appartient donc aux deux premiers tiers de ce siècle, puisque la forme de la première période cesse dans le courant de son dernier tiers; il fut bâti sous Pepin, et l'invasion sarrasine de Graisivaudan fut la cause de son érection et de la fondation en même temps de la ville de Chambéry.

RÉPLIQUE

PAR

M. LE MARQUIS D'ONCIEU

Les débats auxquels a donné lieu, au sein du Congrès scientifique et au milieu de nous, la question de savoir quelle était la destination probable du petit monument souterrain de Lémenc, ont été suivis avec un vif intérêt dans notre ville, et les fouilles que l'Académie a fait pratiquer à plusieurs reprises sont encore venues ranimer la curiosité déjà vivement excitée. Mais, en général, les diverses opinions qui se sont produites en face de la difficulté et les divers systèmes que la discussion a fait naître ou seulement revivre ont été affirmés et posés bien plus que démontrés, et on s'est borné le plus souvent à articuler la solution proposée en la faisant suivre de quelques preuves et de quelques considérations générales très sommairement indiquées.

Seule, la théorie du baptistère s'est, dès le début, nettement dessinée. Exactement définie et habilement développée, elle s'appuie sur des preuves nombreuses, et

les objections qu'elle a soulevées, les contradictions auxquelles elle a donné lieu dans cette enceinte, nous ont valu, de la part de son auteur, une nouvelle affirmation de principes, et vous l'avez entendu préciser plus sûrement encore ses idées et ses dates et appuyer son système d'un grand nombre d'exemples et de rapprochements nouveaux.

Tels sont, en effet, les heureux résultats de la libre discussion. De part et d'autre on s'efforce de mieux dessiner ses plans et ses idées ; par une exposition plus approfondie des principes, on cherche à jeter la lumière sur les points encore obscurs de la question ; de nouveaux arguments, d'autres démonstrations, se font jour, et le public, spectateur désintéressé de la lutte, peut enfin asseoir son opinion et se prononcer en sûreté de cause. J'ai donc pensé faire chose utile à tous en donnant quelque développement aux arguments principaux qui se sont produits à l'encontre du système du baptistère et par conséquent en faveur de la crypte avec martyrium.

La théorie du baptistère forme un ensemble très complet, et son auteur a posé sa thèse avec une grande netteté. Puisant mes citations dans son dernier mémoire et me servant le plus souvent de ses propres expressions, je grouperai en un tout les traits les plus saillants et caractéristiques de son système, et reprenant ensuite une à une ses assertions, j'examinerai jusqu'à quel point elles paraissent fondées. D'après lui, la rotonde de Lémenc est un baptistère. Ce baptistère est de la première période. Il était anciennement isolé et placé à quelque distance de l'église. Son autel se trouvait dans le pan de l'est et sa porte en face dans le pan de l'ouest. Au centre de la coupole était un anneau portant une colombe qui renfermait le saint chrême. Au-dessous était le bassin avec une

marche faisant saillie de 25 centimètres au-dessus du sol. Cette piscine, imitée de l'impluvium des maisons romaines, était vide, et au moment du baptême on apportait l'eau dans une cuve, car il s'agissait d'immerger partiellement et de verser trois fois sur la tête le contenu d'un vase plein d'eau.

Sous Pepin le Bref et à l'époque de l'invasion sarrasine, Lémenc devint une cathédrale provisoire et fut le siége du décanat de Savoie, transféré plus tard à Saint-André.

C'est alors que fut construit le baptistère et c'est de cette époque que date la fondation de Chambéry, *Camera Regis*.

Voilà l'esquisse à grands traits, aussi brève et aussi complète que possible, de tout le système. Je vais maintenant étudier séparément les diverses propositions dont il se compose.

Reprenons-les; et d'abord on nous dit: La rotonde de Lémenc est un baptistère de la première période et comme tel il était isolé.

« Toute église ancienne, munie d'un baptistère de la première période, était située le plus souvent à quelques pas au sud du baptistère. Dans ces conditions, l'église de Lémenc aurait été là où est l'ossuaire; mais il faut bien convenir qu'elle n'y est plus.

« Ceux (les baptistères) de la première période, *isolés,* datent de l'empereur Constantin... Ils cessent d'être construits dans nos provinces à la fin du VIIIe siècle.

« J'ai prouvé que le baptistère de Lémenc appartient à cette famille de baptistères de la *première période,* du IVe aux deux tiers du VIIIe siècle. »

Ainsi donc, on pose bien nettement en fait que nous avons affaire à un baptistère de la première période et

qu'il était isolé. Or, demandons-nous maintenant ce que c'était qu'un baptistère de la première période. Je réponds :

A cette époque, les baptistères étaient des édifices isolés, bâtis à peu de distance des églises épiscopales. Chaque diocèse n'en avait qu'un seul, parce que l'évêque pouvait seul administrer le baptême avec solennité. Deux jours dans l'année, les veilles de Pâques et de Pentecôte, auxquels on avait ajouté dans les Gaules les fêtes de Noël, de Pâques et de l'Épiphanie, ainsi, cinq jours au plus dans l'année étaient seuls désignés pour la collation de ce sacrement et un seul édifice devait suffire à tous les fidèles d'un diocèse[1]. Tout le monde est d'accord sur ces faits.

[1] Le baptême ne s'administrait qu'à certains jours de l'année, et cet usage se maintint fort longtemps au moyen-âge. C'était ordinairement le samedi-saint et le samedi de Pâques. Durand, évêque de Mende, qui vivait au XIII[e] siècle, nous en indique le motif dans un livre intitulé *Rationale divinorum officiorum* : « Le baptême s'administre le samedi-saint, dit-il, parce que ce jour-là les hommes sont descendus avec le Christ dans le tombeau pour en sortir avec lui ; *la triple immersion* du néophyte est en raison du temps pendant lequel Jésus-Christ est resté dans le sépulcre... »

On baptisait encore, dans les Gaules, les jours de Noël et de l'Épiphanie et le jour de Saint-Jean-Baptiste.

La coutume de ne baptiser qu'à certains jours resta en vigueur jusqu'à la fin du XI[e] siècle, et à cette époque, si nous en croyons Theophilactus, dans son commentaire sur saint Luc (chap. X), on commença à y déroger. Plusieurs évêques protestèrent contre cette dérogation dans le XIII[e] *siècle*, et en *1237* le concile de Londres renouvela, dans un de ses canons, la défense de baptiser en d'autres jours que les samedis de Pâques et de Pentecôte... Nous venons de voir que Durand, évêque de Mende, le prescrit encore dans son *Rationale* qu'il composa dans la seconde moitié du XIII[e] siècle. Durand mourut en 1296.

On peut donc hardiment admettre que cet usage continua d'être observé dans beaucoup de pays longtemps après le XIII[e] siècle. (DE CAUMONT, *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, p. 11 et suivantes.)

Mais quelle en est, ce semble, la conséquence nécessaire? C'est que les baptistères devaient être vastes et spacieux; et cette conclusion forcée est celle de tous les auteurs anciens et modernes qui ont écrit sur ce sujet. Tous affirment que ces édifices avaient une grande importance, que la piscine était ample et profonde, qu'on y descendait par des degrés, que des conduits y amenaient l'eau en abondance.

Duranti, dans son livre *De Ritibus Ecclesiæ catholicæ*[1], nous fait connaître l'opinion de Walfredus Strabo, auteur contemporain de Charlemagne, et il dit : « Initio, ait « Walfredus Strabo, simpliciter in fluviis vel fontibus « baptizabantur credentes... Crescente vero rerum pro- « gressu, ac tempore, religionis honore, institutionum « ecclesiasticarum usque ad plenitudinem decus crevit. « Crevit et hujus mystici lavacri gradatim in majus cele- « bratio. Itaque *baptisteria amplissima* instituta fuere, in « quibus, statis solemnibus ceremoniis, presbiteri sacra- « mentum fidei exhiberent. Antiquitus unum tantum per « singulas urbes, *fontem* sive locum quem baptisterium « appellabant, prope majorem civitatis basilicam, majores « nostri condiderunt, quod ad hæc usque tempora, Pisis, « Florentiæ, Bononiæ, Parmæ et aliis plerisque Italiæ « urbibus intueri licet, *in quo uno tingebantur juvenes, « senes, divites et pauperes*. Quamobrem, Gregorius « Nazianzenus, oratione 4ª, monebat divites patritios et « dominos ne alienum a sua dignitate ducerent *una « cum* pauperibus ignobilibus et servis baptizari. Secerne- « bantur tamen feminæ a viris. » Ainsi donc, aux rares jours désignés pour le baptême, il y avait foule; riches et

[1] Lib. I, cap. XIX.

pauvres, nobles et plébéiens, jeunes hommes et vieillards, s'y rendaient de toutes parts, et il avait bien fallu élever, comme le dit Duranti, *amplissima baptisteria*.

Écoutons l'abbé Fleury[1], qui parle, nous dit-il, d'après Grégoire de Tours et Anastase : « Le baptistère était, d'ordinaire, bâti en rond, ayant un enfoncement où l'on descendait *par quelques marches* pour entrer dans l'eau ; *car c'était proprement un bain*. Depuis, on se contenta d'une grande cuve de marbre ou de porphyre, comme une baignoire. »

Nous allons apprendre ce que pensaient, à ce sujet, saint Isidore de Séville, Alcuin, abbé de Saint-Martin de Tours sous Charlemagne, et Honorius d'Autun, qui tous ont écrit sur les offices et cérémonies sacrés : « Baptisteria « quæ vocantur a veteribus concha, fons, balneum, pis- « cina... Eorum formam describit S. Cyrillus Hyerosoli- « mitanus : Primum, ait, ingressi estis ad porticum domus « baptisterii... Ea mysteria a vobis in interiori domo pera- « gebantur. Ex quo intelligimus suas aptas officinas, « porticus et interiores aditus habuisse baptisteria... Erant « baptisteria hæc ad modum balnei et piscinæ in qua multi « erant gradus. Unde S. Isidorus Hispalensis, *De officiis* « *eccles.*, l. II, chap. XXIV, sic ait : « Fons autem origo « omnium gloriarum est, cujus septem gradus sunt, tres « in descensu propter tria quibus renuntiamus, tres in « ascensu propter tria quæ confitemur. Septimus vero, is « est, qui et quartus, similis filio hominis, extinguens for- « nacem ignis... Eamdem baptisterii formam laudant apud « Latinos, apud Alcuinum, auctor libri *De ecclesiasticis* « *officiis*, et in gemma animæ Honorius Augustodunensis.

[1] *Traité des mœurs des chrétiens*, titre XXXVI.

« *Profunda* erant hæc baptisteria et *ampla* pluribus simul « continendis capacia. Cantum autem canonibus erat ne « quis alibi quam in publicis baptisteriis (nisi urgeret « necessitas) baptizaretur. » (Extrait du *Cursus theologiæ completus, de Baptismo,* art. III, *de materia proxima baptismi,* p. 336 et suivantes, tom. XXI; Paris, 1840.)

Empruntons à ce livre un trait pris dans la vie de saint Damase et qui mérite d'être connu : « Sabbato pascalis « festivitatis *cum turbæ se comprimerent* ad baptismum, « puerulus de manu sacerdotis delapsus est atque in fonte « demersus. Et post spatium fere unius horæ, dum spe- « rarent omnes jam mortuum, quidam mansionarius ipsius « ecclesiæ in fiduciam S. Damasi, *projiciens se in fontem,* « sanum et illæsum secum reduxit. Ex qua narratione « intelliges, quod supra observavimus, *fontes baptismales* « *profundos fuisse.* »

« Après les persécutions, dit l'abbé Martigny dans son livre si justement apprécié, *des Antiquités chrétiennes,* après les persécutions et dès le temps de Constantin, on commença à bâtir des baptistères *sub dio, édifices spacieux* et ne différant des églises proprement dites que par leur destination. C'étaient des édifices isolés, rien n'est plus clairement démontré... Les baptistères étaient autrefois fort spacieux, soit à cause de la multitude qui s'y rendait pour recevoir le baptême, soit parce que ce sacrement s'administrait ordinairement par immersion... Ils étaient même assez vastes pour que des conciles aient pu s'y tenir. Ce fait est constaté par Ducange et Suicer... Ils étaient ordinairement divisés en deux parties, afin que les deux sexes s'y trouvassent séparés... Au centre de l'édifice se trouvait une cuve en pierre, ronde ou en forme de croix. La cuve ou piscine était à fleur du pavé. On y *descendait du*

côté droit par trois degrés. Il y avait trois autres marches à gauche pour sortir et une septième au milieu, où sans doute se tenait le pontife qui administrait le baptême... En certains lieux, outre la principale piscine, il y en avait d'autres plus petites dans le pourtour du même édifice. » Un peu plus haut et à propos des cérémonies du baptême, le même écrivain dit : « Ces rites préliminaires accomplis, l'évêque, assisté des diacres et se tenant sur le degré inférieur des fonts, plongeait trois fois le catéchumène dans l'eau et à chaque immersion invoquait une des trois personnes de la Sainte-Trinité. » (D'après Mabillon, *Ordines romani*, Tertullien, *adversus Praxeam.*)

Eu égard aux convenances de la discipline ancienne, les baptistères des premiers siècles avaient une telle abondance d'eau qu'ils ressemblaient à des lacs ou à des rivières, si bien qu'on les appelait *natatorium* ou *piscina.* (SOCRATE, *Hist. eccl.*, VII, 17.) Aussi les évêques avaient-ils soin de choisir, pour bâtir leurs baptistères, des lieux où se trouvaient des sources et des cours d'eau. Le pape Damase, pour établir celui du Vatican, fit descendre du Janicule de grands cours d'eau et voulut perpétuer la mémoire de ce fait par une inscription... Un fait analogue est attribué à saint Lin, *second évêque de Besançon,* par Dunod. *(Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon... — Dictionnaire des antiquités chrétiennes,* aux mots *Baptême* et *Baptistère.)*

Ducange, dans son fameux glossaire, nous dépeint de même les baptistères isolés comme d'amples et vastes édifices, décorés souvent avec une grande magnificence. Je ne veux citer que le passage qu'il a extrait de la vie de saint Avit, évêque de Vienne : « Hujus labore et industria, « baptisterii *ecclesia* musivo (mosaïque) et marmore mira- « biliter ornata et pavimento venusti operis constructa,

« ipsumque baptisterium *cum acquæductu* et ornatu suo « ad honorem patriarcharum, sanctique Joannis Baptistæ, « quanta celeritate a fundamentis reedificata sit. » (Du-cange, *Supplément,* au mot *Baptisterium.*)

Je pourrais pousser beaucoup plus loin ces citations; je pourrais apporter ici le témoignage de tous les auteurs modernes qui ont traité de liturgie et d'archéologie sacrée: Bergier, dans son *Dictionnaire de théologie;* l'abbé Pascal, dans son *Dictionnaire de la liturgie catholique*, etc.; M. de Caumont, dans son *Cours d'antiquités;* M. Quatremère de Quincy, dans son *Dictionnaire d'architecture;* M. Bâtissier, dans son *Histoire de l'art monumental,* etc.; tous sont unanimes à affirmer ce que l'abbé Bergier dit si expressément, savoir : « Que les baptistères, pour la plupart, étaient d'une grandeur considérable, eu égard à la discipline des premiers siècles, le baptême ne se donnant alors que par immersion et, hors les cas de nécessité, seulement aux deux fêtes les plus solennelles de l'année, Pâques et Pentecôte. Le concours prodigieux, ajoute-t-il, de ceux qui se présentaient au baptême, la bienséance qui exigeait que les hommes fussent séparés des femmes, demandaient un emplacement d'autant plus vaste qu'il fallait encore y ménager des autels où les néophytes reçussent la confirmation et l'eucharistie, immédiatement après le baptême... »

Il résulte, ce semble, assez clairement de ce qui a été dit, que les baptistères de la première période devaient être forcément et qu'ils étaient en effet des constructions spacieuses, vastes, élevées; que le bassin ou la piscine avait une grande importance; qu'on y descendait par des marches; que souvent l'eau y arrivait par des conduits et s'en écoulait de même; que toujours elle était abondante

et profonde, parce que la pratique du baptême par immersion voulait qu'il en fût ainsi. Ces conditions se trouvent-elles dans le prétendu baptistère de Lémenc? Qu'y voyons-nous? Un édifice mesurant trois mètres dans sa plus grande hauteur et sept dans sa plus grande longueur, des colonnettes hautes de deux mètres... C'est donc là la salle baptismale qui devait recevoir tout à la fois et l'évêque et son clergé et la foule des nouveaux fidèles, qui de toutes parts accourait pour recevoir le sacrement, les parents qui portaient dans leurs bras les petits enfants, qui conduisaient les adultes ou leur faisaient cortége, les parrains et marraines dont la présence n'était pas moins indispensable. C'est entre ces colonnes que trouvaient place ces nombreux autels que nous voyons, dans les baptistères, servir aux cérémonies complémentaires du baptême et à l'administration des autres sacrements. C'est entre ces colonnes encore, sous ce semblant de portique, où deux personnes peuvent à peine marcher de front, qu'on avait dû ménager ces divisions que la bienséance et la présence simultanée des deux sexes exigeaient impérieusement.

En vérité, est-ce dans de pareilles conditions d'espace que pouvaient s'accomplir de telles cérémonies? Quelles sont donc ces proportions architecturales et où en trouvons-nous de semblables? Ce sont celles des cryptes; là seulement elles ont une raison d'être et là seulement nous les rencontrons[1].

[1] La nécessité de grouper les petites piles des cryptes en faisceaux ou en quinconce, la nécessité de former ainsi un grand nombre de petites voûtes, est une conséquence forcée du peu d'élévation que l'on pouvait donner aux constructions souterraines. Des voûtes à large portée supposent un emplacement élevé et des supports d'une certaine hauteur. Dans ces conditions seulement, elles peuvent se développer.

Eh quoi! il s'agissait d'élever un édifice destiné au service de tout un diocèse, un édifice isolé, indépendant, et on n'aurait construit qu'une sorte de réduit bien plus petit que la moindre de nos chapelles baptismales de paroisse et sur un plan et dans des conditions d'espace qui ne peuvent convenir qu'à un souterrain! Quelles circonstances, quelles causes impérieuses avaient donc imposé l'emploi de si mesquines dimensions! L'Église catholique était-elle donc alors persécutée et forcée de célébrer en secret les saints mystères? Était-elle dans la détresse? Les dons des fidèles et la protection des princes lui faisaient-ils défaut? Non, certes, l'histoire ne nous apprend rien de pareil des règnes de Pepin et de Charlemagne, et d'ailleurs les sculptures assez richement ornementées des colonnettes et de la clef pendante dénotent un certain luxe relatif ou tout au moins l'aisance, loin d'indiquer la misère et le dénûment. Enfin, peut-on concevoir que cette pauvre petite salle de sept mètres de long sur trois de large ait jamais pu constituer, à elle seule, un édifice isolé, et l'imagination peut-elle se représenter ce monument de neuf pieds de haut, portant bravement son comble et se dressant fièrement à quelques pas de son église cathédrale? La moindre hutte de branchages perdue au milieu des forêts, la moindre cabane de pâtre ne tient-elle pas autant de place que ce prétendu baptistère diocésain?

Pour achever de montrer combien la crypte de Lémenc est loin de présenter les conditions d'espace indispensables

Aussi M. Viollet-Leduc dit-il très bien : « Les cryptes romanes n'ont guère qu'une hauteur de trois à quatre mètres du sol à la voûte; il fallait alors que les voûtes fussent portées sur un quinconce de colonnes, si la crypte occupait en superficie un espace assez étendu. » (*Dictionnaire d'architecture, verbo* Crypte, p. 448.).

à un baptistère épiscopal, isolé et construit pour le service de tout un diocèse, il faudrait maintenant entrer dans la voie des rapprochements et des comparaisons; il faudrait décrire les grands et célèbres baptistères encore existants ou depuis longtemps classés et reconnus comme tels, celui de Sainte-Sophie à Constantinople, qui était si spacieux qu'il servit d'asile à l'empereur Basilisque et de salle d'assemblée à un concile fort nombreux; il faudrait tracer le dessin des somptueux monuments baptismaux de Florence, de Vérone, de Ravenne, de Parme, de Pise ou de Bologne. Mais les bornes de ce mémoire ne me le permettent pas, et d'ailleurs chacun sait les vastes proportions et la magnificence de ses pompeux édifices. Cependant le baptistère de Saint-Jean de Latran ayant été cité comme type, je ne puis m'empêcher de m'y arrêter quelque peu. Je vais dire ce qu'il était et ce qu'il est encore : « Le plus ancien de tous les baptistères et peut-être le premier monument de la religion chrétienne, » dit M. Quatremère de Quincy dans son *Dictionnaire d'architecture,* au mot *Baptistère,* « est le baptistère de Saint-Jean de Latran, dit de Constantin, quoiqu'il soit faux que cet empereur y ait reçu le baptême. On sait qu'il fut baptisé à Nicomédie peu de temps avant sa mort. Cependant Anastase, dans la vie de saint Silvin, dit qu'il fut fait par Constantin. On reconnaît, dans la description qu'il (Anastase) en donne, sa forme actuelle et les colonnes de porphyre qu'on y admire encore aujourd'hui. Ces colonnes, au nombre de huit, sont les plus belles, de cette matière, qu'il y ait à Rome, mais elles sont inégales de diamètre. Les unes ont six pieds, les autres sept de *circonférence.* Le plan de l'édifice est octogone. On descend par quatre marches dans l'enceinte où sont les fonts baptismaux qu'on

voit aujourd'hui et qui sont formés par une belle urne ovale de basalte noir, tirant sur le vert. Elle a cinq pieds de long et deux pieds et demi de large dans le haut. L'enceinte est pavée de marbres en compartiments. Elle est environnée d'une balustrade et couverte d'une coupole supportée par trois ordres, l'un au-dessus de l'autre. Huit grands morceaux d'architrave, posés sur des colonnes de porphyre... » Je m'arrête, en voilà assez sans doute pour donner une idée de l'ampleur et de la magnificence de l'édifice. Mais on va me dire : Vous comparez Lémenc à Rome et de ce que la petite rotonde de Lémenc ne ressemble pas au magnifique monument de Latran, vous concluez qu'elle n'est pas un baptistère. Pourquoi ne comparez-vous pas aussi la modeste église de Lémenc à Saint-Pierre de Rome, et de ce qu'elle lui ressemble si peu, concluez donc aussi qu'elle n'est pas une église. A cela je répondrai d'abord que ce n'est pas moi qui ai choisi ce terme de comparaison; en second lieu, que l'église de Lémenc, dans ses proportions, répond parfaitement aux exigences de sa destination, et si la rotonde souterraine pouvait aussi bien suffire aux nécessités du service qu'elle eût été appelée à rendre en tant que baptistère, l'argument pourrait avoir quelque valeur. Mais il n'en est point ainsi, et, à Lémenc, comme à Rome, comme à Florence, comme à Poitiers, un baptistère de la première période ne pouvait être qu'un édifice ample et spacieux avec un vaste et profond bassin, parce que, encore une fois, l'évêque seul y administrait le baptême, qu'il le conférait par immersion, pendant quelques jours solennels seulement; et que, pendant ces rares instants, le concours des fidèles était des plus considérables.

Mais on a cité aussi le baptistère d'Aix. Voici, d'après

dom Martenne[1], ce qu'il était : « C'est une voûte *très élevée*, qui finit en forme de dôme percé à jour, en haut duquel est suspendue une colombe. Tout l'édifice est soutenu de huit colonnes *hautes*, très délicates, qui forment un bel octogone, au milieu duquel sont les fonts baptismaux et *entre chaque colonne sont* des autels. »

Comparons maintenant et demandons-nous si, en présence de tels écarts de proportions, avec de telles différences de dimension, la conformité exacte des plans et des formes, en la supposant même parfaite, ce qui n'est pas, si cette complète similitude constituerait une preuve irréfutable. La tour colossale de Coucy se dessine-t-elle sur le sol par d'autres lignes que le rustique colombier d'une gentilhommière ou d'une ferme, et n'était-il pas d'usage autrefois de donner à certains monuments de cimetières, aux grands reliquaires, aux somptueuses châsses des cathédrales, la forme des plus vastes églises? D'ailleurs, nos adversaires mêmes nous le disent : La forme des baptistères isolés de la première période est celle d'une infinité de monuments de l'époque romaine d'usages fort divers. L'argument tiré de la similitude des plans et des formes ne me semble donc pas avoir une grande valeur. Mais j'ai dit que cette similitude était loin d'être parfaite. En effet, le baptistère de Fréjus a été pris aussi comme terme de comparaison. Or, les quelques mots que nous en dit dom Martenne dans son *Voyage littéraire,* nous révèlent de suite deux différences très importantes : d'abord, ce baptistère est assez vaste pour que des autels aient pu trouver place entre ses colonnes ; ensuite, il est octogone.

[1] *Voyage littéraire*, p. 275.

Celui de Lémenc est hexagone ; et remarquons ici que nul des baptistères reconnus jusqu'à ce jour ne présente cette forme hexagonale, même parmi ceux qui nous ont été indiqués comme types. N'examinons pas si l'attribution de chacun de ces monuments est parfaitement sûre et incontestable, et prenons seulement le tracé de leur plan tel qu'on nous le donne. « De ces douze baptistères, nous dit-on, tant entiers que ruinés, sept sont octogones à l'intérieur, dont quatre le sont aussi à l'extérieur, un est circulaire et quatre sont en croix, dont trois en croix grecque, c'est-à-dire, à côtés égaux et un seul allongé sur un de ses côtés. »

Ainsi, nous arrivons à une conformité de plan et de contours, qui se réduit à la similitude d'un hexagone avec une croix, un cercle, un octogone. Mais, même pour retrouver dans le petit édifice souterrain de Lémenc cette ressemblance, tant éloignée soit-elle, avec les modèles proposés, que de remaniements, que de reconstructions, que de démolitions ! Qu'on veuille bien jeter les yeux sur *le plan du baptistère de Lémenc et de sa transformation en partie d'une crypte,* on sera frappé de l'immense différence qui sépare les constructions actuelles de celles qu'il faut recomposer par la pensée pour faire revivre un baptistère isolé, même hexagonal, et si l'imagination peut, à la rigueur, admettre *les parties supprimées* qu'indique le plan, il sera bien difficile d'accepter de même celles qui auraient été ajoutées.

Je ne pousserai pas plus loin cette étude comparative et je ne rapprocherai point notre crypte de Lémenc du célèbre baptistère de Poitiers pour faire voir combien peu ces deux monuments sont semblables entre eux. Mais on a nié que l'église de Saint-Jean soit un baptistère, je me

bornerai à citer les faits rapportés par dom Martenne. Ces faits sont d'une époque où personne, certes, ne songeait à faire de l'archéologie quand même : pendant des siècles, il n'y avait eu dans tout Poitiers qu'une seule église où l'on administrait le baptême et cette église était celle de Saint-Jean. Écoutons l'illustre voyageur : « Cette église était autrefois le baptistère de toute la ville de Poitiers, dans lequel on descendait par des degrés dans les fonts baptismaux ; il n'y a pas encore quatre-vingts ans, qu'on ne baptisait point dans les paroisses. Il parait par l'ancien cérémonial, dont l'écriture est d'environ cinq cents ans, que le samedy saint l'évêque y baptisait deux garçons et une fille. »

Passons à la seconde proposition qui se trouve formulée dans la théorie du baptistère isolé de la première période : « Son autel se trouvait dans le pan de l'est et sa porte en face dans celui de l'ouest. » Ici encore se présentent ce défaut d'espace, ce manque de l'emplacement le plus nécessaire, ces proportions réduites et exiguës, vices radicaux de construction déjà plus d'une fois signalés, qui se rencontrent à chaque pas dans cette étude et qui me paraissent constituer la plus sérieuse difficulté, la plus grave objection contre le système du baptistère. Au reste, cette insuffisance d'espace si frappante, cette impossibilité si évidente de placer un autel dans le pan d'est de la rotonde de Lémenc, n'est pas niée, elle a été reconnue et avouée. Il fallait pourtant un autel à ce baptistère. Mais il n'y avait pas de place à l'intérieur. On est donc réduit à le placer à l'extérieur. En effet : « Il existe, nous dit-on, dans un baptistère octogone... une particularité reproduite dans celui de Lémenc. C'est celui de Saint-Sauveur dans l'île de Saint-Honorat de Lérins...

L'abside de l'est, celle de l'autel, étant plus grande que les autres, l'épaisseur du mur ne pouvait suffire à sa profondeur. Aussi ce pan, à l'extérieur, est-il doublé par un mur épais formant une saillie d'un mètre environ, contenant dans son épaisseur l'excès de profondeur de cette grande abside... Il est facile de comprendre, par ses traits frappants de ressemblance, qu'il en était de même à Lémenc, et peut-être que la longue dalle trouvée au point où cessait la grande abside, n'est-elle que la fondation de ce mur faisant saillie à l'est. » Ainsi donc, l'insuffisance de l'espace voulu pour placer un autel est avouée et confessée. Mais on nous dit que cette abside était fermée par un mur faisant saillie à l'extérieur. Il semble, alors, qu'on aurait dû trouver les fondations de ce mur. Or, les fouilles pratiquées à cet endroit ne les ont point fait découvrir, tandis qu'on a trouvé, à quelques pieds plus loin, de distance en distance, les traces de plusieurs murs transversaux. Quelle fatalité a donc fait disparaître, tout juste et par exception, tous vestiges de cette clôture absidale? Car, pour moi, j'ai de la peine à regarder comme la base d'un mur destiné à fermer une abside, ce sarcophage romain couché sur le flanc et reposant sur le sol nu.

On a voulu voir aussi un point de ressemblance entre le petit édifice souterrain de Lémenc et le baptistère de Saint-Honorat dans l'île de Lérins, dans ce fait que le pan de l'est, qui aurait dû renfermer l'autel, y aurait une plus grande largeur que les autres.

Je propose une interprétation plus simple : Au lieu de chercher à expliquer la plus grande dimension de l'arcade de l'est par la présence d'un autel qui matériellement ne peut y trouver place, qu'on se borne à dire que chacune de ses arcades était large tout juste comme la nef à laquelle

elle conduisait, celle du milieu donnant accès à la grande nef, les deux autres aux nefs collatérales.

Quant à la porte s'ouvrant dans le pan d'ouest, ou elle avait les dimensions indiquées par la petite ouverture qui s'y trouve encore, ce qui est difficilement admissible, ou elle s'ouvrait dans le fond de l'abside circulaire et pouvait offrir ainsi une plus grande largeur. Mais alors il faut supposer que, plus tard, porte, arcade et abside, tout a été comblé, et il faut avoir recours une fois de plus à ses innombrables remaniements, reconstructions, démolitions, à l'aide desquelles pourtant la théorie du baptistère se soutient à si grand'peine. D'ailleurs, à quelle époque aurait-on comblé le vide que donnait cette abside? A l'époque où on eut l'idée de transformer le baptistère en une crypte. Mais dans une crypte, un pareil enfoncement, bien loin d'être un hors-d'œuvre, un non-sens, était au contraire admirablement situé pour remplir l'office de la grotte qui, dans le martyrium, renfermait les restes précieux du saint; il était si bien, si exactement à sa place, que s'il n'eût pas existé, il eut fallu le créer; et la preuve, c'est qu'il y est encore, et nous le retrouvons sous la forme d'une sorte de niche, bien insuffisante pour servir d'entrée unique à un baptistère diocésain, mais parfaitement orientée et disposée pour recevoir les reliques du patron de l'église.

« Au centre de la coupole, était un anneau portant une colombe qui renfermait le saint chrême. » Oui, sans doute, on suspendait au-dessus du baptistère une et quelquefois plusieurs colombes d'or ou d'argent. Mais ce qui a été contesté et ce que l'on conteste encore, c'est qu'elles fussent destinées à contenir le saint chrême.

Il n'en était pas ainsi, et leur présence au-dessus de l'eau baptismale n'avait qu'un sens symbolique: elles étaient

là comme un emblème, comme la consécration d'un souvenir. « On voyait (dans les baptistères), dit Fleury, *Mœurs des chrétiens*, XXXVI, une colombe d'or ou d'argent suspendue sur le bain sacré, *pour mieux représenter toute l'histoire du baptême de Jésus-Christ* et la vertu du Saint-Esprit qui descend sur l'eau baptismale. Quelques-uns disaient le Jourdain pour dire les fonts. »

DURANTI, *de Ritib. Eccl.*, lib. I, cap. XIX : « Moris « etiam erat aureas et argenteas colombas, *in figura* « *Sancti Spiritus*, supra divinos fontes suspensas collo- « care. » Les autres auteurs liturgiques que j'ai consultés parlent de même de cette signification symbolique, mais ils gardent également le silence sur ce prétendu usage de renfermer le saint chrême dans ces colombes.

Je ne citerai que dom Hugues Ménart, dans ses commentaires sur le livre *de Sacramentis* de Grégoire, pape, p. 143, et Drouwen, dans son traité *de Re sacramentaria*, t. Ier, p. 336. Ce dernier ajoute que, suivant l'opinion de quelques-uns, on suspendait aussi dans les baptistères des colombes contenant la sainte eucharistie qui, dans les premiers siècles de l'Église, se donnait de suite après le baptême.

Dom Martenne (*de ant. Eccl. ritibus*, l. I) et Mabillon (*Comment. in Ord. rom.*, *in Itin. ital.*) nous font comprendre que, dans ce cas, la pyxide eucharistique était suspendue par une chaîne au-dessus de l'autel du baptistère ou à proximité de l'autel, de la même manière qu'il était d'usage alors de la placer dans les églises.

Quant aux colombes d'or ou d'argent qui étaient placées au-dessus de la piscine sacrée, leur présence pendant toute la durée des cérémonies du baptême devait figurer le divin Esprit descendant sur les nouveaux chrétiens,

comme il était venu autrefois se poser au-dessus de la tête de Notre-Seigneur dans le Jourdain.

Qu'on se reporte maintenant une fois encore par la pensée sous cette coupole baptismale de Lémenc, haute de trois mètres; qu'on se figure cet espace, si réduit déjà, diminué encore par la présence d'une colombe suspendue par sa chaîne, et qu'on se demande si ce nouvel obstacle dans un centre d'action si limité n'excluait pas complétement la liberté de mouvement nécessaire à l'accomplissement des cérémonies du baptême ?

« Au-dessus était le bassin avec une marche faisant saillie de 25 centimètres au-dessus du sol. Et si plusieurs baptistères ne montrent plus aujourd'hui la paroi de leur piscine au-dessus du sol, supportant la colonnade, c'est que, rendue inutile par l'usage de la cuve, on l'a comblée, comme à Lémenc, jusqu'à la base de ces colonnes, pour faciliter la circulation. »

Mais qu'on veuille bien jeter les yeux sur le plan des souterrains de Lémenc, tel qu'il a été dressé lors de la session du Congrès scientifique, et l'on verra qu'il y a une erreur de fait dans cette assertion que les parois de la piscine faisaient saillie au-dessus du sol. En effet, en comparant le niveau de la base des colonnettes du pourtour de l'édicule avec celui des colonnettes de la piscine, on voit que la base des unes et des autres est exactement sur le même plan. Si donc les bandes de pierre grossièrement ébauchées qu'on nomme les parois de la piscine étaient de toute leur hauteur au-dessus du sol, il faut admettre que les bases des colonnes du pourtour se trouvaient élevées de cette même hauteur au-dessus du niveau du sol, il faut admettre enfin que la base d'une colonne n'est plus faite

pour reposer sur le sol et qu'elle doit montrer au-dessous d'elle à découvert les fondations et la maçonnerie.

On a dit encore : « Cette piscine, imitée de l'impluvium des maisons romaines, était vide, et au moment du baptême on apportait l'eau dans une cuve; car il s'agissait d'immerger partiellement et de verser trois fois sur la tête le contenu d'un vase plein d'eau. Un impluvium vide ou un bassin de péristyle plein, telles ont été les premières piscines baptismales. »

Ainsi, dès les premiers âges du christianisme, le baptême par infusion aurait été d'un usage général. De telles assertions sont tellement contraires à la doctrine universellement adoptée, qu'il est presque oiseux de les combattre. Qu'on se rappelle ce qui a été dit, au commencement de cette étude, de la forme des baptistères, de la profondeur de la piscine, des travaux faits pour y amener de l'eau en abondance souvent jusqu'à un bras de rivière, des sept degrés symboliques par lesquels on approchait de l'eau sacrée; qu'on se rappelle ce que dit le célèbre Fleury lorsqu'il nous apprend qu'*alors le baptême était proprement un bain;* qu'on veuille bien remarquer ces mots qui se rencontrent à chaque instant dans les auteurs liturgiques en parlant des cérémonies du baptême : « Ascendit bap-« tizatus de fonte, elevatus de fonte..., descendit in « fontem..., et ascendit dealbatus grex de fonte... »

On ne saurait douter que pendant des siècles le baptême par immersion n'ait été le seul pratiqué; il était seul en usage à l'époque des baptistères isolés. Beaucoup plus tard encore et jusqu'à la fin du XIIe siècle, le rit de la triple immersion était observé dans l'universalité des Églises, principalement dans l'Église romaine, et consacré par un usage constant non moins que par la tradition apostolique.

Cette doctrine est celle de tous les théologiens. Je la trouve très nettement exposée dans le traité du baptême du célèbre Tournely. Je vais résumer en quelques mots l'opinion du savant abbé. On sait que, reçu docteur à la Sorbonne, il y occupa pendant plus de vingt années la chaire de théologie. Mort à Paris en 1729, les nombreux ouvrages qu'il a laissés sont devenus des livres classiques.

Le rit de la triple immersion dans le baptême solennel, établi dès les temps apostoliques, fut constamment maintenu en usage par les Églises tant grecque que latine jusqu'au XIIIe siècle. A cette époque seulement et dans l'Église latine seulement, on commença à s'écarter d'une coutume consacrée par tant d'années d'existence[1].

Je ne dirai rien de l'Église grecque. Quant à l'Église latine, pour prouver l'exactitude de la proposition que je viens d'avancer, je citerai Tertullien, *adversus Praxeam*, cap. XXVI, et *de Corona militis*, cap. III; — saint Cyprien, *Epist. 76;* — saint Ambroise, lib. II, *de Sacramentis*, cap. VI; saint Jérôme, *Dial. adversus luciferianos;* — saint Grégoire le Grand, lib. I, *Epist. 41;* — l'*Ordo romanus*, cap. *de Sabbato sancto*[2].

Je citerai encore Fulbert, évêque de Chartres, qui vivait

[1] Ritus immersionis trinæ in solemni baptismi administratione ab apostolis usurpatus, ab Ecclesia, tum græca tum latina, constanter retentus fuit usque ad decimum tertium Ecclesiæ seculum, quo primum a Latinis immutari cœpit. (P. 20, art. 3, *de Materia remota baptismi;* tom. VII, *Prælectiones theologicæ de sacramentis*, Honoratus TOURNELY, sacræ facultatis Parisiensis doctor; Venetiis, 1746; in-4°.)

[2] *Ordo romanus*, cap. *de Sabbato sancto*, sic præscribit: « Acceptis infantibus a parentibus vel patrinis eorum, baptizant eos *sub trina mersione*, tantum sanctam Trinitatem semel invocantes ita dicendo: Ego baptizo te in nomine Patris, et *mergit semel;* et Filii, et *mergit iterum;* et Spiritus sancti, et *mergit tertio.* (*Loco citato*, p. 21 et 22.)

au xe siècle, *Epist. 1, ad Adeodatum;* — le B. Pierre Damien, qui mourut en l'année 1073, dans sa Lettre 35 adressée à ses moines, liv. VI; — saint Bernard, au xiie siècle, *Serm. in cœna Domini.*

Écoutons saint Thomas d'Aquin, qui mourut, comme chacun sait, le 7 mars 1274: « Quamvis tutius sit baptizare « per modum immersionis (quia hoc habet communior « usus), potest tamen fieri baptismus per modum asper- « sionis vel etiam per modum effusionis... et hoc præci- « pue propter necessitatem, vel quia est magna multitudo « baptizandorum... Quandoque potest imminere necessitas « propter paucitatem aquæ, vel propter debilitatem bapti- « zandi... » (Tertia parte, quæst. 66, art. 7.) Et dans la question suivante, après avoir dit que, pendant un certain temps, on ne pratiquait plus qu'une seule immersion, et cela à cause de l'erreur de certains hérétiques qui donnaient à cette cérémonie une fausse signification, il ajoute: « Sed cessante tali causa communiter observatur in « baptismo trina immersio. Et ideo graviter peccaret aliter « baptizans, quasi ritum Ecclesiæ non observans; nihilo- « minus tamen esset baptismus. »

Saint Bonaventure, qui mourut la même année que saint Thomas, dit non moins expressément (in lib. IV, dist. 3, quæst. 2): « Conclusio: Trina vel una immersio in aqua « non est de integritate baptismi, eo quod debet servari « mos Ecclesiæ, licet Ecclesia romana omnium aliarum « magistra trina utatur immersione. (Quæstione prima et « quæstione secunda.) Conclusio: Baptismus potest minis- « trari aspergendo et immergendo, licet *securius et usitatius « sit immergendo eum ministrare... Mos tamen communis « Ecclesiæ est baptizare immergendo,* secundum quod « tangit magister in littera, et sancti dicunt, et modus est

« iste : Sacerdos enim debet puerum tenere per latera et « versa facie ad aquam debet mergere, ita quod habeat « caput primo versus orientem, secundo versus aquilonem, « tertio versus meridiem. Hæc tamen ad solemnitatem « spectant. Potest igitur utroque modo baptizari, tamen « *convenientius et aptius et securius est baptizare immer-* « *gendo,* et si *satis est de aqua totum corpus debet* immergi. « Si parum sufficit, si sit tantum de aqua, quod immergi « possit pars principalis, ut caput et pectus, vel caput « tantum, vel facies tantum, quia sunt ibi omnes sensus et « ibi maxime viget operatio animæ, etc. »

Saint Fulbert, évêque de Chartres *(Epistola prima ad Adeodatum),* s'exprime non moins clairement :

« Tale tibi invenit tumuli genus, quo sciret peccata « sepelire et peccatorem nesciret obruere, *ut descendente* « *homine in fontem,* tanquam in sepulcrum delictorum, « reus exiret ad portum et sola paterentur delicta naufra- « gium... Sicut ergo Dominus noster Jesus Christus tribus « diebus, et tribus noctibus corporaliter sub terræ sepulcro « conditus fuisse describitur, et homo ita sub cognato « terræ elemento, *trina vice demersus* operitur ac sic vitalis « imitatione mysterii dum *demergitur* sepelitur, dum *edu-* « *citur* suscitatur. »

Au risque d'encourir encore une fois le reproche « d'aller puiser dans des manuels élémentaires qui n'apprennent rien sur l'époque dont il s'agit, ou de procéder de l'inconnu au dictionnaire, de l'inconnu que l'on ne comprend pas au dictionnaire qui n'en parle pas, » je citerai une fois de plus un auteur dont, je l'avoue, je regardais l'opinion comme faisant autorité en matière d'archéologie et je ferai un nouvel emprunt à son *Cours d'Antiquités monumentales,* auquel je crois encore qu'il faut recourir lorsque l'on veut

trouver une question traitée avec une grande sûreté de doctrine et une profonde érudition.

On distingue deux sortes de baptême : le baptême par immersion et le baptême par infusion. Suivant le premier mode, on plongeait le corps tout entier dans la piscine; suivant le second, on se contentait de verser de l'eau sur la tête du néophyte.

Le baptême par immersion resta longtemps en usage et s'est conservé dans quelques églises jusqu'à notre époque. Ainsi, d'après l'ouvrage de dom Martenne sur les anciens rites de l'Église[1], certains rituels, notamment celui de Milan, prescrivaient encore, au siècle dernier, de plonger la tête des enfants dans l'eau, à trois reprises différentes; le baptême par immersion était prescrit encore dans un rituel publié à Caen en 1614[2].

Durant les premiers siècles de l'Église, on ne baptisait par infusion que les malades en danger de mourir. Ainsi le pape Corneille, qui vivait au milieu du IIIe siècle, dit, dans une lettre à Fabius, évêque suppléant d'Antioche, au sujet de Novatus, qui, malade au lit, avait été baptisé par infusion : « Alors qu'on le croyait près de mourir, on lui administra, dans le lit même où il gisait, le baptême par infusion, si tant est qu'on puisse regarder cela comme un baptême[3]. »

Un certain Magnus avait conçu le même doute, comme il résulte de la lettre de saint Cyprien qu'il avait consulté à ce sujet :

[1] *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, 4 vol. in-4°; voy. tom. Ier, liv. Ier.

[2] Ce rituel portait le titre suivant : *Sacra institutio baptizandi aliaque sacramenta quæ simplex sacerdos conferre potest, ministrandi juxta ritum romanæ Ecclesiæ, ex decreto sacrosancti Tridentini Concilii restituta.*

[3] EUSÈBE, *Histoire ecclésiastique*, liv. VI, chap. XLIII.

« Vous m'avez demandé, mon cher fils, répond saint Cyprien[1], ce que je pense de ceux qui, malades et languissants, obtiennent le don de la grâce; s'ils doivent être regardés comme chrétiens, bien qu'au lieu de les plonger dans l'eau, on n'ait fait que la répandre sur eux. Voici ma réponse : Il importe peu lequel des deux modes soit employé pour les malades quand ils obtiennent le don de la grâce. Certes, malgré la préférence que les anciens donnaient à l'immersion, je ne doute pas que parmi ceux qui ont été baptisés par infusion, il n'y en ait beaucoup de régénérés; il suffit d'invoquer pour preuve l'exemple de saint Romain, qui avait été baptisé de cette manière par saint Laurent.

Pendant que le pape Étienne II était en France, en 754, on lui demanda s'il était permis, en cas de nécessité, de baptiser l'enfant en répandant de l'eau sur lui avec la main ou avec un vase; il répondit que si ce baptême avait été administré au nom de la sainte Trinité, il serait valable.

Cette réponse prouve qu'alors le baptême par infusion était exceptionnel et n'avait lieu que dans les cas de nécessité; le mode ordinaire était l'immersion et ce ne fut que longtemps après, peut-être vers le XIe siècle, que le baptême par infusion devint fréquent. Enfin, dans un concile qui eut lieu à Ravenne en 1311, on laissa le choix de baptiser par immersion ou par infusion.

Mais ici une difficulté se présente, celle de savoir d'une manière précise ce que l'on entendait par infusion; en effet, l'examen des vitraux et des sculptures du XIIIe siècle

[1] Voy. lettre 76. Saint Cyprien vivait au IIIe siècle. Il fut contemporain du pape Corneille, auquel il survécut; son martyre eut lieu en 258.

me paraît prouver qu'alors le mode d'administrer le baptême était mixte en quelque sorte; je m'empresse d'expliquer ma pensée.

L'enfant était placé nu et debout dans la cuve baptismale, dont l'eau pouvait, dans les fonts ordinaires, monter jusqu'au ventre, et l'évêque puisait de l'eau dans la cuve pour la répandre sur la tête de l'enfant : ainsi, il y avait immersion pour les parties basses du corps, infusion pour les parties hautes. Le grand nombre de vitraux du XIIIe siècle, sur lesquels la cérémonie du baptême est représentée de la sorte, ne permet pas de douter que ce mode n'ait été très ordinaire, au moins à partir du règne de saint Louis. Le baptême de saint Taurin est ainsi représenté sur la belle châsse du XIIIe siècle, qui renferme les reliques du saint dans la ville d'Évreux...

Au XIVe siècle, le baptême était administré comme au XIIIe, si j'en juge par les vitraux et bas-reliefs représentant cette cérémonie. Il est d'ailleurs probable que l'usage de plonger la partie basse du corps dans la cuve baptismale ne fut abandonné que fort tard, vers le commencement du XVIe siècle et même postérieurement à cette époque dans certains pays...

Si nous admettons, comme il est, je crois, impossible d'en douter, vu le grand nombre de peintures qui l'attestent, que le mode décrit tout à l'heure et que j'appelle mixte, était le plus ordinaire, à partir du XIIIe siècle, il faut aussi reconnaître que le baptême par immersion, tel qu'il était pratiqué dans les temps les plus anciens, s'est perpétué longtemps après, puisque le rituel déjà cité, imprimé au commencement du XVIIe siècle, prescrit de plonger trois fois la tête de l'enfant dans l'eau. Le

pape Paul V dit aussi que, de son temps[1], ce mode de baptiser s'était conservé dans certaines contrées, et que, dans ces lieux, le prêtre prenait avec précaution la tête de l'enfant pour la plonger dans l'eau. (De Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales*, sixième partie, p. 3, 4 et suivantes.)

Je ne me permettrais pas d'ajouter quoi que ce soit à une exposition aussi nette et aussi complète de la matière. Je la résume en quelques mots : Au XIIIe siècle seulement, le mode d'administration du baptême commença d'être mixte. — Depuis le règne de saint Louis, on ajouta assez généralement à l'ancien usage de l'immersion, qui continua d'être observé d'une manière partielle, la pratique de l'infusion. — Mais il est incontestable qu'aux temps bien plus reculés des baptistères isolés, le baptême par l'immersion était le seul en vigueur en France. Le fait cité plus haut, relatif à une réponse du pape Étienne II, en est une preuve incontestable.

Nous arrivons à la plus grosse difficulté que rencontre la théorie du baptistère diocésain et épiscopal de Lémenc. En effet, Chambéry n'était pas le siége d'un évêque, il n'était pas le chef-lieu d'un diocèse. L'objection est grave, si grave, qu'elle constitue une impossibilité radicale. On répond que le doyen de Savoie avait reçu de l'évêque les pouvoirs les plus étendus, y compris celui d'administrer le baptême. Ce fait n'est pas impossible : la moindre preuve pourtant ne gâterait rien. Mais le doyen de Savoie résidait à Saint-André. Comment donc le baptistère était-il à Lémenc?

Solvuntur objecta : Sous le règne de Pepin le Bref,

[1] Paul V fut élu le 16 mai 1605 et mourut en 1621.

l'invasion sarrasine ayant rendu toute communication impossible entre Grenoble, séjour de l'évêque, et une certaine partie du diocèse, Lémenc, situé au centre de ce district de pays privé de la direction spirituelle de son premier pasteur, devint une église cathédrale provisoire et le siége du décanat de Savoie. Ce ne fut que longtemps après que Saint-André, succédant à Lémenc, devint le séjour du doyen. Pendant cette trop brève période de prospérité et de grandeur pour Lémenc, le baptistère fut élevé, et Chambéry, devenu le siége d'une cour de justice, dut à cette circonstance sa fondation et son nom, *Camera Regis*.

Il faut en convenir, il y a là réponse à toutes les difficultés; mais, il faut en convenir aussi, de tous les hommes, les plus ignorants sur l'histoire d'un pays, ce sont ses propres enfants. Pour moi, je l'avoue, je ne connaissais absolument rien de tous ces grands événements dont ma patrie fut le théâtre pendant ces âges reculés, et je ne sache pas que nos auteurs nationaux nous en aient tracé le récit. M. Ménabréa, qui place la fondation de Chambéry à une tout autre époque et qui l'attribue à une tout autre cause, dit, en parlant de l'interprétation étymologique du nom de cette ville : « En ce qui regarde l'étymologie du mot Chambéry, nos historiens et nos philologues n'y *ont guère apporté plus de sobriété que dans le reste.* On ne s'est point borné au *Campus Berii* de la tradition, au *Caturigum* de la chronique, on a fait successivement dériver ce mot de *Camera,* de *Camerinum,* de *Cambium,* selon qu'on admettait que Chambéry avait été le siége d'une cour de justice, ou bien le lieu où se tenaient les foires et les marchés de la contrée... »

Je termine par un aperçu très sommaire des arguments

à l'aide desquels j'ai combattu la théorie du baptistère. Voici la substance de mon petit travail, condensée en quelques propositions très courtes, presque en syllogismes.

La rotonde de Lémenc, si elle a été un baptistère, n'a pu être qu'un baptistère isolé. Je prends la question telle qu'elle a été posée et le fait tel qu'il a été affirmé. Cela étant, je dis : A l'époque des baptistères isolés, l'évêque seul conférait le baptême ; il n'y avait donc qu'un baptistère par diocèse. Le petit édifice de Lémenc, avec ses dimensions exiguës, peut-il avoir été un baptistère diocésain ?

A l'époque des baptistères isolés, l'évêque, seul ministre du baptême, ne le conférait qu'à des jours très rares, cinq au plus dans le courant de l'année. Lorsque ces quelques fêtes appelaient sous les voûtes du baptistère tous les catéchumènes d'un diocèse, la foule des fidèles devait être considérable, le concours nombreux. Dira-t-on que la modeste rotonde de Lémenc pouvait suffire à contenir la pieuse troupe accourue de tous les points du vaste diocèse de Grenoble pour des cérémonies qui ne se renouvelaient qu'à de si grands intervalles ?

A l'époque des baptistères isolés, le rit de la triple immersion était partout observé comme la règle générale à laquelle on ne dérogeait que dans certains cas exceptionnels. Dans le petit édifice de Lémenc, on ne trouve rien de ce qu'exige l'administration du sacrement du baptême, pratiquée conformément à cet antique usage, alors seul en vigueur. Donc...

A l'époque des baptistères isolés, l'évêque était seul le ministre du sacrement de baptême. Il n'y avait de baptistère qu'au siége épiscopal. Or, Lémenc ou Chambéry n'était pas le chef-lieu d'un diocèse. Donc...

En vain dirait-on : Il est, en effet, assez difficile d'admettre que le baptistère diocésain se trouvât à Lémenc, au lieu d'être placé dans la ville épiscopale, et d'ailleurs les dimensions de l'édifice sont telles qu'il n'aurait vraiment pu contenir la foule des catéchumènes d'un vaste diocèse, forcés, à cause de la rareté des jours consacrés à l'administration du baptême, de s'y trouver réunis en très grand nombre. Il est bien vrai qu'on n'eût pas pu attendre de pareils services d'une construction de si peu d'importance; mais, tel qu'il est et dans ses modestes proportions, le petit monument de Lémenc n'eût-il pas été propre à remplir l'office de baptistère aux époques moins reculées, où l'évêque n'étant plus le ministre nécessaire du baptême, un grand nombre d'églises furent autorisées à recevoir des fonts baptismaux. Je réponds : D'abord, ce n'est point ainsi que la question a été posée par l'auteur de la théorie du baptistère; c'est qu'en effet elle ne peut pas être posée de cette manière. Je dis en second lieu : Ou la rotonde de Lémenc est un baptistère de l'époque où l'on élevait des baptistères isolés, ou elle ne peut pas avoir été un baptistère; car si elle n'est pas un baptistère isolé, elle est nécessairement un baptistère relié et adhérent à l'église avec laquelle il faisait corps et dont il était partie; et, dans ce cas, où lui chercher une place et où le poser dans cette église dans laquelle il se confondait? Dira-t-on que cette petite rotonde était le baptistère placé sous le narthex de l'église, ou bien dira-t-on que l'on avait relégué les fonts baptismaux dans la crypte, ou bien encore verra-t-on dans notre petite rotonde une de ces chapelles baptismales placées dans le collatéral près de l'entrée, à droite ou à gauche de la nef? Poser ces questions, c'est les résoudre.

Dans une première étude j'avais cherché à établir que le souterrain de Lémenc constituait une crypte complète ; que la rotonde en était le martyrium, que les trois nefs qui suivent formaient l'arrière-salle où se célébrait l'office divin et où se trouvait l'autel. Je n'ajouterai rien à ce que j'ai déjà dit à ce sujet, si n'est que les fouilles récemment pratiquées ont mis à découvert les fondations d'un autel à l'endroit précis que j'avais indiqué comme devant être sa place.

On a objecté que si vraiment c'était là une crypte avec martyrium, la chapelle souterraine aurait dû contenir des reliques de saint Pierre, patron de l'église ; qu'en outre, l'autel de cette chapelle aurait dû être sous le vocable de ce saint. Or, on ne sache pas que l'église de Lémenc ait possédé des reliques de saint Pierre, et, en second lieu, il est certain, les procès-verbaux des visites épiscopales en font foi, que la chapelle *subtus terram* était dédiée à la sainte Vierge. Je réponds : Les religieux et l'architecte de Lémenc, en adoptant pour l'église qu'ils bâtissaient le plan que nous y trouvons encore, n'ont fait que se conformer aux dispositions architecturales et aux coutumes le plus généralement observées à l'époque romane, disposition et forme d'ailleurs parfaitement justifiées, pour ne pas dire imposées, par la pente du terrain, et qui dans beaucoup de constructions religieuses du temps n'ont été préférées que par suite de la rapide inclinaison du sol. Il est certain que, dans toutes les églises que l'on bâtissait alors suivant le plan de la crypte martyrium, on n'avait pas toujours, au moment de la construction, des reliques insignes à y déposer. L'usage consacré et la configuration du terrain donnaient la configuration du nouvel édifice. Sans doute l'église de Lémenc n'avait pas de son saint patron des restes d'une

importance comparable à celle des reliques de saint Jean-Baptiste, conservées à Saint-Jean de Maurienne jusqu'à nos jours ; dans ce cas, le souvenir en serait demeuré au milieu de nous, mais elle en était assez riche pour lui dédier son église et pour les déposer dans un reliquaire dans le souterrain au-dessous de son autel principal.

Quant à l'objection tirée du vocable de la chapelle *subtus terram*, je réponds que la présence des reliques dans la crypte au-dessous du grand autel de l'église supérieure entraînait la dédicace de cet autel, mais non pas nécessairement celle de l'autel de la crypte, et qu'en effet un grand nombre de cryptes sont sous un autre vocable que l'autel principal supérieur. En outre, les titres qui nous parlent de la chapelle *subtus terram* sont relativement modernes; l'autel a pu être, dans le principe, dédié à saint Pierre ; plus tard, quelque bienfaiteur de la chapelle, en l'enrichissant de ses dons, a pu lui donner avec une fondation nouvelle un nouveau nom, un nouveau patronage, celui de la Vierge Marie...

MÉMOIRE

LU PAR M. L. PILLET

I.

Depuis quelques années, on a beaucoup écrit, beaucoup discuté sur notre crypte de Lémenc.

Il est un point sur lequel tout le monde est d'accord : c'est que ce petit monument est le plus ancien, l'un des plus curieux que possède la ville de Chambéry.

Mais quelle en était la destination? Était-ce un baptistère, ainsi que le soutiennent M. le vicomte de Saint-Andéol et plusieurs archéologues distingués? Était-ce un *ciborium*, un *martyrium*, ou bien autre chose encore? Là gît toute la discussion.

On se rappelle que la question a été posée déjà au Congrès scientifique de Chambéry en 1863 et qu'elle n'y a pas été résolue. M. de Caumont, avec sa sagacité habituelle, se contenta d'émettre le vœu *de voir figurer le plan de cette crypte, et surtout les dessins des colonnes avec leurs chapiteaux, dans le Compte-rendu des travaux du Congrès.* (Procès-verbaux, p. 100.)

Le comité de publication s'empressa de déférer à ce vœu : il chargea un architecte de notre ville de relever ces plans et dessins. Par malheur, la mission, acceptée avec joie, rencontra des obstacles et des retards. Le volume entier était imprimé, que les épures promises n'étaient pas encore livrées : enfin, à force de solliciter, on reçut un plan, avec une coupe, sans détails de colonne ni de chapiteaux.

Le temps pressait ; on dut se hâter de porter cette feuille au lithographe : celui-ci a relevé en perfection la planche qui figure à la fin du volume des Comptes-rendus du Congrès de Chambéry.

J'étais membre du comité de publication et l'un des secrétaires du Congrès ; si une faute a été commise, j'en suis donc coupable *pour une grande part*. Eh! bien, j'aime mieux devancer la critique et avouer moi-même mes torts.

La précipitation avec laquelle nous avons remis les plans était telle, que nous n'avons pas même songé à en contrôler l'exactitude.

Ce n'est que bien plus tard que le soupçon m'est venu à l'esprit. Je suis allé dans la crypte, le plan à la main. Quelle n'a pas été ma surprise en reconnaissant qu'il y manque une des fenêtres, celle qui donne au bas de l'escalier ! En face de cette fenêtre supprimée, on a pareillement éliminé une petite abside fort distincte, dans laquelle débouche l'autre escalier. Les deux murs percés d'arcades, qui séparent les nefs, sont, sur le plan, parfaitement égaux, parfaitement symétriques ; cependant le mur de gauche est en réalité de 0^{m} 15 plus épais que l'autre ; les ouvertures n'y sont pas percées à la même distance qu'au mur vis-à-vis, et surtout il s'amincit et se termine tout autrement près de la rotonde d'entrée.

Après avoir dit humblement mon *mea culpa,* je demande donc que l'Académie confie à un dessinateur moins artiste peut-être, mais plus esclave de la réalité, la tâche indiquée par M. de Caumont [1].

[1] Ensuite de ce rapport, l'Académie a fait relever par les jeunes élèves du cours supérieur des Écoles chrétiennes les plans et dessins qui sont à la fin de ce volume, et qui sont d'une rigoureuse exactitude.

II.

Puisque j'ai touché à Lémenc, je vais faire comme les autres et présenter aussi mes observations, ou plutôt mes conjectures.

Il est difficile d'admettre qu'un baptistère ait été jamais installé dans une crypte, sous le chœur d'une église. Il faudrait pour cela un renversement des usages. Le catéchumène aurait dû traverser l'église presque entière, avant d'être muni du sacrement de baptême. A quoi bon descendre dans une crypte? A quoi bon cette anomalie, qui ne se retrouve en aucune église du monde?

M. de Saint-Andéol l'a compris; aussi écarte-t-il, sans hésiter, cette hypothèse. A ses yeux, ce qui est crypte aujourd'hui aurait été dans le principe un baptistère à fleur du sol, un édifice hexagonal, isolé, enfoui dans la suite des siècles sous les décombres.

Ce système se concilie avec les prescriptions liturgiques; mais il se trouve malheureusement en contradiction avec une série de faits palpables que je vais énumérer succinctement :

1° *Niveau du sol.* — Rien n'accuse, autour de la crypte de Lémenc, depuis le VIIIe siècle, un exhaussement du sol suffisant pour enfouir à ce point un édifice construit alors hors de terre. En effet, tout autour, dans le jardin du couvent de la Visitation, on a découvert des tombes romaines, bien plus anciennes certainement. Elles sont encore aujourd'hui à leur profondeur normale, 1^m à 1^m 50. Ne devraient-elles pas être à 6 ou 8 mètres, si le sol eût été exhaussé sensiblement dans les derniers siècles?

2° *Forme de la chapelle.* — M. de Saint-Andéol admet

que le baptistère primitif de Lémenc n'avait pas de nefs, mais se composait d'une espèce de rotonde à six absides, avec la piscine au centre. Il suppose que des remaniements considérables y avaient été faits au moment où on convertit le baptistère en crypte, en y ajoutant les trois nefs.

Quel aurait été cet hexagone, où quatre pans mesurent 1m 90 de côté, un autre 2m 40, et l'autre enfin 6 mètres? Étrange symétrie!

S'il y avait jamais eu des absides là où s'ouvrent les trois nefs, on en retrouverait les fondations dans le sol, comme on retrouve celles de tous les autres anciens murs et même celles de l'autel au fond de la crypte.

Or, j'ai suivi de très près les fouilles faites, en février 1864, à l'entrée de ces trois nefs, sous la direction de l'Académie. Je suis bien aise de constater ici ce que j'ai observé.

A l'entrée des nefs latérales, le sol est vierge, intact au-dessous du briquetage actuel; il n'y a jamais eu là ni mur, ni abside d'aucune sorte.

A l'entrée de la nef centrale, la démonstration est plus péremptoire encore. La nef est, dans toute sa largeur, traversée par un grand monolithe de 2m de longueur sur 0.60 de côté, formant escalier pour descendre de la rotonde à la nef. Ce monolithe, en marbre de Vimines, n'est autre chose qu'un sarcophage gallo-romain, couché sur le côté, de manière à utiliser comme marches les surfaces extérieures soigneusement taillées. La cavité restée vide est simplement appliquée contre le sol plus élevé de la rotonde.

Peut-on supposer qu'il y ait jamais eu un mur sur ce creux fondement? Que ferait là cet escalier, descendant vers une abside? Comment le mur semi-circulaire de cette

prétendue abside aurait-il disparu avec toutes ses fondations, s'il avait jamais existé?

3° Porte d'entrée. — Voulant être conséquent dans son système, M. de Saint-Andéol n'hésite pas à affirmer que la porte d'entrée s'ouvrait primitivement, au fond de la rotonde, derrière le groupe du Christ au tombeau.

Mais là les murs ne conservent aucune forme de porte. On n'y voit qu'une petite niche, de 1m de haut sur 0.80 de large, qui est encore perchée à une grande hauteur au-dessus du niveau du sol.

M. de Saint-Andéol songeait même aux ornements extérieurs de la façade. Dans le mémoire lu à l'Académie de Savoie, il supposait qu'au-dessus de la porte aurait figuré primitivement un petit *Agnus Dei*, sculpté, qui se voit maintenant dans la nef gauche de la crypte.

Eh! bien, ce médaillon est sculpté dans une mollasse tendre, qui forme la voussure de l'un des arceaux. Peut-on admettre qu'il ait résisté aux intempéries, sur la façade de la chapelle? Il a d'ailleurs 0m 35 de diamètre. Décoration lilliputienne en harmonie avec les dimensions de la porte!

4° Piscine. — Dans sa récente *Étude sur les baptistères,* M. de Saint-Andéol cite notre piscine de Lémenc comme l'une des mieux caractérisées de France. Il y a retrouvé la profondeur des autres piscines connues, et jusqu'à ce fond perméable, pour faciliter l'imbibition des eaux employées au baptême. Je cite ses paroles :

« Le dessous du plancher en ciment de Lémenc, que, grâce à la parfaite conservation de ce plancher, nous n'avons pu reconnaître que par une étroite brèche que nous y fîmes pratiquer, est composé de quartiers de roche dure, faisant fonction de *drains,* et doit se terminer à un mètre de profondeur environ dans un sol perméable. » *(Étude sur les baptistères,* p. 12.)

Il m'en coûte de me trouver en désaccord avec l'auteur sur un point aussi capital; je dois cependant à la vérité affirmer que j'étais présent au moment où M. de Saint-Andéol a fait sonder le plancher intact du prétendu baptistère. Nous y avons reconnu ensemble un betton imperméable, composé de mortier et de cailloux de moyenne grosseur, un sol qui n'eût certainement pas laissé filtrer une goutte d'eau. Il est d'ailleurs intact encore, sauf la brèche que nous y avons pratiquée à l'ouest; il est facile de le vérifier.

En un mot, c'est absolument le contraire de ce qui serait réclamé par la théorie de notre savant ami.

5° *Colonnes.* — S'expliquerait-on cet encombrement de colonnettes posées sur la margelle de la piscine? Ne laissant entre elles que 0.95 à 1^{m} de distance, ne devaient-elles pas gêner le néophyte, les diacres et surtout le prêtre dans la cérémonie du baptême?

Pourquoi ces arcades hautes et solides, ces voûtes robustes, si elles ne devaient pas supporter le poids d'un édifice supérieur?

III.

Au vu de ces faits, bien qu'il m'en coûte de me mettre en contradiction avec M. de Saint-Andéol, je n'hésite pas à considérer son système comme inadmissible.

J'en dois dire autant d'un système défendu par d'autres archéologues au Congrès de Chambéry, système qui ferait de notre édicule un *ciborium*.

Qu'était-ce que le ciboire? M. de Caumont le définit en ces termes : « Un dais ou baldaquin supporté par des colonnes au-dessus d'un autel. » *(Abécédaire d'archéologie*, p. 36.)

Avouons que nos colonnes seraient un peu massives pour supporter un baldaquin. Elles devraient reposer sur les bords de l'autel lui-même, dont elles formeraient l'ornement, au lieu d'en obstruer les abords, comme elles feraient à Lémenc, si l'on place l'autel dans la petite rotonde centrale.

L'espace y est insuffisant pour célébrer les offices. On ne s'expliquerait pas cette margelle saillante qui relie les bases des colonnes, ni cette profondeur de la piscine centrale, dans laquelle l'autel, le prêtre et le clerc se trouveraient plongés.

En un mot, une série d'impossibilités qui nous arrêtent, au moins jusqu'à ce que les partisans de ce système nous aient donné une autre idée, une autre description du *ciborium* romain.

IV.

J'arrive au système exposé par notre collègue, M. le marquis d'Oncieu, dans la séance du 4 février 1864.

Celui-là, je l'avoue, résout en grande partie les inconnues du problème.

La crypte de Lémenc aurait été, dès le principe, une crypte, sous le chœur de l'église, comme il en existait sous la plupart des églises du XIe siècle.

Au fond de la crypte, à son extrémité *est*, aurait été l'autel de Notre-Dame, *Beatæ Mariæ subtus terram*. Les fouilles, pratiquées dans le sous-sol, l'ont pleinement justifié, puisqu'on y a retrouvé encore intactes les fondations de cet autel de 2m de long sur 1m 30 de large, fondations composées de quatre murs de 0m 30 d'épaisseur, situés à 0m 66 du fond, à 1m du mur de gauche et à 0m 80 de celui de droite.

A l'entrée de la crypte, sous le maître-autel de l'église supérieure, se trouvait, suivant l'usage, le *martyrium*, contenant les reliques du saint. Le groupe de colonnes, servant à consolider la voûte supérieure, suivant une ingénieuse combinaison architecturale, aurait abrité la lampe qui brûlait devant le corps du saint : on voit sous la clé de voûte le trou dans lequel la chaîne était fichée.

Tout cela est très raisonnable, très vraisemblable. On s'explique pourquoi l'hexagone n'est pas régulier, plaqué qu'il est entre les deux escaliers et les trois nefs. On comprend les difficultés vaincues par l'architecte; l'écrasement des piliers, les complications des voussures, etc., etc.

Mais... (en toutes choses ne faut-il pas un *mais*?) en faisant creuser autour du massif de colonnettes, on a reconnu qu'elles reposent sur un mur hexagonal, recouvert de pierres taillées en forme de margelle de puits. En établissant le niveau du sol, donné par la face supérieure du sarcophage de marbre, il m'a paru que cette margelle dépassait le sol d'une hauteur de $0^{m}10$, celle d'un petit boudin plus soigneusement taillé sur son pourtour. Quel serait le but de ce rebord saillant de $0^{m}10$ au-dessus du sol et reliant entre elles les bases des colonnettes?

Ce n'est rien encore : dans l'intérieur du petit édicule, la hauteur du mur n'est pas de $0^{m}10$, mais de $0^{m}30$ à partir du betton du fond. Il y avait là une dépression, une espèce de puits, dont nous ne devinons pas le motif.

Cependant les architectes du moyen-âge ne faisaient rien au hasard; n'étant pas entravés par des règles absolues, ils savaient toujours plier leurs constructions aux exigences locales et de cette diversité même faire jaillir les plus heureuses combinaisons.

Cette différence dans les niveaux entre le sol de la crypte, la margelle et le fond du puits, n'a malheureusement été observée que par les membres de la commission, pendant la durée assez courte des fouilles exécutées en 1864. Il n'a pas été dressé de nivellement rigoureux; aussi M. le marquis d'Oncieu, dans son mémoire, a-t-il pu considérer comme une erreur de fait cette saillie des parois de la piscine au-dessus du sol.

La vérification, la mise en lumière de ce point de fait, sur lequel repose en grande partie l'argumentation de M. de Saint-Andéol, auraient une assez grande importance.

Aussi je pense exprimer un vœu universel en demandant, comme conclusion de cette étude, au Conseil de fabrique de Lémenc, ou au Conseil municipal de Chambéry, lorsqu'il devra refaire le pavage de la crypte, de la baisser tout entière à son niveau primitif. On aura ainsi l'avantage de faire disparaître la marche qui coupe la crypte vers la grille du chœur; on aura surtout rétabli dans sa vraie dimension un des monuments les plus intéressants de notre ville, et facilité aux archéologues à venir l'étude de sa vraie physionomie.

Légende de la Coupe.

A, Rotonde.

B, Nef centrale.

D, Abside ajoutée au XVI Siècle.

Légende du Plan.

A. Rotonde en forme de Baptistère, ou de Ciborium.

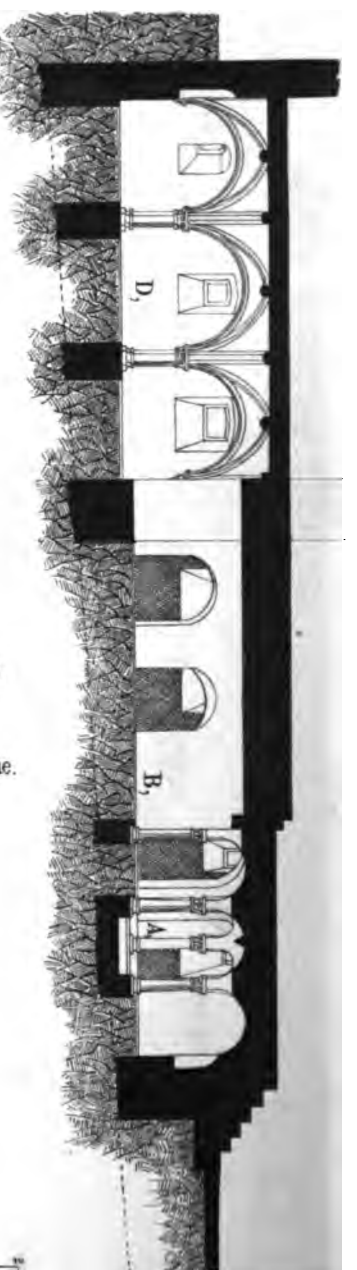
B. Nef centrale de la même époque.

CC. Nefs latérales.

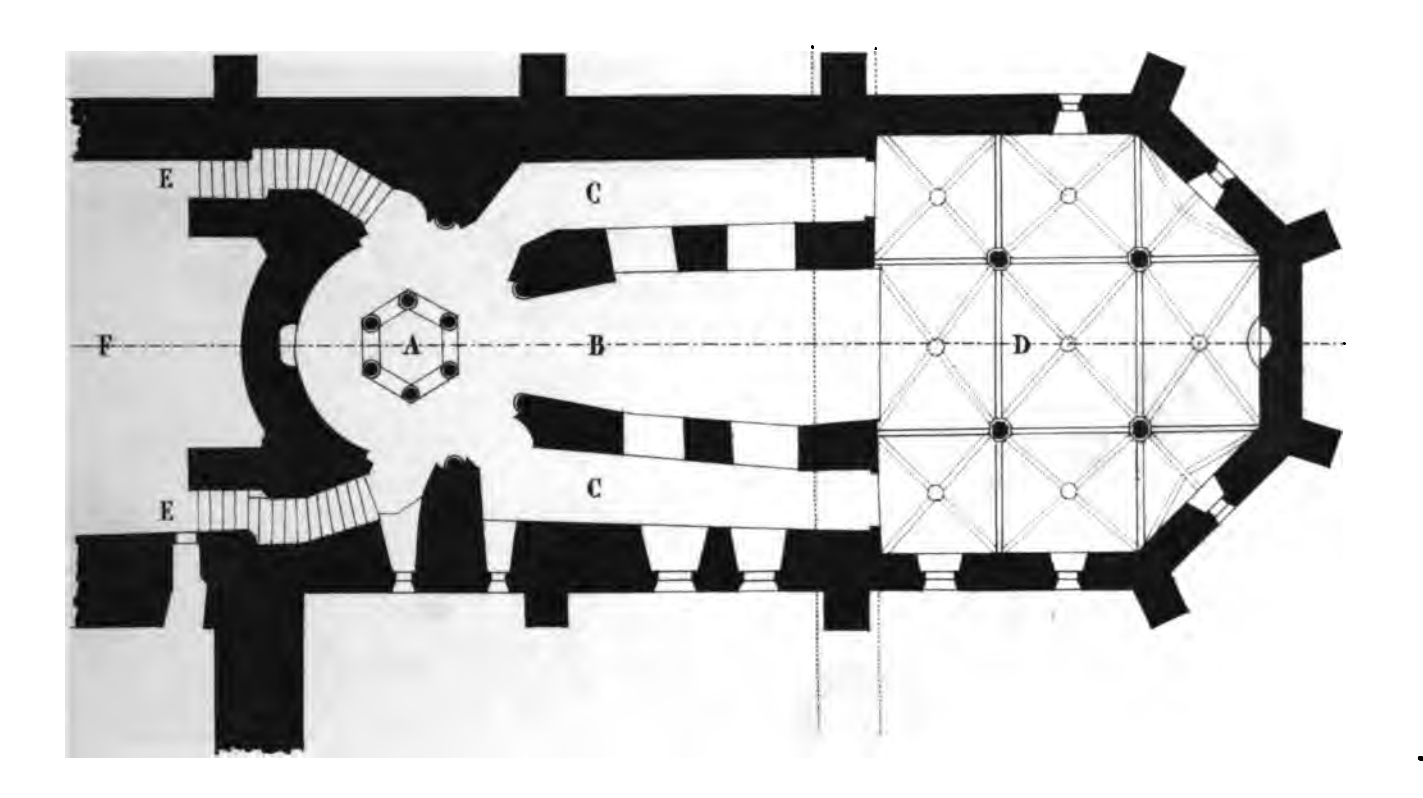
D. Abside terminale ajoutée au XVI Siècle.

EE. Escaliers descendant à la Crypte.

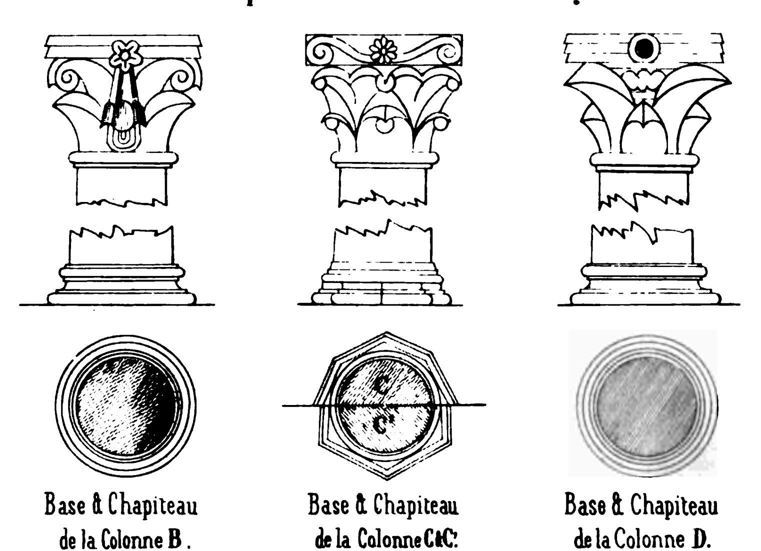
F. Nef de l'Eglise supérieure.



Echelle de $\frac{1}{200}$


E
C
F
A
B
D
C
E

Détail des Chapiteaux & des bases des Colonnes.



Base & Chapiteau de la Colonne B.

Base & Chapiteau de la Colonne C&C'.

Base & Chapiteau de la Colonne D.

Base & Chapiteau de la Colonne A.

Echelle de $\frac{5}{100}$.

TABLE DES MATIÈRES



